



**HAL**  
open science

# Les systèmes agroalimentaires localisés face à l'insécurité alimentaire : le cas du système oléicole dans l'espace de Saïs-Meknès au Maroc

Abdelmajid Saidi

## ► To cite this version:

Abdelmajid Saidi. Les systèmes agroalimentaires localisés face à l'insécurité alimentaire : le cas du système oléicole dans l'espace de Saïs-Meknès au Maroc. Economies et finances. Université de Grenoble, 2011. Français. NNT : 2011GRENE005 . tel-00682764

**HAL Id: tel-00682764**

**<https://theses.hal.science/tel-00682764>**

Submitted on 26 Mar 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## THÈSE

Pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE**

Spécialité : **Sciences économiques**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

**Abdelmajid SAIDI**

Thèse dirigée par **Ivan SAMSON**

Préparée au sein du **Laboratoire Centre de Recherche  
Economiques sur les Politiques Publiques dans une  
Economie de Marché**

dans l'**École Doctorale Sciences économiques**

# **Les Systèmes Agroalimentaires Localisés face à l'insécurité alimentaire : le cas du Système Oléicole dans l'Espace de Saïs- Meknès au Maroc**

Thèse soutenue publiquement le **21 décembre 2011**,  
devant le jury composé de :

**Monsieur Denis, REQUIER-DESJARDINS**

Professeur, Institut d'Études Politiques de Toulouse, rôle  
(Rapporteur)

**Monsieur Mauro, SPOTORNO**

Professeur, Université de Gênes, Italie, rôle (Rapporteur)

**Monsieur Ivan, SAMSON**

Maître de conférences, HDR, Université Pierre Mendès-France de  
Grenoble, rôle (Directeur de thèse)

**Monsieur Claude, COURLET**

Professeur, Université Pierre Mendès-France de Grenoble, rôle  
(Président)

**Monsieur Bernard, PECQUEUR**

Professeur, Université Joseph Fourier de Grenoble, rôle (Membre)

**Monsieur Jean-Marc, TOUZARD**

Directeur de recherche, HDR, Institut national de la recherche  
agronomique de Montpellier, rôle (Membre)



**LES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES LOCALISÉS  
FACE À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE :  
Le cas du Système Oléicole dans l'Espace Saïs-Meknès au Maroc**

## Remerciements

Je tiens tout d'abord à adresser mes plus vifs remerciements à mon directeur de thèse, Ivan SAMSON, qui a su avec rigueur et amitié diriger et orienter cette recherche. Ses contributions scientifiques et sa qualité humaine ont été déterminantes pour sa réussite.

À Gabriel COLLETIS pour m'avoir ouvert la porte du Master Economie Appliquée, *Entreprises, compétences et territoires*, qui a été à la base de cette thèse.

À Bernard PECQUEUR et Claude COURLET pour les discussions très fructueuses pour l'avancement de la thèse.

Aux agents de la Direction Provinciale de l'Agriculture et aux chercheurs de l'INRA de Meknès au Maroc qui m'ont toujours bien accueilli et aidé à Meknès.

À mes parents, à l'ensemble des membres de ma famille ainsi qu'à mes amis les plus proches, sans l'aide et le soutien desquels je n'aurais jamais pu venir à bout de ce périple semé d'embûches. À toutes et tous, je tiens à leur faire part de ma gratitude pour leur gentillesse et leur compréhension.

Merci enfin à toutes les personnes dont le soutien lors des derniers mois de rédaction a permis que ce travail voie le jour.

À toutes celles et tous ceux qui m'ont toujours aidé et soutenu mais dont j'aurais oublié de citer le nom ici, qu'ils ne m'en tiennent pas rigueur et qu'ils me prient de les excuser sincèrement. Mille mercis à vous tous.

Bien évidemment, je reste le seul responsable de toutes les erreurs que comporterait ce document.

*À mes parents*

# **SOMMAIRE**

## **INTRODUCTION GENERALE :**

LA CRISE ALIMENTAIRE, LA CRISE ECONOMIQUE, DEFIS MAJEURS DU XXI<sup>e</sup>  
SIECLE

## **PREMIERE PARTIE :**

LA SECURITE ALIMENTAIRE ET L'EVOLUTION DU SECTEUR  
AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

### **CHAPITRE 1 :**

L'AGRICULTURE FAMILIALE COMME VECTEUR PRINCIPAL DE LA SECURITE  
ALIMENTAIRE

### **CHAPITRE 2 :**

L'EVOLUTION DE L'ENRACINEMENT TERRITORIAL DE L'ECONOMIE AGRICOLE  
ET AGROALIMENTAIRE

## **DEUXIEME PARTIE :**

LES SYAL FACE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE, LE CAS DU  
SYSTEME OLEICOLE DANS L'ESPACE SAÏS-MEKNES AU MAROC

### **CHAPITRE 3 :**

LES CONTRAINTES DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA DYNAMIQUE DES  
SYAL

### **CHAPITRE 4 :**

L'INDUSTRIALISATION DU SOM ET LA QUALITE DE L'HUILE D'OLIVE

## **CONCLUSION GENERALE**

## **LISTE DES SIGLES ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

ADMPC : Analyse des Dangers, Maîtrise des Points Critiques

ADPIC : Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AMPOC : Association Marocaine de Protection et d'Orientation du Consommateur

AF : Agriculture Familiale

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

BM : Banque Mondiale

CAPM : Centre Anti-Poisons du Maroc

CCP : Certificat de conformité du produit

CES : Conseil Economique et Social (FRA)

CE : Commission Européenne

CRISES : Centre de recherche sur les innovations sociales

CIHEAM : Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CNSDOQ : Commission Nationale des Signes Distinctifs d'Origines et de Qualité

CNUCED : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

COI : Conseil Oléicole International

OMPIC : Office Marocain de la Protection Intellectuelle et Commerciale

EU : Etats-Unis

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FDA : Food and Drug Administration

FEAGA : Fonds européen agricole de garantie

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FIPA : Fédération Internationale des Producteurs Agricoles

FMI : Fonds Monétaire International

FRA : France

GATT : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

GSA : Grande Surface Alimentaire

HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point

IAA : Industries agroalimentaires

INRA : Institut national de la recherche agronomique (France)

INRAM : Institut national de la recherche agronomique au Maroc

ENA : École nationale d'agriculture de Meknès au Maroc

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

ISO : International Organization for Standardization

IG : Indication Géographique

IGP : Indication Géographique Protégée

MAR : Maroc  
MCA : Modèle de Consommation Alimentaire  
MAPM : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime au Maroc  
MOA : Maladies d'Origine Alimentaire  
NM : Norme Marocaine  
NPI : Nouveaux Pays Industrialisés  
NU : Nations-Unies  
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques  
OGM : Organismes Génétiquement Modifiés  
OIE : Organisation mondiale de la santé animale  
OMC : Organisation Mondiale du Commerce  
OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
OMPI : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle  
ONU : Organisation des Nations Unies  
ONUDI Organisation des Nations Unies pour le développement industrie  
PAC : Politiques Agricole Commune  
PD : Pays Développés  
PDRN : Plan de Développement Rural National Français  
PED : Pays En Développement  
PMA : Pays les Moins Avancés  
PME : Petites et Moyennes Entreprises  
PNNS : Programme national de nutrition et santé du gouvernement français  
PNAN : Programme tunisien d'alimentation et de nutrition  
PPLPI: Pro-poor Livestock Policy Initiative  
PSEM : Pays du Sud et de l'Est méditerranéen  
SFER : Société Française d'Economie Rurale  
SPL : Système Productif Localisé.  
SYAL : Système Agroalimentaire Localisé  
SYALA : Système Agroalimentaire Localisé Agricole  
SYALI : Système Agroalimentaire Localisé Industriel  
SOM : Système Oléicole dans l'Espace de Saïs- Meknès  
ESM : Espace de Saïs- Meknès  
TIAC : Toxi-infections alimentaires collectives  
UE : Union européenne  
SDOQ : Signe Distinctif d'Origine et de Qualité  
UDOM : Union pour le Développement de l'Olivier de Meknès  
USA : United States of America  
USAID : Agence américaine pour le développement international  
USDA: United States Department of Agriculture



**INTRODUCTION GENERALE:**  
**LA CRISE ALIMENTAIRE, LA CRISE ÉCONOMIQUE,**  
**DÉFIS MAJEURS DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE**

# 1. CADRAGE HISTORIQUE ET CONTEXTUEL

Après la période de stabilité et de croissance qu'a connu le monde dès la fin de la deuxième Guerre Mondiale jusqu'à la fin des années 1960 a succédé une période d'incertitude et de perturbation, notamment dans les pays avancés (Boyer, 1986). Celle-ci se caractérise par une faible croissance économique, un chômage de masse, une forte inflation, une domination de la sphère financière, ainsi qu'une dépendance accrue des économies à l'exportation et une concurrence de plus en plus intense avec l'arrivée des Nouveaux Pays Industrialisés (NPI). Pour expliquer cette situation, plusieurs facteurs ont été avancés : la hausse du prix des matières premières, notamment le pétrole ; les gains de productivité occasionnant une substitution du capital au travail ; la saturation des marchés ; la spéculation et les bulles financières. Cependant, depuis 2007, le capitalisme financier est entré dans une crise profonde. Cette crise, à la base bancaire et née sur le marché du crédit immobilier américain<sup>1</sup>, est rapidement devenue financière et économique au niveau mondial. Fin 2008, les économies développées étaient en récession et celles des pays émergents ralentissaient fortement (FMI, 2010).

En 2009, la situation s'est aggravée : les économies avancées ont traversé la plus forte récession depuis l'après-guerre<sup>2</sup>. Pour redresser cette situation, les États des pays avancés ont augmenté leurs dépenses budgétaires pour relancer l'économie et sauver les banques en difficulté<sup>3</sup>. Or, ces dépenses excessives, conjuguées à la chute des impôts, ont fait exploser les déficits budgétaires, au point de menacer certains États de défauts de paiements. On cite en particulier l'Islande, l'Irlande, le Portugal et la Grèce, qui a nécessité à elle seule la mobilisation d'un prêt de 158 milliards d'euros pour lutter contre la crise de sa dette<sup>4</sup>. En

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une hausse des impayés au titre de crédits hypothécaires à risque (*subprimes*) au début de l'été 2007. Ce krach s'est transformé en véritable crise financière mondiale à la mi-septembre 2008 et s'est traduit par une perte de confiance dans le système financier. Cette situation a entraîné un manque de liquidités sur le marché interbancaire. Les banques sont devenues extrêmement réticentes à se prêter de l'argent et les liquidités se sont tariées rapidement, faisant grimper à des niveaux sans précédents les écarts entre les taux d'intérêt que les banques se versent entre elles et ce qu'elles s'attendent à payer aux banques centrales (Source : Banque mondiale, 2009,

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/EXTDECPCGFRE/EXTPROSPECTFRE/EXTGBLPROSPECTAPRILFRE/0,,contentMDK:22207750~menuPK:6195147~pagePK:64647140~piPK:64647812~theSitePK:659190,00.html>, page consultée le 26/09/2010).

<sup>2</sup> Source : [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ecofra10b](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ecofra10b), (page consultée le 19/07/2011).

<sup>3</sup> Selon l'Agence fédérale américaine de garantie des dépôts bancaires (FDIC), depuis janvier 2008, 408 banques américaines ont fermé (Source : <http://www.fdic.gov/bank/individual/failed/banklist.html>, page consultée le 06/09/2011).

<sup>4</sup> Source : [http://europa.eu/news/economy/2010/05/20100430b\\_fr.htm](http://europa.eu/news/economy/2010/05/20100430b_fr.htm) (page consultée le 02/09/2011).

général, dans les pays avancés – notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par la crise –, l'État et les ménages restent lourdement endettés, à des degrés divers, et la santé des institutions financières ne s'est pas totalement rétablie. L'incertitude grandissante liée à la crise a ainsi entraîné une diminution des embauches. Le nombre de chômeurs estimé au niveau mondial en 2010 a été de l'ordre de 205 millions, contre 184,6 millions en 2006 (OIT, 2011). Dans les économies développées et l'Union européenne, le taux de chômage est passé de 6,3 % en 2006 à 9,1 % en 2010. Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT) (2011), l'espoir de voir ce taux revenir dans un avenir proche aux niveaux d'avant la crise est très faible.

Quant aux pays en développement (PED), l'impact de la crise financière et économique diffère selon le degré de développement de chacun de ces pays, de sa richesse en matières premières et de son insertion dans l'économie mondiale<sup>5</sup>. D'une manière générale, tous ces pays devraient être touchés par la chute plus ou moins prononcée des investissements directs étrangers (IDE) et par la baisse de leur exportation de biens et de services<sup>6</sup>. Selon le Fond Monétaire International (FMI, 2011), l'absence de plans spécifiques à moyen terme dans plusieurs pays suscite des craintes de plus en plus sérieuses, en particulier pour les Etats-Unis (EU) et, par conséquent, aboutit à un ralentissement de la croissance potentielle dans les pays avancés. Une telle perspective dans les pays émergents et en développement n'est pas non plus totalement écartée.

La crise des *subprimes* a été tenue indirectement pour responsable de la crise alimentaire de 2007-2008, la plus importante depuis 1974. En effet, les marchés de matières premières en plein boom ont été considérés comme des valeurs refuges pour les spéculateurs et une opportunité d'effacer une partie de leurs dettes et de leurs créances douteuses (Berthelot, 2008 ; Voituriez, 2009). La spéculation avec des denrées alimentaires de base (céréales, oléagineux, produits laitiers, viande et sucre) a entraîné une flambée de leurs cours

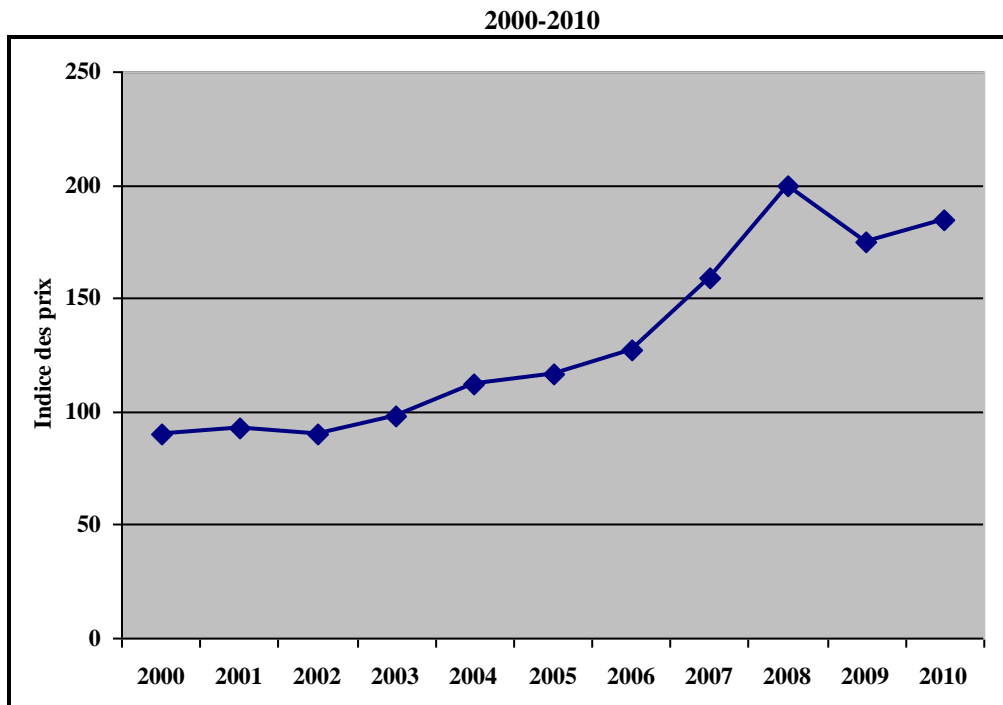
---

<sup>5</sup> Source : [http://www.oecd.org/document/26/0,3746,fr\\_2649\\_33731\\_41826458\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/26/0,3746,fr_2649_33731_41826458_1_1_1_1,00.html) (page consultée le 02/08/2010).

<sup>6</sup> Les 49 pays en développement les plus pauvres (majoritairement en Afrique) ont ainsi vu leurs recettes d'exportation diminuer, lors du premier semestre 2009, de 43,8 % par rapport à la période équivalente de l'année précédente (Source : <http://poldev.revues.org/131#ftn10>, page consultée le 05/08/2011). Par conséquent, les conditions de vie de leur population se sont dégradées. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la crise a fait subir, en 2009, aux 390 millions de personnes les plus pauvres en Afrique un manque à gagner totalisant 18 milliards de dollars US, soit 46 dollars US par personne. Cela équivaut à une diminution d'un cinquième du revenu moyen par habitant, chiffre qui dépasse de très loin les pertes subies dans le monde développé selon l'Organisation (Source : [http://www.unesco.org/new/fr/media-services/single-view/news/global\\_crisis\\_hits\\_most\\_vulnerable/browse/5/back/18276/](http://www.unesco.org/new/fr/media-services/single-view/news/global_crisis_hits_most_vulnerable/browse/5/back/18276/), page consultée le 12/05/2011).

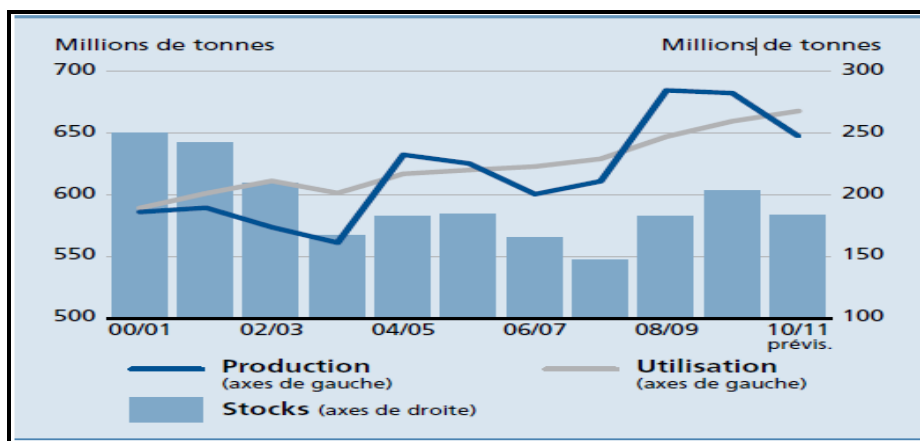
(graphique 1). Cette période a, de plus, coïncidé avec des faibles niveaux de stocks céréaliers<sup>7</sup> (graphique 2).

**Graphique 1. Évolution de l'indice des prix FAO des produits alimentaires.**



Source : Fait à partir des données de la FAO.

**Graphique 2. Production, utilisation et stocks de blé**



Source : FAO, 2008e.

En juin 2008, l'indice des prix a atteint 214 points, 139 % au-dessus de la moyenne de l'année 2000. Après une légère baisse des prix dans la première moitié de 2009, les prix sont repartis à l hausse pour enregistrer un nouveau record : 238 points en février 2011. Cette tendance à la

<sup>7</sup> 94 % de la baisse des stocks céréaliers, notamment liée à l'essor des agrocarburants, sont imputables en 2006 et 2007 aux Etats-Unis et à l'Union Européenne (Berthelot, 2008).

hausse des prix, qui semble s'installer dans la durée, s'explique également par des récoltes en baisse dans les principaux pays exportateurs, une demande en augmentation rapide sur les produits utilisés pour les agrocarburants et une hausse des prix du pétrole (FAO, 2008d). D'une manière globale, selon Voituriez (2009), une série de dix causes hypothétiques, plus ou moins controversées, peut être avancée : hausse des coûts de production agricole en raison de la hausse du prix de l'énergie, hausse de l'offre de biocarburants, croissance de la demande des pays émergents, spéculation, aléas climatiques, restructuration des marchés (baisse des stocks), sous-investissement dans le secteur agricole, baisse du dollar, enfin politiques de restriction aux exportations.

La hausse du prix des denrées alimentaires sur le marché international, en particulier du blé, du riz, du soja et du maïs, a entraîné une augmentation sans précédent du nombre de personnes sous-alimentées (Golay, 2010) et l'augmentation des émeutes urbaines dans une quarantaine de PED, notamment en Afrique (Galtier, 2009). Selon la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) (2009), sur 36 pays qui ont subi une crise alimentaire en 2009, 21 sont africains, soit près de 300 millions de personnes (le tiers de la population du continent). Ces populations sont très affectées par la hausse des prix des denrées de base, et ce en raison de la part importante (plus de 50 %) de ces dernières dans leur budget. Cette crise alimentaire a remis la lutte contre la faim au cœur des préoccupations mondiales. Par ailleurs, le premier Objectif du Millénaire pour le développement, qui vise à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui souffrent de la faim et de la malnutrition, est devenu clairement irréalisable<sup>8</sup>. Dix ans après la déclaration du Millénaire, le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition a augmenté de 133 millions : ce chiffre est en effet passé de 792 millions en 2000 à 925 millions en 2010. Selon le Fond des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF), sur les 195 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance dans le monde, 90 % d'entre eux vivent en Afrique subsaharienne et en Asie ; parallèlement, près de la moitié des décès d'enfants de moins de cinq ans est due à la malnutrition associée aux maladies infectieuses (rougeole, diarrhée, paludisme, pneumonie)<sup>9</sup>.

En 2011, la situation mondiale de la sécurité alimentaire ne devrait pas s'améliorer en raison des famines qui frappent actuellement toute la Corne de l'Afrique, y compris le nord du

---

<sup>8</sup> Source : <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm> (page consultée le 29/04/2007).

<sup>9</sup> Source : UNICEF, <http://www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/la-malnutrition-dans-le-monde-les-plus-vulnérables-dans-le-viseur-2011-08-18> (page consultée le 07/09/2010).

Kenya et les régions méridionales de l’Ethiopie et de Djibouti où de vastes zones sont classées en état d’urgence humanitaire<sup>10</sup>. En Somalie, pays le plus touché, la famine s’étale pratiquement sur tout le territoire, y compris la région de Bay qui produit plus de 80 % du sorgho du pays. Selon la FAO, des niveaux record de malnutrition aiguë ont été enregistré dans cette région, avec 58 % des enfants de moins de cinq ans en état de grave dénutrition et un bilan de plus de deux morts par jour pour 10 000 habitants<sup>11</sup>. Au delà de la flambée des prix mondiaux des produits alimentaires, cette région subit la pire sécheresse depuis 60 ans et enregistre son plus bas niveau de récolte céréalière depuis 17 ans. S’ajoutent à cela les conflits et les déplacements de population qui touchent une partie de ces pays, notamment la Somalie. A ce niveau, il faut noter également la baisse en termes absolus de l’Aide Publique au Développement (APD) des pays de l’Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)<sup>12</sup> et celle des transferts de revenus des travailleurs émigrés vers leur pays d’origine de l’ordre de 6 % en 2006, selon l’Observatoire des politiques économiques en Europe (Mainguy, 2010).

Pareillement, la crise économique a contraint la Commission Européenne (CE) à réduire de 500 millions à 113 millions d’euros le montant des fonds alloués dans le cadre du programme 2012 de distribution de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies dans l’UE<sup>13</sup>. « Selon les statistiques de l’UE, 43 millions de personnes risquent de manquer de nourriture, ce qui signifie qu’elles ne peuvent pas s’offrir un vrai repas un jour sur deux », déclare la Fédération Européenne des Banques Alimentaires (FEBA)<sup>14</sup>. Celle-ci affirme que 79 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté et 30 millions souffrent de malnutrition en Europe<sup>15</sup>. En France, selon le réseau des Banques Alimentaires (2011), 3 millions de

---

<sup>10</sup> Près de 12 millions de personnes sont menacées par la famine dans cette région. Par ailleurs, la crise aurait provoqué la mort de 29 000 enfants de moins de cinq ans en Somalie et plongé dans une situation précaire 600 000 enfants dans la région (Sources : <http://www.fao.org/news/story/fr/item/89223/icode/>, <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/NEWSFRENCH/0,,contentMDK:22982460~pagePK:64257043~piPK:437376~theSitePK:1074931,00.html>, pages consultées le 06/09/2011).

<sup>11</sup> Source : FAO, <http://www.fao.org/news/story/fr/item/89223/icode/> (page consultée le 06/09/2011).

<sup>12</sup> En raison de difficultés budgétaires, certains pays ont revu leurs promesses à la baisse ou repoussé les échéances. En 2009, l’APD a baissé de manière significative pour les pays suivants : la Grèce (-12 %), l’Irlande (-18,9 %) et l’Italie (-31,1 %), ainsi que l’Allemagne (-12,0 %), l’Autriche (-31,2 %) et le Portugal (-15,7 %) (Source : OCDE, [http://www.oecd.org/document/11/0,3343,fr\\_2649\\_34447\\_44995507\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/11/0,3343,fr_2649_34447_44995507_1_1_1_1,00.html), page consultée le 06/05/2011).

<sup>13</sup> Source : Commission Européenne, <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/11/756&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en> (page consultée le 1/09/2011).

<sup>14</sup> Source : FEBA, [http://www.eurofoodbank.eu/portail/index.php?option=com\\_content&view=category&layout=blog&id=2&Itemid=27&lang=fr](http://www.eurofoodbank.eu/portail/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=2&Itemid=27&lang=fr) (page consultée le 1/09/2011).

<sup>15</sup> Source : <http://www.eurofoodbank.org/> (page consultée le 01/09/2011).

personnes ont eu recours à l'aide alimentaire en 2010 (contre 2,8 millions en 2008), et 8 millions vivent actuellement sous le seuil de pauvreté, soit 13 % de sa population<sup>16</sup>.

La population européenne souffre également de la suralimentation qui entraîne toute une gamme de maladies chroniques non infectieuses (non transmissibles) telles que l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires, le cancer, etc. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)/Europe, ces maladies liées au régime alimentaire – occasionnant des maladies respiratoires chroniques et des troubles mentaux –, sont responsables de 86 % des décès en Europe<sup>17</sup>. Au niveau mondial, l'obésité et le diabète ont atteint les proportions d'une épidémie mondiale, selon l'OMS<sup>18</sup>. En 2008, le surpoids concernait 1,5 milliards de personnes de 20 ans et au moins 2,6 millions de personnes décèdent chaque année du fait de leur surpoids ou de leur obésité. L'obésité est la maladie nutritionnelle sur laquelle l'attention portée est la plus forte (carte 1) : il s'agit de l'épidémie de surpoids (IMC<sup>19</sup> compris entre 25 kg/m<sup>2</sup> et 30 kg/m<sup>2</sup>) et de l'obésité (IMC supérieur à 30 kg/m<sup>2</sup>). La progression de cette pandémie (épidémie à l'échelle mondiale) est exponentielle, c'est-à-dire que chaque année le pourcentage de personnes passant en situation de surpoids et d'obésité est plus important que celui de l'année précédente<sup>20</sup>.

---

<sup>16</sup> Source : Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATSOS04402](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATSOS04402) (page consultée le 06/09/2011).

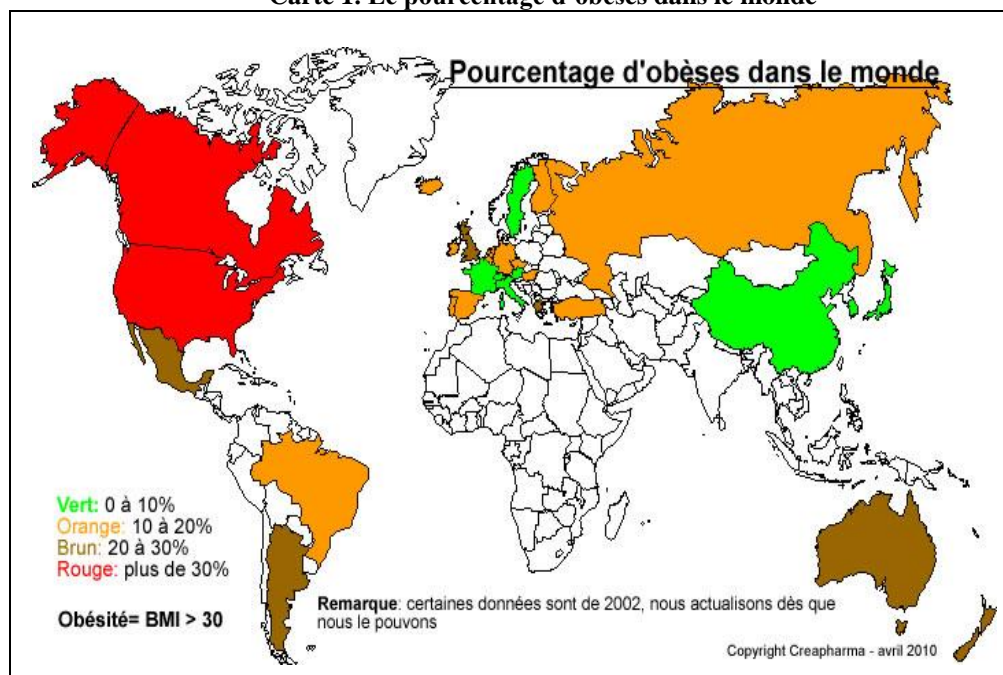
<sup>17</sup> Source : OMS/Europe, <http://www.euro.who.int/fr/what-we-do/health-topics/noncommunicable-diseases> (page consultée le 19/05/2011).

<sup>18</sup> Les chiffres évoqués ici et concernant les maladies non transmissibles sont fournis par l'OMS (Source : [http://www.who.int/topics/chronic\\_diseases/fr/](http://www.who.int/topics/chronic_diseases/fr/), page consultée le 01/09/2011).

<sup>19</sup> IMC : Indice de Masse Corporelle, [http://www.doctissimo.fr/asp/quizz/visu\\_form\\_bmi.asp](http://www.doctissimo.fr/asp/quizz/visu_form_bmi.asp).

<sup>20</sup> Source : [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr) (page consultée le 19/05/2011).

Carte 1. Le pourcentage d'obèses dans le monde



Source : Creapharma (2010)<sup>21</sup>

En 2010, le monde comptait plus de 42 millions d'enfants en surpoids, dont 35 millions vivent dans des pays en développement. Quant au diabète, 220 millions de personnes dans le monde sont atteintes par cette maladie qui a tué environ 3,4 millions de personnes en 2004. Plus de 80 % des décès par le diabète se produisent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. « *Près de 30 % des personnes qui meurent de maladies non transmissibles dans les pays à revenu faible ou moyen sont âgées de moins de 60 ans et sont dans leurs années les plus productives. Ces décès prématurés sont d'autant plus tragiques qu'ils sont en grande partie évitables* », a déclaré Mr Ala Alwan, Sous-Directeur général de l'OMS chargé des maladies non transmissibles et de la santé mentale<sup>22</sup>. Cette situation s'explique entre autres par les conséquences de l'importation du régime alimentaire occidental inapproprié au style de vie des pays concernés et le faible accès aux soins adéquats dans ces pays (OMS, 2003).

Il faut aussi noter que, malgré les progrès scientifiques et industriels, certaines pathologies transmissibles liées à l'alimentation perdurent, telles que les affections diarrhéiques (Kindhauser, 2003 ; OMS, 2010). Ces dernières ont causé, rien que pour la seule année 2005, la mort de 1,8 millions de personnes dans le monde, une grande proportion de ces décès

<sup>21</sup> Source : <http://www.creapharma.fr/N1419/statistiques-surpoids.html> (page consultée le 09/06/2011).

<sup>22</sup> Cette déclaration a été présentée lors Forum mondial de l'OMS, le 27 avril 2011, sur les maladies non transmissibles, qui se tient aujourd'hui à Moscou, en Fédération de Russie (Source : [www.who.int/mediacentre/news/releases/2011/ncds\\_20110427/fr/index.html](http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2011/ncds_20110427/fr/index.html), page consultée le 01/09/2011).



provenant de la consommation d'eau ou d'aliments contaminés. La diarrhée est en outre une cause importante de malnutrition chez le nourrisson et le jeune enfant et elle tue 1,5 millions d'enfants chaque année<sup>23</sup>. Selon le service de la qualité des aliments et des normes alimentaires de la FAO (AGNS), environ 3 millions de personnes meurent chaque année à cause des toxi-infections d'origine alimentaire et des millions d'autres souffrent de ces maladies<sup>24</sup>. Parmi ces toxines, qui ont marqué les dernières décennies, on trouve l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou « maladie de la vache folle »), maladie liée à la présence de protéines animales provenant des aliments pour animaux, laquelle a été diagnostiquée pour la première fois au Royaume-Uni en 1986, a posé d'abord un problème à l'échelle européenne puis au niveau mondial (Joly, 2003).

On constate également la réapparition, ces dernières années, des virus grippaux de type *H1N1* (d'origine porcine) et de type *H5N1* (aviaire). A propos de ce dernier, la FAO met en garde contre sa résurgence, au moment où une souche mutante de ce virus mortel se propage en Asie et au-delà, avec des risques imprévisibles pour la santé humaine<sup>25</sup>. Depuis 2003, le virus *H5N1* a tué 331 personnes et a conduit à l'abattage de plus de 400 millions de volailles. Près de 20 milliards de dollars de dommages économiques dans le monde lui étaient imputables avant qu'il ne soit éliminé dans la plupart des 63 pays infectés lors de son pic en 2006. Cela a entraîné une baisse des moyens de subsistance des populations pauvres de ces pays du fait de la diminution du volume des denrées alimentaires disponibles pour la consommation intérieure et de la fermeture des marchés d'exportation.

D'après l'EFSA et la FAO, de nombreux travaux scientifiques affirment que des volailles élevées de manière extensive (les volailles domestiques) offrent un terrain favorable à la pénétration, à la propagation et à la mutation des virus de la grippe<sup>26</sup>. Il s'agit de 200 millions de petits aviculteurs, chacun disposant de 5 à 15 volatiles (canards, poulets, oies, dindes et cailles principalement). Ils sont accusés de laisser leur volaille se déplacer librement pour rechercher leur nourriture et de les enclaver en plein air, ce qui les expose aux virus véhiculés par les oiseaux sauvages. Ce constat et les conclusions de l'EFSA concernant la dernière

---

<sup>23</sup> Source : UNICEF, <http://www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/la-diarrhee-tue-encore-2009-10-14> (page consultée le 01/09/2011).

<sup>24</sup> Les toxi-infections alimentaires sont dues à des microorganismes, tels que les bactéries, les virus et les parasites, ou bien aux toxines qu'ils sécrètent, présentes dans des denrées alimentaires contaminées (Source : Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), <http://www.efsa.europa.eu/fr/topics/topic/foodbornediseases.htm>, page consultée le 14/08/2011).

<sup>25</sup> Source : FAO, <http://www.fao.org/news/story/fr/item/87249/icode/> (page consultée le 07/09/2011).

<sup>26</sup> Sources : EFSA, <http://www.efsa.europa.eu/fr/efsajournal/pub/357.htm> et FAO, [http://www.fao.org/avianflu/fr/qanda\\_fr.html#5](http://www.fao.org/avianflu/fr/qanda_fr.html#5) (pages consultées le 07/09/2011).

épidémie liée à la bactérie *Escherichia coli* en Europe<sup>27</sup> et qui imputent le développement de cette bactérie à des graines germées « bio », remettent en cause la logique de production du modèle agricole dit alternatif (agriculture de terroir, agriculture biologique, agriculture paysanne,...).

Il s'agit d'un modèle qui vise à améliorer directement les revenus des agriculteurs en se basant sur le développement des cultures locales non productivistes et à fournir aux consommateurs des aliments sains luttant contre l'obésité et les effets néfastes de l'agriculture industrielle sur la santé publique. Ce mouvement est né à la fin des années 1980 pour faire face à la crise multidimensionnelle du modèle agricole productiviste : la surproduction, la mévente des produits agricoles, l'abaissement du niveau de vie des agriculteurs provoquant des exodes ruraux, la dégradation de l'environnement, les crises sanitaires renforçant la méfiance des consommateurs ainsi que la déterritorialisation de l'agriculture (Dedeire, 1997). Dans cette perspective, on a assisté au développement de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement (conduite extensive, exclusion de l'usage d'organismes génétiquement modifiés et de produits de synthèse : pesticides, engrais,...), la revalorisation de l'agriculture familiale et la promotion des produits sains et/ou liés à leur origine territoriale. Avant d'évoquer toutes les questions que suscite cette relation entre les exigences actuelles en matière de sécurité alimentaire et le modèle agricole alternatif, nous allons présenter brièvement les grands traits de l'évolution de la filière agricole et agroalimentaire.

## **2. CRISE ET MUTATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE**

L'agriculture et les industries agroalimentaires n'échappent pas non plus au mouvement qui a marqué la fin des années 1960 (évoqué plus haut). Rappelons que la structure du secteur agroalimentaire était, à cette époque, marquée par le déclin de la part de l'agriculture au profit de l'industrie et des services. Cela signifie, selon Malassis (1973), que « *les méthodes de production et d'organisation, formées dans les secteurs avancés de l'économie occidentale, se répandent dans toute la chaîne agro-alimentaire y compris l'agriculture. Distribution et production de masse sous-entend la consommation de masse* » (p. 371). Cette industrialisation de l'économie agroalimentaire s'est également accompagnée d'un mouvement de

---

<sup>27</sup> La bactérie *Escherichia coli* a fait plus de 40 décès et 4 000 hospitalisations en Europe depuis son déclenchement en Allemagne, fin avril 2011. Dans un premier temps, les experts allemands ont imputé, à tort, cette épidémie à des concombres espagnols  
(Sources : <http://www.efsa.europa.eu/fr/topics/topic/ecolioutbreak2011.htm>,  
<http://www.agriculture-environnement.fr/spip.php?article753>, pages consultées le 07/09/2011).

concentration puisque 50 % de la production agro-industrielle mondiale a été produite par les 100 premières firmes, majoritairement des multinationales (Malassis, 1977). La majorité des agriculteurs ont ainsi cessé leurs activités de transformation à la ferme et de commercialisation directe et sont devenus des simples fournisseurs/livreurs de matières premières. Par ailleurs, ils ont été contraints d'accroître leurs volumes de production, en agrandissant leurs exploitations et en employant des techniques productivistes (conduite intensive, recours à la mécanisation et aux produits chimiques) pour compenser la baisse des prix de leurs matières premières, imposée par l'aval de la filière (IAA et grande distribution) (Bonny, 2005).

Cependant, à partir de la crise du fordisme des années 1970, ce schéma a été fortement remis en cause. En effet, diverses critiques, notamment en Europe, sont adressées à l'encontre de ce système de production agricole et agroalimentaire, critiques qui stigmatisent « *l'uniformisation génétique des races et variétés, l'agrandissement des ateliers animaux avec une forte concentration du bétail ou de la volaille, les pollutions, une détérioration de la qualité de l'alimentation, un appauvrissement des paysages* » (Bonny, 2005, p. 91). Pour faire face à ces difficultés, le secteur agricole et agroalimentaire a été obligé de revoir son système de production, ses problèmes d'information et de qualité ainsi que les formes d'organisation interne et les relations externes des entreprises du secteur. Par conséquent, d'autres formes et dispositifs de coordination ont été développés en définissant des règles d'accès au marché, au crédit, à la profession ou encore en fixant des normes de qualité (Allaire et Boyer, 1995).

Le cœur de cette dynamique a été constitué autour des nouvelles attentes de la société, des consommateurs et des citoyens, à savoir la production de denrées alimentaires saines et de qualité, la préservation de l'environnement, l'entretien des espaces, etc. Cela implique une reconsidération de la position de l'agriculture dans la chaîne agroalimentaire, en particulier, et de sa fonction dans la société, en général. En effet, depuis la fin des années 1980, un nouveau concept a été développé pour répondre à cette problématique, celui de multifonctionnalité (Mollard, 2003). Ce dernier signifie l'association de l'activité agricole à des objectifs multiples qui concernent non seulement ses fonctions de production alimentaire, mais également ses fonctions environnementales (entretien des paysages, préservation de la biodiversité, etc.) et sociales (contribution positive à la cohésion économique et sociale au travers notamment du maintien d'emplois ruraux) (Aumand et al., 2001 ; Maxime et al.,

2003). Pour faire sens, ces différentes fonctions doivent impérativement être appréhendées globalement (Hervieu, 2002).

En d'autres termes, en produisant des denrées alimentaires, les agriculteurs sont censés respecter la nature : sol, ressource en eau, biodiversité, espace rural et atmosphère. Par ailleurs, ils doivent prendre en considération les inquiétudes et les souhaits des consommateurs en matière de qualification des produits alimentaires. Ces contraintes se sont traduites par des pratiques culturelles moins intensives et un élargissement de la notion de qualité pour qu'elle intègre, au-delà des éléments intrinsèques au produit, de nouveaux critères, notamment les méthodes culturales et d'élevage, l'histoire, la culture, l'image et le paysage du lieu de production. Autrement dit, la différenciation des produits se réalise par la mobilisation de composantes du territoire de diverses natures (Lacroix et al., 1998). En somme, l'évolution du monde agricole et agroalimentaire peut se traduire par le passage d'une logique productiviste, pilotée uniquement par des références quantitatives, à une autre logique fondée sur le principe du « produire peu et mieux ».

Les acteurs (agriculteurs, instances publiques,...) qui se sont référés à cette nouvelle logique ont été amenés à développer des signes particuliers pour se différencier de l'agriculture conventionnelle aux yeux des consommateurs. Parmi ces signes, on trouve le modèle d'indication géographique (IG), né en Europe et de plus en plus répandu au niveau mondial (Allaire, 2009 ; Bérard et Marchenay, 2006). Concrètement, il s'agit de différencier l'offre en donnant de la valeur à un signe distinctif, garanti de manière crédible par des institutions locales et globales reconnues (Label, Appellation d'Origine Contrôlée,...) ou par des conventions fondées sur la confiance entre les consommateurs et les agriculteurs, comme en témoigne le cas des produits fermiers. La qualité du produit est déterminée, de plus en plus, par le lien que le client peut établir entre les caractéristiques du produit et son origine. Elle est liée ici « à rareté et à particularité, à petite série et à créneau commercial, à rente de marché et à prix élevé » (Nicolas et Valceschini, 1995, p. 15). Dans ce cadre, la qualité d'un produit est le résultat d'un processus social (Sylvander, 1995 ; Valceschini, 1993) et territorial qui nécessite un minimum de proximité organisationnelle (similitude et coopération) et institutionnelle (valeurs et normes communes) entre les acteurs concernés par ce produit (Delfosse et Letablier, 1995).

Cette évolution de la filière agricole et agroalimentaire a donc été faite avec et grâce à l'apparition du territoire en tant qu'organisation productive, résultat de jeux d'acteurs. Le

territoire n'est plus seulement conçu comme un réservoir (inégalement doté) de ressources génériques, appropriables sur un marché ouvert, imitables et transférables (Colletis et Pecqueur, 1993), mais il est dorénavant considéré comme un lieu actif où des acteurs proches, s'appuyant sur une forte volonté de valoriser en commun les ressources locales, sont capables d'élaborer des projets de façon à assurer un développement solide et durable (Gumuchian et Pecqueur, 2007). L'idée centrale est que la force du territoire provient principalement de sa capacité à répondre aux besoins du système productif, par une action collective et organisée, par la mise en place de partenariats et de modes de coopération de toutes sortes (Courlet, 2008).

Le rapprochement entre les deux évolutions – celle de l'activité agricole et agroalimentaire, d'un côté, et celle du territoire, de l'autre – a été particulièrement incarné par une organisation productive territoriale : le système agroalimentaire localisé (Syal), lequel intègre davantage de dimensions d'ordre économique, social, technique et naturel (pédoclimatique) que d'autres concepts (par exemple, le bassin de production). Il permet notamment de remettre en évidence le maillon central, les agriculteurs, dans la chaîne de valeur d'un produit alimentaire. Il regroupe les agriculteurs, les industriels et les consommateurs ainsi que les acteurs publics. Les Syal expriment l'inscription spatiale de la filière agroalimentaire et ils sont définis comme « *des organisations de production et de service (unités de production agricole, entreprises agroalimentaires, commerciales, de services, restauration) associées de par leurs caractéristiques et leur fonctionnement à un territoire spécifique. Le milieu, les produits, les hommes, leurs institutions, leurs savoir-faire, leurs comportements alimentaires, leurs réseaux de relations, se combinent dans un territoire pour produire une forme d'organisation agroalimentaire à une échelle spatiale donnée* » (CIRAD-sar, 1996, p. 5).

Il faut mentionner que cette notion a été élaborée à partir des travaux menés par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) dans les pays du Sud, en Amérique latine et en Afrique subsaharienne (Lopez et Muchnik, 1997 ; Boucher, 1989). Ces travaux ont mis en évidence le rôle important de l'artisanat alimentaire dans certaines villes africaines et celui de l'agro-industrie rurale en Amérique latine dans l'alimentation de leurs populations et la lutte contre la pauvreté (Requier-Desjardins, 1989, 2010a). Il s'agit de réseaux localisés de petites unités familiales, souvent spécialisées dans la production d'un produit agroalimentaire (par exemple, le cas du manioc au Cameroun ou celui de l'*attiéké* au Bénin). Cette démarche a permis d'adopter une vision intégrée et systémique

du fait alimentaire car elle ne sépare pas, dans son analyse, la consommation des activités de production agricole et agroalimentaire ou le rural de l'urbain (Devautour et al., 1998). En général, les Syal associent étroitement produits, techniques, styles alimentaires, territoires et organisation des unités de production (CIRAD-sar, 1996). Sur cette base conceptuelle, plusieurs études de recherche ont été développées, notamment en Europe, en Amérique latine et, plus récemment, aux Etats-Unis<sup>28</sup>. Cependant, ces études sont marquées par trois principaux courants scientifiques. Le premier concerne les systèmes productifs localisés (SPL), c'est-à-dire des réseaux localisés de petites entreprises (Fourcade, 2006a ; Requier-Desjardins et al., 2003). Le deuxième renvoie à la qualification territoriale des produits alimentaires (Allaire et Sylvander, 1997 ; Nicolas et Valceschini, 1995 ; Hirczak et al., 2004 ; Lacroix et al., 2000). Le troisième est attaché à la question du développement durable (Audiot et al., 2008 ; Requier-Desjardins, 2010b).

Pour valoriser leurs produits, les Syal se réfèrent, d'une part, au paysage, à l'identité, à l'histoire et aux pratiques alimentaires d'un territoire bien délimité géographiquement et, d'autre part, à la capacité de certains paysans et producteurs agroalimentaires artisanaux à développer des savoir-faire locaux spécifiques. L'ensemble doit être effectué dans une vision durable du développement, étroitement liée à la multifonctionnalité de l'agriculture.

### **3. LA PROBLÉMATIQUE**

#### **3.1. Les problèmes soulevés**

Il semble que les Syal contribuent à la lutte contre la malnutrition, résultant aussi bien de la sous-alimentation que de la suralimentation, grâce à la démarche de qualification des produits qu'ils mettent en œuvre (présentée ci-dessus). Par ailleurs, cette démarche permet de réduire le risque de toxi-infection en raison de la faible présence de produits chimiques dans son processus de production et de ses modes extensifs de développement. Néanmoins, le débat contrasté autour des causes de la grippe aviaire (les pratiques domestiques des aviculteurs) et l'épidémie liée à la bactérie *Escherichia coli* (les graines germées « bio ») ont mis en doute ou, tout du moins, relativisé les vertus du système de production extensif et « bio » en matière de qualification des produits alimentaires.

---

<sup>28</sup> La majorité de ces travaux ont été présentés dans le cadre du colloque international de Gis-Syal, organisé tous les deux ans (<http://www.gis-Syal.agropolis.fr>), ou dans des numéros spéciaux de revues scientifiques (comme, par exemple, *Cahiers Agricultures*, Vol 17, N° 6, 2006).

La logique non productiviste de ce système va également à l'encontre des recommandations des organismes internationaux (FAO, Banque mondiale, ...) qui insistent sur l'amélioration de la productivité du secteur agricole pour lutter contre la faim et satisfaire les besoins alimentaires d'une population mondiale en croissance. Pour nourrir les 9 milliards de personnes d'ici 2050, il faudra augmenter la production agricole mondiale de l'ordre de 70 à 100 % (Burney et al., 2010 ; ONU, 2010). La question qui s'impose dès lors est de savoir si le modèle du développement « Syal » est soutenable à long terme.

Nous nous interrogeons donc sur la capacité des Syal – fondés, rappelons-le, sur une logique « produire peu et mieux » – à répondre aux exigences de la sécurité alimentaire, notamment dans sa dimension quantitative. Les Syal sont-ils en mesure de relever les défis imposés par ces changements ? Ceci nous renvoie à la question de la dynamique historique et des trajectoires d'évolution des systèmes locaux. Ces derniers doivent en effet constamment démontrer leur capacité à rebondir en fonction des contraintes intérieures et extérieures (Courlet et Dimou, 1995 ; Garofoli, 1992). Toutefois, nous nous demandons comment ces systèmes peuvent évoluer tout en conservant leur identité. Quelles sont, dans ce cas, les voies que pourraient emprunter les Syal ?

Cette question de l'évolution des Syal a été traitée plus particulièrement au sein d'un ouvrage collectif, intitulé *Coopération, territoires et entreprises agroalimentaires* (Fourcade et al., 2010), dans lequel l'idée était de savoir quelles sont les nouvelles formes de coopération qui peuvent aider les entreprises des filières de production à s'adapter à un environnement en mutation et en quoi le territoire peut intervenir comme variable significative dans ce processus. Le cadre environnemental évoqué renvoie aux exigences relevant du développement durable, à l'évolution des sociétés rurales et aux interactions entre le monde industriel et le monde rural, aux attentes des consommateurs en matière de qualité sanitaire des produits et des cultures alimentaires, ainsi qu'aux rôles que peuvent jouer les Syal dans les dynamiques territoriales. La question des exigences quantitatives de la sécurité alimentaire ne faisait donc pas partie de ce cadre environnemental, et ce parce que les études de cas autour des Syal présentés dans cet ouvrage se sont déroulées en France.

Notre principale interrogation porte alors sur la capacité des Syal à satisfaire des besoins alimentaires accrus compte tenu de conditions naturelles de moins en moins favorables à la production agricole, de la croissance démographique et de l'évolution des niveaux de

consommation associée à l'accroissement de l'urbanisation et à l'élévation des revenus des ménages. **Est-il en effet possible de substituer la logique du « produire assez et mieux » à celle du « produire peu et mieux » sans reproduire le modèle agricole productiviste ?**

### **3.2. La thèse**

Pour appréhender cette problématique, nous avons observé le Système Oléicole dans l'Espace de Saïs-Meknès (SOM) au Maroc. Ce dernier a pour particularité d'être en train de se transformer en mettant l'accent sur l'industrialisation de sa phase de transformation avec deux objectifs principaux : 1) augmenter sa production ; 2) rendre son huile d'olive exportable en respectant les normes internationales de qualité. Cette étude présente un grand intérêt, tant sur le plan théorique que méthodologique. En effet, elle nous permet de suivre de près l'évolution d'un Syal soumis à des contraintes internes et externes et d'observer les changements tant structurels que fonctionnels qui peuvent se révéler au cours de ce processus. La question qui s'impose est de savoir s'il n'y a pas un risque de déterritorialisation des ressources – attachées, en grande partie, au monde rural et aux modes artisanaux de transformation – et donc le risque de perdre le caractère local de ses produits, pourtant pièce maîtresse des Syal. Nous pouvons également nous demander si ce dernier est au contraire capable de requalifier et/ou de développer de nouvelles ressources territoriales, qui garantissent cependant toujours une couleur locale à ses produits. Le cas du SOM peut nous aider à évaluer l'impact de l'industrialisation de la transformation d'huile d'olive sur son processus de qualification territoriale. L'observation du SOM a été réalisée à partir d'une enquête de terrain et d'entretiens avec les acteurs principaux du SOM. Nous verrons alors dans quelle mesure l'industrialisation voulue par la filière oléicole locale modifie le processus de valorisation des ressources territoriales et, par conséquent, celui de la requalification de son produit principal, en l'occurrence l'huile d'olive. En d'autres termes, **toute industrialisation des Syal visant l'augmentation de leur productivité conduit-elle à faire perdre la qualité territoriale de leurs produits alimentaires ?** Plus simplement, est-il envisageable et possible de produire plus et mieux ?

Nous pensons que ce processus sera modifié par l'adaptation de ses ressources aux mutations de son environnement et, surtout, de la territorialisation des nouveaux intrants. Ceci nous permet alors de voir si le développement d'un Syal ne tient qu'à l'existence des ressources territoriales liées à la rente rurale et aux techniques artisanales ou si, à l'inverse, un Syal est capable de développer des ressources territoriales en termes de compétences et d'organisation



technique et sociale davantage liées à une économie de production. Peut-on donc avancer l'hypothèse de l'existence de deux grandes familles de Syal ? D'un côté, les Syal que nous qualifions d'agricoles, où s'articulent deux lectures : celle de l'économie rurale et celle de l'économie spatiale. De l'autre, les Syal dits industriels, à partir desquels est entreprise une réflexion relative aux relations entre dynamique agro-industrielle et dynamique spatiale.

L'objectif est, d'une part, de **parvenir à une lecture articulée des dynamiques agricoles et agro-industrielles et des dynamiques territoriales**. Il s'agit, d'autre part, de **saisir, à partir de l'étude des Syal, la nature des relations d'interdépendances qui se nouent entre la sécurité alimentaire** (avec ses dimensions quantitatives et qualitatives) **et leur dynamique évolutive**. Pour mettre en évidence cette relation, il est nécessaire d'évoquer l'état actuel de la sécurité alimentaire avant de traiter les fondements conceptuels et théoriques du Syal. Ces deux premiers temps de la réflexion constituent un préalable à l'étude du SOM, lequel permet de montrer comment le Syal fait face à la nouvelle exigence du « Produire plus mais mieux ».

Le premier chapitre est consacré à **la sécurité alimentaire au niveau mondial** et, plus précisément, à la particularité des crises alimentaires qui ont marqué le début du XXI<sup>ème</sup> siècle. Nous verrons que, parmi les causes principales de ces crises, nous trouvons les déséquilibres au niveau du commerce international agricole et la marginalisation des agricultures familiales (la majorité des pauvres souffrant de la faim sont des paysans familiaux). Nous indiquerons que l'issue de la crise alimentaire passe nécessairement par la revalorisation de ces agricultures, et ce en raison des rôles éminemment sociaux et économiques qu'elles jouent. Les agriculteurs familiaux sont en effet aussi les garants de **l'authenticité et de l'ancrage local des pratiques agricoles et des transformations alimentaires**, cette garantie étant considérée en général comme un **élément de base de l'enracinement territorial de la filière agricole et agroalimentaire**. Cette dimension est l'objet du deuxième chapitre. Dans le troisième chapitre, nous abordons l'hypothèse de plusieurs processus de qualification et de spécification des produits alimentaires dans le cadre du Syal. Par conséquent, nous essayerons de présenter une nouvelle typologie des Syal qui constituera, dans le quatrième chapitre, la base de notre grille de lecture du Système Oléicole dans l'Espace de Saïs-Meknès (SOM), notamment son processus de production et de qualification de l'huile d'olive.

**PREMIERE PARTIE :**

**LA SECURITE ALIMENTAIRE ET L'EVOLUTION**

**DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE**

Bien que la crise alimentaire de 2008 n'ait pas eu cette fois-ci la rupture de stock comme élément déclencheur, elle a révélé la fragilité du secteur agricole qui subit une crise profonde et rencontre de sérieux problèmes de développement un peu partout dans le monde. Jusqu'à récemment, le modèle de fonctionnement agricole, basé sur des structures de productions industrielles et individuelles, s'est imposé comme seul modèle de référence pour transformer l'agriculture et permettre son épanouissement à la fois économique et social. Autrement dit, le plus souvent, la modernisation agricole est réduite à ses dimensions techniques et se confond avec l'adoption d'un modèle productiviste, très lié au développement du capitalisme, nécessitant des financements importants et permettant une production de masse à des coûts peu élevés.

On constate que le trait marquant de cette évolution réside dans l'émergence d'une géographie agricole fortement tournée vers la dimension économique. Il en résulte que tous les pays du Nord ont vu se substituer à la culture paysanne un système plus complexe où une agriculture modernisée et bien insérée dans le complexe agro-industriel se taille une place croissante. Quant aux pays du Sud, on assiste au développement des entreprises agricoles exportatrices au détriment de l'agriculture vivrière. Ce modèle d'entreprise agricole doit en permanence faire face à l'incertitude et à l'instabilité des marchés dans la mesure où il se caractérise par une situation de forte dépendance des pays importateurs et des spéculateurs. Dépendance au niveau de la production, car ces agriculteurs produisent essentiellement pour le marché de masse et investissent constamment, quand c'est possible, pour améliorer leurs moyens de production, jusqu'à se mettre en situation financière difficile. Dépendance, aussi, pour satisfaire leur niveau de consommation, et, en particulier, les besoins alimentaires de la famille (Lamarche, 1992).

L'objectif n'est donc plus d'assurer la sécurité alimentaire des pays mais d'améliorer les résultats financiers de l'entreprise agricole dans le secteur agricole et agroalimentaire, dont la particularité repose sur la complexité de ses rôles économiques et sociaux. Cette stratégie n'a pas seulement contribué à la dégradation environnementale de notre planète mais aussi à l'accroissement de la volatilité des cours alimentaires, soit à la baisse en provoquant des exodes ruraux massifs, soit à la hausse en entraînant des émeutes de la faim. Ce mode de régulation s'est avéré inefficace et inadéquat face aux nouvelles logiques de changements. Il est incapable de maintenir les distorsions et les déséquilibres qui naissent en permanence du système lui-même. Autrement dit, ses mécanismes et ses institutions, qui ont permis le

fonctionnement du système dans des périodes plus moins stables, sont incapables de résorber ou, au moins, d'étaler dans le temps les distorsions produites par l'accumulation au sein du système capitaliste agricole (Allaire et Boyer, 1995).

Ces différents éléments ont poussé à l'émergence d'un nouveau mode de pratiques agricoles dont la formation des traits et des règles n'est pas encore totalement achevée, mais on peut déjà constater un mouvement de retrait de la part de certains agriculteurs dans les pays développés avec le retour des pratiques agricoles anciennes comme l'agriculture biologique, ou la vente de proximité. L'objectif est de consommer des produits alimentaires de qualité et en même temps de réduire les effets néfastes de la malnutrition. On peut également remarquer de plus en plus un engouement pour promouvoir l'agriculture familiale afin de réduire l'insécurité alimentaire, notamment dans les pays du Sud : c'est une tendance orientée vers des pratiques agricoles basées sur deux principes. Le premier est celui de produire peu avec une grande qualité. Quant au deuxième, il s'appuie sur des transactions commerciales équitables. Dès lors, comment la promotion de l'agriculture familiale pourrait-elle être un vecteur de la sécurité alimentaire (chapitre 1) ? Plus précisément, comment les agricultures et les productions agroalimentaires, basées notamment sur la qualification territoriale des produits, peuvent-elles affecter la sécurité alimentaire (chapitre 2) ?

**CHAPITRE 1 :**

**L'AGRICULTURE FAMILIALE COMME**

**VECTEUR PRINCIPAL DE LA SECURITE**

**ALIMENTAIRE**

L'objet du présent chapitre sera focalisé, dans un premier temps, sur l'analyse de la particularité des crises alimentaires : causes et solutions. Nous tenterons d'exposer les principaux facteurs structurels et conjoncturels de l'insécurité alimentaire, notamment ceux qui concernent le choc alimentaire de 2008. Il sera aussi question de traiter l'impact des différentes stratégies de commerce agricole international dans un contexte de déréglementation des échanges agricoles (section 1). Dans un deuxième temps, nous mettrons en évidence le rôle important que pourrait jouer l'agriculture familiale dans l'amélioration de la sécurité alimentaire (section 2).

## **SECTION 1: LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, ENTRE DISPONIBILITÉ ET LIBRE ÉCHANGE**

Dans cette section nous allons, dans un premier temps, présenter et discuter les principales analyses qui ont traité la question de l'insécurité alimentaire et qui nous serviront par la suite à cerner la dernière crise alimentaire de 2008 dans laquelle la question de la spéculation a joué un rôle crucial. Nous développerons alors, dans la deuxième partie de cette section, la question de la spéculation qui ne cesse de se développer du fait de la nature et de l'évolution du commerce international des produits alimentaires.

### **1.1. Les crises alimentaires du XXI<sup>ème</sup> siècle : rupture ou continuité ?**

Il nous semble qu'un détour sur la notion de la sécurité alimentaire est nécessaire pour comprendre, dans un deuxième temps, la nature et les caractéristiques des crises alimentaires qui frappent déjà le début du XXI<sup>ème</sup> siècle.

#### **1.1.1. La sécurité alimentaire : concept et évolution**

La notion de sécurité alimentaire est apparue lors de la Conférence alimentaire mondiale à Rome, en 1975, en réponse au nombre de plus en plus important de personnes affectées par la faim au début des années 1970. Au début, la notion a été limitée aux disponibilités alimentaires et il a fallu attendre la Conférence internationale FAO/OMS sur la nutrition (FAO-OMS, 1992) pour élargir le champ théorique du concept de la sécurité alimentaire en le définissant comme « *l'accès de tous, à tout moment, à une alimentation suffisante pour mener*

*une vie saine et active*<sup>29</sup> ». En plus de l'accès aux denrées, cette définition a ajouté une autre dimension : celle de droit humain à une alimentation adéquate<sup>30</sup>. En 1996, le Sommet mondial de l'alimentation a parachevé la définition précédente en intégrant d'autres critères de nature socio-économique qui affirment le caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire. Pour les 181 pays signataires de la déclaration du Sommet, la « *sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine*<sup>31</sup> ».

Cette définition a été le résultat des différents travaux théoriques et empiriques, à savoir les différents rapports des organismes internationaux, notamment ceux de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et de l'Agriculture (FAO), de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ou de la Banque Mondiale (BM), ainsi que les différents apports conceptuels et théoriques développés, principalement, par Amartya Sen(1981) avec sa théorie de la famine ou Chambers et Conway (1992) avec le concept de « *Sustainable Livelihoods* ». En conséquence, aujourd'hui, la notion de la sécurité alimentaire implique l'entrée d'une variété de disciplines comprenant l'économie agricole, l'économie industrielle, la science politique, l'agronomie, la botanique, la nutrition, la santé, la sylviculture, la géographie et l'anthropologie, entre autres.

Nous ne retournons pas sur les différentes mérites de ce résultat de travail épistémologique, mais au moins une mérite vaut d'être distinguée à savoir l'intégration de la malnutrition dans l'insécurité alimentaire. Si la famine entraîne souvent la mort de milliers de personnes, la malnutrition a également d'autres conséquences néfastes. La malnutrition<sup>32</sup> (la faim insoupçonnée) peut causer la maladie, la cécité et la mort prématurée, ou altérer le développement cognitif des survivants. Il en résulte que la nourriture ne doit pas seulement être disponible et accessible mais doit aussi présenter une qualité et une diversité adéquates en termes de densité énergétique.

---

<sup>29</sup> Source : <http://www.fao.org/docrep/003/w3613f/w3613f00.HTM>, (page consultée le 24/07/08).

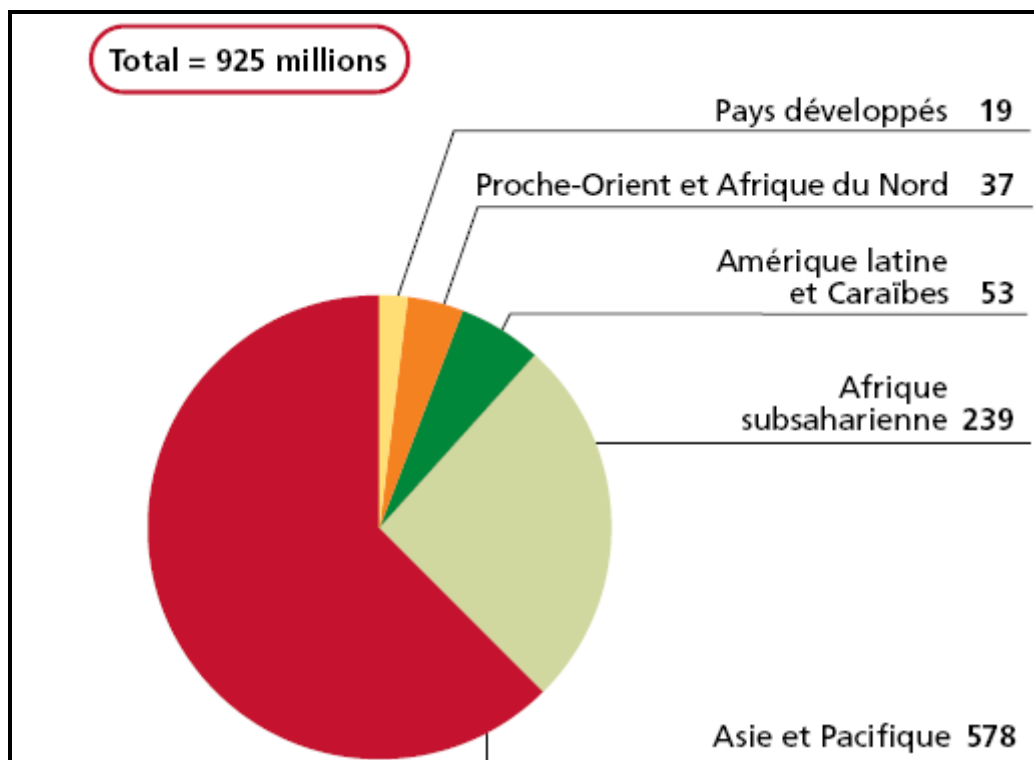
<sup>30</sup> Une alimentation adéquate : est une alimentation qui présente une qualité et une diversité adéquates en termes de densité énergétique.

<sup>31</sup> Source : <http://www.fao.org/docrep/003/w3613f/w3613f00.HTM> (page consultée le 24/07/08).

<sup>32</sup> Ce concept renvoie souvent au bilan nutritionnel qui est établi sur la base du bilan alimentaire (l'ensemble des produits utilisés pour la consommation humaine dans un pays donné), en transformant les quantités physiques de produits en calories et en nutriments, à l'aide des tables de composition des aliments (Malassis, 1973).

Depuis, la prise de conscience de l'importance de la sécurité alimentaire, il y a presque quarante ans, le monde a multiplié la production alimentaire et compte assez de nourriture pour nourrir l'intégralité de la population mondiale. Entre 1961 et 2005, la production agricole a pratiquement triplé en termes réels, avec une hausse moyenne de 2,3 par an, soit un rythme très supérieur à celui de la croissance démographique mondiale (Carfantan, 2009). En dépit de ces bons résultats, le monde compte 925 millions de personnes souffrant de la faim malnutries en 2010 (graphique 3).

**Graphique 3. Le nombre de personnes (en millions) souffrant de la faim par région en 2010**

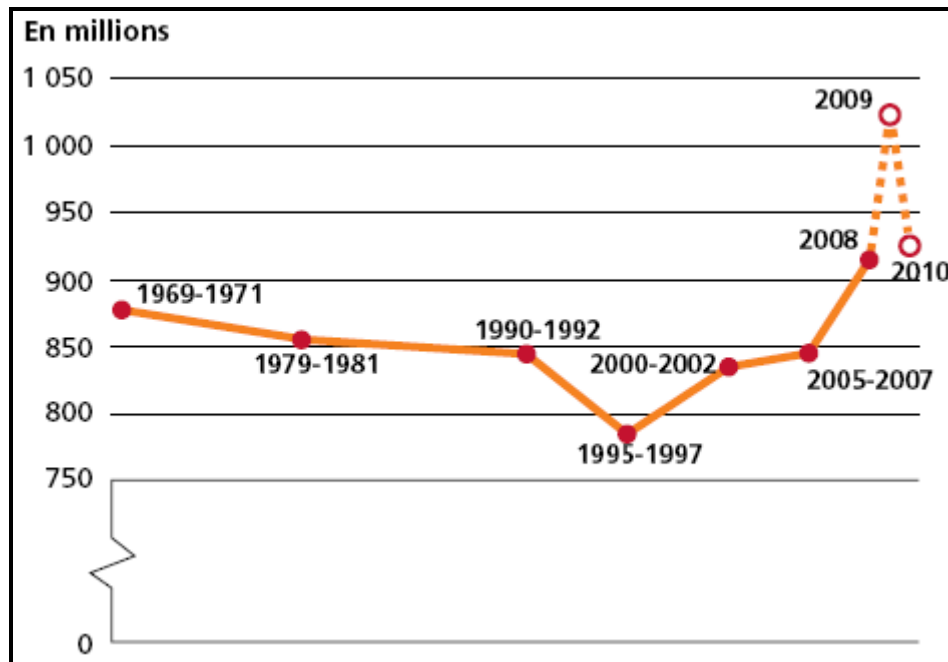


Source : FAO (2010a).

Ces chiffres illustrent bien la difficulté de tenir l'engagement pris par la communauté internationale lors de l'Assemblée générale des Nations-Unies en 2001, à savoir réduire de moitié l'incidence de la faim à l'horizon 2015. En effet, après une tendance à la baisse de la proportion de personnes sous-alimentées dans les pays en développement, on remarque de plus en plus de personnes qui souffrent d'une insécurité alimentaire transitoire causée par des chocs économiques ou naturels et qui rejoignent celles qui tombent sous les niveaux de consommation adéquats durant la basse saison voire celles qui ne reçoivent jamais à manger en suffisance (graphique 4).



**Graphique 4. Nombre de personnes sous-alimentées dans le monde, entre 1969-1971 et 2010**



Source : FAO (2010a).

Il en résulte que la question de l'insécurité alimentaire n'est pas encore réglée et que la question de l'alimentaire reste donc un enjeu majeur, culturel, sanitaire, politique, économique et agronomique. Plusieurs facteurs ont été avancés pour expliquer cette situation contradictoire entre les gens qui souffrent du manque de nourriture et l'abondance de la production alimentaire. Des facteurs qu'on peut classer selon leur endogénéité ou leur exogénéité par rapport au système alimentaire. Les premiers facteurs concernent tous les éléments internes au système alimentaire : on trouve en premier lieu, la production agricole, à savoir la capacité du secteur agricole à fournir suffisamment de denrées alimentaires ; en corrélation avec cet important facteur, on trouve, les conditions climatiques qui ne cessent de se dégrader en raison du dérèglement climatique. Quant aux facteurs dits exogènes, ils concernent les autres dimensions de l'insécurité alimentaire, en particulier les dimensions sociales (démographie, comportement des consommateurs, urbanisme) et les dimensions économiques (accessibilité à la nourriture, revenu,...).

### **A) Production alimentaire et sécurité alimentaire**

Même si, la planète produit assez de nourriture pour satisfaire les besoins alimentaires de sa population totale actuelle et si elle pratique, dans certaines régions, des politiques visant à réduire la production (quotas, jachère pour limiter les excédents,...), la sécurité alimentaire de certaines populations et des futures générations ne doit pas être considérée comme acquise, du

fait notamment du manque de moyens financiers ou techniques (infrastructure) et d'incertitudes liées aux pénuries croissantes en ressources naturelles. La production intérieure par habitant de denrées alimentaires de base est en déclin. Selon le rapport de la Banque Mondiale de 2008 sur l'insécurité alimentaire, certains pays<sup>33</sup> ont tous affiché, entre 1995 et 2004, des taux de croissance annuels par habitant négatifs pour les denrées alimentaires de consommation courante. Sans aucun doute, la baisse ou dans le meilleur des cas la stagnation de la production intérieure pose un problème réel de disponibilité alimentaire au niveau national.

Pour faire face à l'insécurité et à l'indépendance alimentaire, les populations de ces pays devront augmenter leurs productions alimentaires. Pour y arriver, il faut absolument associer d'une façon harmonieuse les facteurs : la terre, l'eau et les ressources génétiques animales et végétales avec des technologies appropriées, des capitaux, de la main d'œuvre, des infrastructures et des institutions. En effet, cette association a permis à beaucoup de pays de multiplier leur production alimentaire en dépit de la baisse des disponibilités en ressources naturelles, d'un côté, et d'améliorer les conditions de vie de leurs paysans et pêcheurs, de l'autre. Malheureusement, les paysans et les pêcheurs sont généralement les premières victimes en cas d'insécurité alimentaire : les trois-quarts des personnes qui souffrent de la faim sont en effet des paysans ou d'anciens paysans condamnés auparavant par la pauvreté à émigrer vers les bidonvilles des agglomérations urbaines ou parfois dans des camps de réfugiés (Conseil Economique et Social, 2008). Au Maroc, par exemple, 15 % de population rurale est pauvre contre seulement 5 % dans le milieu urbain. Mais, c'est le Soudan qui illustre bien cette situation contradictoire : 85 % de sa population rural est pauvre alors qu'il dispose de 84 millions d'hectares de terres cultivables et 80 millions d'hectares de pâturages<sup>34</sup>, soit 30 % des terres arables des pays arabes (Banque Mondiale, 2009).

Il ne suffit pas donc de disposer des grands potentiels agricoles et d'être producteurs de denrées alimentaires pour ne pas souffrir de la faim. Les petits producteurs pauvres, majoritairement des paysans, n'ont pas les moyens d'investir en matériel technique, en matières premières, en logistique. C'est la raison pour laquelle ils ne disposent que d'outils à main (des machettes, des bêches et des faucilles) pour travailler et, par conséquent, ils ne

---

<sup>33</sup> Parmi ces pays on trouve principalement : le Burundi, l'Ethiopie, le Kenya, Madagascar, le Nigéria, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie, le Niger, le Malawi, le Rwanda, le Burkina Faso, le Tchad, le Kenya, l'Ouganda et le Yémen.

<sup>34</sup> Source : [http://www.fao.org/ag/AGP/AGPC/doc/Counprof/frenchtrad/sudan\\_fr/Sudan\\_fr.htm](http://www.fao.org/ag/AGP/AGPC/doc/Counprof/frenchtrad/sudan_fr/Sudan_fr.htm) (page consultée le 2/02/2010).

cultivent que des petites surfaces (moins de 1 ha), souvent sans engrais, semences sélectionnées ou produits phytosanitaires pour lutter contre les ravageurs de leurs récoltes. 32 pays (tableau 1) dont la majorité souffre de la malnutrition emploient entre 0 et 1 tracteur par hectare. Dans le monde d'aujourd'hui, l'écart de productivité entre la culture manuelle la moins performante et la culture mécanisée la plus performante est de l'ordre de 1 à 1 000 et même plus (Conseil Economique et Social, 2008).

**Tableau 1. Nombre de tracteurs par 1000 ha en 2006**

Pays		Nombre de tracteurs par 1000ha	
Niger	0,0	Gambia	0,3
Central African Republic	0,0	Bangladesh	0,4
Togo	0,0	Burkina Faso	0,4
Chad	0,0	Malawi	0,5
Rwanda	0,0	Timor-Leste	0,5
Guinea-Bissau	0,1	Mali	0,6
Comoros	0,1	Solomon Islands	0,6
Afghanistan	0,1	Eritrea	0,7
Cameroon	0,1	Bhutan	0,8
Sierra Leone	0,1	Mauritania	0,8
Haiti	0,2	Nigeria	0,8
Burundi	0,2	Liberia	0,8
Madagascar	0,2	Uganda	0,9
Ethiopia	0,2	Ghana	0,9
Indonesia	0,2	Lao People's Democratic Republic	0,9
Senegal	0,2	Sudan	1,0

Source : Banque Mondiale (2008).

Il existe un clivage important entre une culture moderne, connectée aux marchés globaux, largement soutenue financièrement par les pouvoirs publics et recourant à des techniques très intensives en capital mais employant très peu de main-d'œuvre, et une agriculture paysanne traditionnelle, à base de petites exploitations, subsistant difficilement et ne parvenant à se brancher ni sur les marchés urbains nationaux ni à vendre à l'international. La culture motorisée bénéficie également des investissements massifs en recherche et développement (R&D) agricole. Les pays en développement investissent neuf fois moins que les pays

industrialisés en R&D agricole (Banque Mondiale, 2008). Les petits agriculteurs pauvres produisent ainsi peu, ce qui ne correspond pas à la demande croissante locale (régionale ou nationale), voire à leurs propres besoins.

De toute évidence, l'investissement en R&D et l'emploi des techniques modernes sont une nécessité pour augmenter la productivité des petites exploitations agricoles et, par conséquent, récompenser les pertes de production des terres (souvent les plus fertiles) victimes des pratiques intensives, de l'urbanisation accrue, du développement des infrastructures, du détournement croissant des ressources en eau vers l'industrie et particulièrement de la sécheresse, ainsi que l'avancement des biocarburants. Et « *cette tendance semble irrémédiable avec la baisse des innovations technologiques et de la productivité, l'augmentation des contraintes physiques par l'érosion des sols, la pollution, l'épuisement des nappes, la disparition des matières organiques et l'augmentation des salinités des terres irriguées* » (Azoulay, 1998, p.26).

Effectivement, on constate un recul des terres cultivées, notamment celles destinées à produire des aliments consommés localement et détenues majoritairement par les petits propriétaires. L'Inde, deuxième pays après les Etats-Unis en termes de surfaces cultivées, a vu ses surfaces moyennes par exploitation diminuer de 40 % depuis 1970-71 pour atteindre 1,4 hectare en 1995-96 (Pontvianne, 2007). Sa production de céréales n'a progressé que de 46 % depuis le milieu des années quatre-vingt, au lieu de 88 % vingt-cinq ans avant. La Chine voit également un recul important de ses terres exploitables du fait du développement d'infrastructures et de l'explosion démographique. Ainsi, « *depuis 1979, la Chine perd en moyenne 500 000 hectares de terres agricoles par an. Les seules surfaces rizicoles perdues représentent en moyenne 100 000 hectares, soit l'équivalent d'une production susceptible de satisfaire les besoins de la moitié de l'accroissement de la population chaque année* » (Carfantan, 2008, p.37).

Le même constat peut être fait au Maghreb et dans une grande partie de l'Afrique, où l'agriculture contribue encore pour beaucoup aux variations du PIB, en raison notamment de la sécheresse (FAO, 2010b). Quant aux pays d'Amérique latine, il est vrai qu'ils disposent encore de grandes terres arables, mais elles sont, soit malheureusement sous exploitées à cause du système agraire, soit destinées de plus en plus aux agrocarburants à la place des cultures vivrières. Cette tendance à la baisse des terres arables devrait continuer. Dans le monde arabe par exemple, on estime que la superficie de terre arable par habitant devrait être de

0,12 hectares en 2050, en chute de 63 % par rapport à son niveau des années 1990 (Banque Mondiale, 2009).

Un constat similaire vaut pour les pays occidentaux et ceux de l'ex-URSS. Pour les premiers, les emblavements<sup>35</sup> sont plus instables aux États-Unis (60 au lieu de 65 millions d'hectares enregistrées au début des années quatre-vingt-dix) ou volontairement réduits en raison de la politique de jachère pratiquée par l'UE (la superficie des terres arables a diminué en Europe de 0,9 % par an entre 1961-1963 et 2006-07) (Carfantan, 2008). Pour les pays de l'ex-URSS, la production a connu une chute, due notamment au passage à l'économie de marché et aux soutiens massifs à leurs agriculteurs. Au cours des vingt dernières années, une tendance inverse a été observée dans nombre d'États nouvellement indépendants, la transformation économique ayant entraîné une diminution significative de la superficie utilisée pour la production agricole. Ainsi, entre 1990 et 2007, la superficie totale ensemencée en cultures a diminué de 117,7 millions à 76,4 millions d'hectares en Russie et de 32,4 millions à 26,1 millions d'hectares en Ukraine (OCDE, 2009a).

La progression de la production alimentaire (mentionnée au-dessus) n'est pas donc due à une extension sensible des terres cultivées mais plutôt au système des récoltes multiples (intensification des cultures) et au développement de l'agrochimie. Le taux d'intensification a connu une croissance régulière entre les années 1961-1963 et 2006-2007 : plus de 25 % pour l'Afrique et plus de 16 % pour l'Océanie (FAO-OCDE, 2009). La production mondiale de céréales, par exemple, a connu une hausse de plus de 19 % entre 1994-1996 et 2007 avec pratiquement la même superficie (tableau 2).

**Tableau 2. Superficie récoltée et production de céréales**

Superficies cultivées (1000ha)					Production (1000 tonnes)				
1994-1996	1999-2001	2005	2006	2007	1994-1996	1999-2001	2005	2006	2007
695 251	672 078	690 589	684 551	695 599	1 975 419	2 084 410	2 267 177	2 239 236	2 351 396

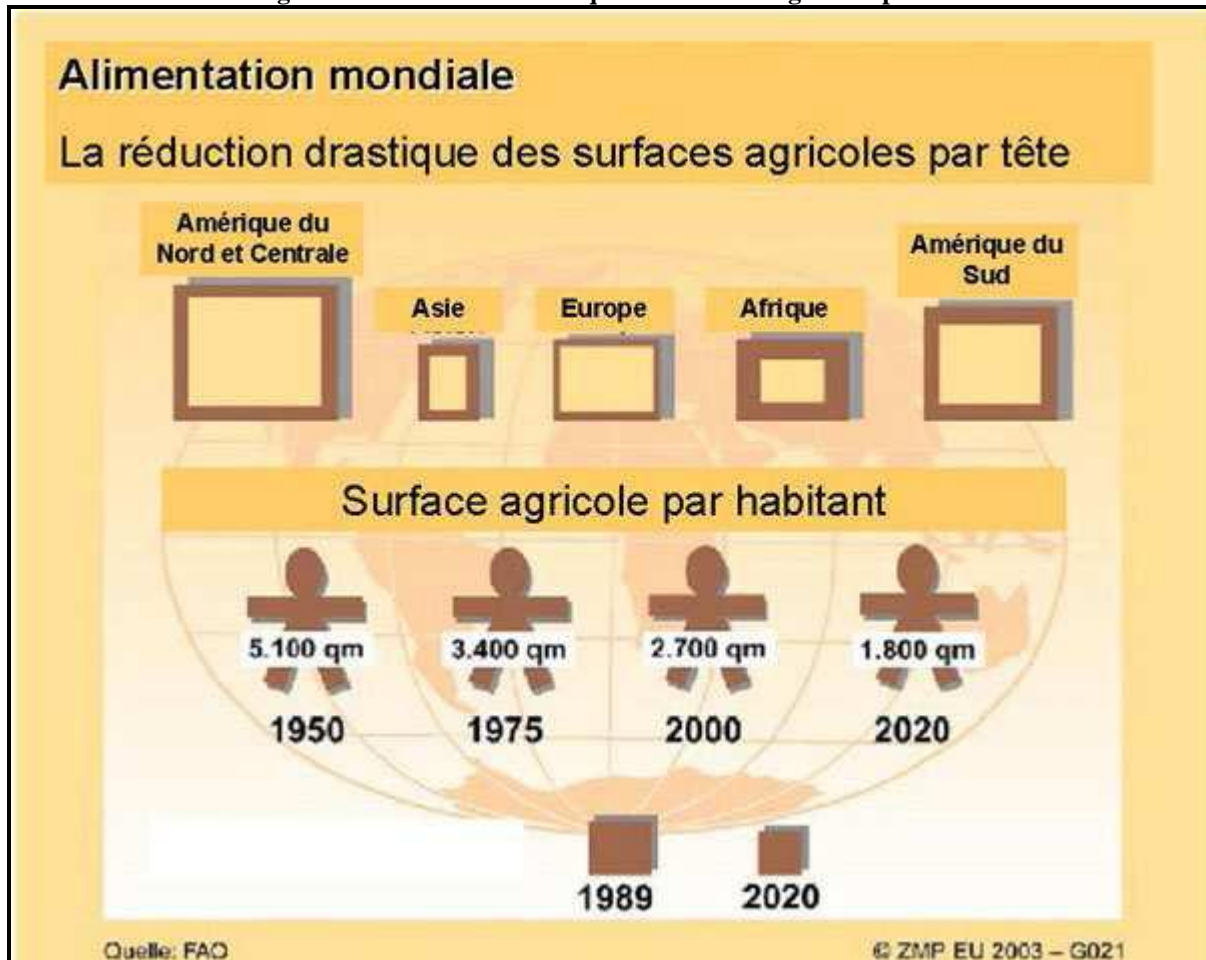
Source : FAO (2009a).

Le peu d'extension des terres cultivées réalisé entre 1961 et 2005, environ 13% d'augmentation, est dû principalement à la déforestation : 13 millions d'hectares déboisées chaque année à l'échelle mondiale, selon la Banque Mondiale (2008). L'extension des terres

<sup>35</sup> C'est-à-dire : terre où du blé (ou autre graine) a été nouvellement semé (le petit Larousse, 2006).

cultivées est plutôt le fait de pays qui, confrontés à des besoins croissants en denrées alimentaires et en emplois, ne disposent que d'un accès limité aux technologies susceptibles de faciliter les cultures intensives. Au niveau mondial, on constate une réduction drastique de la superficie des terres cultivables par tête (figure 1).

Figure 1. La réduction drastique des surfaces agricoles par tête



Source : FAO (2008a).

En 2006-2007, la superficie des terres cultivables était estimée à 1,42 milliards d'hectares, soit 135,6 millions d'hectares de plus qu'en 1961-63 (+ 10,5 %), ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 0,2 % seulement. Les experts de la FAO tablent tout de même sur la poursuite de la progression alimentaire, avec un rythme de croissance toutefois de moins en moins soutenu, notamment dans les pays développés. Effectivement, diverses études indiquent que les rendements n'augmentent plus aussi vite, d'où l'impression générale que la mise au point de nouvelles technologies ne se fait plus au même rythme qu'autrefois (FAO-OCDE, 2009). Un ralentissement de la croissance des rendements dû, en partie, à une moindre efficacité des apports d'engrais. La dégradation de l'environnement (érosion et salinisation des sols, pollution de l'atmosphère) et l'épuisement des ressources en eau, ainsi

que le réchauffement du climat, vont peser des menaces sérieuses dans certaines régions. Quant aux biotechnologiques, malgré des applications prometteuse dans certains domaines (maïs en particulier), elles ne devraient pas permettre un saut spectaculaire de la productivité agricoles dans les prochaines décennies (Beauval et Dufumie, 2006). Ce sont ces constats qui ont amené Brown et Kane (1995) du *Worldwatch Institute* de conclure que le temps des excédents est révolu. Le monde s'achemine vers des graves crises alimentaires résultant, notamment, de l'incapacité des pays exportateurs à répondre à l'explosion de la demande de la Chine. Il faut donc s'attendre à une envolée des prix agricoles dans les premières décennies du XXI<sup>ème</sup> siècle.

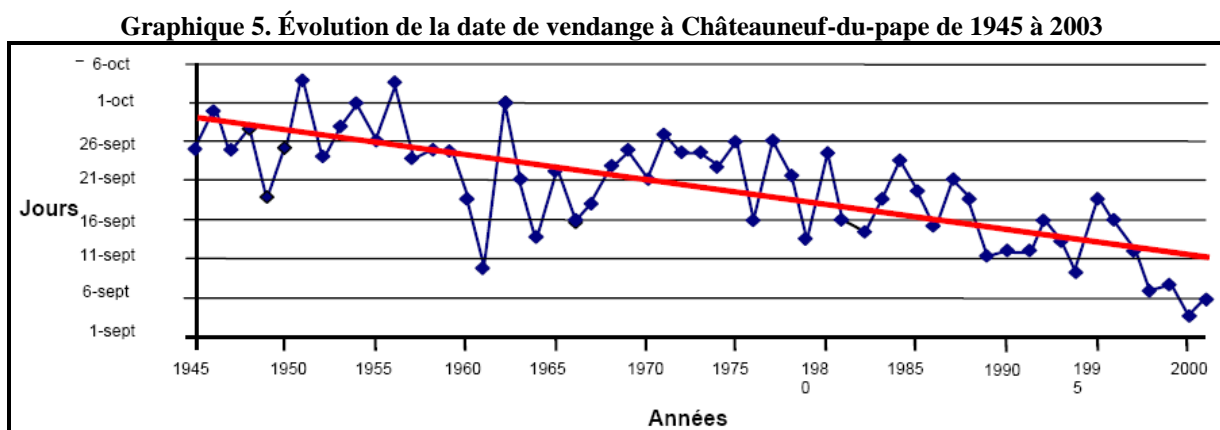
## **B) Changement climatique et sécurité alimentaire**

En plus de l'urbanisation, de l'emploi des méthodes archaïques, certaines régions (Afrique de l'Est et Maghreb notamment) souffrent également du manque des ressources hydriques. Ce phénomène trouve principalement ses raisons dans la sécheresse que connaissent certains pays depuis le début des années 1970. La sécheresse, définie comme une anomalie climatique caractérisée par le manque ou l'absence totale de précipitations, débouche sur une baisse des ressources hydriques des rivières, des fleuves, des lacs, des puits et des cours d'eau, voire des nappes phréatiques (Balaghi et Jlibene, 2009). L'insuffisance de l'eau peut amener, surtout dans les zones semi-arides, à une baisse de la production agricole ainsi que de la superficie des pâtures nécessaires pour les animaux. La sécheresse ou de la pénurie de l'eau fait partie d'une série infinie des conséquences du dérèglement climatique ou du réchauffement de la planète causé par la croissance incontrôlée des émissions de gaz à effet de serre. Le réchauffement climatique est tenu, selon IFPRI (2009), comme principal responsable des changements actuels :

- ✓ Retrait des glaciers entraînant une élévation du niveau moyen des océans qui aurait des répercussions sur les disponibilités en eau douce dans de nombreux pays d'Amérique Latine, d'Asie de l'Est et du Sud ;
- ✓ Déréglementation des régimes de précipitations entraînant inondations et sécheresses ;
- ✓ Multiplication de phénomènes météorologiques extrêmes comme les ouragans ou les cyclones ;

- ✓ Modification de la circulation de courants marins comme le Gulf Stream et la dérive Nord-Atlantique qui pourrait conduire au refroidissement de certaines régions (Ouest de l'Europe,...).

Concrètement, on perd chaque année jusqu'à 10 millions d'hectares de surfaces cultivées, à cause de la dégradation de l'environnement (ONU<sup>36</sup>, 2010). Par ailleurs, le secteur agricole est extrêmement sensible aux changements climatiques. Des températures plus élevées (ou plus basses) hors saisons diminuent les rendements des cultures utiles tout en provoquant une perturbation des récoltes et une prolifération des mauvaises herbes et des parasites (p.ex<sup>37</sup> : la date de vendange à Châteauneuf-du-pape a été avancée d'un mois entre 1945 à 2003, comme le montre (graphique 5).



Source : Ganichot (2002).

Une baisse de la pluviométrie, entraînant une réduction des disponibilités en eau de centaines de régions (principalement en Afrique et en Asie), rend la production agricole de plus en plus aléatoire et augmente la probabilité de mauvaises récoltes à court terme et une baisse de la production à long terme (IFPRI, 2009). Les rendements de l'agriculture pluviale pourraient chuter jusqu'à 50 % dans certains pays d'ici à 2020 (Conseil Economique et Social, 2008). Selon le 4<sup>ème</sup> rapport du Groupe international sur l'étude du climat (GIEC, 2007), à ces modifications des régimes de précipitations devraient s'ajouter de plus forts écarts saisonniers et extrêmes dans certains pays avec des saisons sèches plus longues, des sécheresses plus fortes, davantage d'évènements pluvieux extrêmes. Autre effet indirect, lorsque des pluies violentes tombent sur un sol totalement desséché incapable d'absorber l'eau, l'eau ruisselle

<sup>36</sup> ONU : Organisation des Nations Unies.

<sup>37</sup> p.ex : par exemple.



s'en va grossir les rivières et les fleuves. Ceux-ci, sous cet afflux brutal d'eau, débordent de leur lit et inondent les régions agricoles avoisinantes, engendrant une autre catastrophe.

L'agriculture pratiquée dans les pays développés et dans certains pays en développement (Chine, Inde, Brésil notamment) est responsable en partie de la dégradation de notre planète du fait son aspect intensif et productif. Effectivement, l'agriculture dite productiviste est souvent responsable de la dégradation de l'environnement, à travers la pollution des eaux souterraines, provenant principalement des engrais et pesticides, ainsi que du taux de salinité et lorsque les écosystèmes sont excessivement exploités ou encore du fait de l'épuisement des ressources naturelles. Il s'agit là d'un aspect préoccupant, en particulier dans les zones où ces nappes fournissent l'essentiel de l'eau potable nécessaire à la consommation humaine et aux activités agricoles. Dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), c'est plutôt le gaspillage considérable de l'eau qui marque leur système agricole, à cause des méthodes archaïques d'irrigation utilisées. L'irrigation vient en complément aux précipitations. Selon le rapport mondial de l'UNESCO (2003), sur la mise en valeur des ressources en eau, l'irrigation joue un rôle déterminant pour l'agriculture et donc pour la sécurité de l'alimentation. Il est important de rappeler que, selon le Rapport de la Banque mondiale (2008) sur le développement, le taux de pauvreté est de 20 à 40 % moins élevé à l'intérieur des réseaux d'irrigation qu'à l'extérieur.

Pour que les zones irriguées puissent s'étendre à l'avenir et, par conséquent, les volumes de production agricole s'accroissent, il faut une utilisation rationnelle et productive des ressources hydriques dans le domaine agricole. Cela nécessite l'emploi des technologies plus efficaces (comme l'irrigation au goutte-à-goutte et la planification de l'irrigation en fonction des besoins des plantes), des régimes d'écoulement plus rapide, des réseaux de canaux en bétonnés d'irrigation et l'adoption de pratiques agricoles moins gourmandes en eau (OCDE, 2009c ; OCDE, 2008a). Face à ces impératifs, il faut investir pour gérer la base de ressources, améliorer l'efficacité technique de la production (rendement) et concevoir des pratiques qui favorisent la durabilité et l'accroissement de produits agricoles de base de manière à faire face à l'insécurité alimentaire et à l'augmentation de la demande prévue à l'échelle mondiale. Pour y arriver, les participants au Forum Terra Preta<sup>38</sup> ont plaidé en faveur de la promotion des

---

<sup>38</sup> Forum Terra Preta sur : la Crise Alimentaire, le Changement Climatique, les Agrocarburants et la Souveraineté Alimentaire, tenu par le Comité International de Planification des ONG/OSC pour la Souveraineté Alimentaire (CIP) à Rome en juin 2008, (Source : <http://www.foodsovereignty.org/Portals/3/documenti%20sito/Ressources/Archives/Forum/2008-fr-final%20declaration%20Forum%20Terra%20Preta.pdf> (page consultée le 22/11/2010).

pratiques existantes/indigènes comme partie intégrante de la stratégie d'adoucissement du changement climatique. La vaste promotion qu'ils font de l'exploitation familiale comme moteur de l'agriculture de l'avenir pourrait fournir une alternative viable aux débats actuels sur la mitigation du changement climatique, débats qui se concentrent généralement sur le niveau macro-économique. Ceci est conditionné à la capacité notamment financière des agriculteurs à investir dans les nouvelles techniques et des consommateurs (y compris les agriculteurs) à acheter les denrées alimentaires.

### **C) Revenu et sécurité alimentaire**

Malgré le fait que la sécurité alimentaire des personnes soit soumise à la production et au changement climatique, elle reste extrêmement liée à leur pouvoir d'achat. Tous les récents rapports des organisations internationales (FAO, Banque Mondiale, ONG) sont unanimement d'accord pour considérer la pauvreté comme principale cause de l'insécurité alimentaire. Cette approche de la sécurité alimentaire vient compléter celle basée sur la disponibilité alimentaire. La baisse de celle-ci et l'augmentation de la population ont été auparavant et pendant longtemps, les seules raisons expliquant une insécurité alimentaire. Ceci a été battu par des analyses approfondies menées par Sen (1981a, 1977, 1997,...) et par bien d'autres (Boulanger et al., 2004 ; Christophe et al., 1985 ; Devereux, 1993, 2001,...) de différentes famines qui se sont produites en Afrique, en Asie ou en Europe et qui ont démontré que celles-ci pouvaient survenir même en cas d'accroissement de l'offre de denrées alimentaires.

Les famines ont longtemps été expliquées, en effet, par des raisons liées uniquement aux « *problèmes de la production des biens alimentaires. Toute augmentation de la production devrait conduire à une réduction des carences alimentaires et nutritionnelles. Selon Malthus, l'origine de la première théorie des famines en 1678, la croissance arithmétique de l'offre ne pourrait à terme permettre la satisfaction des besoins d'une population en croissance géométrique. Les faits ont démenti cette théorie* » (Azoulay, 1998, p. 25). Effectivement, le grand développement de la production des biens alimentaires, qu'a connu le monde dans les dernières décennies, n'a pourtant pas mis fin au problème de la faim. Selon la FAO, 925 millions de personnes situées essentiellement en Afrique et Asie souffrent de sous- alimentation (FAO, 2010a).

Cette nouvelle théorie relativement récente a été initiée par Sen au milieu des années 1970 et finalisée dans son ouvrage *Poverty and Famines, An Essay on Entitlement and Deprivation* paru en 1981, et elle a été reprise et approfondie par d'autres comme Devreux (1993). Cette

théorie a le mérite de refonder l'analyse de la famine, en particulier, et de l'insécurité alimentaire, en général sur des bases socio-économiques. La famine (et la malnutrition) a été, et pour longtemps, hors du champ d'analyse économique du fait de son caractère agro-climatique et de sa nature pathologique (carences, maladies, épidémies, décès). Selon Sen « *la vraie question n'est pas la disponibilité totale de la nourriture mais son accès par les individus et les familles. Si une personne manque des moyens pour acquérir la nourriture, la présence de la nourriture sur le marché n'est pas d'une grande consolation* » (Sen, 1990, cité par Azoulay, 1998, p.26). La présence de denrées sur les marchés, l'existence de disponibilités (quelle que soit leur origine, domestique ou importée) n'est plus, dans cette conception, l'élément déterminant du problème.

Avec Sen, le centre d'analyse de l'insécurité alimentaire a été déplacé de l'offre des denrées alimentaires à la demande ou plutôt aux conditions socioéconomiques des demandeurs. Il s'agit d'une analyse microéconomique et socio-historique basée « *sur la dotation initiale en droits des individus et sur leur capacité à les échanger ; ces deux variables déterminant la capacité de demande en biens alimentaires, variable fondamentale de l'analyse. Dans ce cadre, la faim ne se définit pas par le manque général de nourriture, mais par le fait que certaines personnes n'ont pas assez à manger ; le contexte socio-historique (classes, monde de production, etc.) détermine l'individu et son comportement micro-économique, et est responsable en dernière analyse de sa situation alimentaire* » (Christophe et al., 1985, page 932-933). Sen développe ainsi son approche de « *capabilité* » qui renvoie à la capacité des personnes acquise en matière de santé, d'éducation et de revenus monétaires pour réaliser personnellement et librement des projets qui leur permettent d'améliorer leurs conditions d'accès à la nourriture (Sen, 1997, 2000). La « *capabilité* » désigne l'« *ensemble de vecteurs de fonctionnements, conditions d'existence ou d'action, qui reflètent la liberté d'une personne de se réaliser à travers le mode de vie qu'elle a choisit* » (Sen, 1992, cité par Boucher et al., 2003a, p.3).

L'approche de « *capabilité* » a été le résultat de l'analyse par Sen (1981a, 1981b) des quatre famines : celle du Bengale en 1943, celle du Bangladesh en 1974, celle de l'Ethiopie et celle du Sahel en 1973. En clair, cette analyse a montré qu'une pénurie pouvait être causée par un accroissement de la demande, d'une appartenance à un groupe social, d'une hausse des prix des produits alimentaires ou d'une baisse du revenu des ménages, susceptible de se reproduire même en cas de croissance de la production agricole. On peut assister à des baisses

considérables de la production agricole sans pour autant qu'une famine ne se déclare. Pour Sen, la plupart des malnutris et des famines sont une conséquence du manque d'accès à la nourriture et non à un problème de disponibilité suffisante de nourriture. Ce manque d'accès est le résultat de plusieurs facteurs : « *des facteurs personnels de conversion (par exemple, le métabolisme, la condition physique, le sexe, l'aptitude intellectuelle, etc.), des facteurs sociaux de conversion (par exemple, les politiques publiques, les normes sociales ou religieuses, les pratiques discriminatoires, l'existence de rôles sexués, les hiérarchies sociétales, les relations de pouvoir, etc.), et des facteurs environnementaux de conversion (par exemple, l'influence du climat ou de la géographie)* » (Farvaque, 2005, p.28). En d'autres termes, il est la conséquence des structures de contraintes, les conventions en vigueur, les normes sociales, les idéologies dominantes, pouvant toutes rétrécir l'espace des possibles (les *capabilités*) des personnes. Les insécurités alimentaires sont donc des processus complexes, ancrés dans l'histoire, faisant intervenir des rapports de force entre groupes sociaux et des pratiques socioculturelles spécifiques (Clément, 2009).

Il est clair qu'on ne peut pas exclure le déclin des disponibilités alimentaires comme cause partielle pour tous les cas de l'insécurité alimentaire, même ceux qui ont été étudiés par Sen (notamment les deux cas de l'Afrique). Néanmoins, la théorie générale des causes de la famine de Sen a permis aux instances (nationales ou internationales) luttant contre la faim et la malnutrition d'élaborer des politiques visant à améliorer les droits d'accès aux biens alimentaires de base. Le pouvoir d'accéder aux denrées alimentaires devient plus importants dans les sociétés traditionnelles ( et ex-socialistes) où l'échange marchand est inexistant ou marginal et où la place au sein de la communauté joue un rôle essentiel dans la définition de ces droits d'accès, que dans les sociétés de marché développées dans lesquelles ces droits d'accès sont garantis par l'échange marchand et par des systèmes de Sécurité Sociale qui assurent aux individus un minimum de revenu (Christophe et al., 1985).

Dans ce cadre, un Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier a été mis en place par le FAO en juin 1994 pour assister les gouvernements à reproduire à l'échelon national les pratiques favorisant l'amélioration de la sécurité alimentaire. Le PSSA les aide à investir dans les infrastructures rurales, à créer des emplois et des revenus dans l'agriculture et dans d'autres secteurs et à mettre en place des mécanismes de protection sociale afin de stopper la courbe croissante de l'insécurité alimentaire. Il faut rappeler que celle-ci touche paradoxalement plus des paysans et des zones

rurales où la nourriture est produite. 70 % de ceux qui souffrent de la faim et de la misère sont des paysans, trois quarts des populations pauvres des pays en développement vivent en zone rurale. En général, près de la moitié des personnes souffrant de la faim sont des petits paysans, un cinquième sont sans terre et un dixième sont des agropastoralistes, des pêcheurs et des utilisateurs de la forêt, le cinquième restant vivant dans les zones urbaines (FAO, 2002 ; ONU, 2005, 2010).

Il en résulte qu'un accroissement des investissements en agriculture permettrait une augmentation du revenu des pauvres qui est autant important pour la sécurité alimentaire que pour leur capacité à augmenter les disponibilités alimentaires locales. En effet, l'augmentation de la productivité agricole améliore l'offre alimentaire mais surtout les revenus agricoles. Il faut noter ici que lorsque la croissance agricole profite aux petits exploitants et aux travailleurs ruraux, le revenu additionnel est en grande partie dépensé pour des denrées et des produits non agricoles de base et pour des services ruraux (effet d'Engel), qui sont généralement produits et fournis au niveau local. Cela permet le développement des entreprises non agricoles offrant ainsi aux pauvres à leur tour une échappatoire à la misère, par leur création des emplois supplémentaires et donc des revenus additionnels. *« Le surcroît de revenu dérivé de la croissance agricole peut créer une demande pour ces biens et services, qui donnera naissance à un cycle positif, avec croissance des revenus de l'agriculture et des activités rurales non agricoles, chacune de ces activités soutenant la croissance de l'autre, et souvent celle de l'ensemble de l'économie. Un développement de cette ampleur ouvre de nouvelles possibilités dans la lutte contre la pauvreté et la faim »* (FAO, 2002, p.9).

Malgré une implication variable des différents facteurs, retenons que le remède à l'insécurité alimentaire devrait allier à la fois augmentation de l'investissement dans l'agriculture et réduction de la pauvreté. Pour faire face à ces exigences, une politique publique au niveau national doit être soigneusement élaborée. Dans ce cadre, il est très important de rappeler que juste après le maintien de paix, tous les gouvernements doivent s'assurer de l'accessibilité de leurs citoyens aux denrées alimentaires de base.

#### **D) Insécurité alimentaire et politiques gouvernementales**

Pour beaucoup de travaux (notamment ceux de Drèze) s'inscrivant dans le courant de Sen, les politiques gouvernementales sont tenues directement responsables de des deux des trois principales causes des famines qui se sont produites au cours de la seconde moitié du vingtième siècle : les guerres et une politique macro-économique désastreuse (la troisième

cause concerne une situation climatique absolument exceptionnelle) (Boulanger et al., 2004 ; Gilbert,1991). Il n'est pas très difficile de remarquer que le conflit armé est de loin la première cause de toutes les famines qui ont frappé l'Afrique et l'insécurité alimentaire qui règne toujours dans sa région subsaharienne (la Somalie, l'Éthiopie, la Sierra-Léone, l'Angola, le Libéria, le Soudan et d'autres).

Les guerres affectent l'insécurité alimentaire sur deux points. Le premier concerne la nécessité d'avoir la paix pour investir, soit dans l'agriculture pour assurer l'autosuffisance alimentaire, soit dans d'autres secteurs pour générer des revenus suffisants. Quant au deuxième point, il s'agit de « *la militarisation de l'économie qui conduit à détourner une part considérable des ressources économiques et de forces de travail, du secteur de la production civile vers le secteur militaire...Par ailleurs, l'achat d'armes à l'étranger mobilise la majeure partie des réserves en devises de la nation et conduit souvent à un endettement extérieur qui limite fortement les possibilités d'importation de produits alimentaire* » (Boulanger et al., 2004, p.57).

La stabilité politique, dans les pays souffrant de l'insécurité alimentaire, est ainsi nécessaire pour concevoir une politique publique efficace pour lutter contre le manque partiel ou total de nourriture. Les politiques gouvernementales ont souvent contribué, dans ces pays, malgré la présence d'une stabilité, à l'insécurité alimentaire de leurs populations au lieu de la réduire. Effectivement, plusieurs famines ont été causées ou aggravées par des mauvaises politiques alimentaires (Drèze et Sen, 1991). Incontestablement, la lutte contre l'insécurité alimentaire ne pourra pas être efficace que si elle est accompagnée par des politiques appropriées. Ces dernières assurent une meilleure gestion des ressources publiques mobilisées pour lutter contre la faim et la pauvreté, ainsi que l'utilisation durable de la base de ressources. Ainsi « *un environnement politique favorable est une condition essentielle pour le succès du Programme de lutte contre la faim, car il est indispensable pour attirer les flux d'investissements privés nécessaires pour compléter l'investissement public et permet aux populations souffrant de la faim et de la pauvreté de réaliser pleinement leur potentiel de développement* » (FAO, 2002, p.22). L'insécurité alimentaire résultant de politiques gouvernementales inadéquates pourrait, donc, être d'une ampleur considérable.

Sur ce point, les politiques alimentaires de la majorité des pays en développement (et les moins avancés) n'ont réussi, depuis leur indépendance, ni à assurer l'indépendance alimentaire ni à offrir suffisamment de nourriture équilibrée à leur population. Cet échec

trouve ses raisons, en partie, soit dans l'excès de l'intervention publique dans le secteur agricole, soit au contraire dans sa libération totale ou tout simplement dans l'absence d'une politique de la production alimentaire dans les choix économiques. Trois catégories des pays peuvent être distinguées : 1) ceux qui ont opté pour une réglementation totale du secteur agricole ; 2) ceux dont ce secteur est plus ou moins déréglementé ; 3) ceux qui ont choisi de miser sur d'autres secteurs que celui de l'agriculture.

### **I. Les politiques publiques interventionnistes**

Pour assurer un meilleur accès à l'alimentation de leur population, certains pays en développement ont décidé de contrôler la production, les prix ainsi que le commerce des produits alimentaires. Cette politique n'a pas donné les résultats escomptés en matière de sécurité alimentaire. Au contraire, elle a souvent produit des effets néfastes sur le plan alimentaire dans la mesure où la mise en place de monopoles publics en termes de commercialisation des céréales, à titre d'exemple, pour garantir les approvisionnements en luttant contre la spéculation, a eu, dans bien des cas, pour seul effet de détruire les circuits commerciaux indispensables à l'accès des consommateurs aux denrées alimentaires et à l'écoulement des surplus agricoles (Vaughan, 1987).

La famine de Malawi en 1949 est un exemple parfait qui montre les dérives d'une intervention excessive en matière alimentaire. Effectivement, la mise en place d'un Office National du Maïs, pour contrôler la production et la vente du maïs, a eu pour résultat immédiat d'inciter les producteurs à diminuer les surfaces cultivées, ce qui laissa le pays sans réserves suffisantes face à la sécheresse de 1949 (Boulangier et al., 2004). Certaines analyses remettent en cause carrément les motivations de la création de ce genre d'institution, notamment celles de Vaughan (1987) qui affirme que ce genre d'Office n'avait d'autre motivation que l'hostilité à l'égard des commerçants africains traditionnels. Pareillement, dans les pays à planification centralisée (URSS et pays d'Europe de l'Est), la réglementation des prix était systématique. Au début de leur industrialisation, les prix de produits agricoles ont été fixés à un niveau faible ; le prélèvement opéré sur le secteur agricole devait faciliter le développement du secteur industriel prioritaire et l'insuffisante rémunération du travail qui découle de deux secteurs (agricole et industriel) est sans doute largement responsables de la crise endémique des approvisionnements qui y sévit (Abraham-Frois, 2001).

Ces cas ne sont que des exemples parmi d'autres qui illustrent les conséquences d'une politique visant à protéger le pouvoir d'achat des demandeurs en fixant un prix maximum aux

produits alimentaires sans se soucier des producteurs. Effectivement, la fixation des prix finit souvent par décourager les agriculteurs à produire des surplus, ce qui provoque une rareté artificielle qui se traduit par un déficit d'approvisionnement des marchés officiels (au prix maximum imposé) éventuellement contourné par un marché noir où les prix rendent les biens alimentaires inaccessibles aux plus pauvres.

## **II. L'industrialisation au détriment de l'agriculture**

Après leur indépendance, beaucoup de pays ont cru (en voyant les économies développées avec leurs niveaux élevés de production et de consommation de masse) que l'industrialisation était la seule clé du développement et qu'elle entraînerait les autres secteurs, notamment celui de l'agriculture (Alpine et Picket, 1993). Dès lors, ils ont mis en place des plans, mettant l'accent sur le secteur industriel. Ces plans se sont avérés par la suite un échec pour une simple raison : ces pays ne disposaient pas des capitaux (humains, financiers et physiques) nécessaires pour atteindre leurs objectifs très ambitieux en la matière. De nombreux nouveaux PED ont dû ainsi se replier sur le secteur agricole pour leur survie économique (Farvaque, 2005).

## **III. L'agriculture et la politique fiscale**

Dès leur indépendance pour certains pays, et après l'échec de la politique d'industrialisation pour d'autres, le rôle joué par le secteur agricole était devenu très important en matière fiscale. Tous les pays en développement, qui ont des potentiels naturels, ont pris des initiatives pour augmenter la production des cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières afin de remplir les caisses vides de l'État. Cette politique a été accélérée dans ces pays au début des années 1980 en raison du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) imposé par le FMI pour qu'ils puissent rembourser leurs dettes. Ce programme a contraint les pays en développement à abandonner tout soutien à leur agriculture vivrière, de taxer les denrées alimentaires de base au lieu de les soutenir, d'ouvrir leur marché aux importations, notamment agricoles (Firdawcy, 1993; Stiglitz, 2002). Il s'agit d'une politique qui allait tout simplement à l'encontre de la sécurité alimentaire de ces pays. Avec le PAS, on a un pays qui pratique une culture de rente destinée entièrement à l'exportation et qui importe en même temps ses produits de consommation de base, mettant ainsi en grande difficulté les cultures vivrières. Finalement, on se retrouve avec des pays très dépendants de l'importation, voire de l'aide alimentaire, et avec davantage de pauvres, majoritairement des paysans ou des ruraux.



Contrairement aux politiques agricoles pratiquées dans les pays occidentaux visant à assurer leur sécurité alimentaire par le soutien et la protection du secteur agricole, le FMI, via son PAS, a voulu contraindre les pays endettés à importer leurs denrées alimentaires de base massivement des pays du Nord, soucieux d'écouler leurs excédents en les bradant. Le résultat est que les prix mondiaux des produits de base (le blé, le maïs, le riz) se sont établis artificiellement au niveau du producteur le plus compétitif : même pas le prix naturellement faible des grands pays agricoles neufs disposant de vastes terres cultivables (Australie, Argentine, Brésil, Canada, ...), mais celui de vieilles nations (Carfantan, 2009).

Certes, ces dernières sont moins bien dotées en avantages physiques, mais soucieuses, pour des raisons autant sociales (préservé leurs agriculteurs) que de souveraineté alimentaire (ne pas dépendre de l'extérieur), de maintenir un secteur agricole dynamique grâce à tout un arsenal de protections et de subventions à l'exportation (Lemaître, 2009). Même lorsque l'Organisation mondiale du commerce (OMC) les a jugés illégaux, ces soutiens à la production se sont poursuivis sous forme d'aides directes au revenu agricole (p.ex : le principe de découplage pratiqué par la Politique Agricole Commune (PAC), tirant les prix à la baisse, sans relation aucune avec les coûts de production réels (Agrosynergie, 2010; OCDE, 2001b). Il en ressort que l'incapacité des gouvernements du Sud à participer à la formulation des prix (achat ou vente) pourrait mettre en péril tous ces programmes contre la faim et la malnutrition.

Ce constat met en évidence une autre dimension de la question alimentaire, en l'occurrence la fixation des prix. C'est une question très importante dans la mesure où la volatilité des prix constitue historiquement et principalement l'élément déclencheur et révélateur de toutes les crises alimentaires. Cela est dû à l'extrême sensibilité du secteur alimentaire du fait qu'il s'agit de la survie de l'Homme et de sa santé. Généralement, la hausse des prix résulte d'une diminution des stocks alimentaires due à une mauvaise récolte. Or, la baisse signifie une abondance des denrées alimentaires et met ainsi souvent en danger les petits agriculteurs. Cependant, la crise alimentaire de 2008 n'était la conséquence ni d'une baisse des disponibilités alimentaires ni d'une accessibilité plus difficile que les années antérieures à la nourriture, mais plutôt celle à de raisons externes au système alimentaire.

### **1.1.2. La crise alimentaire de 2008 et la volatilité croissante des prix**

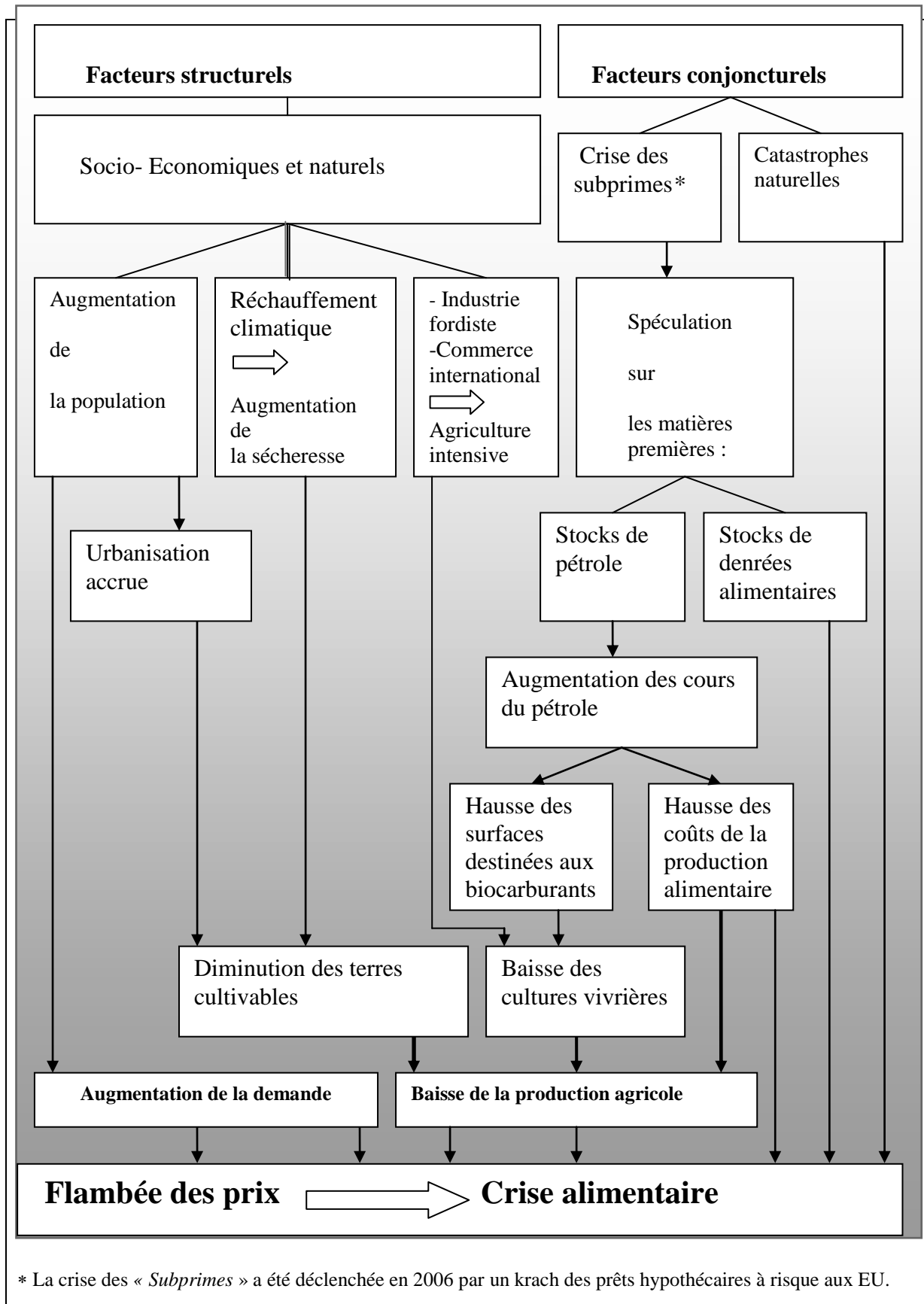
Le monde a toujours connu des chocs alimentaires. Toutefois la crise qui s'est manifestée au début du XXI<sup>ème</sup> siècle a présenté une particularité notable qui la distingue, à nos yeux, de

celles qui l'ont précédée dans l'histoire : celle de ne pas avoir comme déclencheur principal une rupture de stock mais une explosion des prix due à une spéculation accrue sur les matières premières. Mais de manière générale, la volatilité des prix est un aspect étroitement lié au marché des matières premières, notamment les produits alimentaires.

### **A) Le marche agricole et la spéculation financière**

Il faut savoir que 88 % des contrats réalisés à la bourse alimentaire de Chicago sont purement spéculatifs et que l'agriculture fait partie, désormais, des activités prioritaires des Fonds d'Investissement Internationaux. Ces derniers, en effet, n'hésitent pas à acquérir des millions d'hectares dans les pays pauvres et à pratiquer une agriculture super-intensive sans aucun respect de la réglementation sociale ou environnementale (Grain, 2010). Par ailleurs, les causes traditionnelles qui sont aussi à l'origine des pressions à l'hausse des prix ne sont pas volatilisées. En fait, on retrouve d'abord l'explosion démographique dans les pays du Sud, notamment dans les nouveaux pays industrialisés (NPI), qui se traduit par une augmentation de la demande en protéines animales entraînant une progression phénoménale des besoins alimentaires mondiaux ; enfin, la baisse de la production agricole en raison du manque de terres cultivables victimes de la progression de l'urbanisation dans les périphéries, du réchauffement climatique ou encore de la hausse des surfaces destinées aux biocarburants. 5 à 10 millions d'hectares de terres agricoles sont perdus chaque année du fait d'une dégradation sévère de l'environnement et 19,5 millions de plus sont perdus du fait de l'industrialisation et de l'urbanisation, soit au total l'équivalent de la superficie de l'Italie. D'autant plus, la concurrence entre les différentes utilisations des terres agricoles a été aggravée récemment par des politiques favorisant le passage aux biocarburants dans les transports (ONU, 2010). La figure ci-dessous représente les grandes lignes de cette crise alimentaire.

Figure 2. Les facteurs structurels et conjoncturels de la crise alimentaire de 2008



Source : Saidi (2008).

Il en a résulté donc une augmentation des prix qui a été tenue comme principale responsable des émeutes de la faim qui se sont répandues comme une traînée de poudre dans les pays pauvres et importateurs nets de produits agricoles en 2007 (tableau 3). Comme le montre la figure ci-dessus, un nouvel élément s'est ajouté aux différents facteurs de la crise alimentaire : il s'agit de développement d'une planète financière non régulée, qui est sans doute responsable également de la crise économique. En effet, l'étincelle de la crise financière provient du segment à risque élevé (*subprime*) des prêts hypothécaires aux ménages américains, dont les défauts ont fortement augmenté en 2006. Ceci a poussé les détenteurs de *hedge funds* (fonds spéculatifs) à jeter leur dévolu sur d'autres valeurs refuges, les matières premières ou les stocks d'aliments, provoquant par la suite une flambée des prix des denrées alimentaires (en un an, les cours des céréales ont augmenté de 131 %) et une hausse du prix du baril qui faisait grimper à son tour les coûts de la production alimentaire (FAO, 2008e).

**Tableau 3. Pays pour lesquels la hausse des prix alimentaires de 2007 a aggravé leur insécurité alimentaire**

En crise alimentaire	À risque élevé
République centrafricaine	Cameroun
République démocratique du Congo	Comores
Côte d'Ivoire	Gambie
Érythrée	Madagascar
Éthiopie	Mongolie
Guinée	Mozambique
Guinée-Bissau	Nicaragua
Haïti	Niger
Kenya	Territoire palestinien occupé
Lesotho	Rwanda
Libéria	Sénégal
Sierra Leone	Îles Salomon
Somalie	Togo
Swaziland	République Unie de Tanzanie
Tadjikistan	Yémen
Timor- Leste	Zambie
Zimbabwe	Djibouti

Source : FAO (2008d).

La crise alimentaire, déclenchée par une explosion des prix, a été très rapidement suivie par la crise financière et économique la plus grave qui ne se soit jamais produite dans le monde depuis soixante-dix ans, crises qui ont profondément affecté l'équilibre économique et financier de plusieurs pays. Un net ralentissement a ainsi été enregistré quasiment dans la

majorité des économies des pays du Nord et, à un moindre degré dans les pays du Sud (selon la Banque Mondiale, la croissance mondiale de 2009 a ralenti de 2,2%), induisant un affaiblissement de la demande des consommateurs. Cela entraînerait une chute des prix qui découragerait les agriculteurs à produire davantage. Une telle situation pourrait à son tour nous ramener ultérieurement à une insuffisance de l'offre et donc à une flambée des prix. La crise pourrait, également, produire les mêmes effets que celle de 1929 sur les marchés de produits de bases. Ceux-ci ont été fortement perturbés par la cession de la demande parce que les entreprises avaient décidé de réduire leurs stocks à un minimum absolu ; « *les firmes ne voulaient détenir des stocks à aucun prix et elles n'avaient pas non plus les liquidités pour financer de tels stocks* » (Rowe, 1965, p. 85, cité par Labys et al., 1995, p. 43).

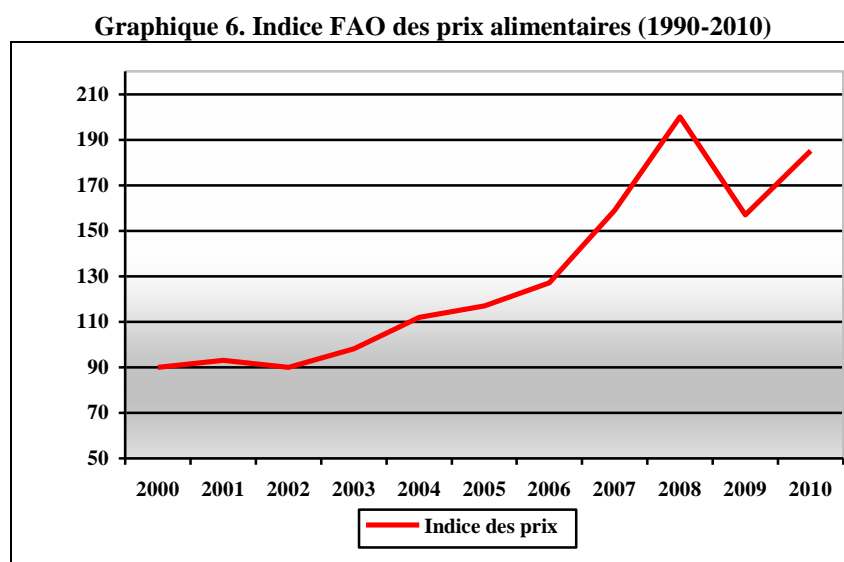
Tous ces éléments viennent amplifier la volatilité des prix qui caractérise le secteur agricole en raison du caractère irréversible de sa production et du manque de visibilité sur la quantité et la qualité des produits alimentaires. Il faut savoir que les agriculteurs ne peuvent pas jouer sur l'offre, puisqu'il faut attendre en moyenne un an pour récolter, autrement dit, il n'y a pas un ajustement à terme entre l'offre et la demande.

## **B) La volatilité des prix et le secteur agricole**

La question de la volatilité des prix ne date pas d'aujourd'hui. Plusieurs économistes (Abraham-Frois, King), ainsi que des rapports, notamment ceux de la Société des Nations-Unies ont essayé d'appréhender ce phénomène. Selon une étude du Comité de la Société des Nations, « *en agriculture, les cycles de bonnes et de mauvaises récoltes ou les caprices du temps occasionnent souvent de fortes fluctuations de l'offre. En raison de la non-sensibilité de la demande pour de nombreuses matières premières, ces circonstances malheureuses conduisent à des changements abrupts des prix* » (League of Nations, 1946, p.81, cité par Labys et al., 1995, p.43). Cette situation a été mise en évidence dès le XVII<sup>ème</sup> siècle par la « loi de King » ou « effet King », (Gregory King, 1648-1712), en expliquant qu'un déficit dans la récolte de blé fait monter le prix de celui-ci dans une proportion telle que la valeur de la récolte s'accroît. En sens inverse, une bonne récolte peut entraîner une perte de recettes et de revenus pour l'agriculteur. C'est que, si la demande est très peu élastique par rapport au prix (ce qui est souvent le cas pour les produits agricoles de base tels le blé), on comprend qu'un fort accroissement imprévu de la production ne pourra pas être absorbé par les consommateurs et qu'il s'ensuivra donc une forte baisse du prix (Abraham-Frois, 2001). La

valeur de la récolte varie en sens inverse de la quantité récoltée sur des marchés rigides connus pour sa demande inélastique (Milhau, 1960).

Si l'on se réfère à l'indice FAO des prix des produits alimentaires lors des vingt dernières années (graphique 6), il apparaît clairement que l'analyse de King est toujours valable pour expliquer leur évolution. D'abord l'indice des prix est plus ou moins stable entre 1990 et 1993, puis il part à la hausse pour atteindre un sommet en 1996 (l'indice est passé de près de 105 points en 1993 à plus de 124 pts<sup>39</sup> en 1996), l'année à partir de laquelle l'indice des prix a chuté de 26% pour atteindre 91 pts en 1999. Une autre fois, la stabilité est retrouvée mais pas pour longtemps puisque à partir de 2003, la tendance haussière a repris, relativement pour une longue période, et s'est dirigée à son plus haut niveau depuis 30 ans. L'indice a atteint, en juin 2008, 214 pts (191 pts pour toute l'année), soit un indice deux fois supérieur au niveau de la période de base et 139 % au-dessus de la moyenne de l'année 2000. De juin 2008 à la fin du premier trimestre 2009, l'indice a reculé de 35 % pour retrouver son niveau du premier trimestre 2007. En mai 2009, après une nouvelle flambée des prix internationaux de plusieurs produits alimentaires de base (à l'exclusion du riz et de la viande), l'indice, établi à 157 pts, était encore inférieur de près de 30 % au pic de juin 2008, mais supérieur de 52 % à la valeur de base (2002-04) et de près de 70 % à celui de 2000.



Source : auteur à partir des données fournies par la FAO.

Par ailleurs, les phases où la production et la consommation s'équilibrent, compte tenu des stocks disponibles, ne sont généralement que de points de passage transitoires dans un

<sup>39</sup> pts : points.

enchaînement de phases alternées de surproduction et de pénurie. La régulation, ici, est plutôt une histoire de déséquilibres et de phénomènes de surréactions qu'un processus systématique ou régulier de retour à un équilibre accidentellement rompu (Calabre, 1995). En d'autres termes, le marché agricole n'est pas auto-équilibré et le jeu normal de l'offre et de la demande ne peut entraîner que des fluctuations considérables des prix. C'est la raison pour laquelle les gouvernements sont contraints de mettre en place des systèmes de stabilisation et dans certains cas, de soutien des prix et d'organisation des marchés agricoles. De ce fait, les prix agricoles sont très largement des prix d'intervention. En Union Européenne (UE), par exemple, l'organisation des marchés agricoles remonte au traité de Rome (1957), l'année où la Politique Agricole Commune (PAC) a été établie. Il s'agit de l'une de ses principales politiques communes et, jusqu'à peu, la plus importante des politiques communes de l'UE, environ 40 % du budget européen. En plus d'accroître la productivité de l'agriculture et de garantir la sécurité des approvisionnements, la PAC doit veiller à la stabilisation des marchés et assurer des prix raisonnables aux consommateurs<sup>40</sup>. Des politiques semblables ont été mises en place dans la plupart des pays développés.

Il s'est avéré par la suite que ces politiques ont accentué le « désordre » des marchés agricoles mondiaux, selon Johnson (1973, cité par Ulrich, 1985). Ces distorsions dériveraient principalement de la possibilité de limiter les échanges et d'offrir aux producteurs des subventions qui génèrent d'énormes excédents qui doivent ensuite être écoulés sur le marché mondial à l'aide des subventions à l'exportation. Pour des raisons évidentes, ces distorsions étaient d'autant plus manifestes dans le cas des aliments typiques des zones tempérées qui sont produits et exportés par les pays les plus riches. Les pays en développement n'avaient, en revanche, en majorité, guère de moyens d'accorder ces subventions (Laroche-Dupraz et al., 2000 ; Hermelin et al., 2002).

Cependant, les volatilités des années qui ont précédé 2008, a été plus au moins prévisible et a pratiquement respectée la loi de King : une bonne récolte suivie par une mauvaise (graphique 4). En revanche, la hausse des prix de 2008 n'a pas résulté d'une rupture des stocks puisque, selon les estimations fondées sur les chiffres de l'indice FAO de la production, la production agricole mondiale a augmenté de 3,8 % en 2008 par rapport à 2007, car un certain nombre de pays ont augmenté leur production pour réagir aux prix plus élevés (FAO, 2009a, 2010b).

---

<sup>40</sup> Source : [http://ec.europa.eu/agriculture/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/index_fr.htm) (page consultée le 20/07/2010).

Cette crise n'est pas due non plus à une accessibilité plus difficile à la nourriture qu'auparavant, mais plutôt à une spéculation purement financière sur les matières premières, comme on a mentionné au dessus.

Par ailleurs, et après la dégringolade de 2008, les cours des matières premières ont rebondi dès le deuxième trimestre de 2009. Un rebond qui marque le retour à un long cycle haussier, selon le Fonds monétaire international (FMI). Pourtant, la récession mondiale avait lourdement pesé sur la demande en 2008 (et au début de 2009) et les stocks céréaliers sont à des niveaux plus rassurants et les approvisionnements du marché par les exportateurs sont plus aptes qu'ils ne l'étaient lors de la flambée des prix à répondre à la demande croissante, selon la FAO (2009a). A titre d'exemple, le ratio stocks de blé contre utilisation est passé de 12 % à 20 % dans la plupart des pays exportateurs. L'arrivée sur le marché des quantités importantes du riz n'a pas empêché les cours mondiaux d'augmenter au cours du dernier trimestre de 2009, inversant une tendance à la baisse qui avait été soutenue depuis le mois de mai. Effectivement depuis ce moi, l'indice des prix alimentaires n'a pas cessé de grimper en 2010 pour atteindre 205 pts en octobre dépassant ainsi les niveaux 2007-2008 lors des pics de prix.

Les analyses du FMI ou de la FAO laissent entendre que la ré-accélération à la hausse des prix pourrait trouver ses origines dans les restrictions gouvernementales sur les exportations, dans la faiblesse accrue du dollar, dans la hausse du prix du pétrole et donc dans la demande de biocarburants, ainsi que dans l'appétit croissant des fonds spéculatifs sur les matières premières. Tous ces facteurs réunis, qui ont concouru à l'explosion sans précédent des prix en 2007-2008, continuent en substance. Ce qui a conduit certains analystes à se demander si de nouveaux liens entre l'alimentation et les marchés de l'énergie n'avaient pas inversé la tendance historique à la baisse des prix, en termes réels, des produits agricoles.

Face à ces nouveaux éléments, certains pays, majoritairement en développement, et certaines ONG préconisent la délimitation du marché des contrats à terme aux professionnels du secteur afin de mettre fin aux interventions de purs spéculateurs, les banquiers notamment. Quant aux pays industrialisés, ils ont opté pour l'ajustement de l'offre aux besoins de leurs marchés à travers l'instauration des variations planifiées du taux de production et d'importation. Il en ressort que l'aggravation récente de l'insécurité alimentaire n'est pas due à de mauvaises récoltes, mais à la flambée des prix alimentaires, à la baisse des revenus et à une augmentation du chômage qui ont réduit l'accès des pauvres à la nourriture. Peut-on



remédier à ce problème par les importations ? Ceci nous amène à la question des échanges internationaux et à leurs rôles dans la stabilisation ou le déséquilibre des marchés de produits de base.

## **1.2. Les échanges internationaux : une nécessité pour qui ?**

Dans ce paragraphe nous aborderons les principaux éléments qui déterminent les positionnements des pays au niveau du commerce agricole. Ceci nous permettra de voir plus clairement la relation dialectique entre le commerce international et la sécurité alimentaire.

### **1.2.1. Les déterminants du positionnement commercial agricole des pays**

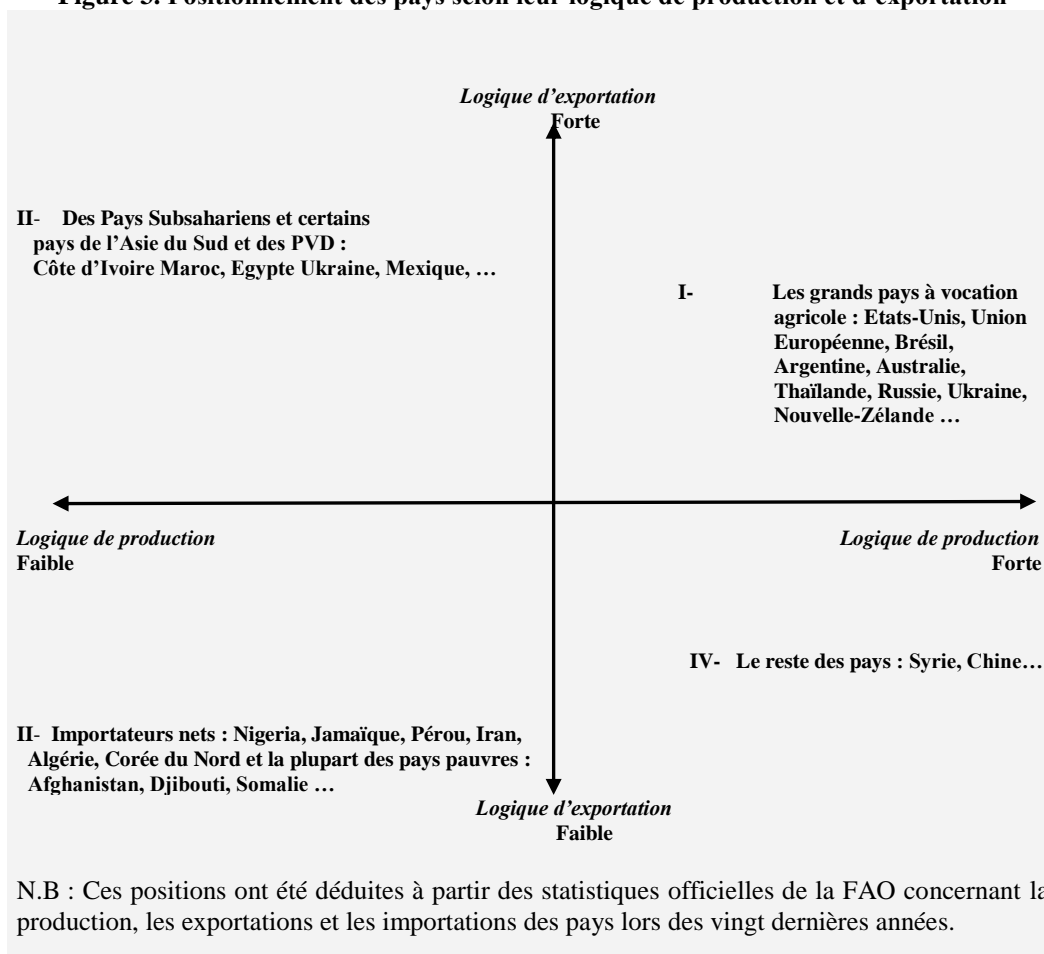
Le processus de libéralisation de l'agriculture a été et reste un secteur soumis à des régulations politiques plus ou moins fortes. En effet, depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, il n'y a ni tendance à la libéralisation des politiques, ni croissance tendancielle des échanges (Hermelin et al., 2002). Ceci ne veut pas dire l'inexistence des échanges mais plutôt un changement de positions des pays en fonction de l'évolution de leurs capacités de production et à subvenir à leurs besoins alimentaires, de la place de l'agriculture dans la croissance et du degré de développement industriel ainsi que du rôle que pourraient jouer les exportations dans le développement économique pour certains et dans le remboursement de la dette extérieure pour d'autres.

La très grande diversité et l'évolution des situations dans lesquelles se trouvent les pays, nous obligent à faire un effort particulier sur le plan méthodologique. Cet effort a consisté d'abord à concevoir une démarche méthodologique qui nous permet, par la suite, d'expliquer les positions commerciales de chacun et donc d'analyser, dans la mesure possible, cette relation dialectique entre les échanges internationaux et la sécurité alimentaire. Nous pensons que les orientations de la politique agricole et commerciale, ainsi que les potentiels agricoles de chaque pays, sont les déterminants principaux de sa position commerciale au niveau mondial. Dès le jour où le commerce international est devenu possible entre les continents via le transport maritime, les politiques agricoles et commerciales n'ont cessé d'évoluer entre deux logiques, à savoir la production et l'exportation.

L'agriculture qui se pratiquait au début était une culture vivrière, les récoltes obtenues étant juste suffisantes pour la population. Au fur et à mesure que les développements technologiques (la force animale, les engrais) furent appliqués par les agriculteurs, la production agricole augmentait. Cette augmentation a alors permis, pour certains pays, de

dépasser le seuil de subsistance et de réaliser des surplus au niveau de certains produits agricoles. Les surplus ont été échangés contre des produits dont ces pays ont besoin. Petit à petit, les populations ont commencé de se spécialiser dans des activités pour lesquelles elles disposent des avantages comparatifs. Ceux-ci ont été développés par la théorie ricardienne pour mettre en évidence les mérites de politiques de spécialisation basée sur le commerce international (loi des avantages comparatifs) (Ricardo, 1821). Selon cette théorie, chaque pays doit se spécialiser dans les activités pour lesquelles il est comparativement le mieux placé en terme de coûts de production, si bien que même le pays le moins bien placé dispose de domaines d'activité possibles, qui sont ceux dans lesquels les autres pays sont relativement moins performants. Par exemple, si un pays est plus efficace à la fois dans la production de blé et dans celle de drap, il n'a pas intérêt à produire les deux articles à la fois, mais à concentrer ses efforts sur la production où sa supériorité est la plus forte, laissant au concurrent moins performant le soin de se spécialiser dans l'autre. Ainsi, deux logiques, qui façonnent les politiques alimentaires des pays, en résultent : soit la production pour assurer l'autosuffisance, soit la spécialisation dans des cultures vouées à l'exportation. Cela ne veut pas dire l'absence totale de l'une ou de l'autre, mais plutôt que l'une prime dans l'élaboration de ces politiques. La figure ci-dessous essaie de schématiser les différents cas où pourraient se trouver les pays selon cette double logique.

**Figure 3. Positionnement des pays selon leur logique de production et d'exportation**



Source : auteur.

Comme le nous constatons sur la figure ci-dessus, il paraît clairement que l'intégration plus ou moins forte des pays dans une logique de production ou d'exportation, voire les deux, détermine son positionnement sur le marché mondial et donc sa politique alimentaire. Quatre groupes de pays se dégagent. Le premier adhère parfaitement à la double logique de production et d'exportation. Il contient majoritairement des pays du Nord (États-Unis, des pays de l'Union Européenne, Australie) et quelques grands pays du Sud comme le Brésil ou l'Argentine. Le partage des mêmes logiques ne signifie pas la convergence des politiques agricoles et donc une position commune dans les négociations commerciale au sein de l'OMC (Alpha et al., 2006). L'UE et les Etats-Unis imposent des tarifs quasi prohibitifs sur leurs importations et subventionnent leur production agricole et leurs exportations. Or, les gros

pays agriculteurs en développement et certains pays développés exportateurs<sup>41</sup> demandent une libéralisation accrue du commerce des produits agricoles. Ils sont nettement favorables à une réduction du protectionnisme et des mesures de soutien dans les pays développés. Pour ces pays agricoles à vocation exportatrice, l'enjeu le plus important d'une libéralisation des échanges agricoles est la croissance de leur secteur agricole et l'équilibre de leur balance des paiements. En effet, ces pays considèrent leur agriculture comme un secteur-clef qui permettant de poursuivre leur objectif macro-économique spécifique de croissance (Henry de Frahan, 1993).

Le deuxième groupe est constitué principalement des pays en développement, voire des pays les moins avancés (PMA). Dans ce groupe, on constate une inscription forte dans une logique d'exportation face à une faible logique de production. Ceci s'explique par la politique de spécialisation pratiquée par ces pays : les agrumes pour le Maroc ou le thé pour le Kenya par exemple. Une politique agricole, vouée presque exclusivement à l'exportation au détriment de la culture vivrière, trouve ainsi ses raisons ainsi dans les contraintes soit naturelles soit institutionnelles (Jeffries, 1984 ; Chaléard, 2003). Au Maroc comme dans beaucoup d'autres PED, les années 1990 ont vu s'affirmer les tendances des politiques de spécialisation dans les produits d'exportation et le démantèlement des offices de commercialisation et la plupart des instruments de politiques agricoles (Achoum et al., 1992 ; Firdawcy, 1993).

Le troisième et le quatrième groupe se caractérisent par une faible intégration de la logique d'exportation due soit à une absence presque totale de la production agricole (comme c'est le cas de la majorité des pays très pauvres comme l'Afghanistan), soit tout simplement au fait que la production correspond plus ou moins aux besoins alimentaires de leur population. Les importateurs nets, comme le Japon et la République de Corée, se caractérisent par une agriculture extrêmement protégée, en particulier sur le commerce du riz, et une forte opposition intérieure à toute réforme du secteur. Ils souhaitent donc vivement protéger leurs agriculteurs de la concurrence internationale, en particulier dans le secteur rizicole, pour lequel ils sollicitent et bénéficient d'un traitement spécial<sup>42</sup>. Quant aux autres pays en développement importateurs nets, ils ont également d'importants intérêts en jeu, même s'ils

---

<sup>41</sup> La majorité de ces pays sont regroupés dans le groupe de Cairns qui comprennent 14 pays, développés et en développement, à savoir : l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, les Iles Fidji, la Hongrie, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle Zélande, les Philippines, la Thaïlande et l'Uruguay (Source : <http://www.wto.org/indexfr.htm>, page consultée le 12/07/2010).

<sup>42</sup> Source : <http://www.fao.org/docrep/003/X7352F/x7352f04.htm#b6-4.4%20Le%20&171:désordre&187:%20des%20marchés%20agricoles%20mondiaux> (page consultée le 21/07/2010).

ont eu moins d'influence sur les discussions. Globalement, le groupe de pays en développement importateurs nets de produits alimentaires se préoccupe des effets négatifs possibles du processus de réforme sur les factures d'importations alimentaires. Grâce à leurs efforts, le Cycle d'Uruguay a inclus une décision ministérielle en leur faveur (et en faveur des pays les moins avancés) qui prévoit quelques aménagements pour corriger les effets négatifs possibles (Hermelin et al., 2002).

Bien sûr, le positionnement de ces pays change en fonction de l'évolution de leur structure de production agricole ou industrielle, de leur population, et notamment de leurs stratégies de négociation au sein de l'OMC. Différents critères des stratégies du commerce agricole international peuvent être définis à partir de ces logiques (production, exportation). Trois grands déterminants de la stratégie se distinguent : le premier est celui du couple production/consommation alimentaire ; le deuxième concerne la part de la production agricole dans le PIB ; le dernier est le niveau de stock de devises tiré des exportations pour rembourser la dette extérieure.

#### **A) Le couple production/consommation : une production essentiellement autoconsommée**

Le niveau de production agricole, et sa capacité à subvenir aux besoins nécessaires d'un pays, déterminent largement son degré d'échanges internationaux des produits alimentaires. Les pays qui font partie de cette catégorie élaborent ainsi deux types de politique alimentaire : soit une politique concentrée sur les importations des produits de base en raison de l'insuffisance totale de la production agricole, soit une politique de production agricole axée sur l'autosuffisance alimentaire en donnant la priorité au marché interne. Ce déterminant du couple Production/Consommation conduit largement la politique commerciale des pays et détermine donc le degré d'ouverture des marchés agricoles. Ce cadre a été, pendant longtemps, la base de la plupart des politiques alimentaires. Il faut rappeler que l'objectif des pays développés comme ceux de l'Europe Occidentale (la France, le Pays-Bas,...) ou le Japon, juste après la deuxième guerre mondiale, a été de réduire ou d'éliminer l'insécurité alimentaire. Pour atteindre cet objectif, la Communauté Européenne, par exemple, a mis en

place une politique communautaire basée sur l'amélioration de la production agricole en développant en amont toute une activité chimio-agricole (semences) ou d'équipement agricole moderne (Le Roy, 1994). Cette politique a été accompagnée par une autre basée sur la protection des marchés internes et les subventions aux agriculteurs afin de réduire au maximum les effets négatifs des échanges internationaux et la volatilité des prix. Le résultat en a été une augmentation importante de la production qui dépasse largement les besoins alimentaires de l'UE<sup>43</sup>.

En dépit de ce meilleur résultat, l'UE continue cependant la même politique, en l'employant comme une arme commerciale dans les échanges internationaux. En effet, comme l'affirme le dernier rapport de la Banque Mondiale (2008) sur le développement dans le monde, la politique agricole de l'UE, et celle de la majorité des pays développés, a stimulé effectivement la production mais a aussi déprimé les cours mondiaux. L'accès à leur marché est souvent limité par le soutien direct aux agriculteurs, ainsi que les tarifs et les quotas d'importation qui protègent les producteurs locaux des importations concurrentes. Le protectionnisme, ainsi que les aides aux agriculteurs, induisent une production locale supérieure à ce qu'elle serait aux prix du marché au détriment des producteurs et exportateurs internationaux (Alpha et al., 2006).

Des efforts internationaux sont engagés pour réduire ainsi la distorsion des prix sur les marchés mondiaux. Dans ce cadre s'inscrivent timidement les réformes de la politique agricole des pays développés. Les réformes prévoient notamment des aides « découplées » de la formation des prix de production, en redonnant davantage l'importance à l'économie de marché. Dans cette vision, les aides seront conditionnées au respect des diverses réglementations, en particulier environnementales. Cette politique réformatrice suscite de nombreux débats. Certains observateurs voient dans le découplage un outil neutre pour assurer la continuité et la rémunération de la multifonctionnalité de l'agriculture sans avoir des effets de distorsions dans la formation des cours agricoles (OCDE, 2001a ; Agrosynergie, 2010).

Pour d'autres, le découplage des soutiens pourrait rendre les prix des produits agricoles volatils, et donc susceptibles d'entraîner une réduction de la production de certains produits alimentaires. « *Ces dernières contraintes tiennent à la conjonction des fortes pressions*

---

<sup>43</sup> Source : <http://www.traitederome.fr/fr/histoire-du-traite-de-rome/l-heritage-du-traite-de-rome/la-politique-agricole-commune.html> (page consultée le 19/04/2010).

*exercées par les lobbies nationaux et, dans le cas des États-Unis, les restrictions imposées par la législation et, dans le cas de l'Union européenne, la complexité des mécanismes de gouvernance et des procédures de décision. C'est pour de telles raisons que les pays développés ont par exemple du mal à consentir à faire un sujet de négociation de la réduction ou de l'élimination des subventions agricoles » (CNUCED, 2007, p.14). Ceci explique en partie la progression lente de ces réformes. Le soutien moyen aux producteurs agricoles de l'UE est tombé à peine à 30 % en 2003-2005 au lieu de 37 % de la valeur brute des recettes agricoles en 1986-1988, le début du cycle d'Uruguay, (Banque Mondiale, 2008). Le couple Production/Consommation, qui fait la base de la politique du commerce agricole international des pays développés, est devenu aussi le déterminant de celle de plusieurs pays en développement. En effet, lors de la crise de 2008, « De nombreux PED ont introduit des taxes à l'exportation, des restrictions quantitatives ou des embargos à l'exportation des produits alimentaires de base quand leurs prix ont flambé. Le Vietnam, l'Inde, l'Égypte, la Chine, le Cambodge, l'Indonésie et l'Ouzbékistan l'ont fait pour le riz (...) L'Argentine, l'Ukraine, la Russie, le Kazakhstan, le Pakistan, la Chine et l'Inde ont restreint les exportations de blé » (Berthelot, 2008, p.354).*

## **B) Le couple agriculture/ PIB : le rôle de l'agriculture dans le développement**

L'agriculture est d'une importance cruciale en ce qui concerne la croissance globale dans les pays à dominante agricole (Bairoch, 1972). Par « pays à dominante agricole », on désigne les pays dans lesquels une large part de la croissance globale provient de l'agriculture. Certains pays non inclus dans cette catégorie ont, sur le territoire national, des régions qui peuvent être elles aussi décrites comme étant à dominante agricole (Banque Mondiale, 2008). Dans cette catégorie, on trouve une majorité des pays en développement dont l'agriculture constitue une source principale de croissance de leurs économies ainsi qu'un facteur d'opportunités d'investissement pour le secteur privé et un moteur de premier ordre pour l'industrie apparentée et le secteur rural non agricole. Les deux-tiers de la valeur ajoutée agricole dans le monde sont créés dans les pays en développement. Dans les pays à vocation agricole, elle génère en moyenne 29 % du PIB et emploie 65 % de la population active (presque 1,3 milliards de personnes dans le monde, dont 97 % dans les pays en développement) en distribuant de 60 à 99 % de revenus aux ménages ruraux. Les industries et services associés à l'agriculture dans les chaînes de valeur contribuent souvent pour plus de 30 % du PIB dans les pays en mutation et urbanisés (Banque Mondiale, 2008).

### **C) Le couple agriculture/dette extérieure : un nouveau rôle pour l'agriculture, le remboursement de la dette extérieure**

Le dernier élément qui détermine la politique commerciale des produits agricoles réside dans les retombés de devises pour rembourser la dette extérieure. Cette situation concerne notamment les pays les moins avancés dont les liens entre les revenus tirés de l'exportation de produits agricoles et le paiement de la dette extérieure ne cessent de se renforcer et d'ébranler le rôle traditionnel des exportations en tant que moteur de croissance (Berr, 2003). La mise en œuvre de cette politique par l'application des PAS imposés par le FMI, a induit une stratégie favorable à une agriculture d'exportation au détriment des cultures vivrières (Stiglitz, 2002). Afin de se procurer les devises nécessaires au remboursement de leur dette, ces pays se spécialisent dans les quelques produits pour lesquels ils ont des avantages comparatifs (produits agricoles comme le coton, le café, le cacao, etc.) (Millet et Toussaint, 2002).

Cette politique est tenue pour principale responsable de la situation économique catastrophique de ces pays, surtout africains : une agriculture liée à la rente agricole, qui a limité son expansion et sa modernisation, et des comptes financiers dans le rouge puisque les retombés commerciales attendues sont minimales du fait des barrières douanières et des politiques de subvention mises en place par les pays riches. *« Comme les pays du Tiers Monde (PTM), en gros, ne sont pas très industrialisés, ils sont obligés de développer l'agriculture d'exportation (café, banane, cacao, coton, bois) en dehors des minerais et du pétrole. Etant nombreux à évoluer dans les mêmes créneaux de production, il en résultera fatalement une impitoyable concurrence entre eux. Et du fait d'une forte rigidité des marchés occidentaux, les PTM ne peuvent gagner chacun assez d'argent pour rembourser la dette. Dans le même temps, la priorité absolue donnée à l'agriculture d'exportation a ruiné les paysans qui se trouvent ainsi plongés dans une misère encore plus grande, pour la grande cause du remboursement d'une dette qu'ils n'ont pas vue. Le mécanisme est d'une logique implacable »* (Moukoko, 2002).

Dans ce contexte, les négociations très difficiles au sein du Cycle de Doha continuent pour plus de dérégulation du commerce mondial qui vise, d'après ses défenseurs, à améliorer l'accès au marché pour les pays les moins développés (Panitchpakdi, 2005). Nous pensons que ces trois déterminants façonnent et expliquent les positions de chacun dans ses négociations : les pays riches avec leurs réticences à réduire leurs subventions et à ouvrir leurs marchés, comme le demandent les pays en développement afin qu'ils puissent augmenter



leurs exportations. Certes, ces dernières ont un rôle très important dans le développement et l'amélioration du niveau de vie de ces pays mais une libéralisation accrue des échanges agricoles, dans ces conditions, pourrait contribuer à l'insécurité alimentaire de ces pays, notamment africains, dans la mesure où les agriculteurs vont s'orienter vers les cultures qui rapportent plus en abandonnant toute culture vivrière.

### **1.2.2. Le commerce international et la sécurité alimentaire**

La tendance à la libération du commerce agricole conduirait, comme dans les autres secteurs, à une division internationale du travail agricole dans laquelle un petit nombre de pays grands producteurs satisfait les besoins alimentaires d'un nombre élevé de pays déficitaires. Or, il s'agit d'un secteur stratégique qui pose à tous les pays le problème politique, social et économique de la sécurité de leurs approvisionnements, du maintien d'un mode de vie, d'une structure sociale et d'une culture. La relation entre la sécurité alimentaire et le commerce international est un sujet brûlant qui suscite d'importantes controverses théoriques entre, ceux qui voient dans la libéralisation totale du commerce alimentaire un remède aux problèmes de la famine et de l'insuffisance alimentaire et ceux qui la voient, au contraire, comme une menace à la culture vivrière et donc une cause de plus à l'inaccessibilité aux disponibilités alimentaires. Trois niveaux de la sécurité alimentaire pourraient ainsi être affectés par la libéralisation du commerce alimentaire (LCA) : la disponibilité des denrées alimentaires, la volatilité des prix et l'accès des populations aux denrées alimentaires.

#### **A) Les promoteurs du libre-échange agricole**

Pour les libéraux, Smith, Ricardo, Friedman ou Krugman, la libéralisation est bénéfique pour tous les pays qui y participent. Elle permet, d'après eux, une meilleure division internationale du travail en spécialisant, chaque pays, dans les activités pour lesquelles il possède une meilleure productivité. Les gains d'échange restent la perception la plus importante de toute l'économie internationale, c'est-à-dire que lorsque des pays échangent des biens et des services, c'est presque toujours pour leur bénéfice mutuel (Krugman, 1981 ; Krugman et Obstfeld, 2006). Le commerce international est profitable même en cas de grandes disparités entre les pays échangistes car il permet aux pays d'importer les biens dont la production fait un usage relativement intensif de facteurs qui sont localement rares et d'exporter les biens dont la production fait un usage relativement intensif des facteurs qui sont localement abondants. Bien sûr, cette équation commerciale est conditionnée par un échange complètement libre entre les pays, autrement dit il faut supprimer toutes les barrières à

l'entrée ou à la sortie des biens afin que le marché puisse fonctionner normalement ; les prix peuvent ainsi baisser.

La théorie du commerce international vise à montrer que la libéralisation des échanges a une influence positive sur la croissance à long terme de l'économie de diverses manières. Elle permet de réduire le prix des intrants importés et de lever les obstacles à l'exportation, favorisant ainsi la spécialisation synonyme d'une augmentation de la productivité totale des facteurs dans l'économie grâce aux économies d'échelle (Smith, 1776). Ensuite, l'échange commercial est considéré comme un facteur d'attractivité notamment des capitaux étrangers. C'est le cas de plusieurs pays asiatiques et certains pays de l'Amérique latine exportateurs, la Chine notamment, qui ont vu leurs parts d'échanges et les mouvements des capitaux internationaux augmenter (Lemoine, 1996). Enfin, les échanges sont un moyen de transfert de technologie permettant une amélioration des techniques employées et donc de la productivité totale des facteurs.

Ces arguments sont avancés par les défenseurs de la libéralisation du commerce alimentaire, dans la mesure où une application de ce principe pourrait améliorer les exportations de certaines cultures du Sud et donc les revenus des agriculteurs qui peuvent servir à l'achat d'autres aliments importés du Sud comme du Nord. Effectivement, « *libéraliser le commerce des matières premières agricoles et faire gérer la production par le marché comme toute autre activité économique est le remède le plus couramment préconisé à l'heure actuelle* » (Boussard et al., 2005, p.8). En se référant à cette thèse, le consommateur est sûr de payer le juste prix et tout gaspillage, tant dans la production que dans la consommation, est pratiquement éliminé. Dans cette optique, une libéralisation totale du commerce international agricole permettrait une régulation presque automatique de l'offre et de la demande globales. Elle permettrait de dépasser les aléas climatiques auxquels l'agriculture est extrêmement sensible et de faire face ainsi à son caractère saisonnier. Il s'agit du principe de la compensation géographique des récoltes : « *les bonnes récoltes ici peuvent compenser les mauvaises là* » (Milhau, 1960). Ce principe permettrait d'atténuer également les effets déstabilisants de la réduction des coûts des intrants de production, d'une part, et de faire en sorte que les marchés demeurent ouverts pendant des périodes critiques, de l'autre.

Pour certains promoteurs du libre-échange agricole (Bénard, Johnson), beaucoup de crises alimentaires ne sont pas nées d'une catastrophe naturelle, mais plutôt des décisions politiques de certains pays et parce que les marchés agricoles mondiaux sont moins soumis aux lois du

marché que les marchés mondiaux de produits industriels. La libéralisation du commerce agricole est ainsi presque la seule solution à l'insécurité alimentaire et l'autosuffisance est une pure fumisterie. « *Le Ghana importe les trois quarts du riz qu'il consomme, et pour cause, son territoire n'est pas très propice à l'implantation de rizières. Faudrait-il qu'il devienne autosuffisant demain ? Ou faut-il qu'il soit capable d'exporter ce qui lui permettra d'importer le riz dont les ghanéens ont besoin ?* », écrit-il Bénard (2008) sur le site de l'institut Hayek<sup>44</sup>. Il s'agit là du principal argument des libéraux contre toute politique publique interventionniste pour assurer l'autosuffisance. Si des pays comme la Malaisie, Taïwan ou la Corée du Sud, aussi pauvres autrefois que l'Égypte ou le Mozambique, ont subi la crise alimentaire de 2008 de manière moindre que d'autres pays, c'est parce qu'ils se sont spécialisés dans des activités pour lesquelles ils sont les meilleurs. Certes, ces pays sont loin de l'autosuffisance alimentaire, néanmoins, ils ont la capacité d'acheter ce qu'ils ne produisent pas à ceux qui savent le faire grâce à leur insertion dans le commerce mondial. Pour eux, la hausse des prix alimentaires, si dramatique dans les autres pays pauvres, n'est qu'une difficulté mineure.

Dans ce contexte, on peut comprendre la position des libéraux vis-à-vis des subventions au secteur agricole et des politiques protectionnistes. Ils trouvent absurde les subventions versées par l'Europe occidentale et les États-Unis à leurs agriculteurs, ainsi que les barrières douanières à l'entrée de leurs marchés domestiques imposées par ces deux géants politiques. Conjugée à des progrès techniques importants, la PAC a stimulé la production agricole qui, progressivement, dépassa les besoins communautaires. Les excédents agricoles communautaires furent mis sur le marché mondial à l'aide de subventions à l'exportation, suralimentant ce marché et déprimant les cours mondiaux (Henry de Frahan, 1993)<sup>45</sup>. C'est la raison pour laquelle les adversaires de la PAC souhaitent que l'agriculture devienne enfin un secteur comme les autres, soumis à la loi de l'offre et de la demande, débarrassé des mécanismes de protection et de soutien. Aux experts libéraux s'ajoutent les experts budgétaires, qui estiment la dépense agricole injustifiée, aussi bien en taux de soutien qu'en proportion du budget communautaire (encore 32 % en 2013) (Drevet, 2008).

Alors que les pays du Sud ont commencé à supprimer depuis les années 1980, suite aux prescriptions de la Banque Mondiale et du FMI, leurs subventions au secteur agricole et ouvrent leurs marchés aux importations alimentaires, les pays du Nord, qui forment la

---

<sup>44</sup> Source : [http://www.fahayek.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=1748&Itemid=53](http://www.fahayek.org/index.php?option=com_content&task=view&id=1748&Itemid=53) (page consultée le 12/09/2010).

<sup>45</sup> Henry de Frahan, 1993, p.316.

majorité de l'OCDE, ont augmenté sur la même période pratiquement leurs productions et leurs parts de marché grâce à leurs politiques de soutien au secteur agricole. Les « Equivalents Subvention à la Production » (ESP) sont passés entre 1980 et 1990 de 99 à 176 milliards US \$ pour les pays de l'OCDE, soit une croissance de 7,5 % en moyenne annuelle (OCDE, 1991). Cela correspond à une aide par exportant de 15 000 \$ et une aide à l'hectare cultivé de 171 \$. Par ailleurs, 38 % des importations agricoles de ces pays sont soumises à des mesures non tarifaires (Azoulay, 1998).

Par ailleurs, les pays du Nord ont mis en place des mécanismes qui protègent autant les producteurs que les consommateurs en cas de volatilité extrême des prix. Sous la pression des pays émergents, ces mécanismes internes devraient disparaître progressivement depuis le déclenchement du Cycle de l'Uruguay. Cependant, ce processus s'est ralenti lors du Cycle de Doha notamment, par les positions de l'UE, les Etats-Unis et l'ensemble des pays de l'OCDE. Ces derniers refusent toujours d'abolir totalement leurs subventions à leurs agriculteurs, qui se sont élevées à 253 milliards USD (ou 182 milliards EUR) en 2009. Cela représente 22 % de l'ensemble des recettes agricoles brutes (ESP en %), soit une légère hausse par rapport au pourcentage de 21 % enregistré en 2008 (OCDE, 2010). Pour ces pays, une suppression de leurs politiques agricoles protectionnistes provoquerait une chute des revenus de leurs agriculteurs, et ne profiterait qu'aux grands pays agricoles émergents (Brésil, Argentine, Inde,...) et ne pas aux pays pauvres.

Pour les libéraux, ces craintes vis-à-vis des effets d'une libéralisation des échanges agricoles sont généralement exagérées. Les études montrent généralement, depuis le déclenchement du Cycle de l'Uruguay, que les conséquences de la libéralisation des politiques et des échanges agricoles sont en effet moins dramatiques que l'estiment les agriculteurs et les décideurs politiques. Les décideurs politiques ont tendance à surestimer l'ampleur de la chute des prix nationaux qu'entraînerait la libéralisation des échanges parce qu'ils négligent l'effet dépressif de leur propre politique protectionniste sur les cours mondiaux (Koester et Tangermann, 1990, p.108-109 cité par Henry de Frahan, 1993, p. 315). Ils ont pareillement tendance à surestimer l'effet d'une réduction du prix des produits agricoles sur le revenu agricole. Parce que de nombreux produits agricoles sont des produits incorporés dans la production d'autres produits agricoles (par exemple les céréales pour l'alimentation animale), une réduction simultanée pour l'ensemble des produits agricoles a un effet moins prononcé

sur les revenus que la diminution des prix de produits finaux uniquement (par exemple les produits de l'élevage).

Par ailleurs, les agriculteurs de ces pays devraient bénéficier de charges foncières moins lourdes grâce à une déflation attendue des prix des terres, à des progrès techniques suscités par une plus grande concurrence internationale et à des économies d'échelle. Les consommateurs et les contribuables des pays du Nord devraient également en bénéficier grâce à la baisse des prix et aux économies budgétaires (Blandford, 1990, p. 429, cité par Henry de Frahan, 1993, p. 315). Il ne faut pas craindre que ces pays à vocation exportatrice puissent se substituer aux producteurs nationaux des grandes entités comme la Communauté européenne ou les États-Unis. Les productions agricoles de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie sont marginales par rapport à la production et à la consommation du reste du monde et elles le resteront avec une libéralisation des échanges agricoles (Henry de Frahan, 1993).

Quant aux pays émergents, ces mesures ont lourdement altéré la capacité de leurs agricultures à s'adapter, car leurs cultures doivent faire face à la concurrence de produits subventionnés, donc vendus en dessous de leur prix de revient normal (Hermelin et al., 2002 ; Alpha et al., 2006). Certains de ces pays sont également victimes du protectionnisme alimentaire qui se traduit par une hausse des prix intérieurs, laquelle nuit surtout aux consommateurs pauvres pour lesquels les dépenses alimentaires sont hors de proportion<sup>46</sup>. Le protectionnisme ne bénéficie pas dans une mesure égale aux pauvres des zones rurales, dont deux groupes sont laissés pour compte : ceux qui ne possèdent pas de terres cultivables, mais doivent payer un prix plus élevé en tant que consommateurs; ceux qui possèdent des terres, mais ne produisent pas à des fins commerciales. Même les producteurs commerciaux, qui peuvent voir leur revenu augmenter à court terme, n'en tireront pas d'avantages à long terme, par exemple sous forme d'une réduction sensible de l'écart entre leur revenu et celui du secteur non agricole. Cette réduction ne pourra provenir que de mesures propres à accroître la productivité agricole et à faciliter le déplacement de la main-d'œuvre, etc.

Par ailleurs, le protectionnisme encourage indirectement les agriculteurs à poursuivre la production de cultures vivrières de faible valeur au lieu de s'orienter vers des cultures d'exportation non traditionnelles de haut rapport, moyen plus efficace pour accroître leur

---

<sup>46</sup> Source : [http://www.fahayek.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=1748&Itemid=53](http://www.fahayek.org/index.php?option=com_content&task=view&id=1748&Itemid=53) (page consultée le 12/09/2010).

revenu et échapper à la pauvreté. L'absence de production pour l'exportation réduit à son tour la faculté du pays d'acquérir des devises et compromet sa capacité structurelle d'importer des denrées alimentaires et autres produits. De plus, lorsqu'un grand nombre de pays en développement protègent leur production vivrière en prélevant des droits à l'importation, ils dressent en fait des obstacles importants aux échanges Sud-Sud (Mitchell et Nash, 2005).

Il en ressort qu'une limitation des politiques de soutien et de protection pratiquées par tous les pays à leurs agriculteurs et une libéralisation totale des marchés ne pourraient qu'être bénéfiques pour les pays à bas et moyens revenus. Ceux-ci pourraient avoir accès librement, avec un coût raisonnables, aux intrants (les carburants, les engrais, les machines, le capital,...) nécessaires pour améliorer leur production agricole nationale et/ou compléter leurs stocks de produits alimentaires. Par ailleurs, à part les quelques grands pays importateurs nets de produits agricoles, la libéralisation des échanges stimule la croissance économique des pays à bas et moyens revenus, aidant ainsi des millions de personnes à sortir de la pauvreté (Mitchell et Nash, 2005). Pour ces pays, il est cependant nécessaire que soient mises en place des politiques complémentaires pour que l'augmentation des cours mondiaux atteigne effectivement les producteurs. Il est également nécessaire que ces producteurs aient accès aux instruments de développement, notamment la technologie, le crédit et les infrastructures. Par contre, les pays importateurs nets de produits souffriront d'une augmentation des cours mondiaux (Goldin et Van der Mensbruggh, 1992). Pendant la phase transitoire, ces pays devraient pouvoir bénéficier de mesures de compensation (Henry de Frahan, 1993).

Ce raisonnement, qui constitue la ligne directrice de l'OMC, affirme que la sécurité alimentaire n'est pas synonyme de l'autonomie sur le plan alimentaire. Une telle autonomie n'est qu'un objectif illusoire dans le monde contemporain du fait qu'une très large gamme d'intrants intervient dans l'ensemble du cycle de production et aucun pays n'est pas à l'abri d'effets climatiques soudains (qui peuvent annihiler toute la production agricole nationale), selon Panitchpakdi (2005), directeur de l'OMC. Pour les experts de l'OMC, le meilleur moyen de garantir la sécurité alimentaire est un monde économiquement intégré et politiquement interdépendant. Leur argument est basé sur le principe de la compensation géographique. C'est dans cette vision que s'inscrit également la position de la FAO, en considérant que « *le commerce agricole et la libéralisation des échanges peuvent débloquent le potentiel du secteur agricole, stimuler la croissance économique et promouvoir la sécurité alimentaire (...) dans les pays pauvres. Selon la FAO, des échanges agricoles plus libres*

*dégageront des gains mondiaux et contribueront à réduire la faim et la pauvreté* » (FAO, 2005c, p. 1). La FAO voit dans la prise des mesures compatibles avec les règles de l'OMC, un moyen pour mettre en place des incitations permettant aux petits exploitants des pays en développement d'accroître leur productivité et d'affronter plus équitablement la concurrence sur les marchés mondiaux (FAO, 2005a).

Au total, l'insertion dans le commerce international permet aux pays d'accéder à des marchés plus importants pour leurs produits. En effet, ces pays en profitent pour accéder, en outre, à des disponibilités alimentaires plus importantes et à des meilleurs marchés que s'ils devaient compter sur leur seule production domestique d'une part et pour acquérir des technologies nécessaires à l'augmentation de la productivité, de l'autre. C'est dans cette conception que la FAO voit dans le commerce international comme un élément fondamental d'un ensemble de politiques qui réduisent les inégalités et accroître la sécurité alimentaire (FAO, 2005a). Autrement dit, la FAO voit dans la libéralisation du commerce des produits agricoles l'occasion de baisser les niveaux de sous-alimentation et d'améliorer les revenus des agriculteurs des pays à faible revenu en empêchant les programmes nationaux des pays développés d'appui à l'agriculture de placer des produits de base subventionnés sur les marchés mondiaux au détriment des producteurs des pays en développement. Par ailleurs, les pays en développement peuvent veiller à ce que leurs propres systèmes commerciaux permettent de stimuler autant que possible la croissance du secteur agricole.

## **B) Les limites du libre-échange agricole**

L'agriculture, par sa multifonctionnalité<sup>47</sup>, n'est pas un secteur comme les autres et donc ne peut pas être soumise au jeu du marché. « *Par la même, elle crée des sous-produits obtenus sans référence aux marchés, des aménités et des nuisances qui, de toute évidence, affectent le bien être général* » (Boussard et al., 2005, p.11). C'est là l'un des principaux arguments avancés pour contrecarrer la thèse des libéraux. Par ailleurs, les prix des matières premières agricoles sont instables pour les raisons qu'on a développées précédemment. Si on constate dans plusieurs pays, notamment en Europe, une sorte de stabilité à ce niveau c'est grâce à

---

<sup>47</sup> Le terme de multifonctionnalité a été généralement interprété, au plan de l'analyse économique, comme désignant l'élaboration d'une pluralité de produits au sein d'un même processus de production (Barthélemy et Nieddu, 2002).

l'intervention étatique, de sorte que ni le consommateur ni les agriculteurs ne subissent les différentes fluctuations qui caractérisent le marché agricole.

Le marché agricole est un marché particulier par la nature imprévisible et saisonnière de la production agricole. Effectivement, les conditions climatiques et phénomènes biologiques (épizooties, maladies cryptogamiques, etc.) changent d'une année à l'autre, et par conséquent les rendements peuvent varier (dans les deux sens) du simple au double. Il faut rappeler dans le monde industriel, aucun entrepreneur n'oserait mettre en train sa production s'il avait dans son calcul autant d'éléments aléatoires : à la différence industrielle, la production agricole n'est ni exactement prévisible, ni totalement maîtrisable (Milhau, 1960). Même si la production est bonne et en croissance, les agriculteurs n'en profitent pas, en raison d'un côté de la part importante des intermédiaires et de l'autre de la faible élasticité de la demande des biens alimentaires par rapport au revenu de l'autre côté (Badouin, 1985).

Ce raisonnement constitue la base pour lutter contre le processus de libéralisation totale du commerce agricole dans lequel les consommateurs et les agriculteurs du Sud comme du Nord seront des perdants. Pour eux, si les pays industrialisés ouvrent totalement ses marchés et suppriment toute aide ou tout soutien à leurs agriculteurs, cela conduirait naturellement à la disparition de leurs cultures et donc à de graves problèmes sociaux, économiques et politiques. Il en résulte ainsi *« une baisse des excédents et des stocks publics et une hausse des cours mondiaux. L'impact sur la situation des pays déficitaires est négatif par la réduction des disponibilités, le renchérissement des coûts en devises des importations et la réduction de l'aide alimentaire. Dans ce contexte, les pays à faible revenu et à déficit vivrier peuvent difficilement être incités par les PAS à recourir aux importations pour assurer leur sécurité alimentaire, à limiter leurs stocks, à réduire les soutiens internes aux productions vivrières ou à la fourniture d'intrants »* (Azoulay, 1998, p.31).

Il faut rappeler que l'objectif initial des PAS imposés par le FMI et la BM, au début des années 1980, était d'améliorer la balance commerciale afin d'atteindre des taux de croissance économique plus élevés grâce à une allocation plus efficace des ressources, en particulier en rapprochant les prix intérieurs des prix internationaux (Nouha, 1992). Pour y arriver, ils ont supprimé toute barrière douanière aux importations agricoles et supprimé toute subvention à leur agriculture ou réglementation des prix locaux afin de les aligner sur les produits mondiaux. Par ailleurs, pour encourager leurs exportations, ils ont mis en place des politiques macroéconomiques telles que la réduction de taux de change surévalués et mise en place des



conditions macroéconomiques plus stables permettant aux exportateurs d'accroître leur part du marché mondial (Hugon, 1991). Les résultats escomptés de ces réformes sont différents d'une région à une autre.

Prenons l'exemple de l'Afrique, où 60 % environ des pays ont appliqué ces réformes et où 30 pays d'Afrique subsaharienne souffrent de sous-alimentation. On trouve que « *la balance commerciale s'est légèrement détériorée après la libéralisation du commerce. Dans les pays africains, cette balance s'établissait à 7,7 % du PIB après la libéralisation, contre 6,6 % avant la libéralisation* » (CNUCED, 2008, p.15). Concernant la situation alimentaire de ces pays, elle n'a pas connu une amélioration significative. Suite aux prescriptions de la BM et du FMI, la production agricole de la majorité des pays du Sud s'est tournée vers l'exportation et les aliments destinés au bétail, au grand bénéfice de l'industrie agro-alimentaire, tandis que la malnutrition devenait un redoutable problème de santé, que les emplois agricoles diminuaient et que ces pays se mettaient à importer massivement de quoi se nourrir (Hibou, 1991).

Cela accroît la dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux et diminue l'investissement dans la production des cultures vivrières locales. En effet, durant les dernières décennies, les accords commerciaux multilatéraux, bilatéraux et régionaux ont dégradé la capacité des pays en développement à subvenir à leurs besoins alimentaires, comme par exemple le Mali, le Bangladesh, l'Indonésie ou le Mexique. Par suite de la suppression progressive des barrières douanières, des pays en développement tels que les Philippines, le Kenya, le Ghana ou la Jamaïque ont subi le dumping de produits fortement subventionnés qui ont porté atteinte à la production alimentaire locale. Les pays en développement sont ainsi passés du statut d'exportateurs nets de produits alimentaires au statut d'importateurs nets. Leur balance, excédentaire de 1,9 milliards de dollars dans les années 1970, est devenue déficitaire de plus que 9 milliards de dollars en 2004. Les importations de céréales des pays à faible revenu ont atteint 38 milliards de dollars en 2007. Les projections de la FAO montrent que le déficit commercial de produits alimentaires des pays en développement pourrait grimper à plus de 50 milliards de dollars d'ici 2030 (FAO, 2009a).

Une telle situation trouve sa raison dans l'ignorance totale des politiques de libéralisation et de nombreuses défaillances de marchés qui caractérisent les pays d'Afrique et du Sud en général. Des défaillances qui sont globalement le résultat de l'imperfection de l'information et l'existence de coûts de transaction ainsi que la mauvaise définition des droits de propriété qui sont à l'origine de phénomènes de hasard moral et de sélection adverse sur les marchés de

l'assurance, du crédit et des intrants (Williamson, 1993). Mais il y a pire encore : ce sont les séries chaotiques. Celles-là ne doivent rien au hasard (elles sont « déterministes »). Cependant, elles sont extrêmement sensibles aux conditions initiales et ainsi totalement imprévisibles, même lorsque le modèle de formation des prix est parfaitement connu.

Day (1994, cité par Boussard et al., 2003, p.117) et Boussard (1994), par exemple, établissent les conditions d'émergence d'une dynamique chaotique dans les modèles économiques. Elles reposent sur une défaillance de marché fondamentale qui est l'imperfection de l'information. Les agents, incapables d'anticiper le prix d'équilibre, se trompent dans leurs anticipations, leurs erreurs affectent les volumes d'équilibre, donc le prix, dont le mouvement contribue à perpétuer les erreurs d'anticipation, etc. Le prix ne tend alors plus vers un équilibre stable de long terme, perturbé par les seuls chocs exogènes : il évolue selon une dynamique chaotique se traduisant par des fluctuations endogènes contre lesquelles un élargissement du marché sera sans effet. Dans ces modèles, ce sont les comportements économiques en présence de défaillances de marché, et non les politiques protectionnistes, qui sont responsables de l'instabilité (Boussard et al., 2003).

Dans ce contexte, l'équilibre de marché est inefficace et la perte de bien-être qui en découle est plus importante pour les agents pauvres. Ainsi, les paysans qui n'ont pas accès (ou un accès difficile) aux mécanismes d'assurance, au crédit et ne disposent pas des intrants de qualité ne sont en mesure ni de répondre aux nouvelles incitations lorsque la libéralisation engendre des hausses de prix à la production ni de se protéger contre une instabilité accrue de leurs revenus. Les premiers affectés sont les paysans pauvres pour qui le risque est plus coûteux et qui n'ont pas de garantie à offrir à un organisme de crédit (Araujo-Bonjean, 2002). En plus de l'absence de ces mécanismes d'assurance et les coûts très élevés des transactions, il ne faut pas négliger également la défaillance de presque toutes les institutions (étatiques) des pays du Sud (Dijkema et al., 2008).

La libéralisation des échanges, que ce soit dans le domaine agricole ou ailleurs, aurait des conséquences tout à fait préjudiciables sur l'accès des populations aux denrées alimentaires dans les pays qui ne participent pas à la course à la compétitivité et qui souffrent de la faim et de la malnutrition. Dans ces pays, la demande et l'offre de produits alimentaires ne sont pas totalement séparées puisque la quasi-totalité des revenus de leurs populations sont tirés de l'agriculture (Banque Mondiale, 2008 ; FAO, 2006c). Ceci nous renvoie à la question des inégalités de répartition du revenu mondial entre pays et entre grandes régions du monde,

ainsi que dans chaque pays. Les inégalités de répartition du revenu national sont au cœur de la sécurité alimentaire et, par là, de la question de la pauvreté des nations et pauvreté des individus.

Quant aux pays susceptibles de profiter d'une ouverture totale des marchés agricoles, il n'est pas certain que tous puissent le faire à long terme puisqu'il faut que les avantages comparatifs soient favorables à leurs agriculteurs. *« Étant donnée la différence dans les techniques et dans les conditions de production, on peut craindre que nombre d'agricultures des pays du Sud ne soient pas compétitives avec celles de régions des pays développés. Pourtant l'importance d'un secteur agricole dynamique dans le développement est largement reconnue. Elle est liée aux effets d'entraînement associés à la croissance de ce secteur, à la mise en place des infrastructures nécessaires à son développement et aux effets multiplicateurs associés à la croissance d'une demande solvable »* (Boussard et al., 2003, p.115).

Cette analyse anti-libéralisation du commerce agricole est consolidée par une autre qui voit dans le processus du cycle de Doha un risque de créer une pression sur les prix par la croissance de la demande et par les chocs extérieurs au système (p.ex : la spéculation). Les pays producteurs, sortant indemnes de ce processus, orientent leurs politiques d'exportation vers les marchés porteurs en gérant l'instabilité constante. La demande non solvable relève alors de l'aide alimentaire dont les pays producteurs assurent la livraison en tentant de se constituer des zones d'influence (Azoulay, 1998). Ces pays producteurs ne sont pas également à l'abri des effets déstabilisateurs du libre-échange qui concernent autant les marchandises que les capitaux. Les fonds d'investissement privés ont commencé à acheter de grandes quantités de terres dans les pays du Sud (Brésil, Éthiopie,...) et à les utiliser non pas pour nourrir les pauvres mais pour faire des profits, ce que signifie qu'en cas de chocs financier, ces pays se retrouveraient en pleine crise et la sécurité alimentaire mondiale serait alors menacée (Grain, 2010).

L'agriculture, selon les anti-libéraux, n'est pas en mesure d'adhérer à la logique du marché du fait de son incapacité à parvenir à assurer convenablement la distribution des produits agricoles et à gérer convenablement les forces productives. L'accumulation des excédents invendables dans certains pays au moment où les hommes meurent de faim ailleurs montre bien l'impuissance des mécanismes spontanés de correction et d'orientation de l'économie. Autrement dit, les automatismes du marché ne sont pas en mesure, par le libre

fonctionnement, de garantir l'équilibre de l'offre et de la demande dans la période courte et l'équilibre de la production et des besoins dans la période longue (Milhau, 1960).

Cette remise en cause de la théorie libérale du commerce agricole est également l'œuvre d'une partie des économistes (Goldin et Van der Mensbrugge, 1992) dits libéraux ainsi que des rapports des grandes institutions internationales (Banque Mondiale, OCDE). « *En effet, lorsque des économistes au crédit académique irréprouvable comme Dani Rodrik ont mis en évidence des effets indésirables de la globalisation (tout en soulignant leur attachement aux principes d'un commerce plus libre), il est devenu plus difficile de balayer les critiques. Les comparaisons internationales fines sur la croissance montrent en effet que l'ouverture commerciale n'est pas la panacée en matière de développement, même si elle y contribue* » (Baldwin, 2004, cité par Bureau et al., 2004, p.2).

Si les politiques des pays du Nord sont trop coûteuses et sources de gaspillages, et si la libéralisation présente beaucoup d'inconvénients et très peu d'avantages, n'y a-t-il pas d'autres issues ? Deux facteurs principaux sont avancés pour mettre en évidence ce dilemme : entre les gains escomptés ou les pertes résultant éventuellement d'une libéralisation totale du commerce des matières premières alimentaires. Le premier renvoie à l'inertie du facteur naturel, sur lequel l'homme n'a que peu de prise, la production. Effectivement, comme on a signalé au paravent, « *Le comportement de l'agriculture n'est pas un comportement d'industriel, celui-ci fait un calcul d'entrepreneur capitaliste, celui-là raisonne comme un consommateur dont les décisions sont commandées avant tout par les recettes réalisées et non pas les résultats escomptés. Toutes les analyses économiques concordantes pour montrer que les achats d'engrais ou le développement des surfaces cultivées sont en corrélation significative avec le produit brut des récoltes passées beaucoup plus qu'avec tout autre élément économique* » (Milhau, 1960, p.552).

Le deuxième facteur est lié plutôt à l'inertie sociologique du milieu dans la mesure où les structures mentales résistent au changement comme la forme des champs, comme le système de culture. Par ailleurs, Il est lié à sont tour à deux hypothèses. L'agriculteur et le consommateur disposent entièrement de toutes les informations nécessaires à leurs transactions et, dans un cas pareil, toute politique agricole interventionniste va apparaître comme des contraintes qui réduisent l'efficacité des comportements de ces agents économiques : elles aboutissent ainsi forcément à des pertes globales (Boussard et al., 2003). En revanche, l'autre hypothèse, postulant la version avec imperfection de l'information,

souligne l'intérêt des politiques agricoles. « *En réduisant les incertitudes auxquelles les agriculteurs sont soumis, les politiques publiques encouragent l'investissement, le développement de la production et minimisent les inefficiences liées aux erreurs de prévisions. Si le jeu des avantages comparatifs est susceptible de permettre des gains d'efficacité, ceux-ci ne dépassent pas quelques pourcents des revenus distribués. Autrement dit, il ne faut donc pas attendre un bouleversement majeur de la « donne » mondiale en faveur des pays les plus pauvres, suite au retrait des politiques agricoles* » (Boussard et al., 2003, p.131-132).

Il apparaît clairement que les deux courants se rejoignent globalement sur deux points au moins : il faut augmenter la production agricole ; il faut améliorer les revenus des populations pauvres afin de lutter contre l'insécurité alimentaire. Ces thèmes, qui ont fait l'objet de plusieurs thèses et de nombreuses publications, sont interdépendants et complémentaires. Mais, ils se convergent plus ou moins sur l'importance de la production agricole vivrière, l'œuvre des agriculteurs familiaux dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. D'abord, elle permet d'assurer un minimum de revenu et des besoins alimentaires de ces agriculteurs qui constituent la majorité des populations pauvres. Ensuite, elle offre des aliments sains et de qualité en raison de leur faible utilisation des produits chimiques. Enfin, les pratiques culturales extensives de l'agriculture familiale permettent de conserver les ressources naturelles, nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire des populations futures. En revanche, elle devrait éviter les pratiques culturales industrielles dont les effets sur l'environnement, sur la qualité des produits, sur l'emploi sont très controversés, voire dans la plupart des cas négatifs. On verra dans la prochaine section, comment l'agriculture familiale pourrait-elle réussir à se développer sans le recours à des méthodes exclusivement productivistes ?

## **SECTION 2: L'AGRICULTURE FAMILIALE COMME VECTEUR DE STABILITÉ ALIMENTAIRE**

Produire plus et mieux, tel est le but des différents acteurs (Banque Mondiale, FAO, Etats, ...) de la politique alimentaire pour mettre fin à l'insécurité alimentaire : la faim et la sous-alimentation chronique. Il est très difficile en effet d'ignorer les efforts et les politiques menés par les organisations internationales et les gouvernements pour lutter contre la faim et pour

réinvestir dans l'agriculture<sup>48</sup>. Dans ce contexte, deux principes sont pris en compte dans l'élaboration de ces politiques « *le premier appelant à un changement de paradigme basé sur le droit à l'alimentation, le second mettant en avant l'augmentation de l'appui à l'agriculture de proximité* » (Golay, 2010, p.14). La revalorisation de celle-ci est avant tout basée sur l'agriculture familiale qui semble être un outil extrêmement intéressant, comme le signalent beaucoup d'experts (Banque Mondiale, 2008 ; FAO, 2009a), pour atteindre ces différents objectifs. Effectivement, l'agriculture familiale est au centre des solutions à apporter à l'insécurité alimentaire et a prouvé qu'elle disposait d'une grande capacité d'adaptation pour surmonter les crises<sup>49</sup>.

L'agriculture familiale - une exploitation souvent de petite échelle exploitée par une famille, aidée parfois par une main d'œuvre salariée limitée - reste la forme la plus répandue d'organisation agricole, et ce même dans les pays industrialisés. En effet, le modèle agricole industriel ne s'est pas répandu à la suite de la première révolution agricole au point d'être prédominant, et c'est toujours l'agriculture familiale qui domine très largement le paysage agricole mondial (Coordination SUD, 2007). Selon le rapport de la Banque Mondiale (2008), cette domination s'explique essentiellement par sa forme d'organisation basée sur la petite exploitation agricole<sup>50</sup>. Quant au pays en développement et aux pays pauvres, l'agriculture familiale continue à assurer des revenus à leurs populations majoritairement rurales ainsi qu'une bonne partie de la production alimentaire au lieu de compter exclusivement sur les importations et les aides alimentaires ou sur la production des grandes exploitations dédiée presque entièrement à l'exportation. Néanmoins, cette forme d'agriculture rencontre de plus en plus de problèmes et subit des contraintes (naturelles, techniques et financières) résultant de la libéralisation du marché et du désengagement de l'État ainsi que des changements climatiques. Dans ce contexte, il nous semble que sa revalorisation passe par sa modernisation, laquelle est basée, en outre, sur l'activation et l'exploitation des ressources de son territoire<sup>51</sup>. Celui-ci, à travers son réseau, aide le secteur agricole à renouer le contact avec

---

<sup>48</sup> Le terme agriculture est employé dans une définition large qui recouvre les activités agricoles, le maraîchage, l'arboriculture, les activités d'élevage et d'embouche.

<sup>49</sup> Source : <http://www.oxfamsol.be/fr/Agriculture-familiale-et-securite.html> (page consultée le 02/11/2009).

<sup>50</sup> Cette institution et celle de la FAO (et d'autres auteurs auxquels nous faisons référence dans cette sous-section) n'emploient que peu le terme « agriculture familiale », contrairement à celui de « petits exploitants », concept qui s'en rapproche, bien qu'il soit plus limitant car il n'inclut que les exploitations de 2 hectares ou moins. Les différences de « périmètre », portant sur l'inclusion ou non de l'agriculture familiale hautement mécanisée de type européen, ne changent donc pratiquement rien à ce fait : numériquement, les agricultures familiales restent très majoritaires.

<sup>51</sup> La notion de territoire, ainsi que les concepts (p.ex : ressources) qui y sont attachés, seront développés dans la section 2 du chapitre 2 de cette partie.

son environnement proche pour qu'il soit sa ressource essentielle en matière d'actifs de base (capital, terre) et le principal débouché de ses produits. Cela sera l'objet de la deuxième sous-section tandis que la première présentera les grands traits ainsi que la situation actuelle des agriculteurs familiaux.

### **2.1. L'agriculture familiale : un concept en évolution**

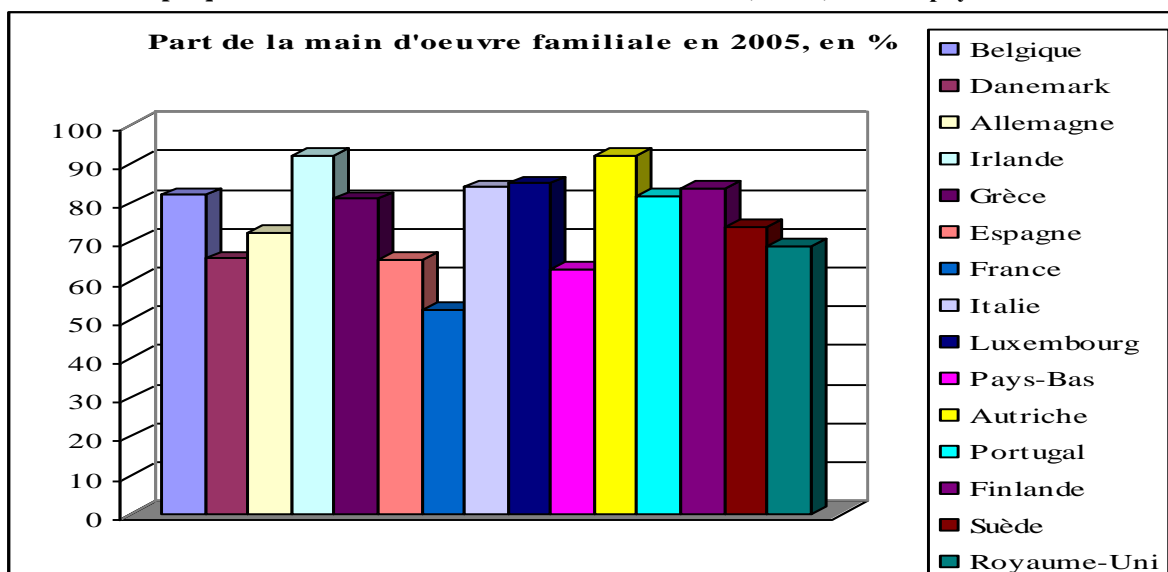
L'enseignement principal que l'on peut tirer de la section précédente, c'est qu'une autre vision de la politique de la sécurité alimentaire au niveau mondial doit être engagée. Il s'est avéré que des politiques agricoles accentuées soit sur l'intégration au marché mondial (pour les pays en développement et les moins avancés), soit sur l'industrialisation de l'agriculture (pour les pays développés), sont inefficaces à long terme voire dangereuses du fait de leurs impacts négatifs sur l'environnement et sur la sécurité alimentaire pour une partie des PED et des PMA. En effet, ces pays ont marginalisé (voire parfois détruit) leurs agricultures vivrières et familiales, considérées comme arriérées et réfractaires au changement, puis, ils ont procédé à l'installation d'une élite de producteurs sur de grandes exploitations totalement dépendants des prix du marché, dont un bon nombre est actuellement en difficultés (Banque Mondiale, 2008).

Il s'agit des grandes exploitations basées sur le modèle productiviste européen, dont la durabilité de la compétitivité ne sera plus assurée parce que, sans des subventions à l'export et avec moins de protections à l'importation, les filières européennes agricoles et agro-industrielles sont condamnées à réviser leurs stratégies pour maintenir leurs parts de marché (Alpha et al., 2006). Il ne faudrait surtout pas reproduire les erreurs qui ont conduit à la surproduction, à l'élimination des petites fermes, et à la dégradation des ressources naturelles, au motif qu'on accéderait à la modernité en copiant un modèle agricole condamné sur la scène internationale et critiqué sur la plan intérieur. Il ne faut pas également oublier que le projet modernisateur de l'Europe agricole des années 1960 s'est appuyé sur la ferme familiale. Cette dernière demeure encore au XXI<sup>ème</sup> siècle une réalité en Europe occidentale et aux États-Unis (où 98 % des exploitations sont familiales), et surtout dans le secteur de l'élevage, quoi qu'en pensent les libéraux et les administrations (Morineau, 2006 ; Benoit-Cattin, 2007 ; Berriet-Sollic et al., 2007).

En termes d'emploi agricole en Europe, il faut noter que plus 90 % des besoins de travail régulier des exploitations européennes sont assurés par le chef d'exploitation et les membres de sa famille (graphique 7). Plus particulièrement, en France, on compte 852 000 actifs

familiaux (chef d'exploitation, conjoint, autre actif), soit plus de 71% de la population active agricole<sup>52</sup>.

**Graphique 7. Part de la main d'œuvre familiale en 2005, en %, dans 15 pays de l'UE**



Source : Calculs et graphiques établis à partir des données d'eurostat (d'après Berriet-Sollicec et al., 2007).

Globalement, les exploitations familiales représentent la majorité de la population agricole et rurale au Nord comme au Sud. Elles fournissent l'essentiel de la production agricole, occupent une place déterminante dans l'approvisionnement des marchés intérieurs et extérieurs. Elles participent à la gestion de l'espace et sont au coeur de la relation entre hommes, produits et territoires (Lapenu et Wampfler, 2002). Il en résulte que la défense des agricultures familiales s'entend bien comme la défense d'un mode familial d'agriculture pour l'ensemble de la société et non comme la défense d'intérêts communautaires. Sans en négliger les contraintes et en présentant un tableau le plus objectif - et donc nuancé - possible, les deux points suivants tentent d'expliquer pourquoi l'investissement dans les agricultures familiales et le renforcement de son ancrage territorial nous semble être la voie nécessaire pour atteindre des objectifs en termes de sécurité alimentaire et de développement durable.

### **2.1.1. Définition et principales caractéristiques de l'agriculture familiale**

L'agriculture familiale se définit par une relation particulière entre l'activité économique, la structure familiale et les conditions locales. Cette relation influence la prise de décision en matière de choix des activités, d'organisation du travail et de gestion du patrimoine (Losch, 1998). Autrement dit, dans le processus de prise de décision, les objectifs généraux et les

<sup>52</sup> Selon les statistiques sur les exploitations professionnelles agricoles en France de l'Insee de 2007, (Source : [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=T10F172](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T10F172) page consultée le 13/05/2010)



choix stratégiques des agriculteurs familiaux s'étendent sur le projet de la famille. Ainsi, l'agriculture familiale est présentée comme « *une unité de production agricole où propriété et travail sont intimement liés à la famille* » (Lamarche, 1992, p.81) et cette conception a été reprise et développée plus tard par Lipton (2005).

Produit de l'histoire de la paysannerie, l'agriculture familiale est un groupe de travail dont les membres sont unis par des relations sociales de parenté transmissibles de génération en génération par référence au processus historique d'accès au droit de cultiver. Elle est marquée, aussi, par un lien étroit entre un terroir, des groupes sociaux enracinés dans ce terroir, une culture et des règles d'usage propres (Lamarche, 1992). Cadre de l'activité familiale, l'exploitation fournit un revenu permettant d'assurer la subsistance du groupe et représente un patrimoine dont la transmission apparaît un objectif essentiel des stratégies de reproduction du groupe familial (Benoit-Cattin, 2007). Cependant, il faut se rendre suffisamment compte du fait que les dimensions d'une telle exploitation ne cessent de varier historiquement, en fonction de la densité de la population agricole active, des modifications de la technique, des changements du système de culture et du degré de commercialisation de l'agriculture (Courtin, 1946).

Effectivement, la forme de l'agriculture familiale n'est pas monolithique : des différenciations s'opèrent aujourd'hui en son sein avec l'émergence de différentes catégories d'entreprises agricoles qui peuvent conserver des dimensions familiales, mais peuvent aussi évoluer rapidement vers d'autres logiques. Généralement, la forme de l'agriculture familiale révèle les stratégies adoptées et la dynamique d'une communauté particulière face à son milieu, mais aussi à un certain nombre de facteurs extérieurs. En d'autres termes, les distinctions qui peuvent exister entre les diverses agricultures familiales ne sont que le reflet des diverses conditions naturelles, politiques et économiques dans lesquelles ces agricultures sont exercées. Elles sont les résultantes de facteurs exogènes et endogènes confondus.

Certes, la mobilisation du travail domestique y est centrale et les mécanismes d'entraide propres aux sociétés communautaires y sont importants, même s'ils se restreignent. Mais des cultures spécialisées (le coton, le riz ou le cacao) appelant des ouvriers saisonniers peuvent apporter des revenus considérables supplémentaires. La diversification des sources de revenu, provenant d'autres cultures, de l'élevage, du commerce, de l'artisanat, du travail salarié, s'avère également, souvent tout aussi primordiale. Pareillement, il faut noter qu'il y a souvent complémentarité dans l'économie familiale entre les activités agricoles et d'autres activités

plus ou moins saisonnières conduites en migration par certains membres. Migrations temporaires ou permanentes appartiennent, en effet, à la gamme des ressources possibles des familles paysannes notamment dans de nombreuses situations au Sud (Courade et Devèze, 2006 ; Chaulet, 1997).

Il apparaît que, contrairement aux préjugés, les agricultures familiales ont fait preuve de leur dynamisme, de leur flexibilité, de leur capacité à innover et à intégrer des innovations, de leur aptitude à fournir de meilleures réponses aux signaux des marchés et à s'adapter aux changements rapides du contexte économique et institutionnel. Cette réalité est illustrée clairement par plusieurs études<sup>53</sup>. La zone de l'Office du Niger au Mali est sans doute le meilleur exemple qui montre clairement cette dynamique. Elle a manifesté une capacité à produire des surplus de riz et de produits maraîchers, à organiser ses exploitants et à structurer ses filières en amont et en aval. Inévitablement, cette réussite est le résultat de nombreux facteurs : la réhabilitation des aménagements, de nouvelles techniques culturales, des variétés plus adaptées, etc. Mais elle est surtout à porter au crédit des agriculteurs familiaux qui ont *« su répondre efficacement aux améliorations de l'environnement institutionnel et économique en adoptant des modes de mise en valeur du domaine aménagé intensifs et compétitifs et en développant des systèmes de production performants basés sur une riziculture intensive en travail avec un recours important à la traction animale »* (Bélières et al., 2002, p.18).

Par ailleurs, dans de nombreux pays d'Asie, certaines exploitations familiales peuvent recourir ponctuellement à une main d'œuvre extérieure nombreuse et peuvent être peu diversifiées (Coordination Sud, 2007). Ce succès reflète réellement un changement de stratégie d'une part importante des exploitants : de stratégies défensives tournées vers la sécurisation de l'alimentation familiale et le renforcement de la cohésion sociale interne, bon nombre de producteurs sont passés à des stratégies plus offensives, avec prise de risque, caractérisées par l'engagement de dépenses d'accumulation productive (Sourisseau, 2002, cité par Bélières et al., 2002, p.18).

Ces différentes stratégies illustrent bien que les frontières entre les différents types d'agriculture sont ainsi souvent difficiles à déterminer. Le critère de la taille n'est pas aussi déterminant dans la limitation de la définition de l'agriculture familiale. Effectivement, la

---

<sup>53</sup> Voir par exemple Bélières et al., 2002 ; Peterson et al., 1997 ; Barros et Fragata, 1997.

petite taille n'est pas l'apogée à l'agriculture familiale, mais cette dernière s'adapte aux conditions naturelles, historiques et institutionnelles de chaque pays. Dans les pays comme le Brésil, l'Argentine ou le Chili qui disposent des grandes terres cultivables, les familles agricoles se sont des grands producteurs et détiennent des grandes exploitations. « *La taille va de la grande exploitation d'une centaine d'hectares dans les pays occidentaux à la petite agriculture de subsistance asiatique ou africaine de moins de deux hectares, voire au paysan sans terre. La taille des exploitations peut donc être très variable* » (Coordination Sud, 2007, p.15).

Les systèmes culturels familiaux peuvent ainsi être très différents, ils peuvent aller des pratiques manuelles extensives, passant par la moto-mécanisation ou le semi-intensif, jusqu'à des systèmes intensifs. Aussi pouvons-nous distinguer différents types d'agriculture familiale sur la base de leur intégration au marché. On trouve des exploitations basées sur les cultures vivrières, dont une partie est réservée pour couvrir les besoins domestiques tandis que l'autre est destinée à la vente essentiellement sur les marchés locaux, des productions spécialisées (coton, café, fruits, légumes) vouées presque entièrement aux exportations, et des agricultures de subsistance (Kesteloot et al., 2005). Le poids de l'agriculture familiale est également différent d'un pays à un autre, d'un continent à un autre. Si on constate une place encore très importante de ce type d'agriculture dans en Asie comme en Afrique, son rôle en Amérique latine commence à reculer face à l'accroissement sensible de l'urbanisation. En Amérique latine, à la différence des autres régions en développement, le secteur agricole ne représente que 28 % de la population active en moyenne (contre 46 % au niveau mondial, 30 à 35 % d'agriculteurs dans le monde arabo-musulman, 70 à 80 % en Afrique de l'Ouest) (Merlet et Jamart, 2007).

Par ailleurs, la classification des agriculteurs faite par l'Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement (IRAM) (Coordination SUD, 2007) permet de distinguer clairement les agriculteurs familiaux par rapport à des agriculteurs patronaux ou capitalistes. Il s'agit des paysans qui gèrent eux-mêmes leurs exploitations et y travaillent à des niveaux variables. Or les agriculteurs patronaux ressemblent plutôt à des managers : ils gèrent leurs productions sans participer aux travaux agricoles avec l'objectif principal de maximiser leur revenu et non pas le taux de profit. L'augmentation de ce dernier est plutôt l'objectif des producteurs capitalistes qui investissent dans le domaine agricole à travers des

managers ou des sociétés spécialisées dans le domaine. Le fonctionnement de l'agriculture capitaliste et patronale repose essentiellement sur l'apport de capitaux (machines, matériels, capital monétaire, etc.) plutôt que de travail.

Un autre critère qui différencie l'agriculture familiale des autres types est celui de son aspect transgénérationnel de la transmission et donc son indépendance dans la prise de décisions. Cet aspect a été notamment mis en avant par les travaux récemment de Merlet et Jamart (2007) sur le devenir des agricultures familiales en Amérique latine. Il fait partie du capital culturel et institutionnel ancré dans un territoire et qui caractérise, au-delà des dimensions techniques, l'agriculture familiale. En Afrique de l'Ouest, le ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest) souligne que l'agriculture familiale n'est pas une entreprise comme une autre ; elle est une entreprise à la fois économique, sociale et culturelle. C'est dans l'exploitation familiale que se construit l'essentiel de l'économie, de la société et de l'environnement dans cette région. C'est en son sein que se tissent des liens de solidarité qui constituent leur système le plus solide de « sécurité ou d'assurance sociale ». C'est elle qui assure la sécurité alimentaire des pays de l'Afrique de l'Ouest, mais aussi l'essentiel de l'emploi, des devises, de l'épargne et de l'investissement et une bonne gestion des ressources naturelles (ROPPA, 2003).

Après ce détour conceptuel essentiel sur l'agriculture familiale, nous en venons, dans le paragraphe suivant à notre question de base : quels rôles l'agriculture de type familial pourrait-elle jouer dans l'amélioration de la sécurité alimentaire ?

### **2.1.2. L'agriculture familiale : un enjeu en termes de lutte contre l'insécurité alimentaire**

Les derniers rapports de la FAO (2009, 2010) et celui de la Banque Mondiale (2008) soutiennent sans ambiguïté que l'amélioration de la productivité des petits agriculteurs (majoritairement des familiaux) est le remède principal à l'insécurité alimentaire (faim, malnutrition), puisque ce type d'agriculture concerne la moitié de la population mondiale et la plus grande partie des populations pauvres. D'après le Rapport sur le développement dans le monde de 2008 de la Banque Mondiale, dédié à l'agriculture, 85 % des agriculteurs dans les pays en développement sont des petits producteurs. Selon le rapport, à l'échelle mondiale, il y a 800 millions d'actifs petits exploitants et 1,3 milliards si on inclut les paysans sans terre. De plus, trois quarts des pauvres dans les pays en développement vivent en zone rurale, c'est-à-dire 900 millions de personnes. En Amérique latine, le ministère de l'Agriculture brésilien a

recensé plus de 4,5 millions d'exploitations agricoles brésiliennes dont 4,1 millions sont des exploitations familiales (Ministère de l'Agriculture du Brésil, 2004). En Afrique, les exploitations familiales représentent près de 80 % de toutes les exploitations, soit 33 millions de petits paysans (Nagayets, 2005). Par ailleurs, ces agriculteurs n'utilisent majoritairement que des outillages manuels, selon Mazoyer (2001). Pour ce dernier, un tiers des agriculteurs du monde est resté en dehors de la révolution verte et seulement 2 % des actifs agricoles ont bénéficié de la révolution agricole contemporaine au début du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Par ailleurs, cette forme d'organisation a été un facteur principal dans la réussite de l'agriculture des pays développés et de beaucoup de pays en développement notamment, les pays asiatiques qui ont décidé de promouvoir les petites exploitations familiales et qui ont finalement pu lancer la révolution verte. Leur soutien à cette forme d'agriculture est dû à l'incapacité des fermes à grande échelle à délivrer des incitations adéquates à la production ou à l'imminence d'une crise alimentaire. Grâce à la promotion de ces petites exploitations agricoles et aux épargnes des agricoles, l'agriculture est devenue l'un des facteurs principaux de la croissance relativement récente dans plusieurs pays émergents comme l'Inde, l'Indonésie ou encore la Chine.

Concernant la relation entre la sécurité alimentaire et l'agriculture familiale, les différents textes historiques et théoriques, ainsi que les rapports des divers organismes actifs dans ce domaine, confirment que pendant longtemps l'agriculture familiale (traditionnelle) a assuré la nourriture de toutes les populations sur notre planète. D'abord, tous les membres de la famille peuvent garantir une grande partie de leur besoin alimentaire grâce à leur culture, le reste se procure grâce à la vente de leur excédent agricole. Ensuite, l'agriculture familiale crée de l'emploi direct et indirect garantissant donc un minimum de revenu. Enfin, elle permet de préserver l'environnement et de dynamiser son milieu.

### **A) L'agriculture familiale et la disponibilité alimentaire**

La production familiale reste de loin la source principale pour subvenir non seulement aux besoins des agriculteurs eux-mêmes mais aussi à ceux des populations. En Afrique de l'Ouest notamment, les progrès réalisés au niveau de la production agricole, basée principalement sur les productions familiales, ont pu suivre l'explosion démographique. L'insécurité alimentaire qui persiste est plutôt liée à des problèmes de revenus et d'accès à l'alimentation qu'à l'insuffisance de la production. Le même problème est constaté en Inde où plus de 200 millions de personnes souffrent de sous-alimentation, alors que les stocks de céréales

atteignent plusieurs dizaines de millions de tonnes (Sharma, 2005, cité par coordination Sud, 2007, p.57).

Les agricultures familiales ont pu augmenter la production agricole et alimentaire et répondre ainsi aux besoins des populations parce qu'elles ont été en mesure de fournir une productivité par hectare élevée (contrairement à la productivité par unité de travail). Effectivement, les agricultures familiales ont été en capacité d'augmenter la productivité à l'hectare de façon considérable pour répondre aux besoins d'une population en forte croissance, contrairement à une idée souvent répandue selon laquelle les producteurs familiaux renvoient à des structures et à des pratiques peu (voire non) productives (Lipton, 2005). L'agriculture capitaliste est communément présentée comme la forme agricole la plus productive. Or, la réalité est que la productivité des exploitations familiales à l'hectare est généralement plus élevée que celle des exploitations de type capitaliste comme le montre le recensement agricole aux États-Unis de 1992 (tableau 4).

**Tableau 4. Taille des exploitations agricoles, produit brut et produit net par acre<sup>54</sup> aux États-Unis, 1992.**

<b>Catégorie d'exploitation Surface médiane en acres</b>	<b>Produit brut moyen en US\$ par acre</b>	<b>Produit net moyen en US\$ par acre</b>
4	7427	1400
27	1050	139
58	552	82
82	396	60
116	322	53
158	299	55
198	269	53
238	274	56
359	270	54
694	249	51
1364	191	39
6709	63	12

Source : Recensement agricole des États-Unis, 1992 (d'après Rosset, 1999).

Comme le montre clairement le tableau ci-dessous la productivité des exploitations dont la superficie est inférieure ou égale à 4 acres est 100 fois supérieure à celles de grande taille. Dans cette perspective, Binswanger et al. (1993) affirment que la petite unité de production présente une productivité supérieure à celle des grandes unités de production, même dans des régions relativement mécanisées et développées des pays en développement. Cette supériorité de la petite unité (familiale) est expliquée par son emploi intensif de la main-d'œuvre, par les savoir-faire et connaissances en matière de techniques de conservation des sols et

<sup>54</sup> 1 acre : 0,4047 hectare.

d'amélioration de la fertilité de la terre (Mazoyer, 2001 ; Courade et Devèze, 2006). Pareillement, Tomich et al. (1993, cité par Rosset, 1999, p.9), en travaillant sur la période des années 1960- 1980, a montré que les petites exploitations ont une plus grande productivité totale que les grandes fermes en Afrique sub-saharienne, l'Asie, le Mexique et la Colombie. L'étude du cas du delta du fleuve Sénégal illustre également la capacité des exploitations familiales, de taille plus petite, d'augmenter la valeur ajoutée de la production par une amélioration de la productivité des facteurs. Ce constat confirme ainsi que la productivité de l'agriculture dépend faiblement des structures d'exploitation, car il est « *vraisemblable que les économies d'échelle jouent un rôle négligeable en agriculture* » (Boussard, 1987, p.104) et beaucoup plus de l'environnement économique et institutionnel (Bélières et al., 2002).

C'est dans cette vision où s'inscrivent les appels de la FAO au soutien à l'agriculture familiale de plusieurs organismes notamment. « *Améliorer le travail des petites exploitations agricoles dans les communautés rurales et périurbaines pauvres est l'un des moyens les plus efficaces et les plus durables pour faire reculer la faim en augmentant la quantité et en améliorant la qualité des produits alimentaires disponibles au niveau local* » (FAO, 2002, p.9). Les agricultures familiales contribuent, et pourraient contribuer davantage si elles étaient soutenues, à améliorer le degré d'autosuffisance et ainsi à réduire la dépendance et la facture alimentaire, en particulier pour les urbains pauvres dans un contexte marqué par la hausse soutenue des prix des produits importés.

Les producteurs les plus productifs pourraient être en capacité d'offrir une alimentation accessible économiquement et en adéquation avec les habitudes alimentaires locales. Cela renvoie à la compétitivité-prix et hors prix des agriculteurs familiaux. En Guinée, par exemple, 80 % des consommateurs interrogés expriment une préférence pour le riz local produit par des agriculteurs familiaux, jugé plus goûteux et plus digeste que le riz importé d'Asie du Sud-Est. Le riz local, même s'il est parfois plus cher que les brisures importées, peut rivaliser avec les importations et contribuer à la sécurité alimentaire des populations (Chaléard, 2003 ; Coordination Sud, 2007). Pour certains cas, les exploitations familiales peuvent même envisager l'exportation de leurs produits locaux dans conditions plus favorables à leur développement et à la préservation de leur territoire. Généralement, les produits des agricultures manuelles et peu transformés sont vendus sur les marchés internationaux à travers des circuits commerciaux équitables (le marché du commerce équitable, le marché biologique,...). Or, certaines cultures familiales, bien organisées dans des

coopératives et soutenues par les pouvoirs publics, sont en mesure de détenir des parts de marché importantes, comme c'est le cas des cotonculteurs d'Afrique de l'Ouest.

Les défenseurs de l'« agriculture familiale » mentionnent un autre élément en sa faveur celui de sa capacité à fournir des aliments sains et d'une bonne qualité dans la majorité des cas de ses productions. Les produits respectueux de l'environnement dans les pays en développement, les produits dits du terroir ou ayant un signe d'origine (AOC, label rouge...) provenant des produits riches sont en grande partie le fruit des exploitations familiales. Ceci s'explique par le mode fonctionnel de ses productions qui offre la possibilité d'aller davantage vers des systèmes de production diversifiés qui « *permettent d'entretenir des variétés locales diverses, de valoriser la dimension culturelle de l'alimentation, la typicité des produits et de proposer une alimentation diversifiée* » (Coordination Sud, 2007, p.59). En somme, une stratégie de développement agricole fondée sur l'amélioration de la productivité de l'agriculture familiale permettrait de jeter les bases d'une croissance économique équitable (FAO, 2002).

## **B) L'agriculture familiale et le droit d'accès à la nourriture**

Le deuxième axe sur lequel l'agriculture familiale pourrait jouer pour réduire l'insécurité alimentaire est celui de l'amélioration des conditions d'accès à la nourriture. En effet, l'agriculture familiale est le premier employeur au niveau mondial avec 1,48 milliards d'actifs agricoles, dont 96 % dans les pays du Sud. Dans ces derniers, elle assure également le maintien d'emplois en milieu rural et permet l'obtention d'un revenu décent à presque 2,8 milliards de personnes, soit 45 % de la population mondiale (CIRAD, 2005, cité par AVSF, 2010, p.3) du fait que la mise en valeur de l'exploitation familiale est assurée principalement par l'emploi massif de la main-d'œuvre notamment familiale (Nagayets, 2005). Le développement de l'agriculture familiale pourrait donc créer de l'emploi, même en cas de crise, dans un contexte où l'économie mondiale se base sur les services et de moins en moins sur la grande industrie dans les pays industrialisés (Coordination Sud, 2007).

Quant aux pays en développement, notamment en Afrique, l'Amérique Latine et quelques pays de l'Asie, il paraît que leurs politiques d'industrialisation ont échoué et qu'ils ont opté, par la suite, pour l'agriculture comme moteur de leur croissance économique. Cela s'explique, d'une part par le coût d'appariement faible du travail et de l'autre, par l'emploi massif de la main d'œuvre qui remplace les machines capables à elle seules de travailler plusieurs hectares dans la même journée (Lipton, 2005). Au Nicaragua, à titre d'exemple, l'agriculture familiale



crée plus de vingt fois plus d'emplois que l'élevage capitaliste plus intensif dans la commune de Quialli, où un agriculteur familial peut obtenir un revenu équivalent à celui d'un salarié avec moins de 1,5 ha en pratiquant des cultures vivrières (Bainville et al., 2005). Le même constat a été fait au Brésil : en moyenne l'agriculture familiale crée un emploi pour 8 ha utilisées tandis que l'agriculture patronale génère également un emploi mais pour 67 ha utilisées (Ministère de l'Agriculture du Brésil, 2004).

On ne va pas revenir sur l'importance de la question de droit d'accès aux disponibilités alimentaires et sa relation étroite avec les moyens financiers dont disposent les ménages<sup>55</sup> mais juste pour montrer que l'agriculture familiale dans son état actuel fournit des emplois et des revenus à des millions de personnes. Il faut noter également que face à la croissance démographique, les agricultures familiales sont les seules en capacité d'absorber des flux massifs de population, de manière durable dans le temps car les exploitations familiales se distinguent principalement par l'emploi de la main-d'œuvre. L'agriculture est le seul secteur économique capable aujourd'hui de fournir des activités à des millions de personnes dans les pays en développement (Bainville et al., 2005 ; BM, 2008 ; Coordination SUD, 2007).

Pareillement, plusieurs travaux (Lamarche 1992, 1994; Mazoyer et Roudart, 1997) ont souligné le rôle social de l'agriculture familiale en tant que rempart contre l'exclusion, l'accroissement de la pauvreté et les inégalités notamment lorsque les opportunités d'emploi dans les secteurs non agricoles sont faibles, en particulier pour une main-d'œuvre peu qualifiée. Mazoyer et Roudart (1997) ont montré que l'exode rural massif dans les années 1970 dans les pays industrialisés était principalement le résultat de la disparition des petites exploitations familiales. Une telle disparition a rendu la préservation des zones rurales très délicate en raison du rôle joué par ce type d'exploitation dans l'aménagement des territoires.

### **C) L'agriculture familiale : le compromis entre le développement local et la préservation de l'environnement**

Au-delà de ses fonctions économiques et sociales, l'agriculture est également connue historiquement pour son rôle dans l'aménagement du territoire. Elle génère, généralement, un dynamisme sur les territoires ruraux, permettant ainsi à leur population de s'y intégrer. L'ancrage des agriculteurs familiaux sur le territoire permet de développer des activités économiques qui ont des retombées positives au-delà des seuls agriculteurs. C'est bien une

---

<sup>55</sup> Voir la première section du chapitre 1.

économie villageoise qui existe dans certains contextes, en particulier dans les pays en développement. Il est évident que sans le développement de l'agriculture familiale, la fixation des populations rurales serait extrêmement difficile. Cette présence a souvent permis le développement de villes secondaires, assurant un meilleur équilibre spatial que le développement de mégapoles (Coordination Sud, 2007). Cette question de la répartition des populations sur le territoire se pose dans les pays en développement mais aussi dans les pays riches, où l'on veut renverser la tendance à la déprise agricole. En France, on remarque que les campagnes se repeuplent à nouveau par des ouvriers et des cadres (Grall, 1994).

Effectivement, la tendance générale des structures démographiques est à la croissance urbaine et donc à une baisse relative des populations rurales et notamment agricoles. Néanmoins, « *il importe de regarder de plus près cette baisse de la population rurale et agricole dans la mesure où elle peut être accompagnée d'une augmentation de ses effectifs : il peut y avoir exode rural et exode agricole à populations rurale et agricole croissantes* » (Benoit-Cattin, 2007, p.122). Cela s'explique par la vive dynamique économique créée par l'agriculture familiale dans son milieu. Parallèlement, l'agriculture familiale sur le territoire permet, sans doute plus que tout autre chose, de tisser de nombreux liens entre les acteurs, agriculteurs et commerçants de proximité, consommateurs, etc. (Rosset, 1999). Ce qui permet de conserver l'identité de communauté locale et d'assurer une durabilité de la production agricole. Autrement dit, le dynamisme socio-économique associé à ce mode d'agriculture est à l'évidence plus fort que dans les situations de grandes exploitations industrielles comme le montre le cas APROMALI une organisation de petits producteurs de mangues sur l'oasis de Chulucanas (Nord Pérou)<sup>56</sup>.

Il en résulte que les agricultures familiales sont, d'une certaine manière, force de proposition pour des initiatives de développement local. Cela s'explique, comme l'illustre également une étude réalisée par Ongwen et Wright (2007, cité par Coordination Sud, 2007, p.66) dans le

---

<sup>56</sup> L'organisation de petits producteurs APROMALPI constitue une initiative prometteuse de structuration de la filière par une organisation paysanne qui démontre la grande capacité d'adaptation et de résistance de l'agriculture familiale aux nouvelles conditions de l'environnement économique. De 12 producteurs initialement, l'organisation en compte aujourd'hui 120 et est encore certainement appelée à croître. Concrètement en 2006, cette évolution a représenté une amélioration de 50 % des revenus des familles grâce à l'exportation directe de 27 containers de mangues et par la vente de pulpe de mangue locale. C'est en se basant sur la diversification et l'augmentation de sa production (mangue, mais également citron, noix de coco, haricot, maïs, papaye, banane, etc.) que les familles appartenant à cette association ont pu mieux résister à la crise que connaissent de manière générale les agricultures paysannes de la côte péruvienne, en concurrence directe avec des entreprises agro-industrielles qui rachètent aujourd'hui les terres paysannes pour la production de fruits et légumes destinés à l'exportation (sources : Coordination Sud, 2007 ; [http://www.avsf.org/fr/article.php?rub\\_id=&art\\_id=317](http://www.avsf.org/fr/article.php?rub_id=&art_id=317), page consultée le 20/10/2008 ; <http://apromalpi.org.pe/>, page consultée le 20/10/2008).

cadre du projet Ecofair Trade, par la capacité des exploitations familiales à stimuler et alimenter la demande effective en direction des produits locaux et sa contribution à la croissance économique. En effet, maintenir le paysan dans son pays, c'est maintenir trois autres emplois car ce sont les commerces, l'école et les services qui y répondent. En ce sens, l'agriculture familiale ne relève pas seulement le défi de l'emploi, mais également celui de maintenir en milieu rural des populations entières (Coordination Sud, 2007).

Un autre avantage de l'agriculture familiale réside dans sa capacité à exploiter d'une manière rationnelle ses ressources (Netting, 1993, cité par Rosset, 1999, p.4). Cela est dû à la nature des « *modes de vie « paysans », qui visent à instaurer un rapport particulier avec le milieu, une proximité avec la nature, ou certaines pratiques villageoises de gestion des ressources, sont davantage le fait des agricultures familiales que des agricultures capitalistes. Dans ces cas-là, les agricultures familiales peuvent se traduire par des systèmes de production favorables à la préservation des ressources, à la biodiversité, à la lutte contre le changement climatique, etc.* » (Coordination Sud, 2007, p.61). Il s'agit d'une agriculture à faible niveau d'intrants ou « *low external input sustainable agriculture* » (LEISA)<sup>57</sup>, une agriculture qui est durable et recourt, pour ce faire, à un minimum d'interventions extérieures (engrais chimiques, pesticides, location de machines, ...). On parle donc d'une agriculture durable, qui correspond à la définition de développement durable élaborée par le Club de Rome et qui satisfait ainsi aux besoins des générations actuelles et futures en matière de nourriture, de matières premières de base et d'environnement d'une manière économiquement viable, socialement équitable, écologiquement fondé et culturellement acceptable.

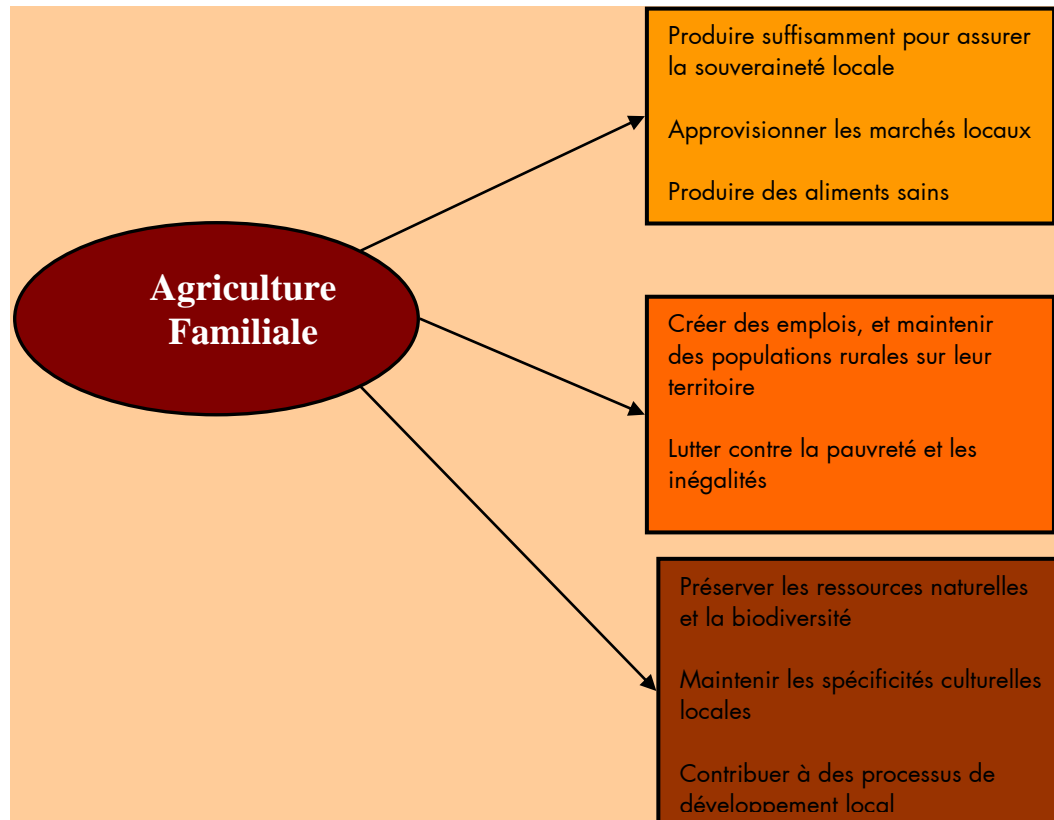
Cependant, l'agriculture familiale n'est plus la seule activité économique motrice et à l'abri des pressions du marché qui l'obligent, dans plusieurs endroits du monde, à employer des pratiques ayant des impacts négatifs sur l'environnement. D'une autre manière, le rapport des agriculteurs familiaux à la nature et à leur milieu est étroit et respectueux si leurs pratiques correspondent à un mode de vie paysan, ou bien lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de règles communautaires de gestion des ressources et des espaces, qui apparaissent favorables à la préservation des ressources et de l'environnement (Courade et Devèze, 2006). Par conséquent, l'agriculture durable peut être considérée comme un phénomène social qui diffère d'un endroit à l'autre suivant des facteurs tels que la situation socio-économique des individus, leurs valeurs, leur culture, le climat, l'accès aux moyens de production et aux

---

<sup>57</sup> Source : <http://www.puttingfarmersfirst.ca/leisa/> (page consultée le 25/10/2008).

marchés. Il en résulte que l'agriculture durable n'est pas une réalité statique, mais plutôt un processus dynamique qui évolue parallèlement au contexte local (Kesteloot et al., 2005).

**Figure 4. Les trois dimensions de la multifonctionnalité de l'agriculture familiale**



Source : auteur.

L'ensemble de tous les éléments résumés dans la figure ci-dessus montre que les agricultures familiales peuvent contribuer considérablement à assurer la sécurité alimentaire des populations. Ces agricultures ont le potentiel pour produire assez et d'une bonne qualité, réduire la pauvreté, gérer au mieux l'exode rural et ainsi accompagner l'évolution démographique et économique. Elles doivent pour cela être soutenues et les contraintes auxquelles elles sont actuellement confrontées devraient pouvoir être levées pour leur permettre de répondre à ces différents défis. Effectivement, les agriculteurs familiaux rencontrent de nombreuses difficultés à ne pas éclipser mais, au contraire, à mettre en évidence. La prise en considération et l'analyse de ces contraintes permettront, dans un second temps, de voir comment y faire face dans la perspective de promotion des agricultures familiales.

### **2.1.3. L'agriculture familiale : situation actuelle, contraintes et défis**

Notre objectif, dans ce paragraphe, est d'exposer les principales contraintes qui pèsent actuellement sur l'agriculture familiale, des contraintes et des limites qui affectent son processus de production dans sa totalité. En dehors des contraintes naturelles (la sécheresse, la terre), l'agriculture familiale souffre d'abord des idées véhiculées selon lesquelles les agricultures familiales renvoient à des structures archaïques non modernes, improductives, dépassées, incapables d'innover et de s'adapter aux changements, anti-économiques, non compétitives, inadaptée au marché, pauvres, etc. (Kesteloot et al., 2005).

Une telle image négative a fait que la majorité des décideurs publics ont abandonné toute politique en faveur des agricultures familiales, notamment les très petites, au profit des grandes exploitations agricoles dotées de moyens de production à fort contenu en capital. Selon ces décideurs, l'agriculture productiviste est un modèle plutôt moderne, dynamique, entreprenant, intégré aux marchés, performant et rentable (Bosc et Losch, 2002), alors que plusieurs travaux (Benoit-Cattin, 2007; Halamska, 1993) font le constat d'échec économique de ce modèle du fait de son incapacité de se maintenir sans des subventions. D'ailleurs, ce modèle présente également des effets négatifs en matière sociale (exclusions, asservissement, etc.), environnementale (épuisement et/ou pollution des nappes et des sols, etc.) et sanitaire (la grippe porcine, la vache folle, etc.) (Bosc et Losch, 2002).

Nous pensons que l'agriculture familiale a subi et continue de subir des préjudices en termes d'aides financières, de soutien technique et d'égalité à l'accès au marché à cause des politiques de promotion de ce modèle dans la plupart des pays. Le résultat est que les agriculteurs familiaux se sont retrouvés seuls face aux progrès techniques, aux évolutions socio-économiques et surtout aux changements climatiques.

#### **A) Les agricultures familiales et les politiques agricoles**

La déstabilisation des systèmes de culture familiale a été le résultat de l'introduction des cultures intensives et d'exportation, de la faiblesse des débouchés pour certains produits, de la demande internationale de certains produits (coton, sucre,...), de l'évolution sociale des agriculteurs et des conditions de travail ainsi que les changements climatiques rendant la culture de certains produits presque impossible (Badouin, 1985). Au fur et à mesure que la grande exploitation prend de la place dans les systèmes des cultures, l'agriculture familiale s'est marginalisée par les politiques publiques notamment dans les pays en développement et les moins avancés. Ces derniers, après leur indépendance, étaient contraints de garantir les

approvisionnement accrus des populations urbaines et donc d'augmenter la production agricoles en encourageant les cultures intensives de matières premières agricole (sucre, coton, cacao,...). Cette politique a été soutenue, plus tard, par les institutions internationales (FMI, BM), en particulier dans les pays en développement, surendettés dans les années 1980, voyant dans le secteur agricole un moyen d'augmenter leurs recettes et de réduire leurs dépenses publiques.

Réellement, il s'agit de la fin des politiques volontaristes de l'État (soutien financier, protection douanière, etc.) et de l'appui financier de projets internationaux cédant la place à une autre politique plutôt favorable à la libéralisation des échanges, changeant ainsi profondément les conditions de la production agricole. Cette nouvelle politique agricole, qui promouvait la libéralisation des marchés et la privatisation, s'est traduite par de nombreuses difficultés, principalement pour les exploitations familiales : marginalisation des petits paysans, paupérisation des zones rurales, féminisation de l'agriculture, prix bas, accès incertain aux moyens de production et surexploitation des ressources naturelles, d'un côté. Elle est aussi marquée par l'émergence de macro-acteurs privés dans les filières agricoles, résultant en partie du mouvement international de fusions-acquisitions parmi les firmes de l'industrie dans un contexte économique et de négociation plutôt défavorable aux opérateurs locaux, de l'autre (Bosc et Losch, 2002 ; Bélières et al., 2002). En fait, à partir de cette époque, la participation des petits et moyens producteurs à la production agricole commence à diminuer, en dépit des efforts déployés par les exploitations pour se prémunir des risques ou pour profiter de nouvelles opportunités (Faure et Samper, 2005 ; Kesteloot et al., 2005).

En Afrique tropicale, par exemple, où le système des cultures familiales est dominant, « *les systèmes de culture sont profondément transformés par l'intérêt porté aux cultures de rapport destinées à l'exportation. Certaines d'entre elles étaient tout à fait inédites, d'autres n'appartenaient qu'à la catégorie des cultures de case (arachide) ou relevaient de l'économie de cueillette (coton)* » (Badouin, 1985, p. 104). Au Kenya, dans la province occidentale de la vallée de la Nzoia, les cultivateurs réservent plus d'un hectare de leur exploitation à la culture de la canne à sucre qui se juxtapose aux cultures vivrières (Allen, 1983, cité par Badouin, 1985, p.105). C'est également le cas des producteurs de grains de base au nord du Costa Rica qui ont continué dans l'activité, notamment quand ils avaient déjà amorti leur matériel, à côté de leur activité d'élevage afin qu'ils assurent une stabilité économique de leur exploitation. Certains se sont tournés vers des systèmes spécialisés et intensifs centrés sur des productions

d'exportation. D'autres ont introduit de nouvelles cultures liées aux entreprises agro-industrielles exportatrices (Faure et Samper, 2005).

La même observation a été constatée en Pologne tout juste trois ans après l'introduction de l'économie de marché. Halamska a fait savoir que cette introduction, « *sans aucune politique agricole d'accompagnement efficace, a apporté aux exploitations agricoles des difficultés inconnues jusqu'alors et inattendues, liées à l'écoulement de leur endettement, à la réduction du niveau de production et à l'effondrement de leur rentabilité* » (1993, p.2). Dernier exemple concerne le Portugal, où l'agriculture familiale a eu une grande importance économique en termes de couverture du commerce extérieur alimentaire du pays avant son adhésion à l'Union européenne (UE) en 1985, n'a pas connu les résultats escomptés après cette adhésion du point de vue agricole malgré les grandes injections de moyens financiers (Barros et Fragata, 1997).

Dans ce contexte, il est important de souligner que le développement agricole dans la plupart des pays riches dans les années 1960 a été basé sur l'agriculture familiale et que les transformations qu'a connue cette dernière, « *se sont faite dans un contexte global de croissance économique et de relative stabilité démographique : la régulation du devenir des exclus et le renforcement des maintenus* » (Chalet, 1997, p.168). Pour les pays dépendants, et plus spécialement ceux du Sud, c'est plutôt le contraire qui s'est produit. L'installation des agricultures de type capitaliste a été faite au détriment des agricultures familiales, alors que ces dernières sont davantage pourvoyeuses d'emplois. En effet, les agricultures productivistes n'ont concerné que les grandes exploitations et ont bénéficié d'un soutien structurel par les pouvoirs publics (recherche, infrastructure, information,...), des subventions à la production et au commerce et des facilités en matière d'accès au crédit ou au foncier, ce qui a influencé fatalement la compétitivité entre pays comme au sein des pays. Incontestablement, la participation des petits producteurs familiaux aux marchés locaux et internationaux reste cependant conditionnée, d'une part à leur capacité d'investissement, à l'accès à l'information et à l'organisation de la commercialisation (Faure et Samper, 2005 ; Kesteloot et al., 2005) et, d'autre part, à leur capacité à accéder aux différentes ressources naturelles, techniques et financières dont ils ont besoin pour le fonctionnement de leurs exploitations aux mêmes niveaux que les grands agriculteurs capitalistes.

## **B) Inégalités et contraintes des producteurs agricoles familiaux**

Il y aurait donc une grande fracture entre ces deux modèles agricoles. D'une part, il existe une agriculture capitaliste dont les impacts sociaux et environnementaux néfastes sont largement connus et nombreux. Il est également permis de s'interroger sur ses performances économiques, comme le fait souligner Benoît-Cattin (2007), étant donné l'arsenal des incitations liées à sa promotion et les niveaux de soutien qu'elle peut réclamer pour se maintenir. D'autre part, il y a une agriculture familiale dont l'accès aux ressources publiques comme aux ressources productives (terre, eau, financements, technologies) a été considérablement restreint. Par conséquent, les inégalités entre agriculteurs familiaux et les autres types d'agriculteurs sont croissantes, voire criantes, surtout dans les pays en développement.

Selon le rapport de la Banque Mondiale (2008), les pays africains, par exemple, n'affectent en moyenne que 4 % de leurs budgets nationaux au soutien de l'agriculture, c'est-à-dire moins de 10 % fixé par le Nouveau Partenariat Pour le Développement en Afrique (NEPAD). De plus, ce petit budget n'est pas destiné en priorité à l'agriculture familiale ; il s'adresse essentiellement à une agriculture de type commercial et donc plutôt aux grandes exploitations. Pour que les agriculteurs familiaux bénéficient du soutien public, il faut qu'ils s'inscrivent dans le cadre de filières d'exportation (Coordination Sud, 2005). Il nous paraît que ces inégalités de reconnaissance et de traitement dans les politiques publiques est d'autant plus inacceptable qu'elle est en totale inadéquation avec l'importance sociale et économique des agricultures familiales dans la plupart des pays du monde. Ces inégalités ont conduit à l'émergence d'une minorité d'exploitations chez certaines élites africaines, traduisant le fait que la vision de l'agriculture promue est celle d'une agriculture fortement dotée en facteurs de production et en capital social, évoluant vers une logique d'entreprise et de production de biens agricoles exclusivement destinés au marché. Celle-ci s'oppose à une agriculture plus « traditionnelle », à cheval entre logiques d'autoconsommation et de marché, avec des dotations en facteurs plus inégales et plus fragiles. Il s'agit d'une dualisation possible de l'agriculture africaine, à l'instar de l'évolution latino-américaine, entre un petit secteur compétitif, « moderne et inséré dans les marchés » et une grande masse de ruraux marginalisés et poussés vers le secteur social (Bélières et al., 2002).

Généralement, l'agriculture familiale subit trois formes d'inégalités : l'accès aux ressources naturelles (terre, eau), l'accès au financement et l'accès à l'assistance technique. Ces



inégalités se sont aggravées par d'autres facteurs à savoir le changement climatique et les mécanismes internes de fonctionnement de l'exploitation.

### **I. Les inégalités et les contraintes en termes d'accès aux ressources naturelles**

En tant qu'atout majeur pour la production, les terres et ressources naturelles représentent un filet de sécurité essentiel contre l'insécurité alimentaire pour les populations les plus pauvres. Elles sont aussi à la base des relations sociales et donc un facteur important dans la prévention de l'exclusion sociale et, par conséquent, de l'exclusion économique (Ochieng-Odhiambo, 2011). Or, par rapport aux autres types d'agriculteurs, les agriculteurs familiaux (largement nombreux) se partagent des ressources naturelles en quantité et en qualité bien moindres que les autres types d'agriculteurs<sup>58</sup>. La pérennité de la réussite des exploitations de l'Office du Niger mentionnées ci-dessus, est liée à leurs capacités à étendre leurs superficies en rizières<sup>59</sup>. Cependant, en raison d'une relative stagnation du domaine aménagé, de la forte croissance démographique et de la segmentation des familles, les surfaces rizicultivées par exploitation agricole familiale ont fortement diminué. Sur la période 1978-2002, le nombre des familles attributaires est passé de près de 5 000 à 23 400, c'est-à-dire près de cinq fois plus, alors que les surfaces cultivées en riz en hivernage sur casiers ont été multipliées par 1,5 seulement, passant de 36 500 ha à environ 58 300 ha. La surface moyenne en riz d'hivernage sur casier par famille attributaire a très fortement diminué, passant de 7,5 à 2,5 ha (Belieres et Coulibaly, 2004).

Pour atténuer ces inégalités dans la distribution des terres, plusieurs pays ont effectué des réformes agraires afin de promouvoir l'entrée des petits paysans sur le marché. Selon le rapport de la Banque Mondiale (2008), la redistribution de grands terrains sous-exploités pour permettre à des petits paysans de s'installer peut fonctionner si elle s'accompagne de réformes visant à favoriser la compétitivité des bénéficiaires – un objectif qui s'est avéré difficile à atteindre. Effectivement, les réformes agraires n'ont été très souvent qu'incomplètes et l'accès à la terre implique des luttes et des conflits souvent violents, à l'image ce qu'il se passe au Zimbabwe ou au Brésil. Pire, les terres redistribuées pourraient être prises comme moyens de survie (sous-location, vente d'éléments de l'exploitation, etc.) ou faire l'objet d'une

---

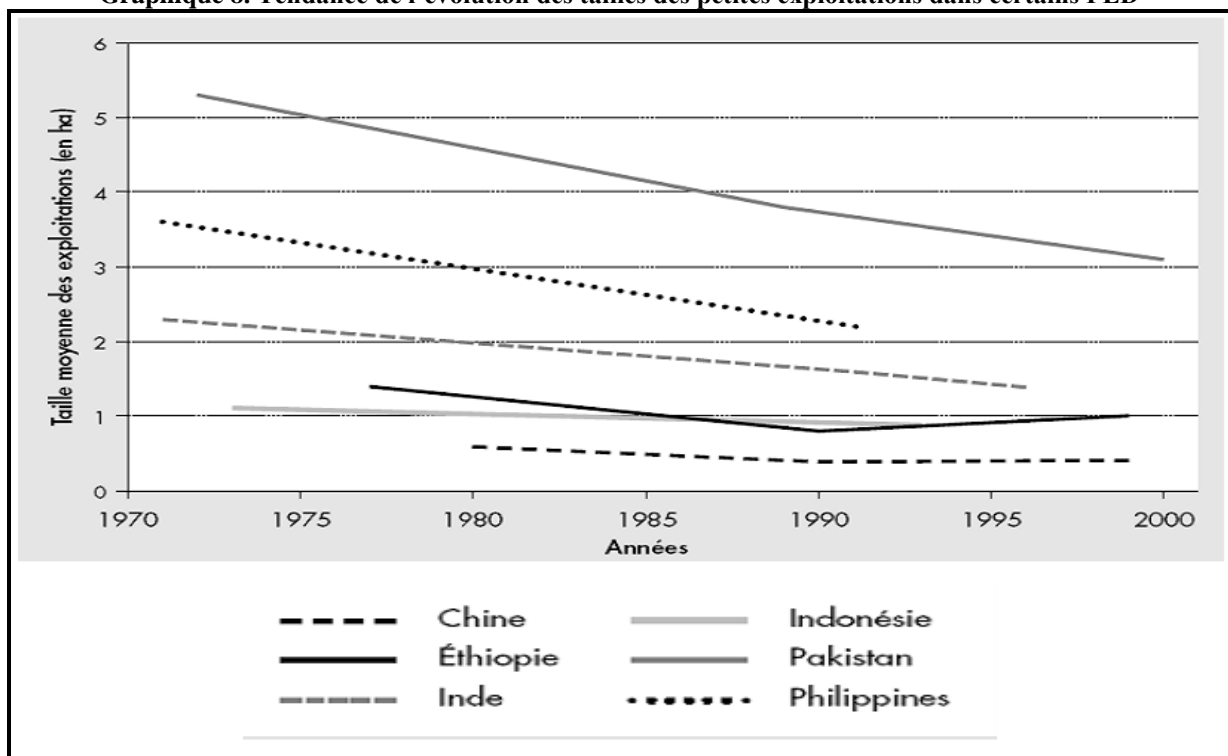
<sup>58</sup> Dans les quinze pays qui composent l'Amérique latine, par exemple, 15 millions d'unités familiales (soit 88 % du total des exploitations) se répartissent seulement 12 % des terres. 11 millions des exploitations latino-américaines n'ont pas un accès suffisant aux ressources (terre et eau), qui leur permettraient de vivre décemment de l'agriculture (Coordination SUD, 2005).

<sup>59</sup> En effet, les rendements rizicoles ont été multipliés par 2,5 en 15 ans alors que les exploitants n'avaient qu'une garantie foncière limitée, dans la mesure où la gestion des terres est assurée par un organisme public (l'Office) dont les pouvoirs d'expulsion étaient (et restent toujours) très importants (Faure et Samper, 2005, p.19).

spéculation foncière (transformation de la terre en terrain à bâtir) permettant, dans certains cas, la constitution des grandes exploitations. C'est le cas, par exemple, de l'Algérie où « *la restitution des terres nationalisées lors de la Révolution Agraire et l'ouverture d'un marché foncier (vente de parcelles pour la construction, location et sous-location sous diverses formes), souvent informel, permettent la reconstitution ou la création de grandes exploitations* » (Chaulet, 1997, p.173).

Ce problème d'accès à la terre pour les agriculteurs familiaux est aggravé par la concurrence directe des gros investisseurs, notamment étrangers<sup>60</sup>, d'un côté et par le morcellement des exploitations en cas de répartition égalitaire du patrimoine foncier d'une génération à une autre (Bélières et al., 2002 ; Coordination Sud, 2007) induisant forcément la réduction des exploitations, de l'autre (graphique 8).

**Graphique 8. Tendence de l'évolution des tailles des petites exploitations dans certains PED**



Source : FAO, 2001,2004 (d'après Coordination Sud, 2007, p.53).

<sup>60</sup> Il s'agit de l'acquisition (location, concession, voire achat) par des multinationales (p.ex : Daewoo) ou des États (du Golfe, Corée, Chine, Japon et Libye...) de vastes zones cultivables (>10 000 ha) à l'étranger (pays souvent qui souffrent de l'insécurité alimentaire : Éthiopie, Soudan, Mali, Mozambique, Philippines, Pakistan, Thaïlande, Cambodge, Madagascar, Tanzanie, Ukraine etc.) et à long terme (souvent 30-99 ans), pour produire des denrées de base destinées à l'exportation (Grain, 2009). Chaque année, des investisseurs expriment leur intérêt dans l'acquisition de plus de 40 millions d'hectares de terres arables (ONU, 2010). Selon la Banque mondiale (2010), depuis 2006, 50 millions ha – soit presque la moitié des terres cultivables de la Chine - ont été cédés ou font l'objet de négociations en Afrique, Asie, Amérique latine. Pour la FAO (2010a), 20 millions ha rien qu'en Afrique.

En Chine, par exemple, les paysans avaient en moyenne une superficie de 0,56 hectares cultivés dans les années 1980, mais cette superficie est passée à 0,4 hectares à la fin des années 1990. Idem en Cordillère de Cochabamba en Bolivie dont les effets de la réduction des parcours commencent à se faire sentir et les limites de la culture de la pomme de terre (notamment en altitude) seront bientôt atteintes. La croissance démographique de la Cordillère conduira donc à une réduction progressive des surfaces cultivées par famille (Jobbé-Duval, 2007, cité par Coordination Sud, 2007, p.54). Cette diminution de la taille des exploitations entraîne souvent ainsi des modes de gestion individuels, notamment de la part des dépendants (fermiers et métayers) qui se sentent lésés (Bélières et al., 2002).

Toutefois, dans plusieurs pays, un nombre important d'utilisateurs ne possède pas de titres fonciers de leurs terres et ont donc plus de chances d'être dépossédés de celles-ci<sup>61</sup>. Le caractère flou des droits de propriété<sup>62</sup>, le manque de respect des contrats et des restrictions juridiques réduisent souvent la marge de manœuvre des agriculteurs, notamment en termes d'investissement. Au lieu de traiter ce problème, la majorité des États croient dans les promesses de l'innovation technologique comme la solution idéale pour assurer la sécurité alimentaire pour tous, comme en témoigne le Plan Maroc Vert (PMV)<sup>63</sup>. Pour l'ancien président brésilien, Lula da Silva, il s'agit d'une « révolution dorée »<sup>64</sup> associant les trois ingrédients que sont : la terre, le soleil, et l'innovation, qui renvoie plus à la recherche scientifique pour augmenter la productivité qu'à la possibilité d'une amélioration des savoir et des savoir-faire en s'appuyant sur les connaissances traditionnelles et locales pour la production à petite échelle.

Les inégalités entre les agriculteurs familiaux et les autres types d'agriculteurs sont également importantes dans l'accès à l'eau : irrigation pour les entreprises agricoles capitalistes, appropriation de puits, paiements de droits, etc. Or l'eau est une ressource aujourd'hui

---

<sup>61</sup> Comme l'indique le rapport publié par la FAO et l'IIED (Institut International pour l'Environnement et le Développement), le phénomène de dépossession des terres est déjà visible (Fuelling exclusion? The biofuels boom and poor people's access to land) (Source: International Land Coalition, [www.landcoalition.org](http://www.landcoalition.org), consultée le 10/02/2010).

<sup>62</sup> En effet, dans de nombreux pays, de vastes étendues de terres sous jouissance coutumière ne jouissent d'aucune protection légale, souvent à cause de législations datant de l'époque coloniale. Par exemple, dans plusieurs pays africains, les pouvoirs publics considéraient la majeure partie des terres comme étant des « terres d'État », des terres collectives, selon le rapport de la Banque Mondiale (2008).

<sup>63</sup> PMV : une stratégie nationale ayant comme objectif l'amélioration de la productivité de l'agriculture marocaine sur la base des technologies modernes (MAPM, 2008).

<sup>64</sup> Il s'agit d'une intervention lors la Conférence de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire Mondiale à Rome en 2008 (Source : International Land Coalition ([http://www.landcoalition.org/pdf/08\\_06\\_reflexionsILCsurFAO\\_CHN.pdf](http://www.landcoalition.org/pdf/08_06_reflexionsILCsurFAO_CHN.pdf), page consultée le 10/02/2010).

stratégique pour la production, d'autant plus convoitée qu'elle devient une ressource rare avec des besoins parallèlement plus importants et une concurrence accrue sur la ressource pour l'alimentation des villes en pleine expansion, les activités minières et industrielles (Coordination Sud, 2007)<sup>65</sup>. En sus, les agriculteurs, notamment les plus pauvres sont plus vulnérables que les autres aux effets néfastes du réchauffement climatique du fait que ils ne disposent pas de systèmes de sécurité sociale et /ou d'assurance.

Les récoltes déficitaires et pertes de bétail croissantes, qui imposent déjà de lourdes pertes économiques et compromettent la sécurité alimentaire dans certaines régions d'Afrique subsaharienne, vont encore s'aggraver au fur et à mesure que le réchauffement de la planète progresse. Des sécheresses et des pénuries en eau de plus en plus fréquentes pourraient dévaster une grande partie des tropiques et menacer l'approvisionnement en eau d'irrigation et de boisson des communautés entières déjà pauvres et vulnérables<sup>66</sup>. De plus, l'exploitation excessive des ressources hydrique, notamment les nappes souterraines, peut entraîner, à terme leur épuisement lorsque le renouvellement des réserves d'eau est insuffisant comme c'est le cas de plusieurs pays comme la Tunisie, l'Arabie Saoudite, l'Iran, la Chine ou l'Inde (Carfantan, 2009).

L'accès à l'eau et notamment à l'irrigation, est également un élément déterminant pour la productivité de la terre et la stabilité des rendements. Il importe de savoir que la productivité des terres irriguées est près de trois fois supérieures à celle des terres pluviales. En effet, les deux cinquièmes de la totalité de la production végétale et près des trois cinquièmes de la production céréalière, dans les pays en développement, sont fournies par les périmètres irrigués qui n'en occupent que 20 % de l'ensemble des terres arables (Banque Mondiale, 2008 ; Carfantan, 2009). C'est la raison pour laquelle plusieurs rapports de la FAO et le rapport de la Banque Mondiale (2008) ont recommandé vivement la généralisation des

---

<sup>65</sup> La concurrence entre les différentes utilisations des terres agricoles a été aggravée récemment par des politiques qui favorisent le passage aux biocarburants dans les transports, ce qui conduit à mettre en concurrence les utilisateurs locaux des ressources, les États et les producteurs d'agrocarburants, créant ainsi le risque de priver les groupes défavorisés de l'accès à la terre dont ils dépendent. Un inventaire récent réalisé par la Banque mondiale répertorient 389 acquisitions à grande envergure et locations de terres à long terme dans 80 pays montre que si 37 % des soi-disant projets d'investissement sont destinés à la production de denrées alimentaires (cultures et élevage), les agrocarburants représentent 35 % de ces projets (ONU 2010, p.6-7).

<sup>66</sup> La crise en Afrique de l'Est a cruellement mis en lumière la vulnérabilité des systèmes de production alimentaire tributaires des pluies et celle des populations qui en dépendent. Selon la FAO, 29 000 enfants sont morts en 3 mois en Somalie et 12 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence, dans l'ensemble de la Corne d'Afrique. Dans cette région sévit la pire sécheresse depuis 60 ans, selon « Action contre la faim » (ACF). Cette grave sécheresse a entraîné des pertes en bétail, de mauvaises récoltes, et, donc, une flambée des prix alimentaires (Sources : <http://www.actioncontrelafaim.org/urgence-Corne-De-l-Afrique/> et [http://www.fao.org/index\\_en.htm](http://www.fao.org/index_en.htm), pages consultées le 31/08/11).

systèmes d'irrigation, notamment dans les pays en Afrique subsaharienne, où seulement 4 % de la superficie en production sont sous irrigation contre 39 % en Asie du Sud et 29 % en Asie de l'Est. Or les projets d'irrigation sont très coûteux et demandent des moyens techniques et financiers considérables dont les agriculteurs familiaux disposent rarement du fait du dépérissement des politiques publiques en matière de financement des projets et des difficultés d'accès au crédit qu'ils rencontrent. Cela nous amène au point suivant celui des inégalités en termes de financement de projets des agriculteurs familiaux.

## **II. Les inégalités et les contraintes en termes d'accès aux services financiers et de réduction du degré d'exposition aux risques non assurés**

Les contraintes financières sont fréquentes dans l'agriculture. Elles sont coûteuses et distribuées de façon inéquitable, limitant sérieusement la capacité des agriculteurs, notamment les familiaux, à soutenir la concurrence tandis que les grandes exploitations familiales disposent d'une capacité plus importante à mobiliser des financements publics et /ou privés (Banque Mondiale, 2008). Dans de nombreux pays du Sud, une large part du financement de l'agriculture était jusqu'à présent publique, sous différentes formes : lignes de crédit et fonds de garantie gérés par l'administration, banque publiques (agricoles ou de développement), sociétés de développement, projets de développement. Mais avec la libéralisation économique, on a assisté à un démantèlement progressif de cette offre publique de financement en supprimant des taux bonifiés pour l'agriculture et une généralisation du système bancaire commercial qui concentre son offre de financement sur quelques secteurs sécurisés (cultures d'exportations, productions irriguées,...) et ne s'aventure qu'avec beaucoup de précaution dans les autres secteurs (Achoum et al., 1992 ; Elloumi, 2006 ; Lapenu et Wampfler, 2002).

Le coût des contraintes financières, pour les petits exploitants, est énorme, en termes de perte d'opportunités et d'exposition au risque. En Inde, par exemple, une enquête portant sur 6 000 ménages dans deux États, a dévoilé que 87 % des exploitants agricoles marginaux interrogés n'ont pas accès au crédit institutionnalisé et que 71 % d'entre eux n'ont pas accès à un compte d'épargne dans une institution financière régulière (Lantican et al., 2003, cité par Banque Mondiale, 2008, p.171). De même, les quelques crédits accordés au secteur agricole au Pérou sont principalement utilisés par 2000 entreprises agro-industrielles exportatrices de la côte péruvienne. À noter qu'en 1980, il y avait 250 000 agriculteurs clients du BAP (Banco Agrario del Peru) ; les clients agriculteurs potentiels sont estimés actuellement à 500 000. La

gestion du crédit est aujourd'hui concentrée par les banques commerciales : 88,5 % de la gestion des 436 millions de US\$, les caisses rurales en gèrent 7,5 % et les caisses municipales 4 % (AVSF, 2007, cité par Coordination Sud, 2007, p.30). Dans cinq pays du Centre et de l'Est de l'Europe, presque 50 % des petits exploitants font état de contraintes financières comme étant la principale barrière à la croissance et au développement de leurs entreprises (Narro et al., 2001, cité par Banque Mondiale, 2008, p.171).

L'accès au crédit par le système bancaire traditionnel reste effectivement très difficile pour les petits producteurs familiaux. Cette difficulté est due, d'une part, à l'insuffisance des garanties (faiblesse des terres immatriculées, divers statuts juridiques caduques, etc.) et à la réticence à risquer les actifs en les donnant en garantie lorsqu'ils sont vitaux pour la subsistance (Morvant-Roux, 2007). Elle est liée d'autre part, d'une manière plus générale, à des risques covariants qui peuvent toucher l'ensemble des emprunteurs d'une zone donnée au même moment et se traduire ainsi par des impayés généralisés. Ces risques peuvent être de nature climatique (sécheresse, inondations), épidémique (épizooties) ou économique (variation de prix, difficultés d'approvisionnement en intrants ou d'écoulement des produits, concurrence avec les produits d'importation, retards sur les paiements) (Lapenu et Wampfler, 2002). Il faut rappeler ici que les agriculteurs familiaux dans les pays en développement ne disposent pas pratiquement d'une aucune assurance efficace contre ces risques contrairement aux grands exploitants agricoles capitalistes. Dans ces conditions, il n'y a que ces derniers qui peuvent obtenir des prêts plus importants et à des coûts plus bas de prêteurs institutionnels parce qu'ils peuvent engager de manière plus crédible leurs actifs et leurs futures rentrées d'argent. Les agriculteurs à faibles dotations d'actifs sont quant à eux, donc limités à des prêts considérablement moins importants et à des taux plus élevés car ils doivent se tourner vers des prêteurs qui substituent une surveillance continue et coûteuse aux biens donnés en garantie (Banque Mondiale, 2008).

Contrairement aux pays du Nord, la réduction, voire la suppression, des lignes de crédit particulières dessinées au financement des activités agricoles dans le cadre de programmes publics ou par des banques d'État dans les pays en développement, ont engendré de graves carences au niveau des services financiers qui n'ont toujours pas été comblées, et malgré de nombreuses innovations institutionnelles. Parmi ces dernières, on peut citer la révolution de la microfinance, qui a permis à des millions de pauvres, particulièrement aux femmes, d'accéder à des prêts sans garantie formelle. La plupart des activités agricoles n'ont toujours pas été

concernées, sauf pour les activités à roulement élevé, telles que les petits élevages et l'horticulture. En fait, la microfinance, et les services financiers en général préfèrent souvent répondre aux besoins d'activités rurales telles que le commerce, la transformation agro-alimentaire, voire l'artisanat, et ne s'avancent qu'avec prudence dans le financement de l'agriculture en raison de ses caractéristiques et ses contraintes spécifiques (Lapenu et Wampfler, 2002 ; Banque Mondiale, 2008). Cette difficulté à accéder aux capitaux et la réduction du soutien financier public pour les agriculteurs familiaux affectent sans doute leur capacité d'accès à la technologie et à l'assistance technique nécessaire à l'amélioration de leur productivité et donc à leur compétitivité.

### **III. Les inégalités et les contraintes en termes d'accès aux services techniques et technologiques**

Personne ne conteste l'enjeu essentiel de l'accès des agriculteurs à la technologie et l'assistance à travers la formation et surtout l'éducation. Il est évident que l'éducation est un élément précieux pour permettre aux populations rurales de saisir des opportunités dans la nouvelle agriculture (l'accès à des emplois qualifiés, la gestion moderne des exploitations). Néanmoins, les niveaux d'éducation sont généralement faibles dans les zones rurales du monde entier<sup>67</sup> contrairement aux zones urbanisées. Cette situation peut s'expliquer, dans certains cas, par la nature de l'éducation rurale qui, de plus en plus, exige l'amélioration la plus substantielle, au moyen d'un enseignement essentiellement conçu pour inclure une formation professionnelle à même de procurer les compétences techniques et commerciales requises dans la nouvelle agriculture et l'économie rurale non agricole (Banque Mondiale, 2008).

Dans les autres cas, c'est plutôt l'absence de service public de l'éducation, notamment dans les pays en développement en raison des restrictions budgétaires imposées par les institutions internationales (FMI, BM) qui explique ce phénomène (Radi, 1993). Ces pays ont été contraints, dès les années 1980, d'abandonner leur fonction d'appui à l'agriculture (recherche, vulgarisation agricole, etc.). À titre d'exemple, les années 1990 en Amérique « *ont vu s'affirmer les tendances de privatisation des services de recherche agronomique et d'assistance technique publique* » (Coordination Sud, 2007, p.30). Effectivement, les ministères de l'Agriculture ont vu leur personnel et leurs moyens logistiques diminuer

---

<sup>67</sup> Une moyenne de quatre années de scolarité pour les hommes adultes et moins de trois années pour les femmes adultes en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud, ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord selon la Banque Mondiale (2008).

drastiquement. Tandis que les ventes de service d'assistance technique privée se sont multipliées pour les associations syndicales de grands producteurs.

Au final, l'affaiblissement du rôle public dans ce domaine s'est traduit par la marginalisation de la plupart des agriculteurs des processus d'innovation et de modernisation mettant en péril leur avenir. En Afrique subsaharienne par exemple, l'insuffisance des investissements publics (et privés) en recherche et développement, celle des transferts internationaux de technologies et celle de l'utilisation de semences et d'engrais (en raison de la défaillance du marché) se sont combinées, avec d'autres éléments, à la stagnation de leurs rendements céréaliers et donc à leurs revenus (Banque Mondiale, 2008). Cet effet, avec d'autres, fera l'objet du dernier point de cette sous-section.

#### **IV. Les inégalités en termes d'accès aux ressources publiques et les contraintes de la libéralisation des marchés : quelles conséquences pour l'agriculture familiale ?**

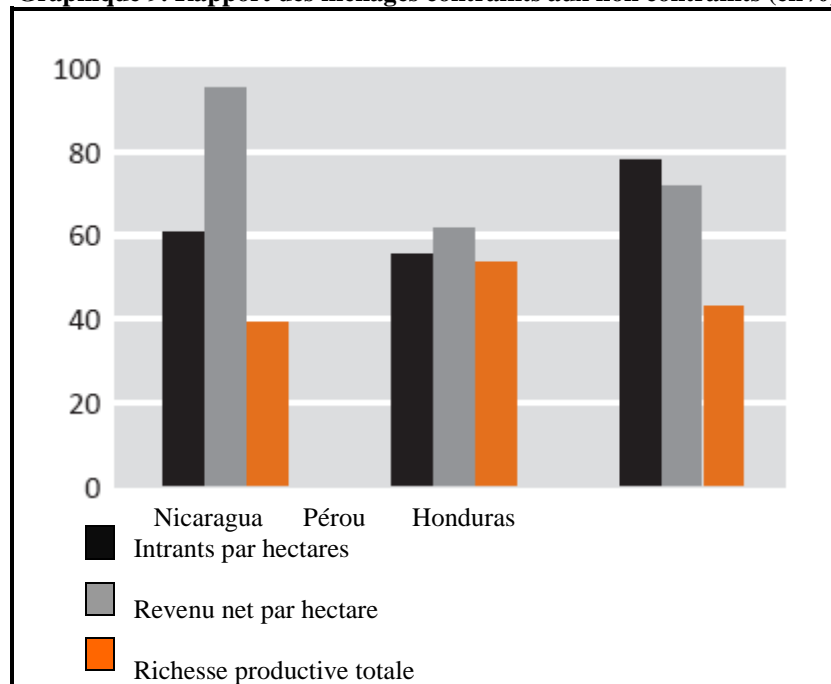
Les inégalités et l'environnement plus concurrentiel pour l'accès aux facteurs de production (capital et terres), la fin des « encadrements » de la production, la présence plus affirmée des firmes agricoles et agro-industrielles internationales a rendu les marges de manœuvre extrêmement étroites pour les agriculteurs familiaux et a fait ainsi peser un risque majeur sur leur devenir. Forcément, l'austérité budgétaire de l'ajustement et l'impératif de privatisation ont réduit, voire supprimé, les différentes structures d'appui technique et financier conduisant à un accroissement des écarts de productivité entre les deux grands modèles tendanciels. D'un côté, il existe une agriculture productive basée sur une minorité d'opérateurs agricoles ou agroalimentaires privés nationaux. Ces opérateurs, spécialisés souvent dans des segments d'exportation ou dans des filières liées à l'approvisionnement urbain, bénéficient de conditions privilégiées : l'appartenance à des réseaux économiques et politiques, l'accès privilégié à l'information stratégique (subventions publiques, interface fréquente avec les entreprises, bailleurs de fonds,...) et l'accumulation dans le secteur extra-agricole et le réinvestissement dans l'agriculture (Bélières et al., 2002). Et de l'autre côté, il y a une frange croissante d'exploitations marginalisées qui n'ont plus les moyens d'assurer leur reproduction et en voie de paupérisation accélérée (Bosc et Losch, 2002).

Cette évolution déjà présente en Amérique latine et qui émerge aussi en Afrique depuis les années 1990, a déjà montré ses limites en matière d'amélioration des conditions de production agricole et des revenus. Le rapport de la Banque Mondiale dédié à l'agriculture (2008), a reconnu que les défaillances des marchés financiers et d'assurance, combinées aux coûts de



transaction, peuvent empêcher les marchés de la vente et de la location de terres d'attribuer les terres aux utilisateurs les plus efficaces. De plus, une concurrence imparfaite sur ces marchés peut favoriser la concentration des terres dans les grosses exploitations (Banque Mondiale, 2008). Dans cette optique, le rapport a attiré l'attention sur l'importance de l'accès au crédit pour tous les agriculteurs et son impact sur leur productivité et leur revenu, comme le montre l'exemple des ménages ruraux ayant un faible accès au crédit des zones rurales du Honduras, du Nicaragua et du Pérou (graphique 9).

**Graphique 9. Rapport des ménages contraints aux non contraints (en%)**



Source : Boucher et al., 2006 (d'après Banque Mondiale, 2008, p. 170).

Cette situation illustre d'une manière évidente que les inégalités d'accès au crédit peuvent avoir des répercussions néfastes sur la productivité et contribuer à détériorer la distribution. La population des zones rurales du Honduras, du Nicaragua et du Pérou faisant l'objet de contraintes de crédit constitue quelques 40 % du total des producteurs agricoles. Les producteurs manquant de crédits utilisent, en moyennes, l'équivalent de 50 à 75 % des intrants achetés par les producteurs non sujets à contraintes et perçoivent des revenus nets (rendements de la terre et de la main-d'oeuvre familiale) équivalant à 60 jusqu'à 90 % de ceux des producteurs non sujets à des contraintes de crédit (Banque Mondiale, 2008). Néanmoins ces facteurs internes de différenciation sont aussi accentués par les conséquences de la libéralisation du marché et des conditions de négociations commerciales souvent défavorables aux opérateurs locaux (Bosc et Losch, 2002).

Un autre cas est celui des producteurs familiaux de manioc au Brésil qui rencontre des problèmes en raison de la baisse des prix de la farine de manioc et de leurs difficultés à accéder aux programmes officiels de commercialisation. Ainsi, les agriculteurs sont en train de limiter la surface destinée au manioc pour l'autoconsommation, en amplifiant en même temps la production de canne à sucre pour la commercialisation sur la base de contrats avec les usines de transformation ou en louant les terres à d'autres familles. La transformation des produits dans les *assentamentos* est minime par manque de technologie adaptée et capacité d'investissement, limitant ainsi la possibilité d'ajouter de la valeur aux produits (AACC et AVSF, 2007, cité par Coordination SUD, 2007, p.51). Cela induit une mévente de ces produits, déjà victimes de la concurrence accrue des produits importés. C'est le cas des produits des agriculteurs portugais (majoritairement familiaux) qui se trouvaient en compétition avec leurs partenaires communautaires au démarrage de la deuxième étape de l'adhésion du Portugal à la Communauté européenne. Les prix de leurs produits sont de plus en plus ajustés à ceux de la Communauté alors que les coûts de production sont plus élevés dans la mesure où l'ensemble des facteurs de production est plus cher au Portugal (Halamska, 1993). Par conséquent, les revenus des agriculteurs familiaux ont fortement baissés par tout dans le monde et notamment dans les pays en développement.

Ces exemples et d'autres démontrent, d'un côté, que l'accès inégal aux ressources publiques pour les agriculteurs familiaux et les difficultés d'écoulement de leurs produits à cause de la libéralisation croissante des importations peuvent avoir des répercussions néfastes sur la production agricole et ainsi contribuer à détériorer la distribution des revenus. Il indique de l'autre, la difficulté à comparer les performances et les capacités des agricultures familiales avec celles des agricultures industrielles. Plus fondamentalement, de nombreux agriculteurs familiaux font valoir que l'agriculture familiale est à considérer dans sa globalité, comme un pôle de vie, dont il est difficile de segmenter les dimensions, notamment économiques, pour les comparer avec l'agriculture de type industriel (Coordination Sud, 2007).

En dépit de ces contraintes qui pèsent sur l'agriculture familiale, beaucoup d'analyses optimistes voient dans le contexte actuel un nouveau départ pour l'agriculture, pas forcément familial au sens strict du terme. On parle du retour de la question agricole, notamment du rôle de la petite exploitation consacré à l'agriculture dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, comme en témoigne la réunion des ministres de l'agriculture des pays du G20 en France dans laquelle il était question de la nécessité de lutter contre la volatilité des prix agricoles sur les

marchés mondiaux, la relance des financements de l'agriculture et de la redéfinition des nouvelles politiques agricoles<sup>68</sup>. C'est une excellente initiative parce qu'elle inscrit ou réinscrit l'agriculture au premier rang des enjeux internationaux selon la FARM (Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde)<sup>69</sup>. Dans ce contexte, la priorité de soutien à l'agriculture familiale faite par les organisations de la société civile internationale permettrait de développer un modèle agricole performant pour l'apport d'alimentation au niveau local, en adéquation avec le territoire. Afin d'assurer la souveraineté alimentaire, il est déterminant de soutenir une petite agriculture en lien avec son territoire<sup>70</sup>. Ce dernier est considéré comme l'ultime refuge à l'agriculture familiale pour dépasser ces contraintes et relever le défi de la modernisation de ses méthodes de travail afin qu'elle puisse continuer à jouer efficacement sa multifonctionnalité, notamment en termes de disponibilité alimentaire et de création d'emplois, dans un contexte de mondialisation et de retrait de l'État.

## **2.2. Une agriculture liée à son milieu : une solution pour l'avenir de l'agriculture familiale ?**

Les contraintes pesant sur l'agriculture familiale, mentionnées plus haut, sont liées à une évolution à la priorité donnée à l'agriculture capitaliste. Ce type d'agriculture posséderait une capacité de résistance voire une capacité d'agressivité sur les marchés extérieurs et intérieurs et pourrait donc être bénéficiaire d'une ouverture des marchés et surtout d'une libéralisation réciproque. Il a une capacité plus forte d'adopter des techniques capitalistes plus productives ou des produits à plus forte valeur ajoutée. Cette capacité n'est accessible pour les petits agriculteurs, au vu des défaillances des marchés du crédit et de l'assurance, que par la mobilisation des institutions représentatives de l'action collective (Banque Mondiale, 2008). Ces institutions, synonymes de coopération, pourraient en effet réaliser des économies d'échelle souvent considérées comme la clé pour accéder aux facteurs de production, à la technologie et à l'information et pour arriver à placer les produits sur le marché.

Le développement et la mise en valeur des formes de solidarités et de coopérations entre les petites agricultures sont sans doute des moyens efficaces de modernisation de l'agriculture paysanne et donc de l'amélioration du niveau de vie des petits exploitants qui représentent 90 % des ruraux pauvres. Ceci ne signifie pas une industrialisation ou une forte spécialisation

---

<sup>68</sup> Source : <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/les-pays-du-g20-se-mobilisent-pour-soutenir-l-agriculture-mondiale> (page consultée le 17/06/2011).

<sup>69</sup> Source : <http://www.fondation-farm.org/spip.php?article770> (page consultée le 15/07/2011).

<sup>70</sup> Source : [http://ccfd-terresolidaire.org/ewb\\_pages/i/info\\_2604.php](http://ccfd-terresolidaire.org/ewb_pages/i/info_2604.php) (page consultée le 15/07/2011).

vouée à l'exportation de l'agriculture, mais une forme d'agriculture familiale (au sens large du terme) moderne susceptible de réagir aux nouvelles opportunités qu'offrent les marchés. Cette forme organisationnelle moderne se caractérise toujours par (Lamarche, 1994) :

- L'aspect familial de sa main d'œuvre employée en faisant appel aux travailleurs extérieurs temporairement et ponctuellement pour certains travaux bien définis (récoltes et ensilage, vidage, chargement des produits...);
- Ses pratiques agricoles semi-extensives profitables autant pour l'environnement que pour les agriculteurs eux-mêmes ;
- Sa fonction d'autoconsommation : les exploitations familiales font souvent leur pain (ou le riz, cela dépend de la région) et fabriquent leur beurre (ou leur huile). Les produits du potager couvrent la quasi-totalité des besoins de la famille, et la viande, le lait, les œufs, les confitures, les conserves et la volaille proviennent souvent de l'exploitation.

Le passage à cette forme moderne de l'agriculture est nécessaire à nos yeux pour la plupart des exploitations familiales, notamment en Afrique où vivent plus que la moitié des personnes en sous-alimentation. D'une manière générale, le modèle « Exploitation familiale moderne », développé par Lamarche (1994), se différencie des autres modèles par une très nette tendance à l'emploi des moyens et techniques modernes. Toutefois, il faut préciser que sa position reste toujours intermédiaire du point de vue des logiques de dépendance financière, technologique ou encore au marché. Ce positionnement intermédiaire procure à ces exploitations une certaine stabilité dans la mesure où elles ne sont pas totalement liées aux logiques familiales et dépendantes des contraintes externes diverses qui en résultent, tout en conservant les avantages qu'une famille, encore présente, peut procurer. Cette quasi-indépendance de ces exploitations n'est permise que par la projection spatiale de leurs relations. Effectivement, leurs rapports à la société locale en portent la trace : en tant que producteurs, la plupart de leurs relations sont verticales et les mettent en contact directement avec l'extérieur de leurs exploitations (leurs syndicats, les acheteurs de leurs produits, les fournisseurs d'intrants). Ceci contribue à une ouverture de leur identité sociale vers les autres acteurs du territoire support. L'importance de l'appartenance territoriale ne fait cependant aucun doute : vendre pour prendre une exploitation ailleurs, quelle qu'en soit la motivation, ne séduit pas la majorité des exploitants familiaux (Lamarche, 1994).

En effet, face à l'incertitude inhérente au processus de production agricole, les agriculteurs n'ont que l'interaction avec les autres comportements individuels visant ensemble la production d'une atmosphère de confiance nécessaire à la circulation des informations sur les marchés, à la diffusion informationnelle des savoir faire et au développement des formes de solidarité plus forte ou encore des ententes locales pour bénéficier de services communs. Le territoire, par les différentes proximités qu'il offre, pourrait être ainsi le cadre favorable à l'émergence de cette atmosphère<sup>71</sup>. Il offre, à travers ses réseaux de production, une dynamique collective à ses acteurs capables de combiner des ressources et de participer à un même processus technico- productif.

L'ancrage territorial de l'agriculture familiale ne date pas d'aujourd'hui, mais, il est presque lié à sa naissance et est considéré comme la base qui a fait sa supériorité en tant que forme d'organisation (AVSF, 2004, cité par Coordination Sud, 2007, p.19). En effet, l'agriculture familiale est toujours le siège de la diversité et l'art de la localité. Sa production, de ce fait, ne résultera pas de la simple exécution d'actes techniques, mais elle est conditionnée par l'observation de normes sociales locales. La logique économique s'exprime dans les moyens et méthodes utilisés pour l'obtenir (Badouin, 1985). Cependant, il faut rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, l'agriculture a façonné encore l'identité du milieu rural d'une manière quasi exclusive. Or, aujourd'hui, tel n'est plus le cas en raison de l'amorçage au milieu XX<sup>ème</sup> siècle, du développement agricole productiviste qui a conduit de l'agriculture à se couper de son milieu. Mais une analyse plus profonde montre que l'agriculture, notamment de type familial n'échappe pas à l'évolution socio-économique contemporaine marquée par plusieurs mutations dont fait partie, paradoxalement, le phénomène du retour à la question de territoire (Jean, 1993).

Effectivement, dans le contexte de forte remise en cause du modèle agricole productiviste, la (re)territorialisation de l'agriculture est apparue aujourd'hui, a priori, comme une des solutions contre les effets néfastes des politiques agricoles du Sud (les PAS) comme du Nord (la PAC), que ce soit dans la littérature ou dans les discours politiques. Cette dimension territoriale est présente en particulier dans les travaux menés par des centres de recherche (INRA, CIRAD,...) et récemment par des institutions internationales (la Banque Mondiale ou la FAO), dans les objectifs accompagnant les politiques récentes européennes visant à réformer la PAC et dans la plupart des programmes de lutte contre l'insécurité alimentaire et les effets

---

<sup>71</sup> Nous rappelons que pour des raisons méthodologiques, les fondements conceptuels et l'évolution théorique de la notion de territoire seront l'objet de la dernière section de cette partie.

néfastes des PAS dans les pays en développement (Berriet-Sollicet et al., 2007; Elloumi, 2006).

Cette tendance s'inscrit, d'une part, dans un mouvement d'évolution générale des modalités de l'intervention publique qui participe à une nouvelle prise en compte de la dimension territoriale. Et, de l'autre part, elle s'insère dans la réémergence de l'intérêt accordé à cette dernière dans plusieurs travaux théoriques et empiriques (Becattini, Garofoli, Ralle, Torre, Courlet, Veltz, Pecqueur, Samson, Krugman, Porter) qui ont montré que, dans ce contexte d'instabilité et de mondialisation, l'attachement au territoire prend toute sa valeur. Comme l'écrit Dommergue « *dans un univers déboussolé, l'économie-territoire apparaît comme une alternative de développement plus contrôlable que l'économie-monde. C'est sur le terrain local que les mutations sont les moins difficiles à maîtriser et les partenariats les plus faciles à susciter* » (Dommergue, 1988, p.23, cité par Lévesque, 2000, p.10-11). Le territoire pourrait, de ce fait, réduire l'incertitude et les coûts de transaction en facilitant la circulation de l'information de ses acteurs et devenir un outil de compétitivité pour les entreprises via la mobilisation collective des ressources locales. Il est devenu un facteur variable incontournable pour l'élaboration des politiques agricoles régionales et des stratégies de développement des agriculteurs. Le territoire, à travers la proximité géographique, organisationnelle et institutionnelle<sup>72</sup> qu'il offre, pourrait apporter des solutions aux différents défis et contraintes des agriculteurs familiaux, en particulier, et à l'avenir du développement agricole, en général.

### **2.2.1. Quelles relations l'agriculture familiale pourrait-elle avoir avec son milieu socio-économique ?**

Pour comprendre cette relation nous allons faire référence à une étude<sup>73</sup> menée dans cinq pays (la France, le Brésil, la Pologne, la Tunisie et le Canada) sur 634 exploitations familiales dans la mesure où elle a mis en évidence la question du désir à la terre, de l'attachement au territoire des agriculteurs familiaux. Ces derniers devraient répondre la question suivante : *si on vous proposait une exploitation plus importante et dans de meilleures conditions dans une autre région, la prendriez-vous ?* À la surprise générale, la majorité des agriculteurs familiaux ne souhaitaient pas quitter leur terre pour prendre une autre plus grande ailleurs et meilleurs dans une autre région. En moyenne, plus de 77 % des agriculteurs familiaux interrogés ont répondu négativement à cette question. Il en résulte que, à côté de l'attachement à la terre, les

---

<sup>72</sup> Nous reviendrons plus loin avec plus de détail sur la question de la proximité.

<sup>73</sup> Il s'agit d'un projet de recherche intitulé «Analyse comparative internationale des exploitations agricoles familiales», Lamarche. (1992), *L'agriculture familiale : Une réalité polymorphe*, tome 1 Paris, L'Harmattan.

agriculteurs familiaux expriment clairement leur attachement à l'entourage sur ces terres (Jean, 1993). Ce résultat important rejoint les conclusions de plusieurs travaux<sup>74</sup> dans d'autres activités économiques affirmant que c'est d'abord l'attachement à une communauté humaine localisée qui fait la substance de la territorialité et non l'attachement à un territoire conçu comme réservoir (inégalement doté) de ressources génériques, appropriables sur un marché ouvert, imitables et transférables (Veltz, 2000). Autrement dit, il ne s'agit pas d'un spectacle neutre des stratégies des acteurs privés et publics mais le territoire peut jouer un rôle actif et exercer une dynamique propre grâce à sa capacité de produire des ressources spécifiques dont l'accès exige une contribution à leur production (Dupuy et Gilly, 1995).

Le territoire propose, à côté de la compétition nécessaire à la survie de l'activité économique, la coopération comme remède aux défaillances du marché et au retrait de l'État. De plus, il permet d'amortir les risques et de réduire l'incertitude grâce à la confiance générée par les valeurs qu'il porte. Par ailleurs, les agriculteurs familiaux ainsi que la main d'œuvre agricole pourraient améliorer leurs techniques et leurs compétences dans le domaine en bénéficiant de l'apprentissage mutuel et du processus d'innovation locale.

Enfin, le territoire pourrait être source de différenciation commerciale permettant à ses produits de se distinguer et donc d'améliorer l'accès au marché. Mais avant de développer ces divers points, nous revenons rapidement sur la relation entre l'agriculture familiale et son territoire pour montrer que cette relation dépasse largement son aspect naturel dans la mesure où l'activité agricole est liée avant tout à la terre. Certes, l'agriculture s'appuie sur un support physique (la terre), mais sur lequel s'est construit un ensemble de relations sociales et d'institutions. Celles-ci s'inscrivent nécessairement dans un contexte localisé (Gilly et Lung, 2004).

Il faut s'en remettre donc à l'effet de la territorialité dans les pratiques, les comportements et les représentations des agriculteurs familiaux (Jean, 1993). C'est d'abord le niveau local, celui de la collectivité locale et de pays qui prime chez cette catégorie sociale dans leurs stratégies. Selon l'étude mentionnée, auparavant, plusieurs indices laissent à penser que ce niveau local garde une profonde signification dans la construction de l'image de soi des agriculteurs, allant jusqu'à lier la consolidation de la propre viabilité de leur exploitation à la nécessité de la

---

<sup>74</sup> Les travaux pionniers de Becattini (1987, 1992), Bagnasco et Trigilia (1988), Brusco (1982) ou Garofoli (1992) concernant la réussite économique et la capacité de résistance à la crise de certaines régions d'Italie, ceux de courant Milieux Innovateurs fondé par Aydalot, ceux de groupe français dirigés par Courlet et Pecqueur, ceux de proximité fondés par Gilly et Torre ou ceux de Scott et Storper.

vitalité de leur communauté (Jean, 1993). Alors, « *par l'appartenance et l'identification à un territoire, de même que par son aménagement et sa disposition en fonction des objectifs de la communauté qui l'habite, il se crée des liens sociaux entre les hommes et, en plus, le territoire les structure pour organiser la société* » (CRISES, 2004, p.151). Dans cette vision, « *les agriculteurs enquêtés déclarent aussi qu'ils peuvent compter sur l'aide des voisins en cas de difficultés, qu'il est facile de s'organiser pour réaliser ensemble des projets et qu'un bon niveau de tolérance existe dans leur communauté locale* » (Jean, 1993, p.305). Cela ne peut se réaliser que par la confiance qui règne dans le milieu.

### **2.2.2. L'agriculture familiale et le processus d'apprentissage et d'innovation des techniques**

Les métiers de l'agriculture présentent une héritabilité professionnelle élevée et nettement supérieure à celle que l'on observe dans les autres secteurs d'activité économique, alors que, le niveau de formation scolaire des chefs d'exploitation et des ouvriers agricoles reste particulièrement bas. La formation professionnelle des agriculteurs étant encore assuré pour l'essentiel par la famille (au sens large du terme ou par la communauté). Dans ces conditions, on peut se demander, comment une agriculture restée apparemment aussi traditionnelle a pu obtenir cependant des gains de productivité (par hectare) particulièrement importants. En d'autres termes, l'art de gérer une exploitation n'est jamais réductible à une pure compétence technique pouvant s'acquérir rapidement (Reboul, 1981).

L'aspect familial de l'apprentissage, selon Reboul (1981), est une des caractéristiques importantes de l'agriculture familiale dans la mesure où la transmission héréditaire des exploitations se manifeste dans la mise à disposition, pour l'héritier, des moyens de production (terre et moyen de travail) mais aussi de leur mode d'emploi. L'héritier, ancien aide familial, bénéficie, pour une part qui varie selon les situations familiales, du savoir professionnel de son père, et en même temps, du savoir professionnel des autres aides familiaux et des travailleurs salariés. Cette forme d'apprentissage est le lot commun des professions héréditaires de type artisanal. Cela est vrai pour les chefs d'exploitation et les aides familiaux sur les exploitations familiales comme sur les exploitations à salariés. Il s'agit d'un système de culture (au sens agronomique) qui « *est en quelque sorte une manifestation d'un système de culture (au sens culturel). Sa maîtrise ne réclame pas seulement des connaissances agronomiques mais aussi des dispositions éthiques particulières, telles que la*



*patience, la vigilance, la prudence, que l'école, trop enclin à former les citoyens, laisse précisément à la famille le soin d'enseigner* » (Reboul, 1981, p.7).

Il n'en résulte pas que l'école ne joue aucun rôle dans la formation des métiers des agriculteurs. Au contraire, sa contribution est primordiale dans la mise à niveau de l'agriculture familiale. Cependant, les taux de retour de l'éducation sont généralement plus élevés dans les milieux dynamiques, où l'évolution technologique et une complexité accrue de l'environnement requièrent des décisions plus difficiles. En Inde, durant la révolution verte, l'éducation a obtenu des rendements plus élevés dans les régions présentant un taux plus important d'adoption des nouvelles semences (Schultz, 1975, cité par la Banque Mondiale, 2008, p.280). À Taiwan (Chine), l'éducation s'est avérée plus utile à la production dans les zones sujettes à une grande instabilité météorologique. De même, le rendement de l'éducation est significatif dans les économies en croissance rapide. Pour les adultes d'Indonésie, le rendement d'une année supplémentaire d'éducation est estimé à 13 %, une valeur proche d'autres estimations internationales (Banque Mondiale, 2008).

Par ailleurs, l'efficacité des programmes scolaires est souvent une question d'adaptation de son contenu (incluant une formation professionnelle : techniques et commerciales) à son milieu et de leur degré de séduction. Sans des programmes qui sont proches de la culture locale des petits enfants des agriculteurs familiaux et qui prennent en compte les contraintes horaires des campagnards, toute l'opération éducative serait vouée à l'échec. « *L'agriculture pratique ne peut être le résultat d'une longue éducation scientifique, mais bien plutôt d'une pratique éclairée par les principes de la science, sans doute, mais où les résultats prennent la forme d'axiomes admis par la confiance de l'élève, et aussi par son adhésion intuitive* » (Gasparin, 1848, cité par Reboul, p.9). Dans cette vision, on peut citer l'exemple du programme colombien Escuela Nueva visant à réformer les programmes scolaires, à améliorer la formation des enseignants et l'administration, le tout moyennant la participation de la collectivité. Ses horaires sont flexibles, de façon à s'accommoder aux activités rurales, et la formation des enseignants répond aux besoins de chaque communauté. Une plus grande attention à la qualité de l'enseignement pourrait augmenter significativement le rendement de l'éducation.

Pour répondre à cette question d'adaptation des programmes à leur milieu, les pays industrialisés et certains pays en développement ont mis en place des formations professionnelles (en alternance et/ou continue) où la part des contacts avec le milieu

professionnel agricole est très importante. Certes, il est à prévoir que l'école soit amenée à relayer de plus en plus fortement la famille dans sa fonction de formation professionnelle. Néanmoins, si la transmission du savoir agronomique des agriculteurs, et plus généralement de leur culture technique, peut cesser d'être héréditaire, elle ne s'affranchira pas pour autant de contraintes écologiques. Les métiers de l'agriculture garderont, par leur dépendance au sol et au climat, un caractère local d'autant plus marqué que les systèmes de cultures pratiqués seront plus intensifs (Reboul, 1981). Sur le plan de la recherche et du développement, la proximité géographique et organisationnelle des agriculteurs familiaux, nécessaire pour promouvoir des apprentissages mutuels indispensables aux activités de recherche et d'innovation, semble acquise. En effet, ces activités sont intensives en connaissances tacites. Or, la transmission de ce type de connaissances impose aux partenaires de partager une même expérience de travail. Par ailleurs, les connaissances ne peuvent être détachées de leur détenteur et faire l'objet d'une circulation sur des supports matériels indépendants des personnes (Lundvall, 1992, cités par Morgan, 1996).

Il se peut que les ingénieurs dans leur laboratoire aient conçu des meilleurs R&D adaptés aux problèmes des agriculteurs, mais la nature globale des approches « gestionnelle » et agro-écologique affecte également la manière dont la R&D est exécutée. En raison du caractère strictement localisé de ces technologies, la participation de l'agriculteur et de la collectivité aux activités de R&D est indispensable pour obtenir de réels succès. Les technologies de gestion et des systèmes peuvent solliciter un appui institutionnel pour être adoptées de manière généralisée. Nombre d'entre elles impliquent une interaction entre plusieurs acteurs – telle qu'une action collective entre exploitants agricoles voisins – ainsi que de l'assistance technique, de la formation et un partage de connaissances (Banque Mondiale, 2008).

Dans cette perspective s'inscrivent certaines initiatives comme celle ayant été menée aux Philippines (un agriculteur principal et des pôles de petits producteurs). Le principe est simple, un agriculteur principal coordonne les processus de production d'un groupe de fermiers (dix petits agriculteurs) et est responsable de leur formation, de sorte à veiller à la qualité spécifiée par le marché (Zuhui, Qiao et Yu, 2006, cité par Banque Mondiale, 2008, p.151). Certains supermarchés et entreprises de transformation fournissent des aides aux agriculteurs afin qu'ils puissent surmonter les contraintes liées à leurs actifs et améliorer leur image commerciale en leur procurant de l'assistance, parfois en partenariat avec le secteur public. « *Parmi les exemples figurent des efforts conjoints de vulgarisation par du personnel*

*des chaînes de supermarché sur le terrain et les vulgarisateurs agricoles du gouvernement, de l'assistance technique pour l'acquisition d'intrants et l'obtention d'homologations et de formation pour améliorer la qualité des produits et la salubrité alimentaire* »<sup>75</sup> (Banque Mondiale, 2008, p.153). Cela montre clairement la capacité du territoire à mettre tous les acteurs (parfois des concurrents) à travailler ensemble pour réaliser des projets communs.

Nous constatons donc que l'amélioration des compétences des agriculteurs pourrait résulter de l'apprentissage mutuel (entre exploitants, ouvriers agricoles, commerciaux, services publics) du fait de leur proximité organisationnelle. Celle-ci renvoie aux liaisons des acteurs, détenteurs de ressources complémentaires dans la perspective d'une activité finalisée (résolution d'un problème productif ou projet collectif). Le partage des mêmes métiers dans certains milieux permet une circulation informationnelle des savoir-faire, des formes de solidarité plus forte, des ententes locales pour bénéficier de services communs ou encore l'organisation de formations concertées. Les agents doivent être ainsi à proximité les uns des autres pour être en mesure d'échanger ces connaissances, adhérer à un système de valeurs de normes communes et s'inscrire dans des relations durables (Lung, 1995).

Par ailleurs, l'apprentissage pourrait être acquis à travers les tâtonnements quotidiens des agriculteurs pour s'adapter aux variations des conditions agronomiques d'une campagne (météorologie, parasitisme, etc.) et, simultanément, à l'évolution des techniques, qui remet sans cesse en cause l'expérience acquise lors des campagnes agronomiques précédentes, comme à celle des marchés, de la législation, etc. Cependant, la complexité et la diversité des facteurs qui interviennent rendraient pratiquement le problème de la gestion d'une exploitation insoluble si sa résolution ne s'appuyait pas d'abord sur le capital de connaissance agronomique accumulé localement (Riboul, 1981). Il semble que le monde interpersonnel de coordination formelle et informelle constitue le contexte favorable pour acquérir les connaissances nécessaires pour l'innovation dans un monde de concurrence basé sur une stratégie de différenciation (Storper, 2000).

### **2.2.3. Le secteur agricole, un terreau culturel favorable au développement des coordinations coopératives**

Les coordinations entre les acteurs se traduisent souvent par des coopérations informelles et formelles qui, plus qu'autre chose, donne généralement à ces milieux locaux constitués la

---

<sup>75</sup> C'est le cas de l'étude du terrain que nous présenterons plus loin.

possibilité de bénéficier simultanément d'économies d'échelle et d'envergure, de différencier collectivement leurs produits des autres. C'est dans cette perspective, qu'on appréhende le soutien des Etats, des organismes internationaux<sup>76</sup>, ONG aux mouvements coopératifs. Ce soutien se fonde sur la conviction que les coopératives produisent invariablement des effets positifs à tous les niveaux (aux niveaux local, intermédiaire et globale). Il est généralement considéré comme un fait acquis que les coopératives contribuent à l'amélioration des conditions de vie des coopérateurs (niveau local), génèrent des changements économiques et sociaux positifs dans l'environnement immédiat des coopératives (le village, la région, c'est-à-dire le niveau intermédiaire) et peuvent jouer un rôle essentiel dans le développement national et même international (niveau global). Comme l'a confirmé Dülfer, dans sa grande étude sur l'efficacité opérationnelle des coopératives agricoles, en écrivant que : « *il est certain qu'il n'existe pas sans doute pas de meilleur moyen organisationnel que la coopérative pour atteindre l'effet double de changement dans le développement social et économique* » (Dülfer, 1974, p.189, cité par Develtere, 1998, p.18). Cette conception positive des coopératives en tant que liées au développement a rarement été remise en question (Develtere, 1998).

Les coopératives agricoles sont effectivement l'illustration parfaite pour mettre en évidence les aspects du mouvement coopératif. Cela s'explique par le fait que le domaine agricole a été le premier secteur où l'émergence des coopératives a été constatée<sup>77</sup>. Ces coopératives agricoles ont pour objectif principal : l'entraide entre les agriculteurs pour résoudre les difficultés résultant de leurs conditions de vie souvent difficiles et pour faire face aux contraintes économiques et sociales qu'ils subissent (Mauget, 2008). La coopérative est, en soi, un mécanisme de mutualisation des risques et de protection des agriculteurs contre des coûts de transaction élevés et des risques non assurés (le résultat d'une catastrophe naturelle, les chocs sanitaires, les changements démographiques, la volatilité des prix et les changements de politiques) provoquant, souvent, des coûts élevés pour les ménages ruraux en termes d'efficacité et de bien-être (CRISES, 2003).

---

<sup>76</sup> Il est à noter que, par exemple, que l'année 2012 a été proclamée « Année internationale des coopératives » par les Nations Unies (ONU, 2009).

<sup>77</sup> Ceci s'explique en partie, aussi, par la similitude de parcours professionnels et par l'adhésion héréditaire des coopérateurs (Cariou, 2003)

Par ailleurs, les organisations de producteurs agricoles se sont considérablement développées en nombre et en adhésions<sup>78</sup> en raison du vide laissé par le retrait de l'État des activités de commercialisation, de fourniture de facteurs de production, de l'épargne et de crédit, et pour profiter des ouvertures démocratiques permettant à la société civile de prendre part plus largement à la gouvernance (Bélières et al., 2002). Cette situation s'explique également par la faiblesse et l'incapacité du secteur privé, dans certaines régions, à répondre aux besoins d'intrants ou de crédit des exploitants agricoles (Koulytchizky et Mauget, 2003). On estime que 50 % de la production agricole mondiale est commercialisée par l'intermédiaire des coopératives et qu'environ un tiers de tous les produits alimentaires et de toutes les boissons sont transformés par des entreprises coopératives (Banque Mondiale, 2008 ; ONU, 2009). En Inde, on compte environ 150 000 coopératives agricoles et de crédit primaires qui desservent plus de 157 millions de producteurs agricoles et ruraux. En République de Corée, les coopératives agricoles comptent plus de deux millions d'exploitants agricoles, représentant 90 % de l'ensemble des agriculteurs. Au Japon, 90 % des agriculteurs sont membres de coopératives agricoles. En France, elles interviennent à hauteur de 60 % dans les achats d'intrants agricoles et contribuent à raison de 57 % à la production agricole et de 35 % au traitement des produits agricoles. Entre 1982 et 2002, le taux de villages possédant des organisations de producteurs est passé de 8 à 65 % au Sénégal et de 21 à 91 % au Burkina Faso. Au Brésil, les coopératives contribuent à hauteur de 40 % au PNB agricole et de 6 % aux exportations agricoles.

Par conséquent, les coopératives, au Nord comme au Sud, dans les domaines de l'agriculture, contribuent fortement à la sécurité alimentaire mondiale. Elles sont en effet des acteurs essentiels dans un grand nombre de marchés vivriers. Grâce aux économies d'échelle réalisées dans l'acquisition de moyens de formation et de crédits<sup>79</sup> pour l'achat d'intrants, et dans la mise en place de services d'irrigation, les coopératives permettent à ces exploitants d'améliorer leur productivité et d'accroître la production. C'est le cas, par exemple, de la coopérative agricole COPAG au Maroc, qui regroupe 39 agriculteurs de la région de

---

<sup>78</sup> Elles sont estimées à environ 569 000 coopératives agricoles dans le monde selon la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) (ONU, 2009).

<sup>79</sup> L'un des problèmes majeurs auxquels se heurte la production agricole a trait à l'accès au crédit. « Traditionnellement, le financement de l'agriculture a été assuré par des banques coopératives plutôt que par des coopératives agricoles. Mais, plus récemment, ces dernières sont devenues plus actives dans le financement du secteur agricole, directement ou indirectement. Dans des pays comme le Ghana, l'Égypte et le Kenya, les coopératives agricoles diversifient leurs activités dans l'épargne et la fourniture de crédit. Dans d'autres pays, les coopératives agricoles concluent des arrangements en matière de crédit avec des banques coopératives. Au Mozambique, par exemple, la coopérative des producteurs de sucre de canne de Maraga a un arrangement de ce type avec Rabobank, banque coopérative agricole la plus importante au monde » (ONU, 2009, p.10).

Taroudant, qui a su augmenter sa production laitière, en 12 ans (de 1994 à 2006), de plus de 1416 % (El-Oultiti, 2006). Globalement, le secteur coopératif agricole au Maroc a permis, depuis l'indépendance (1956), la réalisation du plan laitier de 1975 pour l'autosuffisance, l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs et la limitation de l'exode rural, la garantie de stocks de sécurité en produits céréaliers ainsi que la protection de l'agriculteur face aux usuriers et l'amélioration de ses conditions de travail et de production (FIPA, 2008a).

Dans le domaine commercial, les coopératives contribuent à l'amélioration des conditions de vente. Elles offrent des incitations aux petits exploitants agricoles et aux cultivateurs pratiquant l'agriculture de subsistance et qui ne peuvent pas obtenir individuellement de meilleurs prix sur le marché. (Reigert, 2010). Elles les rendent aussi solides face à la domination des grands groupes privés dans un marché plus concurrentiel en renforçant le pouvoir de négociation des agriculteurs qui souhaitent commercialiser leurs produits (Filippi, 1999 ; Mauget, 2005). De la sorte, les coopératives agricoles permettent aux exploitants d'améliorer leurs capacités de gain et de production (Filippi et al., 2006a). Par ailleurs, les coopératives agricoles, par la nature de leurs finalités, sont porteuses de développement durable. De plus, l'attitude vis-à-vis de l'environnement durable devrait être plus respectueuse que celle d'une entreprise qui se délocalise en fonction des opportunités de profit (Mauget, 2008).

Il apparaît clairement que le modèle coopératif semble être un modèle de développement économique approprié pour fournir des services essentiels aux des agriculteurs familiaux. Le modèle coopératif fait en sorte que le développement économique soit géré par les acteurs locaux et non pas pris en charge de l'extérieur. Toutefois, le secteur coopératif agricole (et les agriculteurs en général) doit en permanence s'adapter aux changements sociétaux. Les coopératives devront analyser en particulier les tendances en matière de consommation et faire face à l'hyper-concentration de la distribution et l'internationalisation pour adapter leurs stratégies et leur marketing produit, aussi bien pour le marché intérieur que pour l'exportation. Dans cette perspective, nous rappelons que l'une des forces principales du mouvement réside dans son ancrage territorial. Cet ancrage historique est précieux puisque il donne un avantage aux agriculteurs coopératifs qui savent l'utiliser. Ceci nous amène au rôle du territoire qui a marqué en général l'évolution de l'économie agricole et agro-alimentaire.

## CONCLUSION DU CHAPITRE 1

La hausse brutale des prix agricoles en 2008 a montré clairement la vulnérabilité du système alimentaire mondial. Elle était la conséquence d'une spéculation accrue sur les matières premières alimentaires et non la cause d'une mauvaise récolte ou d'une guerre. Cette situation rend de plus en plus complexe la question de l'insécurité alimentaire. En effet, plusieurs facteurs sont avancés pour expliquer les crises alimentaires récurrentes. La sécheresse et les guerres restent en tête de la liste des causes de l'insécurité alimentaire, suivies par une baisse tendancielle de la productivité par habitant du secteur agricole du fait du recul des terres cultivables victimes de la concurrence accrue des autres utilisations (urbanisation, activité industrielle, biocarburant,...). S'ajoutent à cela les échecs des politiques publiques en matière de souveraineté alimentaire dans la majorité des PED. Ces pays n'ont réussi à développer ni un secteur agricole capable de satisfaire les besoins nationaux ni d'autres secteurs générateurs de revenus nécessaires pour améliorer les conditions d'accès à leur population. Au contraire, la plupart de ces politiques ont eu des répercussions dévastatrices sur les agricultures familiales. Pourtant, ces dernières ont prouvé qu'elles pourraient résister aux crises alimentaires bien qu'elles ne disposent des moyens techniques, financiers et physiques suffisants, nécessaires au bon fonctionnement des exploitations agricoles.

Néanmoins, ce modèle présente une limite de taille dans son analyse : l'absence de certains partenaires et acteurs principaux du monde alimentaire, comme les agriculteurs dits conventionnels ou les agro-industriels. Ces acteurs sont ceux qui dominent en réalité la filière agricole et agroalimentaire. Cependant, ils étaient amenés à renforcer leur système de sécurité sanitaire et de qualité des aliments pour faire face aux multiples crises sanitaires (la vache folle, la grippe aviaire,...) et aux maladies chroniques (l'obésité, le diabète,...). Cette question est devenue l'objet d'une attention accrue de la part des consommateurs et des pouvoirs publics, notamment dans les pays industrialisés. Pour rétablir la confiance des consommateurs en matière alimentaire, les acteurs de la filière agricole et agroalimentaire ont développé des signaux de qualité bien définis et contrôlés par les instances nationales et internationales, tels que ISO-9001 ou encore Agriconfiance. Parallèlement, certains d'entre eux ont mis en place des signes de qualité liés explicitement à l'originalité des produits (IG, Label rouge). Ces différentes démarches marquent le passage, dans le secteur agricole et agroalimentaire, d'une logique productiviste à une logique de qualité attachée de plus en plus au territoire.

**CHAPITRE 2 :**  
**L'ÉVOLUTION DE L'ENRACINEMENT**  
**TERRITORIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE**  
**ET AGRO-ALIMENTAIRE**



L'objectif de ce chapitre est d'exposer l'évolution des logiques de la production agricole et agroalimentaire. Celles-ci peuvent se définir de façons très diverses selon les critères choisis et toute approche disciplinaire, qu'elle soit économique, sociologique..., établit des critères qui orientent nécessairement la démarche, donnant une image plus ou moins partielle de la réalité. Notre ambition n'est pas d'effectuer une analyse exhaustive de la filière agricole et agroalimentaire. Il est simplement question de présenter un aperçu général de l'évolution de la filière en se servant des outils d'analyse de l'école de la régulation. Ces derniers nous semblent en effet les plus adaptés à cerner cet objet complexe qu'est le fonctionnement de la production agricole et agroalimentaire.

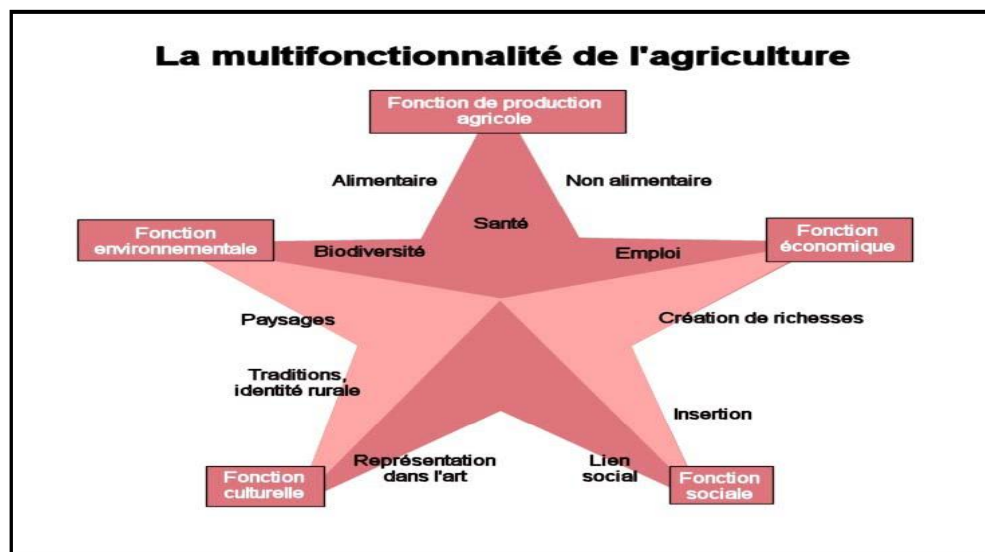
La théorie de la régulation est une théorie qui a pour point de départ l'analyse des divers régimes d'accumulation au sein du mode de production capitaliste. Le régime d'accumulation se définit comme « *l'ensemble des régularités qui assurent une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital, c'est-à-dire permettant de résorber ou d'étaler dans le temps les distorsions et déséquilibres qui naissent en permanence du processus lui-même* » (Boyer, 1986, p.46). Son fonctionnement se fait dans le cadre de formes institutionnelles entendues au sens de toute codification d'un ou plusieurs rapports sociaux fondamentaux. Historiquement, le passage d'un régime d'accumulation à un autre, ou bien d'un mode de régulation à un autre, constitue une crise au sens où il y a rupture. Si aucun changement institutionnel ou de politique économique n'est nécessaire pour déclencher le retournement ou la reprise, on parle de « petite crise ». L'absence de reprise spontanée signifie que le mode de régulation et le régime d'accumulation ont été affectés et qu'on se heurte à une « grande crise » (Boyer et Saillard, 1995).

Un nombre significatif de travaux (Allaire, Boyer, Mollard), inspirés par la théorie de la régulation, ont cherché à analyser l'évolution du « modèle agricole fordiste » et les causes de sa crise. Ils ont également mis l'accent sur les régimes de croissance émergeant susceptibles de succéder à ce modèle qui avait marqué la croissance rapide et régulière des Trente Glorieuses. Nous inspirant de ces travaux, nous allons analyser, dans une première section, l'évolution de l'agriculture, ses traits et sa transformation, notamment son (r)attachement au territoire. Vu son importance dans cette évolution, les fondements théoriques de ce dernier sont l'objet de la deuxième section.

## **SECTION 1: LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE : D'UNE LOGIQUE PRODUCTIVISTE A UNE LOGIQUE DE QUALITÉ ATTACHÉE AU TERRITOIRE**

Il s'agit de présenter les caractéristiques de l'évolution dynamique de l'agriculture. Depuis la seconde Guerre Mondiale, le secteur agricole a mis en œuvre une démarche « productiviste » nécessitant une intensification et une utilisation massive de moyens mécaniques et chimiques. Cette démarche puise ses raisons dans une politique agricole fortement pilotée par l'industrie et/ou l'exportation. Cependant, dans la période de crise économique des années 1980, ce modèle a été fortement critiqué, en raison de ses dérives écologiques, par un bon nombre d'acteurs tels que les consommateurs et certains agriculteurs soucieux de la qualité de vie et du développement durable. Aujourd'hui, l'agriculture semble moins centrée sur ses seules finalités alimentaires et économiques. En fait, outre la production de denrées alimentaires et le développement rural, l'agriculture est contrainte d'assurer des nouvelles fonctions, notamment la protection de l'environnement ainsi que la production des aliments sains avec une logique moins intensive. Depuis les années 1980, on constate un « *passage progressif de l'agriculture de la période industrielle aux formes plurielles d'une agriculture multifonctionnelle mise en place pour fournir des réponses appropriées aux aspirations de la société* » (Delfosse et Vaudois, 2000, p.189). La notion de la multifonctionnalité est une traduction conceptuelle de l'idée selon laquelle l'agriculture est une activité aux multiples facettes, que le seul marché ne peut gérer en totalité (Hervieu, 2002). Cela ne signifie pas que l'agriculture ne doit plus assurer pleinement ses fonctions premières : la production et la contribution au développement rural. Au contraire, elle doit continuer à les remplir tout en intégrant de nouvelles exigences. Ces exigences sont d'ordre environnemental, économique, culturel et social, ainsi que l'indique la figure ci-dessous, qui décortique cette multifonctionnalité en la symbolisant par une étoile dont chaque branche représente chacune des fonctions remplies par l'agriculture (Parent, 2001).

Figure 5. La multifonctionnalité de l'agriculture



Source : Lang, 2001 (d'après Parent, 2001, p.3).

Avant de développer ces tendances relativement récentes de l'économie agricole, notamment en matière de qualification des produits agricoles, nous présenterons un aperçu des principaux aspects de l'agriculture dite productiviste.

### 1.1. D'une économie agricole productiviste...

Théoriquement, et pour simplifier, l'agriculture productiviste (ou conventionnelle) selon (Douguet et Féret, 2001) est une agriculture qui se caractérise par :

- La taille importante des exploitations ;
- Des investissements financiers importants ;
- L'haute productivité (de travail) ;
- La monoculture et la spécialisation des productions ;
- Le recours massif aux intrants ;
- Les dépendances vis-à-vis des industries d'aval ;
- La concentration des productions (surtout en élevage) ;
- La diffusion rapide des technologies.

C'est également une agriculture qui se base sur les principes suivants :

- Le progrès s'acquiert par l'évolution de la taille de l'exploitation ;
- Le progrès se mesure par l'augmentation des consommations matérielles ;
- L'efficacité se mesure par rapport aux performances des concurrents ;
- La nature est le support de la compétition entre agriculteurs.

Grâce au modèle agricole productiviste, les Etats-Unis et UE « *ont vu l'industrialisation de leur agriculture accélérée au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, bouleversant progressivement les territoires et les marchés, régions après régions, produits après produits* » (Allaire, 2002, p.159). Par ailleurs, le développement de ce modèle a bénéficié du cercle vertueux des Trente Glorieuses conjugué à l'urbanisation et à la salarisation. Ces années ont été marquées par des gains techniques de productivité très élevés, l'inflation et les politiques sectorielles de contrôle des marchés établies dans le cadre des politiques agricoles (Allaire, 1988). Ces politiques ont eu comme objectif une croissance soutenue de la production afin de stabiliser les prix alimentaires. En plus des coûts publics très élevés de ces politiques<sup>80</sup>, les gouvernements se sont retrouvés devant un dilemme insoluble : l'offre augmente alors que la demande reste stable, ce qui implique des stocks croissants. A ces coûts de stockage, il faut ajouter le coût des subventions à l'exportation pour écouler les excédents (Blanchet et al., 1996). Il s'agit d'un modèle de développement agricole des années d'après guerre qui constitue plus ou moins un régime cohérent en terme de transformation des modes de vie, de réorganisation de la division sociale du travail, et de renforcement au niveau national du développement fordiste. Ce modèle peut-être désigné comme l'agriculture du fordisme (Allaire, 1995a).

La forme productiviste (ou fordiste) de l'agriculture, au delà de la période des Trente Glorieuses, a continué de dominer le secteur agricole dans sa forme extrême jusqu'au milieu des années 1990, dans les pays riches et qui continue de le faire dans certaines régions au monde, notamment dans certains pays en développement (Brésil, Inde, Chine,...). Parmi la multitude des productions, le blé tendre et le lait sont des symboles qui résument à eux seuls l'évolution des productions végétales et animales dans un modèle fordiste. En France<sup>81</sup> par exemple, les livraisons annuelles de lait aux usines de transformation sont passées de 18 à 25 millions de litres entre 1970 et 1983 qui correspond à la dernière année avant la mise en place de la politique des quotas laitiers pour cause de surproduction (Grall, 1994). Une politique qui n'a pas affecté réellement le modèle productiviste laitier puisque les livraisons en la matière ont atteint 22 millions de litres en 1993 avec un troupeau de vaches réduit de 36 % entre 1974 et 1992 et des éleveurs en baisse de 77 % entre 1970 et 1992 : trois éleveurs sur quatre ont

---

<sup>80</sup> Notamment dans un contexte de crise comme celui des années 1980 où les déficits budgétaires ont battu des records. C'est dans ce cadre où s'inscrivait le maintien permanent du Royaume-Uni de la pression sur le budget de l'agriculture de l'UE et son système de soutien des prix, qui a fini par son obtention en 1984 d'un statut dérogatoire réduisant sa contribution (Laroche-Dupraz et Mahé, 2000).

<sup>81</sup> Le premier pays agricole en Europe et le deuxième exportateur des produits agroalimentaire après l'USA (source : <http://www.ambafrance-ru.org/spip.php?article6185> page consultée le 22/11/ 10).

cessé de produire du lait. Quant au blé tendre, sa production a été augmentée entre 1980 et 1993 de 24 % alors que les superficies consacrées au blé tendre ont diminué de 4 % en raison de la baisse des prix garantis voulue par la réforme de la politique agricole commune. Entre 1950 et 1993, les rendements de blé tendre sont passés de 18 quintaux à 66 quintaux par hectare en 1993 en France, soit plus d'un quintal gagné par hectare et par an.

La production et les exportations agricoles françaises n'ont cessé de s'accroître depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale (Bourgeois et Demotes-Mainard, 2000). Entre 1960 et 2000, la production a plus que doublé avec un nombre d'agriculteurs réduit (le nombre des actifs agricoles a été divisé par cinq dans la même période). Quant aux échanges agricoles, la France importait en 1960 deux fois plus qu'elle n'exportait. Aujourd'hui, les exportations dépassent de 40 % ses importations. En général, les agriculteurs français, en termes d'efficacité, « *sont désormais dans leur majorité parmi les plus productifs. Avec 200 ha de céréales pour un actif et 80 quintaux à l'hectare, cela représente 1 600 tonnes produites par personne ! Sachant qu'il faut 250 kilos pour nourrir un homme pendant une année, on peut en déduire qu'un agriculteur français peut produire chaque année de quoi fournir la ration de base nécessaire à 6500 personnes* » (Bourgeois et Demotes-Mainard, 2000, p.14). On a là en raccourci la démonstration de la productivité de l'agriculture française en particulier et de tous les pays qui ont adopté le même modèle agricole en général (Grall, 1994).

Globalement, l'agriculture est devenue un secteur dynamique durant cette période, d'abord dans les pays développés à économie de marché, puis de plus en plus dans les pays en développement où son décollage remonte aux années 1960 avec l'adoption des techniques biochimiques. Selon Alexandratos (1989), les rendements sont augmentés de 41 % dans les PED entre 1969 / 1971 et 1983/1985 pour le riz, et de 77 % pour le blé. Dans ces pays la productivité du travail a augmenté de moitié. La croissance de la production a été en moyenne de 3 % par an environ durant la période 1961-1985 dans tous les PED, sauf en Afrique subsaharienne. Par ailleurs, la croissance agricole a été tirée par le recours accru aux importations alimentaires. En 1983/1985, les échanges agricoles représentaient 12 % de la production, contre 8 % en 1961-1963. Cette augmentation est due à la fois aux pays développés et aux pays en développement, notamment les pays à revenu moyen. Par habitant, les importations de ces derniers ont pratiquement doublé dans les années 1970<sup>82</sup>. Cette

---

<sup>82</sup> Source : <http://www.fao.org/docrep/003/X7352F/x7352f01.htm#b4-1.2%20Les%20tendances%20récentes%20du%20commerce%20des%20produits%20agricoles> (page consultée le 29/07/2010).

croissance agricole de l'après-guerre peut s'expliquer par le contexte de l'époque, caractérisé par un régime d'accumulation intensive, centré sur la consommation de masse. Le compromis entre capital et travail entretient une demande spécifique à la période de biens standardisés et peu différenciés (Boyer, 1986). En d'autres termes, la croissance de la production agricole a été tirée par l'accroissement de la demande intérieure et a été permise ainsi par une hausse et une transformation des consommations productives de l'agriculture (Allaire, 1995a).

Pour atteindre ces résultats spectaculaires, les agriculteurs ont dû souvent augmenter leur investissement en matière d'équipements productifs (bâtiments, machines notamment les tracteurs) et en produits destinés aux consommations intermédiaires (semences, engrais, aliments des animaux, produits pétroliers, entretien des bâtiments et du matériel, dépenses vétérinaires...) (Alexandratos, 1991). Ces équipements productifs ont permis de travailler plus vite avec moins de main d'œuvre. Quant aux consommations intermédiaires, leur usage s'est développé en même temps que les cultures intensives, entraînant des effets positifs sur les autres branches de l'économie, notamment celles de la chimie et des industries agro-alimentaires. En France, la progression des consommations intermédiaires entre 1950 et 1970 a été plus rapide que la production. En valeur, la consommation intermédiaire de l'agriculture est passée de 19,6 à 129,2 milliards de Francs (F)<sup>83</sup>. Par conséquent, les agriculteurs ont été contraints de recourir aux banques afin de financer ces opérations lourdes en termes de coût. De 1950 à 1974, les prêts à court terme ont été multipliés par 25, ceux à moyen terme par 200 et ceux à long terme par 80. Le Crédit Agricole Mutuel, qui avait le quasi monopole du financement de l'agriculture, a favorisé cette explosion qui a aussi fait sa fortune. Entre 1970 et 1989, l'encours moyen (le montant total des emprunts) a doublé, passant de 118 000 F à 220 000F (Grall, 1994).

Cela montre bien que l'agriculture s'est de plus en plus intégrée dans l'ensemble de l'économie. Une part croissante de la production est commercialisée. Les agriculteurs achètent de plus en plus d'intrants et recourent de plus en plus au crédit institutionnel. La pluri-activité est pour eux une source croissante de ressources. Cette intégration de l'agriculture dans l'économie monétaire et l'augmentation de la part de la production qui est écoulée sur le marché mondial font que l'agriculture est de plus en plus ouverte aux influences économiques extérieures. Les conséquences de cette interdépendance n'ont pas toujours été appréciées comme il le fallait (Alexandratos, 1989). En conséquence, la

---

<sup>83</sup> Le Franc est remplacé le 1<sup>er</sup> janvier 1999 par l'euro (le 1er janvier 2002 pour les pièces et billets) au taux de conversion de 6,55957 FRF pour 1 Euro.

conjoncture économique internationale a eu de plus en plus d'influence sur l'agriculture. Effectivement, après une période de la stabilité et de croissance qu'a connu le monde dès la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'au milieu des années 1970, une autre période d'incertitude et de perturbation a succédé. Les apparences de cette période se sont manifestées par la grande saturation des marchés, l'explosion des dettes, la récession, la montée du chômage, les chocs pétroliers, l'effondrement du système monétaire international, la concurrence de plus en plus acharnée, et la crise au niveau de rapport salarial (Boyer, 1986).

Une période qui a également connu l'émergence de déséquilibres de marché et de rapides progrès vers l'autosuffisance dans beaucoup pays développés en céréales (Alexandratos, 1991). Dans les pays communautaires européens, le déficit en maïs a été quasiment comblé dès 1971-1972 par les excédents substantiels d'orge et de blé. Ces excédents viennent s'ajouter à ceux en sucre (19 % de la consommation) et en produits laitiers (16 % pour le beurre) (Laroche-Dupraz et Mahé, 2000). S'ajoute à cela la rupture des équilibres dans les filières agricoles et agro-alimentaires, qui face à une concentration de plus en plus importante de la demande au niveau de la distribution, conduit à un transfert des plus-values vers l'aval et à un affaiblissement des capacités de négociation du secteur de la production, voire de la transformation (Hervieu, 1996).

Il en a résulté une chute brutale de la croissance de la demande malgré que les prix soient tombés à des niveaux de plus en plus bas, d'où stagnation des échanges agricoles mondiaux. La chute des prix intérieurs s'était aggravée dans les pays, notamment les riches, du fait des soutiens des prix (OCDE, 1993). En France, grand pays bénéficiaire de la Politique agricole commune (PAC), les prix du marché intérieur ont été de plus en plus déconnectés des prix mondiaux, et la chute des prix réels agricoles des années 1950 a été enrayée jusqu'en 1974. Mais à partir de cette date, le développement des excédents de production a pesé sur le coût budgétaire de la PAC, et les prix réels agricoles se sont à nouveau orientés à la baisse (Bourgeois et Demotes-Mainard, 2000).

Ainsi, les pays lourdement endettés et très tributaires de leurs exportations agricoles ont été les plus touchés. La situation financière extérieure s'est brutalement dégradée à partir de 1982, ce qui a modifié la situation macro-économique des PED emprunteurs (Mathieu et Sterdyniak, 2009 ; Oualalou, 1993). Le taux de croissance est tombé de 5,6 % en 1968-1977 à 4,5% en 1978-1980 et à seulement 0,8 % en 1981-1985 (Alexandratos, 1989). La croissance de la demande intérieure de produits agricoles dans ces pays a été par conséquent freinée par

la diminution du PIB par habitant et par une aggravation du chômage dans certains de ces pays.

La ration alimentaire<sup>84</sup> a légèrement diminué dans ces pays après avoir augmenté de près de 1% par an durant la deuxième moitié des années 70. L'austérité budgétaire a obligé une réduction des subventions alimentaires (Baudin, 1993). La situation des marchés internationaux a par ailleurs, empiré dans les années 1980 pour les pays en développement exportateurs nets, notamment à cause de la détérioration des termes de l'échange et à la diminution de la part des produits agricoles dans les échanges mondiaux, dont l'une des raisons était que les pays de l'OCDE soutenaient de plus en plus leurs exportations de produits agricoles (OCDE, 1993). Cette situation a eu des conséquences négatives sur les PAS dans les pays en développement qui peuvent exporter des produits agricoles<sup>85</sup>.

Quant aux producteurs, notamment dans les pays développés, la majorité de leur exploitation se sont retrouvées dans des graves difficultés financières (Neveu, 2007). Il faut noter que la difficulté à rembourser une dette est le premier indice de la dégradation économique d'une entreprise. A ce niveau, des estimations faites en 1988 ont montré que 82 000 « professionnels » français se retrouvaient en situation difficile, soit près de 15 %, parmi lesquels 28 000 étaient considérés en situation très précaire et ont probablement dû depuis cesser leur activité (Grall, 1994). Ce phénomène de dégradation de la situation économique des exploitations a pratiquement touché tous les grands pays riches.

En effet, « *au début des années 80, le quart des exploitations danoises est menacé de faillite, le tiers des exploitations américaines est en crise et Washington est contraint de venir au secours du système coopératif de crédit ; au Canada, le nombre des faillites quadruple entre 1979 et 1984 ; en France enfin, l'Etat est contraint d'accorder des aides exceptionnelles, en 1982, à 16 000 agriculteurs à temps complet, et l'on estime alors entre 8% et 14% le nombre des exploitations à risque* » (Grall, 1994, p.128). Ce ne sont pas obligatoirement les moins performants qui sont touchés et les difficultés se rencontrent dans presque tous les systèmes d'exploitation. Par conséquent, le rythme de l'exode agricole s'est accentué dans la majorité de ces pays. Selon le Commissariat général du Plan (1993), des régions entières françaises auraient pu abandonner la production agricole d'un point de vue strictement économique.

---

<sup>84</sup> La ration alimentaire est la quantité et la nature d'aliments qu'une personne doit consommer en un jour afin de subvenir aux besoins de son corps.

<sup>85</sup> Source : <http://www.fao.org/DOCREP/003/X7353F/x7353f08.htm> (page consultée le 29/07/2010).



Il fallait donc remodeler les politiques américaines comme celles de la communauté européenne afin de résorber les énormes excédents que l'extraordinaire croissance de la productivité agricole depuis la guerre avait accumulés. Les premières mesures, afin d'éviter le glissement dû à des rendements croissants, avaient été d'utiliser le système de limitation de la production lié à un prix de soutien élevé en contrepartie de l'attribution de quotas individuels de surface aux agriculteurs. Dans cette lignée, la réforme de la PAC mise en place à partir de 1992 a eu comme objectif la réduction des terres destinées aux grandes cultures (les céréales,...) et aux bovins, en contrepartie du versement d'aides directes (Bourgeois et Demotes-Mainard, 2000). Chaque hectare retiré reçoit une compensation égale à l'aide pour ces cultures. Pour le lait et produits laitiers, une réduction du niveau global des quotas de production, du prix indicatif du lait et d'intervention du beurre a été décidée. Enfin, pour la viande bovine, la réforme a visé la baisse de 15 % du prix d'intervention avec un plafonnement des volumes livrables à l'intervention en réduction progressive de 750 000 tonnes en 1993 à 350 000 en 1997 (OCDE, 1993).

Les deuxièmes mesures avaient été prévues que la quantité écoulée sur le marché mondial bénéficie d'une subvention à l'exportation et l'application de la « restitution », compensant la différence entre le prix de soutien et le prix mondial. Les négociateurs américains, ont alors adopté depuis 1974 le principe de la libéralisation des échanges dans tous les débats internes ou internationaux en affirmant qu'une plus grande stabilité dans les échanges est recherchée, à condition que la régulation se fasse par les quantités plutôt que par les prix (Blanchet et al., 1996). En revanche, ils ont relevé d'un milliard de dollars les programmes d'encouragement des exportations durant les exercices budgétaires 1994-1995 en vertu de la clause de déclenchement du GATT (OCDE, 1993).

Ces politiques sont tenues responsables de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations au sein de l'OMC sur la libéralisation des échanges agricoles : les aides directes et indirectes agricoles faussent complètement la concurrence dans la mesure où les prix payés aux producteurs sont inférieurs aux coûts de production, et par conséquent, les exportations se font à des prix de dumping qui ont pour premier effet de déprimer les cours mondiaux (Le Roy, 1994). C'est la raison pour laquelle ces politiques agricoles publiques ne cessent de se réformer sous la pression de la mondialisation et dans le respect des engagements pris dans le cadre des négociations au sein de l'OMC, et ce, dans une perspective d'éliminer toutes formes de subventions. Généralement ces réformes, notamment celle de la PAC (et de la plupart des

pays de l'OCDE) prévoient des aides « découplées<sup>86</sup> » de la formation des prix de production; en redonnant davantage l'importance à l'économie de marché. Dans cette vision, les aides seront conditionnées au respect des diverses réglementations, en particulier environnementales.

Cette dernière politique réformatrice de la PAC suscite ainsi de nombreux débats ; certains observateurs voient dans le découplage un outil neutre pour assurer la continuité et la rémunération de la multifonctionnalité de l'agriculture sans avoir des effets de distorsions dans la formation des cours agricoles. Pour d'autres, le découplage des soutiens pourrait rendre les prix de produits agricoles volatils, et donc susceptible d'entraîner une réduction de la production de certains produits alimentaires. Ceux-ci pourraient par conséquent mettre en cause le caractère, lui même multifonctionnel de l'agriculture (la sécurité alimentaire, l'emploi, l'entretien et la préservation du capital naturel et patrimonial des territoires,...) (OCDE, 2001a).

Afin de trouver une issue à cette impasse, certains ont proposé une sorte de conciliation entre ces deux extrêmes, en « *additionnant les préoccupations dominantes au sein du débat européen, que sont d'un côté la libéralisation des marchés et de l'autre la préservation de la santé et de l'environnement* » (Chapuy, 2006, p.13). Autrement dit, l'ouverture des portes des pays riches à la concurrence internationale, par la suppression à terme des barrières à l'entrée et des subventions aux exports, permet de satisfaire les défenseurs du marché libéral ainsi que pour faire avancer les négociations au sein de l'OMC. En raison des préoccupations de la société européenne en matières de la sécurité sanitaire des aliments et de la préservation de l'environnement, tout soutien direct aux agriculteurs doit en revanche exiger en contrepartie le respect strictement contrôlé des directives communautaires dans ces domaines : la sécurité, la santé, l'environnement, le bien-être animal, etc.

---

<sup>86</sup> En général, une mesure gouvernementale est considérée comme découplée si le niveau d'équilibre de la production (ou des échanges) devrait être le même qu'en l'absence de mesure mais l'ajustement du volume à tout choc externe ne devrait pas non plus être modifié. Selon les définitions utilisées lors des négociations internationales sur les échanges de produits agricoles : « Boîte orange » : aides couplées à la production et aux prix de marchés (garanties de prix...), qui seront progressivement supprimées ; « Boîte verte » : Aides budgétaires n'ayant qu'un effet « nul ou, au plus, minime » sur la production et les échanges (environnement, préretraites, soutien du revenu découplé,...), qui demeurent autorisées ; « Boîte bleue » : aides liées à un programme de limitation de la production et semi-découplées (versées sur une superficie ou un rendement fixes,...) (Chapuy, 2006, p.10).

Dans cette perspective, des nouvelles stratégies des agriculteurs productivistes ainsi que des institutions qui les défendent, ont été développées pour sauver leur modèle. Nous citons en particulier celle basée sur une agriculture dite raisonnée qui peut ainsi se résumer comme une voie permettant de limiter les impacts de l'agriculture intensive productiviste à travers le respect de l'équilibre de la fertilisation des cultures, la maîtrise des intrants agricoles et des déchets produits par l'exploitation, la préservation des sols, la contribution à la protection des paysages et de la biodiversité, ou encore une gestion économe de l'eau. Toutefois, l'agriculture « raisonnée » ne remet en cause ni la manière de cultiver si ce n'est par une optimisation des pratiques actuelles<sup>87</sup>, ni la suprématie du rendement économique au niveau de l'exploitation. En fait, l'agriculture dite raisonnée maintient le modèle socio-économique dominant en raisonnant tout simplement le productivisme par une intégration minima d'exigence environnementales et en excluant toute considération d'ordre social ou éthique (Douguet et Féret, 2001).

Cela nous permet de comprendre pourquoi les Organisme Génétiquement Modifiés (OGM) ne sont pas exclus de ses pratiques malgré leurs menaces qui se sont mis en évidence en termes de biodiversité ou sur la santé publique. Le modèle transgénique est considéré comme le dernier maillon du modèle de production intensif. En d'autres termes, la logique d'intensification-productiviste n'est donc nullement remise en cause. On reste dans le cadre d'une agriculture intégrée dans un complexe agro-industriel, c'est-à-dire qu'il subsiste une forte dépendance vis-à-vis des industries agroalimentaires, des coopératives et des négoce pour l'achat des produits intermédiaires.

Une troisième voie a été explorée afin de trouver des issues à cette crise du modèle agricole « fordiste ». Il s'agit de reconsidérer des pratiques agricoles, plus ou moins extensives, basées sur une meilleure valeur ajoutée obtenue par la recherche de produits de qualité et, parmi elles, celle issue de l'agriculture de terroir ou de l'agriculture biologique<sup>88</sup>, c'est-à-dire

---

<sup>87</sup> Environ 350 produits chimiques différents (herbicide, insecticide, fongicide, nématicide...) sont encore utilisés dans la Communauté Européenne selon le rapport l'étude De Caemel et Ooms (2005), qui affirme que ces pesticides sont mal utilisés en terme de quantité et que en raison de leur faible pouvoir de dégradation, ils peuvent s'accumuler dans la chaîne alimentaire et/ou contaminer les milieux naturels, c'est la bio-accumulation.

<sup>88</sup> L'agriculture biologique est une méthode de production agricole qui offre au consommateur une nourriture savoureuse et authentique tout en respectant les cycles naturels des plantes et des animaux. Elle constitue avec l'agriculture raisonnée ce que certains experts (Brodagh ; Douguet ; Féret ; Griot ...) appellent : l'agriculture durable. Pour eux, cette dernière englobe mieux toutes les dimensions d'une agriculture multifonctionnelle. La plupart des approches actuelles de l'agriculture visent à désigner par le terme d'agriculture durable des modes de production contrôlant intrants et extrants limités aux flux physiques, que ce contrôle soit strict comme avec l'agriculture biologique ou très faible, comme avec l'agriculture raisonnée. Cette dernière pourrait faire l'objet de procédures type ISO 14001, c'est-à-dire fondées sur des modes de management, engagement de moyens et

n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse (Bastien, 2003). Dans cette vision, plusieurs signes distinctifs officiels se sont développés par certains agriculteurs : pour assurer le consommateur de la qualité qu'il recherche, pour contribuer à la préservation de son environnement du fait que leurs méthodes doivent respecter des normes environnementales ainsi que pour acquérir et renforcer l'image commerciale distinctive de leurs produits basée principalement sur le processus de qualification.

Nous pouvons citer dans ce cadre l'Appellation d'origine contrôlée (AOC) : elle lie les caractères d'un produit au terroir dont il est originaire, les Labels régionaux qui font aussi référence à une contrée d'origine. Cependant les contrôles sont moins stricts, le Label national ou label rouge indiquant que le produit est de « qualité supérieur ». Surtout connu pour les volailles, il est applicable à l'ensemble des produits agricoles. Ces mentions s'appliquent aux produits issus de cultures ou d'élevages qui rejettent systématiquement l'usage de tout produit chimique de synthèse, comme fertilisant, substance phytosanitaire ou médicament. Par ailleurs, ce mode de culture cumule bien des avantages : des volumes de productions moins élevés, des coûts de production qui font plus appel au travail qu'au capital, des prix de vente rémunérateurs (Grall, 1994).

Ces pratiques biologiques ne sont pas entièrement nouvelles. Elles sont les résultats d'une agriculture savante mariant les connaissances les plus récentes de la recherche agronomique avec notamment le savoir-faire des anciens. Ce dernier, contrairement à ce que l'on peut imaginer, a pu résister face à l'hégémonie de l'agriculture productiviste. Cela montre bien que l'extension, branche après branche, de ce schéma productif n'est pas complète et, surtout, elle passe par des configurations sociales diverses, voire d'évolution de certaines sous-branches de l'agriculture ne correspondant pas à un régime intensif. Le triomphe du marché sur les territoires n'est pas complet et les formes d'intensification réalisent des compromis offrant une certaine variété (Allaire, 1995b).

## **1.2. ...à une économie agricole de qualité**

Dans une première vue, la désintégration des réseaux domestiques et marchands locaux, conséquences du modèle fordiste, conduisent logiquement à une déterritorialisation des

---

non obligation de résultats (Brodagh, 2000, p.191). Pour Boudier, « *il s'agit d'une agriculture qui rentable et permet la transmission de l'exploitation, grâce à une moindre accumulation des capitaux, des systèmes plus économes et autonomes, une meilleure qualité de vie et de travail, une prise en compte des équilibres naturels dans les pratiques agricoles, un respect des ressources naturelles et une meilleure occupation de l'espace* » (Boudier, 1996, p16, cité par Douguet et Féret, 2001).

systèmes de production agricole et à une organisation sectorielle qui assure la normalisation de la production (industrialisation) et la centralisation de la coordination par un système de marchés institutionnalisés. Ainsi l'ancienne diversité régionale des systèmes de production se trouve réduite. Cependant, en regardant de près la diversité reste la règle, et la spécialisation et la standardisation ne peuvent être considérées comme un programme technico-économique d'intégration de l'agriculture conçu par une instance centralisatrice et hiérarchique (Allaire, 1995a). Cela s'explique par une persistance de particularités locales dans plusieurs régions agricoles ainsi que par les bases de la dynamique agricole régionale qui renvoient souvent à des caractères historiques, sociaux et naturels du milieu régional (Perrier-Cornet, 1986).

Par ailleurs, les crises de modernisation, qui étendent le modèle fordiste de développement des années 60, trouvent des issues sectorielles et régionales relativement spécifiques (Allaire, 1995b; Mollard, 1995; Pecqueur, 1989). A travers ces crises locales, il s'opère effectivement une sélection de structures productives et de normes régulateurs. Néanmoins, ces dernières ont toutes un dénominateur commun : une qualification industrielle des produits et une qualification technique et professionnelle du travail (Allaire, 1995a).

On se propose d'examiner quelques-unes de ces sélections structurelles et plus particulièrement celles porteuses d'enjeux territoriaux. Elles concernent différents aspects de l'activité agricole et consistent particulièrement à agir sur la valorisation des produits en cherchant à développer des stratégies de qualité. Celles-ci sont souvent présentées comme des alternatives à la croissance quantitative de la production en modifiant les combinaisons productives en fonction de l'évolution des rapports de prix (des produits et des facteurs) et des incitations publiques. Les arguments en faveur de l'extensif s'inscrivent dans l'objectif général d'une agriculture moins consommatrice d'intrants, éventuellement plus adaptée à la prise en compte par les agriculteurs de préoccupations environnementales (Capt et Perrier-Cornet, 1995).

En corrélation, ces choix stratégiques sont fortement marqués par l'évolution et les changements des habitudes d'achat et de consommation au cours des dernières décennies. Les différentes crises sanitaires (la vache folle, la grippe aviaire, la grippe porcine,...) ont fortement entamé la sûreté alimentaire et la confiance des consommateurs à leurs égards. Cependant, après avoir recherché une réassurance sanitaire sur le produit, le consommateur est aujourd'hui davantage demandeur d'informations sur l'origine géographique associé à une image sur les pratiques culturelles et les procédures de transformation des produits

alimentaires de l'autre part (Bastien, 2003). Cette question des changements et d'évolution de la demande seront le deuxième point abordé par la suite. Nous développerons tout d'abord le processus de qualification des produits.

### **1.2.1. De la qualité générique à la qualité spécifique**

Plusieurs travaux (Allaire, Boyer, Filippi, Mollard, Muchnik, Pecqueur, Torre, Requier-Desjardins)<sup>89</sup> ont montré l'émergence d'un nouveau paradigme du développement agricole liant qualité au local au côté de l'ancien régime. Effectivement, on constate deux types d'agriculture, un renvoie au modèle basé sur la production et la distribution de masse, l'autre est lié plutôt à des pratiques extensives, à des produits spécifiques par leur origine géographique et aux marchés de niches (Barham, 2003). On peut ainsi parler d'une économie agricole et agroalimentaire de qualité qui identifie les facteurs déterminants du déclenchement de cette dynamique de la qualité dans le secteur agroalimentaire. Les recherches conçues dans cette économie, et dans tous les domaines, devront permettre de mieux comprendre les facteurs induisant des modèles de production de la qualité différents selon les contextes, et ce afin de légitimer l'intérêt du maintien de certaines spécificités et de développer des modèles à portée universelle. Les auteurs montrent que l'économie de qualité agricole a permis de mieux cerner et expliquer les processus de qualification des produits, les dispositifs d'information et de segmentation des consommateurs, les formes de coordination dans les filières ainsi que les modes d'intervention de l'État (Lagrange et Valceschini, 2007).

Dans ce courant de l'économie de qualité, il faut distinguer deux principales tendances :

- Celle correspondant à la qualité produit (qualité générique), mais également la qualité entreprise connue, généralement, par les normes ISO (p.ex : norme ISO9000 relative au management de la qualité, norme ISO14000 relative au management environnemental) (Lagrange et Valceschini, 2007) ;
- Celle concernant les produits alimentaires de qualité spécifique au sens de Colletis et Pecqueur (1993). Elle est le résultat d'une association entre la qualité intrinsèque et l'originalité géographique de produit (Hervieu, 2007).

---

<sup>89</sup> Voir le numéro 255-256, 2000, de la revue de l'Economie rurale.

## A) La qualité comme ressource générique

Pour les gestionnaires, la base instinctive et intuitive de la qualité réside dans le sens, notamment l'odeur et le goût dont certains stimuli. *« Il n'est donc étonnant que les premières approches de la qualité aient concerné la sélection, le traitement, la conservation des aliments, et les fraudes associées. Les plus répandues étaient : le moulage du lait, l'adjonction de poudre minérale dans la farine, le remplacement de l'alcool de bouche par du méthanol rendant aveugle, le mélange d'huile minérale dans des huiles d'origine végétale, ... »* (Jaccard, 2010, p.38). La qualité des aliments est ainsi considérée comme un enjeu majeur pour tous les acteurs économiques. Il s'agit d'un concept vaste : liée aux besoins ou attentes des consommateurs, elle peut présenter différents types au caractère aussi bien objectif que subjectif : la sécurité sanitaire ou la qualité nutritionnelle<sup>90</sup> par exemple. On parle de la qualité générique qui *« correspond à la qualité minimum standard qu'un produit doit présenter pour être mis sur le marché. Elle a donc un caractère normatif, les gouvernements devant assurer la sécurité, la santé et l'information des consommateurs dans leur mission de protection de l'intérêt général<sup>91</sup> »*.

La recherche de la garantie de la qualité générique a constitué le fondement et la justification du droit de l'alimentation ainsi que de ses développements récents<sup>92</sup>. On peut citer dans ce cadre les réglementations concernant la sécurité sanitaire des aliments et la lutte contre les fraudes et les tromperies des consommateurs en s'intéressant aux caractéristiques des denrées, à leurs règles de fabrication, de composition et de propriétés sensorielles. Par la suite, les garanties liées à la qualité générique ont connu un élargissement aux garanties attachées au bon fonctionnement des filières et des marchés. Globalement, les moyens classiques de la qualité générique sont la normalisation et l'assurance de la qualité. Ils comprennent également la certification d'entreprise (du type ISO 9000) qui permet d'encadrer une démarche volontaire visant au progrès continu dans la conduite de l'élaboration des produits aussi bien que dans les rapports clients-fournisseurs sur les marchés intermédiaires (FAO, 2004).

---

<sup>90</sup> Cette multiple facette de la qualité peut être désignée également par : « qualité technologique » ; « qualité de service » ; « cercles de qualité » ; « qualité totale », etc.

<sup>91</sup> [www.foodquality-origine.org/resource.html](http://www.foodquality-origine.org/resource.html) (page consultée le 25/07/2007).

<sup>92</sup> Dans la dernière décennie, la qualité nutritionnelle des denrées offertes sur le marché de masse fait l'objet d'un intérêt croissant aussi bien de la part des opérateurs que d'une partie des consommateurs pour qui elle devient une motivation importante de l'acte d'achat. Les moyens d'atteindre l'équilibre nutritionnel, et ainsi de prévenir en particulier les maladies cardio-vasculaires, sont de mieux en mieux connus : faire des repas réguliers; diversifier ses aliments; privilégier les fruits et les légumes; user, sans abuser, des graisses; si l'on consomme des boissons alcoolisées, le faire avec modération; bouger, être actif; se peser tous les mois. De telles recommandations ne concernent pas seulement les aliments mais leur combinaison par les consommateurs dans leur alimentation, par la préparation des repas (FAO, 2000).

C'est dans ce registre que se situe la définition de qualité donnée par la Norme ISO9000/2000 : *un ensemble des propriétés et caractéristiques d'un produit, d'un processus ou d'un service qui lui confèrent son aptitude à satisfaire des besoins implicites ou explicites*<sup>93</sup> ». Autrement dit, il s'agit de la satisfaction acquise par le consommateur à travers le produit (ou le service) acheté, quelque soit la forme qui matérialise cette satisfaction (faim, soif, goût, prestige, présentation, etc.). L'adjonction de la notion d' « aptitude » à l'occasion de la publication de la version 2000 des normes met en évidence la prédominance de la dynamique relationnelle qu'elles proposent : la qualité n'est pas dans les caractéristiques en tant que telles mais dans l'aptitude des caractéristiques. La référence aux autres parties intéressées implique que la qualité ne s'entende pas seulement de la satisfaction des exigences du consommateur (externe ou interne) mais également à celles de l'environnement, du personnel, des associés, etc. (Stora et Montaigne, 1986 ; Weil, 2001).

Les moyens préconisés à ces fins par les prescripteurs des normes consistent à consigner par écrit les procédures de base et modes opératoires qui concourent à « réussir » une production donnée<sup>94</sup>. L'objectif est de les comparer avec des normes de qualité préétablies et agir en cas de déviations. Cela concerne l'ensemble des normes et des mesures préétablies et systématiques nécessaires pour donner la confiance en ce qu'un produit, procédé ou service satisfera aux exigences de qualité données. Il s'agit donc des activités d'évaluation du système de contrôle qualité vérifiant l'efficacité de celui-ci. A cette occasion, l'ensemble des acteurs directement concernés est invité soit à rendre explicites et de l'ordre du « bien commun » des pratiques déjà entrées dans les routines implicites, soit à produire de l'accord et de la stabilité au sujet des opérations suscitant des flottements ou des incohérences.

L'efficacité du système contrôle qualité est vérifiée par des audits réguliers. Ces derniers sont définis par des normes préétablies comme un examen méthodique et indépendant en vue de déterminer si les activités et les résultats relatifs à la qualité satisfont aux dispositions préétablies, si ces dispositions sont mises en oeuvre de façon efficace et si celles-ci sont aptes à atteindre les objectifs poursuivis. Aujourd'hui, ces dispositions, ou ces techniques de

---

<sup>93</sup> Source : <http://www.qualiteonline.com/glossaire-Q-202-def.html> (page consultée le 25/07/2007).

<sup>94</sup> La méthodologie de la « rédaction des procédures » « constitue le coeur d'un système de documentation à plusieurs étages, dont le premier niveau est dans le cas général constitué par des « documents d'exécution », et dont le sommet est matérialisé par le « manuel qualité », supposé fournir l'architecture d'ensemble du dispositif. Autour de celui-ci gravite une multitude d'outils, toujours orientés vers le souci d'informer les pratiques, de maîtriser les performances et d'assurer au mieux les interfaces entre fonctions » (Segrestin, 1996, p.293-294).



«gestion et d'assurance de la qualité», se pratiquent selon les référentiels de type ISO<sup>95</sup> (ISO – 9001, 9002, 14000-HACCP). Ces dernières combinent ainsi plusieurs dimensions croisées, depuis la mise en place de dispositions internes aux entreprises pour mettre en évidence la fiabilité du processus jusqu'à la codification des rapports entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants, en passant par le souci de satisfaire aux exigences de «l'épreuve de certification» (Segrestin, 1996).

L'émergence de cette tendance à la normalisation de la qualité est le résultat des mutations économiques et sociales qu'a connu le monde dans les années 1980. Parmi ces mutations, nous retrouvons le succès foudroyant des exportations japonaises basées essentiellement sur la recherche de la qualité («zéro défaut») et qui est devenue à la fois un moyen pour conquérir des marchés et un argument pour baisser les rebuts et les opérations de correction des défauts à tous les niveaux réduisant ainsi les coûts de production (Ishikawa, 1990 ; Gervaise, 1994). Cette situation a conduit tant les entreprises européennes et américaines que les pouvoirs publics à se remettre en question en matière de compétitivité et de s'interroger sur les ressorts de l'avantage concurrentiel japonais<sup>96</sup>. Par ailleurs, la question de la qualité semble étroitement liée à celles de la planification stratégique et du management organisationnel de l'entreprise (Gervais, 1995 ; Marchesnay, 1993).

C'est ce management, dorénavant dressé en modèle (Lamotte, 1987 ; Montaigne et Stora, 1986), qui est considéré comme le fondement de l'avantage concurrentiel des firmes japonaises, avant même la technologie ou la puissance financière. Dès lors, les principes de gestion de la qualité dans l'entreprise et entre elles, sont transformés de manière radicale (Nicolas et Valceschini, 1993). Nous notons essentiellement dans ce registre que la notion de contrôle substitue celle de maîtrise continue et globale et par conséquent la préoccupation de prévention l'emporte sur celle de correction. La notion de qualité n'est plus centrée sur le

---

<sup>95</sup> L'ISO : International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation) est le plus grand producteur et éditeur mondial de Normes internationales. L'ISO est un réseau d'instituts nationaux de normalisation de 163 pays, selon le principe d'un membre par pays, dont le Secrétariat central, situé à Genève, Suisse, assure la coordination d'ensemble. L'ISO est une organisation non gouvernementale qui jette un pont entre le secteur public et le secteur privé. Bon nombre de ses instituts membres font en effet partie de la structure gouvernementale de leur pays ou sont mandatés par leur gouvernement, et d'autres organismes membres sont issus exclusivement du secteur privé et ont été établis par des partenariats d'associations industrielles au niveau national. L'ISO permet ainsi d'établir un consensus sur des solutions répondant aux exigences du monde économique et aux besoins plus généraux de la société (Source : <http://www.iso.org/iso/fr/about.htm>, page consultée le 14/08/2007).

<sup>96</sup> A titre d'exemple, aux Etats-Unis, en 1986, une commission formée par le Massachusetts Institute of Technology (MIT) est chargée d'évaluer l'ampleur et d'analyser les causes de la perte de compétitivité de l'industrie américaine. Elle a prouvé que la compétitivité-prix doit être accompagnée par une compétitivité-qualité pour reconquérir les marchés (Dertouzos et al., 1990).

produit mais sur les méthodes et les procédés utilisés pour le concevoir, le fabriquer, le livrer, etc., ainsi que sur les compétences techniques et les capacités organisationnelles du producteur.

Tous les secteurs industriels (chimie, automobile...), et ce pratiquement dans tous les pays, sont aujourd'hui concernés par ce processus de qualité. Le but « *est la maîtrise de la qualité totale*<sup>97</sup> dans l'entreprise ou/et dans la « *supplychain* ». L'enjeu est d'accroître la performance du modèle de production industriel (réduction des coûts, etc.) plus que la différenciation de l'entreprise et des produits. Les outils utilisés sont les mêmes dans tous les pays, reconnus au niveau international et compatibles avec les règles du commerce international » (Lagrange et Valceschini, 2007, p.96). Les entreprises ne se base plus seulement sur la compétitivité-coût ou prix (fabriquer des produits à moindre coût), ni même à se conformer à des normes ou à des comportements sociaux, mais elle se base de plus en plus sur leur capacité à élaborer des références, à les proposer et à les faire accepter. La compétition s'étend donc du champ des produits à celui des références (Valceschini, 1993). Dans ces conditions, qu'il s'agisse des produits ou des procédés, la capacité d'innovation devient décisive. Elle devient même stratégique et impératif pour le travail de normalisation et de certification (Réalités Industrielles, 1990, cité par Nicolas et Valceschini, 1993 p.7).

Au total, les exigences en matière de qualité se sont regroupées en « quatre S » de Mainguy (1989) : satisfaction, service, santé et sécurité. Le secteur agroalimentaire n'échappe pas à ce mouvement. Il faut dire qu'il était le premier champ d'application qui recouvre entièrement ces quatre dimensions de la qualité, qui présentent une grande variabilité dans le temps et dans l'espace. Les préoccupations liées à la qualité des produits agricoles et alimentaires ne sont effectivement pas nouvelles. « *Depuis l'apparition de l'agriculture, les produits agricoles sont destinés essentiellement à l'alimentation. Ils sont donc soumis impérativement à la contrainte de nourrir correctement les hommes (qualité nutritionnelle), sans attenter à leur santé (qualité hygiénique). Si possible, ils doivent également satisfaire aux goûts des individus (qualité organoleptique), tout en s'insérant dans le système de va leurs sociales (qualité symbolique)* » (Nicolas et Valceschini, 1993, p. 6). Cette situation contraignante trouve en partie ses raisons dans les risques que présente ce secteur en matière de santé publique et dans l'industrialisation massive de la chaîne agro-alimentaire, accompagnée par

---

<sup>97</sup> La qualité totale est définie comme un ensemble de méthodes et de principes organisés en stratégie globale, visant à mobiliser toute l'entreprise dans le but de satisfaire le client (Source : <http://www.qualiteonline.com/glossaire-Q-389-def.html>, page consultée le 12/09/2009)).

l'explosion de la consommation de masse (Gervaise, 1994). Dans ce secteur le besoin d'identification des produits et la garantie que le produit fourni est conforme à celui annoncé sont devenus en effet des attentes sociétales (Fischler, 1993 ; OCDE, 1990).

En mettant de côté le fait que l'agriculture fasse appel aux intrants d'origine industrielle (les engrais, l'alimentation du bétail...) sensibles à la sûreté des produits alimentaires, ces derniers, avant d'être consommés, subissent souvent plusieurs transformations ou conditionnements dans des lieux de production différents. Ce phénomène est parfaitement mis en évidence par « *le cas de la chaîne du froid, à tous les stades du cheminement du produit, sa qualité est soumise au risque d'incompétence, d'erreur, de négligence, voire de malveillance* » (Nicolas et Valceschini 1993, p.8). Dans cette vision, de nombreux pays ont mis en place des réglementations sanitaires basées sur le principe de responsabilisation des industriels agro-alimentaires censés désormais exécuter un programme d'auto-contrôle basé sur la méthode « Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP)<sup>98</sup> ». C'est-à-dire l'analyse des risques et des points critiques pour leur maîtrise. « *Il s'agit de rassurer le consommateur, même si ce noble dessein n'est pas dénué d'arrière pensées commerciales. Et pour bien démontrer que les choses sont faites dans les règles, rien ne vaut une certification, en bonne et due forme, faite par un organisme indépendant* » (Tendance, 2002, p.39).

Le système HACCP a été recommandé par l'OMS et le Codex Alimentarius<sup>99</sup> comme le meilleur moyen pour garantir la sécurité des produits alimentaires. Les pays de l'Union Européenne ont introduit l'utilisation du système HACCP dans la Directive Hygiène des denrées alimentaires (93/43) de juin 1993, entrant en application au 1<sup>er</sup> janvier 1996. Aux Etats-Unis, la Food and Drug Administration (FDA) et l'United States Department of Agriculture (USDA) utilisent le système HACCP comme base pour leurs interventions de contrôle public, et ce en accord avec les professionnels. Dans de nombreux autres pays<sup>100</sup>,

---

<sup>98</sup> HACCP ou Analyse des Dangers, Maîtrise des Points Critiques (ADMPC) : un système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments (Source : <http://www.haccp-guide.fr>, page consultée le 19/09/2007).

<sup>99</sup> Codex Alimentarius est un ensemble des normes alimentaires, des lignes directrices et d'autres textes, tels que des Codes d'usages. Il a été créé en 1963 par la FAO et l'OMS afin d'élaborer dans le cadre du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires. Les buts principaux de ce programme sont la protection de la santé des consommateurs, la promotion de pratiques loyales dans le commerce des aliments et la coordination de tous les travaux de normalisation ayant trait aux aliments entrepris par des organisations aussi bien gouvernementales que non gouvernementales (Source : [http://www.codexalimentarius.net/web/index\\_fr.jsp](http://www.codexalimentarius.net/web/index_fr.jsp), page consultée le 19/09/2007).

<sup>100</sup> Quant au Maroc, il a publié en 1997 la norme nationale NM.08.0.002 fixant les lignes directrices pour l'application du système HACCP. Cette norme a été précédée par d'autres normes concernant les règles d'hygiène, notamment la norme NM.08.0.000 relative aux principes généraux d'hygiène alimentaire et de salubrité et la norme NM.08.0.001 relative au code d'usages recommandé en matière d'hygiène pour les

l'utilisation du système HACCP est encouragée par les autorités responsables de la salubrité des aliments. La méthode HACCP repose sur les sept principes suivants<sup>101</sup> :

Principe 1 : Analyse des dangers ;

Principe 2 : Détermination des points critiques (CCP : Critical Control Point) ;

Principe 3 : Fixation des limites critiques ;

Principe 4 : Mise en place d'un système de surveillance des CCP ;

Principe 5 : Détermination des mesures correctives ;

Principe 6 : Mise en place des procédures de vérification du système HACCP ;

Principe 7 : Mise en place d'un système de documents et enregistrements.

Un système HACCP n'est efficace et pertinent que si sa mise en application intervient après la satisfaction aux exigences relatives aux programmes préalables. Ces derniers sont garants des conditions environnementales propices à la production d'aliments salubres. D'une manière générale, les exigences des programmes préalables sont relatives aux conditions de travail du personnel, de transport et de stockage, de traitement de l'eau ainsi qu'aux modalités de nettoyage, de désinfection, de lutte contre les ravageurs (vermines) ; et de traitement des déchets solides et liquides. Si de tels programmes préalables ne sont pas mis en place avant la mise en application du système HACCP, ce dernier s'avérera inefficace ou inutilement encombrant (Ministère de la Santé, 2002).

Le concept HACCP fait parti du programme Safety Quality Food (SQF) (sécurité alimentaire et qualité produit) qui vise à apporter une réponse globale. Le programme (SQF) a d'abord été mis au point par le Ministère de l'Agriculture d'Australie occidentale. Puis il s'est transformé en un programme international géré en Suisse, à Lausanne en raison du succès de la démarche en Australie (3000 fournisseurs de l'agroalimentaire sont certifiés dans le pays) (Tendance, 2002). Le SQF intègre en plus la dimension qualité la méthode HACCP selon le "Codex alimentarius" et l'ISO9000. Il est plus orienté vers les exigences du marché puisqu'il ajoute le risque « qualité » aux enjeux de la sécurité alimentaire. *« L'approche qui intègre l'environnement à cette démarche progresse. « La triple certification "qualité, sécurité, environnement" (QSE) gagne en effet du terrain. Et les résultats sont là : coût de traitement des déchets divisé par 2,5, réduction de près de 60 % des défauts constatés sur les produits en*

---

conserves non acidifiées ou acidifiées, de produits alimentaires peu acides. Dans le cas des produits laitiers, l'application de la HACCP est rendue obligatoire (Ministère de la Santé, 2002).

<sup>101</sup> Source : <http://www.haccp-guide.fr> (page consultée le 19/09/2007).

*moins de cinq ans, baisse de 30 % du nombre des soins infirmiers prodigués en deux ans sur le site... » (Tendance, 2002, p.39).*

La qualité des produits alimentaires n'est pas seulement une question sanitaire, elle est également stratégique (Marchesnay, 1993). En fait, sous la pression de la saturation des marchés et l'accroissement de la concurrence d'un côté ainsi que de la constitution du marché unique européen de l'autre, la politique de la qualité est progressivement renouvelée. Elle est passée d'une politique défensive (ménageant des créneaux) à une politique plus offensive de fragmentation des marchés (Torre et Valceschini, 2002). Les grands pays agricoles, notamment les pays de l'UE et l'EU, ainsi que les acteurs économiques de la filière agricole et agroalimentaire, ont été en réalité contraints de développer d'autres stratégies pour répondre à la baisse de leur revenu : produire moins mais avec une meilleure qualité (Allaire, 1995b). Les professionnels agricoles affirment que la qualité redevient un enjeu et une aventure après des décennies de productivisme ayant abouti à la situation des marchés des années 1980 et 1990. Selon eux, la qualité peut contribuer à la solution du problème des excédents de production (Agriculture et Coopération, 1987, cité par Nicolas et Valceschini, 1993).

Afin de récompenser financièrement la baisse des ventes, il fallait augmenter les prix. En contrepartie, les clients ont eu le droit d'avoir des produits de qualité. Cette orientation oblige à reconsidérer les relations entre les acteurs économiques au sein des filières agroalimentaires. Au niveau des marchés, le facteur qualité est peu à peu réintroduit comme une véritable variable d'ajustement structurel entre l'offre et la demande de produits agricoles (Heinz, 1994). La viticulture correspond à un tel cas de figure. En effet, la distinction des produits sur la base du marquage de la spécificité a permis une substitution relative des vins d'appellation aux vins de table (Torre et Valceschini, 2002). Au niveau des entreprises ou des filières, la qualité se propage comme un principe de management, c'est-à-dire qu'elle n'est plus le résultat plus ou moins satisfaisant de la gestion de la production, mais une variable de décision stratégique et une méthode d'organisation. La qualité est dorénavant considérée comme un instrument de conquête de marchés extérieurs et de lutte contre la concurrence des produits importés, elle se présente donc comme une politique agro-alimentaire (Nicolas et Valceschini, 1993).

C'est dans ce cadre là que la promotion des produits dits « de qualité supérieure » ou « spécifique » liée à son origine géographique a été conçue comme une politique commerciale

et de compensation des désavantages économiques de certaines régions agricoles en crises. La protection réglementaire et la valorisation commerciale des produits de « qualité spécifique » sont alors considérées comme des outils de développement agricole et de défense des revenus de certaines catégories d'agriculteurs (Blanchemanche et Valceschini, 2005).

### **B) La qualité comme ressource spécifique**

Par rapport à la qualité générique, la qualité dite spécifique se différencie par un niveau supplémentaire de qualité et par son caractère volontaire. Un produit de qualité spécifique possède des caractéristiques pouvant être liées à sa composition, à ses méthodes de production ou de transformation ou sa commercialisation, à la préservation de l'environnement, à l'origine et aux traditions, au bien-être animal..., permettant ainsi de différencier le produit. Ces différents traits répondent souvent à des attentes sociales croissantes : la préservation de l'environnement ; des échanges plus justes, la valorisation d'un patrimoine, etc., mais peuvent correspondre pareillement à un certain attachement à des pratiques traditionnelles ou à un territoire de production possédant des ressources particulières (Nicolas et Valceschini, 1993).

En effet, après avoir acquises la qualité générique à ses produits, les filières agricoles et agroalimentaires ont su étendre et élargir le champ de la qualité pour intégrer des aspects relevant de l'immatériel (histoire, paysage, soleil,...). L'objectif est de lier la qualité des produits à un ensemble des éléments matériels et immatériels dont la plupart des caractéristiques sont attachées un territoire (FAO, 2008b). On parle des « *dénominations (principalement géographiques) associées à des « produits d'origine » dont la spécificité est liée au milieu naturel (géologie, climat...) et à un savoir-faire traditionnel (système de production ou/et de transformation...)... Cette problématique de la qualité « spécifique » n'est pas universellement partagée, mais s'est largement internationalisée au début du XXIe siècle* » (Lagrange et Valceschini, 2007, p. 95).

En termes de coût et de qualité technique et intrinsèque au produit lui-même, les stratégies traditionnelles ont montré leurs limites de compétitivité (Allaire, 1995b). Il a fallu développer une autre démarche dite de qualité externe qui se caractérisait par rapport à celle de la qualité intrinsèque au produit par la prise en considération de nouveaux critères à savoir notamment les critères sociaux (les droits salariaux), environnementaux ou patrimoniaux (histoire, culture, image, paysage...). Pour certaines activités, on peut même prendre la race des animaux ou les méthodes d'élevage. L'association des deux qualités intrinsèques et externes pourrait former ce que Lacroix et al. (2000) appelle une rente dite de « qualité territoriale ».

Celle-ci combinent la qualité intrinsèque du produit et son ancrage en un lieu spécifique avec son histoire et ses savoir-faire (Lacroix et al., 1998). Ces éléments « *sont susceptibles de générer une forme particulière de rente qui valorise de manière complémentaire les caractéristiques intrinsèques d'un territoire et la qualité des produits et services qui y sont attachés. Une fois les facteurs de production rémunérés (salaires, profits), il peut rester un surplus qui provient de l'internalisation d'effets externes générés par des ressources nouvelles (histoire, savoir-faire, paysage...) et qui rémunère un concours à la production qui n'est pas spontanément imputable à un acteur ou à un facteur précis* » (Mollard, 2001, p.20).

Ces restructurations par la base, c'est-à-dire qui adaptent les actions locales aux transformations qui se produisent dans leur espace de marché, remettent en question la forme de compromis marchand/industriel du régime d'accumulation (Allaire, 1995a). Concrètement, il s'agit de différencier l'offre en donnant de la valeur à un signe de qualité distinctif<sup>102</sup>, signalé et garanti de manière crédible par des institutions locales et globales reconnues (Label, AOC, etc.).

Deux objectifs principaux visés par cette stratégie. Le premier consiste à renforcer la confiance des consommateurs (surtout après les crises alimentaires : grippe porcine, grippe aviaire, la vache folle, etc.) et à réduire les effets d'asymétrie d'informations et de défaillances de marché puisque le prix ne représente pas la totalité de l'information comme ils s'avancent les néo classique (Razanakoto, 2003). Quant au deuxième objectif, celui-ci prévoit la promotion des produits locaux et la préservation de la région des éventuelles délocalisations. C'est dans ce cadre qu'on perçoit le développement des modèles de « signaux d'origine » (dits aussi de qualité spécifique) pouvant être bien définis et contrôlés par les instances nationales et internationales. Ils relèvent d'une procédure de certification et de la mise en place de signes de qualité (AOC, IGP, Label rouge, etc.). De tels modèles permettent d'acquérir une certaine propriété intellectuelle sur le droit de préserver le produit et les procédures de production contre toutes imitations (Roncin et Scheffer, 2000).

---

<sup>102</sup> Un signe de qualité est un signe : d'identification et de reconnaissance rapide, un message envoyé au consommateur (d'où l'importance du logo) ; de spécificité indiquant une différence ou une distinction par rapport aux produits «standards» de même type (importance du choix d'une spécificité qui soit «compréhensible et «souhaitable» pour les consommateurs) ; de conformité à des référentiels; la spécificité doit être mesurable, vérifiable et contrôlable (pouvoir le garder sous contrôle au cours du process), de réassurance et de garantie pour le consommateur; et il doit en conséquence garantir la spécificité promise (rôle de la certification par une tierce partie) (Gaeta et Peri , 2000, p.43).

Ces différents modèles ont pour caractéristique de relier la spécification de l'origine à un niveau de qualité (Filippi et Triboulet, 2006). On parle de l'Indication Géographique (IG) des produits comme un élément de base de la qualité d'un produit et son image. Pour mettre en évidence l'importance de ces indications géographiques, il suffit de regarder les noms utilisés pour identifier les produits agricoles comme le thé (Darjeeling), le cacao (Chuao) et des vins (Bordeaux, Chianti), ainsi que d'autres produits tels que les tapis (Bakhara, Cachemire), montres (Suisse) et de la porcelaine (« émaux de Limoges ») (Grazioli, 2002)<sup>103</sup>. Il faut cependant faire attention à la relation avec un espace naturel qui ne peut pas, à lui seul, construire la spécification d'un produit. Pour donner un sens à leur relation avec le lieu, il faut prendre en considération le rôle des êtres humains qui s'expriment à travers des compétences particulières, des structures sociales (Bérard et Marchenay, 2008a).

Il s'agit donc d'une universalisation et d'une certaine modélisation du modèle « produit du terroir » puisque les valeurs patrimoniales de terroir sont le résultat « *d'une relation complexe et de longue durée entre les caractéristique culturelles, économiques et sociales, écologiques, à l'opposé des espaces naturels humaine, les terroirs dépendent d'une relation particulière entre les sociétés humaines et leur habitat naturel qui a façonné le paysage. Considérés de vue mondial, ils préservent la biodiversité, les diversités sociales et culturelles en conformité avec les objectifs de développement durable* » (Commission française du développement durable, cité par Brodagh, 2000, p.199). Effectivement, le terroir est désormais le pilier de la qualité. Pour Brunet (1995), il n'est plus possible de parler qualité sans terroir, tout comme on associait environnement à paysage. C'est la raison pour laquelle, en matière d'appellation d'origine protégée (AOP), le règlement européen exige un lien avec un milieu géographique bien délimité. Par ailleurs, « *ce règlement ne se limite pas à exiger que soient apportées les preuves attestant l'origine d'un produit. Il impose aussi que soit démontré que c'est précisément cette origine qui confère au produit une qualité distinctive supérieure ou spécifique* » (Gaeta et Peri, 2000, p.45). Il faut donc chercher une unité du terroir dont l'influence sur le produit serait incontestable. Pour certains produits et comme c'est le cas des appellations de montagne concernant des produits laitiers, en plus de la délimitation

---

<sup>103</sup> Ce peut être également des fruits et légumes frais (par exemple le limón de Pica dans l'oasis au Nord du Chili, le Pois de Tetovo, dans la région de la Macédoine, le Mais Blanc Géant de Cusco dans la Vallée sacrée du Pérou) ; des végétaux peu transformés (par exemple le safran du Maroc, le café de Colombie, le Cacao Chuao au Venezuela ou le Cacao Arriba en Equateur) ; des produits animaux transformés (en particulier les fromages, tels que le Fromage de Cotija au Mexique, le fromage Turrialba au Costa Rica ou le fromage de Livno en Bosnie Herzégovine, et des viandes et charcuterie, par exemple le jambon d'Uzice ou de Parme). (Pour plus des cas voir : [www.foodquality-origine.org/resource.html](http://www.foodquality-origine.org/resource.html)).



géographique, il faut rajouter au cahier des charges, déjà extrêmement strict, les conditions de production du lait : la spécification d'une race laitière ; l'interdiction de l'ensilage ; la limitation de la production des vaches laitières ; etc. (Delfosse, 2006).

Il est évident que ces nouvelles activités vont exiger moins de capital pour créer un emploi que les modèles intensifs et donc plus de coordination. C'est la raison pour laquelle, Pecqueur (2001) qualifie cette « rente de qualité territoriale » d'organisationnelle dans la mesure où elle représente la capacité des acteurs à créer des processus institutionnels susceptibles de capter le consentement à payer des consommateurs associé à l'environnement du produit. Cette orientation suppose généralement des innovations d'organisation. Elle peut nécessiter un relèvement partiel d'un savoir-faire déjà distribué dans le collectif de travail, mais elles renvoient en général plutôt à des capacités nouvelles (utilisation de appareillages, qualité du produit, démarche commerciale).

Quand la production n'est complètement innovante pour l'exploitant, la distinction se fait sur la base de la transformation du produit pour en transformer les qualités marchandes. Par ailleurs, « *Cette activité rapproche l'exploitant du marché de consommation et instaure une nouvelle perception de la qualité de sa production. Elle l'amène à considérer son produit avec une nouvelle expérience. Ces apprentissages, qui sont certes des apprentissages individuels, ne sont pas de simples recherches individuelles ; ils nécessitent, en général, des collaborations de compétences et interviennent dans la transformation d'un milieu* » (Allaire, 1995a, p.373). Son développement est le résultat d'une stratégie territoriale de long terme impliquant tant les producteurs, les transformateurs et coopératives que les institutions de coordination du développement local (syndicats d'aménagement, collectivités locales, etc. ...). Une telle rente illustre la capacité de systèmes productifs, plus ou moins élaborés au sein de territoires, à dégager une offre construite de biens ou services spécifiques. Cette situation ne constitue pas le cas général mais révèle un potentiel de mutation de la production qui mérite attention (Allaire, 2002 ; Filippi, 1999).

Sur le plan politique, les américains comme les européennes ont entamé des changements allant plus vers une politique agricole visant à concilier agriculture et espérances des citoyens. Le « nouveau modèle agricole européen », selon les propositions de la Commission Européenne qui ont inspiré les Accords de Berlin de 1999 sur la réforme de la PAC, « *reconnaît que l'agriculture doit jouer un rôle central dans la préservation du paysage et des espaces naturels et apporter une contribution essentielle à la vitalité du monde rural. Elle*

*visé également à répondre aux préoccupations des consommateurs en ce qui concerne la sécurité et la qualité des produits alimentaires ainsi que le bien-être des animaux. Enfin, la réforme de la PAC a pour objectif de veiller à la protection et à l'amélioration de l'environnement rural pour les générations futures* » (Commission Européenne, 1999)<sup>104</sup>. Dans cette vision, toute une série d'enjeux devrait être prise en considération à savoir la sécurité alimentaire, l'environnement et la biodiversité, la qualité sanitaire, la diversité culturelle, etc.

Cette tendance confirme l'aspect multifonctionnel de l'agriculture évoqué ci-dessus. Quant aux Etats-Unis, Elles ont, d'une part également adopté en 2000 après un long débat un standard national « bio » qui exclut les cultures OGM et, d'autre part, pratiquent à sa manière depuis longtemps la conditionnalité des aides aux agriculteurs lié à la préservation de l'environnement. Les questions de qualité au sens large sont alors au cœur des enjeux politiques et stratégiques (Allaire, 2002). Les initiatives publiques en faveur des indications géographiques sont actuellement élaborées globalement selon les accords ADPIC<sup>105</sup>. Il faut préciser que ces derniers laissent une grande marge de liberté aux autorités compétentes au niveau national en fonction de critères qui leur sont propres et particuliers afin de déterminer les traits attribuant à un produit la qualité spécifique liée à son origine.

A la différence de la qualité générique, la normalisation est très difficile à mettre en place pour la qualité spécifique puisque mise à part le goût lui-même, ce critère de qualité véhicule une dimension éminemment subjective, laissée à l'appréciation de chacun. De fait, la détermination de la qualité d'un produit spécifique ne peut être appréhendée globalement au niveau mondial selon des critères harmonisés et exhaustifs qui ne tiendraient aucunement compte de la diversité culturelle de la communauté internationale. Une étude menée par

---

<sup>104</sup> Source : [http://europa.eu/legislation\\_summaries/enlargement/2004\\_and\\_2007\\_enlargement/160001\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/enlargement/2004_and_2007_enlargement/160001_fr.htm), (page consultée le 12/07/2008).

<sup>105</sup> ADPIC : Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC, en anglais, Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights : TRIPS) est un texte annexé à l'Accord instituant la OMC. Il a pour but d'intégrer les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, marques de fabrique ou de commerce, brevets, etc.) dans le système OMC. Pour les produits dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être déterminées par son origine, ils sont protégés au même titre que les autres formes de «droits de propriété intellectuelle» par L'article 22, qui définit un niveau standard de protection, s'applique à tous les produits. Il impose l'obligation de protéger les indications géographiques afin de ne pas induire le public en erreur et d'empêcher la concurrence déloyale. L'article 23 prévoit un niveau de protection plus élevé ou renforcé pour les indications géographiques concernant les vins et les spiritueux. Aux termes de ces articles, les IG sont protégées contre les pratiques déloyales, par exemple lorsqu'un produit est fabriqué dans une région autre que le lieu d'origine désigné ou lorsqu'il ne présente pas les mêmes caractéristiques et induit par conséquent le consommateur en erreur (Source : [http://www.wto.org/french/docs\\_f/legal\\_f/27-trips\\_01\\_f.htm](http://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/27-trips_01_f.htm), page consultée le 09/12/2009).

l'OMC montre à cet égard que « *la mention de la "qualité" est formulée de façon différente, et parfois plurielle, dans les diverses définitions figurant dans les législations nationales. On trouve par exemple "qualité déterminée", "qualités particulières", "qualités", "qualité spécifique", "caractéristiques spéciales en matière de qualité", "qualité spéciale exceptionnelle, qui distingue le produit des produits génériques", "qualité supérieure" et "de première qualité" selon les normes spécifiées dans la loi pour le produit en question ou selon les normes courantes dans le secteur d'activité en question* ». (OMC, 2001, cité par OMPI, 2003, p.4).

Ces politiques sont par ailleurs soutenues par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ainsi que par la FAO et les accords de coopération européens (France, Italie, Espagne plus particulièrement) visant l'intégration de cet outil dans des stratégies nationales de développement<sup>106</sup>. Dans cette perspective, le Plan de Développement Rural National Français (PDRN) a été élaboré. Le PDRN vise le développement des produits sous les signes de la qualité, de la diversification, de la vente et de la transformation à la ferme. Tous ceci dans le triple objectif d'accroître la valeur ajoutée des producteurs, de répondre à la demande des consommateurs en matière de qualité et, à certains égards, de sécurité alimentaire, et d'améliorer l'environnement. De plus, une meilleure sécurité passe par la mise aux normes des installations et la mise en oeuvre de la traçabilité dans les filières (Tchekemian, 2004).

Selon Tchekemian (2004), les démarches de qualité générées ou aidées par ce programme ont contribué à l'amélioration de la valeur ajoutée au producteur, surtout lorsqu'elles sont conduites dans un cadre collectif de production sous signe de qualité. Comme indiqué au début de cette section, la multifonctionnalité agricole va de paire avec des politiques en rupture avec celles des marchés agricoles classiques appelées à se restreindre, pour aller vers l'incitation à des transformations qualitatives (Allaire, Dupeuble, 2002, cité par Allaire, 2002, p.161). Dans cette optique, la nécessité de mieux définir des éléments de « qualité spécifique » pour que les commissions de contrôle de la qualité fonctionnent est apparue. Il a

---

<sup>106</sup> La FAO a lancé, en 2007, un programme sur la qualité spécifique, afin d'appuyer le développement de démarches de reconnaissance et de valorisation de la qualité spécifique liée à l'origine, tant au niveau institutionnel qu'au niveau des producteurs, adaptées au contexte économique, social et culturel spécifique. (Source : [www.foodquality-origin.org](http://www.foodquality-origin.org)). Au niveau national, « *ces stratégies sont différentes selon les pays et cela notamment en fonction des institutions engagées dans la mise en oeuvre de cet outil et dans un apprentissage institutionnel : Offices de la propriété intellectuelle, Ministères de l'agriculture ou du développement rural et les agences de recherche et d'appui au développement, université (projets de recherche et de développement), organisations entrepreneuriales et professionnelles, syndicats et associations paysannes...* » (Allaire, 2009, p.54)

donc fallu établir plus précisément les paramètres de qualité du produit comme le goût et la texture ainsi qu'être plus précis sur les conditions de production en précisant par exemple les aliments autorisés ou interdits pour l'alimentation des animaux.

Après une reconnaissance mutuelle des dispositifs nationaux de qualité avec la création du Marché Unique en 1985, l'Europe occidentale a mis en place dans les années 1990, plusieurs réglementations communautaires des signes de qualité alimentaire (standards « bio », dénominations utilisant l'origine géographique,...) (Allaire, 2002; Bastien, 2003). Concrètement, le droit européen désigne deux principaux signes se référant à l'origine : l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) et l'Indication Géographique Protégée (IGP) (encadré 1). Il faut noter que cette réglementation européenne de la qualité et de l'origine s'inspire fortement du modèle français d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

**Encadré 1. La réglementation européenne de la qualité et de l'origine**

**L'Appellation d'Origine Protégée** est le nom d'une région, d'un lieu déterminé qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire originaire de cette région, de ce lieu géographique déterminé, et dont la qualité ou les caractères particuliers sont dus essentiellement ou exclusivement au milieu géographique comprenant les facteurs naturels et humains, et dont la production, la transformation et l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée (l'Arrangement de Lisbonne).

**L'Indication Géographique Protégée** est le nom d'une région, d'un lieu déterminé qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire originaire de cette région, de ce lieu géographique déterminé, et dont une qualité déterminée, une réputation, ou une autre caractéristique peut être attribuée à cette origine géographique et dont la production ou la transformation ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée. Tel que défini par les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) (article 22.1) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

**L'Attestation de spécificité** constitue la reconnaissance, par enregistrement, d'un produit ou d'une denrée alimentaire obtenu à partir de matières premières traditionnelles, présentant une composition traditionnelle et correspondant à un mode de production ou de transformation de type traditionnel.

Source : Extrait de Directives européennes : Règlements 2081/92 et 2082/92<sup>107</sup>.

### **C) Le modèle d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)**

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) est le modèle le plus connu de la famille de signaux d'origine et présente un grand intérêt théorique et empirique. En effet, « *The AOC is particularly interesting to consider as a GI because it influenced the development of the European Union Protected Designations of Origin (PDO), to the point that once an AOC is awarded in France there is very little questioning of its legitimacy at the level of the EU. Its influence is also being extended to other parts of the world as countries increasingly request*

<sup>107</sup> Source : [http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga\\_doc?smartapi!celexdoc!prod!CELEXnumdoc&numdoc=31992R2081&model=lex&lg=fr](http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexdoc!prod!CELEXnumdoc&numdoc=31992R2081&model=lex&lg=fr) (page consultée le 12/09/2007).

*assistance from the French government in adapting the system to their particular situation»* (Barham, 2003, p.131). L'AOC exprime à la fois un produit, une filière et une dénomination renvoyant à un espace géographique bien limitée. Il fait appel à des ressources immatérielles (savoir faire et confiance), et matérielles ancrées dans le support géographique : terroir, paysage, etc. (Bérard et Marchenay, 2008a).

Historiquement, le concept d'AOC est né en France d'une volonté de protéger les produits désignés du nom de leur terroir pour éviter les impostures se servant de la renommée de ces appellations (Torre et Valceschini, 2002). Les vins<sup>108</sup> et les fromages ont en effet depuis longtemps porté le nom géographique de la région dont ils provenaient. Cette dénomination, véritable authentification d'origine, allait faire le succès de ces produits et inciter à la contrefaçon. Afin de les protéger, une première loi (loi du 1/08/1905) allait jeter les premières bases du respect de l'origine vu qu'elle prévoit de punir : *« quiconque aura trompé ou tenté de tromper le contractant, (...) sur l'espèce ou l'origine, lorsque la désignation de l'espèce ou de l'origine faussement attribuée aux marchandises devra être considérée comme la cause principale de la vente »* (Bastien, 2003, p.11). L'appellation d'origine renvoie en général à la *« dénomination géographique d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus exclusivement ou essentiellement au milieu géographique, comprenant les facteurs naturels et humains »* (OMPI, 2003).

Le concept d'AOC s'est entendu début des années 1990 à l'ensemble des produits agricoles ou alimentaires, bruts ou transformés répondant strictement aux dispositions susvisées. Ces produits ne peuvent adopter le signe d'une AOC que s'ils *« possèdent une notoriété dûment établie et font l'objet d'une procédure d'agrément »* (Article L.641-2. du Code Rural). Chaque AOC est définie par décret, sur proposition de l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO). Le décret délimite l'aire de production, détermine les conditions de production et d'agrément du produit (Article L.641-3. du Code Rural)<sup>109</sup>. Par ces différents Articles, la volonté d'ancrage d'un produit à un terroir passe par la définition d'une aire géographique bien délimitée, ainsi que par la démonstration de la « typicité » de la production. Le produit dénommé doit être *« unique (singulier et original) dans sa conception*

---

<sup>108</sup> Le dispositif des AOC est fortement marqué par les spécificités des produits agricoles qui ont servi à l'élaboration de cette doctrine, en premier lieu le vin. L'exemple le plus ancien et probablement le plus connu est celui des vins de Champagne (Barrère, 2000).

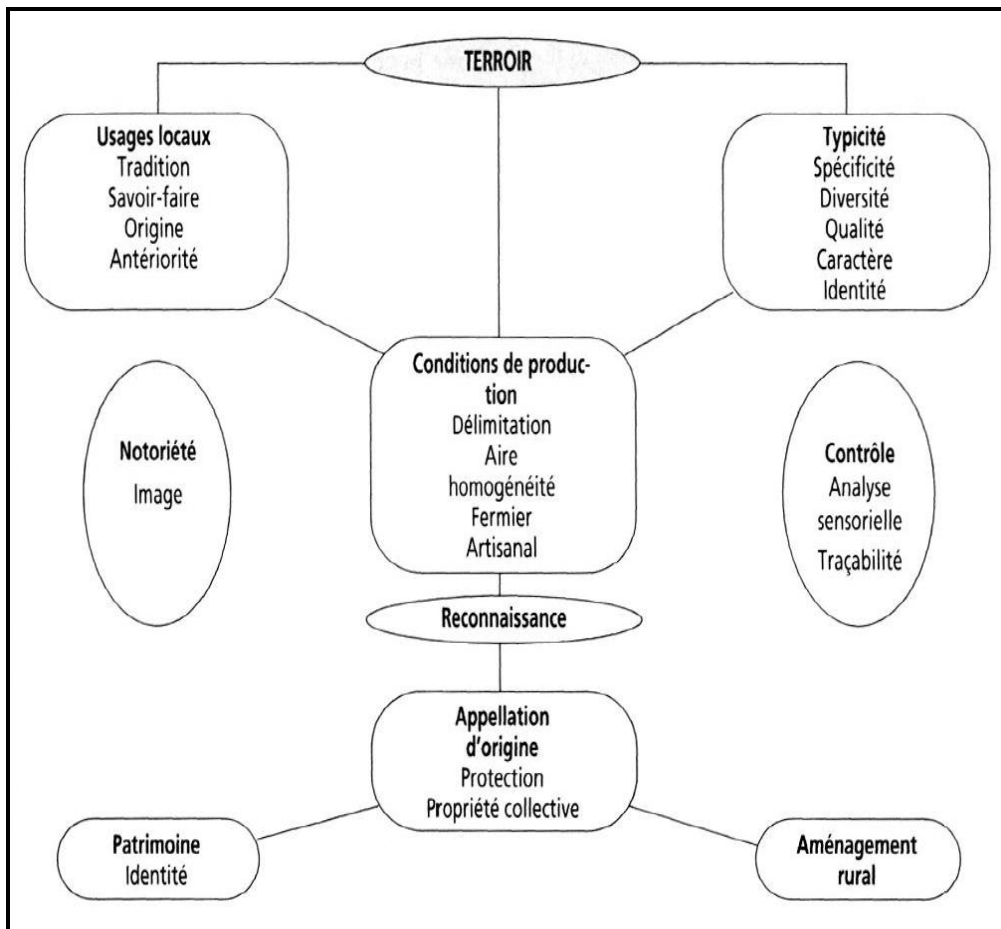
<sup>109</sup> Source : <http://www.agriculteursdefrance.com/fr/Lexique.asp?ThemePage=2&Rubrique=3&idx=a&def=6> (page consultée le 12/10/2009).

*ainsi que le fruit de l'expérience ancestrale et d'investissements intergénérationnels (pratiques anciennes et ininterrompues) dont l'élaboration est fondée sur des savoir-faire professionnels et des usages locaux (pratique à laquelle se conforme une collectivité) » (Torre et Valceschini, 2002, p.5).*

Il en résulte que la philosophie du modèle « AOC » est basée sur la revalorisation de la « tradition » et son atmosphère productive. Le savoir spécifique des producteurs qui a pu être recueilli « *a été réinterprété et les méthodes de production qui souvent restent « artisanales » en référence aux quantités traitées ont été rationalisées dans un processus continu d'expérimentation et d'évaluation des facteurs producteurs des qualités spécifiques* » (Allaire, 1995b, p 394). Cela sous-entend l'impossibilité d'une reproduction à l'identique ailleurs. Sur le plan de la formation et la genèse d'une AOC, Delfosse et Letablier (1995) mettent en évidence des deux séquences suivantes : la définition d'une action commune par des acteurs localisés et engagés dans une structure de coopération et en même temps la confrontation de l'accord local (l'action commune) avec des exigences plus générales (réglementaires) en vue d'une reconnaissance qui vise à étaler la portée de l'accord. La qualification repose sur la reconnaissance de la notoriété d'un couple produit-terroir qui, selon la loi, implique l'identification d'un certain nombre de points-clés caractéristiques de leurs liens associant des facteurs naturels et humains.

Sur le plan écologique, il faut noter que la délimitation géographique des AOC est associée à la qualité écologique des agrosystèmes puisque les pratiques qui définissent l'appellation font implicitement référence à la production de biodiversité (Bérard et al., 2005). L'INAO va plus loin dans cette démarche de préservation de la biodiversité dans le cadre de l'accompagnement quotidien des appellations. Parmi les éléments contrôlés, on trouve les évolutions dans les modes de conduites. Ces derniers risquent en effet d'être changés en cas du succès économique du produit. A ce titre, l'INAO souligne à propos de l'AOC huile et olives des Baux de Provence : « *Il y a eu des replantations et on peut s'interroger sur les aides qui ont été apportées et qui ont développé de nouveaux styles de plantation, mais 90% du verger, notamment dans la vallée des Baux est un verger ancien* » (Roncin et Scheffer, 2000, p.65). La figure ci-dessous résume le processus de qualification des produits alimentaires selon le modèle d'AOC. Certes, ce dernier est loin d'être le modèle agricole dominant. Néanmoins, il nous donne une idée sur les dimensions immatérielles qui peuvent contribuer à la définition de la qualité d'un produit.

Figure 6. Logique de qualification des appellations d'origine contrôlée



Source : Roncin et Scheffer (2000).

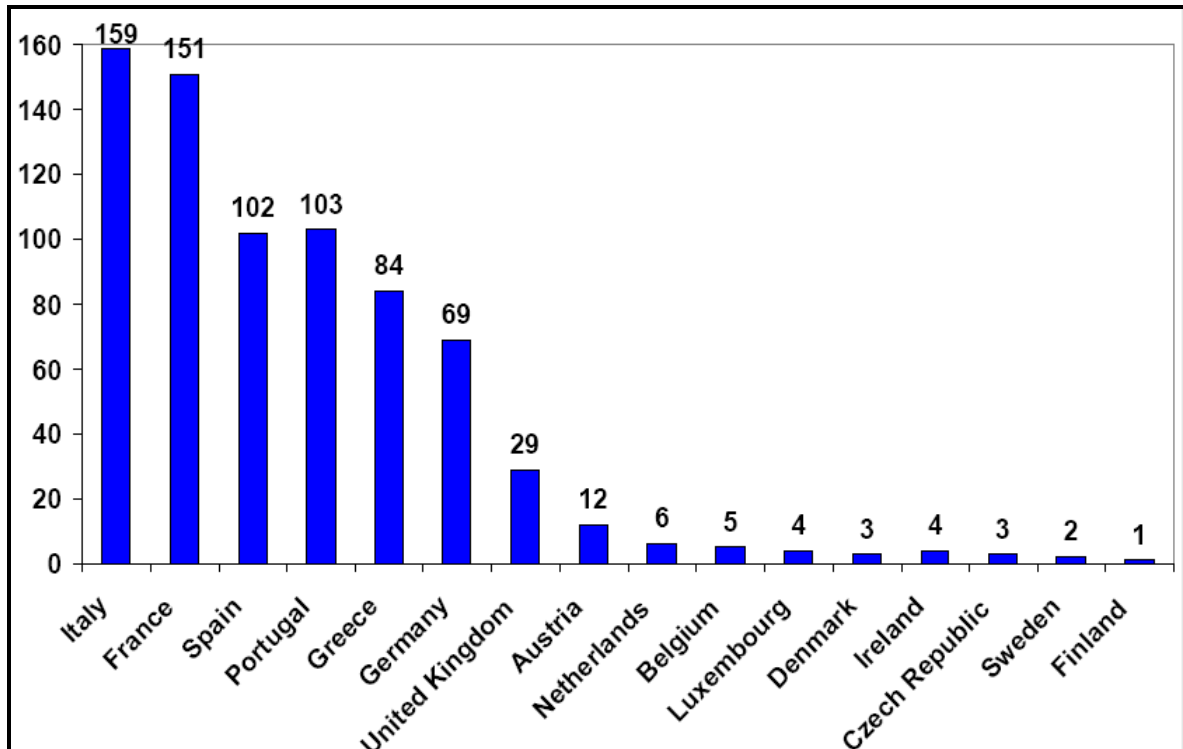
Comme le montre bien la figure 2, la référence à des signes de qualité, la recherche de biens à l'origine clairement identifiés, l'association entre un produit et un terroir, ou même l'exigence de garanties de traçabilité, autant de facteurs qui témoignent d'une prise en compte accrue de la variable spatiale dans les préférences des agents économiques (Torre, 2000b). La délimitation spatiale précise d'un espace géographique qui discrimine les bénéficiaires du signe d'origine et les autres (Pecqueur, 2001).

Cependant, le modèle d'AOC présente le risque d'une standardisation des savoirs et des méthodes de production. Le domaine d'application du concept d'origine au sens de l'AOC est ainsi restreint (Delfosse, 2006 ; Torre, 2002; Torre et Valceschini, 2002). C'est peut être l'une des raisons qui expliquent la diversification des caractéristiques d'origine par la législation française et européenne (Agriculture Biologique, AOP, Certification de conformité, IGA, Label, etc.). Une diversification qui permet le développement de ces différentes dénominations, notamment dans la partie Nord de la Méditerranée.

## D) Le développement des Indications géographiques dans le monde

Le développement des produits dénommés est très variable dans le temps et dans l'espace. Ce sont cependant généralement les produits des pays méditerranéens qui font le plus l'objet d'une indication d'origine. C'est le cas de figure des pays du Sud de l'Europe, sont particulièrement concernés par les enjeux que représentent les produits alimentaires de qualité spécifiques (AOP, IGP). Le graphique ci-après nous montre cet aspect :

Graphique 10. Nombre des AOP et IGP enregistrés en Europe (Octobre 2007)



Source : FAO (2008b).

Plus récemment, sur 1007 produits enregistrés en AOP, IGP et STG<sup>110</sup> en décembre 2010 dans l'Union Européenne (UE), 79 % proviennent des pays méditerranéens, avec une large majorité en provenance de la France et de l'Italie. Pour l'UE à 25, le marché total des produits à IG (AOP, IGP) représentait en 2007 plus de 14 milliards d'euros. Ce marché est très concentré sur les 5 pays méditerranéens de l'UE. Son taux de croissance est élevé : plus de 5 % par an sur la période 2000-2004, alors que les dépenses alimentaires sont en moyenne à 1 %. Les indications géographiques faisaient vivre 138 000 exploitants agricoles en France et 300 000 personnes en

<sup>110</sup> STG (Spécialité Traditionnelle Garantie) : met en valeur la composition traditionnelle d'un produit ou son mode de production traditionnel  
(Source : [http://europa.eu/legislation\\_summaries/agriculture/food/l66043\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/food/l66043_fr.htm), page consultée le 09/07/2001).



Italie en 2004<sup>111</sup>. Le tableau suivant dresse un récapitulatif sur les différents secteurs de production concernés par les AOP-IGP enregistrées.

**Tableau 5. Récapitulatifs des AOP-IGP enregistrées par secteurs de production en décembre 2009**

Etats	Viandes Volailles	Fromages	Fruits et Légumes	Produits de la mer	Huiles et M.G.	Charcuteries et Salaisons
Allemagne	3	4	7	3	1	8
Espagne	14	23	35	3	22	10
France	53	45	33	3	9	4
Grèce	0	20	33	1	16	0
Italie	4	35	60	3	38	30
Portugal	27	11	24	0	7	36
Royaume-Uni	8	12	1	3	0	1
<b>Total des 7 Etats membres</b>	<b>109</b>	<b>150</b>	<b>193</b>	<b>16</b>	<b>93</b>	<b>89</b>
<b>Total tous Etats membres</b>	132	171	206	19	107	96

Source : SOCOFAG, (2009)<sup>112</sup>.

Il en résulte que le premier secteur tous Etats membres de l'UE confondus est celui des fruits et légumes avec 206 AOP-IGP enregistrées en raison de la volonté de ses acteurs à mettre en avant la traçabilité, le mode de production ou encore la maturité optimale des produits dans ce secteur où l'offre est traditionnellement peu différenciée (Blanchemanche et Valceschini, 2005). L'Italie y fait figure de champion avec 60 produits. Les fromages arrivent deuxième avec un total de 171 produits. L'ancienneté, le lien au terroir, la renommée, le savoir-faire comptent et représentent les critères fondamentaux de l'AOP. La France est en tête de la liste avec 45 produits. La troisième place revient aux viandes et volailles avec 132 produits enregistrés. Les 7 premiers pays producteurs en comptent 109. La France détient à elle seule 53 IG enregistrées dont 33 pour le secteur de la volaille. Le secteur des huiles et matières grasses (MG) recouvre principalement les huiles d'olives et le beurre. Avec le fromage, ce secteur rassemble le plus d'AOP. L'Italie arrive en première place, uniquement en huiles d'olive avec 37 AOP et 1 IGP. L'Espagne, premier producteur d'huile d'olive arrive en seconde position avec 20 produits huiles d'olive et 2 beurres, tous enregistrés en AOP. La Grèce avec ses 11 IGP et 9 AOP huiles d'olive inverse la tendance et reste le seul pays à détenir autant d'IGP dans ce secteur.

<sup>111</sup> Tous ces chiffres sont tirés de la Base de Données DOOR : <http://ec.europa.eu/> (page consultée le 09/07/2001).

<sup>112</sup> Source : [http://www.socofag.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=369:aop-igp-enregistrees-par-secteurs&catid=25:produits&Itemid=95](http://www.socofag.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=369:aop-igp-enregistrees-par-secteurs&catid=25:produits&Itemid=95) (page consultée le 12/07/2011).

Concernant les pays du Sud de la méditerranée, ils sont nettement en retrait. Ces pays, par manque de dispositifs institutionnels leur permettant d'asseoir le statut de leurs biens, font appel aux experts de l'Union Européenne afin de mettre en place un système de protection. Le Maroc par exemple, même s'il a mis en place un dispositif intérieur pour protéger les produits réputés comme l'Argan, n'a pas fait de démarche d'inscription des produits sur le registre de l'Union Européenne<sup>113</sup> (Ilbert et Rastoin, 2010). Le Maroc n'a toutefois pas ménagé ses efforts pour adapter sa législation en matière de propriété intellectuelle avec les prescriptions de l'Accord sur les ADPIC et pour s'acquitter de ses obligations dans ce domaine. Eu égard à l'arsenal juridique en vigueur au niveau national et qui vient d'être amendé en 2006 dans le domaine de la propriété industrielle et enrichi en 2008 par une loi sur les signes distinctifs d'origine et de qualité. Le Maroc est favorable à ce que les négociations du Cycle de Doha aboutissent à (OMC, 2009) :

- L'extension de la protection additionnelle des Indications géographiques (IG) à des produits autres que les vins et spiritueux ;
- L'établissement d'un registre multilatéral de protection des IG dont les effets juridiques seraient contraignants pour tous les Membres de l'OMC ;
- Le renforcement de la relation entre l'Accord sur les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique, sachant que le Maroc est le deuxième pays le plus riche en termes de biodiversité dans le pourtour méditerranéen.

De même, la Tunisie, l'Egypte et l'Algérie ont des dispositifs nationaux. Cependant les démarches de valorisation par les indications géographiques ne se mettent en place que depuis deux ou trois ans. Les autres pays, notamment les moins avancés, sont nettement en retrait et ne peuvent pas offrir de protection efficace par les indications géographiques sur leurs territoires (Ilbert et Rastoin, 2010). Cependant, les PMA peuvent bénéficier d'aide technique pour mettre en place un système de protection du fait que l'extension de la protection de l'indication géographique d'origine aux membres de l'OMC a été incluse dans la déclaration de la Conférence de Doha<sup>114</sup>. Cela permettra de garantir le maintien de la qualité des denrées

---

<sup>113</sup> Parmi les dossiers des pays tiers qui ont fait l'objet de l'enregistrement : le café de Colombie en IGP, 3 sont en publications pour opposition : le riz thaï 29/06/2010 (IGP), les pâtes alimentaires chinoises 20/02/2010 (IGP), le thé Darjeeling indien 14/10/09 (IGP). 13 sont en examen : 2 dossiers thaïlandais en IGP (cafés), 1 vietnamien en AOP (poissons, mollusques), 1 indien en IGP (thé), 9 chinois (7 en AOP et 2 en IGP). A noter que parmi les dossiers des pays tiers, le Gruyère suisse est en examen depuis le 16/07/2007. C'est le seul produit suisse à être passé par cette voie. (Source : Base de Données DOOR : <http://ec.europa.eu> (page consultée le 09/07/2001).

<sup>114</sup> L'Accord ne prévoit que le transfert de technologie vers les PMA en matière en ce qui concerne la mise en œuvre des lois et réglementations au plan intérieur avec un maximum de flexibilité. En outre, l'Accord accordait

traditionnelles dans ces pays. En parallèle, cela permettrait de décourager la fraude tout en renforçant la valeur de prestige, dont le manque est une des raisons pour lesquelles les populations indigènes les délaissent pour se tourner vers des produits alimentaires de style occidental plus attrayants.

Les dispositions publiques légales ne sont généralement pas toujours réellement en usage. Il existe une préoccupation et une implication croissante des politiques publiques, dans le but de protéger, de réglementer, de renforcer les initiatives locales autour de la reconnaissance de produits en rapport avec une origine et de favoriser l'ancrage territorial de la production. Il apparaît clairement qu'un ensemble diversifié d'instruments de politique publique est utilisé à cette fin par les gouvernements et les acteurs professionnels, et ce à différents niveaux (mondial, régional, national et local)<sup>115</sup>. Ce genre de politique, selon le Siner-gi<sup>116</sup>, ne cesse de croître et de nombreux processus de définition et de mise en place des IG sont actuellement en cours en Asie, en Amérique du Nord et du Sud et dans une moindre mesure en Afrique.

Globalement, les difficultés rencontrées dans la mise en place des IG sont d'abord d'ordre institutionnelle : l'absence d'organisme de certification national ou le manque dans la mise en oeuvre des procédures ; la faiblesse de coordination entre office de la propriété intellectuelle et Ministère de agriculture. Elles sont également d'ordre technique : l'hétérogénéité des attributs de qualité spécifique ; les difficultés d'appropriation du concept IG. Par ailleurs, la démarche de la mise en place des IG nécessite une implication collective de plusieurs acteurs, ce qui n'est pas toujours facile à réaliser en raison de la divergence de leur intérêt. Enfin, la difficulté peut venir du manque d'intérêt des consommateurs pour les produits « terroir »

---

à ces pays un délai de dix ans à partir de 1995 pour appliquer l'ensemble des obligations en découlant. La période de transition pouvait être prorogée en réponse à une demande spécifique et, en 2005, le Conseil des ADPIC a décidé de la proroger jusqu'en 2013. Lorsqu'il a approuvé la prorogation, le Conseil des ADPIC a aussi établi un processus visant à renforcer les aides techniques aux pays les moins avancés à mettre en oeuvre l'Accord sur les ADPIC dans le cadre de leur régime national de propriété intellectuelle. Il faut noter dans ce cadre le rôle décisif, pendant la négociation du Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC, de l'Inde pour aboutir à un accord final. L'Inde est le chef de file d'un groupe de pays en développement qui visent une meilleure relation entre l'Accord de l'OMC sur les droits de propriété intellectuelle (Accord sur les ADPIC) et la Convention sur la biodiversité. Elle promeut aussi activement l'extension de la protection des indications géographiques (IG) à bon nombre de produits cultivés en Inde comme le thé de Darjeeling, le riz basmati ou les mangues Alfonso (Source : [http://www.wto.org/french/tratop\\_f/trips\\_f/ldc\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/ldc_f.htm), page consultée le 19/10/2010).

<sup>115</sup> Il n'est donc plus possible de dire que la question des IG est un sujet européen-centré ou une réalité limitée à l'Europe, et qu'elle concerne en premier lieu un vieux différend doctrinaire entre les États-unis et Europe sur la propriété intellectuelle (Allaire, 2009).

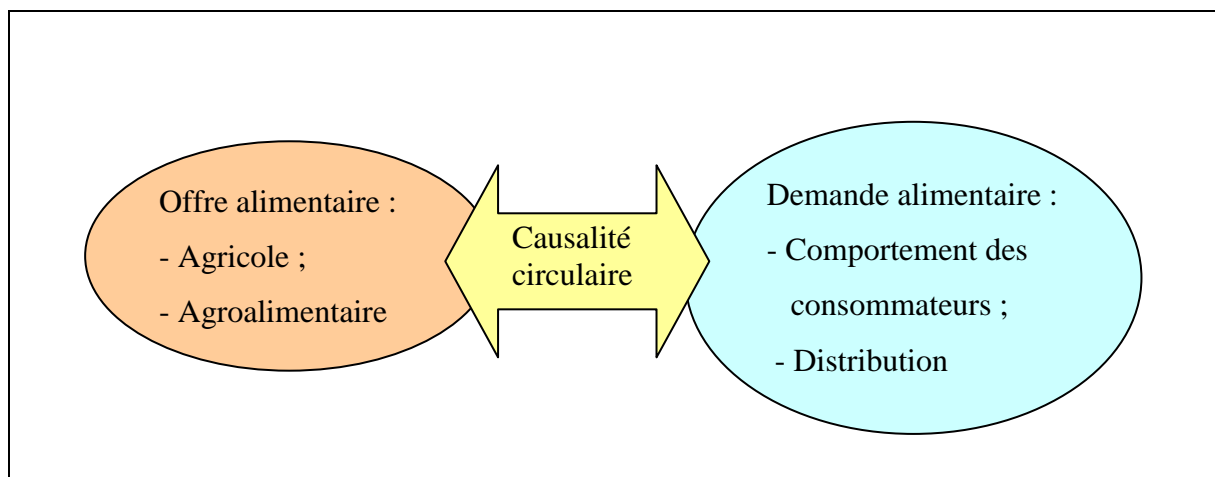
<sup>116</sup> Strengthening International Research on Geographical Indications : (SINER-GI) est un projet de recherche et un réseau financé par l'Union européenne. L'objectif du projet SINER-GI est de construire et partager une base mondiale et scientifique de connaissances cohérentes sur les conditions économiques, juridiques, institutionnelles et socioculturelles de réussite des indications géographiques. SINER-GI se base sur un réseau mondial de contributions de la part de nombreux chercheurs, chercheurs associés et études de cas (Allaire, 2009).

et/ou de la domination des marques commerciales faisant allusion à l'origine géographique. Ce dernier point est d'une grande importance puisque sans une demande effective, la durabilité du processus de qualification des produits alimentaires liée au territoire est forcément remise en question.

### 1.2.2. La relation entre la demande alimentaire et la filière agricole et agroalimentaire : quelle évolution ?

Après cet exposé sur les différentes transformations que connaît l'offre alimentaire, il est temps de s'interroger sur le rôle qu'a joué l'évolution de la demande alimentaire<sup>117</sup>. Notre objectif n'est cependant pas d'embrasser l'histoire complète du fait alimentaire. Il s'agit d'en étudier le développement sous l'angle de ses rapports avec la dynamique de la filière agricole et agroalimentaire en cherchant à comprendre comment, dans leur configuration successive, la demande alimentaire est le résultat d'un processus économique et social complexe qui, entre contraintes et opportunités, s'efforce d'apporter une réponse adaptée et cohérente aux transformations de l'offre alimentaire (figure 7). Nous allons aborder essentiellement deux points : le premier concerne le passage de la consommation de nécessité à une consommation de masse. Tandis que le deuxième évoquera un autre passage : de la demande de la sûreté alimentaire à la demande de la qualité spécifique.

Figure 7. La relation réciproque entre l'offre et la demande alimentaires



Source : auteur.

<sup>117</sup> En général, la demande était prise en considération de façon insuffisante dans les analyses, qu'elle était le « parent pauvre » de l'économie (Requier-Dejardins, 1989), qu'elle était « négligée ». Quelques-uns avaient pourtant introduit la demande dans leur analyse (Timmer et al., 1983, cité par Richard, 1992, p.795). Pour autant le rôle de la demande dans la dynamique économique est très important. En France, la consommation des ménages représente deux tiers du PIB et, particulièrement en période de crise des investissements, elle constitue le moteur essentiel de la croissance (INSEE, 2009).

## **A) De la consommation-nécessité à la consommation de masse**

Un modèle de consommation alimentaire (MCA) est « *caractérisé le plus souvent par un aliment « central », autour duquel s'ordonne le repas ; l'importance relative des différentes catégories d'aliments et leur degré d'élaboration (produits agricoles ou agro-industriels) définissent le régime alimentaire* » (Malassis, 1979, p.19). Le régime alimentaire était basé, dans l'âge Pré-Agricole, sur la cueillette, la chasse et la pêche. Les hommes prélevaient ses aliments dans son environnement végétal et animal, c'est-à-dire sur les écosystèmes naturels. Ce n'est qu'au cours de la période néolithique (9000-7000 av. J.-C) qu'ils se transformaient en fermiers. Selon Malassis (1996), cette période agricole était caractérisée par trois traits fondamentaux. En premier lieu, le passage de l'homme du stade de prédateur à celui de producteur. Celui-ci a substitué aux écosystèmes naturels des agro-systèmes et a artificialisé les milieux et les produits. En deuxième lieu, l'organisation de la consommation au sein d'unités domestiques qui sont le plus souvent, à la fois des unités de production et de consommation. C'est la période de l'aliment agricole. En troisième et dernier lieu, l'auto-consommation est fortement prédominante. 70 à 80 % de la population est agricole et l'agriculture est la source principale de la richesse des royaumes.

Ces traits ont été bouleversés par l'arrivée de la révolution industrielle du XVIIIe siècle (l'âge Agro-industriel). Cette dernière substitua le modèle de consommation alimentaire de la période agricole à un autre dénommé la consommation de masse. Le développement industriel eut en effet des conséquences majeures sur l'agriculture et l'alimentation. Il entraîna des complexes urbano-industriels, le développement de l'économie alimentaire marchande, la commercialisation de l'agriculture et par conséquent l'effondrement de l'autoconsommation (Gervaise, 1994 ; Malassis, 1996). La révolution industrielle a ainsi permis :

- Le développement des transports terrestres et maritimes, qui, avec l'usage du froid (transports frigorifiques), rendit possible le transport à grande distance de produits pondéreux et périssables ainsi que la création de grands marchés nationaux puis internationaux. Il en résulta la spécialisation régionale de l'agriculture et la division internationale du travail agricole.
- La distribution de l'essentiel des gains de productivité aux salariés entraînant une croissance remarquable des revenus et donc une augmentation sensible de la part de l'alimentation (en termes de valeur absolue). S'il s'avère vrai que selon la loi

d'Engel<sup>118</sup> la part cette dernière baisse dans les budgets des ménages, il n'en reste que l'alimentation s'améliore, les régimes alimentaires évoluent.

- Plus directement, l'industrie participa de plus en plus à la production des denrées alimentaires. L'industrie se substitua d'abord à l'agriculture pour la transformation des produits agricoles (par exemple le beurre dit industriel se substitua au beurre fermier), puis aux activités domestiques, par la production d'aliments services (aliment prêt à cuire pré-cuit, cuisiné) et servis (développement de la restauration). L'objectif est de fournir des produits bon marché et nutritionnellement adaptés aux besoins de la société (Malassis, 1979).
- La participation de l'industrie se manifeste encore par les productions de bien d'équipement et intermédiaires pour toute la chaîne d'activités alimentaires, y compris pour les ménages (congélateur, micro-onde ...).

La consommation de masse est considérée comme l'étape finale de la croissance occidentale<sup>119</sup> (Rostow, 1997). A ce stade, la quasi-totalité de la population peut accéder simultanément aux nouveaux produits. Cette situation ne signifie toutefois pas une consommation égalitaire pour toutes les couches de la société et donc une élimination totale de la pauvreté ainsi que de la sous consommation. Par ailleurs, les transformations des conditions sociales des plusieurs catégories de la population ont contribué à la généralisation de ce modèle de consommation voire son uniformisation. Dans ce contexte, nous pouvons citer en particulier les rôles joués par : la croissance de l'urbanisation ; la salarisation croissante ; l'élévation du revenu national réel moyen par tête ; la modification des conditions de travail et de loisirs (le travail des femmes, le droit des vacances...) ; changement de mode de vie (restauration hors domicile...) ainsi que le développement des médias et du marketing (journaux gratuits, radio, télévision, Internet...). Ce dernier point se déroule avec l'émergence d'une norme de consommation favorable au développement de la consommation de masse dont témoigne à titre d'exemple l'évolution de l'indice des prix français qui passe de 34 articles en 1946 à 295 en 1970 (Nicolas et Valceschini, 1993; Daumas, 2006).

---

<sup>118</sup> La loi d'Engel signifie que plus le revenu s'accroît, moins la part consacrée aux besoins primaires est importante, contrairement à la part consacrée aux besoins sociaux et secondaires.

<sup>119</sup> C'est la raison pour laquelle notre analyse, ici, se limite aux pays occidentaux dans la mesure où les autres pays (PMA, PD, ex-socialiste) n'ont pas connu ce phénomène (la consommation de masse) qu'à partir des années 1990 (à l'exception des pays de Golf). En plus l'analyse ce phénomène dans ces pays est très complexe en raison de la cohabitation de plusieurs régimes alimentaires rattachés aux divers périodes historiques de consommation (la cueillette, l'agriculture de subsistance, la production ou l'importation de produits agro-industriels). Cette situation trouve ses raisons dans la colonisation et l'importation des modèles de consommation occidentales (FAO, 2007).

Par ailleurs, la révolution industrielle n'a pas seulement entraîné la croissance de ce modèle. Elle l'a également étendu au secteur tertiaire<sup>120</sup>. Effectivement, « *l'écoulement des produits dans le cadre d'une économie fordienne fondée sur l'articulation de la production de masse et de la consommation de masse* » (Moati, 2001, p.12) appelle une révolution commerciale qui a pour objectif de vendre en masse en économisant les frais de commercialisation. Le développement de la grande surface alimentaire (GSA) en est le reflet parfait. Au moment où la consommation de masse prend son essor, on voit se cristalliser le modèle de l'hypermarché comme l'aboutissement de la révolution commerciale des Trente Glorieuses (Daumas, 200). Ces grandes distributions sont considérées comme « *la vitrine permanente et la « tentation organisée » de la consommation : situé le plus souvent dans la périphérie urbaine, facile d'accès, disposant d'un parc important de stationnement, il est accessible aux urbains et ruraux motorisés (...). Les "hypermarchés" sont les cathédrales de la société de consommation de masse* » (Malassis, 1979, p.102).

Toutefois, la croissance du modèle de consommation de masse des aliments s'est ralentie la fin des années 1970 et plus particulièrement dans la période des années 1980. Cela est le résultat d'au moins trois facteurs.

Le premier facteur concerne l'épuisement du modèle fordisme qui se traduisait par le chômage de masse et donc par une baisse sensible des revenus. Les couches les plus modestes ont par conséquent perdu leur pouvoir d'achat et ont de plus en plus recouru à l'achat des biens alimentaires (trop gras et/ou trop sucré) de bas prix ainsi qu'à des structures de solidarité (restaurant de cœur, la Banque alimentaire...). C'est le cas de figure de la France dont la progression du rythme de croissance de la consommation s'est vue ralentie (4,3% en 1963-1973 ; 3,4 % en 1973-1979 ; 1,4 % en 1979-1985). Cette tendance s'accompagne d'une ample modification de la structure de la consommation des ménages, qui voit régresser sensiblement la part de l'alimentation (de 18 % en 1970 à 13,1% en 1990) et de l'habillement (de 8,1 à 5,4 %), mais aussi des biens d'équipement du foyer (de 7,3 à 5,6 %). Au contraire, la part de la santé, de la culture et des loisirs progresse (de 8,9 à 9,7%), tout comme celle des communications (de 0,6 à 1,5%) et des transports (de 10,4 à 12,6 %) (Daumas, 2006).

---

<sup>120</sup> Le secteur tertiaire représente déjà plus de 50% des actifs aux EU au début des années cinquante ; il atteindra ce chiffre dans la majorité des pays européens au début des années 1970 (Gervaise, 1994).

Le deuxième facteur est lié à la remise en question de la société de consommation. Nous pouvons citer les mouvements de la fin des années 1970 qui contestent la domination de la modernité (ex.p : « hippies » avec la volonté de retour à des modes de vie sans technicité,...).

Le troisième facteur est le plus important dans la mesure où il évoque l'émergence du consumérisme<sup>121</sup> en matière d'alimentation et dont le but a été la lutte contre la baisse de niveau calorique conseillé (2900 calories) ainsi que les excès de nourriture, notamment de graisse et de sucre. Le sous-directeur général de la FAO a déclaré, le 15/10/10, dans une interview sur Euronews<sup>122</sup> que 16% de la population mondiale est mal-nourrie. Il s'agit de maladies d'origine alimentaire, qu'ont évoqué plus haut, conséquence d'une contamination (microbiologique, virale, chimique, physique) ou d'une composition (excès ou carence d'un élément nutritif). S'ajoute à cela le risque d'une épidémie causée directement ou indirectement par les anomalies de la production agricole. Comme il a été susmentionné, le monde alimentaire est souvent secoué par des crises sanitaires liées aux aliments (p.ex : Huile de colza contaminé à l'aniline, 1 000 morts Espagne ; *Listeria* dans la charcuterie, 63 morts France ; la vache folle ; les gripes...)<sup>123</sup>.

Ces différentes crises sont globalement le résultat d'une industrialisation massive de l'agriculture. C'est le cas par exemple de la souche mortelle *H5N1* de la grippe aviaire (63 pays ou territoires ont été notifié des infections chez des oiseaux sauvages ou d'élevage) qui était essentiellement un problème de pratiques d'élevage de volaille industrielles selon Grain

---

<sup>121</sup> Mouvement sociétal émergé au milieu des années 1970 avec un objectif collectif : lutter contre les abus de la société de consommation. Concernant les produits agricoles, ce mouvement vise que ces produits devraient porter les informations appropriées pour garantir que les renseignements exacts et accessibles sont donnés à l'opérateur tout au long de la chaîne, pour lui permettre de présenter et stocker le produit en toute sécurité et que le lot peut être facilement identifié et renvoyé à l'usine, au besoin. Par ailleurs, le consommateur devrait être suffisamment informé en matière d'hygiène alimentaire et de sécurité du produit pour être en mesure de comprendre l'importance des renseignements figurant sur les produits, faire le choix judicieux et adapté à leur situation individuelle; empêcher la contamination et la prolifération ou survie de pathogènes d'origine alimentaire ou autres en assurant de bonnes conditions d'entreposage, de préparation et d'utilisation (la charte de l'Association Marocaine de Protection et d'Orientation du Consommateur, [www.ampoc.ma](http://www.ampoc.ma), page consultée le 27/02/2010).

<sup>122</sup> Source : <http://fr.euronews.net/2010/10/15/16-pourcent-de-la-population-mondiale-souffre-de-malnutrition/> (page consultée le 11/06/2011).

<sup>123</sup> C'est à partir de ce type de crises alimentaires, notamment celle de la vache folle (1996), que la notion de sécurité alimentaire «quantitative », qui a marqué pendant des décennies les travaux et les débats au sein de la FAO et inspiré certaines politiques agricole, s'élargie pour intégrer une dimension qualitative. Certains (Rastion, 2008) préfère parler de la « sûreté alimentaire », avec la définition suivante : état caractérisant un pays capable d'assurer une alimentation saine (non inductrice de pathologies) à sa population. Cette approche «postmoderne » est plus large que celle qui prévalait à la suite des accidents alimentaires des années 1990. Elle intègre en effet, outre la sous-alimentation et les diverses contaminations d'origine microbiologique, chimique ou physique, les risques liés aux produits anormalement chargés en sucre, sel ou lipides et à une alimentation déséquilibrée (quantitativement et qualitativement) et renvoie donc MCA.



(2006). Son épicentre se trouvait dans les fermes industrielles, notamment de Chine et d'Asie du sud-est<sup>124</sup>. Il s'agit des multinationales d'élevage avicoles extrêmement automatisées qui envoient ses produits et ses déchets issus de ses élevages autour du monde par une multitude de canaux (p.ex : les oiseaux sauvages qui peuvent transporter la maladie, au moins sur de courtes distances).

Alors que le monde alimentaire s'attendait à des mesures contraignantes vis-à-vis de ces pratiques industrielles, c'est le contraire qui se produisait. Pour les Etats et les organismes internationaux (OMS, FAO) et en se basant sur des hypothèses erronées sur la manière dont ce virus se répand et s'amplifie, ce sont les petits éleveurs de volaille qui ont été désignés responsables de cette situation<sup>125</sup>. Ceux-ci les ont obligés à confiner leur élevage autrement dit à une plus grande industrialisation du secteur. Dans la pratique, ce sont ces petits éleveurs de volaille, la diversité biologique ainsi que la sécurité alimentaire locale qui se seraient menacés. La fin de l'aviculture à petite échelle signifiait tout simplement la fin d'une activité qui fournit la nourriture et les moyens d'existence à des centaines de millions de familles à travers le monde (FAO, 2008a).

Après cinq ans d'application d'une stratégie internationale active contre les pandémies de grippe pilotée par l'OMC et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), le monde est sous les coups d'un nouveau désastre : la grippe porcine (*H1N1*). La même situation qu'avec la grippe aviaire se produit : l'espace surpeuplé et les conditions insalubres qui règnent dans les élevages permettent au virus de se recombinaison et de prendre de nouvelles formes très aisément. (PPLPI, 2007)<sup>126</sup>. En ce sens, plusieurs experts (Mary et al., 2006<sup>127</sup> ; Wuethrich,

---

<sup>124</sup> La transformation de la production de volaille en Asie ces dernières décennies est stupéfiante. Dans les pays d'Asie du sud-est où la plupart des cas de grippe aviaire sont concentrés (la Thaïlande, l'Indonésie, et le VietNam) la production a été multipliée par 8 en seulement 30 ans, passant d'environ 300 000 tonnes de viande de poulet en 1971 à 2 440 000 tonnes en 2001. La production de poulet de la Chine a triplé pendant les années 90 pour passer à plus de 9 millions de tonnes par an. Pratiquement toute cette nouvelle production de volaille a été produite dans des fermes industrielles concentrées à l'extérieur des villes principales et intégrées dans les systèmes de production transnationaux. C'est l'endroit de reproduction idéal pour les souches hautement pathogènes de la grippe aviaire (comme la souche *H5N1* menaçant d'éclater en pandémie de grippe humaine) (Grain, 2006).

<sup>125</sup> Ce sont ce type de décisions qui renforce la méfiance des consommateurs à l'égard de tout discours émanant des institutions. Cette attitude s'inscrit dans le cadre traditionnel de défiance envers les professionnels mais elle ajoute à cette dimension une perte évidente de crédibilité des instances nationales et internationales liée plus spécialement aux diverses crises sanitaires qui ont largement entamé la crédibilité des discours institutionnels depuis 1986 (Chatel, 2003).

<sup>126</sup> PPLPI : Pro-poor Livestock Policy Initiative, "Industrial Livestock Production and Global Health Risks", FAO, 2007, [http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/pplpi/docarc/pb\\_hpaiindustrialrisks.html](http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/pplpi/docarc/pb_hpaiindustrialrisks.html) (page consultée le 15/06/2011).

2003) ont mis en garde les autorités publiques contre le risque du développement des grandes unités industrielles d'élevage. Car les élevages fortement concentrés ont tendance à rassembler d'importants groupes d'animaux sur une surface réduite, ils facilitent la transmission et le mélange des virus, expliquaient des scientifiques de l'agence nationale des instituts de santé publique américaine (NIH).

Il semble que c'est l'industrialisation de l'alimentation qui est venue bouleverser des repères séculaires (avec de nouveaux produits, de nouveaux modes de restauration) et en parallèle augmenter l'angoisse du mangeur. Cette évolution a préparé un terrain propice pour des crises d'une grande ampleur (Rastoin, 2008). Fischler (2001) résume bien cette situation, pour lui « *l'acte alimentaire, le choix des aliments ont toujours été marqués par l'incertitude, l'anxiété, la peur, sous deux formes : celle du poison et celle de la pénurie. Dans nos sociétés, la pénurie est presque oubliée ; ce qui fait peur aujourd'hui, ce sont les poisons* ». Fisler (1998) estime également que la peur est désormais l'une des principales forces modelant le comportement du consommateur. Il rejoint en cela l'idée selon laquelle notre société est une « société du risque » (Beck, 2008), caractérisée par une « culture du risque » (Giddens, 1994). Cette angoisse de consommation trouve ses raisons dans le nombre croissant de victimes des MOA<sup>128</sup> malgré le « niveau de civilisation » atteint de notre société.

Une étude de l'institut de veille sanitaire (*InVS*) établit à plus de 200 000 le nombre annuel moyen de personnes atteintes de maladies d'origine alimentaire en France au cours des années 1990 ayant entraîné environ 14 000 hospitalisations et 460 décès par an. Au total, 8 530 foyers français de toxi-infection alimentaire collective ont été déclarés entre 1996- 2008 (Bulletin de veille sanitaire, 2010). Aux États-Unis d'Amérique par exemple, l'OMS (2000) estime que 76 millions de cas surviennent chaque année, entraînant 325 000 hospitalisations et 5 000 décès. Pour l'année 2000, un recensement portant sur 5 agents pathogènes conclut à 3,4 millions de cas, 31 200 hospitalisations et un coût total de 6,9 milliards de dollars (dépenses médicales, compensation des journées de travail perdues, des accidents et des morts prématurées) (Rastoin, 2008).

---

<sup>127</sup> Mary J. Gilchrist, Christina Greko, David B. Wallinga, George W. Beran, David G. Riley and Peter S. Thorne, "The Potential Role of CAFOs in Infectious Disease Epidemics and Antibiotic Resistance", *Journal of Environmental Health Perspectives*, 14 November 2006 (cités par Grain, 2009).

<sup>128</sup> L'OMS (2000) a notifié en une seule année, 2005, le décès de 1,8 millions de personnes à cause d'affections diarrhéiques, une grande proportion de ces cas provenant de la consommation d'eau ou d'aliments contaminés. A noter, également, l'aspect meurtrier de ces maladies dans en Serbie-Monténégro et en Croatie (plus de 65% du nombre total de décès en 2002) et moins présentes en Slovaquie (57 %) et en Albanie (59 %). Dans les Pays du Sud et de l'Est méditerranéen (PSEM), la Turquie est fortement touchée (62%), ainsi que la Tunisie (57%), tandis que l'Algérie est relativement épargnée (39 %) et la Syrie en position intermédiaire 47% (Rastoin, 2008).

Pour le cas du Maroc, selon le Centre Anti-Poisons du Maroc (CAPM), le nombre de cas hospitalisés victimes des intoxications dans les hôpitaux publics déclarés au CAPM est de 4500 cas par an. Ce chiffre peut être estimé facilement à 10 000 cas annuels si l'on tient compte de ceux ne parvenant pas nécessairement aux hôpitaux publics et ceux qui ne sont pas déclarés au CAPM<sup>129</sup>. Pour ceux concernant en particulier le nombre de cas et des épisodes de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC), il faut noter son augmentation progressive au cours des dix dernières années. Il a pratiquement doublé entre 1996 à 2001. Les TIAC, au Maroc, « *représentent 11% des intoxications. Plus de 90% des TIAC sont d'origine bactérienne confirmée ou probable. Environ 7% des cas sont d'origine chimique : Contamination des aliments par des pesticides surtout. Prés de 1% des cas : TIAC d'origine végétale (Addad). Le reste étant d'origine indéterminée (1,5%)* » (Benkaddour, 2002 cité par Belomaria, 2007, p.85).

Ces types de crises touchant le secteur agroalimentaire depuis quelques années sont présentées « *comme les signes des temps contemporains : de l'inquiétude en vers la qualité sanitaire des aliments à la remise en cause du productivisme agricole* » (Leusie et Sylvander, 2001, p.45). Le résultat est que les consommateurs se montrent de plus en plus sensibles à tout ce qui touche les rapports entre la santé et la nutrition, ou entre la forme et le régime alimentaire (Nicolas et Valceschini, 1993).

Cette contestation porte globalement sur toute la chaîne agroalimentaire dénonçant les dangers des excès d'engrais, des pesticides, des antibiotiques et des hormones, des techniques de production et de transformation de masse, des adjonctions d'additifs (les conservateurs, les améliorateurs du goût et de la valeur, les modificateurs de l'aspect : colorants, gélifiants, épaississants, liants, gonflants, émulsifiants) et d'ingrédients divers (farines, sauces, édulcorants, analogues), etc. La préparation des aliments assurée auparavant dans la sphère domestique a donc été transférée vers les secteurs des industries agroalimentaires (IAA) et de la restauration des fonctions. De ce fait, les consommateurs perdent en connaissances sur les aliments ainsi qu'en compétence sur l'alimentation. Dans cette nouvelle phase de développement du système alimentaire, l'enjeu majeur devient la lutte contre l'insécurité alimentaire dans sa dimension nutritionnelle (Lagrange et Valceschini, 2007).

---

<sup>129</sup> Source : <http://www.sante.gov.ma/Hebergements/capm/Presentation.html> (page consultée le 17/072011).

Alors face à cette complexité croissante du risque alimentaire, il était impératif de rassurer les consommateurs et de leur redonner confiance par des mesures appropriées répondant à la fois à leur souci de sécurité et aux impératifs de production et de commercialisation des entreprises<sup>130</sup>. La restauration de la confiance des consommateurs devient une urgence sociale et commerciale de la société moderne<sup>131</sup>. Les différents acteurs cherchent à rassurer les consommateurs en s'appuyant sur une nouvelle crédibilité. Les autorités publiques et les acteurs de la filière alimentaire ont par conséquent renforcé leur contrôle en développement d'autres outils visant à améliorer la traçabilité. C'est par exemple dans cette perspective que le Certificat conforme de production (CCP)<sup>132</sup> a été conçu en France.

L'objectif de celui-ci est d'obtenir d'une « garantie officielle » basée sur une sorte de « *geo-traceability* » (Salvioni, 2007) et dont il est possible de faire état sur le produit, notamment dans le secteur de la viande et ses dérivés (viande bovine, viande porcine et volailles). Il convient d'ailleurs de préciser que les distributeurs (GSA) en France « *se retrouvent principalement dans cette stratégie : 84% des produits commercialisés sous CCP portent une marque commerciale (23% une marque de distributeur). Rappelons ici que la CCP peut être demandée par un opérateur individuel à la différence des autres signes requérant un groupement collectif* » (Blanchemanche et Valceschini, 2005, p.28).

Pour que le modèle de consommation de masse puisse continuer son expansion, il faudrait, d'un côté rassurer en permanence les consommateurs sur la qualité-sûreté du produit, c'est-à-dire que ce dernier ne présente aucun risque nutritionnel. Et d'un autre côté, il faudrait que les acteurs économiques de la filière alimentaires, notamment les distributeurs, puissent offrir des produits divers, correspondant à la saturation des marchés, par des produits standards ainsi qu'à une diversité accrue des préférences des consommateurs et aux inégalités de pouvoir d'achat. Cela signifierait un accroissement en matière des exigences de facilité d'emploi, de disponibilité, de commodité d'accès, de diversité des produits présentés autrement dit d'un accroissement important de la « qualité de service » (Nicolas et Valceschini, 1993).

---

<sup>130</sup> Source : Rapport « De la Conso méfiance à la Conso confiance », (Chatel L, 2003), disponible sur : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000479/0000.pdf>, page consultée le 20/07/2008).

<sup>131</sup> En France par exemple, au moment de la crise de la vache folle (1996), la consommation de viande bovine a brutalement chuté de 35%; la grippe aviaire (2006) a provoqué une baisse de 30% de la demande de volailles (Rastion, 2007).

<sup>132</sup> Le CCP a été utilisée comme un moyen de redonner confiance au consommateur, par la mise en avant de caractéristiques communicantes relatives à la traçabilité et en assurant que les animaux n'ont pas consommé de farines animales grâce notamment à la caractéristique « alimentation 100% végétale ». Le développement de la CCP a pour objectif d'atteindre un nouveau segment de marché, intermédiaire entre le produit courant et le produit haut de gamme (du type label) (Blanchemanche et Valceschini, 2005).

## **B) De la demande de la qualité-sûreté à la demande de la qualité territoriale**

La sûreté alimentaire, en termes de qualité des aliments, s'affirme comme une demande des consommateurs, traduite comme un droit que le milieu agricole, les gouvernements et les organismes internationaux doivent garantir. Dans ce cadre, on évoque quelques programmes : la stratégie mondiale de l'OMS<sup>133</sup> pour la salubrité des aliments, le programme national de nutrition et santé du gouvernement français (PNNS), le programme tunisien d'alimentation et de nutrition (PNAN) ou bien encore la mise en place et le développement du système de reconnaissance des signes distinctifs d'origine et de qualité (SDOQ) des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques au Maroc. Ces différents programmes visent à répondre aux attentes des consommateurs en termes d'amélioration de la garantie de qualité gustative et sanitaire et de sécurité alimentaire, notamment grâce à des mécanismes d'identification (étiquetage) et de traçabilité (Brodagh, 2000). La traçabilité est un procédé visant à retrouver l'historique ou l'emplacement d'un produit (ou d'un animal) au moyen de renseignements enregistrés à son sujet. Elle permet à ce titre de localiser l'origine de la défaillance de qualité en cas d'incident et donc d'intervenir efficacement (Rastoin, 2008). D'une façon générale, la plupart des pays, notamment développés, exigent que les produits alimentaires soient dotés d'une qualité traduisant notamment le respect des normes et des réglementations établies sur des bases scientifiques<sup>134</sup>.

Ces différentes actions renvoient également à une évolution de comportement des consommateurs. Il convient de rappeler à ce niveau que l'évolution des conduites et des attitudes des individus et des groupes est étroitement liée au changement de leur contexte socio-économique et culturel (Weber, 1964; Bourdieu, 1976 ; Bourdieu et Passeron, 1979 ; Grignon et Grignon, 1980 ; Abdmouleh, 2010). En effet, l'expérience culturelle différenciée, qui synthétise tous les processus d'apprentissage d'habitation familiale et sociale à l'intérieur d'une communauté, touche d'une manière assez évidente les pratiques et les

---

<sup>133</sup> L'OMS a décidé lors de sa 53<sup>ème</sup> assemblée mondiale en 2000 de mettre en place une «stratégie mondiale de surveillance des maladies d'origine alimentaire et de salubrité des aliments », au motif que la sûreté des aliments est une priorité de santé publique (source : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs237/fr/index.html>, page consultée le 29/07/2011).

<sup>134</sup> Parfois même sur la base de recommandations claires provenant de la communauté scientifique, les consommateurs restent méfiants comme c'est le cas des OGM autorisés à la vente et déclarés sans danger pour le consommateur et pour l'environnement par les agences de régulation aux Etats-Unis et en Europe. Mais, les études montrent, depuis plusieurs années, une inquiétude de l'opinion sur cette question, une réaction de rejet envers une manipulation de l'opinion publique et une crise de confiance vis-à-vis de la science de la part des consommateurs. (Noussair et al., 2001; De Cheveigné, 1998, 1999, 2000 cité par Leusie et Sylvander, 2001, p.45).

préférences alimentaires<sup>135</sup>. En d'autres termes, l'image du produit alimentaire et de sa notoriété s'appuient sur des représentations symboliques très liées à des pratiques culturelles (Brodagh, 2000).

C'est dans ce contexte que la tendance des comportements des consommateurs, notamment dans les pays développés, peut être identifiée comme allant vers plus d'individualisme et de différenciation. En effet, le modèle de la consommation de masse basé sur un seul produit est essoufflé. Par ailleurs, les dégâts de ce modèle sur l'environnement (et donc la santé public) et les conditions sociales de la production (travail des enfants, les conditions d'élevage des animaux,...) sont de plus en plus prises dans l'acte d'achat (Chapuy, 2006). Ce dernier est davantage considéré comme une sorte d'appropriation qui interprète des « *comportements et des actions qui expriment des formes concrètes d'agir, de sentir et qui permettent une emprise sur les lieux et sur la production de signes culturels* » (Fischer, 1981, p.84). Cette question culturelle du fait alimentaire nous renvoie à la spécificité de la consommation alimentaire. Manger est un acte identitaire fort (« je suis ce que je mange ») (Katz et Suremain, 2008).

Un rapport dirigé par Chatel (2003) pour le parlement français a mis en évidence cette transformation du MCA en mentionnant notamment les exigences croissantes émanant de groupes spécifiques<sup>136</sup>. Il s'agit d'attentes liées à des questions de santé. C'est par exemple le cas des associations rassemblant des personnes souffrant d'allergies alimentaires et qui formulent des exigences particulières en matière d'étiquetage alimentaire. Par ailleurs, on constate la montée des groupes de consommateurs qui renvoient notamment à des pratiques alimentaires dictées par des considérations politico-éthiques<sup>137</sup> (les végétaliens, les végétariens, les défenseurs du commerce équitable...) ou religieuses (les musulmans en Europe,...). Les professionnels prennent de plus en plus en considération ces évolutions compte tenu du poids qu'elles exercent sur les consommateurs et pour la concurrence entre eux<sup>138</sup>.

---

<sup>135</sup> D'Hauteville, 2001, p.35.

<sup>136</sup> Source : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r1271.asp> (page consultée le 22/06/2010).

<sup>137</sup> « 38% des consommateurs déclarent tenir compte des engagements de citoyenneté des entreprises lorsqu'ils achètent un produit industriel, le travail des enfants constitue la première cause mobilisatrice des consommateurs. De même, 52% des français se disent prêts à payer un produit 5% plus cher pour obtenir des engagements de citoyenneté de la part des entreprises » (Chatel, 2003, p.16).

<sup>138</sup> Le marché du *halal* réaliserait environ un chiffre d'affaires de 5,5 milliards d'euros en 2010 : 4,5 milliards seront dépensés par les ménages pour leurs achats de produits alimentaires *halal* et 1 milliard d'euros seront dépensés dans le circuit de la restauration hors domicile (SOLIS : « 2011 : une année de consolidation et de maturation pour le marché du *halal* », Communiqué de presse du 21 janvier 2010 : <http://www.solisfrance.com/>, page consultée le 12/08/2011).

C'est le cas de figure de la consommation de produits biologiques et équitables. Celle-ci est considérée par de nombreux chercheurs comme étant une forme nouvelle de consumérisme politique et insérée dans un ensemble plus large qualifié de nouveaux mouvements sociaux (Carimentrand, 2006). La consommation de produits biologiques et équitables reflète en effet souvent une volonté d'engagement du consommateur par rapport à des questions d'ordre socio-politique (Barham, 2003 ; Roos et al., 2007 ; Sylvander, 1997). En ce sens, la consommation de ce genre de produits peut être vu comme le signe d'un engagement contre un modèle de plus en plus globalisé et pour un respect de modes de production et de consommation traditionnels plus « durables » sur les plans économique, social et environnemental (Amblard et al., 2008). D'une façon générale, la décision de consommation peut être guidée par la recherche de la valeur sociale et environnementale des produits (Van Ittersum, 2002). Un autre changement méritant d'être également signalé est celui du changement démographique. À titre d'exemple, l'accroissement des personnes âgées, population faisant de plus en plus attention à leur régime d'alimentation, exigent des étiquetages rédigés avec des caractères de grande taille en raison de troubles de la vision plus importants. Bien que dans un même temps les entreprises encouragent cette évolution afin de développer leurs ventes et gagner des parts de marché par la différenciation, cette mutation impose à celles-ci des efforts permanents afin de permettre à chacun de témoigner de sa personnalité à travers ses actes d'achats (Chatel, 2003)<sup>139</sup>.

Ces diverses évolutions de comportement des consommateurs remettent en cause la théorie économique traditionnelle de ceux-ci : l'objet ultime sur lequel portent les préférences des consommateurs « rationnels » est l'achat de biens de consommation disponibles sur le marché. Pour Sen, *« une personne ainsi décrite peut être « rationnelle » au sens limité où elle ne fait preuve d'aucune incohérence dans son comportement de choix [...]. La théorie économique s'est beaucoup occupée de cet idiot rationnel, drapé dans la gloire de son classement de préférences unique et multifonctionnel »* (Sen, 1993, p.106-107). Pour lui, il faut donc concevoir une pluralité de motivations, chacune ordonnant les actions réalisables dans un ensemble de préférences spécifiques. Il s'agit de la « technique du méta-classement » qui permet de définir un nouvel ensemble de préférences et qui introduit un classement sur les préférences traditionnelles (Sen, 1993). Les choix alimentaires individuels peuvent être résumé en trois types de facteurs : les facteurs individuels (psychologiques et socio-démographiques), les facteurs d'environnement (culturels, économiques et de marketing) et

---

<sup>139</sup> Source : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r1271.asp> (page consultée le 22/06/2010).

les facteurs liés aux propriétés de l'aliment (effets physiologiques et perceptions sensorielles), (Steenkamp, 1996, cité par D'Hauteville et al., 2001, p.36). Ces derniers sont de plus en plus revêtis d'une grande importance en raison de la saturation relative des marchés et de la volonté des firmes agroalimentaires à faire du plaisir un argument de vente et de ré-achat (Arrault et al., 1998 ; Teil, 1995).

Dans cette vision, il convient de préciser que les distributeurs, notamment les grands surfaces alimentaires (GSA), qui assurent la grande partie de la commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires, occupent « *une position clé pour imposer ses conditions aux producteurs, en relayant les souhaits des consommateurs pour des produits qui font sens pour eux* » (Filippi et Triboulet, 2006, p.112). De plus, ils sont contraints de s'adapter à ces attentes et préférences de la clientèle en combinant (diversement) « lutte contre la vie chère » et « différenciation qualitative » (Daumas, 2006). Effectivement, sans renoncer pour autant au discount, les GSA français ont dès la fin des années 1990 commencé à adopter une stratégie de différenciation plus qualitative, dont l'objectif est de fidéliser la clientèle<sup>140</sup>.

La politique de la qualité change alors de statut (Torre et Valceschini, 2002) : de politique annexe basée exclusivement sur la sûreté des aliments, renvoyant au domaine de l'information des consommateurs en élaborant les signes et les garanties qui permettant de la reconnaître, celle-ci devient un outil de promotion d'une économie de variété<sup>141</sup>. En revanche, « *la multiplication de signes via les étiquettes tend à diluer l'information et entraîne un effet inverse d'opacité sur les caractéristiques du produit. Dans ce cas, la recherche d'un message simple peut se traduire par le choix du signe le plus crédible pour le consommateur* » (Filippi

---

<sup>140</sup>Dans cette lignée, les marques de distributeurs (MDD) adoptent une logique de labellisation qui est poussée à son terme quand le distributeur met sur le marché des articles conçus conjointement avec les producteurs selon un cahier des charges bien détaillé. Carrefour est le premier à avoir cherché à « sortir de la compétition prix » pour redéfinir les produits à partir de caractéristiques qualitatives jusque là peu exploitées. Pour la viande, c'est dès la crise de la vache folle que Carrefour a élaboré sa « filière qualité » en élargissant les critères de qualification (race, origine, conditions d'élevage, règles de maturation, couleur...) afin de définir les quatre races de bovins vendues dans ses magasins. En rassurant le consommateur sur la qualité de la viande bovine estampillée « filière qualité », le groupe a prouvé sa capacité à apporter une réponse pertinente aux attentes du consommateur et a obligé ses principaux concurrents à le suivre sur le terrain de la différenciation qualitative, avant d'étendre lui-même cette approche à la plupart des produits frais. (Bourdieu, 2003, cité par Dauams, p.68). Carrefour a développé également la marque « Carrefour Agir » qui se déploie sur une ligne de produits engagés autour des valeurs du développement durable : « Bio », Nutrition et Solidaire. Pareillement, la gamme de marques de Casino comporte désormais : Gamme « Bio », Terre et Saveur (produits frais) (Mazars et al., 2007). Dans cette perspective, Intermarché a annoncé lors des ateliers du vin organisés par Rayon Boissons le jeudi 4 février 2010, la mise en place pour l'ensemble de ses magasins d'un linéaire commun aux AOP-IGP (Source : [http://www.languedoc-news.com/index.php/archives/fevrier\\_2010/1\\_actu\\_des\\_aoc/economie\\_et\\_marches](http://www.languedoc-news.com/index.php/archives/fevrier_2010/1_actu_des_aoc/economie_et_marches) (page consultée le 14/08/2010)

<sup>141</sup> L'Économie industrielle a depuis longtemps déjà attribué un rôle important au phénomène de la différenciation de produits en tant que facteur de compétitivité des firmes, la diversité des biens constituant une réponse à la diversité de la demande des consommateurs (R. Arena, 1988, cité par Sylvander 1997 p.48).



et Triboulet, 2006, p.111). Cette crédibilité, du fait de l'importance des attributs de croyance dans le domaine des produits agroalimentaires, s'appuie sur la confiance envers le signe. On perçoit alors les signes d'indication géographique (IG) comme des points de focalisation des stratégies des différentes parties prenantes, entre les attentes des consommateurs en termes de prix et de qualité et le reste du collectif d'acteurs. À la différence des MMD qui ont un caractère privé, les IG ne peuvent être vendues ou transférées et sont accessibles à tous les producteurs d'une région déterminée. Ces facteurs contribuent de manière décisive à assurer que les avantages économiques conférés par la protection des IG retombent sur toute la chaîne d'approvisionnement, y compris sur les producteurs qui fournissent les matières premières (Babcock et Clemens, 2004). Pour ces raisons, les GSA développent des coopérations locales avec des producteurs qui adhèrent à la logique des IG. Le tableau ci-après présente quelques exemples dans la matière.

**Tableau 6 . Les coopérations entre les magasins et les producteurs locaux**

<b>REGION</b>	<b>Nom du magasin</b>	<b>Produit / producteur</b>
<b>Alsace-Lorraine</b>	Carrefour Epinal – Jeuxey	Mont d'Or AOP / Fromagerie Ermitage
<b>Aquitaine (prix national)</b>	Carrefour Anglet	Ossau-Iraty AOP / Fromagerie Agour
<b>Auvergne</b>	Géant Casino Aurillac	Cantal AOP / Caves fromagères des Hauts Terroirs
<b>Bourgogne</b>	Carrefour Market Colbert	Crottin de Chavignol AOP / Chèvrerie de la Tour
<b>Bretagne et Pays de la Loire</b>	Hypermarché Casino Landivisiau	Oignon de Roscoff AOP / Prince de Bretagne
<b>Centre (prix spécial)</b>	Carrefour Châteauroux	Lentilles vertes Label Rouge / Cibèle
<b>Champagne - Ardennes</b>	Carrefour Tinquieux	Agneau Label Rouge / ACLR
<b>Languedoc-Roussillon</b>	Auchan Béziers	Oeufs bio-Label Rouge / Cocorette
<b>Midi-Pyrénées (prix spécial)</b>	Casino Beaumont de Lomagne	Ail blanc de Lomagne IGP / Les Jardins du Midi
<b>Rhône-Alpes</b>	Carrefour Salaise sur Sanne	Rigotte de Condrieu AOC / Fromagerie du Pilat

Source : SOCOFAG (2010)<sup>142</sup>.

Les signes ne reflètent pas seulement des critères techniques mais ils interrogent également les processus d'interactions entre producteurs et consommateurs qui sont sous-jacents aux démarches de certification des produits liés à l'origine. D'une façon générale, *« pour un consommateur, fréquemment déraciné et stressé par un environnement urbain, la teneur émotionnelle du lieu d'élaboration d'un produit, de sa région d'origine, est très importante. Ainsi, les labels d'origines et les labels biologiques permettent au consommateur de retrouver*

<sup>142</sup> Source : Chaillouet (2009),

[http://www.socopag.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=826:mois-de-lorigine-et-de-la-qualite-les-gagnants&catid=17:origines-et-qualites&Itemid=38](http://www.socopag.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=826:mois-de-lorigine-et-de-la-qualite-les-gagnants&catid=17:origines-et-qualites&Itemid=38) (page consultée le 12/07/2011).

*ses racines, ou le souvenir des vacances heureuses à la campagne* » (Giraud et Amblard, 2003, p.9). D'une façon générale, le fait alimentaire est à la fois une source de nutriments, de vecteurs pouvant causer des contaminants générés par des micro-organismes dangereux, d'une grande source de plaisirs et de satisfaction ainsi qu'un moyen d'expression de valeurs, de cultures, de relations sociales. Alors, il est entièrement logique que « *les humains dépensent beaucoup de temps à travailler pour obtenir ces aliments, à les sélectionner, à les préparer et à les manger* » (Rozin, 1984, p.166). En revanche, selon Allaire (2009), ces efforts peuvent être source de stimulation à l'adoption d'outils de gestion collective, à l'élaboration des stratégies communes au sein de la filière et à l'identification des actifs locaux (p.ex : les savoir-faire des producteurs et des transformateurs, etc).

Avant de conclure cette section, une remarque s'impose concernant la difficulté de distinguer la qualité des produits agricoles et la qualité alimentaire. Cette difficulté trouve ses origines dans deux raisons principales : la première est d'ordre juridique ; la deuxième est d'ordre technique. Sur le plan juridique, les divers textes réglementaires concernant les signes de reconnaissance des produits englobent souvent aussi bien les denrées alimentaires que les produits agricoles non alimentaires et non transformés (Simon G., 1983 ; Nicolas et Valceschini, 1993). Sur le plan technique, « *cette distinction serait d'autant plus artificielle que, pour de nombreux produits, la composition de la matière première agricole ou les techniques de culture ont des conséquences importantes sur la qualité du produit final* » (Nicolas et Valceschini, 1993, p.9). Par ailleurs, la démarche qualité n'a pas cessé d'évoluer en imposant chaque fois l'intégration d'une étape de production dans son processus. En effet, les méthodes d' « assurance-qualité » ou de « maîtrise de la qualité totale » en particulier, exigent de prendre en considération toute la chaîne du produit, depuis les fournisseurs jusqu'aux clients.

L'évolution de la question de la qualité des aliments peut être résumée en trois points essentiels. En premier lieu, la qualité renvoie tout d'abord à l'absence de défauts, de fraudes et de falsification. Les interventions des pouvoirs publics se sont manifestées très tôt sur ces aspects à travers la mise en place d'une réglementation spécifique pour préserver la santé publique. En deuxième lieu, la qualité s'étend aux propriétés attendues telles que des caractéristiques organoleptiques, nutritionnelles et valeur d'usage. Il en est ainsi des réglementations concernant la sécurité sanitaire des aliments et d'autres caractéristiques normatives, contribuant en particulier à l'équilibre nutritionnel ou aux services. Enfin, la

qualité s'élargie aux signes distinctifs recherchés liés à l'origine et susceptibles de donner droit à une plus-value (une rente). Cette qualification présente plusieurs avantages qui peuvent être résumés comme suit :

- Elle permet aux producteurs d'obtenir un meilleur prix pour leurs produits et donc d'augmenter leur revenu;
- Elle offre des garanties et de la sécurité aux consommateurs concernant la qualité du produit;
- Elle contribue à la préservation de l'environnement et à la stimulation de l'économie rurale;
- Elle participe à la patrimonialisation du savoir-faire local et des traditions locales.

Cette démarche de qualité stipule nécessairement l'implication territoriale des différents acteurs au sein de la zone de production (agriculteurs, transformateurs, consommateurs locaux, instances publiques, organisations non gouvernementales, etc.) et leur interaction avec d'autres acteurs extérieurs au territoire, construisant ainsi collectivement au fil du temps l'identité du produit et de son système de production. Ce processus implique une meilleure coordination et harmonisation des actions de ces différents acteurs, qui devraient partager un minimum de valeurs et de normes qui faciliteraient leur coordination et régiraient leurs relations. Cela impose une proximité géographique et donc une autre vision de l'espace dans la mesure où ce dernier n'est pas un réservoir des ressources « prête à porter » comme le présente la théorie standard, mais un résultat d'un processus historique et interactionnel des acteurs. En corrélation avec la dynamique du secteur agricole et agroalimentaire présentée ci-dessus, nous allons donc aborder l'évolution conceptuelle de la notion de territoire dans la prochaine section.

## **SECTION 2: LES FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ANCRAGE TERRITORIAL DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE**

La référence au concept de territoire (agriculture territoriale, terroir, indication géographique,...) a pris une importance grandissante depuis le début de cette thèse. Nous pensons qu'il est temps à présent de le définir précisément et de chercher dans quelle mesure

son histoire et son articulation avec les autres problématiques actuelles de la science économique affectent les décisions des agents économiques. Notre intention n'est pas de faire un récit des différents apports théoriques et des travaux de recherche sur cette question mais d'en faire une lecture critique. Cependant, une présentation des fondements spatiaux de l'agriculture (et de l'économie industrielle) dans l'économie standard nous semble nécessaire pour saisir l'importance et la différence de la logique alternative de l'« économie » territoriale.

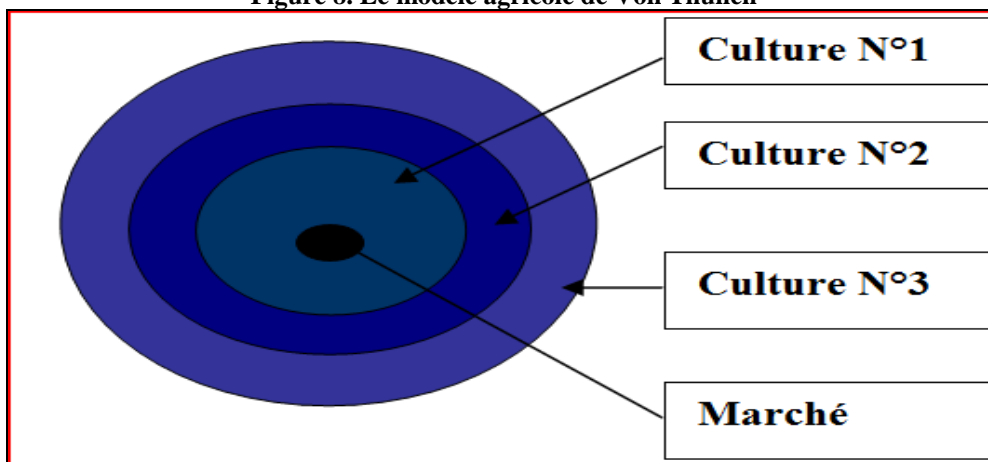
## **2.1. Les fondements spatiaux de l'agriculture dans l'économie standard**

L'économie classique appréhendait d'un côté l'agriculture comme ressource (facteur de la fonction de production) prête à être exploitée et comme ressort des choix de spécialisation fondés sur les avantages comparatifs des nations (Ricardo, 1817) et d'un autre côté, l'espace dans sa relation avec l'agriculture comme distance et donc comme obstacle au transport, notamment des produits périssables (Von Thünen, 1826). Pour la théorie classique, notamment les travaux de Ricardo, l'agriculture était plus ou moins représentée par le facteur terre dans la fonction de production (capital, travail, terre). Selon cette théorie, les rentes qui reviennent à ceux la détenant compriment les profits des entrepreneurs et diminuent le salaire des travailleurs au niveau minimum de l'autosubsistance. Les perspectives sont pessimistes dans une société où la pression démographique croît, la terre devient de plus en plus rare et les avantages de la spécialisation du travail sont de plus en plus limités par l'étendue du marché.

Il fallait attendre la théorie du commerce international, basée sur les avantages comparatifs, pour mettre en évidence la possibilité d'élargir l'étendue du marché d'importation et d'exportation et donc, de dépasser ces limites. Selon cette théorie, seuls les pays qui détiennent des terres fertiles en abondance peuvent se spécialiser dans les cultures. « *Vendre du vin revient, pour le Portugal, à exporter une partie du facteur terre qu'il possède en surabondance, contre du facteur travail qui lui manque. À l'inverse, la Grande-Bretagne vend le travail dont elle regorge contre les produits de la terre dont elle est dépourvue* » (Claval, 2008, p.5-6). En faisant abstraction de la dimension culturelle et historique liée à un espace agricole, seuls les coûts de production basés sur la fertilité et sur l'abondance des terres comptent dans cette considération de l'agriculture (et de l'économie en général), de sorte que le rôle des coûts de transports comme facteur de diversité spatiale disparaissait totalement (Ponsard, 1958 ; Aydalot, 1985 ; Courlet, 2001a).

A la différence de Ricardo, ce sont ces coûts de transports qui déterminent la relation entre l'espace et l'agriculture selon le modèle de Von Thünen (1826). Celui-ci démontre comment « les liens entre rente foncière, coûts de transport et prix agricoles tendent à former des cercles concentriques d'usages différenciés des sols autour des centres de peuplement majeurs » (Benko, 2008, p.26). Pour Von Thünen l'agriculture aura tendance à se spécialiser dans des activités rémunératrices engendrant des coûts de transport relativement élevés, tandis que les territoires agricoles plus éloignés se spécialiseront dans des productions peu rentables donnant lieu à de faibles coûts de transport unitaire. En d'autres termes, lorsque le milieu géographique est uniforme et que la circulation se fait également bien dans toutes les directions, les cultures forment un système de couronnes ou de cercles concentriques emboîtées autour du marché où elles sont vendues (figure 8), « la production de produits périssables ou à forte valeur se situant à proximité de ce marché. Aujourd'hui, cependant, les activités agricoles sont conduites dans un monde plus complexe. Les différences les plus évidentes par rapport à ce modèle sont, d'une part, qu'il n'existe pas de pôle de demande unique et, d'autre part, que l'agriculture n'est pas pratiquée dans une plaine homogène plate» (OCDE, 2009d, p.17).

**Figure 8. Le modèle agricole de Von Thünen**



Source : modèle de Von Thünen (1826) (d'après OCDE, 2009d).

Cette conception classique se distingue légèrement de l'analyse standard de l'agriculture et de l'économie en général qui « n'attache guère de prix aux questions géographiques. Ce qui compte pour elle, c'est l'aptitude des décideurs à effectuer un classement rationnel de leurs préférences. Le problème se situe dans la tête des acteurs : ils se montrent capables de faire des choix cohérents, ou n'y parviennent pas... C'est la perfection des mécanismes de marché, conséquence elle-même de l'accès gratuit aux nouvelles dont les décideurs ont besoin au moment de leurs choix » (Claval, 2008, p.5). Cette lecture classique suppose donc que le

marché est ponctuel, qu'offreur et demandeur sont situés sur un même lieu et ne se déplacent pas et que les firmes ont toutes les possibilités d'accès aux ressources et aux méthodes de production.

Avec Christaller et Lösch, une étape a été franchie dans l'explication de la concentration et notamment dans la prise en compte de la demande à la différence du modèle de Von Thünen ou celui d'Weber. En effet, les travaux de Christaller (1933) et Lösch (1938, 1940), sur les services en matière des déplacements des clients et du transport des marchandises, ont abouti sur la nécessité du regroupement des partenaires qu'ils impliquent en un même point. Pour ces auteurs, l'espace économique se structure autour de certains points (Claval, 2008). Dans cette perspective, Hotelling (1929) démontrait que la concentration « *n'est pas nécessairement un fait pervers dans un monde où les vendeurs d'un bien homogène sont en concurrence directe les uns avec les autres : il a montré qu'au contraire, deux vendeurs parfaitement mobiles dans un espace géographique donné tendraient à terme à se situer côte à côte au centre de l'espace, résultante de leurs efforts pour maximiser la taille de leurs marchés respectifs* » (Benko, 2008, p.29-30).

La conception néo-classique, issue des travaux pionniers de Weber (1909) ou de Von Thünen (1926), reste pour la plupart fondée sur l'hypothèse de rendements d'échelle afin de déterminer l'existence d'un équilibre; en s'attachant à expliquer les modalités d'implantation des entreprises en un même lieu à partir d'une répartition initialement donnée des ressources et en appliquant un calcul dont les variables sont : la distance, la demande ou les coûts de transport (Ragni, 1995). Généralement, la théorie traditionnelle de la localisation est basée sur l'analyse des facteurs individuels explicatifs que constitue :

- La disponibilité-coût relatif des matières premières (Ricardo) ;
- La disponibilité du travail ;
- L'accès au marché (lösh) ;
- L'existence d'agglomération (Von Thuier).

L'approche standard webrienne connaît deux ordres de limites qui tiennent d'une part au caractère individualisé des facteurs explicatifs pris en compte, et d'autre part à la nature exogène de l'espace (Zimmermann, 1995). Ce type de modèle a bien représenté les processus majeurs de la spatialisation de la production de masse en régime de compétition par les coûts ; en particulier les mouvements de délocalisation vers les périphéries à faible coût de travail

que ce soit à l'échelle internationales ou intra-nationale (Courlet, 2001a). Une telle logique directement guidée par les coûts, en particulier du travail, est persistante toujours dans certains secteurs et certains pays (Portugal, Irlande, Espagne, la Chine,...). Les configurations territoriales observables ne peuvent s'expliquer que par le seul signe du jeu d'un mécanisme de prix rendant profitable les localisations proches les unes des autres. Les coûts de concentration géographique des activités ne sont plus conçus comme la résultante d'un calcul des agents réagissant aux signaux de prix mais comme l'expression d'une forme organisée de leurs coordination, c'est-à-dire des relations partiellement soustraites aux prix de marché (Rallet et Torre, 1995)<sup>143</sup>. Avant de traiter cette importante question de la coordination entre les agents, nous allons compléter l'analyse spatiale de la théorie standard par un petit rappel sur son reflet productif, en l'occurrence le fordisme.

## **2.2. Les transformations dans l'organisation de la production : le modèle fordiste, ses traits et ses limites**

Le fordisme en tant que modèle d'industrialisation a rencontré un tel succès qu'il aura engendré des gains de productivité apparente sans précédent dans l'histoire mondiale. Il s'agit d'un système d'assemblage à grande échelle, appuyé sur les économies internes ou l'intégration verticale, sur une organisation technique de travail marquée par une mécanisation poussée sur les chaînes d'assemblage et caractérisé par une structure industrielle fortement oligopolistique et une régulation sociale relativement efficace. Il s'agit, aussi, d'un régime d'accumulation caractérisé par une croissance rapide de l'investissement par tête mais également par une croissance de la consommation par tête (Boyer, 1992). C'est une configuration de l'industrialisation, où les marchés stables, les réductions du coût des facteurs et les économies d'échelle sont des variables clés, qui s'est installée dans les pays développés après la deuxième guerre mondiale jusqu'au milieu des années 1970 (Leborgne et Lipietz, 2002).

### **2.2.1. Les principales caractéristiques du modèle fordiste**

Notre objectif, ici, n'est pas d'aborder les principaux traits, qui qualifient le régime fordiste, d'une manière exhaustive et complète, mais juste les éléments qui nous semblent en relation avec la question de la coordination.

---

<sup>143</sup> Nous revenons un peu loin sur les nouvelles tendances de la localisation des activités agricoles et agroalimentaires.

### **A) L'intégration verticale**

La logique d'intégration verticale est considérée comme le trait incontournable du fordisme. Elle correspond à deux grandes catégories d'enjeux (Veltz, 1993). La recherche d'économies d'échelle et de réduction des coûts. Un tel objectif peut être le résultat des potentialités de standardisation et de l'utilisation des technologies à haute échelle de production. Les économies d'échelle sont associées d'une part à de longues séries de produits, dans la perspective de réduire les coûts de revient des produits standardisés et soumis à concurrence, en premier lieu. Et d'autre part, la recherche d'économies dans la gestion réalisable grâce à un niveau plus élevé d'interaction et de rétroaction réciproque entre les diverses fonctions, et les diverses étapes de plusieurs processus productifs.

### **B) La division technique du travail**

Le principe directeur bien connu du système taylorien de la division du travail réside dans ces économies d'échelle mentionnées au point précédent. Ces dernières étaient assurées par la présence d'un surintendant possédant une connaissance étendue des possibilités de marché et des techniques de production. Celui-ci concevait le produit et subdivisait sa production en tâches hautement spécialisées, donc hautement productives, dont beaucoup pouvaient en fin de compte être suffisamment simplifiées pour être complètement automatisées (Sabel, 1996). Ce modèle aboutit à un transfert de la qualification vers le bureau d'études, conduisant à considérer le travail d'exécution comme un facteur générique. Schématiquement, cette rationalisation à travers cette séparation a deux objectifs principaux. Le premier est de généraliser aussi rapidement que possible la méthode apparemment la plus efficace « *the one best way* », d'éliminer les tâtonnements sur les postes de travail ainsi que les dysfonctionnements contre ces postes, impliquant une standardisation rigoureuse des gestes opératoires. Quant au deuxième objectif, il consiste à obtenir, à travers la connaissance précise du temps requis pour mener à bien chaque opération, un contrôle rigoureux sur l'intensité du travail des opérateurs, de façon à limiter « l'oisiveté » des travailleurs. Ce contrôle s'effectue grâce à des procédures standardisées, communiquées aux exécutants par le bureau des méthodes.

Dans cette perspective, le travail n'exige plus d'apprentissage et peut-être laissé à une manœuvre mécanique, il peut être mieux mesuré et chronométré. L'ouvrier n'est plus un agent créateur, mais devient un instinct opérateur de machine. Taylor lui-même a apprécié cette transformation. N'a-t-il pas prescrit : « *il (...) s'agit de reléguer tout travail intellectuel*



*et d'écriture dans le bureau de préparation de travail ; l'ouvrier n'a pas le temps de penser au montage lié à l'entretien de sa machine, au fonctionnement de ces organes moteurs, de ses engrenages, etc. Il doit se borner à la mettre constamment en marche »* (Bourquin, 1966, p.24).

Mais, en réalité, c'est Ford qui a eu le mérite de conduire cette évolution jusqu'à cette dernière limite, d'en tirer les dernières conséquences grasses à la simplification apportée par le travail en grande série. Ford employait 95 % des ouvriers non qualifiés ; 43 % de travaux ne demandant pas plus d'un jour d'apprentissage. Il a précisé lui-même : « *chaque ouvrier s'acquitte d'une manipulation, qu'il répète indéfiniment. Quelques-unes de nos manipulations sont d'une monotonie telle qu'il paraît impossible qu'un ouvrier puisse s'en acquitter à la longue* » (idem, p.24). En effet, l'ouvrier a été placé dans des conditions de travail fixées avec rigueur telle et tellement irrésistible, qu'il doit, qu'il le veuille ou non, travailler rationnellement, sans avoir besoin pour cela d'un schéma, d'un règlement, d'une instruction. Les connaissances qui ne se sont jamais manifestées et qui n'ont jamais été notées, les aptitudes qui restent enfouies dans le cerveau d'un individu isolés, l'habileté, les procédés et le savoir-faire dont certains ouvriers sont fiers et qu'ils considèrent comme leur propriété personnelle, tout cela doit être ruiné, classé, exprimé en tableaux, en lois. On en tirera pour l'usage pratique des formules mathématiques dont l'application donnera des résultats merveilleux. Tout doit être fixé par des fonctionnaires spéciaux et consigné par écrit. Lorsque l'ouvrier s'écarte de ces instructions, il le fait au risque de perdre sa bonification pour sa prime.

### **C) Les relations de subordination et de coordination**

Il est tout à fait logique que c'est la liaison verticale qui aurait dû être seule admise dans ces conditions ; car c'est elle qui suit la filière hiérarchique, qui respecte les compétences de chaque échelon et en maintenant une ferme limitée de commandement évite tout chevauchement et tout malentendu.

### **D) Le fordisme et le principe de rémunération**

Le mode de régulation fordisme exige des formes stables du rapport salarial (Leborgne et Lipietz, 1992). Concrètement, une hausse générale de la productivité doit se refléter effectivement dans une hausse générale du pouvoir d'achat, anticipée par tous les entrepreneurs. On parle de principe de double indexation. Cette hausse générale est alors à la fois un encouragement à l'expansion des investissements de capacité pour les entreprises les

plus productives et une contrainte obligeant à des investissements de productivité pour les autres. L'application de ce principe était assurée par plusieurs institutions formelles et informelles ; il s'agit notamment des conventions collectives, l'état providence, la législation sociale...

### **E) La grande entreprise comme base du modèle fordiste**

La situation type qui semble s'imposer pendant la période de croissance « les trente années glorieuses » montrait que la grande entreprise aurait été le plus convenable à cette situation. Elle créait des emplois, diffusait une activité économique mais elle était engagée dans un processus d'accroissement de travail pour obtenir des économies d'échelle, le véritable emblème de l'expansion, la concentration industrielle se vivait comme un impératif, puisque il fallait obtenir une taille critique pour faire le poids face à la concurrence (Gilly et Torre, 1999).

### **F) Le fordisme et la localisation**

Il s'agit d'un régime d'offre où l'entreprise présente un produit identique dans les différentes espaces avec une quasi-certitude d'écouler sa production. La disjonction des opérations de production, du modèle Fordiste, conduit à un éclatement spatial de production vers des lieux où la main-d'oeuvre est techniquement adaptée. Un tel résultat a été accentué en France par la politique de décentralisation industrielle soutenue par l'Etat vers la périphérie parisienne et à l'ouest du territoire. De même, le mouvement des concentrations des activités en amont de la recherche et développement s'est poursuivi dans l'agglomération parisienne (Dupuy et Gilly, 1995). Les coûts de la conception et de sa transposition dans des tâches précises, par des machines spécialisées, ont pu être amortis tant que la fabrication se faisait en grande série. Mais lorsque les marchés sont devenus plus turbulents et que les fluctuations au niveau de la demande, combinées aux changements technologiques, ont raccourci le cycle de vie des produits, ces coûts sont devenus excessivement lourds. Ceux-ci, avec d'autres raisons qui seront présentées dans le prochain point, ont mis les mécanismes de réussite du fordisme en grande difficulté.

### **2.2.2. La crise structurelle du modèle fordiste**

Beaucoup d'articles et de travaux, dont une grande partie s'inspirant de la théorie de la régulation, ont avancé des interprétations de la crise structurelle du fordisme. Deux facteurs nous semblent importants dans l'explication de causes de cette crise. Le premier concerne les

grands changements qu'ont connus l'univers économique en général, le second la fin des régularités globales encadrant le rapport salarial.

### **A) Les nouveaux éléments de l'environnement économique**

Le nouvel univers économique organisationnel apparaît plus fluide, plus instable, puisqu'il est sous l'effet d'autres logiques, notamment sous celui du pouvoir croissant de la sphère financière et de la domination des créanciers qui à l'échelle mondiale tire vers le haut les taux d'intérêt et raccourcit les horizons. Une telle situation aurait été aggravée par l'absence d'un système monétaire international mis en place depuis 1971 et les chocs pétroliers ainsi que par les changements rapides, et parfois surprenants, de l'orientation des politiques économiques. La mondialisation accélère ainsi les rythmes, impose une économie de vitesse, ce qui rend de plus en plus la vie des entreprises dévorée par le court terme. Schématiquement, les raisons d'une telle situation pourraient provenir de deux facteurs principaux :

- D'une part par l'incertitude qui a marqué les années 70. Cette incertitude a touché, et touche encore, le processus technique et technologique, les formes de consensus social praticable aujourd'hui et également les rapports de force changeants entre les nations. L'internationalisation des échanges rend chaque acteur plus dépendant de décision qu'il ne contrôle pas et qui sont prises parfois à des milliers de kilomètres de son univers d'action quotidienne (Pecqueur, 1989) ;

- D'autre part, le durcissement de la concurrence mondialisé résulte de la stagnation des marchés, de la volatilité croissante de la composition et le volume de la demande. Le marché réclame une grande variété d'articles avec un court cycle de vie et une meilleure qualité, et par conséquent une évolution rapide des méthodes de travail ainsi que les équipements employés. Ceci barre toute prévision et par conséquent « *les marchés ne peuvent plus être effectivement gérés et contrôlés* » (Piore et Sabel, 1989, p.35). Ceci implique que les unités de production traditionnelles verticalement intégrées, dont le succès dépend du morcellement des tâches, de la spécialisation des compétences, de la production en grande série et des économies d'échelle, ne savent plus exactement que produire, ni comment le produire.

### **B) Eclatement du régime de rapport salarial fordiste**

Les grandes entreprises subissent une crise de dimension dès la fin des années 60. La crise se développe à la suite de premier choc pétrolier dans les branches qui avaient joué leur rôle

moins tard pendant la période de croissance (biens de consommation durable à destination des ménages). Concrètement, la crise a provoqué des réductions massives d'emplois, des abandons de sites industriels, des disparitions ou une sélection de nombreux sous-traitants. Dans ce contexte, le fondement du rapport salarial fordiste commença à s'éroder, une telle situation pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs. La productivité commença à ralentir et le capital fixe par tête à croître. Cela impliqua une chute de la profitabilité, d'où une chute du taux d'accumulation. La majorité du collectif de travail se retrouva en effet exclus par principe à la guerre pour la productivité et pour la qualité. Par ailleurs, c'est par l'effet de ces mêmes principes tayloriennes que la recherche et le développement apparaissent comme une pratique purement spécialisée et que sa mise en oeuvre dans l'industrie ne peut être introduite que par le haut.

En fait, l'opérateur le plus taylorisé ne se contente pas d'obéir aux ordres du bureau des méthodes ou de suivre le mouvement de sa machine. Il est toujours en opposition secrète, voire inconsciente vis-à-vis du mode formel d'opération tel qu'il est ordonné par le bureau des méthodes (Leborgne et Lipietz, 2002). De plus, l'augmentation de niveau de formation de la population active, grâce au progrès réalisé au niveau de système éducatif, va aussi contribuer pour sa part à amorcer le dépassement du modèle Fordiste. Corrélativement avec ces facteurs, le compromis « augmentation de pouvoir d'achat contre abandon de toute liberté d'organisation de travail » est remis, donc, en cause. Ce qui mena à une crise de l'emploi et par là, clairement à une crise de l'Etat providence. C'est la fin de l'indexation des salaires et de l'installation d'une politique d'austérité (Leborgne et Lipietz, 2002). Au total, la crise du modèle Fordiste est liée, globalement, à la fois à un épuisement des gains de productivité, à la division de travail et plus largement, à des valeurs d'autorités et de hiérarchie (Dupuy et al., 2001). Une telle crise profonde va pousser le système productif à se réorganiser de nouveau. Une réorganisation dont l'objectif est de dépasser les contraintes classiques, tels que l'abaissement des coûts de production, de la recherche des gains de productivité ainsi que de briser les rigidités bureaucratiques en retrouvant une capacité de réaction et de souplesse vis-à-vis les contraintes externe. C'est alors que les nouvelles formes d'organisation économiques ont trouvé leur justification.

### **2.2.3. De l'organisation rigide (fordisme) à la spécialisation flexible**

Contrairement au modèle Fordiste d'organisation de la production centrée sur une intégration verticale, une nouvelle stratégie productive assise sur la flexibilité technique et

organisationnelle, avec un processus accru de la spécialisation, semble prendre le relais de mode fordiste. Cette nouvelle stratégie est connue, dans la littérature économique, sous le concept de la spécialisation flexible (ou souple). Quels sont alors les fondements théoriques et conceptuels de cette nouvelle organisation ? Quels sont leurs traits et leurs limites ?

Le terme de « spécialisation souple » est apparu pour la première fois en 1984 avec la publication originale de livre, *les chemins de la prospérité*, de Piore et Sable. Pour ces derniers, la spécialisation souple est une alternative au modèle fordiste. Il s'agit d'un déplacement du système dominant de la production de masse vers des processus de production dans lesquels la flexibilité et l'innovation permanente jouent le rôle central. Les entreprises sont, grâce à ce système, capables de faire face rapidement et de manière flexible aux changements croissants des conditions du marché. Elles ont une capacité qui se traduit par la fabrication d'articles assez fortement différenciés destinés à des marchés changeants, par des travailleurs qualifiés s'adaptant facilement et utilisant des équipements à usage général. Ce mouvement a été accompagné par une réorganisation profonde des entreprises, avec une tendance vers une « déverticalisation » et une décentralisation des unités opérationnelles, et par conséquent une atténuation des hiérarchies et un accroissement des relations externes (sous-traitance, partenariat). Ceci nous renvoie à l'importance des réseaux industriels et sociaux, de tels réseaux, affirme Piore et Sable (1989), sont décisifs non seulement pour les petites entreprises mais pour un grand nombre de grandes firmes (Hasäini, 1996).

L'hypothèse de la spécialisation souple a tout d'abord été associée à un système productif constitué de petites entreprises, hautement spécialisés et verticalement désintégrer, liée au sein d'un dense réseau de relations marchandes et non marchandes. Ce réseau spécialisé de petites entreprises intégrées est intrinsèquement plus flexible que la grande entreprise verticalement intégrée, grâce à une organisation plus souple qui permet à tout moment aux différents membres indépendants du système productif de se recombinaison temporairement en fonction des circonstances.

Effectivement, les petites et moyennes entreprises (PME) sembleraient à priori les mieux armées pour s'adapter à l'évolution quantitative et qualitative de la demande mondiale. En plus de l'apparition de nouveaux outils technologiques, cette évolution a permis aux PME les plus performantes de contourner l'obstacle de la concentration des unités de production et de trouver un marché en expansion adapté aux caractéristiques de leur taille. De ce fait, on a

assisté depuis les années 1980 à un développement sans précédent de ce type d'entreprises qui se sont multipliées et ont créé de nombreux emplois au Nord comme au Sud (Pecqueur, 1989 ; Ferguène ; 1996 ; Nadvi et Schmitz, 1996). Parmi les PME ayant particulièrement bien réussies, on relève des sociétés naissantes financées au moyen de capital-risque et appartenant au secteur de l'informatique, des télécommunications, des logiciels et de la biotechnologie. On les retrouve également dans les secteurs « traditionnels » comme l'habillement, le textile, la chaussure, les machines-outils ou la céramique sous forme de groupements (réseau ou district) de producteurs. Chacun d'entre eux sont alors spécialisés dans un aspect particulier de la conception ou de la fabrication, en coopérant selon diverses formules à la production de biens de qualité supérieure (Sabel, 1996).

### **A) Les atouts et les facteurs de réussite de la spécialisation flexible**

La production en grande série ne serait plus à l'ordre du jour car la demande est irrégulière et très différenciée. Dans ces conditions, les avantages d'un glissement presque instantané d'un produit vers un autre sont supérieurs aux avantages tirés des économies d'échelle, dans la mesure où ils autorisent notamment l'appropriation de rente de monopole. Ceci, avec la chute rapide du coût de l'acquisition et le traitement de l'information ainsi que l'amélioration continue de la formation des travailleurs, vont être les principaux facteurs de la supériorité et de l'efficacité de la spécialisation souple. Un tel résultat est fondé sur un certain nombre d'éléments, en particulier le progrès technique et l'économie de temps ainsi que la division cognitive du travail.

### **I. Le progrès technique et l'économie de temps**

La spécialisation flexible est synonyme d'utilisation d'une technologie flexible et évolutive ; c'est-à-dire à usage multiple. Elle bénéficie notamment de la nouvelle technologie, d'une réduction des coûts de revient et par conséquent, d'une meilleure position sur un marché mondial plus concurrentiel. En effet, les nouvelles technologies offrent de nouvelles possibilités d'organisation industrielle, principalement grâce à la gestion des flux d'informations et de produits assistés par ordinateur, à la flexibilité des biens d'équipement, à la conception modulaire des produits et au montage automatisé par sous-ensembles. Le paradigme industriel lui-même était remis en cause et de nouvelles voies étaient explorées. Celles-ci se caractérisent principalement par l'invasion des micros processus et des interfaces électroniques non seulement dans de nouveaux produits, mais également dans le processus de travail lui-même. L'électronique offre, sur chaque poste de travail, plus de flexibilité aux

équipements, c'est-à-dire qu'elle ouvre la possibilité de changer le mode opératoire de machines standardisées, même automatiquement, à travers une reprogrammation supposée rapide et à bas coût (Leborgne et Lipietz, 2002).

La production assistée par ordinateur élargit considérablement les possibilités de gérer en temps réel les stocks en cours requis par chaque opération suivant les besoins de la production de l'atelier, laquelle peut être optimisée selon l'intensité de la demande intermédiaire et finale. Parallèlement, elle permet d'harmoniser le processus entre les postes de travail séparés et par conséquent, la planification sur chacun de ces postes. Ceci nous renvoie au principe de la gestion à flux tendu (*Just in Time*) qui prend le pas sur le principe de la régulation par stock. Ce principe de « *Just in Time* » peut être appliqué aux relations entre les ateliers dans l'établissement, entre les établissements des mêmes firmes ainsi qu'entre les firmes et les sous-traitants. L'oisiveté des équipements est donc devenue strictement limitée, ce qui permet des économies importantes, tant au niveau du capital fixe que du capital circulant. Concrètement, cette nouvelle gestion « juste à temps » consiste à raccourcir de manière significative les délais de livraison des produits finis et les délais d'approvisionnement en matières premières, ce qui permet à l'entreprise d'avoir des bonnes relations autant avec ses clients qu'avec ses fournisseurs. Une telle nouvelle stratégie, également accompagnée de la spécialisation et de la production d'une gamme restreinte de biens différenciés, pourrait faire bénéficier l'entreprise d'une gestion optimale de la qualité, de l'innovation et de l'économie du temps, impliquant ainsi une réduction significative du coût de revient et par conséquent une meilleure position face à ses concurrents (Leborgne et Lipietz, 1992). Il en résulte que l'introduction de cette révolution technologique a réduit, indirectement, la distance existante entre les branches traditionnelles et les branches modernes et a apporté une marge de manoeuvre importante aux entreprises de petites et moyennes dimensions.

## **II. La division cognitive du travail**

Les nouvelles technologies d'information et de communication vont en effet remettre en cause la division taylorienne entre travail manuel et travail intellectuel. En effet, la période post-fordiste se caractérise par de nouvelles organisations des tâches où le travail qualifié et machines paraissent plus complémentaires. Concrètement, on passe d'une division technique de travail à une division plutôt cognitive de travail, au sens de terme de Maoti et Mouhoud (1994). Ceci consiste à décomposer les processus de production en fonction de la nature des savoirs nécessaires à la réalisation des différentes activités. Ce principe repose sur une logique

d'efficience dynamique, d'apprentissage et de création de ressources. Il ne s'agit plus d'accomplir avec la productivité maximale des tâches élémentaires soigneusement définies mais de prendre sa place dans un processus de production à la configuration évolutive. Autrement dit, l'efficacité organisationnelle prend le pas sur l'optimisation des postes individuels (Dupuy et al., 2001). Dans cette perspective, le principe de la séparation fondamentale entre les tâches manuelles et les tâches intellectuelles, qui était un des fondements de la production de masse, n'a plus lieu d'être dans la nouvelle organisation. De ce fait, la conception et la fabrication peuvent être plus strictement liées. L'enjeu est dorénavant de réconcilier ce que le taylorisme avait séparé, d'un côté les tâches de conception et de l'autre côté les tâches d'exécution dans des unités de petite taille afin de faire jouer de rapports de coopération et au sein même de grandes entreprises.

Ces nouvelles formes de coordination du travail encouragent une division réfléchie et expérimentale de la définition et de la distribution des tâches. L'unité de référence, ici, n'est plus l'individu mais le groupe de travail. Le groupe définit la division de travail pour lui-même et en vérifie l'utilité par la pratique. Elles impliquent les travailleurs non seulement dans l'ajustement permanent et dans la maintenance des équipements, mais aussi dans les améliorations de tout le système de production, grâce un savoir faire résultant de l'apprentissage sur le tas lors de l'entretien journalier du processus productif par le personnel de bureaux des méthodes et les exécuteurs. Le collectif de travailleurs reçoit, en contrepartie de cette implication, des bonus, des avantages de carrière, un emploi à vie, une participation au capital de l'entreprise. Un nouveau mode de rapport salarial est apparu, il s'agit d'un compromis individuel (Exemple : l'acceptation des salariés du groupe allemand Bosch de passer de 35 heures à 36 heures, en modifiant un compromis collectif 35 heures) plutôt que celui de la convention collective marquée le modèle fordiste. Dans le cas échéant, la négociation collective, pourrait porter globalement sur l'implication de ses membres dans la lutte pour une productivité plus forte et pour une meilleure qualité. En contrepartie, le syndicat acquiesce les droits de contrôle sur les conditions de travail, les licenciements et le partage des gains de productivité, comme c'est le cas notamment de Japon ou Allemagne.

Les modes de coordination qui encouragent une révision délibérée et expérimentale de la définition des tâches et de leur répartition entre les institutions économiques et au sein de ces dernières sont plus performants que ce ceux qui reposent sur la division technique de travail. Sabel (1996) a qualifié ce système de modes de coordination de système d'apprentissage par



le suivi<sup>144</sup>, en raison de la manière dont il lie l'évaluation des performances au réexamen des objectifs. Le succès ce système est parvenu à l'intégration de la conception et à l'exécution de la production, où la délégation d'une partie des pouvoirs au niveau de la conception et de la production des biens et services de chaque activité est conduite dans unité (semi-)autonome. Ceci permet à chaque unité de réduire les coûts, d'où la solution des problèmes soulevés dans son domaine de spécialisation pour un client quelconque sur la base d'expérience dans la solution de problèmes analogues. Des économies d'envergure sont ainsi réalisées. Cette logique de l'organisation décrite ci-dessus a été, en grande partie, à l'origine de la réussite de l'expérience japonaise. Cela ne signifie cependant pas que ce type de coordination est limité à la culture japonaise. Il s'est propagé, essentiellement grâce aux entreprises multinationales, aux États-Unis, à l'Union Européenne et d'autres (Sable, 1996).

Au total, dans une ère d'incertitude où les marchés sont concurrentiels et où les produits sont soumis à une différenciation incessante et à des conditions économiques hautement imprévisibles, la fragmentation semble être la meilleure stratégie afin d'éviter la mauvaise allocation du capital et du travail dans des unités de production intégrée. Schématiquement, il s'agit d'un passage du modèle de production de masse, dans lequel selon le mot célèbre de Ford « *le client a le choix de la couleur de la voiture à condition qu'il soit noir* », à un modèle de spécialisations flexibles. Grâce à ce dernier, les producteurs peuvent se former et se reformer avec une relative facilité en fonction des changements du marché.

## **B) Les limites théoriques et pratiques de la spécialisation flexible**

La transformation structurelle sur laquelle repose l'ensemble de la théorie de la spécialisation flexible, à savoir la dislocation des marchés de masse et la division cognitive du travail, reste douteuse d'après plusieurs chercheurs<sup>145</sup>. Ces derniers font appel à un certain nombre de points qui montrent en effet les limites de cette nouvelle tendance théorique :

- la sous-estimation de l'étendue et de la production en petite série artisanale pendant le fordisme lui-même ;
- Le nombre croissant des opérations d'acquisition et de fusion marquant ces dernières années, reste sans précédent dans tous les secteurs. Un tel mouvement

---

<sup>144</sup> Sable (1996) laisse entendre par apprentissage par le suivi, une coordination qui fixe de manière stricte des objectifs à atteindre et qui associe les discussions sur l'examen des performances obtenues par les différents partenaires (le suivi) ou discussions sur la façon d'améliorer l'exploitation compte tenu de ces phénomènes (apprentissage).

<sup>145</sup> Voir par exemple les travaux d'Ash et Kenin (1992).

- s'est inscrit dans une nouvelle accélération des opérations de croissance externe, dans de nouvelles formes de coopération et d'alliance entre groupes industriels ;
- L'importance persistante à l'heure actuelle des économies d'échelle, des investissements de capacité pour répondre rapidement aux commandes de grande quantité ; en raison de la montée continue des coûts fixes, notamment ceux nécessaires pour pénétrer dans la plupart des secteurs. Ce qui implique que :
    - L'absorption des parts de marché est effectuée de plus en plus par des principaux concurrents, profitant de leur taille critique importante ;
    - L'aptitude des leaders du marché à répondre à une demande différenciée par des biens fabriqués à partir de très nombreux composants standardisés et produits en grande série (p.ex : Toyota).

Ce qui signifie que la grande entreprise verticalement intégrée n'est pas vouée à disparaître ; et que les oligopoles et les très grosses firmes ne sont tout à fait compatibles avec un accroissement de la flexibilité. Par conséquent, ce concept n'est pas l'apanage des petits systèmes productifs intégrés et non hiérarchisés. La grande entreprise subit, certes, des pressions de plus en plus importantes de la concurrence acharnée auxquelles elle ne peut pas verticalement faire face en raison de sa taille et de son système d'organisation. Par contre, elle peut très bien parvenir à cette flexibilité, grâce à la nouvelle technologie ou à l'externalisation de certaines fonctions, sans abandonner pour autant la plupart des atouts qui l'ont traditionnellement distingués de la petite entreprise ; à savoir ses ressources financières élargies, son poids sur le marché, sa capacité d'innovation et une mobilité géographique relativement aisée (Flavia et Erica, 1992).

Il convient de ne pas opposer production de masse et production flexible, la première ayant encore de beaux jours devant elle. En effet, la flexibilité liée au processus productif ne se réduit pas à une tendance vers des processus de production à petite échelle, comme on le suggère parfois mais « *correspond à une réorganisation de la conception des produits et des étapes de la production pour concilier l'obtention d'économies d'échelle toujours substantielles et une différenciation plus poussée du produit final pour satisfaire et stabiliser une demande de plus en plus complexe* » (Razanakoto, 2003, p.7). Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'une partie des PME travaillent directement ou indirectement pour les grands groupes et qu'elles font l'objet de rachat massif par des groupes nationaux ou internationaux

depuis le milieu des années 80 (Colletis et Pecqueur, 1993). En effet, plusieurs systèmes basés sur un regroupement des PME en Italie ont par exemple « *éprouvé des difficultés à répondre de manière efficace à l'impératif d'internationalisation qui s'est imposé à elles dans le courant des années 90. On a pu considérer alors que l'apparition, le développement ou le redéploiement de grandes entreprises, d'entreprises pilotes ou d'entreprises leaders pouvait constituer un gage de l'adaptation nécessaire de ces districts aux changements.* (Carbonara, 2002 ; Tomás Carpi et 1999 a ; Whitford, 2001) ». (Gallego-Bono, 2007, p.2). En réalité, ce n'est pas la suprématie de la taille petite ou grande qui conditionne le degré de la flexibilité du processus productif mais plutôt les interactions entre groupes et PME ainsi qu'à l'intérieur même de groupes (entre ses établissements). Pour ces raisons, Boyer et Coriat (1987) appréhendent cette restructuration des processus productifs comme une flexibilisation de la production de masse et non comme l'abandon de cette dernière.

Cette flexibilisation résultante des demandes changeantes diversifiées voire incertaines, comme nous l'avons souligné, a progressivement remis en cause l'intérêt de grands producteurs de biens standardisés fortement intégrés et rigides. En effet, l'intensification de la concurrence par la qualité, la différenciation croissante des demandes ainsi que la nécessité d'adapter en permanence les productions à des besoins sans cesse évolutifs ont poussé vers une plus grande flexibilité de l'appareil productif. Ils ont stimulé l'adoption d'une organisation plus souple, utilisant des équipements évolutifs et à usage multiples, privilégiant l'innovation et recourant à des services spécialisés de plus en plus nombreux. Le résultat, c'est qu'une bonne partie des entreprises ont modifié leurs organisations internes, abandonnant les grandes structures pyramidales hiérarchisées et s'éclatant souvent, en une série d'unités de moindre importance reliées entre elles par toutes sortes d'accords et de contrats, au sein de réseaux organisés.

Ceci nous ramène à une importante question, celle de coordination entre les unités de production, entre celles-ci et les autres agents économiques. En fait, la désintégration verticale va certainement s'accompagner avec plus de coordinations. On se demande alors si ces coordinations font-elles toujours une référence absolue au marché ? Quels changements empiriques et théoriques sont impliqués par le nouveau mode de production en particulier, et par l'univers économique mondial en général, sur la nature des formes de la coordination ?

### 2.3. Coordination des agents entre la rationalité parfaite et la rationalité limitée

Un des enseignements majeurs, que nous pouvons tirer de la section précédente, concerne la pluralité des acteurs économiques et sociaux qui devraient intervenir pour la conception et la production de produits alimentaires de qualité, notamment ceux liés à l'origine de ceux-ci. En effet, ces derniers posent de sérieuses questions par rapport aux processus de coordination entre les producteurs pour choisir, par exemple, le signal adapté à leur production et à leur légitimité en tant que tel. En d'autres termes, « *spécifier le lien à l'origine nécessite de caractériser un produit selon le lieu géographique mais aussi à partir de la démarche collective (i.e. au sein du "dispositif organisationnel")* » (Filippi et Triboulet, 2006, p.122). Cette démarche n'est pas toujours facile à réaliser en raison de la tendance accrue de la désintégration verticale. Cela implique des interactions que les producteurs devraient avoir afin d'assurer un bon déroulement de son processus de production, ceci nous renvoie au problème majeur de la coordination entre agents. Ces vingt dernières années, de nombreux travaux de recherche ont effectivement traité cette question fondamentale dans l'analyse économique tout en essayant de développer des approches alternatives à l'approche dite standard.

L'hypothèse de base de l'approche standard consiste à considérer l'acteur économique (notamment l'entrepreneur), en tant qu'être égoïste, autonome, jouissant d'une rationalité illimitée et guidé par la seule recherche de son intérêt personnel. Cet intérêt individuel sous-entend la recherche de la profitabilité associée à la réalisation de la fonction économique de son entreprise, c'est-à-dire à la disponibilité des ressources et à l'accessibilité au marché. En effet, l'approche standard suppose « *l'accessibilité des facteurs à moindre coût sans que ne soient éclaircies les modalités d'accès à ces facteurs ni la durabilité de l'avantage concurrentiel ainsi construit. Il fonde la pertinence stratégique du comportement de la firme volatile, dont les choix se veulent réversibles du fait de la fonction de la localisation : réducteur de coûts (coûts de transport et d'accès aux marchés, coûts main d'oeuvre, coûts des matières premières...)* » (Lambert, 1999, p.2). Elle suppose également et toujours de la compétition entre les entrepreneurs et donc, un lieu où se joue cette concurrence. Ce lieu considéré comme idéal n'est autre que le marché au sein duquel le prix contient toute l'information nécessaire pour prendre des décisions efficaces. Une concurrence pure et parfaite est alors possible, grâce à la « loi de l'indifférence » de Jevons : l'impersonnalisation de l'échange. Les entrepreneurs ne sont donc que des preneurs de prix, dans des mondes interchangeables, autrement dit, il n'y a aucune négociation ou marchandage.

Les écarts par rapport à ces hypothèses sont considérées comme des imperfections (ou des défaillances) de marché. Pour la théorie hétérodoxe, ces écarts correspondent précisément aux relations sociales entre les intervenants sur le marché. Il est évident que l'acteur économique tient compte de relations sociales dans ses décisions. C'est-à-dire que « *ses croyances et ses préférences peuvent être elle-même le produit d'interactions sociales non médiatisées par les prix et le marché* » (Arrow, 1998). Dans cette perspective, les individus sont conceptualisés comme des agents dont les décisions dépendent directement d'autres acteurs. Le monde agroalimentaire met ainsi en évidence cette dimension non marchande des relations. Effectivement, la nature du produit agricole de base (périssable ou non périssable), le mode de transformation (simple conditionnement ou surgélation) et le type des processus biophysiques (maturation lente ou cycle court) façonnent plus ou moins fortement les mécanismes d'échange dans les filières et notamment les méthodes de gestion de la qualité. La relation entre le produit et le processus de transformation d'une part, et de l'autre, la forme prise par les échanges entre fournisseurs agricoles et transformateurs, entre fabricants et distributeurs et entre commerçants et consommateurs, ont une dimension technique, économique, sociale et juridique (Delfosse et Letablier, 1995 ; Nicolas et Valceschini, 1993).

Sur ces hypothèses, un ensemble d'approches nouvelles s'est développé depuis les années 1970, telles que la théorie de l'agence, la théorie des coûts de transaction, la théorie des compétences, la théorie évolutionniste, la théorie de convention ou bien encore la théorie de la régulation. Elles apportent des éclairages utiles sur les modes d'organisation des entreprises, sur la gestion des rapports entre elles et sur les liens entre efficacité économique et mode de coordination entre les firmes. Traiter convenablement ce problème de coordination suppose de relativiser la rationalité dont ces théories dites alternatives attribuent généralement aux individus. Les chercheurs, en se basant principalement sur les travaux de Simon H.A (1981, 1989), parlent de la rationalité limitée plutôt que substantive : les agents n'ont pas la capacité totale de traitement des informations (de compréhension et de prévision des réactions des employés, des fournisseurs, des clients et des concurrents) que leur prête la théorie néoclassique (Ghertman, 2006). La rationalité limitée va alors devenir un préalable et un point commun pour tous les travaux qui étudient la question de la coordination économique, en particulier la théorie des transactions, l'économie de convention et la théorie économique de l'évolution.

### 2.3.1. De la théorie des coûts de transaction à l'organisation résiliable

La survenance des crises économiques et des bouleversements introduits dans les conditions de la concurrence internationale de plus en plus vives et dans les technologies conduisant à de nouveaux produits et de nouveaux processus de production, ont fait de la capacité d'adoption rapide aux changements une des conditions essentielle à la survie des entreprises. Pour réussir ce défi, une nouvelle forme d'organisation industrielle s'avérait nécessaire (Veltz, 1993 ; Veltz et Zarifian, 1993). Elle allait se situer entre les deux formes pures que sont le marché et la hiérarchie. Son niveau intermédiaire a fait place à un certain nombre de relations non-marchandes du type coopération, de partenariat. Ces dernières vont au-delà de la relation de marché, sans impliquer pour autant une intégration totale ou une perte de souveraineté pour les partenaires subordonnés. Cette question importante de la subdivision faite entre marché ou hiérarchie, a été abordée initialement par l'économie transactionnelle. C'est notamment Williamson (1975) qui, reprenant certains travaux précurseurs de Coase<sup>146</sup>, va ouvrir l'analyse à d'autres modes de coordination économique que le marché. En effet, en introduisant un autre type de coûts, ceux de transaction, il devient possible d'étendre la rationalité économique à un choix entre recours au marché (relations externes à la firme) et recours à la hiérarchie (relations internes à la firme). La prise en considération de coût de transactions<sup>147</sup> va impliquer une modification de la vision de l'information qui devient asymétrique, de la rationalité qui devient limitée et du comportement qui peut être opportuniste (Didry et Vincensini, 2010).

Ce sont ces différents arguments qui ont poussé Williamson (1975) à la reconnaissance de l'existence de relations intermédiaires ou hybrides recouvrant notamment les relations de firme à firme et qui ne relèvent pourtant pas du marché (Baudry, 1999). On peut affirmer que les économies des coûts de transactions sont les principaux facteurs responsables des décisions d'intégration, sans exclure la présence d'autres facteurs qui agissent parfois simultanément pour certains. Williamson (1975) avance un autre concept, celui de l'actif spécifique<sup>148</sup> en relation avec les coûts de transactions et par conséquent avec le choix de la

---

<sup>146</sup> « Il existe un coût à l'utilisation du mécanisme des prix. Le coût le plus évident de l'« organisation » de la production à travers le système des prix ressortit à la découverte des prix adéquats. [...] Les coûts de négociation et de conclusion de contrats séparés, pour chaque transaction d'échange prenant place sur le marché, doivent également être pris en compte » (Coase (1937), cité par Didry et Vincensini, 2010, p. 210).

<sup>147</sup> Étant donné les actions qui doivent être effectuées pour atteindre un objectif fixé, une transaction est un ensemble des opérations nécessaires pour déterminer, motiver et coordonner les individus qui doivent réaliser ces actions. Le terme de coûts de transactions désigne le coût de cet ensemble d'opérations (Williamson, 1975).

<sup>148</sup> Un actif est qualifié de spécifique lorsqu'il ne peut pas être déployé vers des usages alternatifs sans perdre de sa valeur productive, Williamson (1975) laisse entendre de cette notion, l'ensemble des caractéristiques

forme d'organisation. Il affirme que lorsque la transaction porte sur des actifs spécifiques, la personne détenant ces actifs doit être garantie de pouvoir les exploiter étant donné son caractère de quasi-rente constituant un avantage concurrentiel mais aussi de la présence de coûts de sortie élevés. Celle-ci nous renvoie à la notion de non-dépendance envers une partie extérieure, ce qui peut s'expliquer par la non-transférabilité faisant des actifs et par le risque d'être pris dans une situation d'otage « *hold-up* ».

Autrement dit, on est devant un dilemme marché-hiérarchie, flexibilité-irréversibilité, rationalité limitée-opportunisme. Pour Williamson (1975), la résolution de ce dilemme est fonction du degré d'actifs spécifiques : plus la spécificité d'actifs est grande, plus le coût de transaction est lui-même important du fait d'une contractualisation complexe et coûteuse entre les parties. Le recours au marché se révèle alors plus efficace, dans la mesure où l'externalisation de la transaction permet de réduire son coût. Dans le cas contraire, l'entreprise devra supporter des coûts bureaucratiques d'organisation interne, puisque les coûts de production sur le marché seront moins élevés que dans l'entreprise. Ce choix pour le marché permet de réduire le coût de sortie en cas de réorientation des activités mais il se traduit, parallèlement, par une situation d'otage envers la partie externe qui contrôle l'actif (Boissin, 1999). Pour échapper à cette situation (ou lorsque la spécificité d'actif est plus grande, il est possible que l'entreprise s'appuie sur des structures hiérarchiques afin d'assurer la coopération des acteurs. L'entreprise dans ce cas risque de se heurter au hasard moral, à la sélection de diverses et à la mauvaise volonté des salariés. Les firmes coordonnent donc leurs activités en s'appuyant principalement sur des hiérarchies et sur des dispositifs concurrentiels dans le cadre de marché, les relations de ce cadre étant marquées par la forte présence d'échanges contractuels de produits ou de services dans un contexte concurrentiel et de contrats formels. Dans cette perspective, le prix est pris, en priorité dans les considérations, par les contractants.

Pour sortir de ce dilemme, l'entreprise peut envisager une stratégie qui n'est plus celle du marché ou de la hiérarchie mais celle de l'économie de marché coordonnée. Dans une plus grande mesure, l'entreprise peut compter sur des relations non marchandes pour coordonner ses efforts avec d'autres acteurs et pour construire leurs compétences principales. Ce type de coordination exige souvent un appel plus large à la réputation et à la contractualisation partielle ainsi qu'à une attention plus particulière au réseau. Un réseau qui sera désigné

---

techniques, immatérielles, locales et humaines, qui confère à l'actif une plus grande efficacité productive lorsque celui-ci est intégré au sein d'un processus productif donné.

comme étant un état des relations inter-entreprises et qui ne relève ni du marché, ni de la hiérarchie. Il s'agit d'un ensemble de formes intermédiaires qui combinent simultanément et à des degrés différents des mécanismes d'allocations des ressources qui appartiennent au marché pur et à la hiérarchie pure (Hall et Soskice, 2002). Ces formes intermédiaires ont été développées sous deux catégories d'organisation. Une concerne l'organisation dite résiliaire ou réseau, (quasi- désintégration ou quasi-hiérarchique), et l'autre concerne le réseau firme ou le système productif localisé (qui sera développé un peu plus loin) (Colletis et Pecqueur, 1993).

Les grands traits de la première catégorie ont bien été développés, principalement dans les travaux d'Aoki (1990) et de Leborgne et Lipietz (1991,1992). Ceux-ci affirment que quelque soit le modèle de développement émergeant, l'instabilité croissante de la conjoncture et la tendance à une faible durée des produits renforcent l'importance de la mutualisation des risques sur la recherche et le développement, sur les immobilisations en haute technologie et plus généralement sur les immobilisations en capital fixe, contre plusieurs propriétaires de capital (Leborgne, Lipietz 1991). Aoki (1990) a montré que le modèle de l'organisation pyramidale, fortement hiérarchisé, est adapté aussi bien à un environnement stable qu'extrêmement variable et incertain. Entre ces deux extrêmes, lorsque l'environnement change constamment, comme c'est le cas actuel, le modèle fondé sur une coordination horizontale semble le mieux adaptée (Leborgne et Lipietz, 1992). Un tel nouveau schéma organisationnel se repose principalement sur une décentralisation de l'activité opérationnelle conjuguée à une centralisation accrue de pouvoir central qui définit la stratégie globale du groupe. Il se caractérise, entre autres, par :

- Des relations stables entre fournisseurs et clients ;
- Une part importante du client dans le chiffre d'affaires du fournisseur ;
- Un champ de sous-traitance étendue de la conception à la commercialisation ;
- Des formes non marchandes de relations inter-firmes, allant de la subordination au partenariat ;
- Le recentrage sur les métiers.

La quasi intégration verticale recouvre toujours certaines formes classiques fordienne de sous-traitance mais la grande différence par rapport à ces formes est l'existence de la petite ou moyenne entreprise spécialisée et dotée d'une capacité de conception et d'innovation. Il ne s'agit plus de la sous-traitance mais de la co-traitance. Cette tendance à l'éclatement s'est



opérée de façon plus ou moins puissante selon le type de l'activité. Elle est également en fonction des rapports entre l'importance des économies internes d'échelle (qui poussent au maintien de la cohérence de l'ensemble) et à l'importance des économies d'échelle externes (qui poussent les entreprises à se désintégrer pour tirer profit des atouts de la souplesse et des opportunités offrant par les divers lieux de localisation) (Leborgne et Lipietz, 1992). En effet, les accords interentreprises, à partir du milieu des années 80, ont eu pour effet d'introduire des relations ne relevant généralement ni du droit de propriété, ni de la concentration financière mais de la recherche de complémentarité technico-industrielle entre des partenaires qui restent juridiquement indépendants et qui peuvent même poursuivre des objectifs productifs communs (Dupuy et Gilly, 1995).

### **2.3.2. La théorie évolutionniste : le rôle de l'apprentissage historique et de la coordination des agents dans les décisions des agents économiques**

Certes la théorie des coûts de transaction et dans un moins degré l'approche résiliaire nous ont permis de jeter la lumière sur les formes hiérarchiques, ou quasi-hiérarchiques, de la gouvernance comme mode de coordination répondant aux défaillances du marché. Mais leurs explications restent limitées à un arbitrage (presque statique et quantitatif) entre faire et faire faire sans rentrer dans la boîte noire de chacun de ces deux choix. L'approche évolutionniste (Dosi et Winter, 2003) de la dynamique économique a tenté de dépasser cette vision en mettant en évidence les mécanismes d'apprentissage et de coordination des agents ainsi que leur rôle dans les décisions des agents économiques. Selon elle, ces mécanismes ne peuvent plus « *les écarter en analysant exclusivement les états d'équilibre du système, ni en comptant sur les anticipations rationnelles des agents (que l'équilibre pourrait permettre) pour résoudre ces problèmes de coordination* » (Yildizoglu, 2009, p.5).

Il s'agit d'un mouvement d'adaptation continue où les comportements, les croyances et les stratégies des agents évoluent continûment en fonction de leur expérience avec les autres agents et du système économique qu'ils constituent (Dosi, 1988). Ce cadre place l'histoire et l'évolution dans une perspective évolutionniste, c'est-à-dire la prise en considération de l'importance de l'histoire afin d'analyser et de comprendre les phénomènes économiques et par conséquent des mécanismes d'évolution rendant intelligibles les trajectoires technologiques, organisationnelles et institutionnelles des économies (Lazaric, 2010). Nelson et Winter (1982) parlent même de phénomènes d'irréversibilité et de poids du passé avec ses effets décisifs sur les décisions microéconomiques. Cette approche fournit des arguments non

négligeables pour comprendre la dynamique des trajectoires technologiques selon Dosi (1982; 1988) ainsi que des mécanismes d'irréversibilité qui lui sont reliés à travers les processus cumulatifs d'économie d'échelle, d'externalité de réseau et d'apprentissage par l'usage (Arena et Lazaric, 2003).

Cette lecture évolutionniste de la dynamique a permis de dépasser l'approche standard de la technologie où l'aspect production et création de connaissance est négligé ou tout à fait secondaire. La grille de lecture transactionnelle paraît de ce fait également insuffisante, notamment dans une nouvelle économie basée davantage sur la connaissance. Celle-ci est un bien différent des autres marchandises tangibles et soulève des questions beaucoup plus complexes que ne peut résorber le seul mécanisme de prix (Foray, 2009). Les recherches évolutionnistes (Nelson et Winter, 1982) ont révélé qu'il existe plusieurs types de connaissances au sein de la firme, qu'elles soient individuelles, collectives ou distribuées. Ces connaissances sont situées dans les mémoires individuelles, dans des ouvrages, des documents, des ordinateurs, des rapports d'activités et sont incorporés en partie dans certains équipements productifs. *« Contrairement au postulat usuel selon lequel toute connaissance s'ancre physiquement dans le capital productif et se manifeste au sein de ce dernier, l'hypothèse retenue ici est celle de répertoires dont les pourtours sont latents et dont l'activation n'est pas méthodique. Autrement dit, la firme dispose d'une multitude d'options pour réaliser les combinaisons productives nécessaires et c'est la manière dont elle mettra en oeuvre ces dernières qui crée un processus productif viable dans un environnement donné »* (Arena et Lazaric, 2003, p.349).

Pour les évolutionnistes (Nelson et Winter, 1982 ; Dosi, 1988), les hypothèses fondamentales sur lesquelles repose la théorie néoclassique sont non seulement inutiles, mais carrément dangereuses si l'on s'en inspire pour définir le comportement des acteurs dans le monde réel. Prendre comme postulat que les agents ont une information (quasiment) parfaite, est objectivement rationnel, tout comme le fait qu'ils optimisent leur résultat suppose que la théorie standard les crédite d'une capacité d'action qui est aussi stupéfiante qu'irréaliste. Comment les individus (notamment les entreprises) parviennent à savoir ce qu'ils savent et, d'une manière claire, comment apprennent-ils ? Il vaut mieux pour les évolutionnistes avoir recours à la notion de la rationalité limitée, plutôt qu'à cette rationalité parfaite de néoclassique. D'après eux, la rationalité limitée consiste à reconnaître que le monde de l'économie est bien trop complexe pour qu'une entreprise puisse l'appréhender parfaitement.

Cette vision place la rationalité dans la construction par les agents de solutions à des problèmes (la rationalité procédurale) plutôt que dans la résolution directe de ces problèmes (la rationalité substantive). Une des manifestations possibles de la rationalité procédurale est l'utilisation des règles de décisions simples (les routines chez Nelson et Winter (1982) par les agents). L'apprentissage correspond alors à la recherche de nouvelles règles puisque celles dont dispose l'agent ne le satisfont plus (Yildizoglu, 2009). La théorie évolutionniste a mis l'accent sur l'apprentissage comme un moyen de parvenir à rationaliser les comportements économiques, et, par conséquent, nous sommes loin du postulat néoclassique où les prix (et les marchés) sont les seuls régulateurs sociaux qui transmettent l'information de façon active.

L'approche évolutionniste de la dynamique économique reste cependant davantage une théorie microéconomique étudiant principalement la firme et leur processus technologique interne. Celle-ci met à la marge leurs relations avec les autres acteurs économiques dépendant de multiples facteurs économiques et non économiques et notamment les règles qui régissent ces relations. Dans cette perspective, la théorie des conventions a tenté de saisir la signification économique de facteurs intangibles tels que le capital social, les normes, les usages et conventions qui régissent les relations entre les entreprises et les rapports qu'elles entretiennent avec les institutions au milieu desquelles elles évoluent.

### **2.3.3. De l'économie des conventions vers une nouvelle sociologie économique liée davantage au milieu local**

Contrairement à l'individualisme méthodologique de la théorie économique standard, qui présente l'action économique comme un fait a-social, a-historique et atomisé, l'économie de convention (Revue Economique, 1989) essaye d'expliquer les faits économiques à partir d'éléments sociologiques. L'hypothèse de base défendue par l'économie de convention réside dans le fait que l'action économique est une forme de l'action sociale, et par conséquent les institutions économiques sont socialement construites (Reynaud, 2001). Ce principe implique l'encastrement de l'individu, par exemple l'entreprise, dans un groupe social contenant à côté des relations marchandes, des relations non concurrentes, dont la qualité est d'importance capitale, que ce soient dans les relations au niveau interne avec ses propres salariés, ou externe avec d'autres acteurs incluant fournisseurs, clients, collaborateurs, actionnaires, syndicats, organisations patronales et gouvernementales (Laville, 2004). En effet, la qualité ainsi que la densité de ces relations déterminent tant la capacité des entreprises à rester compétitive que le progrès technologique dans l'ensemble de l'économie.

Les conventions sont des solutions à des problèmes de coordination interindividuelle. De grandes décisions économiques peuvent donc également être éclairées en s'appuyant sur la notion de convention. Dans la réalité, il existe en économie plusieurs théories des conventions. On trouve parmi elles, la théorie des jeux qui considère la convention comme étant un moyen de coordination arbitraire nécessaire à des individus rationnels ayant des intérêts communs. Même si l'arbitraire de la convention peut conduire à un état sous optimal, il reste rationnel de suivre celle-ci si les individus ont une préférence pour la conformité. La convention se définit alors comme un conformisme rationnel (Demuijnck, 1999 ; Lewis, 2002). Traditionnellement, on distingue la convention comme règle de coordination des comportements de la convention et comme modèle d'évaluation coordonnant les représentations sur les comportements (Orléan, 1994 ; Salais et Storper, 1993 ; Salais, 1998). Une convention *« peut prendre la forme d'une régularité, d'un accord collectif, tacite ou explicite, d'une règle de comportement...qui permet aux agents de coopérer ; elle apparaît comme le cadre constitutif de la coopération et comme le résultat de cette coopération... »* (Béjean, 1999, cité par Domin, 2003, p.734). La convention se distingue toutefois de la règle pour son degré d'intentionnalité, pour sa dimension collective et par le processus d'apprentissage qu'elle suppose.

Pour s'adapter à un monde intrinsèque incertain, les acteurs vont s'appuyer sur des règles conventionnelles permettant de catalyser les accords individuels et de guider leurs comportements. Dans cette perspective, nous allons présenter les axes majeurs d'une des contributions la plus marquante, à l'économie de convention : celle de mondes de production développée par Salais et Storper (1993). Ces derniers définissent la convention *« comme un système d'attentes réciproques concernant les compétences et comportant monde des autres. L'un et l'autre repose sur des conventions partagées par les personnes d'un même monde »* (Salais et Storper, 1993, p.34). Chaque ensemble de conventions décrit un cadre (un contexte) d'action différent pour chaque sorte de produit, que Salais et Storper appellent un « monde » de production. La notion théorique d'un monde est censée permettre de comprendre les relations entre les personnes, les organisations, les objets et les idées, avec une certaine indivisibilité et exhaustivité.

Le contenu analytique central de cette notion est l'interdépendance des actions de nombreux participants au projet productif et ainsi le besoin de coordination si la production doit aboutir à des *outputs* utiles et économiquement viables. Une production est efficiente quand les

incertitudes sont surmontées grâce à des conventions économiquement cohérentes, selon le type de produit. Certains de ses conventions sont appropriés et d'autres non (Salais et Storper, 1993, p19). Autrement dit, l'architecture de la demande, associée à chaque type de produit particulier des systèmes d'innovation, constitue un problème d'action collective pour les innovateurs. Salais et Storper laissent entendre par un problème d'action collective que les règles et conventions qui coordonnent les acteurs leur fournissent un contexte d'action cohérent et commun afin qu'ils soient en mesure d'innover dans une certaine zone de production de l'économie. Il existe plusieurs mondes possibles de production. Chacun étant centré sur un état de produit, un changement de produit implique par conséquent un déplacement vers un autre monde possible de production. Chaque monde apparaît comme un schéma de coordination entre les personnes mobilisées autour d'un produit : il s'agit en effet d'un monde conventionnel pour la coordination des actions individuelles qui peuvent être efficaces et inséparables d'une coordination entre les anticipations. Salais et Storper présentent quatre mondes de production possible, en fonction de choix de type de produit, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Un produit standardisé correspond à des produits fabriqués grâce à une technologie productive connue et largement diffusée, dont la qualité est tellement accessible que la concurrence ne joue inévitablement que sur les prix.
- Un produit spécialisé est le résultat d'une technologie et d'un savoir-faire. Dans ce cas la stratégie de la concurrence se base en priorité sur la capacité d'innover rapidement et avec une meilleure qualité, le prix est devenu ici un élément de concurrence secondaire. Ce type de produit correspond à une demande particulière, ses caractéristiques sont définies par les besoins d'un client particulier ou d'un type de clientèle. Dans ce monde, les problèmes issus de l'incertitude sont essentiellement résolus quand les acteurs génèrent des conventions ou des méthodes empiriques qui coordonnent leurs activités en tant que producteurs ou consommateurs.

Standardisé ou spécialisé, la référence est effectuée, soit par les ressources en *inputs* critiques pour le producteur (la technologie, l'information et les compétences nécessaires à la production proviennent d'une communauté de spécialistes, auquel cas de tels *inputs* sont rares, coûteux et longs à reproduire), soit leur acquisition est aisée et relativement peu coûteuse à développer.

- Les produits génériques : ils correspondent à un marché de produits non différenciés. Ils se vendent directement sur le marché, généralement sans aucune transformation. Ils se redéplient facilement.
- Les produits dédiés : ils correspondent à des clients qui émettent des demandes précises et dédiées. Le producteur, dans ce cas, est orienté vers une demande particulière, dont ses spécialisations ou ses quantités sont définies par les besoins d'une clientèle particulière.

Des incertitudes historiques non triviales sont résolues en construisant le marché, par sélection d'un produit générique ou dédié, ainsi qu'en employant ensuite soit une stratégie de regroupement-standardisation, soit une stratégie basée sur la spécialisation. Le problème est de résoudre ces questions d'incertitude de façon cohérente, étant donné que plusieurs d'entre elles apparaissent simultanément. Elles sont essentiellement résolues quand les acteurs génèrent des conventions ou des méthodes empiriques qui coordonnent leurs activités en tant que producteurs ou consommateurs. Les conventions, en tant que méthodes empiriques, constituent de véritables guides du « comment faire » et qui diffèrent d'un produit de base à un autre. Ce sont des mondes cognitifs dans lesquels existent les acteurs. Ces cadres d'action sont de nature collective puisque les décisions industrielles peuvent seulement produire leurs effets désirés que si elles sont étroitement liées à la possibilité de coordonner les objectifs et de mobiliser des ressources interdépendantes avec d'autres acteurs (Storper, 2000).

Revenons au monde de la spécialisation. Dans ce monde, ce qui est fondamental, c'est l'existence d'une communauté de spécialistes que redéfinissent le produit à des horizons très courts et en utilisant leurs connaissances tacites et coutumières des qualités du produit et de dimension possible. C'est une communauté très interpersonnelle de développeurs de connaissance, basée sur les compétences traditionnelles et au sein de laquelle une communication constante est nécessaire afin d'acquérir ce type de développement technologique (Storper, 2000). Cette sphère d'action économique, fondée sur des communautés de producteurs et d'acheteurs, correspond au monde interpersonnel de coordination économique.

Ce monde s'applique non seulement au cas très connus de certains districts industriels européens, mais aussi aux secteurs les plus spécialisés des industries de haute technologie telle que la production de semi-conducteurs de la Silicon Valley (Scott, 1988). Les acteurs essentiels à l'innovation dans un monde de production doivent avoir des objectifs communs

qui coordonnent leurs actions dans les contextes d'incertitudes propres à ce monde. Dans le monde interpersonnel, les acteurs doivent avoir des capacités d'augmenter les qualités dédiées du produit en approfondissant l'application de leur savoir spécialisé. Ceci se réalise en développant des communautés de personnes au sein desquelles de telles connaissances sont créées, affinées et transférées (Storper, 2000).

Il en résulte que pour résoudre le problème de coordination économique, notamment dans l'univers de l'incertitude et de tendance accrue à la désintégration et de la spécialisation (donc plus de coordination), chaque acteur doit adhérer aux conventions et rejoindre les anticipations des autres acteurs. Il semble que le monde interpersonnel de coordination économique constitue le contexte favorable pour la production de ces conventions en raison de la densité de ces relations (notamment les informelles) qui aident en outre à acquérir les connaissances nécessaires pour l'innovation dans un monde de concurrence basé de plus en plus sur une stratégie de différenciation et de qualité.

En somme, les interactions liées au capital social et culturel commun du milieu prédominent sur les coordinations marchandes. Elles sont le support de la transmission de l'information au sein de ce groupe social. Il s'agit d'un groupe défini par Marshall comme un ensemble d'individus avec des intérêts convergents, aux frontières géographiques, sociales, économiques et historiquement constituées. Autrement dit, il est le produit d'une évolution sociale dans le temps, avec un patrimoine héréditaire et une expérience accumulée à travers l'apparition de dynamique d'apprentissage. Dans cette perspective, la coordination des différentes phases de production est obéissante à la fois au jeu de la concurrence ainsi qu'aux conventions et aux sanctions sociales dictées par la communauté de groupe (Becattini, 1992).

L'unité d'études de la sociologie économique ne sera donc plus l'individu isolé de son milieu, mais le couple « groupe interactif d'individus » et l'endroit sur lequel vit ce groupe (Becattini et Rullani, 1995). Cette nouvelle unité désigne la relation réciproque entre les agents individuels situés dans certains lieux et le système de valeurs, de connaissances et d'institutions prévalant dans ces mêmes lieux. En fait, c'est le milieu local, point d'arrivée d'une histoire naturelle et humaine, qui procure à l'organisation productive quelques intrants essentiels comme le travail, l'entrepreneuriat, les infrastructures matérielles et immatérielles, la culture sociale et l'organisation institutionnelle. La clef de cette lecture rend de cette façon visible la nature circulaire du processus de production : produire ne signifie pas seulement transformer un ensemble d'inputs (donnés) en un output (produit fini) selon des procédés

techniques donnés, en un intervalle de temps donnés. Il signifie également reproduire les conditions matérielles et humaines à partir de laquelle démarre le processus de production lui-même (Becattini et Rullani, 1995).

La production de marchandises inclut la reproduction sociale de l'organisation productive : un processus productif vraiment « complet » devrait co-produire, en même temps que les marchandises, les valeurs, les connaissances, les institutions et le milieu naturel qui servent à le perpétuer. De nombreux contextes locaux - ceux de nature systémique- ne sont pas de fait de purs réceptacles des variétés historiques. Ils constituent en soi de véritables laboratoires cognitifs, au sein desquels de nouvelles variétés sont continuellement expérimentées, sélectionnées, conservées. En somme, le système local est, en même temps et conjointement, un lieu d'accumulation d'expériences productives et de vie, ainsi qu'un lieu de production d'une nouvelle connaissance, tout ce qui fonde exactement les ressources critiques du développement du capitalisme industriel actuel (Becattini et Rullani, 1995).

Les approches institutionnalistes (Storper, 1995) et conventionnalistes (Kirat, 1993) développent plus radicalement encore l'hypothèse de comportements prescrits par l'appartenance à un territoire. Le territoire est conçu, ici, comme un ensemble de règles plus ou moins institutionnalisées, plus ou moins codifiées, fondées sur des représentations collectives et qui inscrivent les individus et les organisations dans un cadre d'action commun. Le développement de formes institutionnelles est ainsi la condition de l'existence et du renforcement d'un tissu économique local. Les institutions ou les conventions locales constituent en particulier le cadre favorable au développement du processus cognitifs entre les agents. Il favorise l'apprentissage organisationnel qui implique les divers types d'interactions sur lesquelles reposent les processus d'innovation (Kirat et Lung, 1995).

Storper (1995) soutient que l'incertitude et la proximité, dans la transaction et la formation des conventions, ont tendance à aller de pair. L'agglomération facilite fréquemment (même si ce n'est pas automatique) la construction sociale d'actifs politico-culturels propres au lieu, comme la confiance mutuelle, la compréhension implicite, les effets d'apprentissage et les langages spécialisés, autrement dits les conventions (Scott, 1999). Tout comme la proximité affecte la formation des conventions, les conventions façonnent ce qui se déroule dans ces contextes de proximité territoriale. La plupart des actions transactionnelles ne sont pas uniquement guidées par des conventions informelles bien sûr. Elles impliquent également des règles formelles ou des institutions telles que les procédures administratives, les contrats ou



les lois (Storper, 1995). Il faut noter que la construction du capital social et culturel, qui conditionne largement l'établissement des conventions entre les acteurs, se base en grande partie sur la confiance.

La confiance est assimilée à une denrée permettant de mettre en place et de maintenir un processus de solidarisation des acteurs, processus qui s'apparente davantage à l'apparition d'un comportement collectif qu'à une relation de nature explicitement coopérative. Il s'agit d'une confiance interpersonnelle qui s'appuie sur un apprentissage fait d'engagements mutuels, de signes que l'on donne à l'autre pour justifier sa confiance. Il s'agit d'une grandeur attachée à la personne. De ce fait, la confiance interpersonnelle n'est ni une donnée qui préexiste à la relation sociale, une information stockée, ni une ressource dans laquelle les acteurs peuvent puiser. Cette confiance, qui peut posséder une dimension spatiale quand elle est saisie dans les aspects tacites ou informels de la relation de face à face (comme c'est le cas du milieu d'agriculteurs familiaux), entretient une relation dialectique avec la proximité (géographique) et la réciprocité (confiance mutuelle) (Dupuy et Torre, 2004).

En d'autres termes, l'existence de la confiance est nécessaire à la convergence dans le temps des anticipations des agents. S'il n'y a pas de confiance, les agents ne seront pas en mesure de s'agglomérer dans le futur, voire même de se protéger ensemble au sein d'un même système local (Dupuy et Torre, 2000). Concrètement, il s'agit d'un outil qui permet une diminution du coût de contrôle (de transactions). La confiance est un jeu continu dans lequel il n'y a pas de perdants. La confiance naît de racines culturelles communes et de partage de l'expérience contractuelle. La confiance serait un produit de l'enracinement des relations économiques quotidiennes dans le champ plus large des institutions sociales et politiques, de normes et des règles tacites dont dépend la reproduction de la collectivité. La confiance tient au respect des contrats, au bon déroulement des transactions, reflétant ainsi les relations de partenariat, la loyauté et la confiance mutuelle. La confiance se nourrit de contacts interpersonnels répétés et réguliers entre fournisseurs et clients d'une même localité (Benko et al., 1996).

Le capital social et culturel se construit alors à partir de réseaux amicaux (Club, festival,...). Ces réseaux informels n'ont pas d'objectifs déclarés de régulation des relations entre les acteurs. Ils permettent une socialisation de l'action de production et sont l'expression d'une capacité locale d'organisation lorsque chaque acteur a conscience d'être partenaire d'une même communauté culturelle et lorsque la densité de relations tissées au niveau de réseau est très élevée. Ceci motive les agents de créer leur entreprise propre, tout en sachant qu'ils

pourraient compter sur un réseau familial ou professionnel qui lui permettrait de se procurer des capitaux nécessaires (Pecqueur, 1989). Dans cette lignée, l'homogénéité culturelle produite par un système d'information efficace, constitue un garant de suivi de relations de confiance, marquées par le sentiment d'identité collective commune. Un tel sentiment ne représente pas une contrainte, au contraire. Elle constitue la base des connaissances sur laquelle a été bâti un modèle économique stable et cohérent avec l'évolution de l'économie internationale (Bagnasco et Trigilia, 1993). Il est important de souligner que la référence à la culture locale ne se limite pas à indiquer l'importance de la diffusion d'un certain nombre d'informations économiques (les technologies les plus performantes, les marchés porteurs,...) mais surtout la diffusion de certains savoir tacites véhiculés par des formes d'apprentissage traditionnelles et une tension productive à la construction et la diffusion des savoirs tacites qui constituent un point de force pour le territoire sur le plan économique.

Les trois développements théoriques qu'on vient de présenter affirment que la modernisation économique des entreprises passe par les réseaux de solidarité qui, en rampant avec l'isolement des entreprises, favorisent la circulation et la diffusion de l'information, consolident les structures financières, partagent les coûts et les risques de la recherche, confrontent les modes d'organisation du travail et la gestion des rapports sociaux. Des réseaux de solidarité, synonyme de coopérations technologiques, composent un dispositif collectif intentionnel de coordination et de développement d'activités productives, d'approvisionnements et de R&D mis en place et piloté par plusieurs organisations indépendantes dont la finalité est le transfert d'actifs et de compétences et la création de valeur ajoutée (Bellon et al., 2001). La coopération, et donc la coordination entre les entreprises, peut donc s'analyser comme un mode relationnel hybride ni de type hiérarchique, ni de nature marchande. Il faut signaler que cette approche a été remise en évidence grâce aux recherches sur les districts industriels et les systèmes productifs localisés (Becattini, Courlet), menées dans les années 1980 et 1990, et démontrant le rôle du territoire dans le développement de la coopération en réseau grâce au jeu combiné du marché et de proximité (Courlet, 2008).

Dans un rapport de coopération en réseau, chaque partenaire doit garantir un niveau élevé d'efficacité. Une efficacité, d'après Roberto Camagni (1995), est toujours liée à des éléments de type territorial et systémique ; des externalités dues à la présence de biens publics et de services privés, à l'existence des compétences diffusées. En effet, les milieux locaux

pourraient garantir l'efficacité dynamique du système des entreprises par la réduction de l'incertitude dans les processus d'innovation et par la constitution d'une base relationnelle pour les processus d'apprentissage collectif (Maillat, 1996). Il paraît que c'est la capacité de former des réseaux informels et formels, qui plus qu'autre chose donne généralement à ces milieux locaux constitués la possibilité de bénéficier simultanément d'économies d'échelle et d'envergure (notamment sous formes des externalités technologiques), ceci au niveau du territoire plutôt qu'au sein de chacune de ces entreprises. En effet, ces dernières sont de ce fait en interaction croissante avec le milieu socioculturel et institutionnel dans lequel elles exercent leurs activités. Les petites comme les grandes entreprises doivent pouvoir évaluer dans quelle mesure leurs techniques et leurs éthiques se conforment aux valeurs, à la culture et aux attentes spécifiques de la population locale (Courlet, 2008).

#### **2.4. Les externalités positives comme base de la nouvelle économie géographique**

L'économie géographique représente un ensemble de travaux dont l'objet est d'expliquer pourquoi certaines activités économiques optent de se localiser dans des endroits particuliers, ainsi que l'impact de ces choix sur l'organisation territoriale de l'économie. Il s'agit d'identifier les facteurs et les raisons qui expliquent l'apparition des processus de concentration et de spécialisation au sein d'un espace plutôt qu'un autre et de comprendre les mécanismes qui favorisent ou défavorisent le renforcement de ces processus (Fujita et Thisse, 1997). Dans cette lignée, plusieurs travaux (Fujita et Thisse, 1997 ; Krugman, 1991, 1981, 1997 ; Arthur, 1990) ont été engagés pour analyser ces phénomènes d'agglomération et de spécialisation en se basant dans sa majorité sur les oeuvres précurseurs sur le concept des économies externes par Alfred Marshall, celui-ci a permis d'identifier trois causes principales de localisation économique (Marshall, 1919) :

1. La concentration de plusieurs firmes sur un lieu unique offre un marché commun pour les travailleurs postés dans des savoir-faire spécifiques à l'industrie, assurant ainsi à la fois des problèmes beaucoup plus importants de chômage et de pénurie d'emplois disponibles.
2. Les industries localisées peuvent encourager la production d'inputs spécialisés non échangeables sous forme des biens non marchands, notamment en matière de « secrets technologiques » de production et d'apprentissage socialement et automatiquement diffusé par le milieu ambiant.

3. Les effets de report de l'information peuvent donner aux firmes qui fonctionnent en groupe une fonction de production plus efficace que dans le cas de firmes isolées.

Ces explications autour des causes de la localisation des activités économiques possèdent un domaine de validité importante, pour la question qui se pose sur les raisons pour lesquelles les activités économiques finissent par se concentrer dans une ou quelques régions ou pays. Dans cette perspective, le modèle de B. Arthur ou P. Krugman engage l'analyse de système local de production dans une voie différente et souvent opposée à celle suivie par la théorie orthodoxe, notamment en matière de prise en compte des rendements croissants ou des externalités lorsqu'il s'agit d'expliquer les déterminants de la croissance des territoires ou l'évolution des technologies. La démarche s'attache à expliquer quels sont les mécanismes industriels qui contribuent à la mise en œuvre des rendements d'échelle croissant et à l'évolution des systèmes locaux de production (Ragni, 1995). Pour Arthur (1990), la référence à Marshall permet d'introduire la notion de rendements croissants et de feed-back positifs (autorégulation) entre « adopteurs » d'un même site d'implantation amplifiant de petites impulsions initiales.

Le concept de rendements croissants externes aux entreprises, mais internes à la branche au système local de production, trouve une application évidente dans l'explication de l'organisation des industries et de la croissance des districts industriels ou des villes manufacturières dont A. Marshall (1919) propose une étude. Les facteurs qui déterminent le choix d'implantation des entreprises relèvent moins de la répartition davantage économique donné que des effets d'agglomération : la production de masse et la disponibilité d'inputs, les économies des coûts de transactions, des progrès dans la qualification de la main-d'œuvre provenant de l'accumulation du capital humain et de la communication directe (Fujita et Thisse, 1997). Ces avantages ont les trouve bien décrits par Marshall : « *On sait apprécier le travail bien fait, on discute aussitôt les mérites des inventions et des améliorations qui sont apportées aux machines, aux procédés et à l'organisation générale de l'industrie. Si quelqu'un trouve une idée nouvelle, elle est aussitôt reprise par d'autres, et combinée avec des idées nouvelles. Bientôt des industries subsidiaires naissent dans le voisinage, fournissant à l'industrie principale les instruments et les matières premières, organisant son trafic, et lui permettant de faire bien des économies diverses* » (Livre IV, Ch X, 1870, p.119).

L'analyse des travaux de Marshall montre l'importance des effets de renforcement entre l'augmentation de la demande et l'implantation de nombre important de firmes dans une

région délimitée. Ces effets d'agglomération sont l'origine pour Krugman (1991, 1995) d'externalités pécuniaires qui peuvent s'avérer, sous certaines conditions, déterminantes dans le développement d'une région. Les activités économiques auront en effet tendance à se concentrer aux endroits où existent des marchés de taille importante. Le marché sera en revanche de taille importante aux endroits où la production est concentrée. Il est souhaitable de vivre et de produire à proximité d'une concentration de production industrielle en raison de plus faible prix des biens produits par cette place centrale (Krugman, 1995).

On est dans une logique des effets d'entraînement ou de *feed-back* positifs (encadré 2) de sorte que plus la concentration des firmes s'intensifie, plus la taille du marché sera importante, plus celle-ci augmentera et plus elle permettra d'induire des effets d'entraînement en amont et en aval (Krugman, 1991). Ceci explique bien la tendance à la divergence entre les régions dans la mesure où une région dynamique, qui a une demande plus importante, incite les producteurs de bien de consommation à s'y implanter. La croissance appelle la croissance, l'introduction d'une causalité circulaire entre croissance et concentration renforce les mécanismes de polarisation de l'espace économique (Boiscuvier, 2000). En d'autres termes, la concentration géographique des activités économiques dans un lieu donnerait naissance à un effet de boule de neige (Lecoq, 1995).

#### **Encadré 2. Effet d'entraînement**

L'hypothèse de base des effets d'entraînement est celle d'une concurrence imparfaite où la dépendance entre l'offre et la demande (indépendantes dans la concurrence parfaite) produit des externalités pécuniaires. Dans ce modèle à causalité circulaire présenté par Krugman (1991), quand une nouvelle entreprise s'agglomère aux précédentes, la baisse des coûts des entreprises (externalités de réseau) et l'augmentation de la variété offerte (avec le coût du transport payé par les acheteurs) conduit à des prix plus bas qui augmentent le revenu réel des travailleurs relativement à une autre région (effet aval) : de nouveaux consommateurs migrent donc, augmentant la demande qui attire de nouveaux producteurs (effet amont).

*Source* : Samson (2004).

Les déclencheurs de processus de concentration étaient traités également par Arthur (1989) sous une conception originale du temps historique qui peut intervenir de manière déterministe ou aléatoire et qui repose sur le concept accidents historique, c'est-à-dire un choc aléatoire extérieur à toute logique économique (Boiscuvier, 2000). Il en résulte parfois de la localisation d'une grande firme ou d'une université, voire l'installation d'une infrastructure. Ceci pourrait exercer, sur d'autres unités avec lesquelles elles sont en relation, des effets d'entraînement au sens de Perroux, où celles-ci augmentent les flux d'achats de produits intermédiaires et de travail autour d'elles. Elles entraînent ainsi des effets d'agglomération en suscitant la création d'autres activités. Dès que ce processus est déclenché, la concentration

sur un territoire se constitue par une série d'événements au cours de laquelle le territoire se configure sous une forme plus ou moins achevée.

Il paraît que la plupart de ces courants ont pris en compte les externalités pour fonder leurs arguments explicatifs des forces poussant à l'agglomération ou à la dispersion des activités économiques et notamment les rendements d'échelle non décroissant<sup>149</sup>. Effectivement, « *de l'avis de nombreux d'auteurs, une force centripète majeure réside dans les externalités qui apparaissent dans le système productif* » (Fujita et Thisse, 1997, p.42). Ces externalités se retrouvent régulièrement associées au coeur de tous les travaux qui considèrent le territoire (ou l'espace) comme un variable endogène dans ses analyses. Il est donc important de préciser, brièvement, le contenu et les traits de ce concept.

#### **2.4.1. La résurgence des externalités**

L'origine principale de ce qu'on appelle aujourd'hui les externalités est à rechercher dans les travaux de Marshall (1870) en personne sur la notion d'externalité, ses origines et ses développements dans le domaine de l'économie spatiale. L'idée d'atmosphère industrielle au sein de district, ou encore « les secrets de l'industrie sont dans l'air », constituent autant d'illustration de la thèse marshallienne selon laquelle des interactions multiples entre les acteurs locaux conduisent à une amélioration sensible des performances des systèmes industriels. Les économies d'échelle se trouvent ici permises par la manifestation d'économies externes générées par le milieu économique dans lequel opèrent les firmes (Samson, 2004). Il s'agit des économies externes aux firmes qui ont été différenciées en deux catégories principales (Scitovski, 1954, cité Perrat, 2005) :

- Les économies pécuniaires : elles circulent par l'intermédiaire de relations marchandes, qu'il s'agisse de prix ou de quantité. Elles sont connues aussi sous le terme d'économies d'urbanisation qui sont conçues comme externes à la firme et externes à l'industrie à laquelle appartient la firme. L'importance et les effets de ces économies sont liés de la taille de l'agglomération, et de la présence d'infrastructures (Courlet et Dimou, 1995).

---

<sup>149</sup> On dit qu'une fonction de production est à rendements croissants quand l'augmentation de la production est toujours plus que proportionnelle à celle des facteurs engagés. Cela est possible en général grâce aux effets d'apprentissage du capital humain, aux externalités liées au partage d'infrastructures et à la diversification de la production. Le principe général de ces modèles est que la différenciation des produits ou des facteurs de production est un facteur d'agglomération, et qu'une baisse des coûts de transport produit une agglomération cumulative (Samson, 2004).

- Les économies technologiques : elles font référence de manière explicite à des interdépendances hors marché qui affectent la forme des fonctions de production des firmes sans pouvoir être correctement pris en compte en raison de la difficulté à définir des droits de propriété (une défaillance du marché). Au contraire de la première catégorie, les économies technologiques sont externes à la firme mais internes à l'industrie localisée dans une agglomération. Concrètement, elles ont des effets externes technologiques directs sur les capacités technologiques de chaque firme.

Ces effets sont produits par la spécialisation intra-industrielle, par la coopération entre entreprises de la même branche, par l'existence d'une main d'oeuvre locale spécialisée et principalement par l'apprentissage mutuel technologique des autres firmes. Ceci nous renvoie à la conception de l'apprentissage que l'on peut définir comme un processus d'accumulation, de mémorisation dont on a analysé de longue date la cristallisation dans les individus et dans les organisations, c'est-à-dire dans les formes institutionnelles que prennent des rapports économiques et sociaux des agents (Antonelli, 1995). Ce processus d'apprentissage est un processus essentiel interactif est donc, un processus enraciné dans la société que l'on ne peut comprendre sans tenir compte de son contexte institutionnel et culturel (Morgan, 1996).

Les externalités technologiques prennent, selon Fujita et Thisse (1997), deux formes principales : les externalités de communication et les externalités spatiales. Les premières décrivent explicitement les relations de communication entre agents, alors que les secondes utilisent le concept d'accessibilité pour appréhender de manière indirecte les générés par la distance et qui ne sont pas captés par les prix.

#### **2.4.2. La connaissance et les externalités spatiales**

La théorie économique d'agglomération distingue classiquement parmi les forces en jeu celles relevant des mécanismes de marché et celles qui restent hors marché. Ces dernières sont engendrées par des externalités spatiales qui prennent essentiellement la forme d'échanges de connaissances (Perrat, 1997). Ceux-ci sont donc générateurs d'externalités spatiales, c'est-à-dire des externalités à portée limitée dans l'espace et qui sont des facteurs d'agglomération. Effectivement, *« beaucoup d'externalités deviennent spatiales du fait que l'espace économique est un lieu d'échange et d'interaction. Ce n'est pas un simple lieu d'achats-ventes entre producteurs, mais aussi un réseau d'échanges, de discussions, de négociations, de compréhensions et d'apprentissages interpersonnels sans fin. C'est la nature*

*transactionnelle de l'espace économique qui le rend porteur d'externalités* » (Samson, 2004, p.4).

La force d'agglomération réside alors dans l'existence de communication entre entreprises permettant l'échange d'information. Il faut noter qu'elle se dote d'un aspect important : celui d'un bien public. En d'autres termes, l'exploitation « *d'une partie de l'information par une autre entreprise ne réduit pas le contenu de cette information pour les autres. Dès lors, l'échange d'informations à travers un processus de communication entre producteurs génère des externalités positives pour chacun d'entre elles* » (Fujita et Thisse, 1997, p.47).

Ces échanges d'information circulent mieux dans la proximité puisque la distance est, toujours, un obstacle à leur diffusion dans la mesure où leur transfert pourrait engendrer des coûts supplémentaires et/ou une dégradation de leur contenu (Suire et Vicente, 2008). Cependant, certains pourraient dire qu'avec la grande révolution dans les technologies d'informations et de communication, une codification et des transmissions de très grande quantité d'informations est possible, alors qu'elles étaient jusque là considérées comme tacites, à n'importe quelle distance, à tout moment et à un coût négligeable. Si ce mouvement arrivait à son terme, nous devrions insister sur une disparition progressive du besoin de contacts face-à-face et, à terme, un déclin de la concentration dans les villes des activités utilisatrices de connaissance. Apparemment, c'est le contraire qui se produit, cette substitution du codé au tacite est limitée puisque les interactions directes ne pourront jamais être entièrement remplacées par des interactions électroniques (Massard et Torre, 2004). La nature fortement personnalisée et contextuelle des connaissances tacites sera toujours un obstacle à la codification de certains types d'informations (Boschma, 2005).

Cette question est illustrée par une célèbre phrase de Polanyi : « *nous en savons plus que ce que nous pouvons dire* » (Polanyi 1967, p. 4)<sup>150</sup>. L'aspect tacite de certaines techniques, de certains gestes, est souvent révélé par le fait qu'ils ne peuvent être exprimés sans perte à travers un autre support qu'eux-mêmes. La connaissance tacite est, pour ainsi dire, « *entre les mains de celui qui la possède de sa transmission et sa valorisation dépendent du bon vouloir de ce celui-ci* » (Foray, 2009, p.53). Le transfert de la connaissance tacite nécessite donc des face-à-face entre les acteurs, d'où la dimension bornée géographiquement de leur diffusion au travers d'externalité. Celle-ci résulte de trois principaux canaux : la mobilité de la main

---

<sup>150</sup> "We can know more than we can tell"



d'œuvre, les coopérations informelles et l'effet cafétéria (Lallement et al., 2007)<sup>151</sup>. En revanche, les connaissances codifiées pourraient faire l'objet de transfert à condition que le récepteur ait les compétences pour les appréhender. Il faut préciser que la création et la circulation de la connaissance dans une organisation se fondent sur la maîtrise de l'interaction dynamique entre connaissance tacite et connaissance codifiée, et plus particulièrement sur la maîtrise des quatre modes élémentaires de conversion (Nonaka et Takeuchi, 1997) : l'externalisation (transformation de la connaissance tacite en connaissance codifiée), la combinaison (codifiée vers codifiée), l'internalisation (codifiée en tacite), la socialisation (tacite en tacite).

Il faut reconnaître qu'il existe toujours un besoin de proximité entre les activités utilisatrices d'informations. D'ailleurs, ces dernières restent les plus concentrées par rapport aux autres activités et forment généralement le coeur des grandes métropoles. Dans cette lignée, on perçoit les connaissances tacites comme étant un avantage concurrentiel spécifique. Au contraire de la connaissance codée, il faut se localiser et s'ancrer, là où elles sont produites afin d'accéder à la source car elles sont par nature localisées. Les informations tacites sont donc essentiellement disponibles là où sont déjà concentrées de nombreuses activités économiques (référence à la causalité circulaire) (Guillain et Huriot, 2000). La localisation des activités ne serait pas indépendante des conditions spatiales d'échange des informations, et elle pourrait encore avoir besoin de s'agglomérer. Les avantages de l'information tacite peuvent être contrariés par le fait que l'entrée dans un réseau de communication suppose en outre la réalisation d'investissements importants en infrastructures physiques et immobilières et en innovation en termes de matériel, ce qui rend le coût de sortie très élevé (Suire et Vicente, 2007).

Ce qu'on vient de dire sur la nécessité d'être proche pour l'obtenir de ces informations tacites, ne sous-estime pas le rôle et l'importance de la nouvelle technologie de communication et d'information. Ces technologies permettent l'organisation de contacts face-à-face et maintiennent la liaison avec le domicile ou le bureau lors de déplacement professionnel dans un but de contacts directs. L'utilisation de moyens de communication plus efficace n'a pas réduit le besoin d'interaction directe : elle l'a au contraire stimulé. Les discussions face-à-face

---

<sup>151</sup> Il faut préciser que la proximité géographique ne permet pas à elle seule le transfert de la connaissance mais elle a besoin d'être complétée par une autre : la proximité organisationnelle. En revanche, cette dernière pourrait suffire pour un transfert des connaissances codifiées grâce aux technologies de l'information et de la communication (Rallet et Torre, 2007).

sont une source importante d'échanges inattendus d'informations aussi bien codées que tacites et donc des externalités positives croissantes pour les activités agglomérées sur un territoire (Colletis et Pecqueur, 1993). Il n'est dès lors pas surprenant de constater que les externalités spatiales se retrouvent comme moteur du développement économique dans les nouvelles approches de croissance dans le point suivant.

## **2.5. La lecture territoriale de la dynamique économique**

En économie, la pensée en croissance économique a été renouvelée en promouvant le développement des théories de la croissance fondées sur le développement endogène (théorie du développement endogène, théorie de polarisation, théorie de proximité,...). Ce débat essentiellement empirique cherche à aller au-delà de la théorie néoclassique conventionnelle, traitant comme endogènes les facteurs - particulièrement le changement technologique et le capital humain - relégués comme exogènes par les modèles néoclassiques (Martin et Sunley, 2005). Dans ce cadre, la conception de l'économie spatiale capitaliste s'inscrit en avançant que en l'absence de barrières au développement des forces du marché, les disparités entraîneraient un nivellement des prix, des salaires, du capital et du travail, concurrent ainsi de façon significative la convergence régionale à l'intérieur d'une économie nationale intégrée. En d'autres termes, cette manière de pensée suppose que les particularités locales sont totalement absentes, que le travail et le capital sont homogènes et que la mobilité économique est parfaite et sans coût pour rendre, au moins sur un plan théorique, possible un processus de convergence régionale (Chevassus-Lozza et Galliano, 2001; Fujita et Thisse, 1997).

Un tel raisonnement a été remis en cause par les modèles de croissance régionale, proposés par Perroux (1955), Myrdal (1959) et Kaldor (1970, 1981) qui ne voient plus de raisons pour que l'on assiste à la convergence régionale et des revenus, même à long terme. Pour ces modèles, les forces du marché entraînant un déséquilibre spatial, ainsi que les effets conjoints des économies d'échelle et d'agglomération, conduisent à « *un processus cumulatif de concentration du capital, du travail et de la production dans certaines régions, au détriment d'autres : l'inégal développement régional s'auto-entretient plutôt qu'il ne s'autocorrige* » (Martin et Sunley, 2005, p.130).

Par la suite, d'autres travaux qui ont été présentés affirment la dimension de l'endogénéisation de la croissance. Les nouvelles théories du développement, dites théories de la croissance endogène, insistent en effet depuis Romer (1986) sur le rôle des innovations et de la division du travail, des externalités positives, puis avec Lucas (1988) sur l'importance du

capital humain ou avec Barro (1990) sur celle des infrastructures. Ces théories se distinguent de celle de développement endogène (ou développement « par en bas ») qui s'inspirent davantage des auteurs tels que Weaver (1978), Friedmann et Weaver (1979), Stöhr et Taylor (1981)<sup>152</sup>. Les processus qu'elle désigne ne peuvent être confondus avec l'objet des théories de nouvelles théories de la croissance (Romer, 1986 ; Aghion et Howitt, 2000), même s'il est possible de procéder à quelques rapprochements (Dejardin et Fripiat, 1998)<sup>153</sup>. Parallèlement, des théories dites néo-marshalliennes, fondées sur les effets d'agglomération, sont apparues dès la fin des années 1970. Ces travaux ont apporté un éclairage intéressant sur les fondements technologiques, institutionnels et sociaux du développement économique régional, la compréhension et la trajectoire effective du système régional d'un pays dans son ensemble. Ils étaient le résultat de l'analyse de types de régions spécifiques, tels que les « districts industriels » de la troisième Italie (Becattini, 1987, 1992 ; Garofoli, 1992) et des nouvelles formes productives post-fordistes basée sur la « spécialisation flexible » (Piore et Sabel, 1989).

Cet ensemble des travaux ont concordé à l'apparition de ce que Pecqueur (2007) appelle « le tournant territorial » ou également « l'économie territoriale » pour Courlet (2008). Avant de se lancer dans le développement de ces concepts, il nous paraît utile de faire brièvement un détour sur l'apport de la théorie des pôles de développement (ou de croissance) de Perroux. Cette dernière a fait, en effet, l'objet de multiples travaux et a inspiré les politiques économiques régionales de nombreux pays. Elle est simultanément une théorie de la croissance des régions et une théorie rendant compte de la formation de l'inégalité dans l'espace (Benko, 2008). Puis, nous exposerons les grands principes du courant de la proximité (développé principalement par B. Pecqueur, A. Torre, J.-P. Gilly, C. Dupuy, Y. Lung, J.-B. Zimmermann, et G. Colletis) dans la mesure où ces analyses, en dépit de leur diversité, acceptent toutes un présupposé commun, à savoir le fait que les effets et les externalités d'agglomération sont le résultat des coordinations des acteurs basées sur la proximité au sens large du terme.

### **2.5.1. La théorie de la polarisation de Perroux**

Si on a choisi de présenter la théorie de polarisation de François Perroux, parmi plusieurs travaux théoriques, c'est parce qu'il est l'un des premiers économistes français à introduire la notion d'espace dans l'analyse économique en écrivant que « *l'extension des espaces*

---

<sup>152</sup> Friedmann et Weaver (1979), Stöhr et Taylor (1981), cités par Koop et al. (2010)

<sup>153</sup> Sur ce point, voir notamment les travaux de Dejardin et al. (1998).

*abstrait à la science économique retentira vraisemblablement sur son développement ultérieur : elle éclaire aussi son développement antécédent. Elle agira sur l'avenir, elle donne couleur nouvelle au passé ; elle développera des effets en aval, elle en développe en amont »* (Perroux, 1961, p.140). Par ailleurs, il faisait également parti des précurseurs remettant en cause la convergence de la croissance régionale en précisant que « *la croissance n'apparaît pas partout à la fois ; elle se manifeste en des points ou pôles de croissance avec des intensités variables ; elle se diffuse par différents canaux et avec des effets terminaux variables pour l'ensemble de l'économie* » (Perroux, 1955, cité par Benko, 2008, p.33). Il s'agit pour lui d'un système où la croissance nationale dépend de la performance de certains pôles régionaux dont la croissance est liée à son tour à celle initiée dans des centres urbains.

Pour Perroux, la croissance part presque toujours d'un pôle de croissance dont la grande firme joue le rôle principal. La grande firme, par sa puissance économique, technologique et financière, peut maîtriser l'espace, devenir un pôle de développement et affecter ainsi fondamentalement les espaces locaux par les effets combinés de sa politique industrielle et sa politique de localisations. Autrement dit, la polarisation de ces derniers résulte des effets d'entraînement générés par des firmes motrices sur entourage spatial, en raison d'une liaison asymétrique qu'elles sont susceptibles de nouer avec d'autres firmes (notamment de la sous-traitance) et par les biais des effets du revenu qu'elles impulsent (Zimmermann, 1995). Il s'agit ici de considérer la grande entreprise avec « hinterland » socio-culturel, en examinant leur connexion, clef du processus productif de marchandises et de nouvelles connaissances. Au sein de pôle, un réseau complexe de sous-traitants est utilisé par une ou plusieurs grandes entreprises qui ne le contrôlent pas directement ou hiérarchiquement, mais se contentent principalement d'orchestrer la demande locale de travail (Perroux, 1961).

La polarisation fait explicitement référence à la physique et à la présence de l'activité économique dans un lieu déterminé polarise d'autres activités. Elle attire de pouvoir d'achat et crée cumulativement des emplois. Lorsqu'un pôle d'activités existe, il propage autour de lui une dynamique de développement, ce qui signifie que la répartition des activités sur le territoire économique n'est ni aléatoire ni égalitaire. Ces activités exercent sur d'autres unités avec lesquelles elles sont en relation des effets d'entraînement, elles augmentent les flux d'achats de produits intermédiaires et de travail autour d'elles. Elles entraînent ainsi des effets d'agglomération en suscitant la création d'activités annexes : d'autres industries.

Le théoricien de la polarisation précise également qu'il ne s'agit plus d'une structure qui impose aux acteurs la localisation des activités productives mais l'inverse, « *ce sont les hommes qui ont le pouvoir de créer leurs espaces d'influence et d'action* » (Perroux, 1961, p.83). Toutefois, cette théorie présente une limite dans la mesure où cet auteur se place dans une perspective de progrès technique et de territoire considérés comme presque exogènes, c'est-à-dire des existants comme des construits préalables (Colletis et Pecqueur, 1993). Évoquer des firmes motrices, des effets d'entraînement ou encore des obstacles à la diffusion du développement suppose que l'on admette un espace économique localisé disposant d'un potentiel identifiable. Ce dernier serait susceptible d'être dynamisé par les flux de revenus et surtout par les relations techniques engendrées par la firme motrice (Rallet, 2000). En d'autres termes, il faut percevoir le territoire comme une variable endogène dans la naissance et la promotion d'un processus de développement autonome, considéré lui-même comme un processus long et continu (Courlet, 2008).

### **2.5.2. L'économie de proximité**

La grille de lecture proposée par le courant (ou l'école) de proximité, devient une référence principale dans l'analyse des dynamiques territoriales. Cette tendance s'explique en partie par le fait que cette approche apparaît comme l'expression d'une « dominante instrumentale » permettant notamment de déduire les dynamiques territoriales de la coordination des individus et non de les présupposer (Colletis-Wahl et al., 2008). L'argument qui sous-tend le caractère pertinent de la notion de proximité en analyse économique est que la prise en compte de caractère situé des agents est nécessaire pour la compréhension de leurs comportements et de leurs relations. Le courant de la proximité soutient l'idée partagée que l'espace n'est pas neutre et ne doit pas demeurer un parent pauvre de l'analyse industrielle. Leur objet d'analyse consiste principalement à faire intervenir l'espace comme une variable endogène dans la théorie économique et d'expliquer la nature des effets de proximité. Le regroupement sur un territoire d'agents économiques, et la manière dont ils coordonnent leurs activités, est au cœur de la notion de proximité (Bellet et al., 1993).

En conséquence, le lien entre le lieu de localisation des activités économiques et les relations qu'entretiennent les organisations constitue l'axe de la réflexion sur la notion de proximité en sciences sociales (Guedon, 2005). Les travaux publiés au numéro spécial de la *Revue Économique, Régionale et Urbaine* (RERU, N°3, 1993), intitulé « Economie de proximité », paru en 1993, sont considérés comme les éléments fondateurs de ce courant dans le champ de

l'économie régionale. On peut résumer les postulats qui fondent l'approche en termes de proximité, en quatre points (Bellet et al., 1993) :

- La valeur donnée à la création de ressources matérielles et/ou immatérielles, marchandes et/ou non marchandes autour de la sphère productive à la différence de l'allocation de ressources.
- La prise en considération de la dimension temps, de l'histoire dans le processus de création de ressources qui sous-tendent les trajectoires industrielles et territoriales.
- Le rôle joué par les interactions à travers le processus d'apprentissage mutuel, favorisé par la proximité géographique.
- L'importance octroyée aux institutions dans l'interprétation territoriales étant données la valeur des interdépendances hors marché de constitution du territoire.

La notion de la proximité ne constitue plus une seule référence au spatiale, mais prend ainsi une envergure multidimensionnelle (Dupuy et Gilly, 1993). En effet, la proximité géographique n'implique une dynamique industrielle localisée qu'à partir du moment où elle s'accompagne de proximité organisationnelle, et institutionnelle. Ceci se fonde par la conception qu'on a donnée au territoire. Ce dernier est un construit socio-économique, issu des stratégies collectives d'acteurs agissant localement pour résoudre un problème productif mais s'inscrivant dans un contexte global fait de lois, de règles, de normes. Ce contexte global n'est cependant pas déterminé une fois pour toute mais connaît des transformations et des ruptures qui s'inscrivent dans le long terme. Plus précisément, le territoire sera défini comme mode de recouvrement de ces trois proximités qui présentent une grande variabilité dans le temps et dans l'espace (Dupuy et al., 2001).

*La proximité géographique* : « Cette notion traduit la distance kilométrique entre deux entités (individus, organisations, villes), pondérée par le coût temporel et monétaire de son franchissement » (Rallet et Torre, 2004, p. 26). En d'autres termes, elle traite de la séparation de l'espace et des liens en termes de distance. Elle fait référence à la notion d'espace géographique<sup>154</sup> au sens de Perroux : renvoyant largement à la localisation des entreprises, elle

---

<sup>154</sup> L'espace géonomique est défini par des relations géonomiques entre points, lignes, surfaces, volumes. Les hommes et groupes d'hommes, les choses et groupes de choses caractérisés économiquement par ailleurs y

intègre la dimension sociale des mécanismes économiques, où ce que l'on appelle parfois la distance fonctionnelle (Rallet et Torre, 2004). La référence aux contraintes naturelles et physiques, clairement inscrite dans sa définition, n'épuise pas son contenu qui comprend également des aspects de construit social tels que les infrastructures de transport, qui modifient les temps d'accès, ou encore les moyens financiers qui permettent l'utilisation de certaines technologies de communication (Rallet, 2000). Certes, l'état des systèmes de transport et des moyens financiers exercent de fait une influence objective sur ce qui peut être considéré comme « proche » ou « éloigné ». En revanche, la nature subjective de la proximité, qui vient de ce qu'elle dépend d'un jugement fait par les individus, décide en tout de ce qui est proche ou éloigné (Colletis-Wahl et al., 2008).

Plusieurs travaux ont élargis le champ d'application de proximité géographique au-delà des relations entre deux individus ou entre deux groupes de personnes. Comme le montrent les recherches en économie de l'environnement, un individu peut se trouver dans une situation de Proximité Géographique avec une rivière, un site pollué, ou une usine d'incinération, ou encore avec un paysage remarquable ou un lieu de loisirs (Torre et Zuideau, 2009). *« Certains objets techniques (une usine de production automobile, une centrale électrique), ou de concernement, peuvent encore jouer un rôle dans les stratégies et les comportements des acteurs ou des groupes d'acteurs, ne serait-ce qu'en termes de localisation des lieux de travail »* (Torre, 2010, p.413). Elle peut également prendre une forme permanente ou temporaire selon Torre (2009) :

- La demande de Proximité Géographique permanente est satisfaite par une localisation jugée satisfaisante dans un lieu ou par un changement de localisation ou d'une installation dans un lieu jugé davantage propice à la satisfaction des besoins ou à la réalisation des activités projetées par l'acteur.
- La demande de Proximité Géographique temporaire trouve à se satisfaire sans changement de localisation, simplement par l'intermédiaire de mobilités ou de déplacements ponctuels de plus ou moins longue durée.

---

trouvent leur place ; ils sont susceptibles de localisations géonomiques qui procèdent de causes et entraînent des conséquences économiques (Perroux, 1949, cité par Couzon, 2003, p.90).

En somme, la proximité géographique favorise les coordinations de marché, facilite les échanges et les alliances industrielles, accroisse la concurrence et l'efficacité, et enfin, favorise la prise en charge de biens collectifs. Cette proximité permet donc la formation de relations durables qui débouchent sur l'affirmation de la spécificité des espaces par la création de ressources spécifiques (Bellet et al., 1993). Certes, la proximité géographique est une condition nécessaire mais pas suffisante pour la construction d'un territoire (Torre, 2010). Cette dernière fait intervenir également des interactions qu'on prétendra dévoiler à l'aide de deux formes de proximité : proximité organisationnelle et la proximité institutionnelle.

*La proximité organisationnelle*, quant à elle, concerne les interactions entre acteurs à l'intérieur des organisations ou entre les organisations. Elle lie donc des acteurs disposant d'actifs complémentaires, participant à une activité finalisée et appartenant à un même espace de rapports : un groupe et ses filiales, un réseau d'acteurs. Elle repose sur un cadre cognitif commun qui concourt à la cohérence de la structure des relations entre acteurs (Dupuy et Torre, 2004). Autrement dit, si la proximité géographique traite de la séparation dans l'espace, la proximité organisationnelle traite quant à elle de la séparation économique entre les agents, les individus, les différentes organisations et/ou institution. Elle concerne les relations interindividuelles, mais surtout la dimension collective, à l'intérieur des organisations ou entre les organisations. La proximité organisationnelle est donc multiple, pouvant être appréhendée au plan technologique, industriel ou financier (Gilly et Grossetti, 1993).

La proximité organisationnelle résulte des modes de coordination : soit intra-firmes (organisation intégrée), soit inter-firmes (réseaux de coopération formelle et informelle). A partir du moment où la proximité géographique n'a plus de véritable statut, elle permet d'affronter les questions posées par la proximité technologique (connexion entre technologies) et industrielles (actifs complémentaires) (Bellet et al., 1993). C'est-à-dire que la proximité géographique en soi ne constitue pas une condition préalable et suffisante pour que l'apprentissage ait lieu. Néanmoins, elle facilite les interactions et donc, l'apprentissage interactif en renforçant très vraisemblablement les autres dimensions de la proximité (Boschma, 2005).

*La proximité institutionnelle*, qui est une dimension de la proximité organisationnelle, exprime « l'adhésion des agents à un espace commun de représentation, de modèles et de règles de penser et d'action. Elle est étroitement liée à des interactions entre agents, qui



*peuvent fonder l'émergence d'un territoire à travers de processus d'apprentissage collectif »* (Kirat et Lung, 1995, p.206-227). La proximité institutionnelle nous renvoie à l'existence d'un noyau collectif de connaissances, de valeurs, de règles du jeu auxquelles adhère l'organisation. C'est elle qui guide les comportements de ces derniers et participe à la régularité socio-économique. La proximité organisationnelle se construirait à partir de la proximité institutionnelle. Cependant, il ne faut pas préciser que la proximité institutionnelle sous-tend aussi la création des institutions.

Pour appréhender cette relation bidirectionnelle entre proximité institutionnelle et proximité organisationnelle, il faut prendre en compte la distinction faite par North (1990) entre institution et organisation. Les institutions sont, pour lui, des règles du jeu et les organisations des équipes de joueurs (North, 1991). Dans cette vision, les institutions sont considérées comme un ensemble de règles formelles et/ou informelles auxquelles les acteurs adhèrent généralement, que ce soit pour des raisons normatives, cognitives ou matérielles, tandis que les organisations sont considérées comme un groupe d'individus partageant un but collectif s'inscrivant dans les « opportunités » qu'ouvrent les institutions. Ces dernières forment, dans les analyses de North, *« une base essentielle dans l'ordonnement des relations sociales ainsi que dans la résolution des litiges qui s'y font jour. Elle se conçoit comme un motif d'action pour les individus et les organisations dont les effets ne peuvent pas être conçus extérieurement à l'activité sociale de ces derniers »* (Didry et Vincensini, 2010, p.214).

Pour North, institutions et organisations entretiennent une relation réciproque dans la mesure où les organisations sont considérées comme des entités dotées de règles contribuant également aux institutions de l'économie politique. Il s'agit d'un processus d'apprentissage « institutionnel » qui se développe grâce aux interactions entre organisations et institutions et qui se caractérise par des rendements croissants (Didry et Vincensini, 2010). Ce processus, selon North, prend la forme d'une « matrice institutionnelle » qui *« consiste en un réseau interdépendant d'institutions et d'organisations politiques et économiques qui en dérivent et qui se caractérisent par des rendements croissants. (...) Des externalités de réseau se font jour, sur la base des coûts d'installation initiaux (comme la création de novo de la Constitution américaine en 1787), des effets d'apprentissage décrits ci-dessus via les contrats avec d'autres organisations et des attentes résultant d'une prévalence de pratiques contractuelles fondées sur les institutions existantes »* (North, 1991, p.109).

En somme, les acteurs, dans leurs transactions comptent sur le soutien d'un ensemble d'institutions pour leurs besoins de coordination, notamment la réduction de l'incertitude concernant le comportement des autres, et par conséquent la fiabilité de la négociation entre les acteurs. Il s'agit d'institutions contenant de puissantes organisations comme les syndicats, le patronat..., et dont l'objectif principal est de fournir des moyens pour faciliter le partage d'informations entre les acteurs. A côté de ce type d'institutions, de nombreux acteurs apprennent à suivre un ensemble de règles informelles en vertu de leurs expériences passées avec un ensemble d'acteurs familiers. La grille de lecture commune qui se construit au cours de ces expériences constitue quelque chose ressemblant à une culture commune (Hall et Soskice, 2002). Ce sont des institutions dont l'objet est de construire un cadre pour l'action des agents économiques.

Les activités de production agricole au niveau local constituent un champ d'étude parfait où les trois proximités sont fortement articulées entre elles. C'est ainsi le cas des regroupements de producteurs au sein d'une AOC basés sur « *la référence à un lien de proximité géographique (l'appartenance à une même zone, ici souvent identifiée à un terroir commun) et à un lien de proximité organisationnelle*<sup>155</sup> (l'appartenance à un même syndicat de producteurs), le recoupement entre les deux types de proximité donnant son sens à l'existence d'une association de producteurs localisés sur un espace territorial cohérent et nettement délimité » (Torre, 2000a, p.4). Ce constat est valable même pour les phénomènes de regroupements moins formels de producteurs agricoles ou agroalimentaires qui se regroupent pour mettre en commun des ressources productives ou du capital fixe et qui entretiennent des relations de coopération : c'est ainsi le cas de nombreuses coopératives qui disposent d'une implantation régionale forte. Ces organisations de producteurs sont en effet à la fois fondées sur la référence à un lien de proximité géographique (terroir commun) et à un lien de proximité organisationnelle (appartenance à un même syndicat de producteurs) (Benkahla et al., 2004; Torre, 2000b).

Après cette présentation des trois dimensions de la proximité, la question qui se pose généralement concerne les caractéristiques intrinsèques de la coordination entre individus, équipes ou firmes qui imposent la proximité physique. Est-il avantageux, pour une firme, de chercher à se localiser loin des autres firmes appartenant au même secteur d'activité et donc de tirer un avantage du relatif pouvoir de monopole qui lui est conféré par l'existence de coûts

---

<sup>155</sup> Pour A Torre la proximité institutionnelle fait partie de la proximité organisationnelle.

de transport ? Ou de se localiser à côté de ces autres entreprises dans le but de bénéficier des externalités de proximité générées par les possibilités de transferts des connaissances, informations et technologies ? Autrement dit, en quoi les agents sont-ils contraints de se localiser les uns près des autres pour se coordonner dans le cadre de leur activité productive ?

Le problème, ici, est de déterminer quel endroit à choisir pour exercer son activité compte tenu des caractéristiques du lieu et du comportement des autres agents, etc. Dans ce cadre, il convient d'introduire l'idée d'une possible rencontre productive entre firme et territoire, c'est-à-dire de la construction commune, par apprentissage, de ressources spécifiques territorialisées (Colletis et Pecqueur, 1993). La construction d'une ressource spécifique territorialisée, indissociable du contexte organisationnel et institutionnel de création par l'action collective locale, n'est ni disponible, ni reproductible à l'identique ailleurs. Elle est le résultat de mécanisme, toujours particulier, de coordination locale des acteurs et des activités et non du seul jeu des contraintes extérieures (économique, juridique ...) (Pecqueur, 2008). Une telle coordination ne peut d'ailleurs émerger que s'il y a une « ressemblance » entre ces acteurs, c'est-à-dire une adhésion à un système commun de représentations collectives auquel les institutions formelles participent souvent de manière active.

Généralement, ces circonstances concernent le changement technologique pour l'apprentissage tant dans les produits que dans les procédés. Ainsi, les firmes qui ont comme stratégie la différenciation des produits, reposent sur la recombinaison rapide d'éléments de connaissance informelle traditionnelle pour concevoir de nouveaux articles. Par ailleurs, lorsque les industries technologiques sont avancées, c'est-à-dire où les frontières technologiques ne sont pas encore atteintes (semi-conducteurs), les interactions nécessaires à la mise en oeuvre de projet et des équipements ne peuvent se réduire à des procédures totalement formalisées et exécutables telles quelles sur de longues distances. Dans ces conditions, on fait appel généralement à des interactions de nature interprétative pour lesquelles la médiation humaine s'avère indispensable dans la mesure où une autorité externe aux individus concernés et où la codification des rôles peuvent établir et reproduire la confiance nécessaire aux relations (Storper, 1995). Les firmes localisées dans un même territoire profitent des processus d'apprentissage de chacune d'elles. La proximité à l'intérieur d'une même région stimule la transmission de l'information, le partage du savoir-faire ainsi que l'échange des connaissances technologiques. Par conséquent, les différentes compétences fondamentales seront renforcées au plan interne et mises en valeur à travers les relations de

coopération inter-firmes. Ces relations trouvent une base territoriale au niveau des fonctions de conception et de fabrication (Lung, 1995).

Sur le plan de la fabrication : la gestion en « flux tendus » supposerait l'agglomération des principaux facteurs auteurs des donneurs d'ordre dans le cadre de complexes juste à temps. Sur le niveau de recherche et développement, la nécessité de contact permanent entre les agents pour constituer les apprentissages nécessaires aux activités de recherche et d'innovation fonderait une contrainte de proximité géographique. Ces activités sont en effet intensives en connaissances tacites. Or la transmission de ce type de connaissances impose aux partenaires de partager une même expérience de travail : les connaissances ne pouvant être détachées de leur détenteur et faire l'objet d'une circulation sur des supports matériels indépendants des personnes. Il s'ensuit que ces activités doivent être réalisées dans le cadre de fréquentes relations face-à-face. C'est la raison qui justifie une concentration forte des activités de recherche et développement (48 % de l'emploi totale de cette activité se trouve en Île-de-France). Celle-ci permet une proximité géographique entre l'innovation et ses inputs informationnels. Ces derniers sont principalement tirés des activités de recherches menées dans les universités et les départements de recherche et développement des firmes (un exemple, souvent donné dans ce cas est celui de la proximité de l'université de Standford qui a été déterminant, et le demeure, dans la capacité innovatrice de Silicone Valley). Si la recherche universitaire et la recherche industrielle sont localisées dans un même endroit, une augmentation des externalités d'informations, et donc d'innovation, est nettement constatée (Guillain et Huriot, 2000).

Malgré toutes ces raisons, la proximité technologique liée à la proximité géographique ne peut prendre une existence économique qu'à partir d'une proximité industrielle et institutionnelle (type d'organisation industrielle, constitution d'institutions formelles et informelles). Il n'y aura territorialisation qu'à partir du moment où ces deux types de proximité en viennent à se croiser avec une proximité géographique (Boschma, 2005). Au delà de cette question d'apprentissage technologique, ceci renvoie plus fondamentalement aux rapports pour le quotidien, en face-à-face. Les nouveaux principes d'organisation productive ne peuvent pas donc s'inscrire dans le cadre d'une relation marchande classique qui permettrait une forte mobilité. Ils supposent que les relations s'inscrivent dans la durée, poussant alors à l'inscription territoriale de l'activité des firmes (Lung, 1995). Une telle dialectique firme-territoire renvoie aux modalités d'articulation entre proximité géographique et proximité

organisationnelle (dans sa double dimension de complémentarité et de coopération entre acteurs productifs et d'adhésion intérêts communes de pensée et d'action) qui peuvent permettre l'émergence d'un processus interactif, significatif d'une dynamique conjointe de la firme et territoire.

Les raisonnements développés ci-dessus constituent les fondements théoriques et méthodologiques de la nouvelle conception de territoire, en remettant en cause l'image du territoire comme réservoir (inégalement doté) de ressources génériques, appropriables sur un marché ouvert, imitables et transférables, pour lui substituer une représentation où le territoire est tout d'abord une structure impliquée dans la construction permanente de ressources. Une construction qui n'est pas le fait du producteur isolé, mais de réseaux à géométrie variable de producteurs et d'utilisateurs impliqués dans la chaîne de valeur d'un produit (Porter, 1986 ; Colletis et Pecqueur, 1993 ; Veltz, 2000).

## **2.6. Peut-on parler d'une économie territoriale ?**

Dans ce point, nous allons de tirer les enseignements principaux des différents développements théoriques exposés ci-dessus et qui ont servi à la constitution de ce que B. Pecqueur et C. Courlet appellent : « l'économie territoriale ». Il faut noter ici qu'il s'agit d'un inventaire forcément imparfait et sélectif. Il s'agit de présenter, tout simplement, ces différentes pistes de recherche qui nous semblent intéressantes à souligner et qui mettent en perspective les développements que nous proposons. Notre objectif ici est d'exposer en résumé un double passage des logiques : de l'exogénéité à l'endogénéité de l'espace ; de territoriale du développement à « l'économie territoriale ».

### **2.6.1. De l'espace subi à l'espace construit : le territoire**

Les explications spatiales en matière de développement économiques se sont d'abord situées dans une perspective qualifiée d'exogène. Dans cette perspective, l'espace concerné est considéré comme passif, c'est-à-dire comme une composition de différents éléments donnés à priori. Il était considéré comme le lieu où l'on produit et le lieu où l'on consomme (Pecqueur et Peyrache-Gardeau, 2010) et ceux-ci comme de simple contenant d'hommes, dénués par eux-mêmes de valeurs propres. Ce raisonnement s'explique en partie par la logique d'optimum qui se détermine, selon elle, en fonction de l'ensemble des satisfactions dévolues des agents économiques considérés isolément. En d'autres termes, cette conception annule toute valeur à contenu spatial (les valeurs socioculturelles d'un peuple, d'une région, d'une notion). Par ailleurs, « elle refuse aussi aux hommes le droit de valoriser différemment les

*espaces sur la base de leur passé et de leur raisonnement* » (Courlet, 2001a, p.13). S'il y a des déséquilibres spatiaux, ceux-ci ne sont que transitoires et sont dus à des phénomènes de friction dont les forces de marché tendent à les annuler.

A ce niveau, c'est le contraire qui s'est produit. Au lieu d'aller vers une convergence entre les régions, la croissance a accentué leur divergence<sup>156</sup>. Il suffit de regarder les résultats du commerce extérieur par région qui dévoile des disparités importantes entre elles tant du point de vue des structures d'échange que des performances réalisées (Catin, 1993 ; Chevassus-Lozza et Galliano, 2001). Un constat confirmé par les travaux de Myrdal (1959) et sa théorie du déséquilibre cumulatif<sup>157</sup> ainsi que du pôle de croissance de Perroux ou plus récemment Krugman (1991) avec la nouvelle économie géographique. Celle-ci va plus loin dans son analyse en considérant l'inégalité de développement régional comme est un élément de base du processus qui crée et qui entretient la richesse économique et les échanges d'un pays. Puisque cette inégalité géographique, avec les économies de localisation de Marshall et le principe de causalité circulaire, alimente la base de la compétitivité et de la détermination des échanges résidant dans l'agglomération industrielle (Courlet, 2001a ; Coissard, 2007). L'espace n'est plus seulement un révélateur de distorsions ou d'écarts mais plus profondément, il peut en être à l'origine, un vecteur, un facteur essentiel, un véritable créateur. C'est alors la quête, la conquête de l'espace, convoitée par des multiples usages, pour des activités qui revendiquent des localisations préférentielles ou singulières, plus ou moins exclusives (Lacour, 2009).

Cependant, ces considérations ont intégré l'espace dans leur analyse en tant que postulat ou le fruit des rapports des forces ou des politiques publiques et non pas comme un produit. Par conséquence, ses caractéristiques permettent simplement à l'organe de décision d'une entreprise de le distinguer et d'évaluer ses avantages comparativement à d'autres. Cette conception du développement a été remise en cause par les travaux de plusieurs auteurs<sup>158</sup> (Becattini, Aydalot, Courlet, Pecqueur, Samson). Notamment en avançant que les ressources

---

<sup>156</sup> Selon le journal *les Échos* du 20 mars 2008 la Silicon Valley est la région la plus riche des Etats-Unis : le revenu moyen par habitant est de 57 % supérieur à la moyenne nationale.

<sup>157</sup> Pour Myrdal (1957), le système économique ne tend pas de lui-même vers une forme d'équilibre, mais au contraire s'éloigne d'une telle situation en raison des « effets de remous » : la population et le capital se déplacent des zones périphériques vers les zones en expansion rapide, favorisant ainsi les mouvements cumulatifs négatifs dans les premières (la fuite des capitaux et la décroissance) et positifs dans les secondes (produire en régime de rendements croissants). Et des « effets de propagation » : dans le sens opposé des « effets de remous » de propagation avec un mouvement centrifuge allant des régions développées vers les régions voisines (Courlet, 2001a).

<sup>158</sup> Pour plus d'information sur ce sujet voir par exemple les travaux publiés dans Benko et Lipietz (1992).

ne sont pas données par la nature mais sont produites par une interaction sociale. On parle de développement endogène qui est conçu comme « *(un) modèle de développement endogène est (...) basé sur l'utilisation des ressources locales, la capacité de contrôle au niveau local du processus d'accumulation, le contrôle de l'innovation, la capacité de réaction aux pressions extérieures et la capacité d'introduire des formes spécifiques de régulation sociale au niveau local favorisant les éléments précédents* » (Courlet et Garofoli, 1995, p.8).

Il en résulte que l'adoption par un acteur de la logique d'endogénéisation implique une attitude volontariste de sa part. Puisque l'acteur en question doit s'investir dans une construction interne de capacité d'absorption et dans la construction d'une continuité technologique, organisationnelle et/ou institutionnelle, entre ressources internes et externes, la meilleure façon pour lui d'y parvenir est de s'investir aussi dans une co-construction des ressources externes nécessaires. « *Une telle co-construction peut-être également portée sur les externalités latentes sachant que cette notion de latence ne renvoie pas seulement au facteur temps (un retour sur investissement déferé) mais aussi au facteur « acteur collectif » (un retour sur un investissement incomplet et mutualisé)* » (Perrat, 2005, p.109). C'est alors la notion de rente qui s'impose comme l'expression du rapport d'externalité en termes d'« appropriabilité » des fruits du fonctionnement de telles combinatoires (Perrat, 2005). On est devant un développement qui se rapporte à des actions territoriales conscientes qui influencent l'émergence ou la localisation d'activités économiques. Par action consciente, il convient d'entendre tout acte volontaire et réfléchi d'acteurs régionaux ou locaux. Il existe des dynamiques territoriales spécifiques qui fonctionnent de telle manière que le développement d'une région n'est pas subordonné à sa seule capacité d'attraction d'établissement ou des filiales de grandes entreprises, mais qu'il existe un moteur, une dynamique autonome à l'intérieur de ces régions qui leur a permis de susciter des initiatives locales, à générer un tissu de nouvelles entreprises ainsi qu'à mettre en oeuvre une dynamique territoriale de l'innovation (Maillat, 1995).

Dans cette optique, l'espace, devenu territoire, n'est plus conçu comme un support de facteurs de localisation et d'institutions données. Il l'est comme une ressource spécifique dans le sens où sa construction est un élément déterminant du processus de changement (Colletis et al., 1999 ; Lecoq, 1995 ; Samson, 2004). Ce n'est pas le territoire en tant que tel qui est l'élément essentiel. Ce qui importe, c'est le regroupement territorial d'acteurs économiques et de ressources immatérielles qui par leurs interactions développent des compétences, des savoir-

faire et des règles spécifiques associées au territoire. Les activités économiques sont par conséquent susceptibles de générer sur place les conditions nécessaires à leur développement en y attirant les facteurs de production à venir s'installer dans des zones où ils n'étaient pas présents auparavant. Elles s'engagent dans des processus de création de ressources et contribuent ainsi à la production des territoires. Ce qui peut fonder une communauté de destin d'une firme avec un territoire, c'est l'idée d'une construction commune et, par conséquent, l'idée d'apprentissage collectif fondé sur la co-production de ressources (Zimmermann, 2000).

Par ailleurs, l'endogénéisation du territorialisation et de technologie implique des facteurs de concurrence partielle fondée sur une double distinction (Colletis et Pecqueur, 1993, 1995) actifs-ressources, génériques-spécifiques :

- Ressources : ils forment un potentiel pour le territoire en ce sens qu'elles ne sont pas en activité. Il s'agira de facteurs à exploiter, à organiser, ou encore à révéler.
- Actifs : ce sont des facteurs en activité.
- Actifs ou ressources génériques : ils se définissent par le fait que leur valeur ou leur potentiel sont indépendants de leur participation à un quelconque processus de production ou de la dynamique sociale et entrepreneuriale (exogène). Les actifs ou les ressources sont ainsi totalement transférables, leur valeur est une valeur d'échange. Le lieu de cet échange est le marché. Le prix est le critère d'appréciation de la valeur d'échange, laquelle est déterminée par une offre et une demande à caractère quantitatif. En d'autres termes, un facteur générique est indépendant du « génie du lieu » où il est produit.
- Actifs ou ressources spécifiques : ils résultent explicitement de stratégie d'acteurs et sont dédiés à un usage particulier. Par ailleurs, un actif spécifique se caractérise par un coût irrécouvrable plus ou moins élevé en cas de transfert, tandis que les ressources spécifiques n'existent qu'à l'état virtuel et ne peuvent en aucun cas être transférées.

Un actif spécifique de système : il se constitue à partir de ressources et de compétences si profondément ancrées dans l'expérience qu'elles ne peuvent être utilisées ou produites ailleurs, ou avec beaucoup de difficultés, et un coût trop élevé. Il permet à ses détenteurs, agents ou sites de production, d'avoir une quasi rente décisive dans la compétition entre territoire. Dans ce cas, un système local capable de construire de tels d'actifs (ou de ressources spécifiques) est en mesure de rétroagir sur les principes qui gouvernent le système



économique global (Colletis et Pecqueur, 1993). C'est pourquoi la constitution et le maintien de tels actifs sont un gage de compétitivité de long terme du territoire dans la mesure où il ne s'agit pas de ressources inertes ou passives comme des ressources naturelles ou du capital social (Samson, 2004).

En effet, les systèmes de productions locales constitués en grande partie de petites et moyennes entreprises spécialisées, produisent également des rendements croissants grâce à des externalités créées par la concentration de savoir-faire, de spécificité et d'actifs. Une telle chose a été réservée auparavant qu'aux grandes entreprises. Or les agents ne sont pas seulement des demandeurs de site, ils peuvent aussi contribuer à former l'offre de site et à créer des ressources localisées en coopérant avec d'autres agents ou institutions locales. Dans cette vision, la connaissance utilisée dans la production n'est pas en fait exclusivement exogène, comme le suggère la théorie standard (modèle de Solow). Mais elle est continuellement re-produite par l'intermédiaire d'une multiplicité de processus d'apprentissage, dont certains sont de nature localisée tandis que d'autres sont moins liés au contexte dans lesquelles la connaissance a été élaborée et utilisée (Becattini et Rullani, 1995).

Après un développement endogène qui s'est développer peu à peu, une conception de l'aménagement du territoire centrée sur le développement de type plutôt endogène et organisés autour de ressources spécifiques des territoires s'est imposée, notamment par la dynamique de leurs acteurs, la compréhension de leurs interdépendances et leur capacité à produire du projet collectif (Pommier, 2001). Ceci implique qu'une entreprise qui veut profiter des avantages résultant des économies externes locales doit prendre part à ce processus de construction et d'apprentissage collectif en s'ancrant dans la communauté locale. On est donc dans une nouvelle conception où le territoire n'est plus comme espace économique, définit comme un simple support donné sur lequel jouent des acteurs mais comme le résultat d'un processus de construction issue de stratégie des acteurs et des phénomènes d'apprentissage collectifs (Delfaud et al., 1985).

Sur la base de cette nouvelle conception du territoire, un nombre important des travaux de recherche sont apparus, notamment les travaux du GREMI<sup>159</sup> fondé par Aydalot (1986) (Camagni et Maillat, 2006), ceux des géographes (Vanier, 2009), ceux de l'« *Economie des proximités* » (Pecqueur et Zimmermann, 2004), ceux publiés dans « *Les Régions qui*

---

<sup>159</sup> Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs

*gagnent* » (Benko et Lipietz, 1992)<sup>160</sup> ou encore les recherches sur les districts industriels, les systèmes productifs localisés, les clusters, etc. Il s'agit d'une nouvelle démarche qui consiste à étendre l'analyse économique à un objet pas ou mal pris en compte : l'espace. Il s'agit alors d'étudier notamment « *les effets en retour de cette prise en compte sur le fonctionnement des mécanismes économiques préalablement décrits de manière spatiale* » (Courlet, 2001a, p.11).

### **2.6.2. De développement territorial à « l'économie territoriale »**

La nouvelle démarche mentionnée au dessus annonce un passage qui s'est ouvert d'un monde vers un autre. On est devant un glissement qui « *s'opère d'un corpus conceptuel fondé sur le rapport macro/micro et où dominant les références à la structure, aux régulations et équilibres, où s'emboîtent les rapports entre infra-structures et super-structures, et où les analyses, inspirées de la cybernétique, s'intéressent aux effets induits, multiplicateurs ou de feed-back. Un autre corpus se construit : dans l'approche par le territoire, il se fonde d'abord sur les organisations productives localisées et leurs capacités à s'autoréguler en lien avec des structures sociales et institutionnelles et à évoluer sous l'effet de perturbations exogènes ou d'innovations endogènes* » (Pecqueur et Peyrache-Gardeau, 2010, p.619). Les études de ces organisations productives localisées, qui se sont multipliées avec la mondialisation, ont conduit à une conception de l'espace à la fois « active » et « contexte », au sens d'Aydalot (1986), définissant une nouvelle économie spatiale appelée aujourd'hui « l'économie territoriale » (Pecqueur et Roussier, 2003). Celle-ci, dont l'objet est d'étudier le territoire comme construit par des acteurs économiques dans leurs relations de proximité, renverse par cela la problématique et les théories de la localisation (et du développement régional) en s'intéressant à la construction par les acteurs locaux de relations économiques de systèmes locaux, vecteurs de trajectoires de développement spécifique, et ce, dans un contexte de mondialisation et de globalisation de l'économie (Courlet, 2008).

L'hypothèse de base sous jacente de la « territorialisation » de l'économie, « *est que les conditions de structuration du post-fordisme impliquent l'émergence de la question territoriale, comme fondement du lien nouveau entre géographie, économie et culture* » (Pecqueur et Peyrache-Gardeau, 2010, p.616). Dans cette vision, Courlet (2001a, 2008) ainsi que Pecqueur (et d'autres chercheurs) soutiennent l'idée que les mutations économiques et

---

<sup>160</sup> Camagni R., Maillat D. (eds) (2006), *Milieus innovateurs, théorie et politiques*, Economica, Paris ; Vanier M. (eds), (2009), *Territoires, territorialité, territorialisation, controverses et perspectives*, Presses Universitaires de Rennes; Pecqueur B. et Zimmermann J.B. (eds), 2004, *Economie de Proximités*, Hermès, Paris ; Benko G., Lipietz, A. (eds), *Les Régions qui gagnent*, PUF, Paris.

technologiques impliquent une nouvelle logique de développement et un rôle particulier confiné au territoire sur le plan productif et sur le plan de la politique publique.

### **A) Le système productif et les ressources territoriales**

La désintégration productive a obligé les entreprises de se doter d'une « dynamique d'aptitude » (Ruffieux, 1994). Celle-ci se définit comme la capacité d'une entreprise ou d'une organisation à accroître ses capacités de création de ressources et de compétences organisationnelles. Dans le cadre de cette dynamique d'aptitude, le rôle du territoire est celui de la contribution d'un environnement d'opportunités économiques autour des institutions (technologiques, de formation, collectivités locales) qui inscrivent leurs actions dans la durée. D'autre part, les savoir-faire et le système de valeur d'appartenance constitués au niveau local sont souvent un facteur décisif dans la « dynamique d'aptitude ». Il s'agit d'un côté d'un processus collectif d'apprentissage, de développement de nouveaux savoir-faire se déroulant dans un contexte territorial (Maillat, 1995). Et d'un autre côté, de construire une offre territoriale spécifique déclinant compétence et excellence. On passe ainsi de la géographie des coûts à celle des compétences (Veltz, 1993).

Cette démarche invite fortement à dépasser une approche triviale de la ressource qui se contente de recenser l'existant et d'en déduire un potentiel imaginaire de développement. Il ne suffit pas d'avoir des ressources pour se développer. Le processus de développement est un processus de révélation des ressources de toutes nature (Pecqueur et Colletis, 1993, Courlet, 2008, Samson, 2004). C'est-à-dire que le territoire est issu d'un processus de construction à partir des ressources dont il dispose, « *des ressources liées à une trace d'activités de coordination passées (mémoire, confiance) et à un potentiel, une latence, ou encore une virtualité de nature cognitive qui demandent à être activées ou révélées à la faveur d'un problème productif* » (Colletis, Pecqueur, 2004, p.10). En d'autres termes, les ressources sont considérées comme construites c'est-à-dire résultant de processus. Elles ne sont pas données une fois pour toutes mais sont relatives et évolutives. En reprenant les termes de Crevoisier et Kebir (2004) à propos des travaux Raffestin (1980), une ressource est une relation entre un acteur, une pratique (médiatisée par le travail) et une matière. « *Sans pratique, la matière demeure un pur « donné » inerte et ses propriétés sont latentes. Sans pratique la matière n'est pas dévoilée en tant que champs de possibles : sans pratique aucune relation, aucun rapport avec la matière et partant aucune production* » (Raffestin, 1980, p.204, cité par Crevoisier et Kebir, 2004, p.4).

Cette nouvelle conception de la ressource est l'une des clés les plus importantes pour contourner la problématique de « l'économie territoriale ». Comme toute activité économique reposant sur des ressources et localisée, la ressource est le lien direct entre l'économie et l'espace (Samson, 2004). C'est la raison pour laquelle, la territorialisation de la ressource constitue « *une figure nouvelle du développement et de l'aménagement des économies dans le grand bouleversement post-fordiste de mondialisation* » (Pecqueur et Gumuchian, 2007, p.5). De même, le renouvellement de la ressource est considéré comme une condition déterminante de la dynamique économique dans le long terme (Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2004). On parle donc de ressources territoriales comme étant « *une caractéristique construite d'un territoire spécifique dans une optique de développement* » (Pecqueur, 2004a, p.2).

La ressource est ainsi associée à un territoire : elle est territorialisée. Elle se dote des caractéristiques spécifiques identifiées de l'objet géographique qui sont le fondement de sa valeur potentielle. Par ailleurs, l'identification de la ressource territoriale correspond « *à un passage de l'objet géographique défini par ses caractéristiques intrinsèques, représenté et approprié (par l'intermédiaire de cette représentation) pour la création de richesses potentielles*<sup>161</sup> » (Barthes, 2004, p.2). Au-delà, du patrimoine naturel, la culture (la figure d'un écrivain, Jules Verne à Amiens par exemple) est considérée comme une ressource territoriale, et elle est alors territorialisée, c'est-à-dire rattachée à un territoire à travers des outils variés de marquage de l'espace (musées, signalétique...) (Hertzog, 2007). Il semble que « *la notion de culture (plus encore que la notion d'identité) résume bien la qualité d'un espace qui fait territoire ajoutant à la finalité économique d'autres dimensions (sociale, identitaire, écologique, patrimoniale, cognitive, etc.)* » (Kahn, 2010, p.633).

La transformation de la culture en patrimoine permet une lecture sociale du passé et une adhésion mémorielle et notamment une « déshistoricisation » permettant les réemplois contemporains et autorisant « *l'extension des phénomènes de patrimonialisation aux espaces eux-mêmes et aux contenus qui sont censés les caractériser* » (Bleton-Ruget, 2004, p.4). Il concerne par exemple l'ensemble des objets historiques d'un territoire (un ancien bâtiment ou usine, un métier, un fruit, des friches...) qui se transforment en patrimoine. Ils pourraient donc devenir des facteurs de son attraction économique, notamment touristique<sup>162</sup>. Les

---

<sup>161</sup> Par exemple la plage (l'objet géographique) pourrait être associée à la valorisation du soleil permettant l'exploitation directe (plage privée payante) ou indirecte (hébergements touristiques) de l'objet géographique qui devient une ressource. Le même processus pourrait concerner une montagne ou autres objets géographiques.

<sup>162</sup> Dans ce cas là, les ressources territoriales sont alors des facteurs d'attraction, d'attraction, elles construisent l'image de la destination (Escadafal, 2004).

musées, en tant que lieux de médiation, « *s'efforcent de ressaisir l'identité d'un territoire, d'interpréter et de donner à voir sa transformation dans la perspective de contribuer à son devenir* » (Rasse, 1997, p. 11).

Il s'agit d'une requalification des ressources en interaction conjointe des aménités environnementales et culturelles du milieu. Ceci confirme que « *de nombreuses activités porteuses de développement telles que le tourisme, les activités créatives et culturelles, l'agriculture de terroir, les activités de production de biens et de services mobilisant des savoir-faire ancrés dans la culture et l'histoire locales, se fondent sur la valorisation ou l'utilisation de ressources naturelles et culturelles* » (Kebir et Maillat, 2004, p.2). Ainsi, ce processus de valorisation ou de requalification des ressources renvoie conjointement à un système de valeurs d'usage ou à des échanges attribués à la ressource et à son système de valeurs liées à l'éthique, la culture, l'histoire collective (Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2004).

Dans cette perspective, la spécificité d'un territoire n'est que la spécificité des ressources mobilisées et valorisées par ses acteurs (Pecqueur et Ternaux, 2006). La conséquence est que l'attractivité d'un territoire ne peut être déterminée indépendamment de la manière dont le territoire est organisé. La territorialité est un ensemble d'actifs spécifiques, c'est-à-dire, d'actifs sous des formes semblables dans des lieux différents, et dont jouissent tous les acteurs économiques d'un territoire à des degrés divers (Pecqueur, 1993). Ces actifs, nous l'avons déjà dit, s'opposent aux actifs (et ressources) génériques, qui peuvent se trouver dans de nombreuses localisations. Ces actifs spécifiques peuvent être de nature exogène, comme par exemple un actif résultant d'une ressource naturelle très spécifique, mais ils peuvent également être de nature endogène, construits par l'organisation qui en bénéficie, comme par exemple une compétence particulière (Boissin, 1999).

Ces actifs sont en quelque sorte considérés comme des « biens publics locaux » (Tchekemian, 2004) dans la mesure où ils bénéficient à l'ensemble des acteurs ayant participé à leur construction et/ou à leur renouvellement. Ils sont mis en évidence à travers un cadre conceptuel original en l'occurrence le système productif localisé (SPL), fondé et développé par Courlet et Pecqueur au début des années 1990, dans la mesure où il « *est conçu comme une organisation susceptible de créer de tels actifs à partir notamment des formes particulières de relations entre acteurs constitués en réseau, tels que des normes, des règles et des savoirs partagés, et éventuellement une image du territoire vis-à-vis de l'extérieur* » (Tchekemian, 2004, p.5). Au total, le système de production désigne désormais l'ensemble

des acteurs impliqués dans l'identification et la mise en œuvre de la ressource en vue de la production d'un bien ou d'un service (Kebir, 2004). L'enjeu du concept de ressource territoriale est donc double. Il relève à la fois de la révélation comme principe discriminant et de la compréhension du mécanisme d'activation et de valorisation permettant de passer de l'objet géographique et patrimonial à son utilisation marchande pour la mise en place d'une politique d'action visant un développement local.

### **B) De la politique publique à l'action publique locale**

Il est devenu donc important, non pas d'imposer un modèle d'organisation à succès dans tous les contextes où l'on est présent, mais de trouver les cadres adaptés de liaison avec des milieux au sein desquels on travaille, en donnant à sa propre action des formes flexibles et en utilisant les compétences des partenaires et managers locaux (Becattini et Rullani, 1995). Autrement dit, il n'existe ni de modèle parfait, ni de similitudes à transposer (Vicente, 2003). Les acteurs locaux publics ont pris conscience qu'il ne suffisait plus, pour assurer l'attractivité de leur territoire, de retenir les firmes ou d'en attirer de nouvelles en leur offrant des ressources qui tendent à être de plus en plus banalisées (terrains, bâtiments équipés, infrastructures sophistiquées, des offres en matière de formation, de recherche,...). Mais qu'il fallait notamment veiller à la structuration organisationnelle de ces ressources, la spécificité de ces dernières ainsi induite étant recourue aujourd'hui comme un facteur essentiel du développement et de l'expansion des territoires.

Les investissements publics locaux ayant en charge la promotion des dynamiques territoriales ont toujours intérêt, en effet, à rechercher la spécification des actifs pour deux raisons principales (Colletis et Pecqueur, 1995). La première raison est que la présence d'actifs spécifiques (école d'ingénieurs, laboratoires de recherche, main-d'oeuvre qualifiée...) permet de différencier le territoire et de l'identifier dans un contexte de concurrence spatiale forte. Or, la deuxième raison réside dans le fait que la présence de ce type d'actifs réduit la volatilité des entreprises. Rappelons que les actifs spécifiques présentent un coût de réversibilité ou encore un coût de réaffectation. C'est-à-dire que *« l'actif prend une partie de sa valeur productive dans le cas où il est redéployé vers un usage alternatif. Il apparaît donc coûteux pour une entreprise de se délocaliser dans la mesure où elle ne peut trouver ailleurs, immédiatement, au même prix, le même actif. Ce frein à la réversibilité s'accroît avec le temps si l'on considère que l'entreprise améliore chronologiquement la qualité de ses relations de proximité (confiance allège les coûts) »* (Pecqueur, 1999, p.129).

L'objectif des acteurs locaux public consiste donc à mieux organiser l'offre de connaissances, à travers l'amélioration des infrastructures locales. Celles-ci doivent se mettre au service au développement technologique, on parle beaucoup des « autoroutes de l'information » dans leur mise en place afin de rapprocher les agents du centre de production géographique éloignée. Il faut s'interroger sur l'importance de la proximité ou de son caractère contingent par rapport à de telles infrastructures, mais également se demander de quelle manière l'installation de ces réseaux est susceptible de contribuer au rapprochement des acteurs, locaux ou non, en offrant la possibilité de s'interconnecter (Rallet et Torre, 1995). Ceci confirme la dimension régionale des politiques technologiques ces dernières années, et qui consiste à faciliter le transfert de technologies détenues au niveau de pôles de compétences régionaux vers le tissu industriel local par l'instauration des mécanismes permettant l'accès des entreprises (notamment les petites et moyennes) aux technologies détenues dans les sphères scientifiques. Le but est de créer des ponts entre la recherche fondamentale, surtout publique, et les entreprises afin d'élargir leur base de connaissances et de favoriser l'innovation à travers l'adoption de cette technologie aux besoins spécifiques de chaque firme (Colletis et Pecqueur, 1995).

Effectivement, l'échec de l'expérience des RDT (Réseaux de Diffusion Technologique) (Filippi et Torre, 2002) ou du Silicon Sentier Parisien (Dalla Pria et Vicente, 2006) met en évidence l'importance de l'importance de renforcer la proximité organisationnelle. Celle-ci permet en effet « *d'établir des coopérations transversales entre acteurs locaux de nature différente (entrepreneurs, chercheurs, formateurs...), dépositaires d'habitudes de travail et de logiques cognitives très différentes* » (Filippi et Torre, 2002, p.7). La non prise en compte de ces dimensions a rendu le déclenchement d'un processus collectif de création de connaissances, notamment tacites, très difficile voire impossible comme, en particulier dans le cas du Silicon Sentier qui est rapidement devenu le « Silicon Désert » (Dalla Pria et Vicente, 2006).

Le territoire n'est pas donc une entité de nation, mais une dynamique de coordination d'acteurs qui a sa place dans l'émergence des niveaux de régulation infranationaux fondée des réalités socio-économiques et institutionnelles ancrées spatialement. Selon Courlet (2008), il s'agit d'une politique publique traduite en action publique impliquant les acteurs locaux et non une instance coercitive extérieure. L'action publique locale « *n'engage pas la seule responsabilité des institutions publiques locales ; elle est la résultante d'un processus de*

*coopération ou de coordination entre de nombreux acteurs et opérateurs* » (Courlet, 2008, p.11). Cela signifie qu'il « *n'y a pas de territoires en crise, il y a seulement des territoires sans projet* » (déclaration en 1997 du ministre français de l'Aménagement du territoire, cité par Benko, 2008, p.41). En d'autres termes, cette déclaration signe la fin du modèle de développement « par le haut », volontariste et normatif, dans la majorité des pays industrialisés et la renaissance d'un nouveau modèle de développement « par le bas » : le développement local.

Ce concept (le développement local)<sup>163</sup> signifie la délégation aux collectivités territoriales la charge d'élaborer des politiques d'aménagement du territoire ainsi que certaines tâches comme les services de soutien aux entreprises. Par exemple un soutien à des associations d'entreprises qui ont des atouts, comme la connaissance tacite et la crédibilité politique, et que l'Etat doit exploiter pour que ces politiques de soutien aux entreprises soient efficaces. D'une manière générale, l'intervention de l'état dans le domaine économique ne peut avoir un impact que si celle-ci est désormais cordonnée et guidée par un réseau local de services cohérent, organisé et associé aux autorités publiques, au monde des affaires ainsi qu'aux associations locales. Cela est conditionné par la définition correcte des territoires en tant qu'entités spatiales. L'espace de définition et de mise en place des actions publiques locales « *doit avoir une « cohérence culturelle, économique ou sociale* », *il doit correspondre à un « bassin de vie quotidienne* », *avoir une « cohérence géographique* », *bref être « pertinent* », *sans que soient vraiment précisés les critères de la pertinence puisqu'ils doivent être appréciés localement, en fonction du projet* » (Douillet, 2003, p.589). Cette vision de l'action publique diffère ainsi des politiques de zonages du fait que les limites de la « zone » sont déterminées *a priori*, en fonction de critères spécifiques, tandis que les politiques d'action publique locale « *invitent les acteurs locaux à définir eux-mêmes un périmètre d'intervention, sans tenir compte des territoires politico-administratifs existants* » (Douillet, 2003, p.589). Cette approche est devenue incontournable, aussi bien en économie qu'en politique. La prise en compte des facteurs locaux dans les dynamiques économiques apparaît aujourd'hui comme une évidence et comme une impérieuse nécessité (Pecqueur, 1989 ; Greffe, 2002 ; Benko, 2008).

---

<sup>163</sup> Le terme « développement local » est connu aussi sous les labels de développement endogène, développement territorial, développement par le bas, développement communautaire, développement autocentré ou encore développement agropolitain.



Le territoire apparaît donc de plus en plus comme un système complexe, entendu comme le lieu de relations particulières entre de nombreux acteurs (Courlet, 2008). Il s'agit d'un « système apprenant » et capable de réflexivité pour agir sur son devenir. Comme tout système, « *le territoire devient alors doué d'auto-organisation, et donc en mesure de réagir à des perturbations et de s'adapter. Car le système est ouvert et perméable, il n'est pas clairement circonscrit, et interroge même l'espace de l'aménageur ou de la région du politique, mais devient un objet problématique qui s'énonce dans la construction collective et projective, et largement soumis à des influences extérieures* » (Pecqueur et Peyrache-Gardeau, 2010, p.619). C'est l'émanation d'une logique de l'action collective, « *un champ d'action dans lequel les négociations, les dispositifs formels et informels de coopération, d'arbitrage des conflits ou de règlement des différends, forment un ensemble complexe que les découpages disciplinaires académiques rendent difficilement compréhensibles* » (Courlet, 2008, p.11).

En somme, cette approche territoriale de l'économie permet de comprendre les facteurs d'émergence des dynamiques des formes spatialisées d'action collective. Dans ce cadre, plusieurs travaux empiriques ont été effectués sur les pôles de compétitivité, les clusters, les technopôles, les systèmes productifs localisés et notamment sur les districts industriels et sur les milieux innovateurs que nous considérons comme travaux fondateurs et précurseurs. C'est la raison pour laquelle nous les avons choisis pour mettre en évidence l'hypothèse centrale de l'approche territoriale du développement : la base territoriale crée des indépendances particulières entre agents ou entre agents et institutions, ce qui implique une dynamique économique spécifique.

### **2.6.3. Deux exemples de formes d'organisation productive territoriale**

#### **A) Le district industriel, une approche essentiellement géographique**

Les premiers travaux faisant appel aux hypothèses de développement endogène ont fait explicitement référence à des districts industriels italiens reposent sur le travail pionnier de Marshall (1890, 1919). Le district industriel a été toutefois remis à l'honneur dans les années 1970 et 1980 par un groupe d'économistes et de sociologues italiens qui concentraient leur recherche sur la renaissance industrielle en cours en Vénétie, en Toscane, dans l'Émilie-Romagne et dans les régions voisines lors de la deuxième moitié des années 1970 (Bagnasco, 1977 ; Becattini, 1987 ; Brusco, 1982 ; Garofoli, 1996). Ce groupe a eu pour objectif

d'expliquer l'existence et la persistance d'une zone économique dynamique fondée sur des réseaux de petites et moyennes entreprises mélangeant concurrence-émulation-coopération.

Becattini (1992) définit le district industriel comme une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné. La re-production et le développement du district industriel repose sur une interconnexion parfaite entre les conditions économique-productives et les conditions socio-culturelles de la re-production. Le concept de districts industriels, et ce depuis l'origine, socio-économique et le demeure encore aujourd'hui. Il s'agit d'un grand complexe productif où la coordination entre les différentes phases et le contrôle de la régularité de leur fonctionnement n'est pas soumise aux règles préétablies de mécanismes hiérarchiques comme cela se déroule dans la grande entreprise. Il y a une osmose entre communauté locale et entreprise. Le district industriel couvre généralement l'ensemble du cycle productif et possède un secteur de conception et de production de machines liées à leur activité (Courlet, 2010).

Le district industriel résulte ainsi d'un ensemble d'initiatives, de relations et de réseaux à tendance localisée, leur conférant ainsi une série d'avantages spécifiques, notamment à travers l'apparition d'un certain nombre d'économies externes d'agglomération (Pecqueur, 1989). Par ailleurs, comme tout système local de production, la vie des districts est évolutive avec des hauts et de bas, des régressions, des reconversions et des émergences. La notion de district industriel a été par la suite étendue à celle de district technologique où les économies externes sont principalement focalisées sur le changement technologique (Maillat, 1996). Les districts technologiques se dotent davantage d'une capacité d'innovation technologique, à la différence des districts industriels dit traditionnels qui sont des systèmes de petites entreprises, localisées ou non en milieu urbain. Ils font une grande place au rôle des grandes firmes et à celui des grandes villes où se concentrent les organismes de recherche (Pecqueur et Rousier, 1990).

## **B) Le milieu innovateur**

La reconnaissance de caractères (partiellement) tacite de savoir, et donc de sa (possible) transmission par l'intermédiaire des relations non codifiées entre les acteurs économiques, constitue certainement l'une des clefs de la relation maintenant établie entre les dimensions spatiales et technologiques (Rallet et Torre, 1995). En effet, la proximité géographique favorise les occasions de contacts et d'interactions entre les entreprises. Cependant elle ne suffit pas à elle seule à les expliquer ou à les susciter. Il faut que les entreprises aient quelque

chose en commun, que leur comportement s'inscrive dans une logique de milieu. Or, pour qu'il y ait ce milieu, il faut constituer un cadre organique dans lequel s'insèrent des relations marchandes et non marchandes, c'est-à-dire des réseaux qui se développent principalement sur une base territoriale. Le milieu n'est pas un entrepôt dans lequel on s'approvisionne. C'est un ensemble qui doit être capable de mettre en oeuvre un processus synergique. De ce point de vue, le milieu ne peut être défini comme une simple zone géographique : il faut le considérer comme une organisation territoriale complexe faite d'interdépendances relationnelles, économiques et technologiques (Maillat, 2006).

Ce concept offre un cadre organisé en relations entre acteurs, leur permettant de réduire l'incertitude et de développer des processus collectifs d'apprentissage (Camagni, 1991). La notion de milieu est ensuite croisée avec celle de réseaux d'innovation pour définir ce qui est un milieu innovateur. Ce dernier désigne un « *un ensemble territorialisé dans lequel des interactions entre agents économiques se développent par l'apprentissage qu'ils font des transactions multilatérales génératrices d'externalités spécifique à l'innovation, et par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de gestion en commun des ressources* » (Maillat et al., 1993, p.9). Il s'agit dans la réalité des réseaux d'innovation qui expriment les nouvelles conditions d'émergence et de développement du changement technologique, c'est-à-dire la nature collective et interactive des processus d'innovation. Comme le réseau d'innovation ne correspond pas a priori un territoire donné, il est important de s'interroger et d'examiner comment le milieu innovateur et réseau d'innovation interagissent. Comment un milieu participe à la constitution d'un réseau d'innovation et comment un réseau d'innovation peut dynamiser et transformer un milieu. Comment la nouvelle conception de développement technologique en termes interdépendance et de rétroactions multiples se conjuguent avec les facteurs géographiques de dispersion ou de localisation des firmes ? (Camagni, 1995).

Il faut par conséquent s'interroger sur l'influence qu'exercent les interactions entre producteurs et utilisateurs durant le processus d'élaboration technique sur la proximité géographique, ou encore questionner la place occupée par le contexte local (le milieu) dans le processus de globalisation de la recherche et développement (Rallet et Torre, 1995). Il s'ensuit que le milieu innovateur participe à la constitution des réseaux d'innovation et intervient dans leur dynamisme. Réciproquement, les réseaux d'innovation enrichissent le milieu, ils contribuent à accroître les capacités créatrices de celui-ci. En d'autres termes, il

s'établit entre le réseau d'innovation et le milieu une interaction dialectique qui fait que le milieu, par ses apports, représente un avantage comparatif et reçoit autour des réseaux d'innovation des retombées positives qui agissent sur son processus de structuration et de constitution. C'est parce qu'ils coopèrent pour innover que les acteurs de réseaux rendent un milieu dynamique et contribuent à générer des externalités spécifiques (Camagni et al., 2004).

Dans ce cas, la culture sociale des acteurs conditionne fortement la structure économique et la genèse des externalités. Finalement, les réseaux d'innovation, qui dynamisent le milieu et le rendent innovateur, sont soumis avant tout à l'intention de coopérer et à la volonté des agents d'interagir (Lecoq, 1999). Réciproquement, le milieu innovateur suscite des réseaux d'innovation et contribue à la réussite de ceux-ci. Le milieu innovateur, qui s'inscrit dans un horizon de très long terme, intègre les interactions dynamiques entre réseaux innovateurs et leur environnement territorial. On peut, alors, concevoir le milieu innovateur comme un ensemble territorialisé dans lequel des réseaux innovateurs se développent par l'apprentissage qui font de leurs acteurs des transactions multilatérales génératrices d'externalités spécifiques à l'innovation et par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de création technologique (Zimmermann, 1995).

Au total, les processus d'évolution du milieu sont le fruit d'une combinaison d'activités, de captage, d'incubation et de diffusion (Maillat, 1995) :

- Activités de captage : elles permettent aux acteurs d'identifier les transformations qui interviennent dans l'environnement.
- Activités d'incubation : elles consistent en l'utilisation créatrice et en la recombinaison de ses développements par les acteurs du milieu.
- Activité de diffusion : elles concourent à l'essaimage dans l'ensemble du milieu des éléments nouveaux.

Le réseau d'innovation d'un milieu est un mode d'organisation des transactions qui se développent dans le temps. Il est donc évolutif. Il s'agit d'un système de relations durables entre différents acteurs, qui se basent sur un système de règles et de normes (proximité institutionnelle) plus ou moins formalisées définissant les obligations et les contraintes des membres. Ces règles permettent de délimiter un espace de travail collectif et d'en assurer une gestion plus cohérente vis-à-vis des turbulences de l'environnement. L'exemple type de ces milieux innovateurs, et qui a été l'objet de plusieurs travaux (Saxenian, 1999 ; Vicente, 2003),

est celui de Silicon Valley. En effet, ce dernier est considéré comme réseau intégré (Loilier et Tellier, 2001) conçu comme un réseau dense de sous-traitants qui répond à des appels à projets lancés par plusieurs clients installés sur le territoire même. Une seule entreprise ne pouvant pas réaliser seule un projet, ce sont les relations tissées sur le territoire qui vont permettre une mobilisation des acteurs adéquats pour respecter les cahiers des charges et les délais souvent très courts. Cependant cette réactivité résulte par « *l'insertion des acteurs dans des réseaux relationnels propres au territoire de la Silicon Valley, et qui peuvent être physiques ou électroniques. C'est d'ailleurs souvent la conjugaison des deux types de relations qui permettent une synergie jusqu'alors inégalée dans le domaine des hautes technologies* » (Guedon, 2005, p.10).

### **Encadré 3. Deux remarques sur l'économie et la concentration territoriales**

Avant de conclure ce chapitre, deux remarques nous semblent importantes à mentionner : une correspond à une limite et l'autre à une précision.

#### ***La première remarque : « l'économie territoriale », un chantier en construction***

Malgré les réponses apportées par « l'économie territoriale » en termes des analyses dépassant le dogme de l'espace homogène, elle doit parachever son chantier théorique. « L'économie territoriale » doit, en effet, approfondir la relation entre agglomération et performance. Excepté que cette relation ne soit pas toujours évidente dans la mesure où certaines petites et moyennes villes peuvent contenir des pôles de compétitivité (Courlet, 2008), elle pourrait être négative en raison des externalités négatives qui impliquent évidemment des coûts. En effet, l'adhésion à un système de production local est également l'objet d'une évaluation entre les bénéfices potentiels et les coûts potentiels associés au partage d'une connaissance spécifique. L'adhésion a, par exemple, un district technologique peut être contrebalancée par l'augmentation des prix fonciers, la croissance des salaires ou des coûts des autres inputs en raison de la proximité des firmes et de leur forte densité à l'intérieur des régions. En fait, l'adhésion à des systèmes dynamiques et à l'évolution de ces systèmes dépend de l'arbitrage entre les externalités technologiques positives et les externalités de revenu négatives (Antonelli, 1995).

#### ***Deuxième remarque : la concentration plus ou moins forte selon l'activité***

Toutes les activités ne répondent pas à la logique de concentration territoriale. On retrouve des secteurs à concentration technique importante comme la chimie minérale, les métaux non-ferreux, le papier-carton. Il s'agit de secteurs à forte intensité capitalistique qui sont dans une logique d'accroissement de la taille des établissements pour permettre des économies d'échelle. On retrouve aussi des secteurs assez traditionnels comme l'industrie du bois, l'industrie du meuble, la récupération ou des activités ayant surtout suivies une logique Fordiste de production de masse et de diffusion de leur localisation sur le territoire national comme la fabrication d'appareils domestiques ou la fabrication d'appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et l'image. Généralement, la concentration suit des logiques sectorielles différenciées (Lainé 1999).

Ces limites, ou plutôt des précisions, qu'on vient d'évoquer n'enlèvent rien aux mérites de « l'économie territoriale ». Il suffit de lui reconnaître l'intégration du territoire dans l'analyse économique, et notamment comme un facteur variable incontournable permettant d'échapper à la dichotomie : coordination par le marché ou coordination par la hiérarchie. C'est-à-dire que le développement économique est un processus dynamique qui se détermine à travers les interdépendances entre agents, entre activités et institutions qui sont sources d'une dynamique spécifique de développement. Ainsi le territoire, considéré comme un système ouvert et capable de réflexivité pour agir sur son devenir, devient alors doué d'auto-organisation, et est donc en mesure de réagir à des perturbations et de s'adapter. Parce que comme tout système ouvert et perméable, le territoire « *n'est pas clairement circonscrit, et interroge même l'espace de l'aménageur ou de la région du politique, mais devient un objet problématique qui s'énonce dans la construction collective et projective, et largement soumis à des influences extérieures* » (Pecqueur et Peyrache-Gardeau, 2010, p.619).

## CONCLUSION DU CHAPITRE 2

Si nous pouvons caractériser la première section de ce chapitre par une entrée « produit », notamment avec la question de la qualification des produits agricoles et agro-alimentaires, la deuxième se signale par une entrée par les réseaux territoriaux de production. Le trait marquant de ces derniers révèle l'importance du couple coopération-compétition dans le bon fonctionnement des systèmes alternatifs. Ces systèmes sont issus de relations spatialement concentrées, socialement et historiquement construites et institutionnellement codifiées que les acteurs entretiennent entre eux. Toutefois, l'activité agricole a souvent servi d'exemple pour mettre en évidence ces modes originaux de type « organisation industrielle territorialisée »<sup>164</sup> et qui se présentent sous la forme d'un système basé sur la coordination à la fois de marché et de réciprocité, sur la proximité géographique et sur une division sociale du travail.

Plusieurs initiatives du monde agricole et alimentaire pourraient servir à illustrer le modèle des systèmes de production locaux. D'une part, le monde agricole est le premier qui a réussi à mettre en œuvre d'une façon formelle ce type de coordination sous formes de coopératives agricoles (Groupements de producteurs, Syndicats,...). Une telle structure, regroupant plusieurs paysans indépendants, a pour objectif principal la mutualisation des efforts. D'autre part, l'accès aux ressources agricoles impose un ancrage territorial. L'élaboration de produits différenciés dans le domaine agricole et agroalimentaire a toujours contribué à la notoriété des lieux : par exemple, la viande de la pampa Argentine en Amérique Latine, le cacao de Choao en Équateur ou le café de Cundinamarca en Colombie. Nous pouvons également citer, en Europe, les fromages de Reggiano en Italie ou les vins de Bordeaux en France qui font, depuis longtemps, partie du patrimoine de ces pays.

---

<sup>164</sup> Voir par exemple le premier travail scientifique de Porter (1998) sur le cluster.

## CONCLUSION DE LA PARTIE 1

La réflexion sur le développement de l'agriculture et sur la qualification des produits alimentaires s'est fondée sur l'analyse des atouts et des contraintes des paysans et des agro-industriels face à l'insécurité alimentaire, à savoir augmenter la production et en même temps améliorer la qualité des produits agricoles et agro-alimentaires. Cela nous a conduit à souligner la nécessité d'effectuer des restructurations dans la politique agricole et agro-alimentaire, basées davantage sur les exploitations des ressources territoriales. Ces ressources, qui prennent souvent la forme de savoirs et de savoir-faire, sont le résultat des actions collectives formelles et/ou informelles de tous les acteurs concernés.

Cependant, le développement et la pérennisation de ces actions collectives sont, à notre sens, liés à des systèmes ou à des réseaux locaux. Ceux-ci mettent en œuvre en effet des formes originales de collaboration et de développement de nouvelles dynamiques de coopération dépassant largement le cœur de métier (cultures ou transformations) pour s'étendre à des relations avec d'autres institutions privées ou publiques, formelles ou informelles (centre de formation et de recherche, autorités publiques...). En d'autres termes, ces actions collectives sont le produit de ce que Crozier et Friedberg (1977) appellent un « système d'action ouvert », c'est-à-dire « *un ensemble constitué comme un champ structuré – non neutre – dont les différents éléments ont des conduites coordonnées et interdépendantes* » (Crozier et Friedberg, 1977, p.227). Cette approche est dynamique puisqu'elle est définie non pas par référence à un équilibre donné a priori mais par référence à la diversité des solutions organisationnelles qui peuvent se développer.

Les travaux appliqués à l'analyse des interdépendances localisées renouvellent, dans cette perspective, les méthodologies d'enquêtes traditionnelles et les travaux sur l'agriculture ou sur l'agroalimentaire (coopératives agricoles, produits du terroir, signes d'origine : AOC, Label,...). C'est dans ce cadre que nous appréhendons la naissance de la notion des Systèmes Agroalimentaires Localisés (Syal). Ces derniers nous permettent d'avoir une analyse plus complète du fait alimentaire en raison du cadre systémique qu'il nous offre et où tous les protagonistes de l'activité peuvent être pris en considération. En effet, les Syal se présentent comme une forme organisationnelle et institutionnelle capable de mettre en évidence le rôle joué par les différents acteurs (agriculteurs, industriels, consommateurs, prestataires de services) dans le processus de production d'un aliment. Il s'agit d'un outil d'analyse très



important dans la mesure où ce concept semble capable de nous offrir une dimension opérationnelle, notamment en matière de construction et de valorisation des ressources locales, articulées avec des nouvelles modalités de coordination et de coopération. Son évolution conceptuelle et empirique sera l'objet d'étude de la deuxième partie. Nous allons nous intéresser en particulier à la capacité de cette organisation territoriale à s'adapter aux changements environnementaux et à faire face, notamment, aux exigences sociétales accrues en termes de production et de qualité des produits agricoles et agro-alimentaires.

**DEUXIEME PARTIE :**

**LES SYAL FACE A L'INSECURITE**

**ALIMENTAIRE, LE CAS DU SYSTEME**

**OLEICOLE DANS L'ESPACE SAÏS-MEKNES**

**AU MAROC**

Les Systèmes Agroalimentaires Localisés (Syal) représentent dans la littérature économique récente l'un des axes majeurs à partir duquel s'articulent les travaux consacrés aux relations entre l'économie spatiale, agricole et agro-industrielle (Muchnik et Sainte Marie, 2010). Ainsi, la référence au territoire et aux cultures alimentaires locales est considérée comme la variable clé de cette approche fondée sur l'étude des relations homme/produit/territoire (Muchnik et al., 2008). C'est l'analyse des spécificités territoriales qui nous permettra de caractériser les Syal, de comprendre leur diversité et leur dynamique. L'approche « Syal », outil d'intervention pour le développement territorial, « *est originellement un cadre analytique des processus de construction / renouvellement des ressources locales et de l'ancrage territorial des productions agricoles et agroalimentaires* » (Fournier et Muchnik, 2010, p. 1).

L'objectif de ces travaux s'inspirant de cette approche, notamment ceux du groupe « GIS-SYAL »<sup>165</sup>, est de mettre en évidence les liens étroits entre l'organisation productive de l'entreprise agricole et agroalimentaire et les caractéristiques socioculturelles des territoires. Il s'agit des territoires qui sont dotés d'un ordre spatial marqué par la conjugaison d'actifs immatériels (support de savoir-faire, réseau relationnel, paysage...) et d'actifs physiques (site de collecte, site de transformation, réseau des livreurs...) selon une distribution hétérogène dans l'espace. Généralement, la démarche Syal vise à répondre à la question suivante : quelles sont les nouvelles formes de coopération qui peuvent aider les entreprises des filières agro-alimentaires à s'adapter à un environnement en mutation, et en quoi le territoire peut-il intervenir comme variable significative ?

Malgré sa genèse, la démarche Syal s'est diffusée rapidement dans la communauté scientifique internationale<sup>166</sup> en raison des enjeux auxquels la production agricole doit répondre. Le monde agricole est confronté à des marchés de plus en plus instables du fait de la volatilité des prix et de la spéculation financière et à une remise en cause du paradigme agricole basé sur la production de masse et la standardisation par la dynamique des sociétés, notamment en matière de qualification des produits et de préservation de l'environnement (Muchnik et Saint Marie, 2010). Rappelons que le nouveau modèle de développement

---

<sup>165</sup> Le thème des SYAL a été étudié depuis la fin des années 1990, en particulier par les équipes de recherche regroupées au sein du Groupement d'Intérêt Scientifique « GIS SYAL ». Ce dernier a été créé en 2001 par six institutions : Inra, CIRAD, université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, université de Montpellier-I, Sup Agro Montpellier et Agropolis International.

<sup>166</sup> Un groupe de recherche européen (GDRE) Syal a été constitué en 2008 avec la participation de vingt-cinq institutions d'enseignement et de recherche appartenant à huit pays européens. Pareillement, un réseau de recherche et de développement sur les Syal a été créé en Amérique latine.

agricole, qui commence à émerger partout dans le monde, doit prendre en considération plusieurs contraintes relevant de la multifonctionnalité de l'agriculture : la production suffisante des denrées alimentaires ; la biodiversité (les espèces végétales, les races animales) ; la qualité différenciée des produits ; la qualité sanitaire et la prévision des risques alimentaires ; le bouleversement des sociétés rurales (la reproduction des tissus sociaux, l'emploi, les paysans et les agriculteurs familiaux...) ; les problèmes environnementaux (agriculture raisonnée, agriculture biologique,...).

A la différence d'autres concepts (p.ex : le bassin de production, le terroir,...), le concept de Syal intègre, dans cette lignée, la plupart de ces diverses dimensions d'ordre économique et social, technique et naturel (pédoclimatique). Il apparaît donc plus adapté à la réalité complexe du fait alimentaire, puisqu'il nous permet de mettre en évidence son aspect social et économique dans une perspective de développement local et durable. L'existence et la spécificité de ces Syal sont souvent liées en grande partie à la logique « produire peu et mieux », à la référence à l'originalité spatiale (rurale) et à la particularité des modes de transformations locales de leur produit (Pecqueur et Saidi, 2009 ; Requier-Desjardins, 2010a).

Autrement dit, c'est le fait d'être ancré et lié au rural, avec son histoire et ses savoir-faire, articulé à la qualité intrinsèque du produit, qui permet aux entreprises appartenant aux Syal de se distinguer des autres et donc de capter la rente dite de qualité territoriale (Lacroix et al. 2000). Cette réflexion nous aide à expliquer pourquoi certains consommateurs sont prêts à payer des prix plus élevés pour certains articles comme l'huile d'olive ou le fromage (Mollard, 2001). Ce sont des produits relativement primaires et peu transformés dont la qualité est liée en grande partie à l'appellation d'origine et donc au monde agricole.

Certes, l'appartenance à ces entités permet d'acquérir une identité locale autour de laquelle on construit une image commerciale. Néanmoins, il reste des zones d'ombre à éclairer : la relation à la terre et à l'ancrage rural conditionne-t-elle l'existence même des Syal ? Où peut-on envisager des Syal où la transformation domine le processus de production ? Existe-t-il des Syal mi-urbains ou urbains ? Comment les Syal feraient-ils face aux contraintes actuelles en termes d'insécurité alimentaire, notamment dans sa dimension quantitative ? Seraient-ils obligés de changer leur logique de « produire peu et mieux » pour une autre basée sur « produire assez et toujours mieux » ? Et si oui, quels sont les risques et les opportunités que présente ce changement sur leur identité ? D'une manière générale, comme tout système ouvert sur un environnement en mutation, la vie des Syal est évolutive avec des hauts et des

bas, des régressions, des reconversions et des émergences. Quelles sont les éventuelles évolutions et trajectoires que pourraient alors emprunter les Syal ?

L'objectif de cette partie est de faire le point sur ces questions. Nous exposerons, dans un premier temps, les particularités distinctives et les éléments de définition du concept Syal (chapitre 3). Puis, nous nous arrêterons sur ces importantes questions et nous verrons leurs implications sur l'évolution dudit concept (chapitre 4), notamment à travers une étude empirique que nous avons menée autour du Système Oléicole dans l'Espace Saïs-Meknès au Maroc (SOM). Nous centrerons notre analyse sur le produit phare du SOM, en l'occurrence l'huile d'olive, du fait de l'engouement grandissant ces dernières années pour sa consommation par une clientèle hors bassin méditerranéen. Ce mouvement puise ses origines dans les qualités nutritives, les attributs sensoriels ainsi que les propriétés thérapeutiques (contre l'obésité, le cancer, le diabète,...) de ce produit, qui sont confirmés de manière croissante par la science<sup>167</sup>. L'huile d'olive est obtenue après trituration de l'olive dont le potentiel cultural mondial se trouve concentré dans le bassin méditerranéen (98 %), octroyant ainsi aux pays qui le forment le monopole des exportations. Tirant profit de la tendance positive des modes de consommation vers des produits plus différenciés et naturels, le marché de l'huile d'olive s'inscrit dans une voie ascendante aussi bien en termes de production que d'exportation.

---

<sup>167</sup> Il faut noter que la grande partie de la production d'olive est destinée à l'huilerie. Néanmoins, il ne faut pas sous-estimer l'importance des autres sous-produits de l'olivier : grignons d'olive (huiles alimentaires et industrielles, engrais, fleurage en boulangerie, combustible, tourteaux...), bois d'olivier (charbon, artisan...), feuilles d'olivier (pharmacie, alimentation du bétail...), noyaux et amandons d'olive, etc.

**CHAPITRE 3 :**  
**LES CONTRAINTES DE LA SECURITE**  
**ALIMENTAIRE ET LA DYNAMIQUE DES SYAL**

Deux axes principaux seront développés dans le cadre de ce chapitre. Le premier renvoie aux différents travaux qui ont contribué à la définition et à la caractérisation du concept Syal pour le distinguer des autres notions semblables et donc justifier son existence en tant qu'objet scientifique de recherche (section 1). La notion de Système agroalimentaire localisé est apparue, il y a un peu plus d'une dizaine d'années, dans un contexte de crise des sociétés rurales, d'aggravation des problèmes environnementaux et des nouveaux défis alimentaires posés aux différentes sociétés des pays du Sud et du Nord, tant du point de vue quantitatif que qualitatif (Devautour et al., 1998). Le développement de cette notion a été le fruit des observations rendant compte de la présence des micro-entreprises agricoles et de première transformation agroalimentaire qui sont liées à l'agriculture familiale dans de petites régions des pays du Sud<sup>168</sup> (notamment en Amérique latine et en Afrique de l'Ouest) dans le cadre de l'évaluation de deux actions thématiques programmées (ATP) du CIRAD : « Pilotage par l'aval des filières courtes agroalimentaires » (1989-1992) et « conditions d'émergence et de fonctionnement des entreprises rurales » (1992-1995). Le deuxième axe consiste à présenter une lecture critique de ces travaux, notamment à travers une analyse dynamique du concept Syal (section 2). Pour ce faire, nous aborderons en particulier la question des trajectoires qui peuvent être empruntées par les Systèmes Agroalimentaires Localisés.

## **SECTION 1: PARTICULARITES DISTINCTIVES ET ELEMENTS DE DEFINITION DU SYAL**

Dans cette section, le but est de cerner le concept de Syal et de limiter son champ d'action. Nous présenterons tout d'abord une définition globale de cette notion et son évolution conceptuelle. Puis nous indiquerons les différentes propriétés qui caractérisent les conditions d'émergence des Syal ainsi que les acteurs qui le composent, leur forme de coordination, les éléments fondant leur processus de qualification des produits et les relations qui les lient avec la sécurité alimentaire.

---

<sup>168</sup> Voir par exemple l'impact spatial de l'artisanat alimentaire dans la ville de Maroua au Cameroun (Lopez et Muchnik, 1997, 2001) ou les expériences de promotion de l'Agro-Industrie développée en Amérique Latine autour des Rurales (AIR) (Boucher, 1989, 2007 ; Boucher et Requier-Desjardins, 2002).

## **1.1. Eléments de définition du Système agroalimentaire localisé**

Les recherches du CIRAD issues du programme ATP (cf. supra) visaient principalement à mettre en évidence la résistance de certains produits agroalimentaires spécifiques et la floraison des réseaux spatialisés de petites entreprises familiales agroalimentaires qui ont pu résister ou innover à partir des stratégies de valorisation des ressources et produits locaux (Bonnal et al., 1998). Egalement et en corrélation, elles mettaient l'accent sur l'impact de ce mouvement sur la lutte contre la pauvreté et la marginalisation des agricultures familiales et sur l'alimentation des populations urbaines à travers la mise en valeur de ressources locales (Muchnik et Sautier, 1998). Il est apparu, lors de l'évaluation des résultats de ces recherches, le manque d'un outil théorique permettant d'articuler divers éléments essentiels qui « font système » (CIRAD-Sad, 1996). C'est la raison principale pour laquelle a été élaboré et conçu le concept : Système Agroalimentaire Localisé (Syal).

Plus tard et après plusieurs années de recherche autour de Syal, Fourcade et al. (2010) résumant en cinq éléments principaux, les conditions de l'émergence du concept :

1. Le questionnement lié à la « filière » agroalimentaire en tant qu'organisation permettant d'avoir une vision linéaire de l'activité ;
2. Le développement d'une « recherche – système » dans le domaine de la transformation des produits ;
3. La prise en considération de l'« extrême aval » des filières (consommation, restauration), pour lequel les relations entre producteurs et consommateurs, les comportements de consommateurs et leur évolution, constituent un élément clé de cette approche ;
4. La considération d'usages alternatifs des territoires ruraux (tourisme, loisirs, festivités...), qui débouche sur une articulation entre le concept de Syal et celui de « multifonctionnalité » des exploitations agricoles ;
5. La référence au territoire en tant qu'élément central, considéré à la fois dans une perspective de géographie humaine comme un espace socialement constitué des hommes habitant cet espace.

Ce sont tous ces éléments ou une partie de ces derniers qui étaient à la base de la première étude de cas d'un Syal dans un pays développé, notamment dans la région Languedoc-Roussillon en France. Il s'agit du Syal construit autour du fromage de chèvre pur qui est doté de l'AOC Pélardon. Le lait de chèvre (matière première) est produit sur le territoire du Syal,



qui déborde celui de l'AOC Pélardon, provient de 457 exploitations familiales. Chaque exploitation laitière détient une centaine de chèvres. « *Trois petites industries, deux coopératives (Moissac et Lodève) et une société privée, collectent, soit du lait, soit des fromages frais qu'elles affinent, coexistent avec les producteurs fermiers* » (Roux, 2010, p.3).

Aujourd'hui, la notion des systèmes agroalimentaires localisés prend entièrement sa place dans la littérature économique en englobant le territoire, la production agricole et l'alimentation dans le même concept puisqu'il s'intéresse aux relations entre les identités alimentaires et les techniques productives, entre la gestion des ressources territoriales (biodiversité, races locales, eau, savoirs,...) et la qualification des produits, entre l'agriculture et les autres usages des territoires ruraux ou péri-urbains (touristiques, culturels, résidentiels...). Dans ce sens, le concept de Syal est apparu comme un objet intégrateur (Fourcade et al., 2010) et donc comme une forme d'organisation économique efficiente et comme un lieu de processus économique collectif qui combine parfaitement les trois dimensions de la proximité : géographique, organisationnelle et institutionnelle (Fourcade, 2008). Rappelons que la proximité géographique ne signifie pas forcément une concentration forte des activités, notamment dans le cas des Syal, mais il pourrait s'agir d'un nombre limité d'acteurs entretenant des relations organisationnelles et institutionnelles dans un territoire délimité géographiquement<sup>169</sup>.

Le rapprochement entre ces différents éléments est soldé par l'adoption d'une définition des Syal : il s'agit « *des organisations de production et de service (unités de production agricole, entreprises agroalimentaires, commerciales, de services, restauration) associées de par leurs caractéristiques et leur fonctionnement à un territoire spécifique. Le milieu, les produits, les hommes, leurs institutions, leurs savoir-faire, leurs comportements alimentaires, leurs réseaux de relations, se combinent dans un territoire pour produire une forme d'organisation agroalimentaire à une échelle spatiale donnée* » (CIRAD-Sar, 1996, p.27). Sur un plan stratégique de développement, le Syal est aperçu comme « *des modèles de développement agroalimentaires basés sur la mise en valeur des ressources locales, plus respectueux de l'environnement, plus attentifs à la diversité et à la qualité de produits agricoles et*

---

<sup>169</sup> Ainsi, par exemple, certains Syal de fabrication de fromage en Amérique latine avaient des densités spatiales faibles (Boucher, 2004 ; Correa, 2004, cité par Muchnik et al., 2008, p.514), si l'on considérait que les unités d'élevage et de transformation faisaient partie du même système. En d'autres termes, la compétitivité des Syal, dans ce cas là, « *est apparue alors plutôt associée aux spécificités territoriales des produits, des hommes et des institutions qui régulent leur vie en société, qu'aux économies externes liées à la densité des entreprises situées dans un lieu* » (Mcunhik et al., 2008, p.514).

*alimentaires, plus soucieux de dynamiques locales de développement et nouveaux enjeux du monde rural* » (Muchnik, 2002b, p.3). Ceci nous renvoie à l'analyse des liens entre produits identitaires et territoire c'est-à-dire à la typicité des aliments locaux caractérisant un terroir (Muchnik et Sanz Cañada, 2011).

Il en résulte que les systèmes agroalimentaires localisés sont au carrefour de plusieurs cadres conceptuels mobilisés (économie, géographie, sociologie, anthropologie, agronomie,...) et niveaux de régulations des politiques agricoles, rurales, environnementales, sanitaires et sociales. En général, ce concept ouvre un champ d'analyse à triple entrées (Fourcade et al., 2010) : par les entreprises dans une optique de réseaux localisés d'entreprises agroalimentaires (Fourcade 2006a ; Requier-Desjardins, 2010a) ; par les produits, en ciblant la qualification territoriale (Allaire et Sylvander, 1997) ; par les ressources, en intégrant les exigences liées aux soucis de développement durable (Audiot et al., 2008 ; Muchnik, 2009). En d'autres termes, la démarche « Syal » traduit un double « tournant historique » en l'occurrence le « tournant territorial » et le « tournant environnemental ».

Cependant, l'entrée par la qualification des produits est considérée comme l'entrée principale autour de laquelle s'articulent les autres entrées. Son importance réside dans le processus de valorisation des ressources territoriales qu'elle déclenche, et qui conduit à doter les produits agricoles et alimentaires d'un milieu d'une propriété supplémentaire. C'est une propriété qui ressemble à un bien semi public ou collectif et donc réservé aux acteurs qui ont participé à sa formation. Elle fait partie des qualités émergentes par un système et que ne possèdent pas séparément aucun de ses acteurs. La notion des qualités émergentes ici est empruntée au Morin (1977) : « *on peut appeler émergences les qualités ou propriétés d'un système qui présentent un caractère de nouveauté par rapport aux qualités ou propriétés des composants considérés isolément ou agencés différemment dans un autre type de système* » (p.106). La propriété supplémentaire est le résultat des interactions socio-territoriales liées à un certain type d'entreprenariat collectif articulé territorialement. Il s'agit d'un processus d'innovation endogène issu d'une coordination composant un « maillage agroalimentaire » entre acteurs socio-économiques et les institutions d'un territoire dans lequel les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires constituent le maillon central (Muchnik et al., 2008 ; Muchnik et Sanz Cañada, 2011). Effectivement, plusieurs études de cas témoignent de « *cette forte capacité endogène et collective d'innovation (technique ou organisationnelle) au sein des*

*Syal, souvent en réponse à des modifications de l'environnement technique, de marché ou juridico-institutionnel* » (Fournier et Muchnik, 2010, p.7-8).

Les Syal apparaissent, dans cette perspective, « *comme des « laboratoires » dans lesquels se développeraient de nouvelles formes de solidarité entre acteurs, et où s'élaboreraient de nouveaux comportements collectifs* » (Fourcade, 2006a, p. 186), dépassant donc les modes de coopérations classiques (mutualisation des achats et ventes,...) et permettant d'apporter quelques réponses aux critiques faites aux modèles des signes d'origine (AOC, IGP) strictement réglementés (Giraud-Héraud et al., 2002 ; Torre, 2002). Les limites de ces derniers résident dans son aspect exclusif et les modalités de coordination et de gouvernance (Torre, 2002). En effet, l'indication géographique réglementaire présente un risque de sa confiscation au profit d'un petit groupe qui y verrait son avantage mais qui en priverait finalement tous les autres ou qui instrumentaliserait tous les autres acteurs à son profit (Planète terroir, 2010).

La notion de Syal s'est renforcée plus tard au sein du courant du SPL. Elle fait intégrer, à ce dernier, une troisième grille de lecture, à côté de celle de l'économie industrielle et de l'économie spatiale, celle de l'économie agricole (et rurale) ; en effet, « *au confluent de la définition du territoire rural et de celle de la filière, on trouve justement des activités de transformation agroalimentaire situées dans les territoires ruraux et qui peuvent présenter des traits de concentrations géographiques spécialisées ; les Syal* » (Requier-Desjardins, 2003, p.396). En d'autres termes, les Syal expriment l'inscription spatiale des filières agricoles et agroalimentaires et l'ancrage territorial particulier de ces dernières. En effet, il s'agit des SPL – composés essentiellement de PME et de très petites entreprises (TPE) oeuvrant dans les activités agro-alimentaires (Fourcade, 2006a) – particuliers avec un ancrage plus fort encore au local en raison de leurs rapports amont avec le secteur agricole, qui diffèrent de l'industriel de par l'hétérogénéité et la périssabilité des matières premières. Ces rapports impliquent également une relation particulière avec le terroir et les ressources naturelles dans une optique écologique. Ces liens au lieu rendent très difficile toute délocalisation de la production (Moity-Maizi et Muchnik, 2002). En aval, la relation des Syal est également distinguée avec les consommateurs puisqu'elle pose la question de la qualification des produits, basée justement sur les liens identitaires et spécifiques de ces consommateurs avec les produits et sur un processus de patrimonialisation des ressources (Boucher et al., 2003b ; Fournier et Muchnik, 2010).

Ce champ théorique relie en fait la triple grille de lecture économique, utilisant des appareils d'analyses divers natifs d'études de filière agro-alimentaire, des systèmes agraires et des dynamiques spatiales. À ceci vient s'ajouter d'autres théories notamment celle de la sociologie économique et rurale qui est venue intégrer et compléter le cadre d'analyse des Syal. En fait, grâce à elle, les économistes territoriaux ont réussi à lier les trois sphères d'économies (agricole, agro-alimentaire, spatiale) et à comprendre des phénomènes économiques compliqués et complexes comme ceux de changement technique et les processus d'ancrage territoriale des activités agricoles et agro-alimentaires (Muchnik et Saint Marie, 2010). La démarche de recherche « Syal » s'appuie sur deux axes : le premier est pragmatique à savoir l'analyse des phénomènes et des expériences de terrain avec un objectif principale ; l'émergence des configurations de coopération territorialisées originales innovantes pour la sphère agroalimentaire (Fourcade, 2006a). En corrélation, le deuxième axe de cette approche consiste à développer des politiques d'actions publiques visant à mettre en place des mécanismes pour un développement local et durable (Boucher et al., 2003b).

Un survol rapide d'une partie des travaux empiriques<sup>170</sup> autour du thème des Syal, nous a permis de déduire que ces derniers se construisent, souvent, dans des zones à prépondérance agricole. Ils font appel davantage, pour valoriser leur produit, au paysage et aux savoir-faire des paysans ancrés dans l'histoire d'un territoire bien délimité géographiquement et à la capacité de certaines communautés de producteurs agroalimentaires artisanaux à développer des savoir-faire locaux spécifiques (Fournier et Muchnik, 2010 ; Muchnik et Sautier, 1998). Il s'agit, généralement, des produits relativement primaires et peu transformés dont la qualité est liée à l'appellation d'origine et à leurs modes de production. Les Syal se caractérisent par un mode d'articulation et de coordination souvent sous forme de coopératives agricoles et agroalimentaires (utilisation commune des matériaux, collecte et commercialisation des produits...) d'une part, et par un processus de qualification de produits basé sur la particularité de la production et des modes de transformation peu industrialisés des produits alimentaires d'autre part. Ils se basent également sur la liaison apparente qu'ont les consommateurs entre ces produits et leurs origines. Il s'agit, selon Fischler (1993), des produits et des services, pour lesquels il y a une de fortes caractéristiques symboliques et une proximité physique avec le consommateur, les deux étant liées.

---

<sup>170</sup> Voir à titre d'exemple les travaux : Muchnik et Sautier, 1996 ; Fournier et Requier-Desjardins, 2002 ; Boucher et al., 2010a ; Bouche et al., 2010 ; Fourcade et al., 2005, etc.

Le concept de Syal n'arrête pas, depuis son émergence, d'attirer l'attention des milieux scientifiques s'intéressant au développement, notamment en Europe, en Amérique latine et plus récemment aux Etats-Unis<sup>171</sup>. Cette étendue géographique du concept a permis de révéler une importante diversité des cas étudiés. Divers par : des produits destinés aux marchés locaux ou à l'exportation ; des productions enracinées dans l'histoire ou relativement récentes ; des activités basées sur un seul ou plusieurs biens et/ou services (p.ex : la restauration)<sup>172</sup> ; des localisations dans des zones rurales, urbaines, ou parfois « à cheval » entre la ville et la campagne ; l'organisation sociale et économique (constituée par un ou des réseaux d'entreprises plus ou moins analogues ou structurés autour d'une entreprise pivot) (Muchnik et Saint Marie, 2010).

Toutefois, toutes ces productions ont un point en commun : la participation aux interactions entre dynamiques territoriales et dynamiques alimentaires produisant des ressources spécifiques (Muchnik et Sanz Cañada, 2011). Par conséquent, « *le concept de SYAL est alors indissociable de la diversité de réponses pour la mise en valeur des spécificités territoriales, qui est développée par les différentes formes d'organisation des relations entre homme/produit/territoire* » (Muchnik et Sanz Cañada, 2011, p.6). « *Cette fragmentation de la production alimentaire sur des territoires spécifique impliquant toute la communauté locale, déconstruit quelque peu la notion de filière et permet d'établir efficacement des productions familiales ou artisanales en un vrai système localisé à forte connotation identitaire* » (Hubert, 2001, p.207). Chaque cas étudié est ainsi un Syal à part entière rendant donc l'objet de recherche scientifique de ce concept davantage complexe. Plusieurs centaines de travaux se réfèrent aujourd'hui à ce concept (Muchnik et al., 2007), montrant son indéniable intérêt, mais révélant également une dispersion qui appelle à contourner ses aspects d'analyse spécifique, pour ne pas tomber dans l'ambiguïté, à travers la présentation de ses grandes caractéristiques.

## **1.2. Particularités distinctives et aspects caractérisant un Syal**

Plusieurs éléments sont mis en évidence la formation et l'émergence des Syal, ainsi que la particularité des fonctions de leurs acteurs. Par ailleurs, la coordination et les relations entre

---

<sup>171</sup> Le nombre des participants et de cas étudiés aux colloques organisés autour des Syal (Montpellier, 2002 ; Mexique, 2004 ; Espagne, 2006 ; Argentine, 2008 ; Parme, 2010) est en augmentation continue (voir le site Gis-SYAL, <http://gis-syal.agropolis.fr/>).

<sup>172</sup> Il faut noter, ici, que malgré la genèse du concept Syal, le thème de la pluri-spécialisation des Syal semble avoir précédé celui de la pluri-spécialisation des SPL, relativement récent (Sabel, 2002, cité par Requier-Desjardins, 2007, p.7).

ces acteurs présentent des particularités expliquant le processus original de qualification et de spécification des produits.

### **1.2.1. Le Syal comme construit historique**

Par définition, les Syal se distinguent par leur imbrication étroite avec le domaine agricole. C'est ainsi qu'ils regroupent des entreprises très proches de l'amont. Ils résultent d'une concentration des exploitations agricoles peu étudiées après l'apparition et la domination de l'activité industrielle. Le processus de localisation et de concentration des productions agricoles est déterminé, au-delà des facteurs traditionnels développés dans la théorie ricardienne des avantages comparatifs et le modèle des cercles concentriques de Von Thünen, par une politique agricole nationale voire supranationale dont les subventions et la garantie des prix forment les éléments principaux.

Ce constat est bien illustré par une étude faite pour l'Union Européenne sur la concentration géographique des productions agricoles et ses déterminants montrant qu'il existe des évolutions en termes de localisation des activités et que ces évolutions diffèrent selon les produits. Les résultats obtenus de cette étude montrent que les productions fortement soutenues dans le cadre de la PAC ont moins tendance à se concentrer géographiquement que celles non concernées par ce soutien interne (Daniel et Maillard, 2001). Cela s'explique par ce soutien puisqu'elles rendent leur localisation moins indépendante de la demande et déconnecter de l'évolution des coûts de production agricoles.

En revanche, les autres exploitations agricoles qui ne bénéficient pas des mesures de soutien des prix, sont contraintes d'obéir au jeu du marché et donc d'améliorer en permanence la maîtrise technico-économique de leur production (Daniel et al., 2008). Elles sont obligées de s'inscrire dans une stratégie de travail collectif afin de dégager des économies positives pour réduire les coûts de production, notamment les coûts de transport externe (approvisionnement des matières premières, accès au marchés locaux ou mondiaux) et/ou interne (p.ex : les coûts, liés à la collecte des produits, générés par la dispersion des exploitations sur le territoire) d'une part, et faire doter leurs produits d'une qualité particulièrement distinguée d'autre part.

Outre le coût du transport (théorie de Weber), c'est la nature périssable du produit à transporter qui forme souvent un frein fort à la délocalisation et à la dispersion des activités agricoles. Effectivement, plus les produits sont périssables et plus leur fréquence de production est élevée, plus l'aspect logistique devient un moteur de la concentration

géographique (Ben Arfa et al., 2009). Néanmoins, le progrès technique en matière de transport des denrées périssables et le rôle principal des industries dans les filières agro-alimentaires nous pousse à réfléchir sur les déterminants industriels de la localisation des productions agricoles. « *Sans industrie agro-alimentaire, la production de produits périssables dans un espace est conditionnée par la demande des marchés de proximité (...)* Dans ce cadre, le modèle des cercles concentriques de Von Thünen est en phase avec l'organisation des espaces agricoles autour des pôles de consommation » (Daniel, 1999, p.3).

Les bassins de production doivent fournir, dans ce cas là, toutes les catégories d'aliments nécessaires aux populations qui les entourent. C'est la raison pour laquelle le modèle ricardien de spécialisation a été basé sur des produits transformés et transportables et non périssables (le vin, le lin, le blé, ...). Les déterminants de la localisation ne sont plus, dès lors, exclusivement agricoles mais deviennent agro-alimentaires. Dans une étude menée par le Conseil de Développement du Pays Basque en France (AND international, 2007), près de 2/3 des établissements agricoles et agroalimentaires du Pays Basque sont situés en zone rurale en raison de la proximité de l'amont, de l'image positive du Pays Basque et de la qualité de vie. L'étude montre aussi que les établissements qui s'inscrivent majoritairement dans la transformation des ressources agricoles locales, concernent, notamment les secteurs des viandes, du lait, des céréales meuneries, et pour partie des boissons, de l'alimentation animale, des fruits et légumes, dans une moindre mesure des boulangeries pâtisseries, chocolateries. En d'autres termes, il s'agit des filières agroalimentaires qui demandent des produits frais.

Concernant les produits différenciés selon leur origine géographique, qui sont à la base de la démarche « Syal », il faut noter que les politiques de différenciation territoriale ne conduisent pas, forcément à une concentration et une occupation de l'espace rural par l'activité de production agricole, notamment si on prend en compte que les coûts de production pour comparer deux espaces productifs. Au contraire, « *ces politiques favorisent un meilleur équilibre de répartition de cette production entre les territoires* » (Daniel, 1999, p. 22). Ce qui les rend discriminantes, c'est que la « *valorisation des produits relève de stratégies commerciales qui sont menées par les industries agroalimentaires ou les groupements de producteurs* » (Daniel, 1999, p. 22). Une valorisation qui est de plus en plus liée à la mutation structurelle de la demande de produits alimentaires dont l'aspect marquant est la demande des *outputs* produits localement (circuit court, AMAP,...).

Les consommateurs ont toujours eu un rôle historique et décisif dans la localisation de tel ou tel produit. Ainsi par exemple, le « *gari* » (semoule de manioc) est considéré, par les populations originaires de la ville de Savalou au Bénin, comme un symbole du patrimoine alimentaire local alors qu'elles ne le connaissaient pas il y a un siècle (Fournier, 2002). De la même manière, nous pourrions mentionner l'histoire des fromages *nordestins* qui remonte à la colonisation des terres du Nordeste. En effet, les producteurs laitiers, à l'origine de ce fromage, sont « *les descendants des populations qui traversaient les grandes plaines arides du Sertão nordestin pour ravitailler les côtes en animaux, en viande ou en cuir* » (Cerdan et Sautier, 2002, p.11). Ce sont des parcours historiques qui montrent que l'origine et l'aire de diffusion des produits agroalimentaires locaux sont liées, souvent, à la créativité des groupes socioculturels et aux mouvements migratoires qu'ils ont connus par le passé et à l'intégration de ces produits dans les comportements alimentaires de la population locale (Bom Konde et al., 2001)

Il en résulte que le caractère local d'une production agroalimentaire n'est pas qu'un attribut naturel et permanent d'un territoire déterminé (Muchnik et Sanz Cañada, 2011), mais, il est aussi le résultat d'un processus historique de son ancrage et de sa valorisation économique et sociale. Presque la totalité des produits étudiés, selon la grille des Syal, « l'effet terroir », paraît évident et constitue un des facteurs fort du lien de leur localisation à l'histoire. En effet, « *si on reprend, dans une perspective historique, des aliments aussi « typiques », comme la viande argentine ou le café colombien, force est de constater que ces produits « si traditionnels », si « spécifiques », ont été « localisés » un jour et que les savoir-faire portés par certains acteurs, dans des contextes historiques particuliers, ont été des facteurs clef de cette localisation* » (Moity-Maïzi et Muchnik, 2002, p.1). Ceci est particulièrement évident à travers l'exemple de blé, que les espagnols eurent beaucoup de difficultés à faire cultiver aux populations indiennes, devenant aujourd'hui tout à fait traditionnel dans la région des Andes péruviennes grâce à son incorporation dans le style alimentaire dans la communauté andine, alors qu'au départ, la volonté des espagnoles étaient de se donner une alimentation conservant des éléments de celle de l'ancienne métropole (Delgado, 1991). Généralement, l'inscription en un lieu des productions alimentaires artisanales s'assortit d'une antériorité (Cerdan et Fournier, 2004), c'est-à-dire d'une conjugaison de l'espace et de la dimension historique (Bérard et Marchenay, 2003).



Le même constat concerne le vin de Bordeaux en France, les jambons de Parme en Italie ou le cacao en Côte d'Ivoire. Ces produits font depuis « *longtemps partie du patrimoine gastronomique et culturel de ces pays parce qu'ils sont à la fois les produits et les véhicules d'une identité* » (Moity-Maïzi et Muchnik, 2002, p.1). Cette dimension patrimoniale du fait alimentaire montre que le mouvement de localisation de la production et des tentatives d'ancrage historique sont également une expression culturellement identitaire (Hubert, 2001) synonyme des échanges et des teintures survenus entre différentes cultures. Donc, le processus de l'émergence des Syal relève plutôt d'un processus historique « *des identités alimentaires, car celles-ci constituent une référence essentielle à un moment donné mais, en même temps, elles évoluent profondément dans la durée* » (Muchnik et Sanz Cañada, 2011, p.7).

Néanmoins, il y a des cas où des productions localisées réussies ne sont pas liées spécialement à des savoir-faire partagés ou à un ancrage historique particulier (Bérard et Marchenay, 2007). Le Bleu de Bresse, par exemple, « *bénéficie déjà d'une certaine antériorité puisqu'il est fabriqué dans l'Ain depuis une soixantaine d'années ; mais il ne repose pas sur des pratiques partagées localement : il est le fait d'un directeur de coopérative particulièrement dynamique et inventif qui a mis au point ce fromage dans l'après guerre. On peut en dire autant des créations des pâtisseries et des confiseurs* » (p.11). Il n'en résulte pas que le rôle de la profondeur historique et/ou du partage des savoir-faire locaux dans la constitution est minime, mais tout simplement l'exemple du Bleu de Bresse donne l'espoir d'une qualification locale des produits à des territoires qui ne disposent pas de tels facteurs.

Au total, la localisation dans l'espace est considérée comme un actif spécifique de l'entreprise et c'est elle qui attribue les caractéristiques aux produits finis (Pecqueur et Zimmermann, 2004). La spécificité des actifs locaux suppose une logique de co-construction faisant intervenir des cocontractants divers (les paysans, les agro-industriels, les consommateurs, les institutions d'enseignement et de recherche, l'Etat, ...) et donc une relation durable entre ces différents cocontractants (Lambert et al., 1999). C'est ainsi que une analyse rapide et précise de leurs fonctions et de leur rôle, nous a apparu nécessaire pour expliquer, dans à deuxième moment, leur organisation et leurs modalités de coordination qui conditionnent largement le fonctionnement des Syal.

### **1.2.2. Le Syal : un ensemble d'acteurs privés et publics**

Fondamentalement, les Syal sont caractérisés par une logique d'interaction forte et localisée entre différents acteurs dans les domaines de l'économique, du social ou de l'action

institutionnelle. En effet, l'observation de plusieurs cas des Syal ou, d'un point de vue plus large, des différentes configurations des SPL (district industriel, cluster...), montre bien que les entreprises ne sont plus leurs seuls principaux acteurs mais qu'il convient de compter également sur d'autres paramètres tels que : les pouvoirs publics locaux, les systèmes de valeur, les institutions locales diverses en appui aux entreprises (chambres consulaires, agences de développement, universités, etc.). Cette multiplicité des acteurs engagés dans ces processus localisés ainsi que leur complexité, est liée notamment à la différenciation des fonctions et aux relations entre les différents groupes d'acteurs (Requier-Desjardins, 2007). Cependant, l'éclaircissement du panorama d'acteurs concernés est souvent une des premières attentes formulées par les partenaires des projets collectifs afin de comprendre comment les fédérer autour d'intérêts communs et régler éventuellement les conflits qui pourraient être suscités par le déroulement de ces projets.

Toutefois, il est difficile dans ce cadre de travail de présenter tous ces acteurs et d'analyser leurs fonctions. C'est la raison pour laquelle, nous allons insister sur les rôles décisifs joués par les acteurs principaux dans la formation et le fonctionnement de Syal, en l'occurrence : les agriculteurs et les agro-industriels, les consommateurs, les centres de formation et de R&D ainsi que les acteurs publics.

#### **A) Les agriculteurs et les transformateurs sans lesquels les Syal n'existeraient pas**

Comme on a susmentionné dans les chapitres précédents, les impératifs de stricte maîtrise de l'offre et de la qualité de produits alimentaires s'appliquent maintenant aux agriculteurs et aux transformateurs de façon contraignante. Nous allons revenir dans la présente section sur l'importance de leur place et leurs caractéristiques principales au sein des Syal. A ce niveau, il faut juste signaler que la présence de cette catégorie de la population qui, en produisant, travaillant et vivant au sein de Syal par choix ou par nécessité, est une condition à son existence même et à l'ancrage territorial de ses autres acteurs.

Au sein d'un Syal, ce sont souvent les petits paysans et transformateurs qui forment son noyau de production. Cela ne signifie pas que les grands producteurs en soient absents de façon totale ou partielle. C'est la cas, par exemple, des Syal Fromager dans le Languedoc-Roussillon en France et de l'Etat de Sergipe au Brésil, étudiés par (Roux, 2010). Le Syal de l'Etat de Sergipe est dominé par un ensemble de noyaux productifs constitués, chacun, d'une fromagerie artisanale, la *fabriqueta* et d'un groupe variable de fournisseurs de lait (d'une vingtaine à plusieurs centaines d'éleveurs). Or, le Syal du Languedoc-Roussillon se

caractérise par la présence d'une masse de petits éleveurs cantonnés sur les minifundias d'un système foncier dominé par la grande propriété et un petit nombre de fabricants artisanaux de fromage issus des rangs des éleveurs.

Par ailleurs, Roux (2010) remarque que la place et le rôle des producteurs fermiers et des unités artisanales ne sont pas les mêmes au sein de chaque Syal étudié. A la différence de Syal du Languedoc–Roussillon, les producteurs fermiers, dans celui de l'Etat de Sergipe, sont minoritaires en termes de volume de fromage produit. Ce sont les unités artisanales et l'industrie laitière qui dominent la production. Malgré cette divergence, les deux Syal se caractérisent par l'aspect familial des unités de production (les exploitations, les fromageries et les élevages). « *Dans les deux cas la main d'œuvre employée appartient à la famille : son chef, son épouse, ses enfants et ses collatéraux. Les salariés sans lien avec la famille sont fort peu nombreux* » (Roux, 2010, p. 9).

On retrouve également cet aspect familial dans le Syal de l'amidon aigre de manioc dans le Nord du département du Cauca où 80% de la production colombienne d'amidon aigre (12000 tonnes /an environ) sont réalisées par de petites ou moyennes unités artisanales et familiales appelées « *rallanderias* » (Fernandez et al., 2002). Pareillement au Brésil, par exemple, le manioc, cultivé essentiellement dans les sous-régions de Leste Potiguar et Agreste Potiguar, est transformé principalement dans de petites usines locales appartenant à des agriculteurs familiaux (Coordination Sud, 2007). Dans d'autres cas, ce sont des productions féminines qui forment le noyau dur de l'activité, comme c'est le cas de l'huile de palme rouge en Côte d'Ivoire (Aka et al., 2002) ou celle d'Argan au Maroc (Adnan et al., 2003). Ce sont des exemples qui rejoignent la majorité des cas présentés lors des colloques<sup>173</sup> organisés autour de la thématique « Syal » confirmant que les producteurs appartiennent souvent à la catégorie des petits producteurs familiaux. Cette caractéristique commune « *est au coeur du fonctionnement de ces systèmes* » (Roux, 2010, p.8). Cela revient à dire que tout exploitant ou transformateur a un « aïeul paysan » (Lamarche, 1992) qui lui a transmis les traits d'un patrimoine socio-culturel, les savoirs et les savoir-faire nécessaires à l'évolution de l'activité agricole et agroalimentaire ainsi qu'à son dynamique. A l'instar des exploitations familiales, ces acteurs (exploitants ou transformateurs) sont donc à la fois une mémoire, une situation, une ambition et un enjeu (Lamarche, 1992).

---

<sup>173</sup> Colloques organisés autour des Syal (Montpellier, 2002 ; Mexique, 2004 ; Espagne, 2006 ; Argentine, 2008 ; Parme, 2010) (voir le site : Gis-SYAL : <http://gis-syal.agropolis.fr/>).

Il en résulte que ces acteurs sont à la base de la création des ressources territoriales qui fondent leur ancrage (Burmeister et Dupuy, 2003 ; Néfussi, 1999), « *ces ressources particulières valant réponse des firmes à la demande sociétale en termes d'origine et de traçabilité des produits dans un contexte de gestion croissante de risques potentiels* » (Margetic, 2005, p.1). Cela signifie-t-il l'absence totale d'un mouvement de localisation/délocalisation, local/global ou d'achat/vente des unités de production par les firmes multinationales (FMN) au sein d'un Syal ? Augustin-Jean (2006) a tenté de répondre à cette problématique en étudiant l'impact des investissements directs étrangers agroalimentaires des firmes japonais en Chine sur la recomposition des territoires. Il en déduit que ces firmes doivent souvent, de par la nature de production des IAA, « *non seulement entretenir des liens profonds avec le tissu économique local, mais aussi produire des biens plus spécifiques et culturellement marqués* » (p. 126). Donc, les entreprises agricoles et agro-alimentaires sont en quelque sorte obligées de tisser des liens étroits et fréquents avec leur milieu géographique de naissance ou d'adoption (Margetic, 2004) et dont l'opinion publique, notamment celui des consommateurs, n'est pas insensible.

### **B) Les consommateurs, des acteurs incontournables des Syal**

La définition des Syal nous renvoie à des produits et services pour lesquels il y a de fortes caractéristiques symboliques et une proximité physique avec le consommateur. En effet, les Syal se différencient des autres formes de SPL par la relation spécifique qu'ils entretiennent avec l'aval de l'activité alimentaire (Muchnik et al., 2007) au-delà de la question de la confiance et de la sûreté des aliments qu'on a développé précédemment. Cette relation nous renvoie plutôt à un ensemble de symboles et de représentations, que le consommateur associe au produit et à la région dans laquelle il est produit. Cela tient au « fait alimentaire » et au statut particulier de la consommation de biens alimentaires puisqu'ils sont les seuls, selon Fischler (1993), qui font l'objet d'une « incorporation » (introduits dans le corps). Ces bien « *génèrent alors des références identitaires spécifiques chez les consommateurs* » (Muchnik et al., 2008, p. 517).

Le fait alimentaire est l'expression d'un double acte : un acte identitaire et un acte politique. Le fait alimentaire est un acte identitaire fort en soi : « *je suis ce que je mange* » (Katz et Suremain, 2008). Il signifie également l'appartenance à un groupe (Van Ittersum, 2001), une région, un pays, voire un continent. Cela explique l'importance prise par des habitudes et des pratiques alimentaires (modes préparation des aliments, organisation des repas,...), par

certaines produits (fromages français, *tortillas* mexicaines...), ou par certaines épices indiennes, qui donnent goût et sens à des populations en s'identifiant à ces aliments et ces pratiques ou plutôt ayant envie de « manger leur territoire » (Amblard et al., 2008, Muchnik, 2006b). Le fait alimentaire est pareillement un acte par lequel certains consommateurs envoient des messages politiques et revendicatifs. Un acte de consommation n'est plus uniquement un acte d'achat banalisé, basé sur les prix mais également pourrait être un acte « éthique » ou d'« engagement » (Barham, 2003 ; Bingen et al., 2010 ; Bragadir, 1977 ; Cerdan et Sautier, 2002, Coquart et al., 2007). Le choix des consommateurs peut être guidé par une volonté d'engagement par rapport à des questions :

- d'ordre sociale : la lutte contre le travail des enfants et l'exploitation des petits agriculteurs des pays du Sud, ... ;
- d'ordre politique : la lutte contre un modèle de plus en plus globalisé et le refus de la technologie et de toutes ses aides, ... ;
- d'ordre écologique : la lutte pour avoir des produits naturels et sains, sans colorants, ni additifs de toute sorte et pour des modes de production et de consommation traditionnels plus « durables » et plus respectueuse vis-à-vis de l'environnement<sup>174</sup>.

On est devant un mouvement qui montre clairement l'existence des demandes spécifiques correspondant à « *différents types de consommateurs sélectifs : ceux qui cherchent des produits purs et sains pour eux et leur famille, ceux qui cherchent leurs racines rurales ou un repère culturel, ceux pour lesquels la consommation des produits d'une certaine spécificité signifie aussi distinction/ prestige social* » (Anthopoulou Th., 2008, p.3). Cela va à l'encontre de la prédominance de la mondialisation et de la standardisation du fait alimentaire, qui correspond plus à une représentation des médias qu'à la réalité (Muchnik et al., 2008). Il faut préciser ici que ce mouvement n'est pas nouveau en soi, mais il s'inscrit dans une continuité historique des travaux de la géographie humaine pour laquelle la consommation alimentaire est un objet scientifique interdisciplinaire en raison des ses aspects organiques, économiques, psychologiques, sociaux interdépendants (Bernard et al., 1980) (encadré 4).

---

<sup>174</sup> Au-delà de l'utilisation des produits dangereux (engrais...), le respect de l'environnement stipule également des coûts de conditionnement et de transport bas (Coquart et al., 2007). Cela signifie la réduction de ce que Smith et al. (2005) appellent les « kilomètres alimentaires » qui correspondent à la « *distance parcourue par les denrées agroalimentaires de l'exploitation agricole au consommateur* » (Smith et al., 2005, cité par Grolleau et al., 2010, pp.901-902).

#### Encadré 4. La géographie humaine et les habitudes alimentaires

L'apport majeur de cette discipline en matière alimentaire est représenté par ses travaux sur les régimes alimentaires liés dans un premier moment au milieu naturel en déterminant des types de régimes dès 1922 : un type de nourriture méditerranéen reposant sur la triade blé-vigne-olivier, un type américain fondé sur le maïs et un type asiatique à base de riz, etc. Dans un deuxième moment, ces régimes sont clairement expliqués par ce que ses auteurs appellent « l'homme réel », c'est-à-dire l'homme social et historique, et pas seulement par l'« homme biologique ». C'est l'homme dans sa complexité – dans toute l'épaisseur de son histoire, dans toute sa cohésion sociale et avec les contraintes de ses usages et de ses préjugés – que doit retrouver et que retrouve une géographie de l'alimentation. Cette démarche demeure inscrite dans la ligne de pensée de Max Sorre, Fernand Braudel et Pierre Gourou lorsque ce dernier affirme : « Ce n'est pas l'alimentation, exigence physiologique fondée sur des impératifs physiques, qui modèle la civilisation mais la civilisation qui modèle l'alimentation et par ce détour la géographie » (Pour une géographie humaine, 1973, p. 132).

La « géographie humaine » a également permis de dégager des concepts de base, comme celui de la notion d'« habitude » définies comme des « attitudes nées de consommation plus ou moins répétitives, plus ou moins collectives, plus ou moins localisées géographiquement à certains moments d'une histoire qu'on peut reconstituer et profiler ». Rollande Bonnain-Moerdisk précise que l'habitude alimentaire « englobe les attitudes devant la nourriture, l'évolution des traditions, leur disparition ou leur survie à l'intérieur des différents groupes sociaux. Les habitudes alimentaires ne sont pas seulement l'expression de la relation de l'homme avec son milieu naturel, pas plus qu'elles ne sont déterminées par la pure nécessité économique ou technique. A partir d'un choix – qui limite peut être aléatoire – elles se chargent de signification et font partie intégrante du mode de vie dont elles sont à la fois l'expression, le support, la perpétuation » (l'alimentation des français, sources pour une histoire contemporaine).

Source : Extrait tiré de l'article de Bernard et al. (1980).

Il en résulte que « les consommateurs et leurs références identitaires font donc partie du « système localisé », même s'ils sont loin du lieu de production » (Muchnik et al., 2008, p.517). C'est à travers ses références territorialisées que les consommateurs contribuent à la valorisation des productions, orientés de plus en plus par la qualité et la spécificité des aliments consommés (Muchnik et Sanz Cañada, 2011). C'est une approche dite cognitive (Requier-Desjardins, 1999, cité par Pecqueur, 2001) de l'offre des produits spécifiques qui combine la spécificité de la production et le comportement du consommateur, et d'une manière générale, elle inclut ce dernier autour d'une identité territoriale. Ainsi, le consommateur se trouve donc « au centre » des démarches de différenciation mises en œuvre par l'ensemble des acteurs amont du Syal (Amblard et al., 2008). D'un point de vue plus large, cela nous renvoie à ce que Hervieu nomme la « société du petit pot » : « la médiation entre le produit consommé et la matière première agricole qui a servi à le fabriquer est devenue si importante qu'il est de moins en moins rare que les enfants ignorent tout de l'origine d'un yaourt, d'un fromage et même (...) du lait » (Hervieu, 1993, pp.76-77).

Pour défendre et protéger leurs intérêts, les consommateurs s'organisent souvent dans des associations locales et/ou nationales (voire internationales). Depuis quelques années, on constate des projets territoriaux multi-acteurs émanant de la société civile (et soutenus parfois par les pouvoirs publics) ayant des effets tangibles sur l'« écologisation » des pratiques agricoles et font désormais partie des modes de gouvernance territoriaux. Des structures qui

pourrait intégrer au-delà des consommateurs, les agriculteurs. C'est le cas par exemple du projet multi-acteurs autour de la protection de la qualité de l'eau au bassin versant de l'Ancoeur en Seine et Marne en France porté par le comité d'usagers de l'eau (Cardona et Lamine, 2010).

Récemment, les associations environnementales ont vu leurs actes consolidés par un certain nombre d'acteurs à l'origine de l'AMAP<sup>175</sup> qui sont eux aussi devenus des éléments incontournables en se plaçant comme défenseurs légitimes des questions agricoles et du territoire. Les AMAP est un circuit court de vente « où les « paysans » (qui se définissent ainsi) souhaitent pouvoir accorder plus de soin à leur activité, à eux-mêmes et à leur environnement, ou encore d'un désir d'indépendance et d'autonomie » (Cheyns, 2010, p.1). Ces différentes actions montrent que les rôles joués par la société civile, dans la question alimentaire, dépassent largement les fonctions classiques des associations de défense des consommateurs (défense, information, et représentation des consommateurs), notamment dans sa capacité à mettre en place des projets communs pilotés par les motivations et les comportements coopératifs tant des producteurs que des consommateurs (Aubrée et al., 2008).

Effectivement, les circuits courts (les marchés, les points de vente collectifs, la vente à la ferme, les paniers, la vente à la restauration collective,...), pour des produits banales résultent des interrelations en confirmant l'existence d'un « territoire d'achats », « qui ne coïncide pas avec un territoire de production unique. Ce sont les lieux où les transactions s'accomplissent, les arènes d'échange, qui font territoire par leurs fortes interactions, en particulier dues à la multi-appartenance des producteurs » (Aubrée et al., 2008, p.1). Le concept du « territoire d'achat » nous semble plus pertinent que celui de marchés territorialisés (Mollard, 2003) du fait que ce dernier est restreint à une offre différenciée et d'une demande particulière autour des produits spécifiques (AOC, labels rouges, CCP, AOP, IGP). Pour Mollard (2003), on ne peut parler d'un marché territorialisé pour un produit que « lorsque cette offre territoriale s'organise au lieu d'être dispersée et que la consommation sur place est significative par rapport à la consommation à l'extérieur du lieu de production » (p.38). Alors que le « territoire d'achat » pourrait porter l'accent sur des produits banaux et de consommation courante ou de produits typiques ou marqués territorialement. Mais les deux structures ont au moins un point en commun : la particularité de la demande puisqu'il faut préciser que la

---

<sup>175</sup> Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

production de produits banaux du « territoire d'achat » doit être conforme aux attentes spécifiques des consommateurs.

Ce mouvement ne concerne pas seulement les pays riches mais on peut également observer l'émergence depuis une dizaine d'années de nouveaux comportements des consommateurs dans les PED. Des associations des consommateurs (au Brésil par exemple) se sont développées pour dénoncer : le travail des enfants dans les exploitations agricoles ; les mauvaises conditions de fabrication des produits traditionnels ou l'abattage clandestin des animaux (Cerdan et Sautier, 2002). Pareillement, des associations, qui relèvent de la société civile, contribuent à la valorisation du safran au Maroc, en particulier dans la région de Taliouine, province de Taroudannt (Vaes, 2010). On trouve à titre d'exemple : l'Association Migrations et Développement, incluant des migrants originaires du territoire et qui financent la construction et l'équipement d'un local adapté au stockage et au conditionnement du safran ou encore l'Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire qui encourage la promotion de cette activité en incluant la « route du safran » parmi ses itinéraires proposés aux touristes (Carral et Garcin, 2007).

C'est la fin donc de la période où les producteurs agricoles ont été les principaux acteurs de la qualification territoriale de leurs produits, « *ils ont été rejoints voire supplantés dans cette fonction par les autres acteurs des filières agroalimentaires (industriels, distributeurs et publicitaires), (...) et, de plus en plus, par «les consommateurs» eux-mêmes* » (Coquart et al., 2007, p.31). Alors, il faut intégrer dans l'analyse la consommation et les activités de production agricole et agroalimentaire et considérer le produit alimentaire, comme objet technique résultant d'actions de production et d'actions d'utilisation de ce produit (Devautour et al., 1998). A la différence du concept « filière produit », la notion de Syal est donc apparue plus apte à expliquer ce « maillage agroalimentaire » entre producteurs et consommateurs (Muchnik et al., 2008) dans la mesure où les Syal peut agencer différentes modalités, depuis les relations directes avec un secteur de consommateurs à travers des canaux de distribution non conventionnels (des circuits courts, des visites à la ferme, des magasins spécialisés dans les centres de consommation, des commerces, la vente à distance par Internet,...), jusqu'à la vente dans les grandes distributions.

Cette capacité de Syal à mettre en évidence le rôle des consommateurs à titre égale de celui des producteurs dans la qualification des produits alimentaires remet en cause la logique de l'offre des institutions de formation et de recherche dédiés, pratiquement, pendant longtemps



aux besoins productif des agriculteurs et agro-industriels. Nous allons voir dans le point suivant comment l'intégration des préoccupations des consommateurs et de la société civile affecte-t-elle le programme de ces institutions ?

### **C) Les Syal et les centres de R&D et de formation**

Pendant longtemps, les rôles des centres de formation (Ecole, lycée agricole,...), de la recherche et développement (R&D) et de l'assistance technique et vulgarisation (ATE) dans le domaine agricole et agro-industriel étaient de permettre simultanément un accroissement de la production, un abaissement des coûts, et une élévation des revenus des agriculteurs. Cette diverses structures devaient aider l'agriculture : à utiliser des variétés plus productives ou au moins sensibles aux maladies ; à employer des semences sélectionnées ; à respecter la meilleure densité des semis et l'espacement optimum entre les rangées et les plants, dans une parcelle arboricole par exemple ; à améliorer le format des ses animaux en pratiquant l'insémination artificielle ; etc. (Badouin, 1985).

Pour réaliser ces buts, les centres de R&D ont mis en place des programmes pour alimenter les connaissances agronomiques et les techniques de transformation en procédant à des expérimentations, pour prendre en compte la particularité des terroirs et des climats avant de les proposer aux agriculteurs. Tandis que les centres d'ATR, leur mission était de « *diffuser auprès des agriculteurs des techniques, des produits, des méthodes dont ils ignorent l'existence ou le mode d'emploi. L'insertion de ces innovation dans le système productif doit permettre d'accroître sont efficacité* » (Badouin, 1985, p.233). Les programmes des centres de formation des compétences s'inscrivaient pleinement dans cette ligne puisque ce sont ces centres qui forment les chercheurs et les ingénieurs agronomes, les assistants et les conseillers techniques dans le domaine agricole.

Tous ces programmes et ces questions ont été développés sans aucune participation réelle des agriculteurs. En effet, « *la prise en compte des agriculteurs afin de définir les projets de recherche ne s'est pas fait en les associant, mais au travers de diagnostics externes. La participation des producteurs – ainsi que d'autres acteurs locaux- à la définition des problématiques de recherche, à la mise en place des dispositifs de traitement des problèmes et la mise en place de solutions n'est expérimentée que depuis* » (Chia et Verspieren, 2010, p.2). Il fallait attendre la fin des années 1980 pour évoquer la question de la qualité pour que les producteurs aient exprimé leur besoin en personnel plus apte en matière de qualité. Ensuite, la politique de différenciation des producteurs et la demande accrue des

consommateurs de produits d'origine ont poussé ces divers centres à étudier ces évolutions des comportements. Enfin, c'est l'aspect environnemental de la recherche agronomique qui devient, l'objet de la majorité des programmes des recherches des centres de R&D (en particulier l'INRA en France). A ce niveau, il faut mentionner la pression qui pèse sur la nature d'objets scientifique de recherche, de la part de la société civile.

En France, le monde associatif a obligé le gouvernement d'arrêter les expérimentations des OGM en plein champ, suite au « *Grenelle de l'environnement de 2007* », après des années de la lutte pacifique et violente (p.ex : les fauchages des champs d'essai). Cette revendication est considérée comme légitime pour répondre au fait que certains consommateurs sont inquiets à propos des impacts potentiels sur leur propre santé, ou souhaitent éviter les OGM pour des raisons éthiques et environnementales,...ou tout simplement pour manifester leur solidarité avec les pays du Sud (Joly et Marris, 2003 ; Marris, 2001)<sup>176</sup>. Cette dimension écologique, rappelons-le, est l'une des particularités phares de la démarche Syal. Nous pensons que ce dernier pourrait intégrer cette dimension dans les orientations de centres de formation et de R&D dans la mesure où cette organisation productive territoriale (Syal) possède souvent un maillage de centres de formation et pôles de compétences en relation avec les autres acteurs (Roux, 2010). A travers leur rôle social, les Syal pourraient également jouer une fonction dans la diffusion des connaissances produites par ces centres auprès des agriculteurs, lesquels ne sont pas toujours faciles à convaincre à propos de la nécessité de se former et de consulter des experts, notamment dans les pays du Sud.

Dans ce cadre, les possibilités d'actions de coopération sont multiples, on peut citer le partage de compétence (de savoir faire, de personnel : groupements d'employeurs), les actions de formation (définition en commun des besoins de qualification, partenariats avec les systèmes éducatifs, actions sur l'adéquation formation/métier,...) ou les actions de recherche et d'innovation (recherche et développement sur thématiques communes, partenariats avec acteurs locaux : centres de recherche, universités, laboratoires,...). Le métier de fromager

---

<sup>176</sup> Pareillement, entre le 28 février et le 3 mars 2010, le Réseau pour la défense du maïs, l'Assemblée nationale des victimes environnementale et Via Campesina-Amérique du Nord ont tenu une conférence publique indépendante à Guadalajara, au Mexique. Le but était de rassembler les preuves et d'élaborer les arguments qui permettent de poursuivre le gouvernement mexicain dans des cours internationales de justice pour avoir délibérément favorisé l'introduction de maïs génétiquement modifié dans le pays. Le Mexique est en effet le pays où est né le maïs il y a quelques milliers d'années, et où plus de 1 500 variétés poussent, évoluent et font l'objet de sélections. La culture de ces variétés repose sur un ensemble très complexe de relations sociales, de savoir-faire d'une grande richesse et de confiance, mais aussi sur la résistance des communautés (Source : GRAIN, <http://www.grain.org/seedling/?id=689>, page consultée le 22/06/2011).

artisanal, dans trois régions : Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes en France trois régions : Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes en France, illustre bien cette stratégie. Il est le fruit d'une collaboration technologique établie depuis plus d'un siècle entre les entreprises laitières et les différentes Ecoles Nationales des Industries Laitières (ENIL) au sein de ces régions (Albert et al., 2004).

Au Brésil, quelques expériences innovatrices dans différentes régions montrent un changement comportemental considérable des agriculteurs, des chercheurs et des vulgarisateurs. Il s'agit d'une étude des « meilleures pratiques » de l'Institut Agronomique Pernambouco IPA, (l'organisme officiel de R&D) (1990-2008), qui met en évidence qu'une appropriation des politiques publiques de développement rural durable via des méthodologies d'intervention participative s'avère extrêmement positive (Noya et al., 2010). C'est le rapprochement entre : agriculteurs, à la base du système de production alimentaire, chercheurs, considérés dans leur « Tour d'Ivoire » et vulgarisateurs concernés par le système de production scientifique et de communication d'informations et technologies. Cette démarche a ainsi débouché sur un processus d'apprentissage mutuel entre les techniciens et les agriculteurs.

La présence de ces différents centres et l'évolution de leurs missions n'ont pas le même degré d'importance au sein de tous les Syal étudiés. Cette question est liée d'abord au niveau du développement économique et scientifique des pays d'accueil. Dans les pays du Sud, on remarque l'existence de conseil technique et de vulgarisation mais moins de centres de recherche et de formation. Le niveau de qualification est également très faible dans ces pays en raison de la résistance au changement des agriculteurs. Si dans certaines économies, les agriculteurs sont friands d'innovations et sollicitent les organismes compétents, dans les pays de Sud, il faut entrer en contact avec les cultivateurs pour les inciter à innover. Ensuite, elle est attachée à la volonté et à la capacité de ces centres à s'adapter aux nouveaux enjeux. C'est le cas des Syal modernes dans les pays du Nord, qui se caractérisent par la présence des écoles et des centres de R&D dans le domaine agricole et agroalimentaire (CIRAD, INRA, BTS agroalimentaires...). On peut constater que les universités sont devenues de plus en plus ouvertes sur le monde agricole et industriel : formation spéciale (Master) dans la gestion, la qualité, ou par ses nombreux laboratoires spécialisés dans la matière, ou l'agriculture et l'agroalimentaire qui font partie de leurs recherches (p.ex : le laboratoire de Pacte<sup>177</sup>). Enfin,

---

<sup>177</sup> Pacte : Politiques publiques, Action politique, Territoires.

elle pourrait résulter de degré d'importance de rôles joués par ces organismes dans la formation et la dynamique du Syal. En effet, les petits agriculteurs des Syal, qui se basent principalement sur la production agricole et moins sur l'artisanat et l'industrie alimentaire, font l'objet souvent de programmes des centres de conseil et de vulgarisation techniques.

L'intensité forte (ou faible) du rôle des centres de recherche et de formation au sein des Syal est liée en grande partie aux investissements publics local dans la matière. L'analyse de cette question ou, d'un point de vue plus large, les orientations de la politique publique envers les systèmes agroalimentaires localisés seront traitées dans le point suivant.

#### **D) L' « approche Syal », une « troisième voie » pour les politiques publiques d'appui aux activités agricoles et agroalimentaires**

Comme on l'a souligné, les politiques publiques ont pris conscience de l'importance de l'action publique locale dans la promotion des dynamiques territoriales mettant fin au débat stérile sur le point de savoir si c'est l'Etat ou le marché qui devrait jouer un rôle de premier plan dans le développement économique. Les gouvernements pouvaient définir, au paravent, des politiques nationales identiques sans connaissance suffisamment ni des territoires ciblés, ni des secteurs visés et laisser aux entreprises le soin d'exploiter ce cadre au mieux de leurs intérêts. Des entreprises qui sont rarement tenues de prouver qu'elles ont utilisé l'aide publique pour créer davantage d'emploi et améliorer leur capacité de compétitivité. Il est désormais nécessaire de veiller à la souplesse de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques afin de satisfaire aux besoins des nouvelles structures dans la mesure où l'Etat est incapable de suivre tout seul, de près, le rythme des changements extrêmement rapide. Effectivement, les politiques de soutien au secteur agroalimentaire ont été historiquement structurées presque exclusivement par filière, ce qui est cohérent avec l'organisation professionnelle du monde agricole et agroalimentaire. Or actuellement, le contexte a changé, notamment par l'apparition de nouveaux acteurs plus soucieux de l'inscription territoriale et de l'impact environnemental de leurs activités (Muchnik et Sanz Cañada, 2011).

Ce changement a conduit remplacer les politiques nationales visant à stimuler la croissance au moyen d'une régulation des niveaux globaux de la demande, par des politiques locales destinées à aider les acteurs économiques à adopter des formes d'organisation souples (Sabel, 1996) et conformes aux valeurs actuelles (sociales et environnementales) de la société. Sur ce plan, nous estimons que l' « approche Syal » également pertinente dans la mesure où elle offre « *un cadre d'orientation pour la restructuration de politiques publiques et pour*

*l'organisation de projets de développement territorial qui visent une juste articulation entre compétitivité économique, dynamiques sociales et contraintes environnementales* » (Muchnik et Sanz Cañada, 2011, p.11)

C'est dans ce cadre où s'inscrit la demande du ministère de l'agriculture et la DATAR<sup>178</sup> en française, d'avoir une étude sur les expériences « Syal » en France auprès du « *Gis SYAL* », afin qu'ils puissent mener des actions locales et ciblées avec les acteurs pour faire face aux enjeux actuels de l'activité agricole et agro-alimentaire et d'une manière générale, du développement local (Fourcade, 2005). Cette démarche devrait apporter des résultats, notamment dans le monde rural, dans la mesure où le processus de régionalisation et de décentralisation est relativement avancé en France et généralement dans les pays développés. Un processus qui permet d'impliquer des acteurs locaux publics, privés et associatifs au « développement rural territorialisé » (Lazarev, 2008a). Cela relève du changement globale de la PAC (qui supervise et oriente les politiques agricoles nationales) vu comme une base à une territorialisation de la politique agricole. C'est-à-dire une politique alternative qui intègre davantage les fonctions sociales et environnementales de l'agriculture (Berriet-Sollicec et al., 2007) et surtout qui s'élabore sur la base des plans inter et infrarégional, urbains et ruraux, pour répondre aux exigences croissantes en matière de qualité, de santé, de sûreté, de développement personnel et de loisirs; améliorer le bien-être dans les zones rurales (Déclaration de Cork, 1996)<sup>179</sup>.

Quant aux pays du Sud, Fournier et Muchnik (2010) voient dans l'« approche Syal » comme une « troisième voie » de soutien aux secteurs artisanaux agroalimentaires des pays du Sud, après l'appui individuel et l'appui à des groupements. Cette proposition trouve ses raisons dans les résultats très limités de cet appui. Plusieurs travaux font le constat de l'échec économique de ce modèle du fait de son incapacité de se maintenir sans des subventions. De plus, leur inefficacité économique et leurs conséquences néfastes en matière sociale (exclusions, ...), environnementale (épuisement et/ou pollution des nappes phréatiques et des sols...) et de sanitaire (la grippe porcine...), étaient généralement admises (Benoit-Cattin, 2007 ; Bosc et Losch, 2002 ; Halamska, 1993). Face à cette situation, « *les différents acteurs du développement ont pourtant été amenés au cours des décennies 80 et 90 à remettre en*

---

<sup>178</sup> DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale.

<sup>179</sup> « Déclaration de Cork - Un milieu rural vivant »

(Source : [http://ec.europa.eu/agriculture/rur/cork\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/rur/cork_fr.htm), page consultée le 13/07/2011).

*question leurs analyses. Les unités artisanales changent de statut, on « découvre » leur capacité d'adaptation, leur flexibilité, leur capacité de maintien voire de création d'emplois en zones rurales... »* (Fournier et Muchnik, 2010, p.10). Un appui à ces unités regroupées au sein des structures rassemblant quelques dizaines de producteurs est alors devenu possible (sous forme de crédits pour des achats de matériel, de formation–alphabétisation, de gestion,...), et doit avoir un effet multiplicateur (Fournier, 2002). Ces structures ont séduit les artisans et les petits agriculteurs pour leur capacité à capter les financements des ONG grâce en partie aux mécanismes de la microfinance, qui donne accès au crédit sans garantie formelle (Banque Mondiale, 2008).

D'une manière générale, on peut constater que depuis quelques décennies, les communes, départements, villes et régions débordent leurs frontières de compétences et sont de plus en plus impliquées dans la politique économique locale qui s'illustre par l'élaboration des projets communs destinés à faciliter les regroupements des entreprises et le soutien des établissements d'enseignement (la formation continue, les écoles professionnelles) (Houée, 2001). A ce niveau, il faut noter que la responsabilisation accrue des pouvoirs périphériques exige que les élus aient une connaissance parfaite de sa double fonction de représentant de la population et acteur responsable du développement de sa collectivité. L'élu doit être constamment à l'écoute des besoins collectifs et individuels de ses électeurs, en maîtrisant en même temps les règles et les normes juridiques, administratives et technique sur lesquelles repose l'action des différentes instances institutionnelles présentées sur le territoire (Sabel, 1996).

Le transfert du pouvoir décisionnel au profit des structures publiques territoriales n'entraîne pas le retrait définitif de l'Etat. Celui-ci conserve l'obligation d'assurer la cohérence du système global, notamment pour la prise des mesures appropriées pour faire face à l'ensemble des menaces qui pèsent notamment sur les territoires en difficulté. Dans cette optique, il nous semble que la principale tâche incombée aux pouvoirs publics nationaux est d'instaurer les conditions, c'est-à-dire, les règles et réglementations officielles ainsi que les normes informelles de confiance et de réciprocité. Les autorités chargées de la politique économique peuvent, par exemple, encourager la diffusion d'un produit ou d'un système d'homologation à travers l'installation des normes de qualité ; ce type de normes renforce la confiance des consommateurs car des pénalités sont appliquées lorsque celles-ci sont trahies.

Pour leur efficacité, ces différentes actions doivent être le résultat d'une territorialisation de l'action publique (une définition plus localisée des problèmes publics et des moyens de prise en charge de ces problèmes), c'est-à-dire des stratégies d'interface, comme celui de partenariat autour d'un projet, entre les divers acteurs d'un système de production local (Douillet, 2003). Ce dernier doit être capable non seulement de rapprocher certains acteurs, et d'encourager les actions conjointes capable de faire naître des avantages compétitifs, mais aussi de réduire les tensions et les conflits d'intérêt qui existent entre eux et de faire converger plusieurs rationalité ; chose qui n'est pas simple selon Turok (2001) puisque ces acteurs :

- sont souvent conduits par des logiques divergentes (par exemple, les chercheurs d'un laboratoire ont un raisonnement qui diffère à celui des entreprises) ;
- sont situés dans des sphères différentes (publique, privée...) ;
- ne voient pas leurs préoccupations évoluer aux mêmes rythmes ;
- sont parfois contraints à de très fortes territorialités, tandis que d'autres opèrent dans des espaces beaucoup plus élargis.

Pour rendre compte de cette situation, certains chercheurs ont développé la notion de gouvernance locale qui désigne, tout à la fois, la complexité des architectures institutionnelles et les nouvelles formes de coordinations. Cela fera l'objet d'une analyse dans la sous-section suivante.

### **1.2.3. Les Syal : des coordinations proxémiques et des modes de gouvernance particuliers**

Ce qui précède conduit à conclure que ces systèmes ne fonctionnent correctement que lorsqu'ils (Syal) sont fondés sur des conventions, des habitudes et des règles qui peuvent conduire à la mise en place de procédures, de mécanismes de dialogue et de concertation que sur l'élaboration stricte de normes de conduite fixées à l'avance, de comportements et de contreparties normalisées. Il est nécessaire que les institutions du système productif territoriales et informelles s'articulent entre elles et débouchent sur un compromis institutionnel composite qui permet et oriente la coordination des acteurs selon des régularités durables (Gilly et Pecqueur, 2000). C'est à partir de cela que le territoire tire sa force pour organiser des actions collectives et mettre en place de partenariats et de modes de coopération de toutes sortes afin de répondre aux besoins du système productif. En d'autres termes, c'est le degré de développement des interactions entre les entreprises et les acteurs du territoire qui détermine largement l'importante réalité de l'efficacité locale. Il doit permettre à chacun

d'obtenir des résultats supérieurs à ce qu'il aurait obtenu s'il agissait seul et permettrait ainsi de dépasser la justification d'une organisation territoriale par l'agglomération des firmes ou la concentration géographique des activités (Courlet, 2001a ; Courlet et Soulage, 1994 ; Pecqueur, 1996 ; Veltz, 1993).

Plusieurs travaux ont réussi à montrer la relation entre l'action collective<sup>180</sup> et l'efficacité des systèmes locaux de production (Aydalot, 1986 ; Areseni, 1996 ; Becattini et Rullani, 1995 ; Courlet, 1994 ; Pecqueur, 1993 ; Porter, 1998). Cette conclusion peut s'étendre au Syal du fait de rôle important des actions collectives dans sa dynamique (Fourcade, 2006c). Il s'agit des actions organisées en réseau d'un certain nombre d'acteurs occupant des positions diversifiées dans le système (producteurs, transformateurs, consommateurs, transporteurs, restaurateurs, etc.) (Fourcade, 2006b ; Muchnik, 2006 ; Requier-Desjardins, 2010a). Dans cette vision, le concept du Syal est conçu comme « *un modèle d'organisation qui dépasse la simple juxtaposition d'expériences (agglomération), le Syal dévoile les fondements d'une efficacité collective associée à leur mise en réseau (...) à l'exercice d'un certain type d'entrepreneuriat collectif territorial* » (Treillon, 2006, cité par Muchnik et al., 2008, p.515).

Pareillement, les actions collectives offrent des avantages en termes d'économies d'échelle et de coûts de transaction qu'ils seraient très difficile d'obtenir de manière isolée, particulièrement pour de petits agriculteurs et entreprises agroalimentaires (achat ou vente en groupe, pouvoir de négociation, innovation, diversification,...). Selon Beber et Cerdan (2010), les auteurs de travaux sur l'action collective « *s'appuient également sur l'hypothèse qu'un capital social territorialisé suffisamment développé au sein des Syal doit permettre d'éviter les comportements non coopératifs et opportunistes* » (pp.4-5). Cela ne signifie pas l'absence des difficultés à mettre ensemble des différents acteurs autour d'un projet collectif et à développer des « solidarités territoriales ». Des difficultés qui peuvent être maîtrisées par le renforcement des « références identitaires » communes des acteurs (Muchnik et al., 2008) c'est-à-dire de la proximité institutionnelle. Avant de développer d'avantage ce point nous allons d'abord présenter la nature et les formes principales des coordinations au sein de Syal ainsi que les éléments (ou les ingrédients) essentiels qui fondent ces coordinations. Nous

---

<sup>180</sup> Le concept d'action collective renvoie à toute tentative de constitution d'un collectif, plus ou moins formalisé et institutionnalisé par des individus qui cherchent à atteindre un objectif partagé, dans des contextes de coopération et de compétition avec d'autres collectifs (Cefai, 2007).



allons s'inspirer dans notre analyse de ces questions de l'approche de la proximité qu'on a développée précédemment.

### **A) Les modes de coordination au sein des Syal**

C'est incontestablement, prouvé et, admis que l'économie agricole repose sur des coordinations entre acteurs proches, dans un territoire ou dans une filière, et sur des alliances stratégiques (Allaire et Assens, 2002) et l'un des premiers secteurs qui a connu le mode relationnel hybride (entre un modèle hiérarchique et un autre totalement marchand). Ce mode s'est manifesté au début dans les pays dits capitalistes (EU, France, Suède,...) par l'émergence des coopérations (chargée des prestations de services aux exploitations agricoles, comme par exemple les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole ou les Centres d'Insémination Artificielle). Et par la progression des sociétés coopératives au sein des industries agricoles et alimentaires (chargées de la fourniture, voire de la fabrication, des biens de production destinés aux exploitations agricoles, de la collecte, du stockage, des diverses transformations et de la vente des produits agricoles), et plus encore le succès spectaculaire des grands groupes coopératifs dans le domaine de l'industrie laitière et dans celui de la viande (Nicolas, 1977).

Toutefois, il faut noter que ces tendances constatées ne sauraient faire oublier que « *le mouvement coopératif dans sa forme actuelle, est né au cours du XIXe siècle, après la révolution industrielle, en régime capitaliste, mais à partir d'une agriculture principalement formée d'exploitations familiales* » (Nicolas, 1977, pp.43-44). En effet, l'intégration progressive des agricultures familiales au marché s'est accompagnée par l'émergence de formes d'organisations nouvelles : associations, groupements de producteurs, organisations fédératives, syndicats, coopératives, Sica : sociétés d'intérêt collectif agricole, etc. (Bosc et Mercoiret, 1998). Ces organisations ont pour fonction la régulation interne des agriculteurs ainsi que l'agencement de leurs relations avec les acteurs extérieurs aux seins des réseaux locaux. Ceux-ci « *constituent un troisième type de facteurs de variabilité qui font partie du capital social et institutionnel d'un territoire, car ils permettent d'adopter de façon collective des innovations, techniques ou organisationnelles, qui auront des impacts sur la reproduction ou la destruction de la biodiversité* » (Muchnik et Sanz Cañada, 2011, p. 9).

Dans ce perspective, les filières agroalimentaires globalisées ou pas sont perçues non plus comme un simple découpage du système productif mais comme un espace où s'émerge un mode de gouvernance sur la base de l'interaction stratégique d'un ensemble

d'acteurs (Requier-Desjardins, 2007). La dynamique productive du Syal n'est donc pas induite par un phénomène de dépendance hiérarchique avec une grande entreprise. Un tel phénomène concerne plus des SPL qui gravitent autour des grandes entreprises et qui fondent donc des relations allant du centre à la périphérie (Courlet, 2002), comme c'est le cas des fournisseurs du constructeur automobile Peugeot à Montbéliard en France. Néanmoins, il faut noter que fondamentalement, le concept de SPL en tant que système d'intégration d'organisations contient une palette importante et riche des modes de coordination basés sur une forte proximité organisationnelle. Les coopérations technologiques constituent un dispositif collectif intentionnel de coordination et de développement d'activités productives, d'approvisionnements et de R&D mis en place et piloté par plusieurs organisations indépendantes (institutions d'intermédiation, organisations consulaires, associations professionnelles) dont la finalité est le transfert d'actifs et de compétences et la création de valeur ajoutée (Voisin et al., 2000).

Cette dimension collective et non marchande de coordination qui en ressort, prend un statut particulier dans le cas de Syal en raison de son lien à un processus de qualification lié à l'origine territoriale. Ce processus nécessite une action collective structurelle (association, coopérative ou autre forme d'organisation) et fonctionnelle (la construction d'une ressource territorialisée en relation avec la qualité) (Boucher, 2004) d'une part. Il implique aussi la participation des consommateurs à ce processus comme le montre le cas de la mise en place d'une production porcine de qualité en Bretagne (France) où les consommateurs locaux (entre autres) « sont partie intégrante de la mise en place d'un réseau de collaboration pour un produit localisé de qualité » (Hubert, 2001, p.208) de l'autre. En d'autres termes, pour les Syal, l'action collective ou plutôt la proximité organisationnelle est une condition à la matérialisation territoriale de la construction « bio-sociale » de la typicité d'un produit alimentaire (Muchnik et Sanz Cañada, 2011). D'une façon plus globale, les actions coopératives dans le monde agricoles et agroalimentaires sont déterminées dans une large mesure « *par la place particulière de la ressource physique, la terre, le sol, une ressource à la valeur affective et symbolique unique* » (Fourcade et al., 2010, p.5) et par les contraintes imposées par la grande distribution en matière de négociation.

Pour toutes ses raisons, Fourcade et al. (2010) préfèrent parler de coopérations territorialisées en agroalimentaire (COTA) en les définissant comme « *des constructions interorganisationnelles ancrées territorialement. Elles regroupent principalement des*

*ensembles de PME œuvrant dans des activités agroalimentaires, dans un objectif de définition de stratégies collectives novatrices visant un positionnement concurrentiel* » (p. 14). En d'autres termes, ces différentes particularités exigent donc du Syal des comportements innovants en matière de la mise en oeuvre des formes dynamiques et originales de coopération. Les fondateurs du concept COTA, Fourcade, Muchnik et Treillon se réfèrent dans leur développement des formes d'actions collectives aux travaux de Astley et Fombrun (1983), qui proposent quatre configurations de stratégies collectives : *agglomérée*, *confédérée*, *conjuguée*, *organique*. Certes, ces configurations ne prennent pas explicitement la dimension territoriale néanmoins elles permettent de cadrer les différentes formes de coordination que pourrait avoir les acteurs d'un système productif territorialisé, en l'occurrence le Syal. C'est la raison pour laquelle la présentation de ces stratégies sera complétée par les six formes de relations (verticales, horizontales, volontaires, involontaires, formelles et informelles) développées par Dupuy et Torre (2000) :

- Stratégie *agglomérée*. Il s'agit d'une association indirecte entre entreprises concurrentes : des organisations similaires, donc concurrentes, forment un ensemble de par leur dépendance vis-à-vis de ressources communes. Elles ne sont pas directement associées pour mener des actions ;
- Stratégie *confédérée*. Ici, des entreprises concurrentes vont tisser des rapports de partenariat : des organisations similaires (concurrentes) s'associent directement les unes avec les autres pour mener des actions communes, voire pour fonder des alliances ;
- Stratégie *conjuguée*. Des entreprises non directement concurrentes vont conclure des partenariats : il s'agit d'organisations d'espèces différentes, qui vont entrer en interaction les uns et les autres pour obtenir une meilleure performance à partir de leur complémentarité fonctionnelle. Le cas de partenariats instaurés à l'intérieur d'une filière ou celui de relations intersectorielles appartient à cette forme de stratégie collective ;
- Stratégie *organique*. Des organisations différentes sont interdépendantes les unes des autres, même si elles n'interagissent pas directement. Elles sont en quelque sorte contraintes par le système dans lequel elles évoluent. Ainsi, des entreprises différentes qui partagent une même ressource vont trouver intérêt à promouvoir cette ressource.

Ces stratégies ont été mises sous forme d'une matrice (tableau 7) à partir de laquelle Astley et Fombrun présentent deux types de coordination. Le premier renvoie aux formes d'interdépendance entre des organisations similaires concurrentes ou carrément dissimilaires donc, non concurrentes. Tandis que le deuxième concerne des figures d'association : directe ou indirecte.

**Tableau 7. La typologie des stratégies collectives**

		Formes d'interdépendance	
		Concurrence	Non concurrence
Types d'association	Directe	<b>Confédérée</b>	<b>Conjuguée</b>
	Indirecte	<b>Agglomérée</b>	<b>Organique</b>

Source : Astley et Fombrun (1983).

Les premières stratégies (*agglomérée* et *confédérée*) renvoient aux relations horizontales qui concernent aussi bien les liens entre partenaires appartenant à des aires de marchés différents que les liaisons entre concurrents directs. On trouve par contre la notion des relations verticales plus particulièrement dans les stratégies dites *conjuguées*. Il s'agit des relations qui incluent non seulement les échanges de type achats-vente, mais également la partie verticale des relations de coopération inter-firmes. La dernière stratégie (*organique*) se caractérise par des relations transversales entre entreprises. Toutes ces stratégies contiennent des relations formelles ou informelles (les relations de coopération peuvent alors être médiatisées par la signature d'un contrat, voire consister seulement en échanges technologiques ou de savoirs) et liées à des relations volontaires (les échanges marchands, échanges verticaux ou horizontaux d'informations) et des relations involontaires qui font références à la présence d'externalité technologique non marchande ou pécuniaire.

Il faut préciser qu'un territoire pourrait combiner (ou connaître lors son évolution) plusieurs stratégies d'action collective comme c'est le cas des Syal. Mais pour faciliter la présentation de certains cas tirés de plusieurs travaux empiriques prenant comme objet d'étude les Syal (tableau 8), nous allons prendre en compte que la stratégie dominante. Par ailleurs, la figure de stratégies agglomérées ne sera pas présentée à cause de l'absence quasi totale de la dimension territoriale dans sa formation (Fourcade, 2006b). Par contre ce genre de stratégie pourrait être à la base de la construction d'un territoire ou de sa destruction (Colletis et al., 1999). C'est le cas par exemple du Club des Entrepreneurs de Grasse des parfums où les producteurs sont contraints de partager la matière première (l'eau de mer) et l'espace de

production (le marais), mais qui entretiennent que peu de relations (sauf participation concertée à des événements culturels et touristiques). Les quelques projets communs partagés (traitement des déchets, groupement d'employeurs) sont très faibles en matière des externalités technologiques, à part la plateforme recherche/innovation commune mais qui nécessite la confidentialité des recettes et des activités propres à chaque entreprise, rendant son issue très incertaine ou tout au moins délicate (Fourcade et al., 2005).

**Tableau 8 . Quelques exemples des stratégies collectives selon la typologie Astley et Fombrun**

<b>Stratégie confédérée</b>	<b>Nature des inter-relations</b>	<b>Niveau de contractualisation</b>
Syal fromager Languedoc-Roussillon (Roux, 2010)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Syndicat de défense du Pélardon : chargé du contrôle de l'application du cahier des charges de l'AOC/AOP</li> <li>- Trois petites industries, deux coopératives (Moissac et Lodève)</li> <li>- Une société privée, collectant du lait,</li> <li>- La démarche est volontaire.</li> </ul>	<p>les coordinations sont nombreuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines sont formalisées : l'obtention, auprès des organisations professionnelles agricoles (Syndicats, Chambres), du ministère de l'agriculture (formation professionnelle) et des collectivités territoriales, telles que la Région (publicité pour les produits du terroir), d'un appui technique ;</li> <li>- Certaines sont informels : les échanges nombreux, notamment autour de la technologie de fabrication.</li> </ul>
les Syal au Bénin (Fournier et Requier-Desjardins, 2002)	<p>Des relations horizontales très fortes qui prennent la forme de réseaux de coopération des femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des tontines (associations rotatives de crédit) : un groupe pouvant aller d'une dizaine à plusieurs dizaines de membres cotise (une fois par semaine ou par mois), et la somme collectée est reversée en totalité à l'un des membres, successivement.</li> <li>- Des associations rotatives de travail, qui fonctionnent sur le même principe que les tontines. Il s'agit d'un échange de journées de travail : l'ensemble d'un groupe va gratuitement travailler chez l'un des membres, successivement, pour le compte personnel de celui-ci.</li> <li>- Des formes d'ententes existent également pour la commercialisation : les artisanes regroupent leurs produits (afin de bénéficier d'un « prix de gros » pour le transport) et envoient juste l'une d'entre elles au marché. Elles peuvent également regrouper leurs produits en cas de vente au village, et désigner l'une d'elles pour la vente, afin que les commerçants ne puissent pas faire jouer la concurrence entre elles.</li> </ul>	<p>Les coordinations sont nombreuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines sont formalisées : c'est le cas de la relation (verticale) des unions de Groupement des Femmes (une sorte d'une organisation professionnelle) avec les autorités en tant qu'interlocuteur (et participant) dans le cadre de politiques de développement.</li> <li>- Les interactions entre acteurs sont canalisées par des réseaux sociaux informels. Ces réseaux restent à un niveau très local. Ils sont en fait créés entre membres d'un même groupe social (famille, clan, femmes d'un même quartier...). Cela garantit pour les artisanes des relations de confiance, beaucoup plus que si elles cherchaient à s'associer entre artisanes produisant un même produit. La confiance pré-existante permet de réduire les coûts de transaction. Le partage d'un même système de normes et valeurs autorise un mode de fonctionnement essentiellement basé sur une coordination de type « domestique » : les règles restent largement implicites et ne sont jamais formalisées.</li> </ul>

<b>Stratégie conjuguée</b>	<b>Nature des inter-relations</b>	<b>Niveau de contractualisation</b>
Le bassin de production de cacao à São Tomé (Brésil) (Dulcire, 2010).	- un industriel chocolatier français spécialisé dans le cacao aromatique de haute qualité ; - un collectif de producteurs : la Coopérative d'exportation et commercialisation de cacao biologique (CECAB) qui coordonne les communautés.	un contrat équitable signé entre l'industriel et la coopérative (CECAB), mais qui engage aussi l'ensemble des communautés et leurs membres.
<b>Stratégie organique</b>	<b>Nature des inter-relations</b>	<b>Niveau de contractualisation</b>
Filière Sel de Guérande (Fourcade et al., 2005)	- <i>Techniques</i> : cahier des charges et normes qualité produit - <i>Commerciales</i> : apport total à groupement. - <i>Dispositif d'orchestration diversifié</i> : Groupement de producteurs (GPS) puis SCA (société coopérative) ; société commerciale ; Maison du Sel ; animation de formations ; partenariat Pays du Sud. - <i>Dispositif spécialisé et rigoureux</i> (relations formalisées).	Très fort : obligation de livraison ; référentiels qualité ; discipline des prix et des systèmes de paiement.

Source : auteur (inspiré de Fourcade et al., 2005).

Cette multiplicité des modes d'action des organisations semble liée à leurs conditions d'émergence et à leur évolution ainsi qu'à leurs objectifs initiaux. Ces derniers sont également très divers, « *allant de la multifonctionnalité dans des registres aussi variés que l'économique, le technique, le social et l'action syndicale, à la spécialisation lorsque le contexte et les conditions socio-économiques rendent cette option pertinente* » (Bosc et Mercoiret, 1998, p. 55). L'appartenance à ces organisations permet donc aux entreprises de mener des actions et/ou obtenir des informations de l'extérieur pour un coût moindre que si elles comptent sur elle-même ou si elles opèrent dans une situation de pleine concurrence. Il s'agit d'un instrument stratégique dont disposent les producteurs pour améliorer les capacités de leurs entreprises ainsi que les résultats. Les avantages que les entreprises tirent des réseaux donnent une idée de l'importance relative de ces stratégies (Pecqueur, 1989) :

- La connaissance des marchés, de nouveaux clients et/ou fournisseurs dans d'autres régions, est la principale retombée de la coopération interentreprises ;
- Pour l'exportation, le principal avantage que les réseaux offrent aux exportateurs, est l'accès à des marchés et fournisseurs nouveaux avec des moindres coûts, en raison de la mutualisation des charges de l'exportation ;
- L'amélioration des procédés de production, de la qualité et le développement de produits.

Les producteurs qui participent aux actions collectives voient ainsi leur pouvoir de négociation considérablement renforcé, et donc un accroissement de leurs bénéfices, et ont également plus facilement accès aux nouvelles technologies. Cela n'empêche pas la présence entre eux de la concurrence (Roux, 2010), résultante de la motivation individuelle et la recherche du profit personnel. On assiste ainsi à la mise en place de mécanismes de régulation territoriaux fondés sur le jeu combiné du marché et de la réciprocité ou de la compétition et de la coopération. Les rapports entre les producteurs sont réglés, en effet, par le marché, mais la connaissance réciproque et l'appartenance à un même métier permettent d'établir un climat de confiance, un transfert rapide de connaissances et d'information facilitant, à leur tour, le fonctionnement du marché (Morgan, 1996). Les systèmes de petites et moyennes entreprises agricoles et agroalimentaires fortement ancrés dans un territoire sont concernés plus que les autres par ce jeu articulant deux mécanismes de fonctionnement : le marché comme un mécanisme nécessaire de régulation de la demande et de l'offre de bien, la réciprocité comme un moyen d'échange de services gratuits (OCDE, 1996b).

Une telle réciprocité détermine un type de relations semblable à celle qu'on peut trouver dans la vie ordinaire, au-delà de la transaction purement commerciale ; telle que le cas des relations familiales, des relations amicales ou certaines formes de relations communautaires. Ceci nous renvoie à la fidélité, à la gratuité, à la confiance et à l'identité permettant de créer un bon climat dans les affaires et facilitant le fonctionnement du marché (Bagnasco et Triglia, 1993). Les exemples présentés ci-dessus montrent bien cette combinaison entre la compétition et la réciprocité, notamment sur le marché du travail qui fonctionne effectivement comme un marché régulé par le jeu de la demande et l'offre, mais aussi au sein des rapports de réciprocité propre aux systèmes locaux de production, comme c'est le cas des Syal au Bénin (Fournier et Requier-Desjardins, 2002).

Il apparaît clairement que ces organisations constituent des véritables actifs spécifiques des systèmes productifs permettant de valoriser territorialement des savoir-faire et des ressources, en coordonnant les acteurs des filières de production horizontalement et/ou verticalement (Cerdan et Fournier, 2004). Par ailleurs, la relation particulière des Syal à la terre et à la proximité géographique ne pourrait jouer pleinement son rôle dans la qualification de ses produits que si elle est activée par « *le développement d'interactions entre des acteurs organisés en réseau et réunis autour d'un projet commun* » (Filippi, 2001, cité par Filippi et Torre, 2002, p.9).

Cependant, l'existence des actions collective ne signifie pas « *que tout le monde dans un groupe donné doit penser la même chose. Il est clair au contraire que l'activité réflexive dans le dialogue, dans la discussion pour savoir comment s'orienter suppose l'existence de désaccords et d'informations différentes* » (Darré, 1991, p.338). Ceci suppose des conflits d'intérêt entre les différents membres d'un groupe localisé. La gestion et la régulation de ces conflits se réfèrent dans le cas des système de production locale, en l'occurrence les Syal, à un autre sous-système qu'ils détiennent à savoir le sous-système de normes, de valeurs et de pensée relativement homogène, une expression d'une certaine éthique du travail et de l'activité, de la famille, de la réciprocité, du changement, qui conditionnent en quelque sorte les principaux aspects de la vie de leurs communautés (Becattini, 1992). La coordination entre les différents acteurs ne pourra donc être efficace que grâce au respect de règles, de normes, de pratiques sociales (usages, coutumes) et à l'utilisation de mécanismes d'interaction de type permanente, comme les structures sociales ou les institutions.

## **B) La proximité institutionnelle et les Syal**

Le Syal doit trouver les modalités et les règles qui permettent d'établir et de stabiliser les coordinations entre les acteurs (Muchnik et al., 2008), dans la mesure où celles-ci « *mettent en jeu des intérêts contradictoires ou antagoniques, des intérêts privés et un intérêt public, avec lesquels il est indispensable de composer* » (Aznar et al., 2006, p.420). Deux types de difficultés et conflits d'intérêt se distinguent : internes et externes du Syal. Les conflits internes concernent les discords entre ses acteurs autour d'un projet collectif. Quant aux conflits externes, il s'agit des tensions et des conflits entre une partie ou la totalité des acteurs du système avec son entourage.

### **I. Les difficultés et les conflits internes du Syal**

Le développement des interactions est souvent confronté à plusieurs difficultés, notamment le comportement individualiste ou opportuniste de certains acteurs sans parler des passagers clandestins. Il s'agit d'un élément qui ne peut être occulté, notamment dans le cas de chocs conjoncturels (telle que la marée noire de 1999 pour les producteurs de sel du marais de Guérande) (Fourcade et al., 2005). Il faut ajouter à cela la question de la mise en oeuvre de dispositifs d'exclusion ou de la détermination géographique des zones à partir desquels se réfèrent l'image et le signe d'un produit de type AOC et les difficultés de cordonner tous les acteurs autour d'un AOC (Torre, 2002). A ce niveau on peut signaler également les décalages constatés entre choix stratégiques et attentes immédiates selon les familles d'acteurs



(l'horizon de gestion n'est pas le même pour tout le monde) et d'une manière générale, les difficultés pour gérer collectivement la filière jusqu'au consommateur du Pôle Halieutique (Boulogne) (Fourcade et al., 2010). Pareillement, les études menées en Amazonie brésilienne et à la Pampa argentine selon l'approche Syal révèlent de nombreux défis et de sérieux conflits d'intérêt autour de l'usage de l'espace (Beber et Cerdan, 2010). Un dernier exemple de conflits *interne* concerne le cas de la divergence d'intérêts des céréaliers-proprétaires (minoritaires mais dominants) et des fermiers éleveurs dans la petite commune du Lauragais (Département de la Haute-Garonne en France). Les premiers pratiquent l'agriculture productiviste et se désengagent totalement de la communauté. En revanche, les deuxièmes s'attachent à des conduites culturelles traditionnelles et surtout aux « solidarités villageoises » pour défendre leurs intérêts, leur survie, leur patrimoine, leur spécificité, leur identité, etc. (Darré, 1991).

Face à ces nombreuses difficultés, le Syal doit trouver des solutions dans ce qu'offre sa communauté d'intérêts en matière de valeurs et de normes résultantes de relations familiales et professionnelles, concernant l'ensemble des parties et surtout, il doit savoir activer et exploiter le « sentiment d'appartenance à un territoire » (Muchnik et al., 2008) dans cette perspective. Le but est d'obtenir la convergence procédurale d'objectifs et d'intérêts des acteurs qui peuvent être différents, voire antagoniques dans la mesure où tous les acteurs ne disposant évidemment ni de la même lisibilité ni de même capacité de participation aux stratégies d'actions collectives (Perrat, 2005). À côté de ces institutions dites informelles de système de valeurs, il faut aussi y ajouter les autorités publiques, les organisations politiques (p.ex : le rôle compétitif du Parti communiste et du Parti démocratie chrétienne italiennes dans les districts italiens) et syndicales, ainsi que de nombreuses instances publiques et privés, économiques et politiques, culturelles et religieuses et artistiques (Becattini, 1992).

## **II. Les difficultés et les conflits externes du Syal**

Les difficultés et les conflits externes du Syal concernent les caractères génériques des conflits d'usage et de voisinage des espaces ruraux et périurbains inspirés des travaux effectués, depuis 2002, dans le cadre du programme de recherche sur les conflits d'usage et de voisinage dirigé par A. Torre, mené conjointement par différentes équipes pluridisciplinaires appartenant à des organismes de recherche publique français (INRA, CEMAGREF, CIRAD, CNRS, ENGREF, ENITAC, INA-PG) (Aznar et al., 2006). La particularité de ces recherches réside dans le fait que la proximité géographique est certes source d'avantages multiples mais

également de conflits et de tensions en raison de la multifonctionnalité poussée de l'agriculture et du patrimoine naturel. A ce niveau, il faut distinguer deux types de proximités géographiques (Torre et Zuindeau, 2007) : proximité géographique recherchée par des personnes qui peuvent avoir deux visions différentes de la nature (le cas des chasseurs et des naturalistes) et celle de la proximité géographique subie qui impose des contraintes de proximité. Les deux types de proximités sont créateurs de tensions et de conflits du fait de cet aspect imposant de la cohabitation des agents au sein d'un même espace et prétendant à des usages différents, voire concurrents, de ce dernier. En effet, les usagers (agriculteurs et artisans respectueux ou pas de l'environnement, défenseurs de l'environnement et des consommateurs, néo-ruraux, touristes, migrants, habitants des périphéries des villes, employés, entreprises ou services de l'État...) de l'espace rural ou périurbain « *s'opposent alors souvent sur l'utilisation de ce dernier et sont porteurs de visions différentes, voire opposées, de son développement et des voies permettant d'y parvenir* » (Aznar et al., 2006, p.417).

Deux sous-catégories de conflits externes peuvent ainsi être distinguées (Caron et Torre, 2002) :

- ◆ La première concerne toutes les tensions résultantes des « externalités négatives » de l'activité agricole (ou des autres activités de production à l'origine de nuisances localisées dans l'espace rural) : pollution des eaux par les nitrates et les pesticides, nuisances olfactives liées aux épandages de lisiers, inondations dues à l'arasement des haies...
- ◆ La seconde nous renvoie plutôt à des conflits de nature économique. Plusieurs tensions trouvent leur origine dans la concurrence entre des usages incompatibles de l'espace rural. Il existe ainsi par exemple une contradiction évidente entre la fonction de résidence dont un espace sert de support et l'aménagement qui consiste à envisager sa traversée par une infrastructure de transport (autoroute ou voie de TGV).

Un premier bilan tiré du programme de recherche sur les conflits d'usage et de voisinage (Aznar et al., 2006) montre que ces nombreux désaccords et conflits conduisent à l'élaboration de compromis provisoires qui sont le résultat et en même temps des éléments constitutifs des modalités de gouvernance des territoires. Effectivement, « *les pressions, et les luttes, les conflits sont porteurs de transformations non voulus, non prévues, et celles-ci à leur*

*tour infusent une représentation renouvelée et des enjeux* » (Fourcade et al., 2010, p.104). Ceci nous renvoie à la thèse du Simmel (1922 cité par Darré, 1991) qui considère les conflits (notamment internes) comme moteur de la dynamique d'un groupe social voire une condition de sa vie.

Que ce soient les conflits internes ou externes, c'est la voie de la gouvernance locale qui est privilégiée comme solution à ces conflits. Elle désigne « *un processus de mise en compatibilité de plusieurs proximités institutionnelles unissant des acteurs (économiques, institutionnels et sociaux) géographiquement proches en vue de la résolution d'un problème productif [inédit] ou de la réalisation d'un projet local de développement* » (Gilly et Perrat, 2004, p.96). Ceci nous renvoie à la proximité institutionnelle qui fait partie de la définition des systèmes productifs territoriaux. Elle exprime l'adhésion des acteurs locaux aux compromis territoriaux composés de conventions et de normes communes de comportement, permettant de lever l'incertitude inhérente à l'action collective et de réduire ainsi, toujours provisoirement, les antagonismes entre les acteurs qui constituent la substance des relations sociales. De tels compromis, exprimant chacun une médiation sociale stabilisant pour un temps de rivalité et de conflit entre acteurs, participent à construire des formes institutionnelles locales (Dupuy et al., 2001). L'action collective territorialisée est donc empruntée par une double logique de proximité : la proximité organisationnelle en matière de coordinations des acteurs et la proximité institutionnelle en termes des règles et des normes qui les encadrent (Gilly et Perrat, 2004). La présence d'une dynamique productive locale est donc inséparable des mécanismes de gouvernance locale (Benko et Lipietz, 1992, 1995 ; Harrison et Storper, 1992 ; Courlet et Ferguène, 2004).

Il faut préciser que le processus de gouvernance n'est pas totalement endogène. Il est le résultat d'une combinaison entre la dynamique institutionnelle globale et la dynamique institutionnelle locale (Pecqueur, 2004b). Par ailleurs, il permet d'intégrer la politique publique en action publique impliquant les acteurs locaux (privés et publics) (Arhab, 2004 ; Bouabdallah et Thomas, 2004 ; Coissard et Pecqueur, 2007) et de l'arbitrage entre gestion et production de biens de marché et de biens publics (Gilly et Pecqueur, 2000). Alors, la gouvernance résulte, en effet, d'une articulation étroite entre la sphère économique, sociale et politique. La domination d'une (ou de deux) sphères sur les autres est souvent le cas en raison de l'engagement territorial inégale des acteurs à la dynamique territoriale. Parmi ces acteurs, il existe toujours des acteurs particuliers, appelés acteurs-clés, qui se sont repérés comme des

acteurs déclenchants de la dynamique organisationnelle et institutionnelle d'un territoire (Dupuy et al., 2001).

Cette question des acteurs-clés nous renvoie à l'importance du « facteur déclencheur » conduisant d'une manière spécifique les acteurs à combiner les trois dimensions de la proximité pour construire une dynamique territoriale (Colletis, 2007). Les facteurs déclencheurs correspondent dans la plupart des cas à un choc externe (perte de l'emploi, l'installation d'un nouveau centre de recherche ou de la filiale d'une multinationale, etc.) ou à une menace et des défis que les acteurs locaux devraient soulever collectivement<sup>181</sup>. Incontestablement, cette analyse a une résonance avec l'émergence et l'évolution des Syal (Requier-Desjardins, 2007). Cela s'explique par le projet (facteur déclencheur) du développement local (Colletis, 2007) construit autour de la qualification territoriale d'un ou de plusieurs produits alimentaires que les Syal portent. Une qualification qui s'appuie sur un processus collectifs de révélation, activation, exploitations des ressources territoriales. Il en résulte que c'est ce processus de qualification qui constitue réellement le cœur de l'action collective au sein du Syal. Nous allons tenter, dans la suite de cette présentation du concept « Syal », d'exposer les traits et les éléments principaux caractérisant ce processus de qualification indissociable à sa définition.

#### **1.2.4. Les Syal : un processus de qualification en agroalimentaire spécifique**

Après cet exposé sur l'action collective dans les Syal, son émergence, son évolution, ses configurations, les valeurs et les règles qui l'encadrent, nous allons maintenant aborder concrètement l'objectif pour lequel elle a été créée à savoir : la qualification territoriale de produits alimentaires. Celle-ci désigne la capacité des acteurs de faire doter collectivement un ou plusieurs produits des attributs spécifiques reconnus et appréciés par les consommateurs. Ces attributs sont construits à travers un processus d'identification, de spécification et d'activation de ressources, auquel on a fait référence à travers l'ensemble des théories et modèles de développement locaux alternatifs dans le chapitre précédent. C'est un « *processus qui transforme une ressource latente, le caractère identitaire d'un produit ou la spécificité d'un savoir-faire ou d'un terroir en un actif, c'est-à-dire une caractéristique reconnue par le consommateur, qui va notamment permettre une meilleure valorisation du produit sur le*

---

<sup>181</sup> C'est le cas par exemple de la nouvelle dynamique du bassin de production de cacao à São Tomé (Brésil) déclenchée par l'arrivée d'un industriel chocolatier français spécialisé dans le cacao aromatique (Dulcire, 2010). Par ailleurs, les menaces extérieures ont provoqué la nouvelle dynamique des fromageries rurales de Cajamarca, au Pérou (Boucher, 2004) ou celle des activités oléicoles à Meknès qu'on va présenter dans le dernier chapitre.

*marché* » (Requier-Desjardins, 2007, p.7). Ces ressources doivent représenter logiquement toutes les dimensions (ou contraintes) naturelles, sociales, politiques, culturelles et historiques d'une société locale. Cette hypothèse nous renvoie aux deux grandes particularités de la définition du concept « Syal », présentées précédemment. La première concerne toutes les contraintes environnementales et sociales qui pèsent sur l'activité agricole. La deuxième est plutôt en aval de l'activité où les consommateurs ne sont pas de simples consommateurs (au sens figuré du terme) mais des vrais partenaires dans la conception et la production des produits alimentaires.

Par ailleurs, on a susmentionné l'aspect intégrateur du concept « Syal » en raison de sa capacité d'adaptation des phénomènes de production divers : de plus restreint comme celui d'AOC, en passant par des produits spéciaux (de terroir) jusqu'à des produits standards. Notre interrogation à ce niveau est focalisée sur comment les Syal procèdent et opèrent réellement pour répondre aux besoins propres de chaque cas à part ? Comment ils font pour intégrer autant de ressources territoriales dans la spécification et la qualification d'un produit ? Nous allons analyser ce processus en essayant d'ouvrir cette boîte dite de ressources territoriales au niveau du Syal en s'inspirant des théories et modèles développés précédemment ainsi que de l'approche constructiviste de la ressource. Cette dernière a été notamment mise en application dans le domaine du développement territorial par Crevoisier et Kebir (2004) et de Kebir (2004) en se référant au Le Moigne (1995), qui a fondé les deux axiomes de cette approche :

- ◆ Premier axiome (phénoménologique) : La réalité est celle que le sujet (l'acteur) expérimente. Elle est totalement dépendante du sujet qui la construit ;
- ◆ Deuxième axiome (téléologique) : Les intentions du sujet sont ici à prendre en compte. Sa construction du réel dépend de la finalité (du projet) dans lequel s'inscrit l'expérience.

La réalité connaissable est la réalité que le sujet (l'acteur) expérimente. Elle est donc dépendante de celui-ci. La connaissance (révélation et la valorisation d'une ressource) se crée donc dans l'interaction entre le sujet et le phénomène à connaître. « *Elle se développe en même temps que se développe la capacité de création de connaissance du sujet. L'une ne précède pas l'autre* », (Kebir, 2004, p.17). En d'autres termes, « *L'intelligence (et donc l'action de connaître) ne débute ainsi ni par la connaissance du moi, ni par celle des choses comme telles, mais par celle de leur interaction ; c'est en s'orientant simultanément vers les deux pôles de cette interaction qu'elle organise le monde en s'organisant elle même* » (Piaget,

1937, p.311, cité par Kebir, 2004, p.17). Dans cette perspective, la ressource (active) est construite grâce à un processus interactionniste. Elle est, selon Raffestin (1980), le lien entre l'acteur (ou un ensemble d'acteurs), une pratique (des savoir-faire) et une matière. « *Sans pratique, la matière demeure un pur « donné » inerte et ses propriétés sont latentes. Sans pratique la matière n'est pas dévoilée en tant que champs de possibles : sans pratique aucune relation, aucun rapport avec la matière et partant aucune production* » (p.204). Ainsi, la réputation mondiale du vin français n'est le résultat de la matière, ici les raisins (il y en a partout et peut être avec une qualité supérieure) mais des savoir-faire locaux (les pratiques) ancrés dans le territoire en interaction avec les actions collectives des acteurs locaux (producteurs, formateurs-chercheurs, consommateurs,...). Nous ne revenons ici ni sur l'action collective ni sur les acteurs. Les deux points ont été abordés précédemment.

Notre présentation du processus de qualification de produits ou plutôt d'identification, d'activation et d'exploitation des ressources territoriales au sein de Syal sera donc effectuée en trois temps. Dans un premier temps, nous allons exposer un résumé des ressources-matières en focalisant notre attention sur les objets qui peuvent le devenir. Dans un second temps, nous allons traiter la question des pratiques sans lesquelles le processus de qualification ne peut pas exister. Dans un troisième et dernier temps, nous allons regarder de près comment une catégorie de ressources-matières (produits et objets du territoire) pourrait être activée par des pratiques qui relèvent de deux groupes (ou plusieurs) d'acteurs différents. Il s'agit d'un seul processus de qualification territoriale pour valoriser des ressources communes à des fins sectorielles diverses.

### **A) Le Syal, un élargissement du patrimoine alimentaire**

Dans un numéro spécial de la revue l'Economie Rurale (N°322, Mars-Avril, 2011), les auteurs traitant la question de l'identification ainsi que l'activation de la ressource locale au sein des Syal ont clairement défini les facteurs d'ancrage des productions alimentaires comme ressources mobilisables, « *tant pour l'apport de rentes de différenciation à niveau local que pour le maintien et la mise en valeur du patrimoine territorial* » (Muchnik et Sanz Cañada, 2011, p.6), en élargissant ainsi le patrimoine alimentaire local. Nous pensons que ce dernier pourrait s'étendre aussi à des facteurs perçus comme des contraintes à l'ancrage de certaines activités ou pratiques agricoles à l'instar de la transformation du vent (considéré comme contrainte) dans le département français de l'Aude en ressources énergétiques renouvelables (les éoliennes) (Valette, 2004) ou la faune sauvage, révélée comme une

ressource territoriale par des situations conflictuelles (Mounet, 2004). La présence de loup par exemple dans les Alpes françaises est considérée pour les éleveurs et les bergers comme menace pour leurs troupeaux tandis que pour la gestionnaire de la Réserve Naturelle, elle est perçue comme une ressource territoriale enrichissant le patrimoine biologique. Sinon, « *pour les naturalistes, le loup constitue non seulement une ressource pour l'écosystème, garant d'une naturalité (Micoud, 1993) retrouvée sur ces espaces protégés mais comporte aussi un aspect emblématique et symbolique fort* » (Mounet, 2004, p.5). Dans ce sens qu'on considère les contraintes environnementales et sociales qui pèsent sur les Syal comme des ressources potentielles.

Ainsi, offrir des produits agroalimentaires tout en respectant la nature et les droits sociaux ou les difficultés des consommateurs en matière d'approvisionnement de ces produits sont devenues des actifs territoriaux spécifiques sur lesquels se basent les Syal pour qualifier leurs produits. En conséquence, le patrimoine alimentaire local se constitue, entre autres, de traditions et cultures gastronomiques, de variétés végétales, de savoirs et de savoir-faire, de races animales, de paysages et de sols agricoles, de réseaux sociaux, d'écosystèmes microbiens, de règles sociales et environnementales, ou d'institutions de formation, de R&D de proximités (ou d'éloignement) de zones périurbaines ou urbaines. Ainsi, l'activation de la totalité (ou d'une partie) de ces ressources au sein des Syal constitue un facteur d'assemblage d'éléments qui fondent leurs avantages compétitifs (Devautour et al., 1998 ; Muchnik et al., 2008).

Notre objectif, ici, n'est pas de présenter toutes les ressources potentiellement activables ; on en sera incapable, mais de tenter de faire le point sur les ressources auxquelles les Syal activent fréquemment. Une remarque s'impose avant de commencer le développement de quelques-unes, elle concerne l'aspect complexe et systémique de la ressource elle-même. La ressource ainsi organisée constitue un système autonome (Kebir, 2004). « *Cette organisation est un processus dynamique qui lui assure, et permet de maintenir, une cohérence propre. L'autonomie caractérise des systèmes qui maintiennent une propre identité. Elle permet par conséquent au système d'interagir avec son environnement tout en conservant sa cohérence* » (Grosjean, 2001, pp.63-64, cité par Kebir, 2004, p.26). Dans ce sens, le Syal est considéré comme le résultat des interrelations mutuellement transformatrices et englobantes d'un ensemble de sous-systèmes (les ressources), c'est-à-dire comme « *une unité globale organisée d'interrelations entre éléments, actions ou individus* » (Morin, 1977, p.102). Considérer la

ressource en tant que système autonome signifie qu'elle suit une dynamique qui lui est propre, mais que son évolution est dépendant de la façon dont son organisation appréhende et répond aux besoins et aux changements de son environnement (Kebir, 2004), le Syal dans le cas présent.

### **I. La qualification réglementaire par l'origine**

Au travers de l'origine, c'est un support de différenciation ou une valorisation d'une image d'un terroir ou d'une région, qui est recherché. Cependant, le succès de certains produits de par leur origine peut susciter des comportements opportunistes ou d'imitations (passagers clandestins). Alors, la confiance des consommateurs ne pourra pas être instaurée qu'au travers de mécanismes de garantie apportés par des institutions extérieures aux transactions. « *Cela permet d'expliquer le dispositif complexe mis en place par le réglementateur pour crédibiliser les dénominations d'origine* » (Mazé et Valceschini, 2000, pp.34-35), en la matière, on trouve par exemple des dispositifs pour les AOC ou pour les AOP<sup>182</sup>. D'où, la caractérisation de la qualification des produits par l'origine, par *la réglementaire*. La philosophie de ces dispositifs est de fonder cette qualification particulière sur « *l'identification et le maintien d'usages locaux, loyaux et constants, censés fonder la typicité du produit. Un produit typique est à la fois spécifique (c'est-à-dire du standard) et unique, original, identitaire par son lien au terroir* » (Perrier-Cornet et Sylvander, 2000, p.79).

De fait, plusieurs éléments deviennent des ressources territoriales : la variété des produits, l'origine du capital (privé familial, coopératif, groupe financier,...), cahier des charges, syndicats, savoirs spécifiques non transportables, liens inter-personnels marchands et non marchands, engagement des institutions locales. Simultanément, la qualification par l'origine veut octroyer aux produits une valeur à laquelle certains consommateurs sont prêts à payer un prix supérieur (Mollard, 2000 ; Pecqueur, 2001 ; Ruffieux et Valceschini, 1996 ; Valceschini, 2000). Alors la diffusion de l'information auprès du consommateur devient un actif stratégique. De par cette relation forte au milieu naturel et aux autres éléments, les AOC « *peuvent être assimilées à des « produits systèmes », englobant une race ou une variété locale, un paysage, des pratiques spécifiques, le tout traduisant une grande cohérence. Elles ont souvent à voir avec le maintien de la biodiversité et le développement durable* » (Bérard et Marchenay, 2007, p.15). C'est à partir de cette relation, que la qualification réglementaire par l'origine tient sa relation avec la démarche Syal, si du moins on la définit par une activation

---

<sup>182</sup> Pour plus de détails voir la première section du chapitre 2.



collective de ressources spécifiques locales en amont et par une demande particulière des consommateurs en aval.

La qualification réglementaire par l'origine met en avant les caractéristiques de «typicité», de « goût authentique » d'un «produit de terroir», obtenu selon des procédés réglementaires (Mazé et Valceschini, 2000). C'est la raison pour laquelle, les AOC françaises sont inséparablement liées au terroir qui « *a privilégié, dans un premier temps, les caractères pédoclimatiques (sol, climat, exposition) qui s'expriment à travers le savoir-faire des sociétés locales ; il a été construit à partir du vin, suivant en cela la culture viticole de l'Institut national des appellations d'origine (INAO)*» (Bérard et Marchenay, 2007, p.15). Ceci est particulièrement évident à travers l'exemple de l'AOC des vins de Champagne qui « *accordent une prééminence décisive au sol et à la notion de non reproductibilité hors du terroir d'origine* » (Mazé et Valceschini, 2000, p.33). Étendre le champ de compétences de l'INAO à l'ensemble des secteurs agroalimentaires, signifie également une réadaptation de la notion du terroir qui se redéfinit comme « *un système au sein duquel s'établissent des interactions complexes entre un ensemble de facteurs humains (techniques, usages collectifs...), une production agricole et un milieu physique (territoire). Le terroir est valorisé par un produit auquel il confère une originalité (typicité)* » (Béranger et al., 2005, p.8). Cependant, la notion du terroir ne concerne pas que les « modèles normatifs » (AOC ou AOP), mais s'étale à d'autres modèles moins réglementés (Dedeire, 1997) avec toujours le même principe : établir le lien entre le produit et la typicité.

## **II. Terroir et typicité**

Le terroir est considéré comme le concept le plus proche à celui de Syal. Cela s'explique par la référence de ce dernier à la typicité en tant qu'axe fondamental de sa stratégie de compétitivité et en même temps de la construction sociale du produit de terroir (Letablier et Nicolas, 1994, cité par Fort et Couderc, 2001, p.48). Celui-ci est défini à la base comme « *un espace géographique délimité défini à partir d'une communauté humaine qui construit au cours de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs et de pratiques, fondés sur un système d'interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains. Les savoir-faire mis en jeu révèlent une originalité, confèrent une typicité et permettent une reconnaissance pour les produits ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent. Les terroirs sont des espaces vivants et innovants qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition* ». (INRA, INAO, UNESCO, 2005, cité par Prevost et

Lallemand, 2010, p.2). Certains chercheurs ne voient pas d'inconvénient à lier le terroir à la tradition. Cette dernière, d'après Hubert (2001), « *est une continuelle construction et réinvention d'un contexte passé, génération après génération. Rien de moins stable et immobile que la « tradition » qui tend à se réadapter et à se reformuler* » (p.207). Hubert (2001) justifie ces propos par deux arguments :

- L'idée de production du terroir, de localisation géographique spécifique, de définitions de normes d'AOC censées protéger une production ancrée dans une histoire et une tradition, sont en fait des constructions récentes qui donnent une qualité spécifique aux représentations des producteurs comme des consommateurs.
- Les exemples africains, notamment celui de *Maroua* au Cameroun, montrent comment peut se construire un territoire et une idée de production « terroir » en milieu urbain, à partir de production alimentaire artisanale avec de produits banaux (blé, riz,...).

Par ailleurs, valoriser les traditions alimentaires ne passe pas par un supposé « retour aux origines » (Muchnik et al., 2008), mais par une réinvention des traditions et des processus d'innovation parfois en dehors de leur origine géographique. Alors, qui révèlent l'aspect dynamique de la tradition, son contenu, sa forme ou son utilisation ? La réponse pour le consommateur (ou pour le producteur) n'a pas une grande importance. Ce sont les satisfactions que pourrait lui procurer la consommation d'un produit traditionnel qui compte (Fort et Couderc, 2001). Elles pourraient être liées par exemple à des raisons nostalgiques (un repas familial d'enfance,...) des consommateurs de plus en plus déracinés, aux moyens anciens de production alors qu'il s'agit carrément d'un nouveau produit (l'utilisation d'une recette traditionnelle dans la fabrication des produits), ou tout simplement, à un certain conservatisme culturel ou religieux. Ces visions relativisent ainsi légèrement l'importance de la zone géographique dans la qualification de produits par rapport à d'autres modèles comme celui des AOC ou AOP. Ces derniers, rappelons-nous, doivent se faire dans une seule et même zone dont il faut démontrer la cohérence et l'influence vis-à-vis des attributs du produit.

Or les IGP, nous souligne Bérard et Marchenay (2007), « *qui protège aussi un nom géographique, se fonde plutôt sur la réputation du produit, sur son histoire, liée à celle d'une localité, et sur des caractéristiques ou des qualités particulières. Elle n'impose pas une zone unique où doit se dérouler l'ensemble des opérations : les matières premières en particulier peuvent provenir d'ailleurs* » (p.12). Le lien à la zone géographique est clairement ici moins

attaché aux facteurs naturels qu'à l'authenticité du produit et aux savoir-faire partagés. Il s'agit là de la typicité c'est-à-dire « *un système au sein duquel s'établissent des interactions complexes entre un ensemble de facteurs humains, une production agricole et un milieu naturel* » (INAO, 1992, p.26). Par ailleurs, la codification des procédés, savoir-faire locaux, utilisés dans la production de certains produits n'est pas facile voire impossible. Alors, en se référant au terroir, ces produits auraient la possibilité d'obtenir la qualification de local ou de traditionnel grâce à l'association de la profondeur historique et les savoir-faire partagés. Le terroir joue alors ici le rôle de médiation entre les savoirs et savoir-faire partagés et les concepts scientifiques (Prevost et Lallemand, 2010). Par ailleurs, en ne se limitant pas aux seules productions ayant des certifications de qualité territoriale, la notion de terroir se rapproche plus ou moins du concept de Syal. Néanmoins, elle s'éloigne de lui sur plusieurs plans (Prevost et Lallemand, 2010) :

- La production agricole de terroir ne prend pas régulièrement en compte les critères du développement durable ou de la responsabilité sociale ;
- Il est parfois difficile de distinguer dans un terroir la production agricole des autres activités qui participent au développement socio-économique local : activités artisanales pour des touristes, activités médicinales... ;
- La confusion qui protège le terroir dans son lien avec la production agricole avec le terroir comme espace de projet d'une communauté humaine.

Malgré cette discussion autour de la notion de terroir et ses implications, elle reste au carrefour de multiples sollicitations et leurs ressources continuent de faire recette (Bérard et Marchenay, 2007), dans le monde professionnel, dans le champ social et notamment la démonstration de la participation des consommateurs en tant que ressource particulière dans la qualification territoriale des produits alimentaires. Dans un terroir, et généralement dans un territoire, « *Il semble pourtant que les consommateurs locaux sont tout autant que les producteurs, les « fabricants » de leur production* » (Hubert, 2001, p.208). En d'autres termes, une production territoriale est également le produit d'une interaction entre producteurs et consommateurs.

### **III. Les pratiques alimentaires et les exigences des consommateurs, une ressource particulière**

L'origine selon Delfosse et Letablier (1995) est « *à la fois proximité géographique et fidélité à la coutume et à la tradition* » (p.100). Le consommateur est attaché à cette fidélité (Dedeire,

1995). En effet, que ce soit pour les produits reconnus par leur origine d'une manière officielle ou pour les produits dits du terroir au sens large du terme, il faut compter sur la confiance et la participation des consommateurs pour les valoriser. Cela s'explique par la multiplication des références de choix des consommateurs. Certaines font plus de confiance aux signes de garantie officielle (AOC, Label...), d'autres préfèrent la démarche de l'expérimentation pour vérifier l'authenticité de produits. Au-delà, de la question de l'information et la sûreté alimentaire, la relation entre qualification par la demande et spécificité de la relation au territoire renvoie bien à une « relation *particulière du consommateur au produit alimentaire qui fait émerger la dimension symbolique et identitaire de la typicité des produits* » (Requier-Desjardins, 2010a, p.660). Ainsi, trois voies pourraient être empruntées par les consommateurs pour contribuer à la valorisation des produits.

D'abord, par les pratiques alimentaires qui contiennent le goût, les recettes et les manières de préparation qui sont souvent localisés ou importés par des mouvements migratoires. Ensuite, au travers d'exigences en matière environnementale (le respect de la nature...) et sociale (le respect des droits de petits agriculteurs et des salariés,...), les consommateurs pourraient interdire ou promouvoir certaines cultures. Enfin, les consommateurs ont la possibilité de contribuer à la qualification d'un produit par leur acte de manger à l'extérieur auprès de restaurants spécialisés offrant des repas traditionnels locaux (le cassoulet de Castelnaudary dans la région toulousaine ou les crêpes bretons) ou étrangers (chinois, français, mexicain, marocain,...). En fait, l'implication des restaurants dans des processus particuliers d'innovation, par rapport aux demandes sociales des consommateurs, est de plus en plus remarquée un peu partout dans le monde (Muchnik et al., 2008). Néanmoins on constate l'émergence d'une tendance à la standardisation de certaines de ces cuisines, notamment chinoise et italienne. Cela remettrait en cause l'originalité de ces cuisines, fragiliserait la lutte contre la banalisation des goûts, (Fort et Couderc, 2001) et l'uniformisation du régime alimentaire (Coca-Cola, McDonald's,...) et réduirait la dimension culturelle et historique du lieu perçue par les touristes.

Il en résulte que pour apprécier la qualité des produits, il faut prendre en considération des processus d'acquisition de compétences des consommateurs (Muchnik et al., 2008) auquel la proximité géographique des consommateurs n'est pas une condition, d'où la particularité de cette ressource (les pratiques alimentaires et les exigences des consommateurs). Certes, une demande locale donne une certaine pérennité pour le système mais une demande externe

pourrait jouer un rôle dans sa conservation et sa promotion. C'est le cas des Syal dont la demande extérieure (exportation ordinaire, commerce équitable...) est un facteur principal de leur dynamique. Nous verrons plutôt tard comment les pratiques alimentaires et les exigences (environnementales et sociales) des consommateurs peuvent jouer un rôle parfois décisif dans le processus de la qualification territoriale des produits alimentaires.

#### **IV. La qualification territoriale et les ressources de « médiation »**

La notion de ressources de « médiation » renvoie aux ressources que pourraient constituer les institutions intermédiaires (formelles et informelles). Elle est empruntée à Bouba-Olga et Grossetti (2006) qui ont mis en évidence ce type de ressources à travers l'exemple du marché du travail. « *Les journaux, les annuaires, les moyens de communication (Internet, le téléphone, la Poste, etc.), les intermédiaires humains des organismes de recrutement et de placement constituent selon nous des **ressources de médiation*** » (p.10). Également, ce sont celles-ci auxquelles Porter (1998) fait référence dans son analyse des clusters : « *c'est dans l'agrégation de forces modernes, ouvertes sur le marché, habituées à échanger, à pratiquer l'externalisation avec de **forte structures intermédiaires**...* » (Cité par Fourcade et al., 2010, p.58). D'une manière générale, ces ressources englobent les normes, les règles et les valeurs qui fondent la proximité institutionnelle. Comme il a été susmentionné, les rapports et les valeurs jouent un rôle de convergence et de complémentarité des comportements de différents acteurs. « *Les institutions (règles, normes...) assurent cette fonction parce qu'elles sont à la fois présentes dans la structure et dans le comportement* » (Pecqueur et Ternaux, 2004, p.16). La constitution et la pérennité des autres proximités (organisationnelle et géographique) (Pecqueur et Zimmermann, 2004) sont donc liées à l'efficacité de la proximité institutionnelle ou plutôt à la gouvernance locale.

Alors, on peut considérer toutes les institutions d'interfaces locales soit entre le marché et les entreprises, soit entre ces dernières et l'État ou encore entre une sphère locale et une autre globale, comme des ressources de « médiation ». Sur le plan politique, ces ressources pourraient jouer un rôle d'intermédiaire entre les attentes locales des individus et l'État. Ce sont « *tous les groupes intermédiaires (syndicats, églises, coopératives, groupes culturels), toutes sortes d'associations qui font qu'entre l'État et l'individu, il y a une organisation sociale qui est connectée à l'État, mais qui permet le passage pacifique et pas destructeur entre les gens et leur État* » (Castells, 2005, p.12). Il faut souligner ici que pour qu'elle soit une ressource de « médiation », une institution doit avoir pour effet de découpler

l'organisation vis-à-vis de ses membres et aux relations personnelles qu'ils entretiennent (Bès et Grossetti, 2003).

Il en résulte que la qualification et la spécification des produits d'un territoire, dans notre cas le Syal, pourrait être appuyées sur des actifs spécifiques en l'occurrence des organisations issues d'un processus institutionnel particulier qui renvoie à la capacité de construire des ressources de « médiations » par ses acteurs. Les actions collectives ayant un objectif de créer un bien commun (signe distinctif collectif) s'organisent en réseaux formels ou informels pilotés par des organisations. Ce passage à l'action organisée crée ce que Fourcade et al. (2010) appellent les ressources de « réseautages » c'est-à-dire « *de nouveaux acteurs intermédiaires*<sup>183</sup> qui agiront à leur tour comme producteurs de règles. Dans le cas qui nous intéresse, c'est surtout autour des biens communs que sont l'emploi et le développement que vont se multiplier ces nouveaux acteurs, qui deviendront rapidement les plus innovateurs dans la mobilisation et l'organisation des ressources » (Bourque, 2000, p.19), c'est-à-dire d'autres ressources auxquelles le Syal fait appel pour qualifier ses produits. Ceci est particulièrement évident à travers l'exemple de la mise en place du « Consortium Volontaire entre les Producteurs du Jambon Typique de Parme » en Italie.

Créé en 1963 par 23 entreprises (167 en 2007), le Consortium a pour objectif de définir un « code de conduite » commun qui relie le processus de production et le nom du produit à la zone d'origine. « *L'objectif final de cette initiative consistait à attribuer à l'appellation « Jambon de Parme » (PP) une image forte permettant de le distinguer de ses concurrents et d'évoquer sa typicité et sa qualité* » (Arfini et al., 2008, p.7). Par ailleurs, il a un rôle de défenseur contre toute concurrence déloyale et d'intermédiaire entre le Ministère et les acteurs locaux. De plus, un transfert des normes et des valeurs construites localement vers un niveau plus global (national) a été constaté dans la mission de soutien du Consortium au Ministère en matière de surveillance (le respect des prescriptions de production, l'apposition des timbres, des sceaux et des marques...) (Mancini, 2003, cité par Arfini et al., 2008, p.7).

Un autre exemple concerne les actions financières solidaires. Ces dernières s'organisent souvent en association qui relie les bailleurs et les emprunteurs d'argent. C'est le cas de l'émergence des systèmes financiers décentralisés (SFD) au Sénégal (Sine, 2004). Les SFD sont issus du secteur financier informel et autonome, ancré dans les habitudes (tontines,

---

<sup>183</sup> C'est ce que nous appelons ici des institutions d'intermédiaire.

banquiers ambulants, etc.) d'un côté et l'apparition « d'un « secteur « intermédiaire » sous diverses approches (coopératives d'épargne et de crédit, caisse de crédit rural), apparition de nouveaux opérateurs (crédit solidaire, projets PME, caisse villageoise, etc.) » (Sine, 2004, p.16) de l'autre. Le secteur « intermédiaire » financier est l'expression d'une transformation d'une contrainte en ressource. Ici la contrainte réside dans le désengagement de l'État et les conditions strictes de prêts bancaires qui ont poussé les acteurs privés ruraux à promouvoir des financements du développement par les ressources internes mobilisées par les associations de base appuyée par l'aide extérieure. L'activation de ces financements permet d'entreprendre des activités créatrices de richesse (Sine, 2004).

Pareillement, on constate que les collaborations au sein du Syal de la Cerise Confitée d'Apt en France étudiées par Fourcade et al. (2010) sont portées par des instances collectives intermédiaires (groupements de producteurs, coopératives syndicats). Ce sont donc ces institutions d'interface et d'organisation qui apparaissent comme les véritables actifs spécifiques des systèmes productifs locaux (Fournier et Cerdan, 2004). L'activation, c'est-à-dire la mise en valeur de l'ensemble, de ces ressources demande des savoir-faire et des pratiques particuliers de la part des acteurs. Ces savoir-faire sont le résultat à son tour d'une activation d'une autre catégorie de ressources, en l'occurrence : les ressources humaines (compétences acquise ou potentielles, capacité d'initiative et d'action, expériences et vécu...).

Ils sont ce que Kebir (2004) considère comme des ressources relationnelles qui lient l'ensemble des ressources mentionnées ci-dessus et le système de production. « *Il s'agit d'un construit situé dans le temps et dans l'espace. Ce qui fait ressource aujourd'hui peut ne plus faire ressource demain (d'où la disparition de métiers devenus obsolètes, l'abandon de mines devenues non rentables). De la même façon, ce qui fait ressource ici ne le fait peut être pas ailleurs (la neige ne fait pas recette partout)* » (p.12). C'est la raison pour laquelle la plupart des auteurs de modèles (District industriel, SPL, Cluster, Milieu innovateur, ...) et de courants (économie de proximité, économie des conventions...) en relation avec l'approche territoriale sont anonymes sur le rôle capital que jouent les savoir-faire locaux et les compétences dans le développement de ces configurations de production spécifiques.

## **B) Les savoir-faire locaux, l'expression des ressources relationnelles**

Les pratiques et les savoirs locaux, notamment ceux des paysans, ont été marginalisés au profit des sociétés industrielles. Il fallait attendre le siècle dernier et notamment sa deuxième moitié, pour que les pratiques et les savoirs paysans soient devenus des objets de recherche.

Mais ils n'ont été pour autant pris en compte dans les opérations de développement que vers la fin de ce siècle (Dupré, 1991)<sup>184</sup>. Plusieurs de ces pratiques ont disparu en raison des lois du marché, de l'intérêt des investisseurs et de la méconnaissance des développeurs, des aléas climatiques. Cette perte a eu des conséquences sociétales et environnementales comme l'illustre le cas du recul de la cueillette des plantes alimentaires en Pays Soninké au Sénégal, à cause de l'uniformisation des systèmes agraires (Chastanet, 1991). Sa disparition déstabiliserait le système relationnel et le régime alimentaire de la population locale en l'exposant à de nouveaux risques (notamment la dépendance économique accrue à l'égard du monde occidental) sans résoudre pour autant les problèmes de malnutrition<sup>185</sup>. Du point de vue de la diversité biologique et génétique, ces savoirs locaux sont considérés comme de « vrais mines » ou « conservatoires de variabilité » (Berthaud et Charrier, 1987, p.57, cités par Dupré, 1991, p.29) et leur disparition équivaut par conséquent « à un appauvrissement du patrimoine génétique, et en définitive, à un amoindrissement des possibilités d'amélioration du matériel végétal » (ibid., p.29). Globalement, en soulignant le lien entre pratiques, savoirs et ressources, Chastanet (1991) pense que les savoirs ne se manifestent qu'à travers les pratiques ; la perte donc de ces pratiques implique celle des savoirs sur les ressources.

Conservé donc les pratiques et les savoirs paysans, c'est préserver aussi la richesse des régimes alimentaires et les systèmes biologiques adaptés à leur environnement. Tel est l'objet de plusieurs études, et notamment celles menées autour des « Syal ». Ils sont d'ailleurs le porteur principal de l'authenticité historique de leur produit et de leur valeur et croyance. Le fameux fromage Cantal paré des vertus d'une antique tradition, par exemple, a été l'objet pendant presque deux siècles, d'opérations de développement conduites par des assistants techniques suisses et néerlandais (Zelem, 1991). On comprend que nombre d'initiatives du monde agricole et alimentaire (AOC, produits du terroir...) apparaissent s'inscrire dans cette logique. On peut en déduire que les savoirs locaux et leur valorisation jouent un rôle principal dans le processus de la qualification de produits agroalimentaires. Néanmoins, certaines thèses (Röling, 1991 ; Darré, 1991, cités par Dupré, 1991, p.29) ne considèrent pas les savoirs

---

<sup>184</sup> A ce niveau, on note « les travaux précurseurs que furent les agronomes coloniaux P. de Schlippé au Zaïre et au Soudan (1956,1986) et R. Porteres en Afrique de l'Ouest ainsi que l'ethnologue H. Conklin (1980) (...) La bibliographie de R. Porteres à elle seule contient pour le moins 132 titres publiés, de 1929 à 1972, essentiellement dans la Revue de Botanique Appliquée et le Journal d'Agriculture Tropicale et Botanique Appliquée » (Dupré, 1991, p.18).

<sup>185</sup> L'arrivée des cultures coloniales irriguées et la monétarisation de l'économie, par exemple, dans la Moyenne Vallée du Sénégal, n'ont pas amélioré l'état nutritionnel, les anciennes carences persistant à côté de nouvelles pathologies d'excès selon des études menées en 1958 et 1983 (Benefice et al., 1986, cité par Chastanet, 1991, p.283).



locaux comme des vraies ressources. Elles préfèrent aider les agriculteurs et les unités d'artisanat alimentaires à s'adapter aux conditions et techniques modernes de la production, à travers l'appropriation des savoirs dits scientifiques et se convertir au développement technoscientifique, au lieu de tenter à maintenir les savoirs locaux et les conserver comme des ressources rares.

En revanche, plusieurs chercheurs (Benad et Lupanga, 1991 ; Zelem, 1991 ; Deléage, 2010) remettent en cause cette hypothèse et montrent les limites de la manière dont les formations et la recherche scientifique sont élaborées et présentées aux paysans, et se gardent des discours sur la nécessité de rompre avec la routine et l'ignorance ainsi que d'un fétichisme qui doterait ces savoirs de toutes les vertus. Pour eux, le progrès technoscientifique n'est pas une panacée universelle propres à résoudre toutes les misères des paysans et de la société, au contraire, c'est un processus qui conjoint l'accélération et la destruction de l'espace (Deléage, 2010). D'autant plus, les formations-recherches, pilotées par des institutions formelles, pourraient contribuer au projet visant de contrôler plus étroitement l'économie agricole. Ce projet est mis en évidence par le travail de Zelem (1991) sur le rôle des fermes-écoles dans le cas de Fromage Cantal. « *Présentées comme des lieux d'apprentissage du progrès ou comme les lieux de diffusion des exemples à suivre, les fermes-écoles, les laiteries et autres initiatives comparables ne sont que les véhicules déguisés du procès d'acculturation mis au service de la recherche d'une domination élargie du groupe social des propriétaires fonciers* » (p.139).

Egalement, Benad et Lupanga (1991) en travaillant sur la Tanzanie refusent d'attribuer l'échec des programmes de développement à la « résistance » des paysans au changement. Pour eux, l'échec vient plutôt de l'inadéquation des techniques proposées aux systèmes d'exploitation paysans et aux caractéristiques de leur environnement. Ensuite, l'échec trouve ses raisons dans l'incompatibilité des objectifs de programmes (visant, généralement, l'amélioration de la productivité et la promotion de la spécialisation) avec les priorités locales des paysans telles que minimiser les risques de l'insécurité alimentaire, disposer de nourriture de façon régulière ou répartir également le travail. Enfin, il est surtout le résultat de l'absence des échanges informationnels entre les paysans et les développeurs lors de l'élaboration de ces programmes<sup>186</sup>. « *Cette lacune résulte d'une circulation de l'information à sens unique, des développeurs vers les paysans. Les relations des uns avec les autres sont pensée sur le monde du transfert ; les paysans, dans cette problématique, ne sont conçus que comme les*

---

<sup>186</sup> La construction de ces programmes est basé sur le modèle dit diffusionniste (Déleage, 2010) : la diffusion des connaissances par l'information, la démonstration, la formation et le conseil.

*récepteurs passifs des projets* » (Dupré, 1991, p.33). Cela s'explique par la vision classique de la science moderne opposant savoir moderne/savoir traditionnel, objectif/subjectif, empirique/expérimental, or une partie de l'expérience humaine ne rentre pas forcément dans ces catégories, tout en ayant du sens à d'autres égards (De Sardan, 1995, cité par Aurokiatou, 2010, p.4).

Nous pensons que les pratiques et les savoirs paysans sont des objets dynamiques puisqu'ils sont des sociétés qui sont par nature dynamique. Leur existence concrète est au sein des sociétés qui les produisent et qui les mettent en œuvre, les savoirs ne sont pas séparés du faire (Dupré, 1991) et donc de leur tentation permanente de s'adapter à l'évolution de son environnement. Dans le monde organique où la science est soit disant bien avancée, on trouve des pratiques paysannes très intéressantes en matière de la lutte contre des insectes sans recours à des produits chimiques (des pesticides). Une étude<sup>187</sup> menée par Aurokiatou (2010) montre que la plante *Cassia nigricans* est utilisée par les producteurs locaux pour éloigner les insectes grâce à son goût amer et également dans la conservation et le stockage des céréales (sorgho, maïs, haricot...). Les producteurs ont déclaré à ce niveau : « *Nous connaissons cette plante comme servant à protéger les semences contre les insectes. Elle est déposée au fond des greniers et est très efficace contre tout ce qui peut causer du dégât aux céréales. Nous l'utilisons sous forme de poudre que nous mélangeons aux semences* » (déclaration rapportée par Aurokiatou, 2010, p.5).

Par ailleurs, les savoirs locaux ont prouvé leur capacité à contribuer d'une manière significative au processus d'amélioration adaptative des nouvelles techniques et de ce fait à leur diffusion au Gujarat en Inde, selon Basant (1991). Ce dernier précise que ces adaptations améliorent l'utilisation des nouvelles techniques aussi bien que des anciennes. « *Elles rendent les premiers mieux adaptées et les secondes plus efficace* » (Basant, 1991, p.139). C'est le résultat de l'interaction entre agriculteur-chercheur-industriel ou de l'interface entre « *l'apprentissage par l'utilisation* » (par les paysans) et « *l'apprentissage par la fabrication* » (par les artisans). Alors, « *les savoirs locaux apparaissent tout à fait décisifs dans le processus d'innovation. Aussi, ils doivent être utilisés par les services officiels de recherche et de développement pour mettre au point des méthodes appropriées à l'introduction de*

---

<sup>187</sup> L'étude s'est déroulée principalement dans les zones cotonnières du Burkina. Des enquêtes qualitatives et participatives ont été conduites dans les villages suivants : Gombélé Dougou, Daboura, Bala Sidéradougou, Bagassi, Sobara, Djigouéra, Fada, Dohoun, Douroula, Po, Boussara, Tiéfora, Dano, Koho, Bokuy, Bladi (Aurokiatou, 2010).

*nouvelles techniques* » (Basant, 1991, p.440). En d'autres termes, pour que les programmes de R&D soient efficaces, il ne faut plus dissocier la dimension matérielle de la dimension immatérielle des techniques (Muchnik et Saint Marie, 2010).

Dans cette perspective, le rôle de chercheur est d'identifier cette capacité de recherche (des paysans), de trouver les moyens de la préserver, la stimuler, et la diffuser au système local de développement. Cela a fait notamment l'objet de deux projets : AVAL (Action de valorisation des savoir-faire agroalimentaires locaux) développé depuis 1994 (Bom Konde, 1997), puis ALISA (Alimentation, innovation et savoir faire agroalimentaires) initié fin 1996, dans divers pays d'Afrique de l'Ouest et dans lesquels, participent de larges compétences disciplinaires (économie, anthropologie, technologie, agronomie,...) (Muchnik, 2002a). L'analyse des deux projets ainsi que leurs résultats ont inspiré plusieurs travaux (Bom Konde et al., 2001 ; Moity-Maïzi et Muchnik, 2002 ; Devautour et al., 1998) autour de la relation complexe entre les savoirs locaux (savoirs et savoir-faire) et la qualification de produits alimentaires au sein des Syal.

Grâce aux enquêtes menées dans les deux projets, Bom Konde et al. (2001) ont pu montrer, autour des produits (maïs et du manioc) issus des institutions ethniques du Centre et de l'Ouest du Cameroun, que les modalités d'apprentissage s'effectuent à partir des relations non marchandes, notamment celle entre les pratiques de consommation provenant des mouvements migratoires et la transformation de ces produits. Par ailleurs, en traitant de la circulation et de la construction de savoir-faire en tant que questions pour une anthropologie des systèmes alimentaires localisés, Moity-Maïzi et Muchnik (2002) mentionnent que le programme et réseau AVAL visent en particulier à identifier de produits et de procédés de transformation alimentaire spécifiques à chaque pays d'un côté. Ils ont également pour objectif de reconnaître qu'échanges, expériences et circulation des savoirs conditionnent l'efficacité technique, les activités humaines et plus largement participent à la construction d'identités professionnelles de l'autre. Quant au programme ALISA, son objectif était d'accompagner le réseau AVAL, en cherchant en particulier à répondre à la question suivante : quelles sont les relations entre, d'une part, l'évolution de la consommation alimentaire liée à l'urbanisation et, d'autre part, les innovations techniques et les changements dans les savoir-faire locaux de transformation des produits vivriers ? (Bom Konde, 1997 ; Muchnik, 2002a)

Pour atteindre ces buts, plusieurs rencontres ou « vases communicants » (Bom Konde et al., 2001) ont été organisées entre groupes différents pour échanger de savoir-faire. Entre par exemple : le Bénin et le Burkina Faso autour de la préparation de plats à base de maïs, ou entre le Sénégal et le Bénin, pour l'exploitation alimentaire diversifiée de l'oseille de Guinée (jus, confitures, sirops,...) ; les acteurs et les chercheurs ; les femmes artisanes et les restauratrices. Celles-ci ont joué un rôle très important dans la diffusion des produits et des techniques de la sphère marchande vers la sphère domestique (Devautour et al., 1998). Cette démarche de valorisation de certains produits locaux s'appuie sur deux types de coordination complémentaires (Moity-Maïzi et Muchnik, 2002) : formelle, par le biais des institutions de recherche et de formation, informelle à travers de réseaux d'échanges et de diffusions locales en lien direct avec l'expérimentation individuelle et l'action professionnelle. Cette double coordination a été à la base de la naissance de formes éducatives de type « alternatif »<sup>188</sup>. On est donc devant un échange de savoirs qui s'opère entre les chercheurs et les acteurs locaux, pour identifier le savoir pertinent, dans une démarche recherche-action en partenariat (Faure et al., 2010), ou recherche-formation-action (au sens de Prevost et Lallemand, 2010).

On trouve parmi les exemples qui retiennent l'attention celui de la distribution du *fonio* et des savoir-faire qui lui sont associés pour obtenir un couscous dans la mesure où sa transformation et sa consommation ont été maîtrisées par les populations *Fulbe* du Sahel, peu diffusée ailleurs. Alors, il semble qu'aujourd'hui sa revalorisation via le programme d'AVAL semble acquise du fait de la demande forte pour le *fonio* exprimée de la part des zones urbaines et péri-urbaines marquant la sédentarisation de ces groupes pasteurs au Mali ou au Sénégal. Cette revalorisation provient de la transformation du *fonio* en couscous qui se diffuse « à partir de petits groupes de spécialistes vers des populations féminines urbaines, tandis que sa consommation s'élargit des zones et populations rurales sahéliennes, généralement les plus pauvres, aux espaces et groupes sociaux urbains les plus aisés » (Moity-Maïzi et Muchnik, 2002, p.15). Ainsi, il ne faut pas dissocier les activités productives de leurs usages (Muchnik et Saint Marie, 2010). Cela remet en cause l'approche des

---

<sup>188</sup> Le modèle alternatif est illustré notamment par la mise en place des Ecoles Pratiques en forme embryonnaire, notamment à Dakar. Elles « sont issues de ces interactions régulières entre chercheurs et acteurs locaux engagés dans les échanges de savoir-faire entre pays (...) Dispersées sur des espaces ou « territoires » sociaux tels que le réseau de quelques ruelles et familles d'un quartier de Dakar (...). Les Ecoles Pratiques sont des espaces d'échanges et de transmission de savoir-faire, où ces derniers sont définis, non par un corps unique de formateurs mais par l'ensemble des acteurs « intéressés » (à divers titres) par la formalisation de connaissances partagées, la mise en commun de « tour de main » ou de recettes spécifiques ou encore la vulgarisation de normes et de connaissances techniques (en hygiène alimentaire par exemple) » (Moity-Maïzi et Muchnik, 2002, p.20).

fonctionnements techniques qui se réfère, souvent de manière exclusive, au monde de la production, de la transformation et de la distribution de biens agroalimentaires.

Pareillement, le projet de la construction de nouvelles compétences des acteurs (opérateurs, gestionnaires) au vignoble dans les fermes sud-africaines mis en lumière l'importance des réseaux d'acteurs hétérogènes, au niveau local et national, dans la constitution d'un capital social pertinent, au service de projet productif orienté vers la qualité (Chiffolleau et al., 2002). Il s'agit du renouvellement de l'activité viticole qui soulève la question de la construction de ces compétences mobilisant à la fois des connaissances génériques et des connaissances spécifiques. *« Si les systèmes de formation initiale et permanente jouent un rôle fondamental dans l'acquisition des premières, la spécificité des savoirs agricoles liés au terroir et leur étroite corrélation avec le projet productif impose une limite à leur efficacité. La construction des compétences, combinaison d'expérience, de mobilité et de formation, appelle alors une plus grande « implication » des entreprises et des collectifs professionnels (Santelman, 2001), dans un cadre localisé »* (Chiffolleau et al., 2002, p.8).

En d'autres termes, l'évolution du secteur viticole sud-africain, notamment en matière de la construction de la qualité, exige la valorisation territoriale des compétences. Ce constat ne concerne pas seulement les fermiers et les ouvriers mais également les agents et les acteurs impliqués dans le développement rural, c'est ce que révèle une étude réalisée dans les districts agricoles du sud de la province de Buenos-Aires en Argentine. Dans ces zones *« les compétence des agents de développement « ne sont en effet pas une application locale, circonstanciée, des qualifications transmises par des établissements d'enseignement hors des contextes d'action. Elles sont une réinvention locale de l'action qui convient et une intelligence des situations d'action »*. (Albaladejo et al., 2010, p.231). Dans ce sens, plusieurs projets ont été mis en place, dans les pays développés, pour dépasser les limites du modèle linéaire de la diffusion, et d'une façon générale le modèle du développement technoscientifique, pratiqué depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. En France, par exemple, ces projets reflètent en effet *« l'émergence d'approches du conseil se réclamant davantage de fonctions d'accompagnement des agriculteurs que de fonctions de prescription. L'idée, notamment, que les savoirs et les savoir-faire requis pour que ces derniers soient en mesure de répondre aux nouvelles exigences qui leur sont adressées supposent une coconstruction semble progressivement s'imposer »* (Lémery, 2006, p.240).

Ces projets, qui sont soutenus par plusieurs structures de développement regroupées dans le pôle INPACT (Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale), ne sont que l'expression de nouveaux modes de production fondés sur la co-construction de savoirs paysans qui reposent sur l'hybridation de savoirs profanes (hérités de la tradition) et de savoirs savants (produits de la modernité), c'est-à-dire de savoirs issus d'une tradition revisitée (Déleage, 2010). C'est grâce à cette démarche qu'on a pu assister à l'émergence des processus de recherche d'obtention des AOC (ou d'IGP) d'un produit (Barjolle et al., 2009). Et même si ces AOC ne protègent ni directement ni explicitement les savoirs locaux relatifs à la nature et au vivant, elles les ont pris en compte « *dès lors qu'il a fallu justifier la spécificité liée à un lieu. Car les savoirs et les pratiques locaux occupent une place importante pour caractériser la typicité de l'appellation d'origine* » (Bérard et Sainte Marie, 2005).

Il en résulte que les systèmes agroalimentaires pourraient également qualifier territorialement des produits (spécifiques ou standards) à travers la production collective des savoir-faire liés à la transformation alimentaire et à la pratique gastronomique. Ce sont ces éléments qui rendent le processus d'innovation spécifique pour chaque Syal, même pour les systèmes qui sont construits autour de produits spécifiques et authentiques ou de produits nouveaux proposés par l'agro-industrie<sup>189</sup> (Muchnik et Sainte Marie, 2010 ; Requier-Desjardins, 2010a). Plusieurs travaux se sont inscrits clairement dans ce cadre<sup>190</sup>. Dans cette perspective, Aragni et al. (2010), en étudiant le Syal de fromages de chèvre Corses, suggèrent le concept de « savoir-faire collectifs ancrés territorialement » (SFCAT). Pour eux, les SFCAT permettent les Syal de se doter des actifs spécifiques dans la mesure où elles sont spécifiques du fait de leur formation basée sur la conjugaison des compétences « phénotypes » particulières mise à l'épreuve et des attributs « génétiques » « *qui les rendent reproductible localement d'une génération à l'autre, mais non généralisable dans les dimensions ubiquistes qui en banaliseraient l'usage au détriment d'une rente basée sur l'originalité* » (Aragni et al., 2010, p.95).

Plus étonnant encore, dans un secteur comme celui de la viande bovine, où l'originalité géographique a une importance estimable chez les consommateurs en raison des risques

---

<sup>189</sup> Cette vision de l'innovation rejoint celle des régulationnistes qui ne réduisent pas le processus d'innovation dans le domaine agricole au progrès scientifique, mais à une combinaison de compétences et de techniques, dépendantes du système de connaissances et des valeurs sociales qui y sont implicitement ancrées (Allaire, 2004).

<sup>190</sup> Récemment publiés et regroupés principalement dans Muchnik J., Sainte Marie (de) C. (eds) (2010), *Le temps des Syal : Techniques, vivres et territoires*.

sanitaires qu'elle présente ces dernières années, les savoir-faire des bouchers prévalent dans l'inscription de l'origine dans le produit <sup>191</sup> (Bouche et al., 2010 ; Trift, 2003). Effectivement, en se référant à ces savoir-faire, la construction de nouveaux référentiels techniques intégrant l'origine de la viande est faisable et rendent par conséquent ce produit non transférable et non délocalisable (Trift, 2003). C'est le cas par exemple, des viandes provenant de Camargue, Corse et Mézenc dont l'originalité des pratiques de découpe et le dévoilement de l'ensemble de l'ensemble des savoir-faire de découpe locaux, réglementaires et professionnels, donne aux bouchers la possibilité d'activer ces savoirs pour renforcer l'origine de leur produit et en faire un atout de différenciation commerciales (Bouche et al., 2010).

Les approches et les exemples, qu'on a développés au dessus, confirment que les savoir et les savoir-faire locaux sont de vraies « ressources patrimonialisable », à côté de celles qui sont éventuellement attribuées aux produits (qualité intrinsèque, paysage,...), capable d'être activées et valorisées par l'action collective de producteurs mais surtout par l'interaction avec les préférences identitaires des consommateurs et les préoccupations de la société qui les entoure. Les produits et les savoir-faire<sup>192</sup> ont donc « *une « portée identificatoire », elle-même soumise à une évolution permanente. L'acte de consommation de ces produits constitue alors en même temps un acte de construction de repères identificatoires, par rapport à une société, à un territoire, à une culture* » (Bom Konde et al., 2001, p.104). L'effet de l'acte identitaire de consommation et la réussite de certaines formes éducatives de type « alternatif » inscrits d'une approche du conseil, ont fait apparaître chez certains acteurs locaux la volonté de qualifier les savoir-faire à travers les produits.

Cette volonté dans le cas de la valorisation du fonio et des savoir-faire qui lui sont liés, s'est manifesté par un nouveau processus qui s'est déclenché afin de construire des signes de reconnaissance et de proposer de nouvelles valeurs associées à certains produits nouveaux (Moity-Maïzi et Muchnik, 2002, p.21). C'est dans cette perspective que s'inscrit l'initiative d'organiser des concours culinaires ; une sorte de fête populaire où les consommateurs

---

<sup>191</sup> Parmi l'ensemble des produits bénéficiant de l'IGP ou de l'AOC, les viandes ne représentent qu'une part infime au contraire des vignes avec 470 d'appellations vignobles ou des fromages (41) français (Bouche et al., 2010).

<sup>192</sup> Moity-Maïzi et Muchnik (2002) définissent « *les savoir-faire en tant que connaissance spécifique, qui permet à l'homme d'agir sur des matières, d'agir sur la nature, sur des matériaux bruts. Ils se construiraient dans l'expérience, l'imitation, mais aussi grâce à l'acquisition de savoirs plus abstraits et généraux (par exemple quand les femmes suivent une formation en nutrition, elles incorporent ces nouveaux savoirs aux savoir-faire qu'elles mobilisent pour confectionner des plats, qu'elles sauront désormais décrire, évaluer, par rapport à des critères nutritionnels : taux de lipides, de sucre, d'acide...)* » (p.18).

pourraient participer à la validation de l'attribution des signes distinctifs (certificats, attestations, prix en argent,...) aux « meilleurs » confirmant une compétence acquise et un savoir-faire. Par ailleurs, ces concours sont l'occasion pour d'autres acteurs (le restaurant de quartier, le restaurant-traiteur,...) de tirer bénéfice de cette qualification particulier de produits et de savoirs locaux. On est devant une stratégie d'action collective *conjuguée* ou *intra-sectorielle* où plusieurs producteurs d'horizon différents pourraient se mettre d'accord pour valoriser mutuellement un produit ou un service.

### **C) Les Qualifications Territoriales Croisées à des fins sectorielles diverses**

En parallèle, avec l'évolution de l'activité agricole et agroalimentaire en matière de respect vis-à-vis des attentes de la société civile (respect de la nature, de l'identité historique et culturelle), une autre activité a connu les mêmes changements à savoir : l'activité de tourisme. Cette dernière sous les mêmes pressions économiques, sociales et écologiques a été contrainte de développer un autre modèle touristique alternatif (Laurent, 2009 ; Pavot, 1998) que celui de masse dont les effets néfastes sur la nature et le patrimoine culturel sont considérables. Il n'est pas étonnant donc que ce nouveau modèle soit appuyé aussi sur une qualification territoriale de ces produits dans la mesure où le territoire offre la possibilité de tisser des relations avec les acteurs locaux soucieux de la durabilité et l'équité du développement. Plusieurs formes du modèle touristique alternatif (MTA) sont ainsi apparues ; tourisme vert, durable, rural, ou de montagne. On trouve aussi des concepts comme l'agrotourisme ou l'écotourisme. Ce dernier est perçu comme une « *forme de voyage responsable, dans les espaces naturels, qui contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales* » (Société Internationale d'Écotourisme)<sup>193</sup>.

Ce sont des formes qui montrent clairement l'attachement du MTA au monde rural et donc à la valorisation des ressources qui sont en relation au monde naturel et surtout partagées avec le monde agricole et agroalimentaire. Alors, au lieu de mener des stratégies sectorielles concurrentes et coûteuses, les acteurs de deux secteurs ont décidé dans plusieurs cas de coordonner leurs actions dans une seule stratégie de développement, qualifiée de conjuguée. Avec les qualifications territoriales croisées (QTC) d'un seul produit (ou plusieurs), les deux activités pourraient améliorer leur compétitivité en mutualisant les efforts et les charges, en répondant ensemble aux attentes écologique et sociale des consommateurs, et surtout en offrant une seule politique de développement cohérente à la société locale (Malevolti, 2007).

---

<sup>193</sup> Source : The International Ecotourism Society, <http://www.ecotourisme.info/definition-ecotourisme/> (page consultée le 24/07/2011).



Il s'agit d'une « *double qualification qui se renforcent par la double localisation du touriste, qui consommera localement un produit sans signe de qualité mais dont la qualité est validée par la relation directe avec le producteur et le territoire, ce qui renforce par ailleurs la notoriété et la visibilité du produit consommé sous signe de qualité à l'extérieur du territoire* » (Requier-Desjardins, 2007, p.7-8). Cette stratégie de QTC nous renvoie à une question plus générale, celle de la contribution des acteurs non agricole (ou artisans alimentaires) à la qualification d'un produit alimentaire, voire sa patrimonialisation. Il s'agit d'« *étendre en pratique la qualification à des acteurs extérieurs à la sphère productive et par là prendre au sérieux leurs engagements et les actions qu'ils entreprennent localement sur les produits. Le lien patrimonial au produit existe, à titre individuel et pour chacun des titulaires patrimoniaux, producteur ou non (...) L'élargissement à d'autres titulaires patrimoniaux conduit à poser la légitimation patrimoniale comme une ressource du processus de qualification* » (Dubeuf et Sorba, 2002, p.6).

Pareillement, il faut souligner que cette stratégie de QTC renvoie à d'autres modèles. On trouve en particulier le modèle de bundle lancastérien pris par Brillard (1999) pour montrer la multiple prestation offerte par un seul produit en l'occurrence : la station de ski, vendu sous la forme d'un forfait (hébergement, restauration, services, animations, etc.). À l'encontre de la QTC, cette stratégie n'a pas d'ancrage spatial particulier dans la mesure où bundle lui-même est strictement composé de biens privés (Pecqueur, 2001) et pourrait être l'objet d'une reproductibilité ailleurs. La stratégie de QTC est plutôt proche à celle basée sur un modèle de « panier de bien » fondée par Pecqueur (2001) dans la mesure où son hypothèse de base renvoie à la possibilité d'une articulation des modes de valorisation de divers produit autour d'une même construction cognitive à l'échelle d'un territoire. Une hypothèse qui « *peut se vérifier quand, à l'occasion de l'acquisition d'un produit de qualité territoriale, le consommateur découvre la spécificité des autres produits issus de la production locale et détermine son utilité sur l'ensemble des produits offerts (le panier). C'est-à-dire que cette offre de produits liés génère un surplus du consommateur plus élevé que la somme des surplus de chaque produit* » (Pecqueur, 2001, p.43).

À l'instar du modèle de bundle ou celui de l'AOC, « *la valeur additionnelle du panier tient au fait que le consommateur achète le produit dans son contexte ; on peut donc penser qu'il achète aussi autre chose, non dit mais pour lequel il a un consentement à payer exprimé dans le prix du produit* » (Pecqueur, 2001 p.43). C'est le cas de la marque territoriale des

Baronnies (Drôme, France) construite autour de l'huile d'olive de Nyon. La qualification de celle-ci a eu un « effet d'entraînement qualitatif » sur d'autres produits (le vin de pays, les huiles essentielles et plantes aromatiques, le tilleul ou la lavande,...), mais également des services touristiques (les gîtes ruraux, les terrasses d'oliviers, les espaces protégés,...) (Lacroix et al., 1998). Il s'agit donc d'un produit leader cristallisant autour de lui un « panier » de biens et de services qui se renforcent mutuellement et génèrent une rente liée entre eux dénommée « une rente de qualité territoriale » (Lacroix et al., 1998).

Cette rente sera récupérée par les producteurs du produit leader, puis par l'ensemble des acteurs qui auront participé à sa constitution et qui peuvent espérer en tirer bénéfice. Evidemment, on ne peut pas mettre dans le panier que des produits complémentaires et interagissant sur des marchés locaux, qui offrent la possibilité d'une combinaison de biens privés et publics renforçant l'image d'ensemble et la réputation de qualité du territoire et qui présentent une demande inélastique, notamment pour le produit leader (Hirczak et al., 2004). Le modèle du panier de bien suppose donc dès le départ un produit leader ayant un effet d'entraînement qualitatif sur d'autres produits « suiveurs ». Par ailleurs, la taille du panier pourrait faire disparaître la spécificité territoriale. En effet, Plus sa taille est grande, « *plus les images territoriales attachées sont générales, moins ses caractères distinctifs apparaissent et plus la « valeur » qu'il apporte aux produits du panier est modeste*<sup>194</sup> » (Coquart et al., 2007, p.55).

Ce schéma est un peu différent de ce que nous avons remarqué dans plusieurs travaux autour des Syal<sup>195</sup>. Il s'agit plutôt d'une stratégie de qualifications territoriales croisées (QTC) autour d'un seul (ou plusieurs) produit, menée par des acteurs apparentant à l'activité alimentaire et/ou à une autre (touristique, cosmétique ou médicinale)<sup>196</sup>. Le produit est envisagé ici comme un patrimoine culturel ou agri-culturel (Dubeuf et Sorba, 2002), capable de participer

---

<sup>194</sup> La marque « Pays Cathare » illustre ce modèle. Selon ses promoteurs, la marque est aujourd'hui utilisée par environ 500 professionnels appartenant à 20 secteurs d'activité. Ainsi sont certifiés à la fois des services (hébergement, restauration, artisanat) et des produits agroalimentaires (agneau, porc, boeuf, volailles, miel, lait, pain) (Coquart et al., 2007).

<sup>195</sup> Cela ne signifie pas l'absence totale du modèle « panier de bien ». En effet, il existe certains types de coopération qui relèvent de ce modèle, c'est la cas par exemple de la consommation du fromage de Gloria en brochettes grillées sur les plages du Nordeste brésilien (Requier-Desjardins, 2007).

<sup>196</sup> On se limite ici qu'aux cas de l'articulation entre l'activité agroalimentaire et celle de tourisme. Pour les autres cas voir les travaux de Fourcade et al. (2010) où on trouve par exemple que les membres fondateurs du pôle de compétitivité Pass, Parfums Arômes Senteur Saveur, validé par la Datar, sont les deux Syal (Pôle senteurs et saveurs et Club des entreprises de Grasse), Cosmed (association filière cosmétique), Onippam (Office interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales), Sniaa (Syndicat national des industries aromatiques alimentaires), université européenne des Senteur et Saveur.

à la création des valeurs ajoutées et au renforcement des économies locales et de forger l'image du rural/local et de tisser d'autres activités économiques autour de cette image (Ray, 1998). Ainsi, à l'instar des producteurs alimentaires, les professionnels du tourisme, à la recherche d'éléments de différenciation territoriale, sont généralement engagés dans la promotion locale des produits locaux (manifestations, visites de fermes, d'entreprises...). Ces derniers viennent donc élargir l'offre touristique locale à laquelle la population locale pourrait jouer le rôle « d'ambassadeur » (Frayssignes, 2005).

Ceci est notamment évident à travers l'exemple de la mise en place des stratégies de QTC autour de fromage. En effet, la plupart des systèmes fromagers étudiés en Amérique Latine en sont une illustration (foire du fromage pendant la saison touristique à Cajamarca au Pérou, route du fromage autour du Turrialba au Costa-Rica, Ecotourisme à Salinas en Equateur) (Requier-Desjardins, 2007). En Corse, la foire aux fromages de Venacu « a fieria di u casgiu » constitue également « *un espace de promotion et d'échange et non comme un acteur du système de production fromager. Ses activités sont conduites en contrepoint de l'interprofession laitière. L'un des objectifs de la commission technique est de concevoir et de mettre en place le dispositif du concours* » (Vandecandelaere, 2002, p.9). Le vin est également un des meilleurs exemples pour mettre en évidence cette stratégie : autour de lui, les musées ont été construits<sup>197</sup>, les itinéraires ont été tracés<sup>198</sup> (avec les services liés : les gîtes, les restaurations, des caves de dégustation...), les fêtes ont été organisées<sup>199</sup> (souvent avec de concours : prix pour les meilleures qualités,...). Le vin, ici, n'est pas qu'un produit alimentaire, il est également touristique par excellence. Il est valorisé par les viticulteurs et par les opérateurs touristiques.

---

<sup>197</sup> Ces musées connaissent des succès remarquables, c'est le cas du musée de la culture et du vin de la dynastie VIVANCO en France qui, en l'espace de quatre ans, a réussi à porter sa fréquentation à plus de 200 000 visiteurs (en 2006). Le Château de Fontainebleau, en sept siècles est arrivé à 320 000 visiteurs (Dubrule, 2007 p.26).

<sup>198</sup> Comme les « routes des vins » en Languedoc Roussillon, Mendoza et western cape en France (Vandecandelaere, 2002) ou celle des Vins Goethe - (Brésil) (FAO., Siner-GI. (2009). Ce mouvement touche également les EU où la présence des produits du terroir est un faible. Bingen et al. (2008) nous a fait remarquer que parmi les apparences de l'émergence de produits locaux et notamment de l'agrotourisme se trouve les routes de vin : « A new regional economy may be emerging around a bundle of goods and services linked to "terroir" and agro tourism. Some collective initiatives are appearing, such as wine routes, agro-food villages and farmers "market" (p.2).

<sup>199</sup> Les fêtes régionales et les festivals des produits traditionnels locaux se multiplient à de rythmes accélérés ces dernières années, partout dans le monde. Dans la campagne grecque, on a assisté à une augmentation spectaculaire de ce genre d'initiatives, lancées par les instances régionales à différentes échelles territoriales : le « Festival de Vin et de Culture de Némée », les fêtes des cerises, des haricots, des sardines, de feta, d'ouzo, etc., organisées par des municipalités afin de promouvoir leurs productions identitaires renommées lors de la saison touristique ou des festivals adressés à un public plus large (Anthopoulou Th., 2008).

Cela ne signifie pas un partage équitable de la rente générée entre les deux groupes d'acteurs, mais au contraire, des retombées financières pourraient varier en fonction des aléas naturels ou économiques (p.ex : la crise) qui peuvent affecter la production du produit ou l'arrivée des touristes-consommateurs, de l'importance de degré d'engagement de chaque groupe participant à la QTC et de l'impulsion publique en faveur de tel ou tel groupe. A ce niveau, il faut noter que parfois le partage de la rente générée n'est pas vraiment significatif en raison de la double fonction de certains acteurs. En effet, ces derniers appartiennent parfois simultanément aux deux activités et s'y identifient en tant que tels. Un fermier qui produit du vin ou de l'huile d'olive, peut avoir aussi des chambres d'accueil à loyer, voire un petit restaurant. Mais, d'une manière générale, les agriculteurs sont loin d'être les seuls acteurs dans cette stratégie, même dans les segments les plus appropriés pour eux comme l'hébergement ou la restauration. Au début des années 1990, les agriculteurs détiennent seulement un tiers des gîtes ruraux (Capt et Perrier-Cornet, 1995). Quant à la restauration, les fermes-auberges doivent compter avec la concurrence exercée par des auberges rurales tenues par des néo-ruraux ou des professionnels de la restauration également préoccupés de développer une stratégie commerciale exploitant les atouts de leurs « terroirs » (Capt, 1993 cité par Capt et Perrier-Cornet, 1995, p.23). La tendance devrait continuer en raison de l'intérêt qui présente l'agrotourisme.

Parfois, la stratégie de la QTC pourrait concerner des produits banaux ou n'ayant pas de la profondeur historique. Dans cette vision, on trouve à titre d'exemple l'inscription des lentilles du Berry, qui n'excède pas les années 1960, dans le patrimoine gastronomique du Berry et la création d'un conservatoire de la lentille à Châteauroux (Bérard et Marchenay, 1998). Généralement, ce genre d'action est le résultat de l'implication de certains organismes tels que les chambres régionales et départementales d'agriculture ou les municipalités<sup>200</sup>. Ceux-ci jouent un rôle très dynamique dans l'émergence patrimoniale des productions qui deviendront la carte de visite de la région, par l'intermédiaire des chargés de mission qui ont en charge la constitution des dossiers. Dans cette lignée, nous soulignons le rôle remarquable joué par la Région Emilie-Romagne, de la Province de Parme, des Municipalités engagées et des fondations bancaires de la province (et de Communauté Européenne, en matière d'aide financière) dans l'apparition de dix neuf « Musei del Cibo » (Musées du Goût) dédiés aux

---

<sup>200</sup> Les municipalités sont parfois très fortement impliquées; ainsi le 29 mars 1990 le Conseil municipal d'Aix-en-Provence décide à l'unanimité d'inscrire le calisson d'Aix dans son patrimoine inaliénable et d'accorder l'appui juridique de la ville d'Aix-en-Provence à l'action qui doit s'engager de la part des calissonniers pour protéger le nom et le territoire géographique du Calisson d'Aix (Conférence AOP-IGP, 1993 : 67, cité par Bérard et Marchenay, 1998).

produits typiques et locaux (à leur l'histoire et à leur traditions qui les ont accompagné), constituant ainsi un vaste réseau muséal enogastronomiques déplacé sur le territoire (Mozzoni, 2010)<sup>201</sup>.

La stratégie de QTC liant les produits locaux et le tourisme rural est l'une des perspectives les plus prometteuses pour mettre en place une politique de développement local et durable, qui visent l'attraction des touristes, futures fidèles et ambassadeurs à l'étranger des produits locaux, et notamment la génération de nouveaux revenus en zone rurale afin de contribuer à l'amélioration en outre des conditions d'accès des familles paysannes à une nourriture équilibrée. La stratégie de QTC et les autres actions menées dans le cadre du Syal sont-ils toutes des outillages pour lutter contre l'insécurité alimentaire ou existe-t-il parmi elles, celles qui pourraient la menacer ?

#### **1.2.5. Les Syal, force ou menace pour la sécurité alimentaire ?**

Nous avons fait référence depuis le début de cette section, plus ou moins, à la relation que les Syal ont avec la sécurité alimentaire, à travers au moins trois axes :

- Le processus de la qualification des produits pour répondre au phénomène de la malnutrition ;
- La réintégration des paysans (familiaux et petits) dans ce processus a permis d'améliorer leur revenu et donc leurs conditions d'accès ;
- La prise de conscience des producteurs et consommateurs de la nécessité de préserver le patrimoine naturel contre les dérives de l'agriculture productiviste pour sauvegarder la capacité de la planète à nourrir sa population en croissance continue.

Il faut noter que les programmes et les travaux fondateurs (AVAL, ALISE, ATP), qui ont permis l'émergence du concept de Syal, ont eu l'amélioration de la sécurité alimentaire (SA) comme un des objets principaux de leur mission. C'est plus tard que cette question devient marginale au profit d'une autre, en l'occurrence la question de la qualification des produits, notamment dans les travaux de recherche autour des Syal implantés dans les pays riches. Ceci

---

<sup>201</sup> Dans la province de Parme on trouve quatre musées : le « Museo del Prosciutto di Parma » (Musée du Jambon de Parme), le « Museo del Salame di Felino » (Musée du Salami di Felino), le « Museo del Parmigiano-Reggiano » (Musée du fromage Parmigiano-Reggiano) et le « Museo del Pomodoro » (Musée de la Tomate). Ils sont situés sur les deux itinéraires enogastronomiques, la « Strada del Prosciutto e dei Vini dei Colli » (Route du Jambon et des Vins de la Colline) et la « Strada del Culatello di Zibello » (Route du Culatello de Zibello), qui sont placés dans des localités stratégiques, liées à la tradition productive et à l'histoire des produits typiques de Parme (Mozzoni, 2010).

s'explique par les inquiétudes de la population de ces derniers en matière de la malnutrition, de la lutte contre l'obésité et de la nécessité donc de disposer des aliments sains. En revanche, la question de l'insécurité alimentaire, notamment en matière d'amélioration des conditions d'accès (développement local, les revenus agriculteurs) était présente, souvent implicite, dans les travaux publiés sur les Syal dans les pays du Sud (l'Afrique ou l'Amérique Latine). Mais, la question elle-même de l'insécurité alimentaire n'a presque jamais été le centre d'analyse des travaux autour des Syal, à part quelques-uns. Nous citons en particulier, celui de Boucher et al. (2003a) sur la relation entre les agro-industries rurales et la lutte contre la pauvreté en Amérique Latine et notamment le rôle des Syal dans le renforcement des « *capabilités* »<sup>202</sup>. Et très récemment, celui de Beber et Cerdan (2010) confirmant que la démarche « Syal » s'inscrit clairement dans « *un objectif de garantir simultanément l'assurance alimentaire et nutritionnelle, la durabilité des ressources naturelles et l'environnement et l'amélioration des conditions de vie de la population* » (p.4). Nous allons tenter de repérer, ici, les liens qui peuvent être envisagés entre la SA et les Syal à partir des travaux de recherche effectués autour de ce dernier, notamment dans les pays du Sud où plusieurs millions souffrent de l'insuffisance et la malnutrition alimentaire.

La dimension qualitative de la SA, à travers la qualification territoriale des produits, a été largement (souvent implicitement) débattue dans presque tous les travaux menés dans le cadre des Syal et que nous avons développé tout au début de cette section ainsi que dans le chapitre précédent. C'est la raison pour laquelle, nous allons nous limiter aux autres dimensions de la SA. Généralement, la question des conditions de vie de la population agricole, constituant la majorité des populations souffrant de l'insécurité alimentaire, n'était traitée qu'à travers la question des enjeux auxquels les productions agricoles et alimentaires locales devraient faire face, en matière de la réduction de la pauvreté et de la lutte contre la désertification des zones rurales (Cerdan et Fournier, 2004). Il s'agit, en fait, du développement local qui signifie l'existence d'un lien géographique entre le processus de développement et les ressources utilisées (Requier-Desjardins, 2010a). C'est dans cette perspective que le Syal est perçu, sur le plan opérationnel, comme « *un cadre d'orientation pour la restructuration de politiques publiques et pour l'organisation de projets de développement territorial qui visent une juste*

---

<sup>202</sup> Nous rappelons que le concept de « *capabilité* » renvoie aux travaux de Sen qu'on a développé dans la première section du premier chapitre sur la SA. Il renvoie à la capacité des personnes d'être indépendant des aides alimentaires à travers l'amélioration de leur condition d'accès, notamment en matière de leur capacité à réaliser des projets qui leur permettent d'acquérir cette indépendance.

*articulation entre compétitivité économique, dynamiques sociales et contraintes environnementales* » (Muchnik et Sanz Cañada, 2011, p.11).

Ceci est clairement démontré dans l'étude des agro-industries rurales (AIR) en Amérique Latine (Boucher, et al., 2003a ; Boucher, 2004). L'augmentation des revenus des petits agriculteurs familiaux était la priorité de toutes les politiques d'appuis au développement des AIR installés dans les années 1970 et 1980. Effectivement, ces politiques ont eu comme objectif d'améliorer la part de valeur ajoutée par la transformation et la commercialisation de la production agricole locale et de créer des emplois en zone rurale marginalisée. L'objectif est d'augmenter les recettes financières aux petits paysans et donc réduire la pauvreté dans les zones marginalisées (Boucher et al., 2003a). Toutefois, ces AIR, comme tous les systèmes productifs, ont subi la loi de la mondialisation en matière de concurrence après l'ouverture des économies aux produits étrangers. Ils étaient contraints d'inventer ou d'adopter des stratégies collectives pour y faire face. Ces initiatives, nous fait remarquer Boucher (2004), s'inscrivent pleinement dans la démarche « Syal ». Alors la question qui s'impose ici, les AIR en adoptant les Syal comme stratégie, continuent ils à lutter contre la pauvreté et l'amélioration des conditions d'accès à l'alimentation des ruraux ?

Adopter la démarche « Syal » comme stratégie signifie l'adoption de l'action collective comme base à la coordination des acteurs visant l'amélioration de la compétitivité-qualité de leur produit. Parmi, les actions collectives qui ont été l'objet d'analyse, on trouve les regroupements des fromagers de la ville de Cajamarca au Mexique<sup>203</sup>. Ces actions sont pilotées par la CODELAC (coordinadora de los derivados lácteos de Cajamarca) ; « *une structure verticale de coordination entre tous les acteurs, y compris les ONG, les institutions publiques et les services, actuellement coordonnée par l'ONG ITDG* » (Boucher et al., 2003a, p.15). La CODELAC a été le résultat de plusieurs initiatives : l'APDL (Asociación de Productores de Derivados Lácteos de Cajamarca) avec sa marque collective le « *Poronguito* » ou des ONG et des regroupements des producteurs de « *quesill* » amélioré. Ces Initiatives ont conduit d'après Boucher et al. (2003a), à améliorer les « *capabilités* » des acteurs en matière d'accessibilité « *à de nouveaux services (tels que la formation dans le cadre des associations, ou l'information sur le marché) et l'augmentation des dotations des acteurs à différents niveaux, celui du savoir-faire et du capital humain dans la mesure où elle débouche sur des innovations, celui du capital social dans la mesure où le processus renforce et développe les*

---

<sup>203</sup> Ces regroupements ont été principalement étudiés par Boucher et Requier-Desjardins (2002), Boucher et al. (2003a), Boucher et al. (2003b) et Boucher (2004, 2007).

*relations entre acteurs. Elle permet aussi la formulation et la réalisation de projets, notamment au plan de la mise en marché où de la création de signes de qualité »* (p.16). Il en résulte que le renforcement des « *capabilités* » des acteurs est possible grâce au développement de la capacité d'action collective au sein de ces systèmes.

Pareillement, ce sont ces organisations socio-économiques qui ont permis aux agriculteurs familiaux de répondre aux enjeux économiques locaux et se maintenir durablement sur les marchés urbains dans le cas des producteurs et artisans du *gari* de manioc au Sud-Bénin et de la viande séchée *kilishi* au Nord-Cameroun (Cerdan et Fournier, 2004). L'exemple relatif à l'étude du cas de l'Agreco (Associação dos Agricultores Orgânicos das Encostas da Serra Geral – Association des Agriculteurs Biologique des Flancs de la Serra Geral) à Santa Catarina, Brésil montre bien aussi que des formes d'agriculture multifonctionnelles semblent ouvrir des voies réelles aux zones défavorisées d'agriculture familiale (Whyte, 2002). Cela s'explique par le renforcement de la dimension qualitative dans leurs productions agricoles. Ce qui leur permet de mettre en avant leurs atouts uniques tels que des capitaux culturel et social forts. « *Dès lors, si elle est bien menée, la différenciation des produits de l'agriculture par leur qualité durable, c'est-à-dire une qualité qui implique la préservation des diverses formes de capital qui font la richesse d'un territoire donné (culturel, naturel, social, etc.), peut permettre aux agriculteurs de capter sur les marchés une rente de durabilité* » (Whyte, 2002, p.12).

En somme, ces organisations ont pour objectif de valoriser un produit en faisant de l'origine territoriale une de ses caractéristiques principales, « *moyen de réduction de l'élasticité de substitution de leur production spécifique et donc base d'une trajectoire autonome de développement local* » (Requier-Desjardins, 2010a, p.660). Ces stratégies de qualifications territoriales croisées (QTC) peuvent générer de recettes financières et créer d'emplois non agricoles, ce qui permet la diversification des sources de revenus des populations actives. Cette diversification est l'un des moyens efficaces, selon la Banque Mondiale et de la FAO, dans de la lutte contre la pauvreté, considérée comme la raison principale de l'insécurité alimentaire. En Haïti, l'intégration des familles paysannes à travers leur habitat dans le tourisme alternatif a permis d'améliorer considérablement leur modeste revenu (Coordination SUD, 2007). Autrement dit, la valorisation des ressources territoriales liées à la production agricole a été la base de développement d'autres activités économiques qui contribuent à leur tour au développement local (Prevost et Lallemand, 2010).



Par ailleurs, la SA est assurée par la préservation de la biodiversité, par des pratiques respectueuses vis-à-vis de l'environnement, notamment en termes de la fertilité de sol et de l'exploitation des ressources hydrauliques. Alors les Syal, par ses préoccupations dans la matière, incitent les producteurs à adopter le principe de l'exploitation durable en sachant gérer durablement les ressources naturelles et biologiques et par conséquent tirer parti d'une diversité, qu'ils doivent contribuer à conserver, voire à accroître. Au-delà de la dimension environnementale de l'exploitation durable, ce sont également les emplois créés autour d'elle. Les exploitations durables en France, selon Cousinie (2010), génèrent *« plus d'emploi à surface comparable du fait d'une valeur supérieure quelle que soit la production. La valeur ajoutée créée provient essentiellement de l'économie réalisée sur les charges et de la valorisation des ventes en circuits courts »* (p.3).

D'autant plus, le fonctionnement des groupes de producteurs au sein des Syal rend peu coûteux la diffusion de la connaissance, des savoir-faire, des choix économiques favorables à la valeur ajoutée. Ce sont ces échanges en termes de pratiques et d'innovation qui ont prévalu aux exploitations durables d'être plus dynamique avec *« un taux d'emploi supérieur en agriculture (+ 12 %), d'une efficacité économique remarquable avec moins d'aides utilisées (+ 25 % de mieux par rapport à la référence RICA<sup>204</sup> en 2007) »* (Cousinie, 2010, p.3). Egalement, selon Jebkalbe (2010), les travaux sur 451 organisations des agriculteurs réparties sur 197 communautés villageoises, dans la région de l'Extrême-Nord Cameroun ont montré que la production agricole connaît au cours de ces dernières années une amélioration de rendement grâce aux techniques culturales qui intègrent la conservation de l'environnement et donc de revenus des petits agriculteurs familiaux agricoles. Ce qui a réduit significativement l'évolution des fronts pionniers agricoles et la conquête des nouvelles surfaces de culture.

La capacité d'offrir un produit de qualité et de déclencher un développement local et durable sont les deux raisons principales qui ont poussé beaucoup d'acteurs locaux (publics ou privés) à demander la formalisation d'une méthode générale d'appui aux Syal (Fournier et Muchnik, 2010). Sans rentrer dans le débat : une formalisation signifie-t-il ou pas le passage de la spontanéité de l'action à l'interventionnisme public (Courlet et Dimou, 1995)<sup>205</sup>, les Syal,

---

<sup>204</sup> RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole.

<sup>205</sup> Ceci nous revoie au débat sur la question de ne pas imposer un modèle d'organisation à succès dans tous les contextes où l'on est présent, mais de trouver les cadres adaptés de liaison avec des milieux au sein desquels on travaille, en donnant à sa propre action des formes flexibles et en utilisant les compétences des partenaires et managers locaux (Becattini et Rullani, 1995). Autrement dit, il n'existe pas de modèle parfait, ni des similitudes à transposer. D'autant plus, une intervention publique poussée pourrait continuer à alimenter le débat sur le point

par le biais la qualification territoriale des produits agricoles et agroalimentaires et de la dynamique qui en résulte en matière d'emploi, peut constituer un moyen pour la lutte contre l'insécurité alimentaire. Or, la SA n'est pas liée qu'aux conditions d'accès ou à la qualité des produits consommables, mais également à la disponibilité des denrées alimentaires. Cette question de disponibilité devient plus compliquée dans la mesure où la démarche « Syal » vise à offrir un modèle agroalimentaire alternatif basé sur la logique « produire peu et mieux » liée en grande partie à la rente de qualité territoriale et à des modes de transformations artisanales. Elle devient plus complexe si on prend en compte, les crises alimentaires cycliques, l'augmentation des besoins alimentaires en raison de l'accroissement spectaculaire de la population mondiale face à la baisse des terres cultivables.

D'autant plus, la capacité des Syal à atteindre son but en termes de la qualification et la création d'une dynamique locale de l'emploi, reste lié aux conditions préalables (éducation, santé, nutrition, infrastructures et services de base) dont disposent les populations rurales et qui sont nécessaires à la pérennisation de leur activité (Janvry et al., 2002, cités par Boucher et al., 2010b). Les Syal, dans certaines de ses configurations (p.ex : des formes basées sur les AOC), doivent aussi répondre à l'exclusion de certains producteurs du processus de la qualification du fait de leur incapacité à rejoindre ce dernier (Torre, 2002). D'une manière générale, se baser sur un processus territorial transformant les ressources en actifs spécifiques ne met pas en place des dispositifs d'exclusion ? La réponse est affirmative et c'est même « *une condition de leur efficacité, ce qui renvoie à l'analyse des signes de qualité comme « bien de club » : seul certains acteurs ont accès à la qualification de leur produit et à la valeur ajoutée qui en résulte* » (Requier-Desjardins, 2007, p.9). Ceci pourrait conduire à creuser les disparités sociales au sein même des communautés locales et donc relativiser le rôle des Syal dans la lutte contre la pauvreté. De plus, une forte spécialisation basée sur un ou deux produits (vin, fromage, huile d'olive,...) ne remet pas en cause la vision écologique des Syal comme moyen de préserver la biodiversité (Requier-Desjardins, 2010b) et rend davantage le territoire vulnérable à tous les chocs exogènes. N'y a-t-il pas un risque de standardisation (et donc d'imitation) des produits et une stagnation en matière d'innovation sous le prétexte qu'il faudrait garder les procédés traditionnelles ? Ne dépossèdent-ils pas les Syal d'une partie des consommateurs locaux de leur produit devenu trop cher voire des produits de luxe (huile d'olive de Nyons) ? Par l'ancrage poussé de leur processus de qualification dans le monde

---

de savoir si c'est l'Etat ou le marché qui devrait jouer un rôle de premier plan dans le développement économique, polarité qui ne laisse guère de place à une interaction authentique ou spontanée entre les organismes publics et le monde des affaires (Courlet et Dimou, 1995 ; Morgan, 1996).

rural et modes artisanaux, les Syal ne limitent pas le développement d'autres formes productives modernes conciliant productivité et qualité ? Enfin, les Syal sont-ils capables de produire plus (ou assez) et mieux ?

## **SECTION 2: LES SYAL PEUVENT-ILS CONCILIER « PRODUIRE ASSEZ » ET « PRODUIRE BIEN » ?**

Rappelons-nous, avant de commencer à cerner cette question, que la conclusion du premier chapitre sur la sécurité alimentaire avait insisté sur la nécessité d'améliorer les disponibilités et la qualité des denrées alimentaires ainsi que sur les conditions socio-économiques d'accès des populations pauvres à la nourriture. Parmi les recommandations de la Banque Mondiale (2008) et la FAO, nous trouvons l'importance d'augmenter la productivité agricole et de diversifier les activités économiques dans les milieux ruraux. Par ailleurs, l'accroissement des besoins alimentaires, résultat de l'explosion démographique et de l'adoption des modes de consommations de masse par les NPI (Chine, Inde,...), conjuguée au recul des terres cultivables (à cause de l'urbanisation poussée, de la sécheresse,...) et des populations actives agricoles, nous conduisent directement à la conclusion suivante : il faudrait augmenter la production agricole et agroalimentaire.

La question qui s'impose ici est alors la suivante : comment peut-on augmenter la production sans détruire les ressources naturelles et garder en même temps un bon niveau de qualité des produits ? En d'autres termes, est-il possible de concilier « produire assez » et « produire bien » ? D'autant plus qu'une augmentation de la productivité agricole pourrait tirer les revenus des populations de milieu rural, le fief de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire vers le haut et donc améliorer les conditions d'accès à la nourriture. Si cela est possible : « produire assez et bien », alors les Syal seront-ils obligés de développer d'autres ressources territoriales qui leur permettront d'intégrer cette nouvelle logique sans pour autant perdre de leur identité ?

Cette dernière question nous renvoie à la dynamique systémique des organisations socio-économiques. Effectivement, les Syal, en tant que système, font forcément l'objet d'une évolution : naissance, développement, maturation, adaptation, reconversion, disparition. Cette évolution est surtout liée au cycle de vie des ressources territoriales et à leur capacité à se

renouveler en permanence pour répondre aux changements de leur environnement. Nous estimons nécessaire de faire un bref détour sur l'aspect dynamique de l'approche systémique pour appréhender et analyser les trajectoires que pourraient emprunter les Syal. Il s'agit notamment de savoir si les Syal ont la capacité d'allier une production suffisante et une qualification de niveau des denrées alimentaires.

## **2.1. L'analyse systémique et l'approche territoriale**

Les théories en termes de système ouverts se focalisent sur la capacité des systèmes à convertir des ressources en fonction de leur environnement et de leur mécanisme interne d'adaptation (Darbellet et Lauginie, 1987). En effet, le système en tant qu' « *objet, dans un environnement, doté de finalités, exerce une activité et voit sa structure interne évoluer au fil du temps, sans qu'il perde pourtant son identité unique* » (Le Moigne, 1977, p.34). En d'autres termes, le fait de poursuivre des objectifs signifie la modification en permanence du comportement du système pour faire face aux perturbations émanant de son environnement. Cette interaction avec l'extérieur constitue l'une des principales caractéristiques des systèmes. Le système ouvert, par définition, est un objet qui « *reçoit et émet, au fil du temps, d'autres objets qu'il processe et il est lui-même objet soumis à des processus temporels environnementaux* » (Le Moigne, 1977, p.66). D'où la nécessité des phénomènes de régulation et d'évolution permanents car les perturbations externes et/ou internes exigent une régulation sans laquelle le système disparaîtrait (Darbellet et Lauginie, 1987). Cette régulation se manifeste dans les nouvelles familles de décisions mises en œuvre par le système.

Ces nouveaux réglages affectent d'une façon incrémentale la structure du système mais lorsqu'il s'agit d'un grand changement, un processus irréversible et historique s'émerge, permettant le développement d'une nouvelle structure (Miller, 1971, cité par Le Moigne, 1977, p.31). Celle-ci prend à son tour l'initiative vis-à-vis des processus sûr et dans lesquels elle intervient, en modifiant ses projets tout en gardant l'identité de l'objet du système (Le Moigne, 1977). En d'autres termes, il y a « *une situation de stabilité dans le déséquilibre réel provenant de flux extérieurs. A la différence des objets inertes, ces systèmes ne se maintiennent qu'à travers l'action, le changement ; leur identité, ou leur invariant, ne provient pas de la fixité de leurs composants, mais de la stabilité de formes et de leur organisation à travers les flux qui les traversent* » (Durand, 1987, p.18). Dans cette perspective, tout est en évolution les variables des structures et les structures elles-mêmes. « *Ces dernières pouvant être considérées comme relevant de processus lents et de longue*

*durée, alors que les premières (les variables d'activité ou de performance) relèveront plus habituellement de processus rapides et de plus courte durée* » (Gross, 1966, pp.180-181, cité par Le Moigne, 1977, p.163).

Il en résulte que l'évolution est une caractéristique indissociable des systèmes ouverts et qu'elle constitue une condition de leur survie et de leur dynamique. Il s'agit de ce que Henri Bergson (1907) appelle l'évolution créatrice : « *Plus profondément nous pénétrons dans l'analyse de la structure du temps, mieux nous comprenons que durée signifie invention, création de formes, élaboration continue de ce qui est absolument neuf* » (cité par Durand, 1987, p.22). Il n'y a pas une contradiction entre le processus de conservation (nécessaire pour ne pas disparaître) et celui de l'évolution (nécessaire pour sa survie) mais une sorte d'une équilibration entre les deux (Le Moigne, 1977). Le déséquilibre qui peut y arriver, est en fonction de l'intensité des défis à relever, de degré d'ouverture et la relation avec son environnement. Alors, « *il importe que le système dispose d'une réserve initial de redondance. Il importe aussi qu'il se soumette à l'événement, autrement dit qu'il ne filtre pas trop sévèrement les perturbations que véhiculeront ses intrants. C'est par eux peut-être, qu'il importe de la variété* » (Le Moigne, 1977, p.183) c'est-à-dire, de l'innovation. Les redondances (les répétitions) renvoient à un processus d'apprentissage dont la mémoire collective joue un rôle très important. La mémoire enregistre toutes les infirmations passées : observations, décisions, résultats (Durand, 1987) et qui ont été un moment donné le résultat de l'incorporation réelle et matérielle des bruit (perturbations)<sup>206</sup> dans le système par une trace mémorisée. Le système qui évolue se souvient du bruit (Wilden, 1972).

A l'encontre de ces visions (Durand, 1987 ; Le Moigne, 1977) plus ou moins scientifiques et/ou déterministes, Crozier et Friedberg (1977) estiment que les systèmes sont le résultat des « *construits humains irréductiblement contingents, c'est-à-dire non déterminés, ni leur évolution ne reposent sur aucune loi universelle, sur aucune nécessité ou tendance historique. Ce sont des solutions toujours spécifiques que les hommes avec leurs ressources et capacités du moment ont inventées pour structurer leurs interactions dans et pour la résolution de problèmes communs. Et en tant que telles, elles sont toujours révocables* » (p.33). En d'autres termes, l'évolution des systèmes ouverts « ne peut donc être le résultat d'une loi déterministe du développement évolutif. S'il y a de la détermination dans un système ouvert, il est

---

<sup>206</sup> Ces perturbations peuvent être le résultat de l'apprentissage, de la mutation, de la dissolution imminente de l'environnement (Wilden, 1972).

déterminé par une lutte pour rester le même » (Wilden, 1972, p.62). Il ne suffit pas pour effectuer un changement au sein d'un système de connaître le déroulement de l'histoire mais il faut voir plutôt la capacité de ses acteurs à déclencher un processus de création collective à travers lequel ils « *apprennent ensemble, c'est-à-dire inventent et fixent de nouvelles façons de jouer le jeu social de la coopération et du conflit, une nouvelle praxis sociale et acquièrent les capacités cognitives, relationnelles correspondantes* » (p.35). Il est clair que pour Crozier et Friedberg (1977) ce sont les stratégies instantanées des acteurs qui comptent plus dans l'évolution des systèmes.

Crozier et Friedberg (1977) ont le mérite d'insister sur la dimension humaine (contingente) des acteurs dans l'évolution des systèmes, néanmoins on ne peut pas nier le rôle de l'histoire ou les expériences passées, dans leur manière de prendre des décisions prenant forcément des nouvelles formes. On ne reproduit jamais les mêmes actions humaines à l'identique même si dans l'apparence on pourrait constater l'inverse. En effet, « *la reproduction n'est sans doute pas définie par une réplique identique ; au contraire : la reproduction implique différenciation, croissance, développement (continu ou discontinu). Mais il y a quelque chose qui ne change pas, au sein de toute reproduction : ce quelque chose est la capacité du système à préserver pour un temps l'intégrité de sa relation à son environnement, et à se comporter comme si son but était de préserver cette intégrité* » (Barel, 1973, p.93). Le rapprochement entre ces différents courants systémiques nous permet d'avoir une vision plus ou moins sur l'évolution organisationnelle des systèmes ouverts. Pour qu'il y ait une évolution dans un système, il faut que ses acteurs aient la capacité de développer des stratégies spécifiques, en se basant toujours sur leur interaction avec l'environnement et souvent sur leur expérience. Par conséquent, les trajectoires des systèmes ouverts sont uniques et non reproductibles à l'identique. Une trajectoire d'un système ouvert se caractérise par une phase de croissance et de maturation qui précède une autre d'affaiblissement et/ou de vieillissement nécessitant des changements radicaux pour ne pas se disparaître.

L'introduction de concept « système » dans l'analyse économique a permis de mettre en évidence « *l'importance des interdépendances hors marché entre les entreprises et les institutions pour expliquer le développement des complexes industriels. Cette notion d'interdépendance peut s'insérer dans une analyse en terme de système, puisque l'interdépendance des parties est la base des propriétés émergentes qui constituent un ensemble d'activités en système, ou en milieu* » (Garnesy et Longhi, 1999, p.519). Par ailleurs,

l'approche systémique des différentes filières a bien facilité leur qualification et la vérification de la cohérence globale de leur représentation (Aubry et al., 2010). Elle permet aussi d'intégrer la recherche et développement dans l'analyse économique au lieu de l'approche réductionniste du processus de création et diffusion de technologies conçus comme « paquets » technologiques (Noya et al., 2010). Comme l'ensemble des sciences humaines, l'approche systémique a été une référence pour l'analyse spatiale voire un élément principal dans la reformulation de son corpus dans les années 1960-70 (Pecqueur et Peyrache-Gardeau, 2010).

Le territoire peut être vu, selon l'approche systémique, comme « *un ensemble de ressources autonomes qui peuvent être coordonnées pour atteindre une finalité commune : le propre développement économique et social* » (Filippa, 2002, p.12). Alors, considérer le territoire comme un système signifie que l'émergence d'un autre type de recherches dont la relativité, les formes et les dynamiques spécifiques constituent le centre d'analyse. Ce n'est plus donc les présuppositions de l'existence d'équilibres et de structures plus ou moins stables qui recherchaient, mais plutôt, « *ce sont les effets de rétroactions, l'entropie, la capacité de résilience même des systèmes qui suscitent le questionnement* » (Pecqueur et Peyrache-Gardeau, 2010, p.617). Ceci nous renvoie à la question de la dynamique et l'évolution du territoire en interaction avec l'extérieur. En fait, le territoire en tant que système ouvert est continuellement face « *à une série d'opportunités et de menaces qui, à un moment ou à autre, guident ses choix de développement, convoquent le capital social et l'intelligence collective des acteurs* » (Woessner, 2010, p.610) et déterminent donc ses trajectoires territoriales de développement. D'après Woessner (2010), le territoire face à un monde extérieur réagit selon deux cas de figure : passif ou actif. La réaction passive signifie que seuls des acteurs extérieurs (Etat, firmes multinationales,...) qui peuvent mettre les contraintes et les opportunités spécifiques pesant sur les choix d'un territoire. Le lieu dans ce cas devient une périphérie consentante ou opportuniste qui dépend d'un centre extérieur. Tandis que, la réaction positive du territoire nous renvoie à une dynamique de positionnement au sein de la mondialisation, qui pourrait prendre quatre formes toujours selon Woessner (2010) :

- le territoire peut rester opposé, voire hostile, à la mondialisation pour des raisons idéologiques, avec le désir manifesté de ne pas devenir une périphérie. Dans ce cas, l'éventualité de ce positionnement est perçue comme une menace pour le pouvoir local, pour les genres de vie traditionnels ou encore comme

une atteinte à l'honneur ;

- le territoire ne parvient pas à se renouveler. Par le passé, il a produit des valeurs qui lui appartiennent, il a été puissant économiquement et il lui semble inenvisageable de renoncer à un savoir-faire qui a fait ses preuves. Il peut résister pendant un certain temps, mais sa chute est programmée, avec pour conséquence un inéluctable déclin économique et démographique ;
- un *benchmarking* réussi créera un territoire dénommé suiviste : en adaptant localement les recettes qui ont fonctionné ailleurs, on reproduira plus ou moins complètement une structure territoriale permettant le développement, quitte à devenir un nouveau concurrent ou une sorte de contrefaçon. Comme le suiviste affiche des indicateurs économiques positifs, on pourrait également le qualifier de périphérie heureuse ;
- ou bien, l'idéation permettra de créer un nouveau mode d'organisation territoriale, lui-même porteur d'innovations technologiques au sens le plus large du terme. Un nouvel archétype spatial apparaît ainsi, fort de son image et de sa notoriété, de ses valeurs et de sa production matérielle.

Globalement, la trajectoire d'un territoire est un processus de construction (ou déconstruction) des ressources selon le mode de développement choisi. Trois modes de développement territorial sont envisageables (Colletis et al., 1999) : agglomération, spécialisation, spécification. Chacun de ces trois modes renvoie à un processus particulier de révélation, d'activation et d'exploitation des ressources et qui est lié à une conjugaison singulière des trois dimensions de la proximité (géographique, organisationnelle et institutionnelle) (Colletis, 2007 ; Colletis et al., 1999) :

- ◆ l'agglomération : c'est un mode qui est plus axé sur la proximité géographique et les avantages, en matière d'économies externes d'agglomération, qu'elle procure ; il se caractérise le plus souvent par la présence d'une diversité d'activité ;
- ◆ la spécialisation : il s'agit d'un mode de développement construit autour d'une activité et qui est basé davantage sur une proximité organisationnelle ;
- ◆ la spécification : dans ce mode, c'est plutôt la présence d'une gouvernance locale forte (proximité institutionnelle) articulé aux deux autres qui rend ce développement spécifique et non reproductible ailleurs. D'autant plus, il se distingue par la capacité



de redéployer ses compétences puisque la spécificité concerne plus le cœur du métier que le produit lui-même<sup>207</sup>.

Alors, pour passer de la spécialisation à la spécification, il faut avoir une proximité institutionnelle forte qui facilite la mise en place d'un processus de spécification des ressources et des actifs. La spécification est apparue « *comme la situation la plus construite localement par les acteurs susceptibles de permettre la bifurcation des activités sur une base fortement endogène* » (Pecqueur, 2005, p.267). Il faut que le territoire, dans un moment ou un autre, se dote d'une « *une plus grande diversité des activités, de la proximité institutionnelle et de meilleurs modes de coordination entre les acteurs privés et publics* » (Coissard et Pecqueur, 2007, p.10). Naturellement, il a pu révéler une ressource ou un actif spécifique qui lui permet de passer de l'agglomération à la spécialisation (Pecqueur, 2005). Ceci ne signifie ni l'exclusion de l'un des deux autres modes de développement sur le même territoire (Colletis, 2007) ni le développement linéaire (agglomération, spécialisation, puis spécification) ou d'une dynamique irréversible. Effectivement, un processus de déconstruction territoriale, notamment dans le cas d'un territoire doté d'une spécialisation, est possible en raison, entre autre, d'un affaiblissement de la proximité institutionnelle (Colletis et al., 1999).

Ces situations de mode de développement territorial sont bien mises en évidence à travers les trajectoires et les évolutions que connaissent les systèmes productifs localisés (district industriel, cluster,...). Ces derniers naissent, changent, se développent, évoluent et se transforment, certains éclatent, d'autres se recomposent. A l'instar de système ouvert, l'évolution des SPL n'est pas uniquement liée à des facteurs endogènes mais également à des facteurs exogènes ou plutôt dépend d'un mouvement entre les deux. Les SPL doivent donc constamment démontrer leur capacité à rebondir en fonction des sollicitations extérieures. L'approche systémique a l'objectif de mettre en évidence le rôle et le poids de la contrainte externe dans l'évolution des systèmes locaux de production ; en effet, face aux changements technologiques, aux modifications de la demande, à l'apparition de nouvelles formes de concurrence, aux nouveaux comportements commerciaux qui apparaissent au niveau global, c'est la capacité de réaction positive (ou passive) de l'ensemble du système qui va déterminer

---

<sup>207</sup> Par exemple : « *il existe dans la région toulousaine des savoir-faire et des compétences susceptibles d'être redéployés à l'extérieur de l'aéronautique et du spatial. Ceci est le cas des "systèmes embarqués". Cette activité (qui n'est pas un secteur) combine des compétences appartenant à des champs différents. De plus, les systèmes embarqués peuvent se retrouver dans une grande variété de produits ou de marchés* » (Colletis, 2007, p.9).

le sens de sa trajectoire de développement à long terme. La question principale qui se pose maintenant, concernant la reproduction et l'ouverture des systèmes locaux de production, est comment ceux-ci peuvent-ils renouveler leurs avantages spécifiques, tout en conservant leur cohésion d'ensemble ?

## **2.2. Les trajectoires d'évolution des systèmes locaux de production**

La trajectoire de développement local est définie comme « *l'évolution des ressources productives – naturelles, humaines, capital, information – et leur réorganisation, dans le temps et dans l'espace, par un groupe d'acteurs sociaux, au sein d'un territoire défini, en vue de la reproduction ou de l'amélioration de leurs conditions de vie, déterminée en partie par l'influence de facteurs et d'acteurs externes* » (Bonnal et al., 1998, p.53). Globalement, les trajectoires empruntées par les systèmes locaux de production se caractérisent par une relation dialectique permanente entre le traditionnel et le nouveau, entre la continuité et le changement, entre la régulation et la reproduction. Vu que le développement industriel n'a rien de linéaire, les systèmes locaux productifs sont fort évolutifs et par conséquent doivent avoir un nombre de mécanismes régulateurs qui permettent non seulement d'éviter son éclatement et la perte de son identité mais au contraire assumer sa continuité sur une trajectoire non linéaire de développement. Trois formes principales de stratégies de réactions de SPL sont envisageables (Courlet et Dimou, 1995) :

- ◆ les SPL qui reposent sur une stratégie de rupture dont la recherche de la compétitivité s'effectue à travers l'abaissement des coûts de travail et de production et la déréglementation du marché de travail ;
- ◆ les SPL qui entament une stratégie plus radicale : la sortie carrément du local, notamment, lorsque l'introduction de nouveaux produits ou l'accès à de nouveaux marchés nécessitent l'accès à des compétences extérieures en raison de l'insuffisante des savoir-faire interne du SPL; cette mutation ne signifie pas la mort du SPL, mais une recomposition du système sur des bases qui ne sont plus strictement locales. Les entreprises souvent alliées de nouvelles compétences au savoir-faire local qui était et demeure un atout majeur ;
- ◆ les SPL ayant atteint une phase de maturité où les acteurs locaux ont du mal à redéployer l'activité locale, le SPL devient alors être un lieu d'un investissement extérieur (privé et/ou public) provenant d'entreprises attirées par les ressources spécifiques du système local (le rachat par des grands groupes des petites et moyennes

entreprises prestigieuses).

Ces mouvements de renouvellement et d'adaptation de SPL concernent deux éléments principaux. Le premier concerne la reproduction des compétences professionnelles : les savoir-faire traditionnels doivent se croiser de plus en plus avec des nouvelles compétences liées à l'introduction de nouvelles technologies (par des acteurs internes ou externes) ; ce qui exige de nouvelles formations et la reconversion des travailleurs actuels, ceci ne va pas se passer sans conflits sociaux (notamment avec les licenciements qui peuvent en résulter). Quant au deuxième élément, il vise l'adaptation aux nouvelles technologies : la taille, les traditions artisanales et l'apprentissage sur le tas constituent à la fois une source de richesse mais aussi de rigidité face à l'introduction de nouvelles technologies qui pourraient avoir un effet de déqualification du travail et des compétences acquises (Courlet et Dimou, 1995). Ces deux éléments se sont inscrits dans un mouvement général de redéploiement, la restructuration du tissu local (Colletis, 2007). Le processus innovateur, qui est un processus d'imitation et de création technologique, permet au système de production locale d'avoir une capacité de réaction rapide, une capacité de redéploiement de ressources depuis les secteurs et les productions en baisse vers des secteurs et des produits nouveaux utilisant le même savoir faire. Grâce à ce mécanisme de redéploiement, les SPL se dotent d'une capacité de régénération et de restructuration du tissu local de production atteint par la crise ou par une forte turbulence externe (Camagni, 1995).

L'élargissement progressif du SPL à des segments et des secteurs de production autre que celui d'origine, considérée comme un approfondissement du système productif de départ « *est un renforcement de sa capacité à répondre aux exigences issues de la concurrence extérieure, en effectuant des restructurations opportunes et en développant les alternatives au fur et à mesure qu'elles sont disponibles* » (Garofoli, 1992, p.63). Il faut mentionner qu'il n'y a pas une réponse entière, directe et consciente de système local à ces différents défis, qu'ils soient internes ou externes, mais un ensemble de solutions spécifiques, que ses acteurs relativement autonomes, avec leurs ressources et capacités particulières, ont créées, inventées, pour répondre à ces défis. C'est le cas par exemple de l'histoire du développement contemporain de certains « *sites caractérisés par des ressources locales orientées vers la haute technologie comme Grenoble, Toulouse ou encore Sophia-Antipolis, on constate que les trajectoires de développement diffèrent nettement sur le moyen et le long terme, et que les processus à l'origine du décollage économique sont également fort variés. On observe donc une grande*

*variété de variables et surtout de scénarios de développement* » (Samson et Ternaux, 2004, p.11). Il en résulte que les systèmes locaux de production se transforment et se développent selon des trajectoires spécifiques qui dépendent de leur aptitude à créer de nouvelles capacités productives et des stratégies organisatrices, qui leur sont associés. Cette évolution non linéaire dépend en partie du passé et des conditions initiales existantes au niveau territorial.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics locaux ont eu souvent un rôle à jouer dans les orientations des trajectoires des SPL à travers des actions d'accompagnement ou d'impulsions des actions collectives en faveur d'intérêt commun dans une perspective marshallienne de renouvellement de l'atmosphère industrielle (des savoir-faire, des technologies,...) Ces actions ont pour objectif de renouveler les liens entre économie, société, institutions locales (Courlet et Dimou, 1995). En effet, lorsque les mécanismes traditionnels de régulation s'avèrent inefficaces et inadéquats aux logiques de changement de l'accumulation au sein de système local productif (les marchés, les produits, la technologie), de nouvelles formes de régulation locale peuvent apparaître, véhiculées par l'action des pouvoirs publics locaux. Autrement dit, on passe alors de la spontanéité à l'interventionnisme économique. Mais d'une manière générale, les SPL font l'objet plus ou moins des impulsions externes en raison de leur ouverture sur son environnement.

Effectivement, la considération des systèmes productifs localisés comme des lieux de production des connaissances tacites, des normes, des règles locales, ne signifie pas que ces lieux sont des formes tendanciellement fermées sur elle-même, mais à l'inverse, elles sont comme des segments actifs d'un circuit d'apprentissage et de production d'une nouvelle connaissance et de norme qui investissent la totalité mondiale des processus cognitifs et économiques (Becattini et Rullani, 1995). Le processus de production d'une nouvelle connaissance ne pourrait se reproduire au niveau local que s'il existe un mécanisme permettant d'unir la connaissance explicite et la connaissance codifiée, qui circulent dans le réseau global, avec la connaissance tacite et contextuelle de chaque système local. En réalité, les systèmes locaux qui se sont révélés plus fortement dynamiques et aptes à conserver leur identité propre ont été justement ceux qui ont accepté le défi de l'ouverture à l'extérieur et la valorisation de leur savoir contextuelle au sein de réseaux globaux. L'autonomie, dans cette vision, est perçue comme « *comme la capacité d'un système à s'ouvrir, à tisser des relations avec l'extérieur (les environnements) tout en conservant sa propre cohérence* » (Grosjean, 2002, p.2)

Tous les lieux en principe sont gardiens de savoir contextuel, qui devrait, pour se reproduire sous forme élargie sur le marché réel, réussir à s'intégrer, de manière suffisamment illustrée, au savoir codifié de manière à donner lieu à des produits vendable sur le marché extérieur. Si les valeurs et les institutions d'un lieu déterminé ont des contenus et des formes tels qu'elles interdisent l'intégration économique efficace du savoir contextuel local à l'important savoir codifié (par exemple la résistance à l'innovation technologique, par aversion au risque d'entreprises, par mépris pour le travail manuel) alors se crée un cercle fermé qui isole ce lieu de l'évolution d'ensemble de l'industrie (Becattini et Rullani, 1995). La fonction cruciale, dans la reproduction des connaissances nécessaires à l'innovation, est de fournir les substrats durables aux procès d'apprentissage et de garantir le transfert tacite de savoir-faire et d'activités immatérielles entre les entreprises. En règle générale, la reproduction continue de la capacité innovatrice de milieu ne peut être garantir par le seul fonctionnement interne du milieu, il est important de pouvoir disposer d'apports externes d'énergie, sous la forme d'information de nature technologique, commerciale voire organisationnelle.

Les canaux permettant à cette énergie d'être efficacement captée et utilisée dans le procès de production constituent les liens de réseaux trans-territoriaux et accords de coopération sur de longues distances, ou tout simplement par la présence, souvent, des unités qui appartiennent à des groupes extra local. Ces unités sont considérées comme des ponts entre l'environnement global et le système local, contribuant dans la réactualisation et le renouvellement continus des méthodes de gestion et son arsenal technologique, profitant de ressources situées dans un autre endroit grâce à la présence et l'éclatement de groupe par tout. Ce raisonnement positif d'ouverture sur l'extérieur a été contrarié par une importante question concernant l'autonomie et l'indépendance de système qui fait son point fort de réussite, en quoi l'appartenance des unités à des groupes extra local et l'arrivée de capitaux étrangers, sont-elles de nature à affecter ces dynamiques locales fondées sur des relations de confiance et des conventions de débouchés ? Le degré d'intégration de l'établissement dans un groupe est un facteur déterminant du niveau de son autonomie industrielle et organisationnelle et de son degré d'insertion dans les structures productives locales, puisque, il est possible que l'établissement soit régi par des relations de pouvoir exercées par la maison mère (les décisions stratégiques sont prises par le siège social), éventuellement accompagnées par des relations technico-industrielles avec d'autres unités du groupe (Dupuy et Gilly, 1995).

On se trouve alors confronté à un dilemme majeur, les tissus industriels locaux ont besoin d'être renouvelés et irrigués sans qu'il y ait risques de déconstruction. La question qui se pose alors est celle de la compatibilité entre deux thèses (Dupuy et Torre, 2000). D'un côté, il est indispensable de maintenir le système des capitaux locaux (garants d'une autonomie de décisions) ainsi qu'une confiance qui peut toutefois être dégradée par l'arrivée d'éléments extérieurs<sup>208</sup>. D'un autre côté, il faut assurer dans le même temps la nécessaire ouverture et le renouvellement du tissu productif (l'apport de nouveaux entrants, main-d'oeuvre qualifiée, firmes...). Alors, comment peut-on assurer une compatibilité entre la stabilité et la pérennité des systèmes territoriaux avec l'arrivée des nouveaux entrants accompagnés de leur propre logique de raisonnement, chose qui peut se révéler perturbante, voire déstabilisatrice du système local ? Ou existe-t-il un dosage optimal entre les deux ?

Les systèmes productifs localisés ne sont pas un archaïsme local, il s'inscrit dans les mouvements actuels de l'économie et plus particulièrement de la globalisation des entreprises. « *La firme globalisée profite tous à la fois des sites des « surdoués » de l'organisation, du design, la conception et des zones à bas salaires pour la production* » (Courlet, 1997, p.48). En revanche, les systèmes productifs localisés profitent à leur tour de la taille de grandes firmes, de sa capacité financière et technologique nécessaire à la survie et à l'expansion du système, de ses relations internationales et de ses connaissances à d'autres points du globe permettant de bénéficier de nouveaux marchés et des expériences réussites. « *À défaut d'une structure de groupe, la globalisation peut être assurée par des coopérations internationales entre des entreprises exploitant des complémentarités géographiques et que chaque partenaire élargit son système de production et son réseau de distribution* » (Courlet, 1997, p.48). Il s'agit d'un développement selon une logique de réseaux multidimensionnels, complexe, créatrice, à la fois très territorialisé et très mondialisé. Becattini (1995) prétend qu'un lieu n'est pas un système local s'il ne dispose pas de ramifications qui le lient au circuit global. Il faut que ses acteurs réussissent de s'inscrire dans un espace internationalisé et s'intégrer bien au sein de système afin d'exploiter la spécificité des ressources locales.

En fait, une grande partie de petites et moyennes entreprises composantes de système productif localisé appartiennent directement ou indirectement (par le moyen de sous-traitance comme c'est le cas des SPL d'industrie d'automobile ou de l'aéronautique) à des groupes nationaux ou internationaux, même les districts industriels italiens reconnus pour leur

---

<sup>208</sup> Cette confiance fonde en effet les relations stables entre les acteurs locaux et elle permet de conserver l'avantage en termes de réduction de coûts liés aux transactions.

autonomie financière jusqu'à ici, ont commencé de voir la présence des groupes étrangers dans leurs structures. Une autre voie, afin de retirer une partie des privilèges de l'ouverture sur l'extérieur sans être dépendant de grands groupes, est assurée par la coopération inter-systèmes productifs localisés. C'est également de passer des coopérations locales à une coopération à grande échelle nationale, voire internationale. C'est enfin de profiter des expériences que d'autres SPL opèrent dans la même branche d'activité et de passer de contrats de co-production aux contrats de s'approvisionnement. Telles sont les évolutions et les solutions qui sont proposées au SPL pour continuer sa dynamique et relever les défis qui pèsent sur lui. Alors, suivront-elles les mêmes trajectoires et ingrédients permettant aux Syal de répondre à des multiples contraintes, notamment celle de la nécessité de produire plus face à l'insécurité alimentaire ?

### **2.3. Les Syal peuvent-ils concilier « produire assez » et « produire bien » ?**

Dans le monde agricole, les analyses sur le diagnostic ou l'expérimentation s'inscrivent de plus en plus dans des approches systémiques (l'agrosystème, l'agroécosystème,...) (Barbier et Bellon, 2010). Ces dernières ont permis d'évaluer et de renforcer les capacités des agriculteurs à modifier globalement, de manière cohérente, leurs systèmes de production. Par ailleurs, *« ces approches permettent d'apprécier, voire d'anticiper, les contre-effets potentiellement induits de changement « sectoriels » ou de mesures réglementaires à caractère obligatoire (interdiction de molécules). En effet, ces changements peuvent entraîner, par réorganisation interne des systèmes, des effets sur l'environnement contraires à ce qui était recherché initialement »* (Barbier et Bellon, 2010, p.183). L'intégration des agriculteurs au sein d'un système agroalimentaire localisé a permis de relier ces sous-systèmes à un autre en l'occurrence le sous-système socio-économique. L'objectif est d'être en mesure d'analyser pratiquement tous les éléments qui interviennent dans la chaîne de production d'un produit alimentaire, leur interaction entre eux ainsi que leur relation avec le monde extérieur.

A l'instar des systèmes, les Syal subissent le principe de l'évolution : émergence, croissance et maturation, affaiblissement et/ou vieillissement, rebondissement et/ou reconversion, voire la disparition (Cerdan et Fournier, 2004). Cette évolution se déroule en interaction étroite avec les mutations que connaît le contexte qui entoure les Syal. Il s'agit notamment de deux éléments majeurs susceptibles d'affecter son mode de production et d'échange (Filippa, 2001), l'évolution technologique et l'élargissement des espaces économiques. Effectivement,

ils ne seront pas à l'abri de la progression des échanges globaux de biens et services, de connaissances, d'Hommes (travailleurs et/ou consommateurs), et de capitaux. Par conséquent, leur cycle de vie sera forcément modifié en fonction de son degré d'ouverture et sa capacité à internaliser ces événements externes sans risquer ni son identité ni sa survie.

Dans ce contexte, nous rappelons que les territoires porteurs des Syal pourraient être des bons amortisseurs de chocs résultant de ces perturbations externes (et internes). C'est au travers de la flexibilité que le territoire, en effet, offre en matière d'emploi, de mobilisation des capitaux en cas d'urgence, d'aides à la vente en cas de crise, ..., que les Syal pourraient amortir ces perturbations. D'une façon générale, le cycle de vie des Syal est lié à celui des territoires qui les portent (Fournier et Requier-Desjardins, 2002 ; Fournier et al., 2005). « *Ce cycle peut être vu comme un processus (pouvant s'interrompre) de construction, d'activation et de nécessaire renouvellement de ressources. Selon la phase du cycle de vie dans laquelle le Syal se trouve, ses besoins ne seront pas les mêmes, les politiques d'appui devront être adaptées* » (Fournier et Muchnik, 2010, p.12). Les Syal évoluent donc en fonction des évolutions du territoire support, et des stratégies d'acteurs en matière de renouvellement ou de destruction de ressources<sup>209</sup>.

Dans ce cadre, un groupe de chercheurs, Fourcade, Muchnik et Treillon (2010), ont mené un grand travail autour de la question de la dynamique, l'évolution des Syal et les scénarios qu'ils pourraient emprunter. Pour eux, cette question est liée étroitement « *au processus d'élaboration au cours duquel se combinent, se mettent et évoluent les composantes des coopérations territorialisées en agroalimentaires (Cota)* » (p.37). Cette relation entre la dynamique des Syal et la coopération trouve, comme il a été susmentionné, son explication en partie dans l'objet de recherche de l'approche « Syal » : Quelles sont les nouvelles formes de coopération qui peuvent aider les entreprises des filières agro-alimentaires à s'adapter à un environnement en mutation, et en quoi le territoire peut-il intervenir comme variable significative ? La réponse réside plus ou moins dans la dynamique du territoire dans lequel les Syal se situent (Frayssignes, 2001). C'est-à-dire dans le rôle du territoire dans le développement des coopérations qui assurent la survie et la performance des Syal. Quatre catégories de configurations de Cota ont été distinguées (Fourcade et al., 2010) :

---

<sup>209</sup> Effectivement, l'évolution peut également être négative ; « *l'exploitation d'un champ ne permettant pas le renouvellement de l'objet sol peut entraîner la destruction de la ressource. L'absence de neige récurrente peut remettre en question la viabilité des stations de moyenne montagne* » (Kebir, 2004, p.12).



- Les Cota à logique « compétences » renvoient à des actions collectives des acteurs visant à mutualiser les efforts autour d'un secteur d'activité et/ou une compétence afin d'améliorer leur compétitivité-coût. Parmi les cas qui adhèrent à cette logique, on trouve le cas des Maîtres salaisonniers bretons producteurs de charcuteries où le but des ses fondateurs étaient la recherche d'un meilleur positionnement concurrentiel par la mutualisation des achats ;
- Les Cota à logique « potentiel image », ici le but rechercher est de tirer profit d'une image qui permet aux membres du regroupement de se différencier des autres concurrents. Le projet Priam Avignon spécialisé dans les nutrition méditerranéennes est l'un des exemples adoptant cette logique. Il vise à valoriser les produits de la région (Paca/Méditerranée) en mettant en avant l'image du régime alimentaire méditerranéen ;
- Les Cota à logique « création de la filière ». Il s'agit plus ou moins d'une d'évolution des la catégorie des Cota précédente dans la mesure où la recherche d'un positionnement différencié en termes d'image nécessité la création des filières<sup>210</sup> (ou des fonctionnements de filières) en rupture avec la situation préexistante. L'objectif des Cota est de construire une forte proximité organisationnelle (notamment dans sa dimension de complémentarité) entre ses membres. Cette logique peut être mise en évidence à travers la Filière Sel de Guérande (production et conditionnement). La création de cette filière était comme une réaction des acteurs locaux pour sauvegarder l'histoire et la culture de leur région et résister au pouvoir central. Il s'agit d'un processus collectif de développement entraînant la création d'actifs spécifiques ;
- Les Cota à logique « amélioration de filière ». La pérennité et l'amélioration du fonctionnement de la filière exigent que les Cota soient en mesure de consolider la coordination et la performance des activités des membres. La Filière Halieutique Boulogne en adoptant cette logique, elle vise à améliorer la valorisation de la qualité du poisson Boulonnais (normalisation, qualité, traçabilité, promotion, communication), notamment à travers l'utiliser les données et recherches scientifiques pour aider les professionnels à valoriser leurs produits.

Pour mettre en évidence la dynamique de ces catégories de Cota, Fourcade et al. (2010) ont étudié quinze cas de Syal (incluant entreprises de production, de transformation, de services,

---

<sup>210</sup> Selon Fourcade et al. (2010), la filière renvoie à des activités complémentaires opérant en chaîne et concourant de façon spécifique à l'obtention d'un produit.

commerce, logistique) en France, principalement dans deux régions, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Poitou-Charentes. Ils ont constaté par exemple que dans le cas d'Alliance Loire (Sept caves coopératives avec 700 producteurs vignobles de la Loire de Nantes à Tours) la trajectoire a été marquée par le passage d'une réaction de regroupement face à une perturbation (crise viticole) à la construction d'une structure et d'une culture managériale commune, à l'affirmation de compétences ainsi que à la mise en place d'une politique d'innovation. Le Syal des Maîtres salaisonniers bretons producteurs de charcuteries est un autre cas où la dynamique coopérative a permis de développer une réaction de regroupement face à des perturbations. Cette dynamique a conduit les producteurs à la découverte d'une culture commune (standardisation des achats), à la construction d'une structure et à l'affirmation de compétences (construction d'une image territoriale). Il s'agit d'une évolution vers une construction d'actifs spécifiques pour la Cota. Ou encore le Pôle Senteurs et Saveurs Forcalquier (70 entreprises Maire de Forcalquier plus Pays Haute Provence), où la référence territoriale très présente, qui doit élaborer une stratégie impliquant un travail de transversalité à opérer entre filières et entre activités afin de porter un développement industriel indispensable pour la survie du territoire.

Il en résulte deux trajectoires principales : territorial et industriel. En effet, les Maîtres salaisonniers bretons, par exemple, qui se sont constituées d'abord autour de la promotion d'un actif territorial tentent par la suite à développer des stratégies collectives de nature industrielle. Tandis que, les configurations d'entreprises centrées sur le partage de valeurs industrielles tendent à construire des partenariats visant l'élaboration d'une stratégie de différenciation autour d'un actif territorial. Un scénario n'exclut pas l'autre, au contraire la plupart des cas, étudiés par ce groupe de chercheurs, relèvent d'un scénario dit mixte qui renvoie à la stratégie d'action collective *conjuguée*. Les entreprises peuvent se trouver donc « *soit en situation de coopération, soit en position de compétition, alliant concurrence et coopération. De plus, on pourrait dire que le qualificatif conjugué correspond bien au scénario dans lequel l'objet industriel et l'objet territoire interviennent à part égales dans la détermination de l'axe stratégique retenu* » (Fourcade et al., 2010, p.76).

Cette étude est d'une grande importance dans la mesure où elle nous apporte des pistes de solution afin de faire face à double contrainte de la spécificité des environnements des activités agroalimentaires et de la spécificité des systèmes agroalimentaires. L'objectif annoncé était d'offrir des éléments qui permettent aux Syal de pérenniser leur dynamique et

améliorer leur positionnement concurrentiel. En revanche dans cette étude, il n'était presque jamais question de remettre en cause les hypothèses de base des Syal ou d'étudier l'impact éventuellement négatif des Syal sur son environnement et par conséquent proposer d'autres trajectoires qui leur permettent de modifier leur comportement en faveur des attentes sociétales. Ceci nous ramène à la question suivante : les Syal pourraient-ils développer des mécanismes et des moyens pour entreprendre des changements nécessaires et répondre aux différentes contraintes (internes et externes) ?

Il est impossible dans le cadre ce travail de tracer toutes les formes des trajectoires empruntées par les Syal pour répondre aux différentes contraintes (internes et externes) qu'ils subissent. Ici, nous nous limiterons aux défis auxquels les Syal doivent faire face en matière de sécurité alimentaire, notamment dans sa dimension quantitative. Il faut rappeler que la qualité est devenue en quelque sorte l'alternative de la productivité dans les modèles agricoles et agroalimentaires alternatifs, incarnés entre autres par les Syal. D'autant plus, « *les SYAL sont articulés de façon directe aux caractéristiques biophysiques du territoire (et du terroir) qui apportent les matières premières, et interviennent directement dans l'évolution des paysages et la gestion des ressources naturelles* » (Boucher, 2007, p.8). Alors une remise en cause de ces fondements signifie que les Syal devraient revoir leur logique « produire peu et mieux » et chercher donc à valoriser d'autres ressources pour qualifier leurs produits.

Des changements qui nous semblent difficile à mettre en place dans la mesure où la plupart des Syal étudiés lient souvent la qualification et la spécificité des produits alimentaires à leurs originalités géographiques, à une technologie agroalimentaire traditionnelle (Requier-Desjardins, 2010a ; Pecqueur et Saidi, 2009). Tout ceci se construit presque autour de l'« artisanalité » dans les pays du Sud, qui « *est associée par le consommateur à des produits plus naturels, plus frais grâce à sa liaison directe avec les zones de production des matières premières et avec une qualité supérieure à des produits industriels quant aux saveurs* » (Correa, 2004, p.21). Au Nord et particulièrement dans ses pays méditerranéens (Italie, France, Espagne, Grèce,...), la démarche « Syal » s'effectue principalement autour de questions de qualification par l'origine (AOP, IGP,...) (Requier-Desjardins, 2010a). En Général, il s'agit des produits de terroir et toutes les productions localisés s'ils renvoient à la culture locale (Bérard et Marchenay, 2007). Les productions localisées concernent en particulier les produits fermiers qui « *n'ont d'autre particularité que d'être élaborés à*

*l'échelle de l'exploitation agricole et à partir des matières premières que celle-ci fournit »* (p.10).

Ces éléments se conjuguent parfaitement dans un monde rural (ou préurbain) et constituent ainsi les fondements de base de la formation et le développement des Syal. En d'autres termes, l'évolution des Syal est par conséquent liée davantage à des trajectoires de développement rural (Requier-Desjardins, 2010a). C'est la référence donc au milieu rural et/ou à la transformation artisanale articulée à la qualité intrinsèque du produit qui permet aux entreprises, appartenantes aux Syal, de valoriser et de spécifier leurs produits. Bien sûr, cette valorisation est conditionnée par la capacité de ces entreprises (avec les autres acteurs) à adopter une stratégie collective basée sur la logique : « produire peu et mieux ». « *Tout le débat sur les produits agro-alimentaires de qualité et les procédures de labellisation s'affirme sur cette capacité et tend à proposer aux territoires (...) une alternative au productivisme* » (Pecqueur, 2001, p.37). Ces hypothèses nous semblent pour le moins discutables pour ne pas dire limitées sur au moins deux plans : un sur la question de la constitution et la durabilité des rentes générées par une qualification liée au monde rural et/ou aux méthodes traditionnelles de transformation et l'autre concerne l'évolution des Syal avec une contrainte majeure, en l'occurrence l'insécurité alimentaire.

### **2.3.1. La rente territoriale liée au monde rural et artisanal conditionne-t-elle la formation et la pérennisation des Syal ?**

La référence à la notion de la Rente de la Qualité Territoriale (RQT) a permis effectivement d'expliquer pourquoi certains consommateurs sont prêts à payer des prix plus élevés pour certains produits (comme l'huile d'olive, le vin ou le fromage) que d'autres à qualité intrinsèque égale et aux coûts de production similaires<sup>211</sup>. Cette différenciation de prix provient d'un écart de qualité de type physico-chimique basé sur une construction d'une image particulière et une valorisation d'autres services implicites contenus dans le produit (encadré 5) (Pecqueur, 2001). La RQT renvoie à l'articulation de la qualité intrinsèque du produit et à son ancrage en un lieu spécifique avec son histoire et ses savoir-faire (Lacroix et al., 1998), liée dans notre cas au monde rural. Selon Mollard (2001), la conception de la rente évoquée ici relève d'une analyse marshallienne qui considère la rente non pas comme le résultat d'une création de valeur mais comme un simple excédent de prix à coût égal. Elle se

---

<sup>211</sup> Le producteur peut également obtenir un bénéfice supplémentaire par rapport à ses concurrents parce que ses coûts de production sont inférieurs pour un prix de vente identique.

réfère également à la rente différentielle ricardienne, caractéristique d'une situation de rareté de certains facteurs spécifiques, non reproductibles comme la fertilité, une ressource naturelle ou un savoir-faire (Maud et al., 2004).

**Encadré 5. De quelle rente parlons-nous ?**

L'amplification et la diversification de la demande de biens et de services offerts dans le milieu rural (agro-alimentaire, artisanat, tourisme) et l'émergence de nouvelles fonctions productives (services environnementaux) permettent désormais aux producteurs de ces territoires ruraux d'exploiter des ressources nouvelles qui vont spécifier leur offre et leur ouvrir de nouveaux débouchés, en modifiant totalement leur place dans la concurrence des produits et des territoires. Ces ressources nouvelles peuvent être à l'origine d'une forme particulière de rente qui valorise de manière complémentaire les caractéristiques intrinsèques d'un territoire et la qualité des produits et services qui y sont attachés. Une fois les facteurs de production rémunérés (salaires, profits), il peut rester un surplus qui provient de l'internalisation d'effets externes dus aux ressources nouvelles et qui rémunère un concours à la production qui n'est pas spontanément imputable à un acteur ou à un facteur précis.

Source : Mollard (2001, pp.19-20).

Il s'agit d'une adoption à la fois de la « *vision ricardienne de la rente dont l'application passe de la terre au territoire ou aux facteurs environnementaux et la conception marshallienne du surplus du consommateur, centrée sur la qualité des produits et les caractéristiques de la demande* » (Mollard, 2001, p.18). Souvent ces deux cadres d'analyse sont présentés séparément, l'un centré sur l'économie de l'offre (différenciation spatiale, rareté, facteurs naturels) produisant une rente territoriale et l'autre sur l'économie de la « consommation » (intensité des préférences ou services de qualité, rigidité de la demande,...) générant une rente de qualité. La notion de la Rente de la Qualité Territoriale (RQT) s'inscrit donc au croisement de ces deux logiques de rente (territoriale et industrielle) qui implique une vision singulière de la rente « *qui résulte non seulement d'un protocole technique dans la façon de produire, mais aussi d'une prise en compte de l'ensemble des ressources disponibles et productives sur un territoire, sous le levier des coordinations institutionnelles. C'est peut-être là un modèle possible de développement soutenable* » (Lacroix et al., 1998, p.18). Cela doit être accompagné par une forte demande pour des biens qui renvoient à la typicité et spécificité de territoire (Hirczak et al., 2004).

Néanmoins, la pérennité et la durabilité de cette rente commencent à être remises en cause. En effet, dans la plupart des phénomènes agroalimentaires étudiés selon cette grille d'analyse, c'est la référence à des éléments comme le paysage naturel, l'histoire ou les techniques artisanales de transformation qui ont mis chaque fois pour expliquer la rente générée par un processus de qualification d'un tel ou tel produit. Or, plusieurs facteurs nous laissent prétendre que la possession de tous ces éléments dans un processus de qualification d'un

produit n'implique pas automatiquement sa valorisation marchande et, *in fine*, le développement local (en matière de revenu notamment).

En premier lieu, on peut trouver des activités localisées qui se caractérisent par une histoire longue et des savoir-faire spécifiques et qui sont incapables de déclencher un processus de patrimonialisation destiné à qualifier ses produits. C'est le cas de la dimension patrimoniale, sous-jacente à la carpe de la Dombes (département de l'Ain) et à son système d'élevage, qui n'est pas mise en avant dans la valorisation de cette activité (Bérard et Marchenay, 2002). Pourtant, cette dernière se caractérise par un système de production qui remonte au Moyen-âge et par des savoir-faire locaux partagés correspondant au modèle reconnu par les personnes compétentes au sein de la société locale. Une valorisation de cette activité à travers une AOC aurait donc « entraîné la valorisation en commun d'un patrimoine, mais celui-ci il n'est reconnu ni par les agriculteurs exploitants engagés dans la démarche qui ne se reconnaissent pas à travers des pratiques traditionnelles, ni par les grands propriétaires plus férus de chasse au colvert que d'élevage de carpes » (Bérard et Marchenay, 2002, p.13). En d'autres termes, ce processus de qualification basé sur une patrimonialisation des ressources ne peut se mettre en place que si les acteurs locaux sont conscients de l'importance et profits qu'ils peuvent en tirer.

En deuxième lieu, supposant que la qualification par l'origine d'un produit est acquise, rien ne garantit cette fois-ci que sa valorisation se fera en référence à cette spécificité. La présence de la lavande ou du tilleul a contribué à renforcer l'image et l'attrait du territoire (paysages, senteurs) et à créer des externalités positives pour les autres produits du panier dans les Baronnies. Mais, leur production n'a pas dépassé ce rôle de figurants porteurs d'images positives à celui de générer de rémunérations substantielles pour ses producteurs (Mollard, 2001) et déclencher donc un cycle vertueux de développement territorial (Mollard, 2003).

En troisième lieu, la valorisation marchande pourrait être bien basée sur le lien spécifique entre le produit et son origine mais elle pourrait se perdre (ou s'affaiblir) en raison de la concurrence accrue de signes de qualité fondés sur l'origine. Cette concurrence pourrait ainsi entraîner un risque de « généralité » de la référence territoriale (Requier-Desjardins, 2007)<sup>212</sup>. « Ainsi, le monopole de l'huile d'olive AOC de Nyons depuis 1994 s'effrite-t-il avec la

---

<sup>212</sup> En cas d'un grand succès commercial de la relation qualité-origine sur la base d'un processus de spécification des ressources générant une rente territoriale, il faut veiller pour ne pas être limité ou piégé par les spécificités des ressources locales (Allaire et Assens, 2002).

*naissance en six ans de cinq autres AOC françaises et avec le développement d'huiles de qualité semblable en Italie, en Grèce ou en Espagne. En quelque sorte, « trop d'AOC tue l'AOC », comme aime à le dire Lacour » (Mollard, 2003, p.43). Il faut rappeler que la réduction de l'espace de concurrence afin d'augmenter les prix était un objectif parmi ceux recherchés à travers la liaison entre la qualité et un processus de spécification territorial des produits (Lacroix et al., 2001).*

Cette politique de différenciation par l'origine ne peut donc constituer qu'un atout concurrentiel sauf si elle est mise en œuvre par un nombre limité des producteurs dans un marché de produits caractérisés par une faible substituabilité avec des biens similaires pour renforcer la visibilité des signes distinctifs destinés aux consommateurs. Or, on constate une sorte de tendance mondiale à se référer à des éléments tels que la typicité ou le terroir par les producteurs agricoles et agroalimentaires (soutenus souvent par leur Etat) pour améliorer leur positionnement commercial, à tel point qu'elle constitue l'un des facteurs principaux de blocage des négociations des échanges des produits agricoles au sein de l'OMC. La raison avancée par les EU à titre d'exemple est : qu'il est impossible de limiter la référence d'un produit (ou une pratique alimentaire) à une zone géographique bien délimitée dans la mesure où les produits alimentaires sont par principe liés au mouvement des Hommes (Barham, 2003). Plusieurs produits (ou pratiques alimentaires) considérés comme traditionnels en Europe se trouvent en Amérique (du Nord ou du Sud) en raison des mouvements migratoires qu'ont connus ces continents. Pareillement, on peut citer l'exemple de l'histoire du *gari* dans l'Afrique de l'Ouest ou du blé dans l'Inde<sup>213</sup>.

Alors, se baser seulement sur l'authenticité et la référence géographique pour se différencier ne constituerait pas à long terme un avantage concurrentiel. Il faut donc penser à les consolider par d'autres éléments difficiles à faire l'objet d'une reproduction ailleurs. Dans ce cadre, quelques travaux (Le Bail, 2001 ; Pecqueur et Saidi, 2009) remettent en cause la relation dialectique entre les Signes et la notion de la typicité des produits. Effectivement, il est possible qu'à partir d'un produit banal (comme celui de blé en France) qu'on puisse créer un lien à partir d'une construction sociale et agronomique dont l'élaboration n'est pas réservée aux seuls dispositifs défendus par un signe de qualité ou de l'origine (Le Bail, 2001). Le cas

---

<sup>213</sup> La clémentine, par exemple, qui constitue une part importante de l'économie de la Corse en France et qui pendant de nombreuses années, a vu sa commercialisation avec feuille, interdite aux autres origines, lui a permis d'être largement rémunératrice, il a été découvert au début du siècle dernier en Algérie. Si, dès les « années 20 », des plantes sont apportées et plantées en Corse, c'est en petit nombre qu'elles se sont faites. Longtemps au seul nombre de deux ou trois, ces vergers vont écouler leurs produits sur le marché local (Agostini et al., 2002).

de blé étudié par ce dernier est très intéressant dans la mesure où il montre non pas seulement l'existence d'autres formes de liens au lieu (l'antériorité de l'implantation, modalités de coordination locale entre agriculteurs, entreprises de collecte et de stockage, et transformateurs) mais ces liens ne sont pas revendiqués par les consommateurs. Alors quelles sont les autres formes de développement possibles qui pourraient adopter les Syal pour assurer sa dynamique et surtout développer des mécanismes améliorant la sécurité alimentaire sans risquer son identité ?

### **2.3.2. Les Syal et les nouvelles trajectoires**

Il est évident que les Syal constituent un outil important pour lutter contre la malnutrition à travers les produits de qualité qu'ils offrent. Ils pourraient aussi, à travers les retombées économiques et la dynamique locale qu'ils suscitent, améliorer les revenus des petits agriculteurs familiaux et donc leur condition d'accès à la nourriture. Mais paradoxalement, ils peuvent également contribuer à l'insécurité alimentaire dans la mesure où leur logique « produire peu et mieux » articulée parfois au principe « consommer localement » ne peut conduire qu'à améliorer la qualité au détriment de la quantité. En effet, cette logique affecte nécessairement l'insécurité alimentaire sur au moins trois niveaux :

- la disponibilité des denrées alimentaires est déjà insuffisante et constitue un des facteurs principaux de la faim et de la hausse brutale de temps en temps des prix. Cette situation s'explique en outre par l'augmentation de la demande alimentaire en raison de l'explosion démographique, de l'industrialisation et la commercialisation accrues des économies des pays en développement et l'absorption des milliers des terres agricoles par l'industrie et l'urbanisation. Réduire la production alimentaire ou accentuer la spécialisation d'une culture au détriment de la biodiversité (Bérard et al., 2005) ne peut qu'aggraver cette situation ;
- tous les pays n'ont pas la chance d'avoir des terres cultivables et un climat permettant de pratiquer des activités agricoles. Ils seront donc menacés dans leur sécurité alimentaire en cas d'une limitation de la production et donc de l'exportation des denrées alimentaires. Dans les meilleurs cas, ils pourraient importer certains produits mais à des prix exorbitants. Peut-être cette démarche rend-elle plus autonomes certains agriculteurs, mais moins indépendants certains pays ;
- les prix exorbitants ne concernent pas seulement des pays non agricole, mais également des couches des populations pauvres autant dans les pays du Nord que du



Sud. En effet, parmi les arguments avancés pour encourager les agriculteurs à adopter une qualification territoriale de leur produit, c'est le prix élevé qu'ils peuvent obtenir. Un panier vendu dans les circuits alternatifs (vente directe, AMAP,...) coûte en France entre 10 et 15 euros par semaine pour 4 kg à 5 kg de légumes et/ou de fruits. C'est un panier qui ne contient pas la totalité des besoins alimentaires de la maison<sup>214</sup>. Certains chercheurs ont même conditionné la viabilité économique de ce type de cultures à la capacité des producteurs de trouver une niche dans un marché spécialisé où des consommateurs sont prêts à payer plus cher (Bérard et Marchenay, 2008b). D'une façon générale, les produits issus des « *formes d'agriculture écologiquement raisonnées coûtent plus cher que l'agriculture conventionnelle et elles ne pourront pas se généraliser dans un régime de trop bas prix agricoles, sauf à les subventionner* » (Mazoyer, 2001, p.10). A ce niveau, la question qui se pose est de savoir si les inégalités des producteurs en termes des revenus ne sont-ils transférées vers l'aval de la filière ? C'est-à-dire au lieu de parler des inégalités des producteurs, il faut peut-être parler des inégalités des consommateurs en matière d'accès aux produits dits de qualité ?

Ce sont une partie importante des contraintes qui pèsent actuellement sur l'évolution des Syal. Ces derniers doivent donc relever ce défis en produire assez et toujours bien. Il faut qu'ils soient en mesure d'augmenter sa production sans renoncer ni à la qualité ni à ses principes en matière de préservation de la nature. Dans cette lignée, quelques pistes (ou trajectoires) sont avancées pour résoudre ce dilemme : pratiquer une agriculture écologique et intensive (Bonny, 2010) ; augmenter la production tout en gardant une image liée au monde rural et artisanal : le cas de Jambon de Parme (Arfini et al., 2010 ; Giacomini et al., 2008) ; ou construire carrément un Syal sur la base des économies de production : le cas du complexe agro-industrielle de Béjaïa en Algérie (Saidi, 2008). Quel que soit la trajectoire choisie, le changement affectera trois niveaux : les objectifs que les Syal peuvent se fixer (p.ex :

---

<sup>214</sup> Généralement, ce genre de produits coûtent plus chers que des produits identiques. On peut citer l'exemple de l'huile de palme rouge en Côte d'Ivoire qui coûte presque deux fois plus cher que l'huile de graines Sodepalm (Aka et al., 2002). Dans l'UE, selon une étude menée dans le secteur du fromage, les produits bénéficiant d'une désignation d'origine se vendaient 30 % plus cher, tandis que les produits protégés par une IG se vendaient également à bien meilleur prix. Ainsi, l'huile d'olive italienne « Toscano » se vendait 20 % plus cher ; les volailles de Bresse en France se vendaient quatre fois plus cher que les volailles ordinaires ; et le jambon de Parme se vend 50 % plus cher. Pour le thé, le Sri-Lanka affirme que les six théés régionaux couverts par des IG se vendent à un prix supérieur par rapport aux théés qui ne bénéficient pas d'une IG. En Chine, par exemple, depuis l'enregistrement de l'indication géographique « pêche de Pinggu » et les campagnes de promotions qui l'ont accompagné, la valeur de marché du fruit a presque triplé alors que pour l'oignon vert de Zhangqui, son prix a presque doublé entre 2000 et 2006 (FAO, 2008c, p.5).

redéfinition des objectifs de production en cas de disparition d'une ressource naturelle), les transformations qu'ils doivent opérer ainsi que les régulations qu'ils seront obligés de mettre en place.

### **A) L'intensification écologique comme solution intermédiaire entre l'agriculture conventionnelle et les pratiques extensives**

La question de l'intensification/extensification, qu'on a abordé lors de la première partie, se réimpose à nouveau dans la mesure où la demande et les prix des denrées alimentaires ne cessent pas de croître. Nous avons montré que les pays riches ont mis en place, juste après la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, des politiques agricoles basées sur le couple productivité/intensification pour garantir la sécurité alimentaire pour ses populations. Plus tard, ils étaient contraints de les modifier en raison de la surproduction et des atteintes à l'environnement qu'elles ont provoqué. Pour y faire face, ces pays ont instauré des quotas de production et encouragé des pratiques plus ou moins extensives et plus respectueuses à la nature. Ce sont ces éléments qui ont contribué avec d'autres à l'émergence de la logique : « produire peu et mieux »<sup>215</sup>. Toutefois si on regarde de près ces politiques, notamment celle de PAC, on trouve que c'est l'effet inverse qui s'en produisait. En effet, « *le choix de la maîtrise de l'offre s'est fait sur des mesures de type baisse des prix, gel des terres, aides directes compensatrices (...) qui ne sont pas porteuses, en soi, d'incitation à produire d'une façon moins intensive* » (Capt et Perrier-Cornet, 1995, p.22). Ces décisions ont été suivies par des mesures qui lient les aides aux agriculteurs à leur contribution positive à l'égard de l'environnement et la préservation de l'espace naturel (OCDE, 2001a). On peut en déduire que ces politiques visent en priorité à inciter les agriculteurs à une moindre utilisation d'intrants polluants et pas forcément à des pratiques moins intensive.

C'est à partir de ce raisonnement que des pratiques agricoles qualifiées de raisonnées ou écologiques sont apparues. Il s'agit comme nous l'avons souligné dans la première partie, d'une conjugaison entre des pratiques intensives et plus respectueuses de l'environnement. La limite principale de ces pratiques réside ainsi dans sa marginalisation à la question de la qualité et l'implication dans un processus socio-territorial. Alors on se demande si une intensification écologique est possible afin d'apporter des remèdes en matière de baisse

---

<sup>215</sup> Dans les pays du Sud, l'émergence de ce principe a été le résultat de deux facteurs principaux : le premier concerne l'incapacité de la majorité de leur petit agriculteur à pratiquer à la base une agriculture productiviste faute de moyens financiers, techniques et humaines. Le deuxième renvoie aux opportunités qu'offre cette démarche à ces agriculteurs, en matière d'accès à des marchés de niche.

phénoménale des surfaces agricoles par habitant face à une forte croissance de la population mondiale (Carfantan, 2009) et donc à la production, sans produire les mêmes effets néfastes des agricultures conventionnelles sur l'environnement ou sur la qualité des produits.

Cette question a fait l'objet d'études du CIRAD (2008) dans leur vision stratégique de l'agriculture 2008-2012 dans laquelle ses chercheurs ont déclaré sans aucune ambiguïté : *« alors que l'accroissement de la production agricole demeure une préoccupation majeure, le modèle d'une agriculture fondée sur l'utilisation intensive et massive de pesticides, d'engrais chimiques, d'eau et d'énergie fossile est aujourd'hui remis en cause »* (p.28). Cela s'explique par les atteintes à l'environnement, à la qualité et à la sûreté sanitaire des produits. Pour cela, le CIRAD a proposé de rompre avec ce modèle et de le substituer par un autre qui se base *« sur les processus et les fonctionnalités écologiques qui permettent de lutter contre les bioagresseurs, de réduire les nuisances, de mieux valoriser les ressources rares, comme l'eau, ou encore d'améliorer les services écologiques (stockage du carbone, diversité biologique, prévention des catastrophes dites naturelles) : c'est l'intensification écologique »* (idem, p.28).

L'intensification écologique consiste donc *« à utiliser au mieux les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, mais aussi l'information, le savoir »* (Bonny, 2010, p.3). En d'autres termes, elle vise une augmentation de niveau de production par *ha* et des pratiques qui sont en harmonie avec l'environnement (CIRAD, 2010). Trois grandes catégories de services écologiques sont attendues par l'intensification écologique (Lavorel et Sarthou, 2008, cité par Bonny, p.3). D'abord, les services intrants participent à la fourniture de ressources et au maintien des supports physico-chimiques de la production agricole, et assurant la régulation des interactions biotiques. Ensuite, les services d'approvisionnement contribue au revenu agricole (production végétale, en termes de niveau mais aussi de stabilité temporelle et de qualité des produits, production animale incluant là aussi la qualité des produits). Enfin, les services en matière des externalités positives, qui incluent le contrôle de la qualité des eaux, la séquestration du carbone ou la valeur esthétique des paysages notamment. Bonny (2010) dresse une comparaison dans le tableau suivant entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture écologiquement intensive (AIE).

**Tableau 9. Comparaison de voies et moyens de l'agriculture conventionnelle et de l'AEI**

Aspects	Agriculture conventionnelle	Agriculture Ecologiquement Intensive
<b>Orientation générale</b>	Artificialisant du milieu, emploi d'intrants achetés	Recherche d'utilisation et d'imitation des processus naturels et symbiose avec ceux-ci
<b>Itinéraire techniques et modes de raisonnement des interventions</b>	Suivi de schémas assez standardisés	« Retour de l'agronomie », davantage d'observations de terrain ou obtenues par diverses sources, recherche d'adaptation au milieu
<b>Réseaux de conseil</b>	Importance des coopératives et négociants	Groupes d'agricultures plus autonomes, réfléchissant en réseaux
<b>Fertilité</b>	Surtout des engrais chimiques	Utilisation de légumineuses, mycorhizes, lombrics, vie microbienne des soles, plantes de couverture, agroforesterie. Meilleure valorisation des déchets organiques et fumiers. Recherche de mobilisation des éléments profonds. Evitement des sols nus. Objectif d'accroître la biomasse recyclable.
<b>Contrôle des adventices</b>	Labour, herbicides	Rotations, binage mécanique, allélopathie, couverts végétaux épais, mulchs.
<b>Traction</b>	Motorisation importante, labour	Semis sans labour réduit (on mime les processus naturels)
<b>Contrôle des maladies des plantes</b>	Surtout des traitements chimiques, ou emploi de variétés résistantes	Rotations, lutte intégrée et biologique, emploi d'auxiliaires, d'associations de cultures, de variétés résistantes, d'allélopathie. Recherche d'une gestion plus durable des pesticides quand on en emploi. Raisonnement des traitements.
<b>Contrôle des insectes</b>	Surtout par des pesticides ou variétés résistantes	Variétés résistantes, associations de variétés, phéromones, lutte biologique, confusion sexuelle, utilisation d'auxiliaires
<b>Limitation en eau</b>	Irrigation là où c'est possible	Plantes résistant mieux à la sécheresse, mulchs, augmentation du taux d'humus, aménagement des parcelles, réservoirs pour recueillir l'eau, l'irrigation goutte à goutte
<b>Production de services écologiques</b>	Fourniture relativement limitée	Conservation de l'eau et de sa qualité. Evitement des sols nus. Meilleure lutte contre l'effet de serre et contre l'érosion de la biodiversité.
<b>Paysage</b>	Localement assez uniforme	Paysages plus variés avec des cultures diversifiées et, si possible, présence simultanée d'élevages et de cultures dans les mêmes zones. Plantation de haies

Source : Bonny (2010).

Le contrôle des insectes est le point principal qui suscite des controverses autour de l'AEI dans la mesure où il est étroitement lié à la question de rendements recherchés par cette dernière. A ce niveau, les défenseurs de l'AIE proposent de développer des variétés résistantes et de recourir à la lutte biologique pour chasser les insectes (Griffon, 2010). Cela nous amène au processus d'innovation qu'il faut adopter dans ces conditions. En fait, il existe plusieurs processus d'innovation qui se revendiquent d'être écologiques et dans lesquels certains

proposent des pesticides chimiques sans aucun effet négatif et d'autres des cultures transgéniques. Alors, pour ne pas tomber dans un processus d'innovation scientifique et technique guidé exclusivement par des firmes privées et/ou des laboratoires de recherche, il faut l'intégrer un autre qui relève plutôt des innovations sociales liées contexte de communautés rurales (CIRAD, 2008). Ce dernier est l'œuvre normalement de la participation des agriculteurs (leur savoir et savoir-faire) et de l'engagement de citoyens. L'objectif est d'échapper aux pressions des acteurs de l'agrofourniture ou de l'aval qui mettent en avant « *la nécessité de traiter suffisamment, pour éviter que les productions aient un rendement insuffisant ou une teneur élevée et pénalisante en mycotoxines, ou soient déclassées pour ne pas respecter certains standards de qualité* » (Bonny, 2010, p.6).

La pression sur l'AIE n'est pas seulement technique, il est également économique. Pour qu'elle soit autonome et capable d'atteindre ses objectifs, l'AIE doit se réfugier dans un système local ayant comme but : un développement local et durable. Ce dernier pourrait en effet lui offrir une sorte de viabilité économique, aider et encourager les autres agriculteurs à l'adopter (Griffon, 2010). Il semble que l'intensification écologique pourrait être une voie prometteuse dans la recherche d'un équilibre entre une production suffisante et le respect de l'environnement. Ceci concerne bien sûr les milieux qui disposent d'un potentiel agricole. L'interrogation qui s'impose alors est de savoir si les régions qui souffrent d'une absence partielle ou totale de ce potentiel peuvent-elles développer des Syal ? Et si oui sur quelles bases peuvent-elles le faire ?

### **B) De l'origine à la réputation territoriale comme ressource de pérennisation des Syal**

La transformation (et/ou le conditionnement) des produits agricoles, à côté ou non de leur bassin de production, est certainement vu comme l'élément principal dans l'ancrage rural des activités agroalimentaires et donc une base solide qui conduit à l'émergence des Syal. Ceci s'explique par la volonté de garantir des approvisionnements suffisants et de qualités soit pour des unités de transformation, soit pour des consommateurs cherchant des produits naturels et frais. Cependant, la production agricole pourrait connaître des difficultés pour continuer à assurer ces deux fonctions parce qu'elle dispose de moins de terres cultivables du fait du durcissement des conditions climatiques et/ou de l'avancement de l'urbanisation, ou elle est incapable de suivre le rythme de croissance de la demande des transformateurs et des vendeurs. Alors la solution qui s'impose est celle de s'approvisionner en dehors du bassin de production, le mieux qu'il ne soit pas loin de ce dernier et, au pire des cas, l'importation doit

concerner des matières premières agricoles « semblables » à celles qui sont produites localement. L'objectif est d'assurer les approvisionnements en matières premières sans qu'ils puissent atteindre ni la qualité de produit final ni le lien de celui-ci à l'origine. En d'autres termes, ce lien s'est transformé d'un lien qui passe par l'origine des matières premières à « *un lien qui passe par l'image et la réputation : on pense par exemple à un lieu comme Castelnaudary, connu pour son célèbre cassoulet, dont la plupart des matières premières ne sont plus originaires du lieu de production. Ce sont la réputation, l'image du produit et le savoir-faire qui garantissent aujourd'hui ce lien* » (Moity-Maïzi et Muchnik, 2002, p.2).

Cette tendance à s'approvisionner en dehors du bassin, auquel l'image des produits se réfère, concerne également le Pays Basque, le berceau des produits locaux en France. En effet, l'image du Pays Basque devient partie intégrante de l'image de l'entreprise et de ses produits, quelque soit la taille et la filière, que ce soit par la marque, les couleurs du logo ou la production de produits spécifiques, avec ou sans les signes officiels de qualité. Par ailleurs, le Pays Basque est connu par la présence forte des liens culturels ou humains, voire identitaires entre le produit et sa région d'origine (Delfosse, 2006). Ceci est particulièrement évident à travers l'exemple de la consommation du fromage AOC Ossau-Iraty qui « *constitue un des éléments des civilisations béarnaises et basques* » (Cazenave-Piarrot, 1987, p.40, cité par Delfosse, 2006, p.8). La collecte du lait de Brebis, dont provient ce fromage, connaît une baisse depuis « *1998 où la production locale et la transformation étaient proches de l'équilibre. Depuis la transformation fromagère est en forte croissance et la production a du mal à suivre nécessitant des compléments d'approvisionnements dans d'autres bassins (Roquefort ou Espagne)* » (AND International, 2007, p.22). Finalement, ce qu'achète le consommateur est l'image et non plus l'origine réelle du produit. « *C'est le Pays Basque avec ses traditions techniques repensées ou imaginées qui fonde au final le jugement, le choix du consommateur* » (Moity-Maïzi, 2010, p.52).

On peut avoir également le même sentiment dans le cas de la Bretagne où cohabitent deux types de systèmes agro-alimentaires autour d'un seul produit qui sont localisés chacun à leur manière. En effet, « *le système articulé autour de la conservation et de la valorisation du porc blanc de l'ouest est finalement un système localisé au même titre que la production porcine conventionnelle dans le grand ouest. En effet, la très grande majorité des effectifs de la race locale se trouvent sur ce territoire, et la majorité de la production conventionnelle nationale de porc charcutier est également localisée sur ce même territoire* » (Audiot et al., p.11). Les

deux systèmes entretiennent des relations avec le territoire. La conservation et de valorisation de la race porcine Blanc de l'Ouest sont basés sur l'exploitation de la race locale (avec ses dimensions historiquement culturelles et identitaires) et sur la mobilisation des savoirs et savoir-faire, mais aussi autres ressources « naturelles » locales. Quant au système conventionnel de production porcine, il est lié au territoire du fait de la concentration de la production, des coordinations locales entre éleveurs et groupements de producteurs. S'ajoute à cela « *l'image du « modèle agricole breton » et particulièrement de l'élevage porcin breton qui fait bien le lien entre un système de production et un territoire, le territoire breton* » (p.11).

Cependant, le cas le plus marquant dans l'exploitation de la réputation en tant que « ressource de pérennisation » reste celui de Syal du Jambon de Parme. Aujourd'hui, il n'y pratiquement personne, en achetant un produit de ce Syal, qui pourrait imaginer que ce qu'il va consommer ne provient pas forcément de Parme. Ce qu'il va manger, c'est peut-être la découpe ou le conditionnement des jambons dont la matière première (le porc) est totalement ou presque importée en dehors du Parme voire de l'Italie. Effectivement, le Syal du Jambon de Parme contient deux types de jambon : Jambon de Parme AOP dont les porcs peuvent provenir de zone géographiquement plus vaste que la zone de transformation (à Parme) qui comprend le territoire administratif de onze régions italiennes<sup>216</sup> et jambon « type Parme ». Ce dernier qui renvoie à des « *jambons non certifiés obtenus moyennant une technique de production tout à fait semblable à celle qui est prévue par le cahier des charges du Jambon de Parme* » (Arfini et al., 2008, p.2). La production de jambon « type Parme », obtenue à partir des cuisses constituant les rebuts de la filière du Jambon de Parme AOP ou à partir de matière première importée, dépasse de loin celle du produit certifié. La production totale du « type Parme » est estimée à environ 15 millions de pièces (ASS.I.C.A., 2006, cité par Arfini et al., 2008)<sup>217</sup>.

Cette situation peut s'expliquer, dans un premier temps, par l'écart de prix entre les deux types de jambon et de prix<sup>218</sup> et par les difficultés rencontrées par les consommateurs pour

---

<sup>216</sup> Les régions prévues par le cahier des charges sont : Emilie Romagne, Vénétie, Lombardie, Piémont, Molise, Ombrie, Toscane, Marches, Abruzzes, Latium et le Frioul Vénétie Julie, C'est-à-dire 11/20 du total des régions en Italie, ce qui pose vraiment la question sur l'utilité de la délimitation géographique dans ce cas d'AOP. Par ailleurs, la présence de nombreux élevages répartis sur le territoire national a entraîné pour les filières certifiées des difficultés inévitables pour disposer d'une matière première homogène (Giacomini et al., 2007 cité par Arfini et al., 2008, p.9).

<sup>217</sup> Le Jambon de Parme certifié a produit environ 10 millions de cuisses fraîches traitées en 2007 (Arfini et al., 2008).

<sup>218</sup> Le jambon cru type Parme est vendu à un prix de gros inférieur d'environ 30% par rapport au Jambon de Parme AOP (Arfini et al., 2008).

distinguer nettement les deux produits aux pointes de vente en raison de l'absence d'une prescription normative exigeant d'indiquer l'origine de la matière première (Menozzi et Cernicchiaro, 2008). Pour le consommateur, le mot Parme renvoie à « *la capitale de la Food Valley italienne, c'est-à-dire un district agro-alimentaire qui comprend la région de l'Emilie occidentale, les provinces méridionales de la Lombardie et qui détient la primauté italienne pour l'abondance de produits alimentaires certifiés par la AOP et la IGP* » (Mozzoni, 2010, p.4) et en même temps, il est situé au coeur de l'Emilie-Romagne truffée de districts industriels (De Roost, 2000, cité par Requier-Desjardins, 2010a, p.655). Grâce au niveau de qualification et de réputation atteint, d'autres produits identitaires se sont donc apparus. Une imitation qui semble plus ou moins tolérée par les acteurs de Jambon du Parme AOP (les établissements de production et les laboratoires de tranchage et de conditionnement...) puisque la majorité d'entre eux participent aussi à la production de jambon « type Parme » et tout les canaux de distribution sont pratiquement les mêmes (Arfini, 2010).

Plus profondément, la dynamique que connaît le district Jambon du Parme est le résultat deux facteurs principaux. Le premier concerne la production porcine locale qui connaît une baisse du fait de la diminution progressive des exploitations porcines au cours des dernières années (Menozzi et Cernicchiaro, 2008) alors que la demande des transformateurs en la matière ne cesse d'augmenter. Le deuxième facteur renvoie à la reconversion de la plus part des agriculteurs du Parme en transformateurs profitant de l'avancement de la technologie que connaît la région et donc de la valeur ajoutée créée dans le domaine de la transformation agroalimentaire. En effet, la région d'Emilie-Romagne est une zone ayant un taux élevé de développement grâce à son modèle du développement mêlant coopération et compétition. Cette organisation a permis en effet au complexe agro-alimentaire de bénéficier de la présence considérable d'institutions économique ainsi qu'une division sociale du travail très articulée. Ces conditions constituent un élément principal dans les parcours évolutifs des entreprises. Elles leur permettent d'enlever (ou d'assouplir) la plupart des contraintes techniques ou économiques (Giovannetti, 1997). Ces éléments ont été à l'origine de l'émergence des différentes formes contractuelles territoriales et par conséquent le développement de l'industrie agroalimentaire de la province de Parme. Cette industrie est considérée aujourd'hui comme « *une des plus importantes au niveau national et international grâce à ses chiffres d'affaires et à ses exportations, avec un avantage concurrentiel important fondé sur la qualité des productions. Cela a permis d'obtenir une grande réputation à l'étranger à travers la diffusion de marques alimentaires de célébrité mondiale* » (Mozzoni, 2010, pp.3-4).



Il en résulte que le Syal du Jambon de Parme n'est plus un district artisanal et agricole mais un système où dominent les phases de transformations des jambons (affinage) développées grâce au fort réseau de collaboration entre les différents opérateurs (usines, industries mécaniques, etc.) et dans lequel le Consortium joue un rôle important. Il s'agit d'un district agro-industriel identifié dans « *lequel l'industrie de transformation de matières premières agricoles présente un degré élevé d'indépendance par rapport au secteur primaire local puisque l'approvisionnement de produits agricoles s'effectue surtout à l'extérieur de la zone du district* » (Cecchi, 1992, cité par Arfini et al., 2008, p.3). Il s'agit d'une évolution vers un équilibre entre l'objet territorial et l'objet industriel qui amène vers le scénario mixte au sens de Fourcade et al. (2010).

C'est-à-dire après qu'ils ont réussi de se doter d'une bonne réputation de qualité lié à l'origine, les acteurs ont choisi d'augmenter l'efficacité des ressources, qui relèvent de l'économie de production (les économies d'échelle, les économies d'agglomération,...), pour récompenser la défaillance de la ressource : production locale de matière première et améliorer leur compétitivité, notamment dans le marché du Jambon Parme AOP<sup>219</sup>. Cela se manifeste dans le cas de Syal de Jambon du Parme par les synergies qu'il offre à ses sociétés de production au niveau « *des informations du secteur et du savoir-faire généralisé, technique et de production qui s'est développé au fil des décennies, ainsi que des services parallèles offerts par les sociétés localisées dans la zone typique de production. Ces effets de spill-over sont perçus surtout par les sociétés de grandes dimensions qui utilisent très souvent les deux types de production* » (Arfini et al., 2008, p.22).

En fait, il s'agit de deux productions complémentaires. La première concerne le Jambon du Parme AOP destinée toujours aux restaurations classées, aux consommateurs exigeant et en même temps pour préserver le capital « réputationnel » acquis donc l'identité du Syal. La deuxième concerne le Jambon de type Parme, une sorte de deuxième choix, qui vise à accéder au marché de masse et notamment à acquérir une marge de liberté pour ne pas rester otage à la spécificité de la ressource représenté par l'originalité des approvisionnements. Le prochain point nous verrons un autre cas d'un complexe agro-industriel qui se construit entièrement sur

---

<sup>219</sup> Ce marché est considéré « saturé » par les opérateurs et pouvant difficilement se développer tant en Italie qu'à l'étranger, étant donné la difficulté d'augmenter le prix à la consommation du Jambon de Parme (PP) et la forte concurrence du Jamón Serrano qui, grâce à une politique de segmentation de la qualité et du prix, est en train d'enlever au Jambon de Parme (PP) des parts consistantes de marché à l'étranger (Arfini et al., 2008, p.25).

la base des matières premières totalement importées de l'étranger et des ressources territoriales relevant de l'économie de production.

### **C) Les Syal : d'une économie de rente à une économie de production**

Ce qui précède nous amène directement à s'interroger sur la formation des Syal urbains entretenant de relations faibles ou totalement indépendantes du monde rural et des modes artisanaux de transformation. Le cas du pôle agroalimentaire de la Wilaya de Béjaïa en Algérie (la petite Kabylie) présente des caractéristiques de ce type de Syal que nous qualifions d'industriel du fait de la dominance de l'industrialisation dans le processus de production. Il ne s'agit ni des produits spécifiques ni des savoir-faire artisanaux et locaux mais des produits industriels et de masse. Pourtant, il y a une forte relation entre le territoire et le produit dans l'image que le consommateur constitue autour de ce produit. Alors, comment sans qualification territoriale liée au monde rural ou artisanal, peut-on construire un Syal ? Cette question prend davantage d'importance si on apprend que cette Wilayat montagneuse (3/4 de la superficie) est considérée comme la capitale nationale de l'agroalimentaire. Les entreprises agroindustrielles représentent près de 45 % du tissu industriel et emploient directement plus de 19 % (et indirectement 35 %) du total de l'emploi industriel de Béjaïa<sup>220</sup>. Le secteur privé majoritairement constitué de PME (29 sur 36) domine avec 80 % du total. Cependant le tissu industriel contient ainsi quelques grandes entreprises multinationales comme la société Candia, Danone ou l'holding Cevital. Ce dernier fondé par un entrepreneur originaire de la Kabylie est considéré comme le leader sur le marché local et national grâce sa couverture (jusqu'à 70 % pour certains articles alimentaires) des besoins nationaux, notamment en sucre et en huile alimentaire.

Nous pensons que le port de Béjaïa a propagé (ou au moins a déclenché) autour de lui cette dynamique agroalimentaire locale. Au-delà du fait que le port de Béjaïa soit le pont qui relie beaucoup de régions du pays au reste du monde, il fournit des services de grande qualité conformément aux normes internationales et des facilitations en matière d'approvisionnement des matières premières alimentaires. Le Port de Béjaïa est le second port en volume en Algérie et 1<sup>er</sup> port céréalier malgré sa petite taille. A côté de ce port, Béjaïa est dotée d'une bonne infrastructure et a hérité des unités de production (et donc de savoir-faire) installées dans le cadre de la première stratégie de développement du pays. Une telle stratégie a été

---

<sup>220</sup> Les chiffres qui concernent Béjaïa sont tirés des DPAT, « Annuaire statistique de la wilaya de Béjaïa », résultats 2004, édition 2005.

marquée par un grand échec ouvrant la porte à un processus de libéralisation de l'économie (Boukella, 1996) pour mettre fin à des concentrations forcées des unités qui se côtoient sans « se parler » et donc n'entretenant aucun échange ou complémentarité. Ces facteurs matériels et historiques ont permis l'émergence d'une industrie agroalimentaire à Béjaïa soutenue par une forte demande croissante et variée d'une population en croissance depuis l'indépendance.

La question que nous nous posons alors est de savoir pourquoi la région montagneuse de Béjaïa, pourtant moins bien armée que d'autres régions algériennes en termes d'infrastructures, a connu ce phénomène de développement agroalimentaire ? Quels sont donc les autres facteurs spécifiques qui ont joué un rôle dans ce développement ? Dit autrement, quelles sont les ressources territoriales que les acteurs locaux ont pu construire ? Trois grandes explications prépondérantes sont avancées pour appréhender l'émergence du pôle agroalimentaire dans cette région.

Tout d'abord l'esprit ancien d'entrepreneuriat très élevé qui pourrait trouver son origine dans la volonté d'assurer une autosuffisance alimentaire et un développement économique pour la région de la Kabylie. *« En dépit d'un discours qui lui était franchement hostile, le secteur industriel privé a bel et bien existé à l'ère de l'option socialiste, généralement sous forme de petites entreprises, dans le BTP au sens large et l'agroalimentaire, essentiellement. Les petites entreprises étaient admises de façon informelle mais elles évoluent constamment sur le fil du rasoir, parce qu'elles étaient accusées de vivre à l'ombre du secteur et en parasite sur lui. Les entrepreneurs, pour leur part, étaient obligés de composer avec ce statut discriminatoire jusqu'au début des années 90 et l'avènement du processus de transition vers le marché »* (Tala et Tichy, 2004, pp.117-118). Ensuite, la capacité des acteurs locaux à travailler ensemble d'une manière efficace et surtout à assurer la ré-employabilité et la reconversion de plusieurs ouvriers (majoritairement originaires de la région), licenciés à cause de la crise générale qui a frappé le secteur industriel public régional, dans les nouvelles industries privées surtout dans les IAA. Enfin, la présence très forte de l'entreprise familiale, des valeurs et des normes informelles et formelles communes, que la communauté kabyle a réussi à conserver, ont facilité l'apprentissage, l'entraide et les échanges surtout technologiques et la gestion des conflits entre les différents acteurs (Bedjguelel, 2007).

Parallèlement, la région de Béjaïa bénéficie de plusieurs programmes publics locaux de développement économique assurés par le Conseil de la Wilaya et les communautés locales. Ces programmes concernent notamment les infrastructures de bases économiques. La région

dispose aussi des agences publiques spécialisées dans la promotion des investissements à travers l'assouplissement des conditions de crédits. Par ailleurs, elle contient plusieurs établissements qui visent notamment l'amélioration de la formation professionnelle déjà très présente avec 53 sur 56 établissements dont 29 appartenant au privé. L'université de Béjaïa contribue aussi à ce mouvement en augmentant sa capacité d'accueil, en ouvrant plus de formations et en coopérant avec les industriels autour de plusieurs projets (thèses, stages,...). Le tableau suivant dresse un bilan d'une enquête réalisée auprès des entrepreneurs sur les critères de localisation qui ont déterminé le choix de la région Béjaïa pour leurs sites de production.

**Tableau 10. Facteurs de la localisation des entreprises à Béjaïa**

Avantages de la localisation actuelle	OUI	NON
Disponibilité de terrain	55%	45%
Présence d'une ressource naturelle	15%	85%
Existence d'une main-d'œuvre qualifiée	40%	60%
Un marché important	20%	80%
De bonnes infrastructures de base	72,5%	27,5%
Contexte familial	77,5%	22,5%
Environnement local agréable	42 ,5%	57,5%

*Source* : Bedjguelel (2007).

De ces résultats ressortent d'ores et déjà l'importance que revêtent les infrastructures de base et le contexte familial (45% des entrepreneurs interrogés dans la même enquête accordent une grande importance à l'attachement et appartenance au Milieu) dans la localisation des entreprises industrielles. Ceci s'est traduit par la formation des réseaux formels et informels à Béjaïa, qui plus qu'autres choses a donné la possibilité de bénéficier simultanément d'économies d'échelle et d'envergure mais au niveau du territoire plutôt qu'au sein de chacune de ses entreprises. Ces dernières sont de ce fait en interaction croissante avec le milieu socioculturel et institutionnel de Béjaïa dans lequel elles exercent leurs activités. Les petites comme les grandes entreprises doivent pouvoir faire évoluer leurs techniques et leurs comportements conformément aux normes, aux valeurs et aux attentes spécifiques de la population locale.

La dynamique agroalimentaire a eu des effets d'entraînement et des impacts positifs sur le développement local. Au-delà de l'emploi (1<sup>er</sup> employeur industriel) ou des recettes fiscales, cette dynamique a permis l'émergence de plusieurs activités industrielles et services, en particulier : l'industrie plastique (ou d'emballage), transport et logistique (pour la distribution des produits alimentaires sur le territoire national presque cinq fois plus grand que la France) et des centres pour former et qualifier la main d'œuvre. Sans doute, la dynamique agroalimentaire est la force motrice du développement économique de la Wilaya de Béjaïa, effectivement, elle a déclenché un développement économique traduit par la création d'autres activités qui ont par la suite amplifié les interrelations considérées comme principale source des ressources territoriales. Le territoire agroalimentaire de Béjaïa a même réussi à transformer, par la suite, ses ressources montagneuses vues comme des contraintes, en des potentiels et des actifs. Il s'est lancé dans un processus d'industrialisation et de commercialisation des rares ressources naturelles spécifiques de la région, les eaux minérales et les produits oléicoles vendus, désormais sous formes de biens finis (mis en bouteille) ou intermédiaires (incorporés dans d'autres processus de production).

Incontestablement, le processus de construction d'un Syal industriel à Béjaïa est bien parti dans la spécification de ses ressources territoriales (ressources organisationnelles et institutionnelles). Chose qui n'est pas assez acquise au niveau de ses produits. Globalement, ces derniers ne sont pas de type spécifique en raison de la faible demande locale sur ce genre de produit. Cependant, au vu de la dynamique soutenue du secteur et l'occidentalisation accrue des modes de consommation au niveau national, des produits alimentaires qui porteront la couleur locale n'iraient pas tarder à apparaître sur le marché (Sahli, 2009). On est plus ou moins dans un passage de la spécialisation à la spécification du territoire de Béjaïa au sens de Colletis et al. (1999) ou d'objet industriel à un objet territorial au sens de Fourcade et al. (2010). Il s'agit d'une tentation de passer de la spécialisation à la spécification. Un mouvement qui demande le renforcement de la gouvernance locale pour ne pas retomber dans l'agglomération voire la destruction du territoire.

Le tableau ci-après présente les principaux enseignements et caractéristiques du territoire étudié ainsi que les contraintes auxquelles le Syal de Béjaïa émergent doit faire face.

**Tableau 11. Principales caractéristiques du Syal émergent de Béjaïa**

Vue d'ensemble			Organisation du SYAL	
<b>Statut et activités des entreprises</b>	Agricoles		<b>Relations entre entreprises</b>	- Activités similaires - Relations informelles
	Transformateurs	- PME (80%), - Privés (80%) - Modernes	<b>Compétition – coopération</b>	- Faible concurrence - Faible coopération formelle
	Distributeurs	- Transformateurs - Commerce de proximité	<b>Liens avec fournisseurs et marché</b>	- Bonne maîtrise du marché national - Forte domination des fournisseurs (étrangers)
<b>Produits</b>	- Génériques : production très diversifiée et conservable - Spécifiques : Eau minérale		<b>Marché du travail</b>	- Anciens ouvriers du secteur industriel public - Mains d'œuvre qualifiée - Formation universitaire - Meilleur appariement
<b>Performances</b>	- Quasi couverture (70% à 100%) du marché national pour certains produits : lait, sucre, huile... - Début d'exportation : (huile, eaux minérales, limonades)			
Développement du SYAL				
<b>Origine des entrepreneurs</b>	Interne		<b>Le rapport avec l'extérieur</b>	- Dépendance quasi-totale de l'étranger en matière d'approvisionnement des matières premières
<b>Facteur de localisation</b>	Ressources naturelles	Aucune importance		
	Infrastructures La famille et l'appartenance au milieu	Très important Très important		
<b>Le rôle du territoire</b>	- La proximité génératrice des économies pécuniaires et technologiques (zone industrielle à proximité du port)		<b>Les contraintes</b>	- Contrainte administratives - Difficulté d'obtention d'un terrain d'assiette - La dépendance en matière d'approvisionnement - L'instabilité politique
<b>Les rapports avec les institutions</b>	- Intervention significative des organismes étatiques - Faiblesses des organismes professionnels			

Source : Saidi (2008).

Il ressort que le processus local d'industrialisation a permis de se doter des avantages compétitifs liés entre autres à la valeur ajoutée réalisée au niveau de la transformation. Toutefois, le développement agroalimentaire de Béjaïa reste contraint à continuer ses efforts de spécification de ces produits en renfonçant surtout l'engagement collectif de tous ses

acteurs et de chercher à s'approvisionner davantage à l'intérieur du pays afin qu'il soit moins dépendant des importations.

#### **D) Vers une nouvelle typologie des Syal en termes de ressources territoriales**

Nous avons montré que des Syal pourraient emprunter des trajectoires moins liées au monde agricole et artisanal en se référant plus à la valorisation des externalités positives. Donc, on peut distinguer deux grandes familles des Syal : les Syal dits agricoles où s'articulent deux lectures : celle de l'économie rurale (et artisanale) et celle de l'économie spatiale; les Syal que nous qualifions d'industriel à partir desquels s'effectue une réflexion relative en revanche aux relations entre dynamique agro-industrielle et dynamique spatiale. Egalement, cette distinction on la trouve plus ou moins chez Perrier-Cornet et Sylvander (2000), lors de leur analyse des AOC, en particulier les fromagères, auxquelles ils « différencient essentiellement deux modèles, qualifiés respectivement de « artisanal » et « industriel », dans les systèmes AOC. Le premier reposait fondamentalement sur la spécialisation et la différenciation des produits par des entreprises de petite taille. Le second, mis en œuvre par des firmes de plus grande taille relativement diversifiées, s'appuyait sur des stratégies d'entreprises combinant économies d'échelle, concentration et économie de variété » (p.80). Ces firmes peuvent également exploiter commercialement les ressources (les signaux d'origine), sur lesquelles se base le développement du premier modèle, soit par la contribution directe au processus de leur construction locale (à travers leurs filiales présentes sur les lieux de production) ou indirectement par leurs choix d'approvisionnement auprès des exploitations agricoles connues par la qualité de leur article alimentaire.

Les Systèmes agroalimentaires localisés agricoles (Syal-A) renvoient donc à ce qu'on a présenté depuis le début de cette partie<sup>221</sup>, c'est-à-dire des systèmes qui se caractérisent par une imbrication étroite avec le domaine agricole et artisanal. C'est ainsi qu'ils regroupent des entreprises très proches de l'amont et font appel davantage, pour valoriser leur produit, au paysage et aux savoir-faire des paysans ancrés dans l'histoire d'un territoire rural bien délimité géographiquement. Ce genre de Syal se distingue par un mode d'articulation et de coordination souvent sous forme de coopératives agricoles d'une part, et par un processus de qualification de produits basé sur la particularité de la production et des modes de transformation peu industrialisés des produits alimentaires et sur la liaison apparente pour les consommateurs entre ces derniers et leurs origines de l'autre.

---

<sup>221</sup> C'est la raison pour laquelle notre analyse dans ce point est centrée sur les Syal qu'on qualifie d'industriel.

Quant au concept du système agroalimentaire localisé industriel (Syal-I), il est plus proche à celui du SPL dans sa dimension industrielle caractérisant son organisation. Cette dimension renvoie aux mécanismes de coordination communs mis par les acteurs afin de réaliser certains objectifs et/ou d'exploiter certaines possibilités. L'évocation du concept de SPL dans ce cadre sert à évoquer l'importance de la communauté d'intérêts (Fourcade et al., 2010). A l'instar des SPL, la qualification par la demande liée au Syal-I ne passe pas forcément par l'identification de l'origine de la matière première. En revanche, elle conserve les autres exigences (en matière sanitaires, nutritionnelles, de traçabilité,...) et les souhaits (meilleur goût, conditionnement respectueux à l'environnement,...) des consommateurs auxquels la qualité du produit agro-industriel doit répondre. A côté de ces exigences, les IAA doivent faire face à l'évolution des formes de distribution, du poids de la réglementation et des changements technologiques ainsi que la concurrence accrue sur l'offre, qui pourrait menacer leurs marges. Ces évolutions les ont poussées à adopter « *un modèle post-industriel plus adapté aux contraintes nouvelles qui émergent de la demande de petites séries et de flexibilité où les enjeux consistent à produire sans stocks, sans délais (à J ou J+1), sans défauts et sans pannes pour améliorer la réactivité et la flexibilité dans et de l'entreprise face au marché* » (Lambert et al., 1999, p.1).

Parmi les traits marquants de ce modèle « post-industriel », on trouve un accroissement au cours des années 1980 du nombre des petits groupes, et une « PMIisation » simultanée des grands groupes afin de profiter des avantages qu'offre leur structure. Ce mouvement de structuration flexible « *s'est accompagnée d'une tendance à la diversification des activités, orientée le plus souvent vers une recherche de cohérence industrielle autour du ou des métiers de base* » (Galliano, 1995, p.184). Cela a conduit de nombreuses grandes firmes du secteur à acquérir des entreprises étrangères dans leur segment pour garder leur position forte sur le marché mondial (Hatem, 2006). Egalement, concentrer les activités des IAA sur un « coeur de métier » signifie le recours de plus en plus à l'externalisation de plusieurs fonctions (le transport, la réparation, la préparation des matières premières...) synonyme de la désintégration verticale de la chaîne de valeur agroalimentaire entre agro-industries (en amont) et assembleurs (en aval) et à la redistribution et la création de valeur avec l'apparition d'un secteur nouveau, celui des produits alimentaires intermédiaires (Lambert, 1997). Alors, le besoin de se localiser et de vivre ensemble devient une nécessité pour les IAA. C'est dans cette perspective, que nous considérons les Syal-I comme une des réorganisations principales post-fordistes dans le secteur agro-alimentaire.



Le déclenchement et l'émergence d'un tel processus nécessitent le développement des facteurs qui relèvent des travaux précurseurs d'Alfred Marshall et de la nouvelle économie géographique, qu'on a exposés lors de la deuxième section de la première partie. Dans ces travaux, il était question d'appréhender le mouvement centripète des activités industrielles à travers l'analyse de nombreuses forces d'agglomération. Outre les coûts de transport, les économies positives (les rendements d'échelle croissants, les *feed-back* positifs,...) ainsi que les relations informelles sont des facteurs principaux dans l'apparition du processus de concentration dans un lieu qu'un autre. Normalement, ce processus, s'il est consolidé par une proximité organisationnelle et institutionnelle, conduirait à la production d'une atmosphère favorable à la construction et à l'activation des ressources territoriales (Pecqueur, 2004b). Au vu de son aspect industriel et de sa localisation souvent mi-urbaine ou urbaine, les Syal-I profitent davantage des ressources souvent sous formes d'externalités d'ordre pécuniaire et technologique. Cela ne signifie pas l'absence totale d'une valorisation économique de l'histoire, ou la culture, voire la création des formes spécifiques organisationnelles et institutionnelles originales.

C'est exactement l'ensemble de ces ressources qui a été à l'origine de l'émergence, par exemple, du premier pôle agroalimentaire algérien dans une région à 75 % montagneuse, en l'occurrence la Wilaya de Béjaïa. L'étude susmentionnée a mis en évidence le rôle des infrastructures de base, du contexte familial, de l'attachement et de l'appartenance au milieu dans l'émergence de ce pôle. Les Syal-I peuvent ainsi se définir comme une concentration géographique d'unités de transformation des matières premières issues de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche en produits destinés à la consommation alimentaire. Ces unités développent des interactions formelles et informelles entre elles et avec d'autres unités industrielles (emballage, produits chimiques...) et des services locaux publics et privés (maintenance et réparation, finance, formation...). Il s'agit d'un Syal où les transformateurs constituent le maillon central de sa chaîne de valeur globale. Les Syal-I semblent moins vulnérables que les Systèmes Agroalimentaires Localisés Agricoles dont la stabilité est liée à la durabilité de la rente attachée au monde rural.

Par ailleurs, la formation des Syal-I est déterminée en outre par la nature des produits alimentaires (*inputs* ou *outputs*) destinés à être transformés ou commercialisés. La localisation des unités de production près ou autour du monde agricole est nécessaire pour les produits dits périssables ; par là, on entend toutes les denrées alimentaires qui, en raison de leur teneur

et composition, sont soumises à une dégradation rapide. Quant aux produits qui peuvent subir un mode de conservation particulier, leur transformation n'est pas forcément conditionnée par un ancrage dans un milieu rural. La localisation des IAA est également pilotée par le bassin de distribution des produits manufacturés (organisé autour de la zone de marché). Il faut signaler, ici, que les IAA sont moins concerné que dans d'autres industries manufacturières (ex : ameublement, automobile...) par le mouvement de la délocalisation basée principalement sur la recherche d'une réduction des coûts de production (Hatem, 2006). « *La segmentation relativement limitée des chaînes de valeur des IAA (circuits de production courts), le fait que certains produits se prêtent assez mal au transport international sur longue distance (problèmes de délais de conservation, de maîtrise de la chaîne du froid, faible valeur unitaire du produit rapportée à son poids, réglementations sanitaires très strictes à l'importation, etc.) limite en effet l'ampleur du mouvement de délocalisation* » (p.9). En d'autres termes, les IAA, produisent plus que d'autres, à partir des ressources locales, pour satisfaire les besoins locaux et exporter vers les pays proches. Au total, les agro-industriels « *construisent un territoire sous le sceau de la mobilité, et les exploitations agricoles peuvent se trouver à la marge du système puisque remplaçables – jusqu'à une certaine limite –, cette marginalité pouvant aussi renvoyer à des sites industriels disqualifiés par leur environnement par exemple* » (Margetic, 2005, p.2).

Ainsi, quatre types de relations entre les entreprises agro-industrielles et leur bassin de production se distinguent (Margetic, 2004, 2005) :

- Type I concerne la relation la plus simple possible : l'achat en masse des matières premières avec les moindres prix chez des exploitations pratiquant des grandes cultures pour bénéficier des économies d'échelle. La plupart des abattoirs de viandes bovines ou des conserveries belges se trouvent dans ce cas de figure. Naturellement, pour minimiser les coûts de transport, l'agencement spatial du bassin d'approvisionnement concerné tend vers une concentration ayant en général une forme circulaire autour d'un site industriel central ou une forme oblongue liée au tracé des axes routiers ;
- Type II, il exige un minimum de qualité (avec toujours le principe de s'approvisionner en masse des produits de faible spécificité. La qualité, ici, touche essentiellement les normes basiques (l'épandage de boues en productions végétales ; la notion de distance/temps pour les légumes de conserverie, ...). Généralement, la relation des

agro-industriels, dans ce cas de figure, se base sur le développement d'un réseau de producteurs (fournisseurs) perçus en tant que « professionnels » pour assurer leur approvisionnement en produit avec un minimum de qualité. A la différence du type I, le type II repose sur une dissociation spatiale d'échelle variable entre le site industriel et les livreurs. En fait, l'air de la collecte peut être dispersé d'une façon démesurée (échelle régionale, nationale, voire continentale), parfois pour le même site de production (viande, jus de fruit, boîte de conserve,...), afin de profiter des caractéristiques agro-écologiques du sol et du climat d'un tel ou tel bassin et/ou de répartir le risque en cas des catastrophes naturelles<sup>222</sup>.

- Type III renvoie à une relation spécifique entre la production et l'originalité géographique des matières premières. Il concerne toutes les entreprises agro-industrielles qui veulent investir dans des produits de type label ou AOP. Ces entreprises sont par conséquent amenées à être dans le territoire qui définit le périmètre géographique de ces produits. Cette relation prend une forme moins stricte dans le dernier Type ;
- Type IV concerne les relations qui peuvent avoir lieu au sein d'un Syal-A entre des producteurs agricoles et des transformateurs locaux ou pas. Ce que cherchent ces derniers, dans un contexte de gestion des risques, c'est d'exploiter la notion de provenance qui met l'accent sur une réputation déclinée à plusieurs niveaux, depuis la parcelle d'exploitation (productions végétales) ou l'exploitation (productions animales) jusqu'au bassin de production.

Les deux Type III et IV font partie plus ou moins de ce que Coquart et al. (2007) appellent le modèle « *spécialité industrielle locale* ». *Il s'agit d'un modèle qui « est mis en oeuvre par les acteurs de l'agroalimentaire, quel que soit le degré et le stade de la transformation. La matière première agricole utilisée est homogène (homogénéisée) et standardisée. Elle s'échange sur le marché ou par le biais d'engagements (normes, contrats, intégration) liant*

---

<sup>222</sup> Pour *Bonduelle* par exemple, le caractère incontournable d'une proximité métrique entre site et livreurs se double d'une gestion des risques d'échelles infra-régionale pour le site de Renescure (Nord). De la sorte, le noyau central du bassin d'approvisionnement (70 % des livreurs dans un rayon de 30 kilomètres) se double de quelques noyaux secondaires distants au plus d'une soixantaine de kilomètres. Par contre, avec les Landes, la distance atteint 1000 kilomètres pour le canadien *Mc Cain* et son site à Harnes (Pas-de-Calais). Par ajout successif au bassin originel de régions « neuves » (région de Guines dans le Pas-de-Calais) toujours plus lointaines (Santerre, Marne ...), ce dernier joue de manière complémentaire sur les dates des pommes de terre primeurs entre secteurs. L'assise réticulaire des livreurs correspond à une logique spatio-temporelle forte. En début de campagne, de juillet à septembre, elles arrivent du Ponthieu, de Beauce et des Landes ; le relais est pris par la Somme de septembre à mai pour les pommes de terre irriguées, partiellement complémenté par le Nord de janvier à fin juin (Margetic, 2003, cité Margetic, 2004).

*producteur (ou groupement de producteurs) et industriel. La qualité reconnue au produit agricole passe alors par la constance de ses caractéristiques et par son adaptation aux traitements technologiques, aux modes de stockage et au conditionnement de masse, notamment* » (p.37). Autrement dit, la qualité du produit agroalimentaire ici se réfère simultanément aux éléments intrinsèques de produit agricole et aux techniques industrielles utilisées dans sa transformation.

Par contre, ce sont ces derniers qui fondent presque exclusivement la base de la qualité des produits issus des Types I et II en raison de mode d'approvisionnement employé. En effet, ce dernier se limite à des approvisionnements en masse (souvent partielle) en matières premières basique dans un bassin qui ne constitue qu'une ressource parmi d'autres. Cette distinction entre les Types I et II, d'un côté, et les Types III et IV, de l'autre, correspond parfaitement à la catégorisation des systèmes agricoles faite par Hirczak et Mollard (2005). Ainsi, il y a deux types d'espaces et d'agricultures : les « *zones agricoles industrialisées et compétitives, fournissant les filières sectorielles pour les grands marchés de consommation et d'exportation, et des territoires porteurs d'une agriculture d'appellation et d'une grande densité de produits de qualité, insérée dans des formes de coordination plus localisées où prévalent des rapports de proximité* » (p.1). Il en résulte que les formes de coordination réalisées à différents titres en amont du secteur agro-industriel expliquent une grande partie les parcours de transformation, consolidation ou affaiblissement des IAA, de même que la réussite ou l'échec des exploitations agricoles.

Concernant leur déterminant de la localisation, les entreprises agroindustrielles cherchent à bénéficier des effets d'agglomérations soit pour ce qu'ils représentent en matière de ressources des synergies soit pour ce qu'ils offrent comme opportunité pour écouler leurs produits finis. Ces effets sont souvent de nature urbaine. C'est la raison laquelle la plupart des entreprises, qui veulent notamment avoir l'occasion d'exporter leur produit, préfèrent se localiser dans zones urbaines afin de profiter des économies d'agglomérations urbaines (rôle des infrastructures, des services aux entreprises...). Dans une étude sur les déterminants territoriaux de la compétitivité internationale des firmes agro-alimentaires françaises, Chevassus-lozza et Galliano (2001) vont jusqu'à minimiser le rôle des subventions publiques ou des économies technologiques en faveur des économies urbaines dans la stimulation de leur exportation. Pour eux, « *les économies d'agglomération industrielle jouent un rôle positif mais relativement faible au regard de tous les autres effets. Les externalités technologiques*

*ou informationnelles locales n'auraient donc qu'une incidence limitée sur la décision des entreprises ; les économies urbaines (présence d'infrastructures) semblent avoir, à ce niveau du processus d'exportation, un impact plus stimulant »* (p.210). En revanche, ils nous soulignent que la prise en compte de la multi-localisation nuance le rôle des effets d'agglomération urbaine sur le comportement d'exportation. En fait, leur étude montre que *« quelle que soit la localisation du siège de l'entreprise, le monolithisme spatial reste globalement un élément défavorable au comportement d'exportation »* (p.213). La multi-localisation garantit en quelque sorte les approvisionnements pour les grands groupes et en même temps permet de connecter les zones rurales isolées avec l'extérieur. Cela montre bien la possibilité que des firmes agroalimentaires à travers leurs multiples unités de production pourraient appartenir aux deux catégories de Syal (Syal-I, Syal-A).

Cela avec les autres éléments qui ont déjà été plus ou moins abordés au dessus montrent que les deux catégories de Syal peuvent entretenir des relations de compétition et de coopération. Elles pourraient également, à travers leur interaction, contribuer à la redéfinition des mécanismes d'échange entre les zones rurales et monde urbain. A l'instar de l'histoire des districts industriels italien (Becattini, 1987 ; Giovannetti, 1997), l'évolution des districts agroalimentaires dans une zone comme celle de la Pampa en Argentine ou au Brésil (Gorenstein, 2003 ; Filippi et Requier-Desjardins, 2003) ou la forte participation des villes africaines dans les dynamiques agricoles (Bosc et Losch, 2002) mettent en évidence le rôle de ces échanges dans le développement de l'agriculture dans les zones rurales et les IAA dans les zones urbaines ou périurbaine. Nombreuses sont les filières agricoles qui drainent des quantités considérables de produits vers les grands centres de consommation et, en retour, irriguent les campagnes avec des revenus souvent significatifs par rapport à leur niveau de vie (Bosc et Losch, 2002). Par ailleurs et en dehors des échanges des capitaux (épargne des agriculteurs investie dans les IAA ou le transfert d'argent des salariés à leur famille rural), on peut compter trois autres avantages à ces échanges rural-urbain. D'abord, le recours des exploitations agricoles à des services externes (fourniture de facteurs de production, assistance technique et autres services,...) qui se trouvent de plus en plus en milieu urbain. Ensuite, le caractère saisonnier de l'activité agricole ainsi que sa mécanisation libère plus de main-d'œuvre nécessaire au développement des IAA et donc au processus d'urbanisation des familles rurales. Enfin, le développement des IAA a entraîné l'émergence d'autres activités industrielles (notamment des usines qui fabriquent des matériaux agricoles), commerciales et de services à la production.

Ce que nous voulons signaler, à travers cette discussions entre les IAA et le monde agricole, c'est qu'au-delà de la participation de ces industries dans l'augmentation des denrées alimentaires et l'amélioration directement ou indirectement des revenus des populations rurales, elles contribuent à l'amélioration du système de production agricole lui-même, économiquement (des ventes plus ou moins assurées et donc des revenus garantis) et techniquement (les exigences des industriels en matière de qualité).

### **CONCLUSION DU CHAPITRE 3**

Ce que nous avons constaté au travers de ce chapitre, c'est la nécessité d'élargir les frontières de la notion de Syal. Cet élargissement notionnel propose une clé d'analyse originale dont la pertinence réside dans l'importance des ressources liées davantage à l'économie de production industrielle qu'au monde rural. Par ailleurs, il traduit la diversité et la richesse des stratégies d'organisation et de construction territoriales imaginées par les acteurs des Syal dans la recherche et la mise en œuvre de nouvelles solutions pour de nouveaux problèmes productifs. Ceux-ci se manifestent en particulier par la nécessité de trouver un équilibre entre une meilleure qualité et une production suffisante afin de répondre aux exigences en matière de sécurité alimentaire tout en évitant que les Syal perdent leur identité. A ce niveau, une conciliation est possible si les acteurs locaux disposent des moyens nécessaires pour développer des ressources territoriales au-delà du monde rural et artisanal, c'est-à-dire des ressources qui se construisent d'abord à partir des économies pécuniaires et technologiques basées sur la proximité territoriale des acteurs. Cette perspective nous a conduit à distinguer deux grandes catégories de Syal : les Syal-I et les Syal-A.

Cette distinction contribue, à notre sens, à l'éclairage de la réalité complexe de l'activité agricole et celle de l'agroalimentaire, notamment la grande diversité de leurs configurations territoriales. Ceci n'induit pas que l'évolution du Syal l'oblige à s'inscrire exclusivement dans une logique agricole ou dans une logique industrielle ; en effet, en fonction des exigences intérieures et extérieures, il pourrait passer de l'une à l'autre. C'est le cas du Système Oléicole dans l'Espace Saïs-Meknès au Maroc (SOM), qui était, il n'y a pas très longtemps, plongé dans une logique agricole. Les observations et les enquêtes faites à ce niveau montrent que les mouvements et la dynamique du système ne sont plus liés seulement à cette dernière mais aussi au développement des ressources plus attachées à l'économie industrielle qu'à la rente rurale.

**CHAPITRE 4 :**  
**L'INDUSTRIALISATION DU SOM ET**  
**LA QUALITÉ DE L'HUILE D'OLIVE**



Nous pensons qu'à partir d'un exemple concret, nous pouvons mettre en évidence la dynamique des Syal et notamment les trajectoires qu'ils peuvent emprunter pour répondre aux exigences de la sécurité alimentaire en matière quantitative (la disponibilité) et qualitative (la malnutrition). C'est dans ce cadre que nous avons choisi le Système Oléicole dans l'Espace Saïs-Meknès au Maroc qui reflète, à notre sens, cette dynamique complexe des Syal. Nous allons voir comment il pourrait s'adapter à des contraintes en termes de production, de qualification et d'emploi en faisant évoluer le rapport local/global. Marchesnay (2001) rappelle que les relations apparemment antinomiques ou paradoxales entre le local (territorialisation) et le global (internationalisation) sont à la fois complexes, contingentes et instables. On suggère dès lors que l'observation des stratégies d'acteurs dans un tel système productif territorialisé donnerait des clés de compréhension de l'évolution de l'ensemble du système.

De plus, ce terrain d'étude nous offre l'occasion de suivre de près le cas d'un Syal qui ressurgit, après une longue crise profonde, en empruntant une trajectoire visant à réduire sa dépendance vis-à-vis des ressources liées au monde rural et artisanal au profit des ressources relevant davantage de l'économie industrielle et des économies urbaines. Nous nous inscrivons dans cette dynamique pour appréhender, dans ce dernier chapitre, la renaissance du Système Oléicole dans l'Espace Saïs-Meknès (SOM), notamment dans la nouvelle politique menée par le Maroc pour moderniser son agriculture (Plan Maroc Vert). Le traitement de cette question complexe sera au centre de l'analyse de ce chapitre qui indique, dans un premier temps, la stratégie macroéconomique (Plan Maroc Vert) dans laquelle s'inscrit la réémergence de l'Espace Saïs-Meknès. Dans un deuxième temps, nous illustrerons le cas concret de la réémergence de l'Espace Saïs-Meknès (ESM) et, plus précisément, son évolution vers une industrialisation de son processus de production. En d'autres termes, nous montrerons comment émergent et se développent les procédures et les arrangements entre acteurs dans la perspective de l'adaptation au global qui n'excluent pas les ruses et les compromis.

## SECTION 1: LA FILIERE OLEICOLE ET L'ESPACE SAÏS-MEKNES AU CŒUR DU PLAN MAROC VERT

La première sous-partie de section dresse un constat succinct de la situation et des problématiques de la filière oléicole au Maroc, notamment celles qui sont liées au processus productif d'huile d'olive. Cette dernière a été la source principale des besoins en huiles alimentaires des marocains pendant longtemps. Ce n'est qu'à partir des années 1960, avec l'évolution des habitudes alimentaires, que la consommation d'huile d'olive a commencé à reculer au profit d'une plus grande consommation d'huiles de graines (COI-Maroc, 2010). Effectivement, ces dernières représentent aujourd'hui plus de 85 % de la consommation totale en huiles alimentaires du Maroc et près de 80 % d'entre elles sont importées<sup>223</sup>. Ce constat nous conduit à une interrogation : comment le secteur oléicole en est-il arrivé là ? Pour y répondre, nous nous plongeons dans une analyse rétrospective concise. Nous nous demandons pourquoi les politiques agricoles et économiques successives n'ont pas abouti à de meilleures performances. Quels éléments ont facilité ou freiné les progrès technologiques et la compétitivité de la filière oléicole ? En quoi la politique publique actuelle (Plan Maroc Vert), visant à redynamiser l'agriculture marocaine, est-elle différente de celles pratiquées auparavant ? Quels sont donc les atouts du pays en la matière et en quoi le potentiel oléicole du pays est-il important dans la nouvelle politique ? Quels sont les axes principaux sur lesquels se base cette politique dans un contexte international et régional en évolution rapide et incertaine ?

Les réponses apportées à ce niveau seront croisées, dans la deuxième sous-partie, avec une logique territoriale, celle de l'Espace Saïis-Meknès (ESM). L'objectif est de parvenir à une lecture de l'activité oléicole mêlant son objet industriel (sectoriel) et son objet territorial. Nous verrons en particulier pourquoi cet espace a été choisi par le Plan Maroc Vert (PMV) comme point de départ alors que d'autres territoires connaissent une dynamique et disposent d'atouts plus importants que l'ESM dans le domaine oléicole<sup>224</sup>. Par ailleurs, l'ESM contribue à environ 20 % de la production d'olives (contre 26 % pour la région du Rif et pré-Rif : Taza

---

<sup>223</sup> Le tournesol constitue la principale culture oléagineuse au Maroc depuis la campagne 1993-1994. La production du tournesol oscille entre 6000 et 11 000 tonnes /an. Cette production est largement inférieure aux besoins de consommation locale (Bamouh et al., 2001). Le Maroc a importé du Janvier à Mai 2011 : 174145 tonnes d'huile végétales brutes et raffinée pour une valeur 1877441 000 Dh (Office des Changes, 2010).

<sup>224</sup> C'est le cas, par exemple, de la zone Haouz-Tadla. Celle-ci possède 20 % du patrimoine oléicole national. Par ailleurs, elle détient 16 % du potentiel d'extension et 46 % des superficies à intensifier (contre 8 % et 10,5 % respectivement pour l'Espace Saïis) (MAPM-DERD, 1998).

et Taounate, et 25 % pour le Haouz)<sup>225</sup>. Nous pensons que l'aspect historique et identitaire oléicole marquant l'ESM a joué en sa faveur pour qu'il soit le lieu de départ de ce processus de renouvellement de la filière oléicole. Meknès, dénommée aussi « Meknassa Zaitouna » (capitale ancestrale de l'olivier), a en effet été l'un des deux premiers endroits (avec Tanger) qui ont fait l'objet de la culture de l'olivier importée par les romains et phéniciens (Akerraz et Lenoir, 1990). L'ESM abrite toujours les derniers vestiges romains de Volubilis au milieu des oliveraies du II<sup>ème</sup> et III<sup>ème</sup> siècles de notre ère : moulins et outils sont les témoignages matériels d'une origine historique très ancienne, liée aux colonisations des cultures méditerranéennes.

### **1.1. La filière oléicole au Maroc : atouts et défis**

En couvrant 60 % de l'ensemble de la surface arboricole du Maroc, l'olivier représente la première essence fruitière avec environ 784 000 ha, soit 11 % de la Surface Agricole Utile (SAU) et place ainsi l'oléiculture en tête des filières stratégiques que les pouvoirs publics entendent promouvoir (MAPM, 2011a). Cette domination est le résultat des efforts déployés par le gouvernement, des facteurs d'ordres historiques, religieux et sociaux liés à l'olivier ainsi que de sa faculté de végéter et de produire dans diverses situations de culture et des conditions pédoclimatiques méditerranéens qu'offre le Maroc. Par ailleurs, l'olivier se caractérise à la différence des autres espèces fruitières par sa très grande longévité pouvant donner des arbres plusieurs fois centenaires et par sa rusticité, lui permettant de développer et de fructifier sous des conditions de climat sub-aride et sur des sols parfois très pauvres<sup>226</sup>.

Ce secteur qui intéresse plus de 400 000 exploitations agricoles, constitue une source principale de revenu pour une large frange d'agriculteurs, environ 2 millions personnes selon COI-Maroc (2010) et contribue, à travers ses produits, à l'alimentation des populations rurales et urbaines. Pour certaines populations, l'olivier est indispensable en tant que matière grasse utilisée, aliment de grande valeur nutritive, hors d'œuvre et légume de tagine, aliment pour le petit bétail (les chutes de taille feuillues), moyen de chauffage et moyen d'échange sur le souk lorsque le surplus de la récolte est vendu. Chez d'autres, il contribue à assurer la rentabilité de l'exploitation, au même titre que les autres cultures. Généralement, le secteur oléicole est pourvoyeur d'emplois. Il assure 20 millions de journées de travail, soit 60 000 à 100 000

---

<sup>225</sup> Source : Mohamed Harras, directeur régional de l'agriculture de Marrakech-Tensift-Al Haouz, <http://www.maghress.com/fr/mapfr/14241> (page consultée le 22/04/2011)

<sup>226</sup> Naturellement, dans de telles conditions, il faudra attendre 10 à 15 ans pour voir apparaître les premières fructifications. Sinon, l'entrée en production aura lieu normalement dans 4 à 5 ans après la plantation (Brousse, Loussert, 1978).

emplois permanents et garantit l'approvisionnement d'unités industrielles (Abbadi, 2011 ; ODE, 2010) et traditionnelles de trituration d'olives (700 unités modernes de trituration, 30 huileries mixtes, 16 000 huileries artisanales et 68 conserveries d'olives de table) (Chimi et Ouauouich, 2007). Au niveau du PIB agricole, il contribue à hauteur de 5 % dans sa formation avec une production moyenne de l'ordre de 1 500 000 tonnes (t) d'olives. Le pays a produit également 160 000 tonnes d'huile d'olive et 90 000 tonnes d'olives de table lors de la campagne 2009/10<sup>227</sup> (MAPM, 2011a). Egalement, il faut noter ici que le Maroc est le deuxième exportateur mondial des olives de table, après l'Espagne, avec une moyenne annuelle de près de 65 000 t. En revanche, seulement 40 000 t sont destinées à l'exportation en huile d'olive en 2010 au moment où l'engouement mondial pour l'huile d'olive atteint son comble (ODE, 2010).

Dans ce cadre, la défaillance structurelle de qualité du processus productif d'huile d'olive est tenue, par différents rapports privés et/ publiques (MAPM, COI, USAID,...)<sup>228</sup>, comme la principale cause de ce retard flagrant par rapport au pourtour méditerranéen, malgré les performances réalisés dans la dernière décennie en matière de production d'huile d'olive. Alors, il importe de jeter un coup d'œil sur la situation mondiale du secteur d'huile d'olive afin de pointer les changements nécessaires à mettre en œuvre par les acteurs de la filière marocaine pour rattraper ce retard. Cependant, pour éviter des comparaisons disproportionnées avec les pays développés dans le domaine, nous avons choisi de focaliser notre analyse comparative sur la Syrie et surtout la Tunisie. La Tunisie et le Maroc sont les deux très proches géographiquement et donc subissent les mêmes changements climatiques (notamment la sécheresse), partagent la même histoire récente et ont pratiquement eu des politiques économiques semblables (basées sur l'industrie de textile ou de substitution, PAS, etc.).

### **1.1.1. La situation de la filière d'huile d'olive au niveau mondial : un engouement mondial grandissant**

Avant de se lancer dans la présentation des grands chiffres qui caractérisent la filière d'huile d'olive mondiale, nous précisons que de nombreuses particularités rendent le secteur oléicole substantiellement différent de la plupart des autres productions agricoles végétales (Brousse et

---

<sup>227</sup> L'expression « campagne oléicole » désigne la période allant du 1<sup>er</sup> octobre de chaque année au 30 septembre de l'année suivante.

<sup>228</sup> MAPM : Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime (MAR) ; COI : Conseil oléicole international ; USAID : Agence américaine d'aide au développement.

Loussert, 1978 ; Commission Européenne, 2003 ; Nations-Unies, 2005). Parmi ces particularités, il faut citer que :

- Les oliveraies sont connues par leur forte rigidité structurelle limitant ainsi leur capacité à saisir les opportunités offertes par le marché. L'arrachage des oliviers est irréversible, une nouvelle plantation n'atteint sa pleine maturité qu'après une période variable d'au moins dix ans;
- La production oléicole se caractérise par une forte hétérogénéité temporelle et spatiale. Les rendements peuvent varier fortement d'une année à l'autre dans des parcelles voisines voire dans la même exploitation, en fonction des conditions climatiques, de l'alternance biologique de l'olivier et du type de conduite de la culture. Il pourrait en résulter des difficultés spéciales qui peuvent causer des préjudices graves aux intérêts des producteurs et des consommateurs et compromettre les politiques générales d'expansion économique dans les pays et les régions où la culture de l'olivier est implantée;
- La culture de l'olivier est une culture indispensable à l'entretien continu et à la conservation des sols en raison de sa nature pérenne. L'olivier est considéré comme la seule activité agricole praticable dans les terrains marginaux ou fragilisés et constitue ainsi l'unique alternative à l'abandon et à la désertification ;
- Le secteur oléicole se distingue dans sa majorité par un degré important de morcellement et fragmentation tant au niveau des exploitations (des petites tailles, souvent à temps partiel) qu'au niveau des unités de trituration dans les pays du Sud.

Des éléments qui expliquent à notre sens l'évolution des grandeurs (production, consommation, exportation et importation) du secteur oléicole mondial. Évalué à environ 830 millions d'oliviers répartis sur près de 10,127 millions ha, le patrimoine mondial est localisé pour l'essentiel dans le bassin méditerranéen (98 %) du fait de l'adaptation du secteur oléicole au milieu terrien<sup>229</sup>. Ce dernier, subissant les aléas climatiques, notamment les sécheresses et les gels, conditionne une production fluctuante d'olives et donc une offre irrégulière d'huile. Par ailleurs, l'olivier est soumis à l'alternance biologique, impliquant une succession de bonnes et de mauvaises récoltes<sup>230</sup>. Il existerait près de 2000 variétés d'oliviers

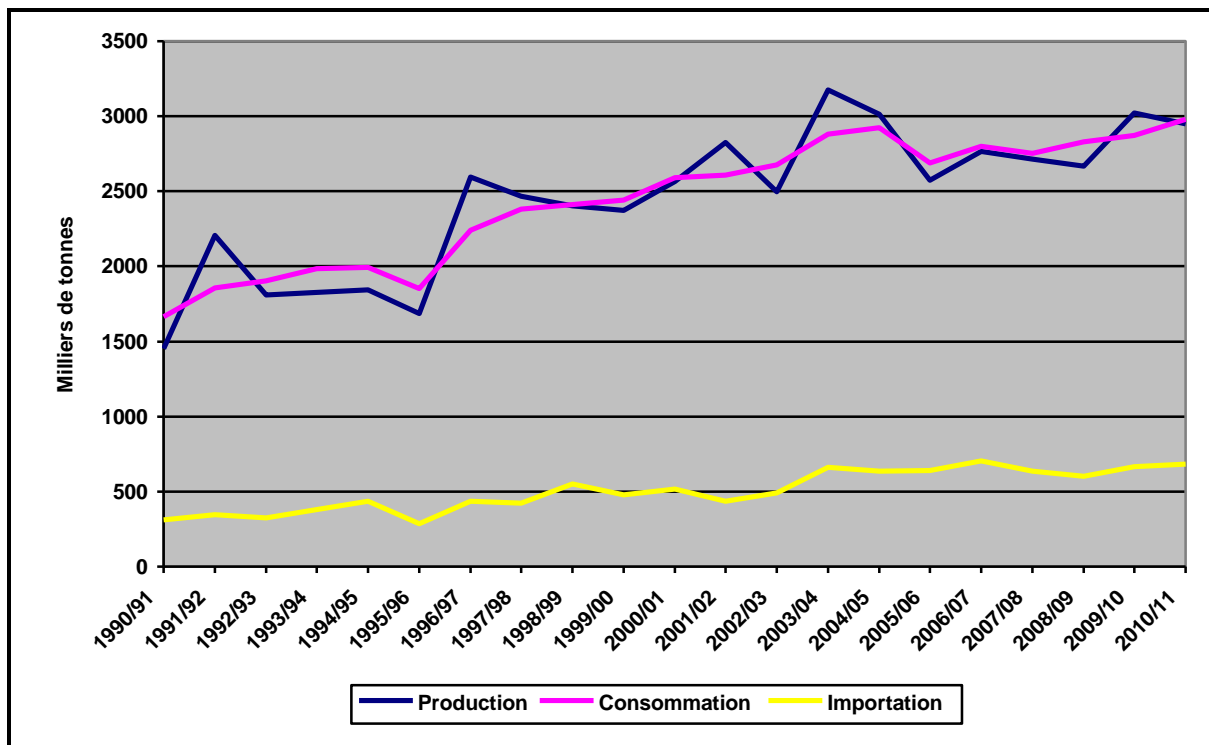
---

<sup>229</sup> Source : <http://www.olivierdeprovence.com/odpce-fr/huile-olive-production.php> (page consultée le 22/07/2011).

<sup>230</sup> Tels que la sécheresse (Espagne, campagne 1995/96) ou les gels (Grèce, campagne 2001/02).

répertoriées dans le monde dont plus de 450 en Italie<sup>231</sup>. Durant les campagnes agricoles 2009/2010, les productions mondiales de l'huile d'olive devraient atteindre 3,024 millions t. Ce qui représente une augmentation absolue de 354 500 t et relative de 13 % par rapport à la campagne précédente. Le Maroc, l'Espagne, la Grèce, la Turquie et la Syrie favorisent cette augmentation. Si ce pronostic est vérifié, ce sera la deuxième campagne la plus importante après le record obtenu en 2003/2004 de 3,174 millions t (graphique 11).

**Graphique 11. Evolution du marché mondial d'huile d'olive (1990-2010)**

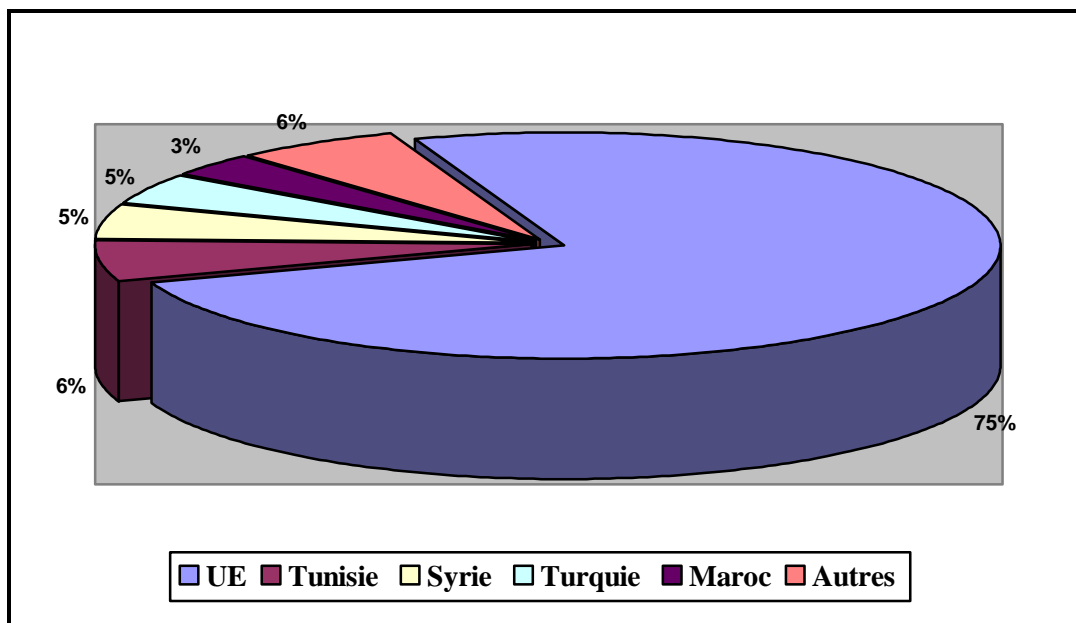


Source : Fait à partir des données du COI.

L'évolution de la production d'huile d'olive au cours des dernières décennies se caractérise par des périodes de croissance suivies de phases de stagnation. Après une période relativement stable au début des années 1990, où la production mondiale se situait aux alentours de 1,8 millions de tonnes, la production mondiale a enregistré une phase ascendante qui a permis d'atteindre une moyenne de production de 3 millions de tonnes au cours de la dernière décennie, soit une augmentation d'un tiers par rapport aux années 1990. Au niveau de la répartition géographique des producteurs, le pourtour méditerranéen fournit plus de 95 % d'huile d'olive au niveau mondial (graphique 12).

<sup>231</sup> Les plus connues sont les espèces l'Arbequina, Hojiblanca et Verdial en Espagne ; l'Agoglio, la Bianca di Villacidro et la Bosana en Italie ; l'Adramitini et l'Amigdalolia en Grèce ; la Picholine en France, etc. (Sources : <http://www.huilesdolive.com/PBCPPlayer.asp?ID=60026> et <http://www.mon-olivier-de-provence.com/varietes-olivier.html>, pages consultées le 15/06/2011).

Graphique 12. Principaux pays producteurs d'huile d'olive<sup>232</sup>



Source : auteur.

La Communauté jouit ainsi d'une position prépondérante dans le marché de l'huile d'olive. Jusqu'en 1981, elle ne pesait qu'un tiers de la production mondiale avec 425 000 t et elle était importatrice nette. Avec l'adhésion de la Grèce en 1981, la production communautaire a augmenté d'environ 300 000 t, pour atteindre la moitié de la production mondiale d'huile d'olive. Avec l'adhésion de l'Espagne et du Portugal en 1986, la Communauté Européenne est devenue la référence de ce marché, avec une moyenne de 75 % de la production mondiale. En effet, à l'échelle communautaire, l'Espagne produit près de 60 % de la production totale, suivie de l'Italie avec 23 % et de la Grèce avec 15 % (Agence espagnole de l'huile d'olive, 2010). Pareillement, l'Union européenne est le consommateur principal avec plus de 63 % de la consommation mondiale estimée de 2 873 000 t pour 2009/2010. Les autres niveaux importants de consommation dans le bassin méditerranéen se trouvent en Syrie (120 000 t), Turquie (110 000 t), Maroc (90 000 t) et Tunisie (40 000 t). Ces marchés sont normalement desservis par les productions locales et ont donc une relevance limitée pour le commerce international<sup>233</sup>.

Autre que les pays producteurs, on trouve les Etats-Unis qui sont devenus le deuxième marché mondial, après la CE, pour l'huile d'olive avec une demande annuelle de plus de

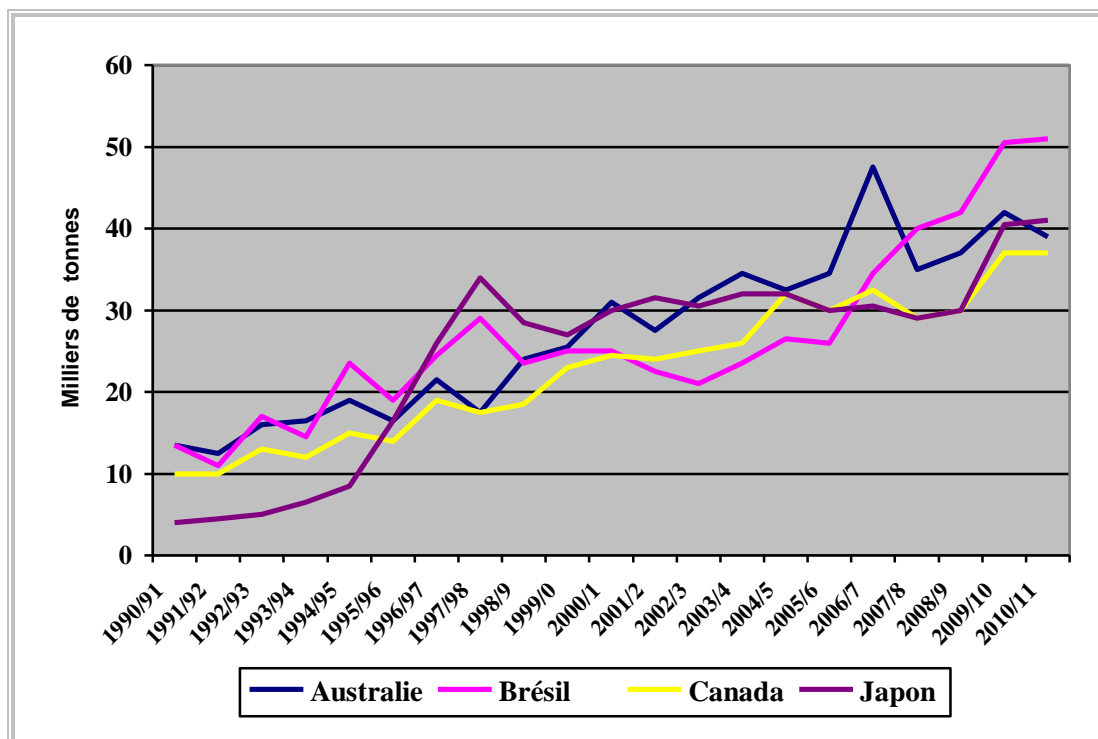
<sup>232</sup> Selon la moyenne des productions des campagnes 2004/5 à 2009/10, calculée sur la base des chiffres fournis par COI.

<sup>233</sup> Ces chiffres mentionnés ici se trouvent sur le site du COI :

<http://www.internationaloliveoil.org/estaticos/view/130-survey-and-assessment-division>.

220 000 t satisfaite quasi-intégralement par des importations<sup>234</sup>. On constate également l'émergence de nouveaux marchés : l'Australie, le Brésil, le Canada et le Japon, qui ont connu respectivement en vingt ans une augmentation de leur demande de l'ordre de 290 %, 378 %, 370 %, 295 % et 1025 % (graphique 13). A noter également, l'arrivée de nouveaux consommateurs de la Russie, de l'Inde ou de la Chine qui organise, depuis 2006, une Foire Internationale de l'huile d'olive (ODE, 2010).

**Graphique 13. Evolution de la demande d'huile d'olive des principaux marchés émergents (1990 - 2010)**



Source : Fait à partir des données du COI.

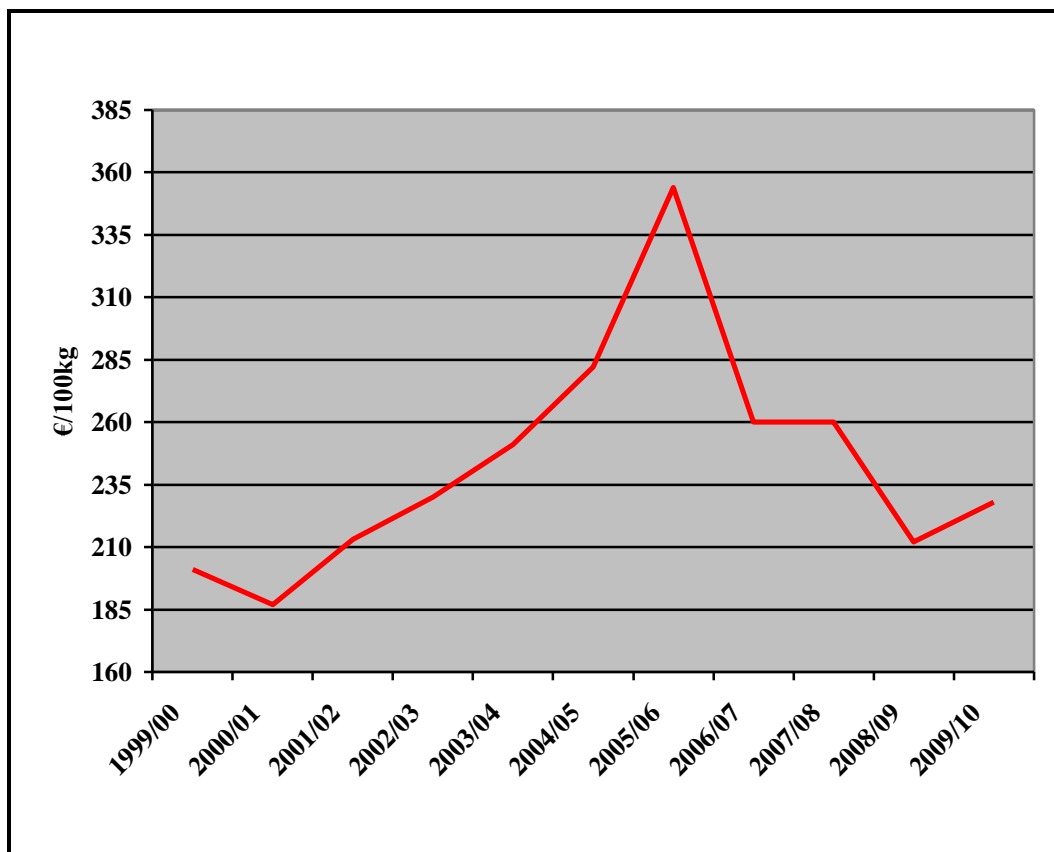
En général, l'évolution de la consommation mondiale d'huile d'olive progresse de manière relativement régulière, sans afficher les oscillations qui marquent la production (graphique 11). Par ailleurs, la chute de cette dernière en 2005-06 de 441 000 t par rapport à la campagne précédente a causé une flambée des prix d'huile d'olive même dans les pays

<sup>234</sup> Pour assurer leur approvisionnement en huile d'olive (notamment l'« extra-vierge »), les Etats-Unis se servent de ses des agences d'aide au développement pour orienter et aider les oléiculteurs des PED à produire plus et exporter vers son marché. Par exemple, l'USAID qui opèrent au Maroc, aident les petits producteurs oléicoles à se regrouper pour atteindre une taille permettant l'utilisation des petites unités de trituration offerte par l'agence. Cette dernière fournit également des services en matière d'exportation et la promotion de leur produit dans le marché américain (USAID-Maroc, 2006b).



producteurs<sup>235</sup>. Le prix moyen d'huile d'olive est passé de 282 € à 354 € pour 100 kg (graphique 14).

**Graphique 14. Prix moyen à la production par campagne oléicole (1999/2000 – 2009/2010) pour la catégorie vierge extra**



Source : Fait à partir de données fournies par OLIVÆ (2011).

La tendance des prix à la production d'huile d'olive est basée sur l'évolution des marchés représentatifs de l'UE (Bari en Italie, Iraklion/Messinia en Grèce et Jaén en Espagne). Ces marchés représentent près de 75 % de la production mondiale, ce qui explique leur influence sur les autres pays producteurs. Une mauvaise production en Espagne suite à une sécheresse ou une gelée, entraîne une augmentation des cours des olives et de l'huile d'olive au niveau des pays du pourtour méditerranéen dont fait partie le Maroc (Redani et Serghini, 2006).

En ce qui concerne les échanges internationaux d'huile d'olive pour la campagne 2009/2010, les importations estimées devraient s'élever à 664 500 t, tandis que les exportations sont estimées à 673 000 t. Tout comme la campagne précédente, il y a une légère différence de 8500 t. Les exportations communautaires représentent 63 % du total mondial. L'Espagne est

<sup>235</sup> Par exemple, les prix d'huile d'olive au Maroc ont augmenté de 55 à 60 % dans la grande distribution. Ceci s'explique par l'exportation de la majorité de la production locale pour profiter de la faiblesse de l'offre mondiale due à la chute de la production espagnole (Source : Journal marocain *la Vie éco* du 27/01/2006).

le premier pays exportateur au monde avec plus de 25 % des parts du Marché, dont presque 80 % vers les pays de l'UE (OLIVÆ, 2011). Sinon c'est l'Italie qui se positionne comme le premier exportateur Extra-CE. De 2005 à 2010, les exportations italiennes ont atteint une moyenne de 180 200 t, soit plus de 50 % des exportations (contre 74 % des importations) de la CE. Cela s'explique par la dépendance de l'Espagne de l'Italie en matière de commercialisation de marketing dans le secteur oléicole. En effet, l'Italie bénéficie de facilités et du contrôle des canaux de distribution des exportations et par conséquent, « *empêche l'Espagne de diriger le secteur oléicole en termes de marketing aussi clairement qu'elle le fait dans la production en matière de politique* » (OLIVÆ, 2011, p.40).

Pour remplacer les parts exportés et satisfaire ses besoins, l'UE se retourne vers les autres pays producteurs du Sud de la méditerranéen (la Turquie, la Syrie, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, la Palestine et la Jordanie). C'est la Tunisie qui constitue le fournisseur principal en huile d'olive en raison des assurances que la filière oléicole tunisienne garantit en matière de la quantité exigée par la CE, des accords de libre-échange signés permettant à la Tunisie de bénéficier d'un contingent d'importation de 55 000 tonnes à droit douane zéro<sup>236</sup> ainsi que de la proximité géographique entre les deux parties. Avec 1,7 millions d'hectares (1/3 des terres agricoles) destinées à la production oléicole, la Tunisie est le 4<sup>ème</sup> producteur mondial après l'Espagne, l'Italie et la Grèce et le 2<sup>ème</sup> exportateur mondial d'huile d'olive (après l'UE) avec une part du marché qui s'élève à plus de 20 %. L'UE reste le plus important et le plus stable client de la Tunisie. Il achète plus de 87 % de ses exportations totales et l'Italie absorbe, à elle seule, près de 50% des exportations tunisiennes (Agriculture du Maghreb, 2010a ; ODE, 2010).

Pendant les deux dernières décennies, la Tunisie a produit en moyenne de 160 000 t par an d'huile d'olive, un volume qui témoigne de la stabilité de la production. La demande de l'huile d'olive tunisienne, réputée pour sa qualité a augmenté d'une façon considérable au cours des dernières années<sup>237</sup>. D'où un accroissement considérable des exportations notamment depuis l'accès de l'huile d'olive tunisienne à de nouveaux marchés (les EU, le

---

<sup>236</sup> Un obstacle provient de ces accords, selon l'Oxford Business Group, la Tunisie aimerait bien augmenter ce cota, chose que ne sera pas facile en raison de l'importance de la production au sein du UE et l'avance considérable prise par certains pays concurrents méditerranéens, en particulier la Syrie, la Turquie ou le Maroc. (Source :

[http://www.oxfordbusinessgroup.com/economic\\_updates/essor-de-lhuile-dolive](http://www.oxfordbusinessgroup.com/economic_updates/essor-de-lhuile-dolive), page consultée le 19/03/09).

<sup>237</sup> Ceci s'explique en partie par l'image liée à l'huile d'olive tunisienne en tant que produit « bio » du fait que les oléiculteurs tunisiens n'utilisent que peu (ou pas) d'engrais chimiques ou de pesticides. <http://www.agridev.net/content/view/174/61/> (page consultée le 09/07/09).

Canada, le Japon). La place qu'occupe l'exportation de l'huile d'olive dans la balance commerciale tunisienne n'est plus à démontrer. En effet, elle contribue à raison de 43% des exportations agricoles et à concurrence de 4 % des exportations totales. Le secteur de l'huile d'olive procure également plus de 35 millions de journées de travail moyenne par an, soit 21 % de l'emploi total en agriculture (contre seulement 55 000 au Maroc). Au niveau du PIB agricole tunisienne, l'huile d'olive contribue de 8 % (Sifi, 2010).

Ces performances s'expliquent par un grand travail en amont mené par l'Etat et les acteurs locaux dans la filière. Au cours des vingt premières années de l'indépendance (1956 à 1976), l'oléiculture tunisienne a doublé en surface, passant à environ 1,4 millions d'hectares produisant 117 000 tonnes d'huile d'olive dont 52 000 t étaient destinées à l'exportation (contre seulement 250 000 ha et 30 000 t d'huile d'olive pour le Maroc). L'Etat subventionne la création des huileries et des unités d'extraction, de raffinage d'huile de grignons et de conditionnement d'huile d'olive. D'autre part, il garantit des prix minima au marché suivant la qualité extra ou lampante. Enfin, pour protéger son produit national, il applique des droits d'importation élevés sur l'huile d'olive (de l'ordre de 140 %) (ODE, 2010). La réussite de la politique tunisienne a été devenue même problématique en matière de l'accumulation des stocks d'huile d'olive difficiles à gérer et à exporter d'une manière continue. Cette situation a poussé le gouvernement à encourager, à travers des primes, l'arrachage d'oliviers et la reconversion en d'autres arbres fruitiers (Mahfoudhi et Thabet, 1995). Cette politique a prévalu jusqu'à la première moitié des années 80 où les prix locaux de l'huile d'olive ont relativement augmentée, résultat à la fois d'une conjoncture de production défavorable mais aussi d'une réduction de la consommation des huiles importées suite à la suppression des subventions à leurs prix (l'une des mesures de PAS).

Actuellement, la Tunisie veut toujours accroître ses exportations en huile (Alimentarius, 2005). Pour cela il a mis en place simultanément un Fonds de promotion de l'huile conditionnée pour stimuler sa commercialisation sur les marchés étrangers, un Fonds d'Accès aux Marchés d'exportations (FAMEX) (ODE, 2010). Il s'agit d'un mécanisme financé par la Banque Mondiale, ambitionnant d'encourager les exportations d'huile d'olive conditionnée vers des marchés porteurs (USA, Japon, France et Allemagne). L'objectif étant de porter le taux d'exportation de l'huile d'olive conditionnée à 10 % à l'horizon 2011. Parallèlement, à travers le Fond de Promotion et de Développement de la Compétitivité (FOPRODEC), l'Etat tunisien subventionne 30 % des frais de transport aérien et maritime, 70 % des frais

d'élaboration du plan marketing à l'export et 50 % des frais de sa mise en oeuvre. Il contribue également aux frais de participation aux foires nationales et internationales, de publicité et de propagande. Enfin, le Ministère de l'industrie tunisien a initié, en 2009, un programme proclamant que l'huile d'olive tunisienne est la plus recherchée dans le monde. La pierre angulaire de ce programme est un site Web-offensif de l'huile d'olive tunisienne en Amérique, baptisé « 100pourcenttunisien.com » (ODE, 2010).

Pour le Maroc, il faut donc doubler d'effort rien que pour s'aligner sur nos voisins qui aspirent de plus en plus à grignoter des parts de marché en Europe et aux Etats-Unis, où l'huile d'olive vierge est très demandée. C'est la raison pour laquelle, la filière oléicole est placée au cœur du PMV qui a décidé de renforcer et donner les moyens nécessaires au Plan National Oléicole (PNO) (1998-2010). L'oléiculture représente, par exemple, plus de 50 % des projets du Plan Agricole Régional Maroc Vert de Marrakech-Tensift-Al Haouz, et plus de 70 % en termes d'investissement<sup>238</sup>. Nous pensons que le Maroc, par les grands potentiels dont il dispose pourrait faire mieux en termes de production et d'exportation d'huile olive. En effet, les capacités actuellement en exploitation demeurent bien loin du potentiel oléicole réel national. En matière d'extension, le potentiel mobilisable évalué à 784 milles hectares en 2010, soit 9,5 % du potentiel oléicole réel (8,3 millions d'hectares) identifié dans le cadre de l'étude FAO réalisée sur le secteur en 1988 (MAPM-DERD, 1998).

### **1.1.2. Le Plan National Oléicole : analyse de la chaîne pré-récolte/récolte/transformation**

Une politique urgente et bien fondée s'impose donc pour pallier à ce déficit et viser la promotion et le développement durable de la filière oléicole. C'est ce qu'ont fait les pays (Espagne, Tunisie, ...) qui se positionnent au top du classement des producteurs de l'olive et de son dérivé l'huile d'olive. Par conséquent, il faudrait d'une part prendre toutes les mesures politiques et techniques pour optimiser la production du patrimoine existant et, d'autre part, prévoir son extension. C'est exactement ce que recherche l'Etat à travers la mise en place du PNO (1998-2010). L'objectif était de traiter les causes de la faible productivité de l'oléiculture marocaine et la mauvaise qualité de ses produits, et qui sont liées aux nombreux problèmes situés au niveau des techniques culturales (structure de l'olivieraie, le choix et l'entretien du matériel végétal, taille, irrigation, fertilisation, traitements, ...) et de la

---

<sup>238</sup> Source : Mohamed Harras, directeur régional de l'agriculture de Marrakech-Tensift-Al Haouz, <http://www.maghress.com/fr/mapfr/14241> (page consultée le 22/04/2011).

transformation des olives (présence de nombreuses unités artisanales défailtantes et concentrées souvent loin des lieux de production et de la commercialisation). D'une manière générale, ce programme visait de restructurer la filière oléicole autour des exigences en matière de qualité selon des normes internationales (MAPM-DERD, 1998). Alors quelle était la situation sur laquelle se sont basées par la suite les mesures et les solutions apportées par le PNO ? Ce dernier a-t-il vraiment réussi à relever les défis de la filière oléicole ?

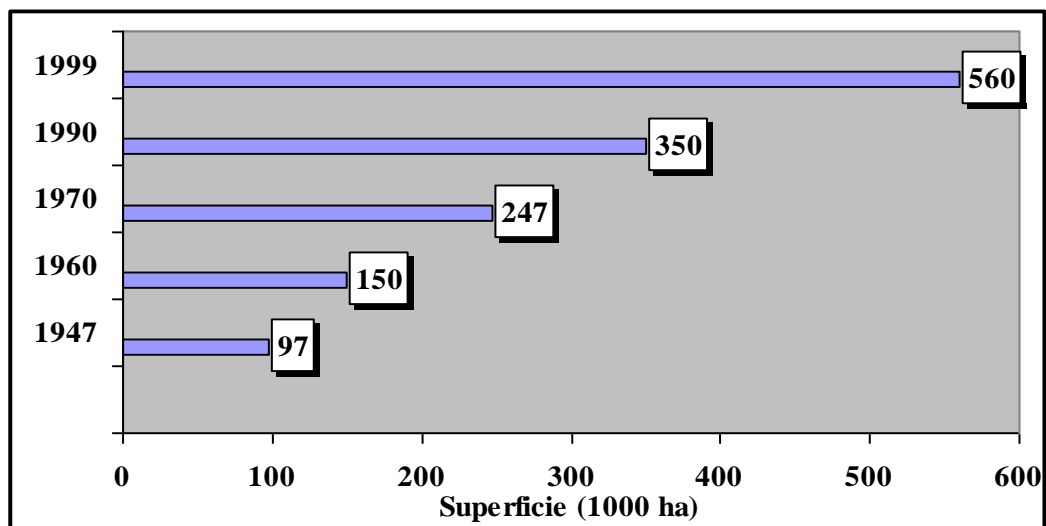
### A) La situation du secteur oléicole avant 1998

Nous intéressons ici aux caractéristiques du patrimoine oléicole et des pratiques culturelles, puis aux techniques de trituration, pour finir sur les contraintes qui pesaient sur l'aval de la filière (consommation, commercialisation,...).

#### I. Le patrimoine oléicole national

Avec le début du PNO (1998-2010), la superficie oléicole était de l'ordre de 520 000 ha (contre 150 000 ha en 1960), soit un peu plus de 50 % de la surface occupée par l'arboriculture. Quant à la production totale, elle était autour de 560 000 t (moyenne des 5 campagnes : 1995/99, contre 151 061 t pour la période 1960/64) (graphique 15).

Graphique 15. Evolution de la superficie et la production oléicole entre 1947 et 1999



Source : Division de la Production Agricole (1949) ; MAPM (1994) ; MAPM-DERD (1998).

Cet accroissement des superficies est dû essentiellement aux efforts que l'Etat a déployés dans la promotion de la culture de l'olivier<sup>239</sup> et à la rusticité de l'espèce. La superficie totale

<sup>239</sup> Grâce notamment aux encouragements dans le cadre du code des investissements agricoles et plantations dans le cadre des projets intégrés 1969-1985 et à la distribution de plants subventionnés à 100 % jusqu'en 1995 et à 80 % entre 1996 et 1999 (Kabbaj, 1990).

plantée est répartie en zone irriguée (40 %, avec une prédominance de la région du Haouz et en zone bour<sup>240</sup> (60 %, avec une prédominance de la région de Taounate). Avec ses chiffres, le Maroc s'est placé au sixième rang mondial en termes de superficies réservées à l'oléiculture dans la même période. Contrairement aux autres pays oléicoles qui présentent une grande diversité de variétés en culture, le secteur oléicole marocain se caractérise par le fait que pratiquement une seule variété est cultivée : la Picholine marocaine (98 %) <sup>241</sup> (Boulouha et al., 1990). En fait, il s'agit d'une variété de population dénommée également « *Zitoun* », qui se caractérise par (Loussert, 1990) :

- Sa parfaite adaptation aux conditions édaphique ;
- Ses qualités d'olive à deux fins qui permettent de l'utiliser soit pour la conserverie (olive verte et olive noire), soit pour la production d'huile avec des rendements de l'ordre de 18 à 20 % ;
- La facilité de sa multiplication par boutures ligneuses, mode de propagation le plus utilisé par les pépiniéristes marocains.

Cependant, la Picholine marocaine présente un certain nombre de défauts parmi lesquels on peut citer : l'excès de vigueur et du port érigé (constituant un handicap pour la récolte des fruits et l'intensification de sa culture), l'alternance de production pluriannuelle (notamment dans les zones bour), la productivité moyenne, l'auto-incompatibilité partielle et la sensibilité à la maladie de « l'œil de Paon<sup>242</sup> » (Chahbar, 1990). C'est la raison pour laquelle, des travaux de sélection clonale, basée sur les relevées de productions, sont entrepris par l'Institut national de la recherche agronomique au Maroc (INRAM) dans la station de la Ménara à Marrakech et station d'Ain Taoujdate près de Meknès (Loussert, 1990b). L'objectif était d'introduire et placer en verger des clones sélectionnés et riches notamment en huile, à l'intérieur de la Picholine marocaine (Boughattas, 1996).

La Picholine marocaine n'est pas effectivement homogène bien que son appellation laisse croire en une variété authentique. Les oléiculteurs marocains reconnaissent dans leurs régions

---

<sup>240</sup> Bour : terre de culture non irriguée.

<sup>241</sup> Le reste, soit 4 %, est constitué de plusieurs variétés, en particulier : Picholine du Languedoc, Dahbia et Mesllala concentrées essentiellement en irrigué (Haouz, Tadla, El Kelaâ) et de quelques variétés espagnoles et italiennes (Picual, Frantoio, Manzanille, Gordal Sévillane, etc.) (Alfano et al., 2003).

<sup>242</sup> La maladie de l' « œil de Paon », ou tavelure de l'olivier *Spilocaea oleagineum* est un champignon répandu dans la zone méditerranéenne et dans les zones de cultures de l'Olivier. Il crée une défoliation qui peut affecter la floraison et diminue ainsi le rendement des oliviers. Cette maladie nécessite dans les zones à humidité ambiante élevée une surveillance accrue pour limiter le développement du champignon. (Source : <http://www.fredon-corse.com/maladies/maladie-oeil-de-paon.htm>, page consultée le 17/06/2011).

différentes variétés qu'ils identifient par leurs caractéristiques morphologiques, comme « Bouchouika », « Bousbina » ou « Soussia » (Boulouha, 1990a). Ils connaissent aussi les meilleurs clones destinés à l'huile d'olive et/ou l'olive de table. Cependant, l'hétérogénéité du matériel végétal, notamment au sein de la même zone voire la même exploitation, ne peut qu'à contribuer à l'affaiblissement de la production parce que chaque clone demande pratiquement un traitement spécial en matière des travaux du sol d'irrigation, de taille, de récolte, etc. Alors, l'amélioration de la production oléicole exige de passer en premier lieu par un choix judicieux d'un matériel sélectionné performant. Les recherches dans deux parcelles de l'olivette Ménara de Marrakech, ont débouché sur le choix de sept clones productifs et moins alternants, qui après la confirmation de leurs potentialités dans des milieux différents, ont été diffusés auprès des oléiculteurs (Boulouha, 1990a).

Des tentatives d'introduire des variétés d'origine étrangère (italienne, tunisienne, Française, espagnole,...) ont été aussi effectuées pour enrichir le matériel végétal (Bouzroud et Moudni, 1990). Sur les 40 variétés testées, seulement cinq ont été retenues : Ascolana Dura ; Picholine du Languedoc ; Manzanilla ; Frontoïo ; Gordal. On verra un peu loin que leur introduction n'a pas connu le succès attendu et que la Picholine marocaine a continué de monopoliser le matériel végétal national. Le problème de la productivité de l'oléiculture marocaine n'est pas seulement lié à la variété implantée mais surtout aux techniques culturales. L'étude de ces dernières a été le deuxième axe de recherche des travaux de l'INRAM voués à l'amélioration de la production de l'olivier. En effet, la conduite pratiquée dans l'olivier au Maroc jusqu'au début des années 1990 a été principalement dominée par des secteurs extensifs et de cueillette qui représentaient 95 % des 310 000 ha de plantation et qui sont caractérisés par l'absence des soins d'entretien (Chahbar, 1990). Le degré d'absence de ces soins est en fonction de la zone où l'olivier est cultivé. Dans ce cadre, on note que l'oléiculture est particulièrement répartie dans trois zones géographiques (tableau 12).

**Tableau 12. Trois grandes zones oléicoles homogènes**

Région	Province	Caractéristiques pédo-climatiques et de la conduite
Zone Montagne (nord)	Chefchaouen, Taounate, Tanger, Tétouan, Khénifra, Azilal, Taza, Al Hoceima,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pluviométrie importante (jusqu'à 1000 mm/an) ;</li> <li>- Terrain à topographie accidenté ;</li> <li>- Sol généralement pauvre ;</li> <li>- Aucun entretien, exception faite de certaines tailles de nettoyage et d'élagage du bois mort. Les travaux du sol au niveau de ces zones sont destinés principalement aux cultures intercalaires (céréales, légumineuses).</li> </ul>
Zone Bour favorable (centre)	Sefrou, El Hajeb, Fès, Meknès, Sidi Kacem, Loukkos, Ben slimane, Gharb, Khémisset.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pluviométrie entre 450 et 500 mm ;</li> <li>- Terrain à topographie peu accidenté ;</li> <li>- Sol généralement riche et profond ;</li> <li>- les techniques les plus pratiquées portent sur le travail du sol la taille (annuelle ou bisannuelle) et la fertilisation destinée, en partie, aux cultures intercalaires représentées dans ces zones par le maraîchage, les légumineuses et les céréales.</li> </ul>
Zone Irriguée (sud)	Haounz, Tadla, Sous-massa, Moulouya, Nador, Boulemane, Oujda, El Kelaâ, Figuig, Marrakech, Safi Chichaoua, Benimellal, Ouarzazate, Tafilalet, Essaouira	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pluviométrie &lt; à 400 mm ;</li> <li>- Irrigation pérenne ou d'appoint ;</li> <li>- Sol relativement riche à topographie plane ;</li> <li>- la quasi-totalité des oliveraies bénéficient des travaux du sol pour la lutte contre les mauvaises herbes et la confection des cuvettes pour l'irrigation, près des ¾ des plantations sont taillées tous les ans ou tous les deux ans et la moitié bénéficient d'un apport d'engrais de couverture et quelquefois d'engrais de fond.</li> </ul>

Source : Fait à partir de MAPM-DERD (1998) ; Alfano et al. (2003).

Ces différentes caractéristiques pédo-climatiques et de la conduite affectent à son tour le rendement de chaque zone (Alfano et al., 2003). Les rendements en bour demeurent faibles et oscillent entre 0,5 à 1,5 t/ha. Les meilleures performances sont atteintes dans les zones irriguées avec des rendements moyens de 1,6 à 3 t/h. La moyenne nationale, étant située à 1 t/ha, reste en dessous à des potentialités du secteur. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des productions d'olives de 1960 à 1996.



**Tableau 13. Evolution des productions d'olives (t) ainsi que le rendement (kg/arbre) de 1960 à 1996**

<b>Période</b>	<b>Production des olives (t)</b>	<b>Nombre d'arbres adultes</b>	<b>Rendement kg/arbre</b>
<b>1960-64</b>	151 061	12 430 000	12,2
<b>1965-68</b>	227 703	13 800 000	16,5
<b>1970-74</b>	263 320	19 343 540	13,6
<b>1975-79</b>	298 900	20 089 920	14,9
<b>1980-84</b>	313 200	23 387 140	13,4
<b>1985-89</b>	433 000	30 085 900	14,4
<b>1990-92</b>	442 000	31 150 000	14,2
<b>1995-99</b>	560 000	47 855 160	14,5

Source : MAPM (1994) ; MAPM (2000).

L'augmentation de la production oléicole depuis 1960 est due principalement à une extension des superficies plutôt qu'à une amélioration des rendements. La production et la surface oléicoles ont pratiquement augmenté de 27 % chacune entre 1960 et 1999. Tandis que la surface oléicole est passée de 150 000 (en 1960) à 560 000 ha (en 1990), la production des olives est passée de 151 061 t en moyenne au cours des années soixante à environ 560 000 t durant la période 1995-99. 65 % de la production totale est destinée à la production d'huile contre 25 % pour les olives de table. Les pertes au niveau des différents stades sont estimées à 10 %. La production d'huile d'olive est passée de 22 000 durant les années soixante à près de 53 000 t pour la période 1990-99. Elle a enregistré un taux d'accroissement annuel moyen (TCAM) de 2,4 % (contre 2,9 % pour la Tunisie<sup>243</sup>). La production syrienne de l'huile d'olive est passée de 22 000 à plus de 83 000 t (COI-Syrie, 2010) durant les mêmes périodes avec une surface oléiculture évaluée à 469 857 ha en 1999, soit 90 143 de moins que celle du Maroc. Ce constat confirme l'idée que indépendamment d'éventuels facteurs purement botaniques et climatiques, les faibles rendements enregistrés proviennent du manque presque total d'entretien de la majorité des plantations à cette époque<sup>244</sup> et d'une manière générale de profonds problèmes structurels et une inefficience au niveau de toutes les composantes de la filière (Hassouni, 2005).

<sup>243</sup> Source : <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/Guides/IAA/3.pdf> (page consultée le 14/ 03/2010).

<sup>244</sup> Notamment la taille qui était pour longtemps considérée par les oléiculteurs comme une opération inutile voire dangereuse pour l'olivier. Or, sans les interventions de taille, l'arbre se développe en hauteur (plus de 10m) entraînant le dénudement de ses parties basses. Les fruits localisés dans les parties hautes de l'arbre sont inaccessibles à la cueillette d'où la nécessité des interventions de taille. Comme tous les arbres, l'olivier réagit favorablement à la taille, qui permet entre autres : de guider le développement de l'arbre vers une mise à fruit rapide ; de régulariser ses productions en réduisant le phénomène de l'alternance, de limiter la croissance en hauteur des arbres adultes et donc d'augmenter la durée d'exploitation de l'olivieraie et de restructurer, voire de régénérer la frondaison des vieux oliviers que l'absence de soins ou des conditions contraignantes ont rendus peu productifs (Ferrak et Loussert, 2010).

Parmi ces problèmes, on trouve les manières et les moyens employés dans la récolte des olives (Chimi, 2001 ; MAPM-DERD, 1998). Pendant longtemps (et jusqu'à maintenant dans une bonne partie des exploitations oléicoles marocaines), la majorité des oléiculteurs utilisent le gaulage pour récolter leur olive. C'est un procédé qui fait appel à l'usage d'une gaule que le récolteur utilise pour faire tomber les fruits. Il est considéré comme moyen brutal qui blesse non seulement les olives, mais endommage les jeunes brindilles, ce qui constitue un handicap pour la prochaine récolte. Les plaies causées sur les jeunes écorces par l'action de la gaule sont autant de portes ouvertes à la pénétration de certains parasites comme la Tuberculose (Chahbar et Zguigal, 1990). Certains attendent que les olives arrivent à maturité complète et tombent donc d'elles-mêmes, aidées par l'action mécanique du vent. L'oléiculteur dans ce cas là n'a qu'à ramasser les olives tombées au sol. Un tel procédé ne peut donner qu'un produit de qualité médiocre (acidité élevée de l'huile). Ces techniques de récoltes sont tenues responsables en grande partie du faible rendement en matière de production d'huile d'olive et sa médiocre sa qualité comme nous le verrons dans le point suivant.

## II. Le secteur de la transformation

A la fin des années 1990, seulement 2 % d'huiles d'olives produites au Maroc sont de l'Extra vierge, synonyme de la haute qualité d'huile d'olive selon les normes de COI<sup>245</sup>, contre 57 % pour la Syrie et 30 % pour la Tunisie (tableau 14). 80 % d'huile produite marocaine sont lampantes contre seulement 3 % pour la Syrie.

---

<sup>245</sup> L'évaluation des qualités d'huile d'olive, selon les normes du COI est effectué en fonction de degré d'acidité qu'elle contient, c'est-à-dire la quantité d'acides gras libres exprimée en gramme d'acide oléique par 100g d'huile d'olive. On parle de :

- Huile d'olive vierge extra lorsque l'acide oléique inférieur ou égale à 1g pour 100 ;
- Huile d'olive vierge « fine » lorsque l'acide oléique maximum 2g pour 100 ;
- Huile d'olive vierge courante lorsque l'acide oléique maximum 3.3g pour 100 ;
- Huile lampante lorsque l'acide oléique supérieur à 3,3g pour 100.

Les huiles vierges, extraites directement et de façon mécanique à partir des olives, comprennent les huiles d'olive dites « extra vierge » et « vierge » qui sont consommables en l'état ainsi que l'huile lampante qui doit être soumise à raffinage, un processus consistant principalement en une neutralisation, un filtrage, une décoloration et une désodorisation de l'huile. On parle aussi de :

- L'huile d'olive dite « composée » qui est un coupage d'huiles d'olive raffinées et d'huiles d'olive « vierge » ou « extra vierge » ;
- L'huile de grignons d'olive qui est composée d'un mélange d'huile de grignons d'olive raffinées et d'huiles d'olive « vierge » ou « extra vierge ». Les grignons d'olive sont les restes des olives après l'extraction mécanique des huiles vierges.

Pour plus d'information voir le site de CNUCED, Huile d'olive :

<http://r0.unctad.org/infocomm/francais/olive/qualite.htm> et

<http://www.internationaloliveoil.org/estaticos/view/83-designations-and-definitions-of-olive-oils>.

**Tableau 14. Production par qualité d'huiles d'olive au cours de la campagne 1989/99 (Maroc, Tunisie et Syrie)**

	Maroc		Tunisie		Syrie	
	Quantité (t)	%	Quantité (t)	%	Quantité (t)	%
Extra, jusqu'à 1°	1 300	2	65 500	30	65 550	57
Vierge, de 1° à 2°	1 950	3	43 000	20	36 800	32
Courante, de 2° à 3,3°	9 750	15	43 000	20	9 200	8
Lampante, plus de 3,3°	52 000	80	65 500	30	3 450	3
Total	65 000	100	217 000	100	115 000	100

Source : Fait à partir des données du COI.

Des chiffres qui montrent la gravité de la situation où se trouvait la qualité d'huile d'olive marocaine. Une situation qui trouve ses raisons dans la domination des unités de triturations traditionnelles qui ne répondent pratiquement à aucune des normes de qualité, notamment en matière d'hygiène ou des conditions de stockage (tableau 15).

**Tableau 15. Comparaison des infrastructures productives entre le Maroc et la Syrie**

Unités	Syrie		Maroc	
	Nombre	Capacité moyenne de production (tonnes/8 heures)	Nombre	Capacité moyenne de production (t/an)
<b>Huileries traditionnelles</b>	61	67000	16 000	170 000
<b>Huileries avec presses ou super-presses</b>	546	1092	334	530 000
<b>Huileries avec système continu (2 ou 3 phases)</b>	201	2 010		
<b>Unités d'extraction d'huiles de grignons</b>	25	66	3	1 à 300 000 2 à 50 000
<b>Raffineries d'huiles alimentaires</b>			10	350 000
<b>Unités mixtes (trituration + conserveries)</b>			21	64 000
<b>Unités d'élaboration d'olives de table</b>	30	91	47	76 500

Source : Fait à partir des données du COI.

Seulement 61 unités de trituration sont traditionnelles (7,3 % du total des unités de trituration) en Syrie contre 16 000 au Maroc, soit près de 98 % du total des huileries. Ce n'est pas

l'aspect traditionnel de ces unités qui est mis en cause, puisque une seule unité traditionnelle syrienne a une capacité moyenne de trituration de 3295 t/j tandis que les 16 000 unités marocaines triturent en moyenne à peine 466 t/j. Ce sont également les conditions, dans lesquelles se passe la trituration, qui sont hors toutes normes de production et de qualité. Chimi (2001) a réalisé une enquête pour mettre en évidence les différents dysfonctionnements de la chaîne de production d'huile d'olive auprès d'un échantillon composé de 132 *maâsras* (unité traditionnelle) et 64 huileries modernes et semi-modernes dans les principales régions de production des olives (Chefchaouen, Oujda, Taza, Taounate, Fès, Meknès, Sidi Kacem, Béni Méllal, Azilal, Kelaâ Sraghna, Essaouira et Agdir). Les résultats obtenus ont montré que les circuits de transformation des olives, particulièrement auprès des *maâsras*, engendraient de nombreuses pertes, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Les *maâsras* ne valorisent pas au mieux la production d'olives. Ces unités traitent en moyenne 150 000 à 200 000 tonnes d'olives par an ; avec des rendements en huile qui ne dépassent pas 14 % dans le meilleur des cas. Pour une teneur en huile totale de 22% (Picholine marocaine en pleine maturité), la perte en huile (huile dévalorisée dans le grignon) est comprise entre 8000 et 10 000 t/an. Cette perte représente entre 18 et 25 % de la production nationale en huiles d'olive, sans tenir compte des pertes en huile dans les margines<sup>246</sup>. Au niveau de la qualité des huiles produites, elles sont essentiellement de « qualité lampante » impropre à la consommation selon les normes nationales et internationales (tableau 14). Parfois, elles présentent des caractéristiques analytiques permettant de les classer dans la catégorie « extra » mais souffrent de défauts organoleptiques, ce qui les déclasse de nouveau de nouveau dans la catégorie « lampante ».

Ce qui est frappant dans ces régions enquêtées : c'est l'idée que les huiles âgées et très acides sont considérées comme étant de bonne qualité, sinon les meilleurs. L'acidité élevée de ces huiles est le résultat d'une oxydation poussée qui se traduit par un rancissement de ces huiles (Chimi, 2001). Ce phénomène d'oxydation est le résultat de :

- La dégradation des acides gras insaturés (acides oléique et linoléique qui représentent environ 90 % de la composition des huiles).

---

<sup>246</sup> Le procédé d'extraction de l'huile d'olive engendre la production d'effluents liquides, nommés margines ou parfois eaux de végétation. Le pressage de 1 tonne d'olives produit en moyenne 1,5 tonnes de margines avec les modes de production modernes. Les variations constatées dépendent des processus d'extraction : lavage préalable ou non des olives, humidification des pâtes durant le pressage (Source : CNUCED, <http://r0.unctad.org/infocomm/francais/olive/technologie.htm>, page consultée le 02/03/2011).

- La production de composés secondaires d'oxydation dont certains ont été prouvés nuisibles à la santé (aldéhyde, cétones, acides, radicaux libres, hydroperoxydes).

Sur le plan nutritionnel, les huiles d'olive lampantes sont considérées impropres à la consommation en l'état et doivent être absolument raffinées pour être ensuite incorporées à des huiles d'olive de qualité courante (Hachimi et Maata, 2006). Une altération poussée des huiles d'olive se traduit par des pertes qualitatives, particulièrement en acide gras essentiel (acide linoléique), en provitamine E (alpha-tocophérol) et en  $\beta$ -carotène, et des modifications de la valeur organoleptique de l'huile (Samhale, 1992). Aussi, les huiles d'olives doivent être exemptes de contaminants toxiques, essentiellement les produits d'oxydation, les mycotoxines, les résidus des pesticides et les résidus métalliques. Ainsi, plusieurs niveaux sont concernés dans ce processus, notamment la phase d'arrivage et de stockage d'un côté et la phase proprement dit de l'extraction d'huile de l'autre (Pôle alimentaire, 1999).

L'état dans laquelle les olives sont arrivées aux *maâsras* renvoie aux méthodes de récolte des olives, puis aux conditions de stockage et de transport. La conduite de l'opération de récolte est très importante, car elle influe beaucoup sur la qualité de l'huile obtenue et sur le cycle biologique de l'olivier. La récolte s'échelonne sur une période allant d'octobre à février (du stade olive verte au stade olive noire) (Boulouha et al., 1990). Cependant, il y a un temps optimal pour récolter afin d'obtenir d'huile d'olive de bonne qualité, c'est le moment où les fruits (olives) sont au stade de semi-noir. C'est-à-dire, le moment où la concentration des polyphénols est maximale. Les composés phénoliques font partie des substances mineures de l'huile d'olive qui ont un pouvoir antioxydant et qui contribue ainsi à s'opposer au rancissement de l'huile (Samhale, 1992).

La présence de ces antioxydants naturels dans l'huile est importante car cette huile est souvent consommée à l'état cru sans raffinage et à ce titre aucun antioxydant de synthèse n'y est ajouté. Les composés phénoliques de l'huile d'olive sont directement liés au goût. Ils jouent un rôle au cours des opérations de transformation des olives et constituent un paramètre qui contribue à la détermination des caractéristiques organoleptiques des produits finis. L'enquête de Chimi (2001) a révélé que c'est la technique du gaulage (en faisant tomber les olives à l'aide d'une longue perche et en les récupérant à terre) qui est pratiquée massivement (90 %) et que seulement 45 % des unités trituraient un mélange d'olives vertes et noires allant de 20 % à 60 % d'olives noires. Le résultat est que les olives arrivent aux unités de trituration avec une degré déjà très élevé d'acidité due essentiellement aux lésions provoquées par la

chute des fruits ou la gaule employé. Ces lésions facilitent la pénétration et le développement des micro-organismes.

Dans les *maâsras*, les olives récoltées restent généralement enfermées dans des boîtes ou empilées à même le sol pendant des semaines et fermentent avant même d'être traitées (Bouzzari, 2010). A ce stade, c'est les conditions de stockage qui devient un problème vu les faibles capacités de traitement des unités et la concentration de la campagne oléicole entre les mois de novembre et février. Toutefois, si l'unité est conçue pour traiter les arrivages journaliers (capacité de traitement importante), il n'y aura pas lieu d'effectuer un stockage préalable de la matière première. Lors du stockage, on utilise souvent du sel (NaCl) pour éviter certaines altérations des olives lors de leur conservation. En pratique, le tas d'olives doit être inférieur à un mètre de hauteur et la durée de stockage doit être réduite à 3 ou 4 jours (Alfano et al., 2003).

Quant au processus d'élaboration de l'huile d'olive, il s'agit d'un système discontinu comportant les opérations de broyage, pressage et décantation statique des phases liquides. Il ne comporte ni lavage-effeuillage des olives, ni malaxage de la pâte. Le broyage grossier des olives est réalisé à l'aide de meules en pierre dont la partie mobile est à traction animale. L'extraction de l'huile se fait à l'aide de presses à vis dont les éléments sont en bois ou en métal et la séparation des phases liquides (huiles-margines) se fait par simple décantation naturelle dans des bassins creusés dans le sol. Le stockage de l'huile est réalisé dans des fûts ou bidons de faible capacité (Bouzzari, 2010).

Ce processus productif décrit au dessus n'affecte pas seulement la qualité d'huile d'olive mais contribue également à la dégradation de l'environnement. Les effluents (les margines ou les eaux de végétation) du processus de trituration sont en effet souvent rejetés dans les oueds qui les acheminent vers les retenues de barrages et accentuent donc le phénomène d'eutrophisation de l'eau à ce niveau<sup>247</sup>. En effet, dans « *l'absence de méthodes de traitement adaptées poussent les propriétaires de moulins à huile à rejeter ces eaux dans la nature sans aucun contrôle ou à surcharger avec ces substances toxiques un réseau d'égout pas adapté (...) Les margines sont peu dégradables à cause des substances phytotoxiques et antimicrobiennes (phénols, acides gras volatiles, insecticides, etc.) qu'elles contiennent* »

---

<sup>247</sup> Les margines diminuent aussi la qualité des sols. Les substances toxiques contenues dans ces eaux se fixent dans les sols. Certaines de ces substances telles que les phénols peuvent inhiber l'activité microbienne du sol, d'autres, des résidus de pesticide notamment sont nocives aux plantes (Benyahia et Zein, 2003).

(Benyahia et Zein, 2003, p.4). Concrètement, les margines déversées brutes dans le milieu naturel peut causer (Abboud, 2011) :

- Acidification du milieu ;
- Destruction de la microflore bactérienne du sol ;
- Pollution des oueds et barrages et disparition de la vie aquatique ;
- Pollution de la nappe souterraine ;
- Sels potassiques ont un effet néfaste sur les plantations.

Au Maroc, la production annuelle des grignons est estimée 30 000 tonnes et celle des résidus liquides à 250 000 de mètres cubes (Annaki et Chaouchi, 1999 ; IOM, 2003/2004, cités par El Hajjouji, 2007). Le cas de l'Oued Sebou, en aval de la ville de Fès, reste un exemple frappant et inquiétant, car son état de pollution a atteint un niveau nécessitant des actions concrètes immédiates (Aissam, 2003). Cette pollution de l'Oued Sebou constitue un phénomène particulièrement critique au Maroc puisqu'il représente une ressource importante en eau potable pour les villages aux alentours de l'Oued jusqu'à kénitra. La région de Fès constitue le premier pôle de concentration des huileries marocaines avec 42 %<sup>248</sup>.

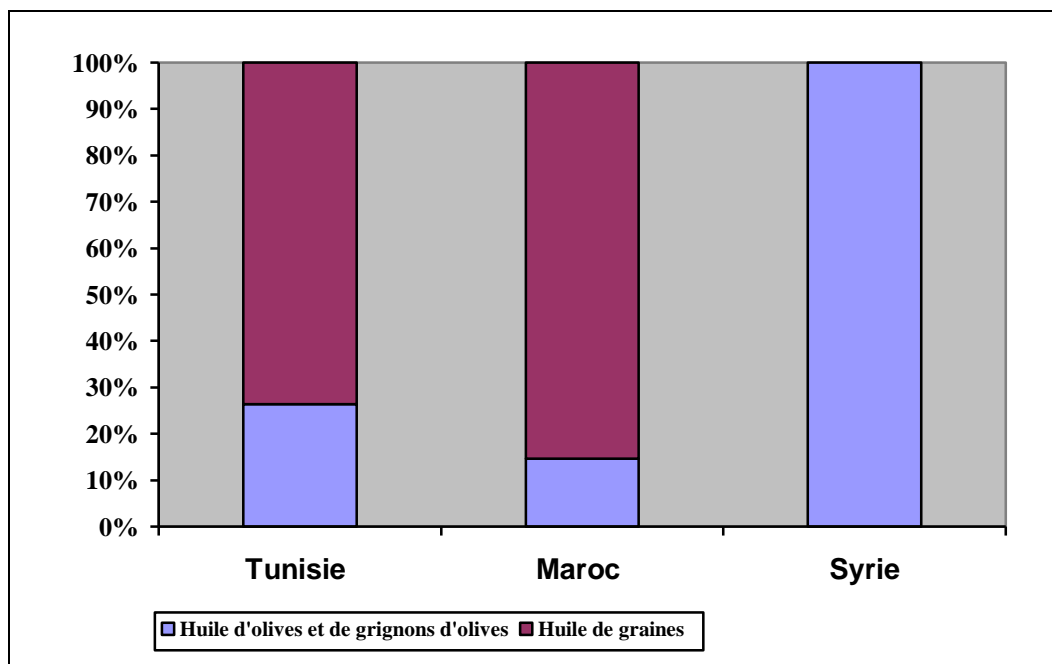
### **III. Le secteur de la commercialisation**

Les résultats en matière de consommation et de commercialisation de ce bilan sur lesquels s'est basé le PNO sont forcément catastrophiques. La part de l'huile d'olive dans la consommation nationale était de l'ordre de 15% (soit 2 kg/habitant contre 7,3 pour la Tunisie et 9,3 pour la Syrie) (graphique 16). Avec ce chiffre, le déficit du secteur des huiles alimentaires marocain est donc davantage creusé. En effet, le Maroc ne produisait qu'environ 16 à 17 % de ses besoins en huiles végétaux fluides alimentaires (HVFA) à la fin des années 1990 (MAPM, 2000). Quant au marché externe, contrairement à la Tunisie, les exportations marocaines en huile d'olive ne dépassaient pas les 20 000 t/an, excepté la campagne 1996-1997, durant toute la décennie 1990 (graphique 17).

---

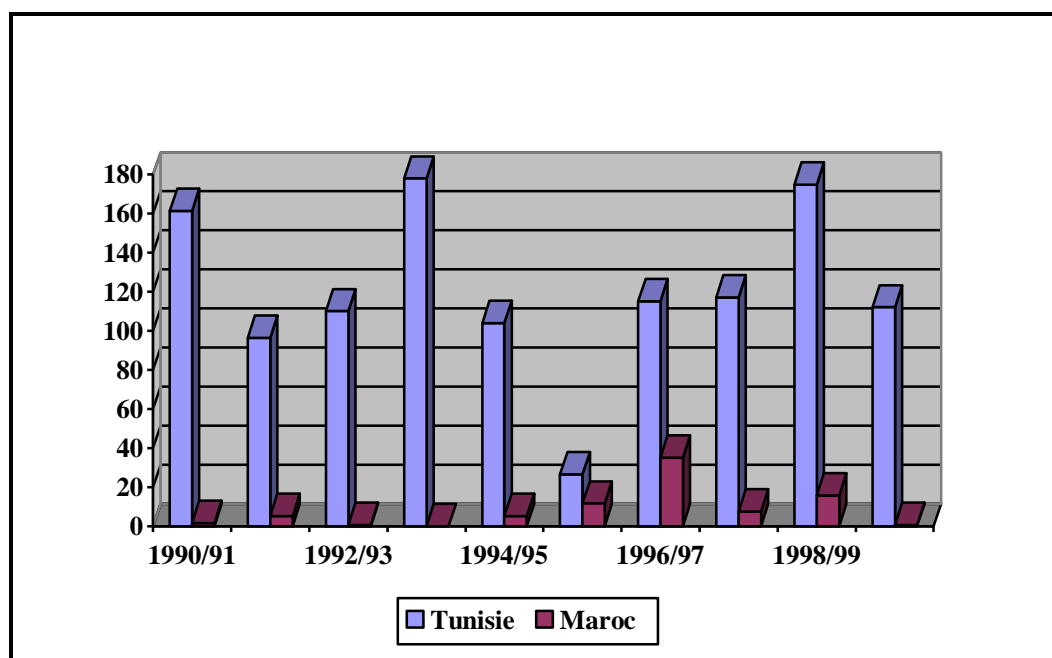
<sup>248</sup> Source : Journal *Le matin* du 01/02/2009, <http://www.lematin.ma/Actualite/Journal/Article.asp?idr=112&id=106971> (page consultée le 23/04/2010).

**Graphique 16. Parts des quantités consommées d'huile d'olive et de grignons et d'huile de graines par rapport HVFA consommées (en tonnes) en Tunisie, au Maroc et en Syrie pour la campagne 1998/99**



Source : Fait à partir des données du COI.

**Graphique 17. Evolution des exportations d'huile d'olive (en milliers de tonnes) du Maroc et de la Tunisie entre 1990/99 et 1999/00**



Source : Fait à partir des données du COI



Cette situation déplorable au niveau commercial peut s'expliquer par les contraintes suivantes (MAPM, 2000) :

- Au niveau du marché local :
  - Faible connaissance des normes de commercialisation des huiles d'olives et des olives de table sur le marché local;
  - Absence d'une réglementation pour l'agrèage des unités de trituration et des unités de conserve destinées à l'approvisionnement du marché local ;
  - Application de taux de TVA élevés pour les olives de table conditionnées d'où la concurrence des olives commercialisées en vrac.
- Au niveau du marché d'exportation :
  - Coût élevé de l'emballage ;
  - Concurrence déloyale exercée par les principaux pays exportateurs, (aides à l'exportation);
  - Insuffisance des efforts déployés, par la profession, en matière de marketing pour la défense et la promotion de l'image de marque du produit marocain.

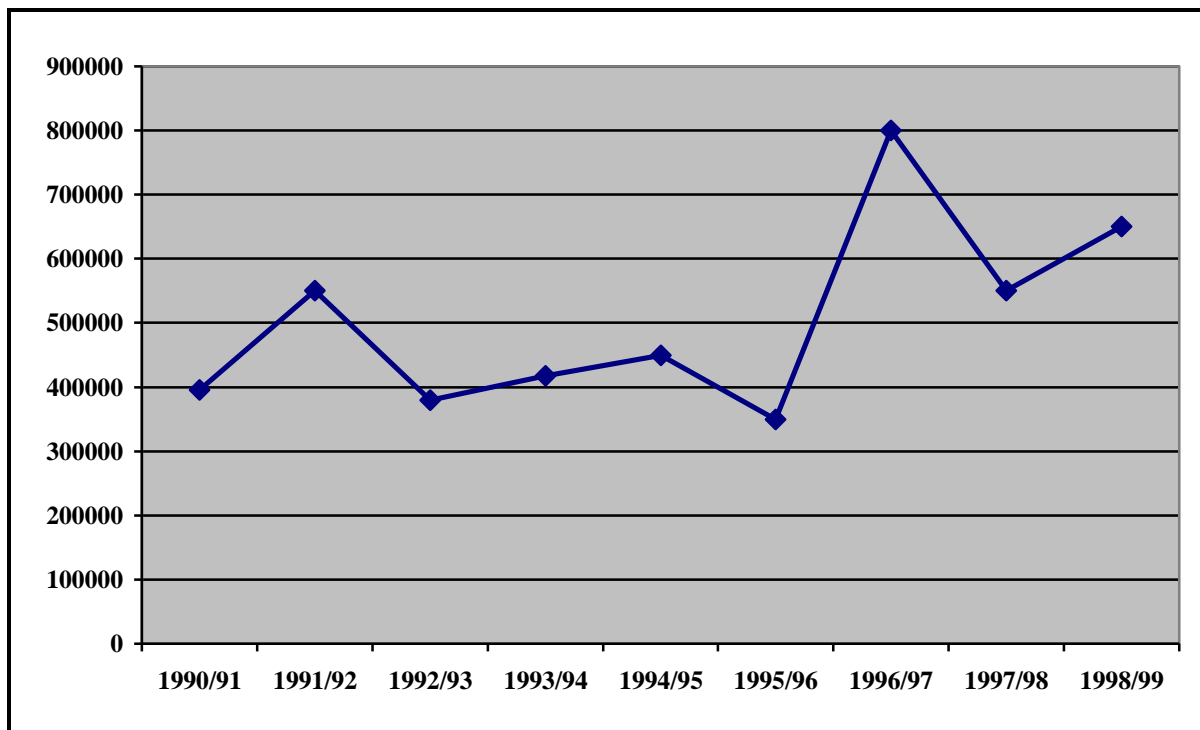
Il en résulte que malgré la position géographique favorable à une production oléicole, le Maroc n'a pas su les exploiter d'une manière efficace pour améliorer sa sécurité alimentaire en matière d'huile alimentaire. Même sur le plan des revenus, cette activité n'a généré, durant les années 1990, en moyenne que 11 millions journées de travail contre 27,5 millions pour la Tunisie et 53 millions pour la Syrie. Rappelons que la superficie oléicole de cette dernière était inférieure de 90 143 ha en 1999 que celle du Maroc. Face à cette situation, des mesures ont été prises dans le cadre du PNO pour la redresser et rendre l'activité oléicole plus compétitive en se basant sur deux axes principaux : augmenter sa productivité et améliorer la qualité de ses produits, notamment l'huile d'olive.

### **B) Les mesures du Plan National Oléicole (1998-2010)**

Pour le Plan National Oléicole (1998-2010), l'augmentation de la demande internationale et nationale en huiles et en conserves d'olive conjugué aux atouts et potentialités naturelles du pays en matière d'extension et de développement de l'oléiculture concourent en faveur d'une stratégie d'intervention pour l'intensification du système de production actuel. Le plan ainsi prévu des actions pour lutter en particulier contre les fluctuations interannuelles importantes qui caractérisaient la production d'olive au niveau national (graphique 18) et qui s'expliquent par l'effet conjugué de trois facteurs essentiels, à savoir : l'alternance, phénomène

physiologique caractérisant l'olivier ; les techniques d'entretien qui demeurent en général rudimentaires ; les conditions climatiques, en particulier la pluviométrie<sup>249</sup>.

**Graphique 18. Evolution de la production d'olives entre 1990 et 1999**



Source : Fait à partir des données fournies MAPM (2000).

Cette stratégie a visé pareillement la recherche d'une meilleure efficacité économique au niveau des différentes composantes de la filière oléicole. Le plan d'intervention envisagé dans ce cadre s'est articulé autour de trois points suivants :

- L'intensification de la conduite du patrimoine oléicole existant ;
- L'extension des superficies plantées en olivier ;
- La modernisation de l'outil de transformation et la promotion de la qualité.

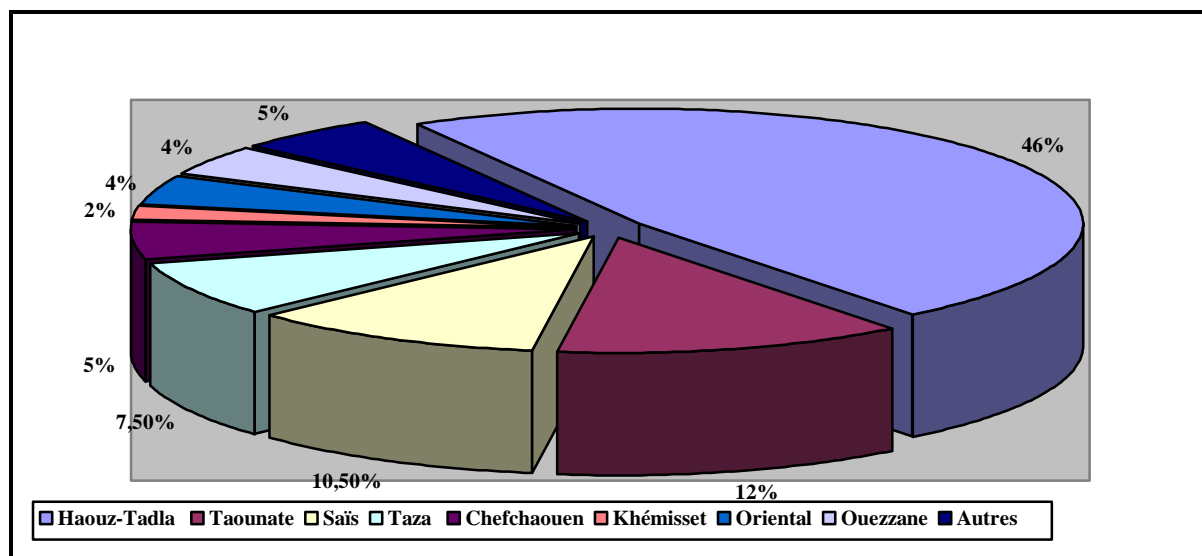
### **I. L'amélioration du potentiel oléicole existant**

À travers l'adoption d'itinéraires techniques performants et la restructuration des plantations âgées, mal formées ou mal conduites, l'Etat comptait à améliorer les performances des oliveraies et atténuer les effets des contraintes techniques et climatiques sur les plantations. La

<sup>249</sup> Au Maroc, plus de 50 % des précipitations sont concentrées sur seulement 15% de la superficie du pays avec une variabilité spatiale et temporelle considérable. Les précipitations moyennes annuelles sont de 352 mm (période de 1988 à 2004), variant de 723 mm au nord (à Tanger) à 71 mm au sud (à Lâayoune). Le volume annuel des précipitations est évalué à 150 km<sup>3</sup> en moyenne (en multipliant la superficie du pays par les précipitations moyennes), variant de 50 to 400 km<sup>3</sup> selon les années (Balaghi et Jlibene, 2009).

superficie totale retenue pour entreprendre les actions d'intensification correspond au potentiel améliorable, soit 260 000 ha (c'est-à-dire 52 % du patrimoine existant en 1998), intéressant 100 000 ha en bour et 160 000 ha en irrigation d'appoint. Le graphique ci-après montre les principales régions agricoles susceptibles d'être intensifiées.

**Graphique 19. Répartition régionale des superficies à intensifier**



Source : MAPM-DERD (1998).

La concrétisation de ce programme a nécessité la mise en œuvre de plusieurs actions (MAPM, 2000 ; MAPM-DERD, 1998) :

- L'incitation à la réalisation des opérations d'entretien et de restauration des oliveraies par l'octroi d'une subvention de 50 % du prix d'acquisition du petit matériel agricole utilisé dans ce cadre ;
- L'établissement de contrats-programmes entre les DPA<sup>250</sup> ou ORMVA<sup>251</sup> et la profession pour la réalisation des actions envisagées avec une contribution financière de celle-ci ;
- La protection phytosanitaire du verger oléicole par la création d'un réseau d'avertissement agricole au niveau des principales zones oléicoles ;
- La création de vergers pilotes de démonstration des nouvelles techniques d'intensification des systèmes de production. L'entretien, le suivi et l'évaluation de

<sup>250</sup> DPA : Directions Provinciales de l'Agriculture.

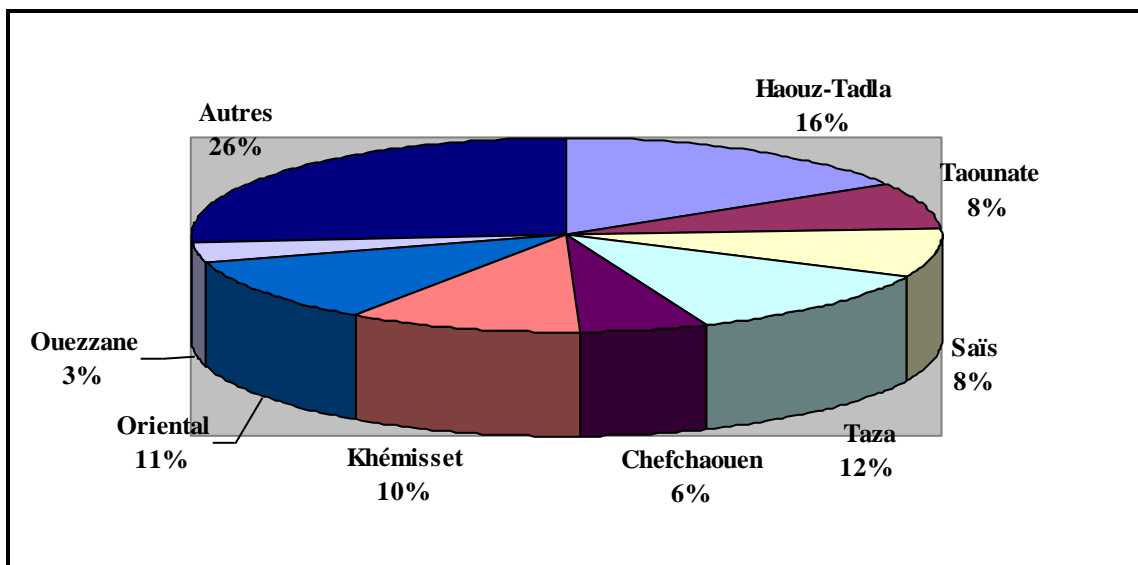
<sup>251</sup> ORMVA : Office Régionaux de Mise en Valeur Agricole.

ces vergers doivent s'effectuer dans le cadre d'une convention liant la DPV<sup>252</sup> à l'INRAM.

## II. L'extension des superficies oléicoles

Vu que le Maroc dispose des potentialités importantes d'extension, le PNO a envisagé d'augmenter la superficie oléicole de 500 000 ha (soit 6 % du potentiel oléicole réel évalué à 8,3 millions ha). L'extension concerne 120 000 en irrigué et 380 000 ha en bour, principalement dans les régions, Haouz-Tadla, Saïs, Taounate et autres (graphique 20).

Graphique 20. Répartition du potentiel d'extension



Source : MAPM-DERD (1998).

Les objectifs assignés à cette action consistent à accélérer le rythme de plantation et à assurer la diffusion du matériel végétal performant. Pour ce faire un programme de plantation était mis en oeuvre afin de porter la superficie oléicole de 500 000 ha à un million d'hectares à l'horizon 2010. Ceci suppose la plantation d'une superficie de 500 000 ha à raison d'un rythme annuel moyen de l'ordre de 42 000 ha. Les besoins en plants pour la réalisation des extensions prévues sont calculés sur la base d'une densité moyenne de plantation d'environ 100 plants/ha en zones bour et 200 plants/ha en zones irriguées. Ils s'élevaient à environ 62 millions de plants dont 24 millions de plants pour les zones irriguées et 38 millions de plants pour les zones bour (MAPM-DPV, 1997). Le besoin annuel moyen en plants était de l'ordre de 5 millions de plants. Les mesures techniques et financières qui ont été décidées pour accompagner ce programme d'extension sont :

<sup>252</sup> DPV : Direction de la Production Végétale.

- L'instauration d'une prime à la création de nouvelles oliveraies de l'ordre de 1 800 Dh/ha<sup>253</sup> pour les zones bour et 2 600 Dh/ha pour les zones irriguées. Toutefois, l'accès à cette aide est tributaire de la réalisation d'une superficie minimale de 0,5 ha et d'une densité minimale de 100 plants certifiés par hectare en bour et 200 plants certifiés par hectare en irrigué.
- La diffusion du matériel végétal déjà sélectionné, constitué des clones et des variétés performantes<sup>254</sup> par :
  - La création des vergers de comportement et des essais de démonstration dans les régions concernées par la culture de l'olivier;
  - La création de parcs à bois pour les variétés sélectionnées;
  - L'incitation à la multiplication des variétés et clones sélectionnés et ce, par leur diffusion auprès des pépiniéristes agréés;
  - La modernisation des systèmes de production de plants en encourageant les pépiniéristes à s'équiper en matériel adéquat pour assurer la multiplication de plants par bouturage herbacé et semi-ligneux;
  - Le renforcement des programmes de sélection clonale.

L'Etat a également visé par l'intermédiaire de cet axe encourager la reconversion des cultures peu productives et plus gourmandes en eau. Il faut noter que la SAU en 1997/98, qui s'est élevée à 8,7 millions d'hectares, est dominée par les cultures céréales (63 %) et que les plantations fruitières ne représentaient que 8 du SAU (tableau 16).

**Tableau 16. Répartition de la Superficie Agricole Utile en 1997/98**

Cultures	%
Céréales	63.0
Jachère	18.0
Plantations fruitières	8.0
Légumineuses	4.0
Cultures maraîchères	2.0
Cultures fourragères	2.0
Cultures industrielles	2.0
Cultures oléagineuses	2.0

Source : MAPM (2000).

<sup>253</sup> Dh : Dirham ≈ 0,1 Euro.

<sup>254</sup> Sur la base des travaux menés par l'INRAM pour remédier les problèmes engendrés par une culture mono-variétale et surmonter les faiblesses de celle-ci sur le plan production et sensibilité à certaines maladies. Ces travaux ont permis de sélectionner plusieurs clones performants à partir de la variété locale. Actuellement, Haouzia et Ménara sont les deux variétés en extension issues de la Picholine marocaine (Boulouha, 1995).

### **III. La modernisation de l'outil de transformation et la promotion de la qualité**

Alors à partir de cet axe, le PNO a prévu la valorisation complète de toute la chaîne de production oléicole. Pour y arriver, le programme a envisagé en particulier : l'organisation du système de collecte des olives et la mise à niveau des unités industrielles de transformation et ce, à travers la mise en œuvre des actions et mesures suivantes :

- Le respect des techniques adéquates de cueillette : interdiction du gaulage, utilisation des filets et des caisses ;
- La sensibilisation des agriculteurs et des industriels pour établir des relations contractuelles en matière de récolte, de collecte et d'approvisionnement en olives. Pour ce faire, les Chambres d'Agriculture et les structures régionales du Département de l'Agriculture doivent organiser des concertations régulières, à la veille de chaque campagne, entre producteurs et industriels en vue d'arrêter les modalités pratiques pour permettre une intégration de la filière ;
- La modernisation des *maâsras* par l'octroi d'une subvention de 50% pour l'acquisition de petites unités modernes de trituration des olives ;
- La mise à la disposition des coopératives et des associations d'agriculteurs, disposant d'une superficie minimale de 200 ha et d'un centre de collecte d'olive, de petites unités de trituration des olives pour la valorisation de leur production. Cette action devait s'effectuer dans le cadre de projets régionaux de développement de la filière identifiés au niveau régional ;
- L'octroi d'une prime à l'investissement pour l'installation et la modernisation des équipements de transformation des olives. Le montant de cette aide a été fixé à 5 000 Dh/t de capacité pour les unités à capacités moyennes (<50 t/j) et 3500 Dh/t de capacité pour les grandes unités (>50 t/j) ;
- L'exonération des droits et taxes concernant l'acquisition des équipements et pièces de rechange destinés au renouvellement des unités de trituration et de conserve d'olives ;
- La délocalisation des unités de transformation en incitant les industriels à s'installer dans les zones de production par la création d'espaces aménagés dotés d'infrastructures nécessaires (eau, électricité, route, etc.).

### **IV. D'autres mesures d'accompagnement**

Ces trois axes ont nécessité d'autres mesures d'accompagnement afin que le PNO puisse atteindre ces objectifs développés au dessus. Parmi ces mesures on trouve :

- Le renforcement de l'organisation professionnelle et interprofessionnelle. L'objectif était de créer des structures organisées défendant les intérêts des producteurs et aider les quelques organisations professionnelles existantes à relever leurs difficultés financières résultants d'un manque de discipline en matière d'application des statuts qui les régissent<sup>255</sup>. Par ailleurs, des actions devaient être menées conjointement avec la Fédération des Chambres d'Agriculture pour la création d'une association nationale des oléiculteurs avec des antennes régionales ;
- Le renforcement de la recherche appliquée et intensification du transfert de technologie. Pour le PNO, il fallait conduire les recherches dans le domaine oléicole dans un objectif précis celui d'augmenter le degré d'intensification des oliveraies pour attendre au moins les niveaux de rendement des pays comme la Tunisie et la Syrie. Par ailleurs, il a réclamé un changement en matière de transfert de technologie des actions d'encadrement et de formation et d'information en matière d'oléiculture et d'oléotechnie. Dans ce cadre, il a été prévu de créer un « Agro-pôle Oléicole », une structure, dont la gestion peut être confiée à la profession, destinée pour la mise en œuvre des programmes de recherche adaptative, de formation et d'information tout en offrant un cadre de concertation et un lieu de rencontre de l'ensemble des intervenants dans la filière. Le financement des activités de cet Agro-pôle, qui peut être supporté dans un premier temps par l'Etat, doit être, par la suite, pris en charge progressivement par la profession. Concrètement, le PNO a voulu encourager les échanges et les interactions entre les institutions de recherche et de formation d'un côté et les centres de diffusion et vulgarisation technique de l'autre à travers (MAPM-DPV, 1997 ; MAPM-DERD, 1998) :
  - La passation d'une convention INRAM-DPVCTRF<sup>256</sup> concernant la création d'un réseau de parcs à bois ;
  - La passation d'une convention DPV-INRAM concernant la création d'un réseau de vergers de comportement. Cette convention a pour objet le suivi et

---

<sup>255</sup> En 2003, on dénombre six organisations professionnelles et interprofessionnelles principales opérantes dans le domaine : Association des Exportateurs d'Huile d'Olive (ADEHO); Fédération des industries de la Conserve des Produits Agricoles au Maroc (FICOPAM); Fédération Nationale de l'Agro-industrie (FENAGRI) ; Association des Oléifacteurs du Nord ; Association des Oléifacteurs du Tensift-Haouz ; Fédération des Industries de Corps Gras du Maroc ; Association Professionnelle des Extracteurs d'Huile de Grignons d'Olives ; Association des Extracteurs d'Huile (AEH) (Source : <http://www.anapec.org/preprod/docs/DOC10.doc>, page consultée le 15/07/2010) .

<sup>256</sup> Direction de la Protection des Végétaux et Contrôle Technique des répressions des Fraudes (DPVCTRF).

l'évaluation des résultats de ce réseau ainsi que l'élaboration des recommandations au sujet du matériel végétal tester ;

- La passation d'un contrat-programme entre la DPV d'une part, les DPA et les ORMVA concernés, d'autre part, dont l'objet serait la mise en œuvre des actions retenues, dans le cadre du PNO. Ce contrat devait préciser la nature des engagements des deux parties et les modalités d'exécution des actions programmées ;
- la création au niveau des DPA et des ORMVA concernés de cellules spécialisées en oléiculture ;
- le renforcement des structures de formation par la création, au sein des établissements d'enseignement agricole existant au niveau des principales zones oléicoles, de sections spécialisées en oléiculture ayant pour mission la formation des techniciens spécialisés dans le domaine oléicole et la contribution au transfert de technologie en menant des essais de recherche appliquée ;
- Le renforcement des moyens humains et financiers des structures d'encadrement afin d'assurer la diffusion des nouvelles techniques de production ;
- La mise en place d'outils d'information spécialisés sur l'oléiculture et l'oléotechnie avec l'élaboration et la diffusion de supports écrits et audiovisuels ciblant les différents intervenants ;
- La mise en place de la réglementation de la collecte des olives ;
- L'établissement de textes spécifiques fixant les conditions d'installation et d'agrèage des unités de transformation ;
- Le lancement de campagnes de sensibilisation et d'éducation auprès des consommateurs sur la qualité de l'huile d'olive, sa valeur biologique et ses vertus sanitaires et nutritionnelles; une campagne est déjà en cours dans ce domaine avec la collaboration du Conseil Oléicole International ;
- Le renforcement des services de contrôle, d'analyse et d'évaluation qualitative des productions oléicoles ;
- L'institution de jurys de dégustation de l'huile d'olive pour une évaluation qualitative et organoleptique de ce produit.



## **V. L'identification de projets pilotes de développement de la filière oléicole au niveau régional**

Pour maximiser les chances de réussite du PNO, ce dernier a opté pour la déclinaison de la stratégie conçue au niveau national en projets opérationnels identifiés au niveau régional. L'objectif était d'évaluer les besoins spécifiques ainsi les solutions adéquates de chaque région (MAPM-DPV, 1997 ; MAPM-DERD, 1998). Trois grandes zones oléicoles homogènes ont été identifiées, compte tenu du contexte de production et du potentiel oléicole dont elles disposent, à savoir :

- Zone oléicole du bour favorable représentée par les régions de Meknès, Khémisset, Sidi Kacem et Sefrou. L'oléiculture au niveau de cette zone concerne 73 850 ha, soit 13,5 % du patrimoine oléicole national ;
- Zone oléicole de montagne représentée par les régions de Taza, Chefchaouen et Taounate. La superficie oléicole dont dispose cette zone s'élève à 170 000 ha, soit le tiers du patrimoine national ;
- Zone oléicole irriguée représentée par les plaines du Haouz et du Tadla. Les oliveraies de cette zone s'étalent sur une superficie de 100 000 ha, soit 20 % du patrimoine oléicole national.

Les objectifs tracés pour les projets destinés à ces régions consistaient d'une part, à atténuer l'impact des contraintes dont souffre le secteur oléicole dans les différentes régions et d'autre part à optimiser la valorisation des potentialités oléicoles existantes. La déclinaison régionale du PNO voulait confirmer une approche participative et partenariale visant l'implication des différents intervenants de la filière à travers leurs organisations professionnelles. La durée qui a été prévue pour mettre en place ces projets était de l'ordre de trois années et portaient sur la réalisation des actions illustrées par le tableau ci-après suivant.

**Tableau 17. Programme physique par zone et par projet des actions d'extension, de réhabilitation des plantations et de valorisation des productions oléicoles**

<b>Zone oléicole</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Extension (ha)</b>	<b>Réhabilitation (ha)</b>	<b>Equipement (*) (nombre d'unités)</b>
<b>BOUR FAVORABLE</b>	Développement de l'oliveraie de Zerhoun	3 200	4 700	22
	Développement de l'oliveraie de Beht	7 500	-	2
	Développement de l'oliveraie d'Ouezzane	3 550	6 400	32
	Développement de l'oliveraie de Sefrou	6 500	7 400	42
	<b>S/Total</b>	<b>20 750</b>	<b>18 500</b>	<b>98</b>
<b>MONTAGNE</b>	Développement de l'oliveraie de Taza	11 200	6 200	12
	Développement de l'oliveraie de Bab Berred	6 000	3 200	12
	Développement de l'oliveraie de Taounate	600	2.000	12
	<b>S/Total</b>	<b>17 800</b>	<b>11 400</b>	<b>36</b>
<b>IRRIGUE</b>	Développement de l'oliveraie du Haouz	4 500	9 000	46
(*) Equipement des coopératives et associations en unités de transformation de l'huile d'olive				

Source : MAPM-DPV (1997) ; MAPM-DERD (1998).

Un budget a été loué pour couvrir le coût global de toutes ces activités programmées. Il était de l'ordre de 4 milliards de Dh dont 1,5 milliards de Dh, soit 37 % du total, supportés par l'Etat et 2,5 milliards de Dh, soit 63 % du total, devaient être pris par les agriculteurs et des oléifacteurs. La gestion de l'attribution des subventions publiques a été confiée au Fonds de développement agricole<sup>257</sup> (FDA). Avant de passer à l'évaluation du bilan de PNO, rappelons nous que les objectifs fixés étaient l'accroissement de la production et l'amélioration de la qualité, la promotion des exportations en produits oléicoles et l'amélioration du revenu des

<sup>257</sup> Le Fonds de Développement Agricole (FDA) s'est donné, depuis son instauration en 1986, comme l'objectif : la promotion des investissements privés dans le secteur agricole et de l'orienter, à travers des subventions et primes ciblées, vers des activités permettant une meilleure exploitation du potentiel agricole national. En tant que tel, le FDA a constitué un instrument essentiel de l'application de la politique gouvernementale dans le secteur agricole et un levier d'investissement contribuant à l'essor général de l'économie et à l'amélioration des revenus des agriculteurs. Pour améliorer les conditions de financement des agriculteurs, le FDA a décidé de coupler ses aides avec le crédit agricole.

oléiculteurs et ce, en plus des effets induits et des retombées positives sur le plan environnemental sachant le rôle primordial que jouent les plantations oléicoles dans la lutte contre l'érosion et la conservation des sols. L'évaluation chiffrée des impacts attendus est récapitulée dans le tableau suivant :

**Tableau 18. Impact attendu du Plan National Oléicole**

<b>Culture</b>	<b>Situation 1996/97</b>	<b>Horizon 2009/10</b>
<b>Superficie (ha)</b>	500 000	1 000 000
<b>Production (t)</b>		
Olives totales	480 000	1 770 000
Olives de table	120 000	250 000
Huile d'olive	48 000	273 000
<b>Valeur ajoutée (10<sup>6</sup> Dh)</b>	906	3 030
<b>Exportations (t)</b>		
Olives de table	70 000	125 000
Huile d'olive	5 000	20 000

Source : MAPM-DPV (1997) ; MAPM-DERD (1998).

### C) L'évaluation des résultats du PNO

Le tableau suivant dresse une comparaison entre les résultats attendus et ceux qui ont été réalisés effectivement du PNO (1998-2010).

**Tableau 19. Comparaison entre les résultats attendus et réalisés du PNO**

<b>Superficie oléicole</b>		<b>Production d'olive</b>		<b>Production d'huile d'olive</b>		<b>Exportation d'huile d'olive</b>	
Résultat attendu	Résultat réalisé	Résultat attendu	Résultat réalisé	Résultat attendu	Résultat réalisé	Résultat attendu	Résultat réalisé <sup>258</sup>
1 000 000	784 000	1 770 000	1 500 000	273 000	160 000	20 000	40 000

Source : Fait à partir des données fournies par MAPM.

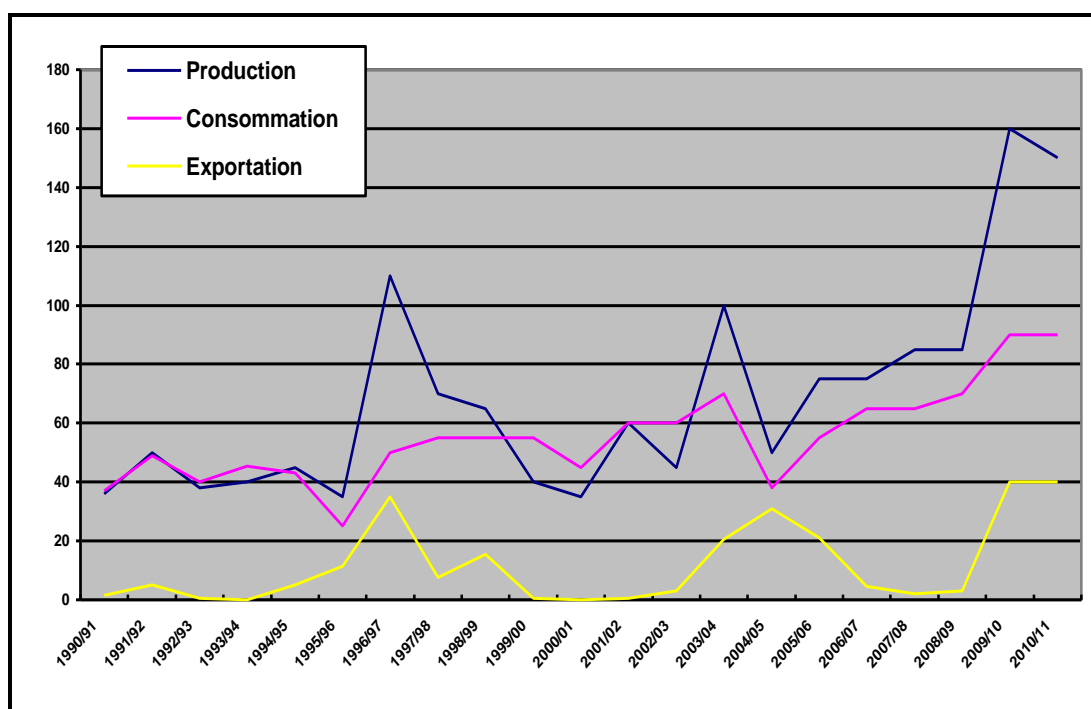
Incontestablement, il y a un décalage entre les résultats attendus et ceux qui ont effectivement réalisé. On constate au moins un écart de 216 000 ha au niveau de la superficie attendue et de 130 000 t au niveau de la production d'huile d'olive. Toutefois, nous estimons que ce sont de très bons résultats dans la mesure où une partie des mesures d'accompagnement n'ont pas été appliquées soit à cause de l'absence totale ou partielle d'allocations financières pour certaines actions, soit à cause de certains acteurs concernés (chercheurs, vulgarisateurs,...) n'ont pas

<sup>258</sup> Ces résultats se trouvent sur le site officiel du ministère d'agriculture marocain : <http://www.agriculture.gov.ma/pages/acces-fillieres/filiere-oleicole> (page consultée le 10/07/2011).

accompli leur actions conformément au plan adopté ou tout simplement le refus de plusieurs oléiculteurs à adhérer à certains axes du PNO. Il faut juste noter qu'avec une production de 160 000 t d'huile d'olive, le Maroc devance pour la première fois la Tunisie dont la production d'huile d'olive est estimée à 150 000 et reprend sa place du 4<sup>ème</sup> producteur mondial (après l'Espagne, Italie et la Grèce). Egalement, il est fort probable que le Maroc garde ce classement pour l'année de 2010/2011 selon les chiffres prévisionnels avancés par le COI.

La production oléicole a atteint 1,5 millions t, soit une production « record » en hausse de 76 % par rapport à la dernière campagne et de 102 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années (graphique 21).

**Graphique 21. Evolution de la production, la consommation et l'exportation d'huile d'olive : 1990-2010**



Source : Fait à partir des données fournies par le COI et le MAPM.

Cette production a permis de doubler le tonnage d'huile d'olive produit lors de la campagne précédente (85 000 t). Selon le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, cette production oléicole, représentant un chiffre d'affaires global de 4,5 à 6 milliards Dh, a contribué significativement à l'amélioration des revenus de près de 400 000 agriculteurs pratiquant l'oléiculture (près de 4 millions journées de travail de plus par rapport à 1998), et leur régime alimentaire dans la mesure où près de 400 000 t d'olives produites sont auto-consommées directement par les agriculteurs. La consommation nationale d'huile marocaine a

connu également une augmentation sensible. Elle est passée de 50 000 t en 1996/97 à 90 000 t (graphique 21).

Au niveau de l'exportation, les ventes d'huile d'olive marocaine à l'étranger sont passées de 7500 t en 1997/98 à plus de 40 000 t en 2009/10. Le même volume d'exportation est attendu pour la campagne suivante <sup>259</sup>(graphique 21). La valeur totale de ces transactions s'élèverait à un peu plus de 503 millions au lieu de 96 millions de Dh en 2009. Derrière cette performance, une huile de meilleure qualité et des investissements dans les grands projets. Les Etats-Unis sont devenus le premier client du Maroc en matière d'exportation d'huile d'olive<sup>260</sup>. Des résultats qui s'expliquent par plusieurs facteurs en amont et en aval de la filière.

### **I. En amont de la filière : la variété de Zitoun comme garant de l'authenticité d'huile d'olive marocaine**

L'augmentation de la production d'olive est due principalement à la rentrée en production des jeunes plantations (environ 100 000 ha), résultat direct de soutien accru de l'État à l'extension et au renouvellement du patrimoine oléicole, notamment par la distribution de plants d'olivier certifiés subventionnés<sup>261</sup> et l'octroi des primes à l'investissement<sup>262</sup>. Elle est due également à l'arrivée de grands investisseurs qui ont lancé des projets sur des surfaces importantes selon les nouveaux modes intensifs de production (Agriculture du Maghreb, 2009). Par ailleurs, les précipitations étaient au rendez vous, elles ont contribué d'une manière significative à l'accroissement des rendements dans la plupart des régions oléicoles<sup>263</sup>. Il ne faut pas oublier les efforts déployés par les agriculteurs pour le développement des itinéraires techniques et ce grâce aux actions de vulgarisation menées par les agents d'encadrement du ministère. Notons ici, que la principale variété produite est toujours la Picholine marocaine ou Zitoun (96 % des plantations).

---

<sup>259</sup> Selon l'Office des changes marocain, les exportations des produits bruts d'origine animale et végétale ont atteint en 30/06/11 : 1 577,1 contre 1 560,1 milliards Dh, soit + 1,1 % ou + 17 milliards Dh. Cette hausse, précise l'Office des changes, provient des exportations d'huile d'olive brute et raffinée (418,8 contre 276,7 milliards Dh, soit + 51,4 % ou + 142,1 milliards Dh) (Source : <http://www.oc.gov.ma/>, page consultée le 20/07/11).

<sup>260</sup> Source : le journal marocain *La Vie économique* du 04/05/2011.

<sup>261</sup> Le nombre de plants annuellement produits et contrôlés est d'environ 4.5 millions. On dénombre 43 de pépiniéristes oléicoles agréés en 2006. La répartition régionale : Saïss-Khénifra (16), Casablanca (1), Rabat-Gharb (6), Haouz-Tanssift (10), Tadla (2), Oriental (3), Nord (4) et Souss (1) (Tahiri, 2006).

<sup>262</sup> L'arboriculture fruitière constitue la principale composante du FDA avec 30,3 millions de Dirhams en 2005, soit près de 36% du montant total attribué (Aït El Mekki, 2006).

<sup>263</sup> La campagne agricole 2008-2009 a été caractérisée par d'abondantes précipitations (483 mm), bien réparties sur toute la saison, spécialement dans les zones à l'Est, au Nord, au Centre et au Centre-ouest du pays. Par ailleurs, la pluviométrie cumulée de septembre 2009 au 20 mars 2010 enregistrée était de l'ordre de 587mm, dépassant celle de la campagne historique de 1996 (523 mm), à la même période (<http://sites.google.com/site/aridoculture/climatiques>, page consultée le 15/07/2011).

Un succès pour les chercheurs de l'INRAM qui ont pu améliorer les performances de cette variété, notamment en matière de rendement<sup>264</sup> et de lutte intégrée pour les principaux ravageurs. En fait, c'est l'attachement des oléiculteurs marocains à leur variété nationale - compte tenu de ses atouts d'adaptation aux conditions pédoclimatiques, de la composition équilibrée de son huile et de son double usage pour l'huile et la conserve- qui a poussé l'INRAM à mener des recherches pour résoudre les défaillances de cette variété. Il s'agit en particulier de lutter contre : sa faible productivité (13 à 20 kg/arbre), son alternance accentuée (indice de 98 %) et sa sensibilité à la maladie de Œil de paon (*Spiloea oleaginum*) (Boulouha, 2006). La sélection clonale au sein de la variété population nationale « Zitoun » a abouti au choix de deux têtes de clones : « Haouzia » et « Ménara » sur la base de leur performance agronomique et technologique. Ils ont une production moyenne supérieure à 60 kg /arbre, une teneur importante en huile (24 %), une alternance réduite (indice 50 %), une entrée en production rapide (3ème année après la plantation), un taux d'acidité inférieur à 0, 22 % et une tolérance à la maladie de l'Œil de Paon (INRAM, 2009).

Ces variétés ont confirmé leur performance aussi bien en bour qu'en irrigué. Elles se caractérisent par une huile stable et de bonne qualité. Selon Narjisse directeur de l'INRAM (Hadiddou, 2006), les prospections effectuées dans le patrimoine génétique local ont permis de collecter plus de 100 génotypes dont 25 ont été caractérisés et installés en collection nationale. Il précise que « l'objectif principal de cette collection, en plus de la conservation de nos ressources génétiques locales, est de sélectionner des génotypes locaux présentant un intérêt pour la culture. Ce travail conduira à l'identification de variétés régionales performantes qui sont même à préserver l'authenticité et la spécificité de la production nationale et garantissent une production durable. La dénomination standard « Picholine marocaine » sera complètement dépassée » (Hadiddou, 2006, p.7).

La diffusion à grande échelle de ces deux variétés a été possible par la passation de plus de 30 conventions avec les pépiniéristes des différentes régions oléicoles du pays depuis 1990. « Les résultats très satisfaisants de leur comportement chez les oléiculteurs a fait qu'actuellement on estime un nombre de 8 millions de plants certifiés de ces deux variétés produits et diffusés auprès des oléiculteurs. La diffusion de ces deux variétés à l'extérieur de notre pays a commencé durant ces dernières années d'après le témoignage de pépiniéristes (Espagne, Australie, Emirats Arabes Unis) » (Boulouha, 2006, p.40). Le choix de ces deux

---

<sup>264</sup> Le rendement oléicole est passé de 1,2 t/ha enregistré lors de la campagne 1998/99 à 1,9 t/ha réalisé en 2009/10, soit une augmentation de près de 60 %.

clones de la Picholine marocaine, pour les zones irriguées ou de bour, permet donc d'améliorer la productivité en olive et le rendement en huile d'une manière très significative par rapport à un type standard de la Picholine marocaine. Ce choix permet également de ne pas bousculer les habitudes des producteurs marocains d'olives en restant dans le même aspect du fruit et le même caractère de double finalité du fruit (conserves sous différentes formes et trituration) (Hadiddou, Bencheqroun et al., 2006). Depuis 2009, la contribution des variétés « Haouzia » et « Ménara » dans les nouvelles plantations avoisine 50 % (INRAM, 2009).

Ceci confirme l'idée selon laquelle la Picholine marocaine ne peut être considérée comme une seule variété car elle présente une très grande variabilité en son sein du fait de son interfertilité avec l'oléastre, largement présent dans le paysage marocain. Ainsi, la Picholine marocaine reste une mine d'exploitation pour la sélection d'autres variétés performantes pour la production de l'huile d'olive de qualité supérieure (El Antari, 2006). Selon Jiati et Lansari (2006), deux chercheurs de l'Ecole Nationale d'Agriculture à Meknès (ENA), un regroupement par écotype semble distinguer entre régions. Ainsi, Tafilalet présente le meilleur potentiel pour la recherche de variétés de table, Outat El Haj présente le meilleur potentiel pour les variétés à huile et à double fin. L'écotype distingué des génotypes d'Argana peut être dû à un flux génétique restreint à cause de l'isolement géographique de ce peuplement. Les génotypes de Zerhoun sont caractérisés par des petits fruits et de petites feuilles, certainement à cause d'une adaptation de cet écotype à la sécheresse. La variété de *Zitoun* demeure donc une variété bien adaptée aux différents contextes de production marocains.

Ces résultats confirment les conclusions de plusieurs études anciennes (Boughattas, 1996, Division de la Production Agricole, 1949) pour lesquelles le matériel végétal marocain est vachement équilibré et que même les vieilles plantations pourraient ne pas constituer un handicap à la production si l'olivieraie est bien entretenue. Cette conclusion va à l'encontre des recommandations de certains acteurs oléicoles (UDOM<sup>265</sup>, notamment) pour introduire dans l'oléiculture marocaine des variétés étrangères<sup>266</sup>, notamment la fameuse variété : « l'Arbequine espagnole ». Cette dernière est reconnue par sa grande productivité en super-intensive (plus de 600 arbres/ha) dès ses premières années de production (en moyenne

---

<sup>265</sup> Union pour le Développement de l'Olivier de Meknès.

<sup>266</sup> Durant la campagne 2005-06, les plants importés ont été comme suit : Arbequine IRTA-I-18 : 966 700 plants certifiés et 36 000 communs; les autres variétés (Arbozana, Korpneiki, Manzanille, Hojiblanca) : 44 300 plants certifiés (Tahiri, 2006). Ces plants importés exonérés de droit de douane ne menacent pas seulement la variété locale mais également présentent une forte concurrence pour ceux produits localement (El Mahdaoui, 2007b).

30kg/arbre à l'âge de 12 ans) (Boulouha, 2006). En revanche, elle devinerait presque totalement improductif au bout de 15 à 20 ans. Pour éviter cette fin catastrophique, les oléiculteurs sont invités à arracher et remplacer un arbre sur deux dès que le rendement commence à baisser. Or, les gains de la production des arbres temporaires ne compensent pas les dépenses de la plantation, de la conduite de la culture et de l'arrachage (Tombesi et al., 1993, cité par Sikaoui, 2006). Alors, il faut procéder à son arrachage total et laisser ainsi le terrain, sur lequel elle a été implantée, se reposer pour qu'il puisse se renchérir à nouveau en matière organique.

Par ailleurs, dans ce type de plantations (super-intensives), la rentabilité basée sur l'entrée en production rapide et la mécanisation intégrale par des récolteuses de vigne adaptées à l'olivier ne compensent pas également les investissements lourds pour leur implantation. En somme, plusieurs facteurs laissent entendre que la conduite super-intensif présente plusieurs inconvénients d'après une étude comparative de deux plantations : la première intensive : (208 pieds/ha) et une deuxième super-intensive (2222 pieds/ha)<sup>267</sup> (Porrás et al., 2004, cité par Sikaoui, 2006) :

- ◆ Les plantations d'olivier en haie requièrent de plus grands investissements pour leur implantation que celles avec densité de plantation 200-300 oliviers / ha ;
- ◆ Exigence de tailles sévères : dépenses supplémentaires ;
- ◆ Les tailles excessives réduisent l'activité photosynthétique et donc la productivité de l'olivieraie, ce qui peut représenter une limitation à sa rentabilité ;
- ◆ Les récolteuses de vigne (tracteurs enjambeurs) adaptées à l'olivier n'engendrent pas de dégâts sur les fruits ;
- ◆ Ces machines peuvent causer des disséminations rapides de la tuberculose surtout chez les variétés sensibles ;
- ◆ L'étude économique a montré que l'olivieraie avec la densité de 208 pieds est plus rentable ;

---

<sup>267</sup> Selon les normes de l'Union Européenne, on distingue plusieurs types de densité : < 50 arbres /ha : oléiculture extensive ; 50-150 arbres/ha : oléiculture traditionnelle ; > 150 arbres / ha : oléiculture moderne intensive. Récemment, on commence à développer des plantations de très haute densité : oléiculture super intensive de 600 pieds à 3000 pieds par hectare (Sikaoui, 2006). Pour l'INRAM (2009), la densité optimale en irrigué est de 312 pieds/ha ; les densités supérieures (jusqu'à 555 pieds/ha) d'une manière temporaire sont également recommandées et la densité optimale en culture pluviale est de 100 pieds/ha.



- ◆ En culture intensive : possibilité d'appui des vibreurs par le gaulage pour une récolte plus efficace et complète ;
- ◆ La technique de plantation en haies avec l'utilisation de récolteuses de vigne n'offre pas les avantages que certains préconisent. Il est nécessaire d'être très prudent avant de décider.

Grâce donc à la domination de la variété nationale « *Zitoun* », la spécificité locale de l'huile d'olive est conservée puisque les propriétés organoleptiques de l'huile d'olive ou celles perçues par les organes du sens sont liées entre autres au cultivar (variété), au terroir (sol + climat), aux pratiques agronomiques (savoir-faire locaux) et aux caractéristiques territoriales du processus de transformation (BMCE-capital, 2006). De ce fait, cette huile peut être classifiée selon son goût (niveau d'amertume), ses arômes (fruité mûr, fruité vert, fruité noir, etc.) et ses sensations kinesthésiques (différences d'onctuosité) (Aït Yacine et al., 2010). Néanmoins, l'amélioration des conditions de la conduite dans les exploitations oléicoles marocaine ne suffit pas pour avoir des bons résultats, notamment en matière de qualité mais il faut que les techniques de transformation (de la récolte d'olive à la mise en bouteille d'huile d'olive) soient à l' hauteur aux normes recommandées dans le domaine.

## **II. En phase de transformation : des progrès pour préserver les qualités spécifiques de l'huile d'olive marocaine**

Sur le plan de la transformation, on constate une augmentation sensible des unités modernes de trituration grâce en partie aux aides de l'Etat, des ONG et de l'arrivée des nouveaux investisseurs. Le nombre des unités industrielles au début du PNO ne dépassait pas 260 contre 16 000 unités traditionnelles. Actuellement, on ne dénombre pas moins de 585 unités modernes et semi - modernes d'une capacité totale de 887 014 au lieu de 411 720 t/an en 1998. Pour le reste, on compte 15 257 *maâsras* traditionnelles dont 1 180 ont été améliorées. Le tableau suivant donne une idée sur la répartition régionale des unités de trituration.

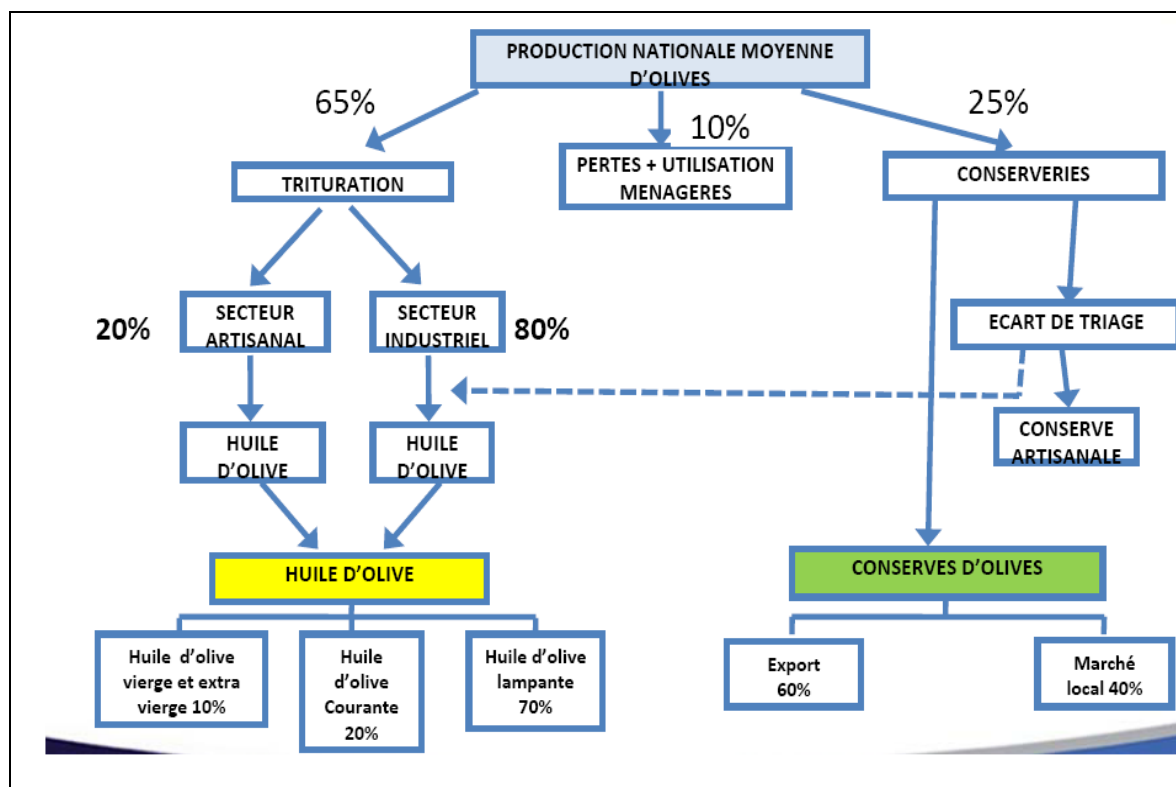
**Tableau 20. Réparation régionale des unités de trituration**

Région	Unités moderne et semi-moderne				Maasras			
	Nombre	%	Capacité (T/an)	%	Nombre	%	Capacité (T/an)	%
Tadla-Azilal	15	2,6	13 824	1,6	1810	11,9	1248	0,6
<b>Meknès-Tafilalet</b>	<b>93</b>	<b>15,9</b>	<b>248 565,6</b>	<b>28</b>	<b>821</b>	<b>5,4</b>	<b>4160</b>	<b>2</b>
Doukkala-Abda	16	2,7	5120	0,6	223	1,5	353,6	0,2
<b>Marrakech-Tansfit-Al Haouz</b>	<b>75</b>	<b>12,8</b>	<b>93 184</b>	<b>10,5</b>	<b>2710</b>	<b>17,8</b>	<b>156 832</b>	<b>74,9</b>
Souss-Massa-Draa	39	6,7	24 801,6	2,8	1115	7,3	9776	4,7
Rabat Salé Zemmour Zaïr	3	0,5	3072	0,3	212	1,4	3968,6	1,9
Charb-chrarda Bni Hssen	7	1,2	3200	0,4	55	0,4	130	0,1
Oriental	27	4,6	13 414,4	1,5	325	2,1	3827,2	1,8
<b>Fès Boulemane</b>	<b>121</b>	<b>20,7</b>	<b>153 600</b>	<b>17,3</b>	<b>954</b>	<b>6,3</b>	<b>8,3</b>	<b>0</b>
AlHouceima- Taza-Taounate	92	15,7	116 736	13,2	5156	33,8	9859,2	4,7
Tanger-Tétouan	85	14,5	209 459,2	23,6	1681	11	18 647,2	8,9
Chaouia-Ourdigha	10	1,7	1843,2	0,2	94	0,6	416,	0,2
Casablanca	1	0,2	40,8	0	0	0	-	0
Guelmim-assmara	1	0,2	153,6	0	93	0,6	35,4	0
Total	585	100	887 014,4	100	15 257	100	209 261,6	100

Source : Abbadi (2011).

Il en résulte que les régions d'El Houceima-Taza-Taounate et de Tadla-Azilal se caractérisent de sous-capacité malgré le nombre d'unités dont elles disposent tandis que les régions de Meknès-Tafilalet, Fès Boulemane et Al Haouz concentrent plus de 50 % de la capacité des unités modernes et semi-modernes de trituration des olives. D'une manière générale, au niveau de la transformation, c'est le secteur industriel qui monopolise désormais la trituration (80 %) (figure 9). Cette domination a permis d'avoir 10 % d'huile d'olive vierge et extra vierge et 20 % d'huile d'olive courante au lieu de 5 % et 15 % respectivement en 1998 (tableau 14).

Figure 9. Le secteur de transformation de la filière oléicole au Maroc



Source : Abbadi (2011).

Il faut noter à ce niveau qu'au contraire de l'amont de la filière oléicole, la transformation industrielle oléicole est relativement mieux organisée dans des associations professionnelles agro-industrielles. Il existe actuellement des associations professionnelles qui concernent exclusivement ou entre autres le secteur oléicole (MAPM, 2004). On peut citer à titre d'exemple :

- ◆ La Fédération des Industries de la Conserve des Produits Agricoles du Maroc « FICOPAM » est la fédération des associations de l'industrie de la conserve au Maroc. L'association Condiments-olives, qui groupe les transformateurs d'olives de table, est l'une des sept associations au sein de cette fédération. Elle représente la grande majorité des sociétés exportatrices d'olives<sup>268</sup>.
- ◆ L'Association des Exportateurs d'Huile d'Olive « ADEHO » c'est la seule association groupant les producteurs exportateurs d'huile d'olive. L'ADEHO est membre du Conseil Oléicole International<sup>269</sup>.

<sup>268</sup> Source : <http://www.ficopam.ma/spip.php?page=accueil> (page consultée le 28/07/2010).

<sup>269</sup> Source : [www.internationaloliveoil.org/documents/viewfile/4176-adeho/4](http://www.internationaloliveoil.org/documents/viewfile/4176-adeho/4) (page consultée le 28/07/2010).

Ces associations ont un grand rôle à jouer pour contribuer au développement de la profession en amont de la filière (production, collecte,...) et en aval (promotion,...) permettant d'asseoir les bases d'une interprofession conséquente.

### **III. En aval de la filière : l'huile d'olive est valorisée de plus en plus comme produit de terroir**

Il y a encore dix ans, il n'y avait pratiquement aucune huile de qualité internationale produite au Maroc. Or aujourd'hui on dénombre une trentaine d'huiles. Mieux encore, une partie d'entre elles sont au sommet de la qualité internationale, comme en témoigne le nombre de prix gagnés dans différents concours mondiaux de dégustation d'huile d'olive. Cinq huiles d'olive marocaine ont été choisies par le Guide Italien Extravergine de 2009 parmi les 400 meilleurs produits sélectionnés de la part d'experts de dégustateurs sur 3 000 échantillons d'huile d'olive provenant de 37 pays producteurs (Agriculture du Maghreb, 2009). Il s'agit des huiles « Les Terroirs du Saïss » de la société Star Olive, « Volubilia » de la Société Olivinvest, « Phénicia » de la Société les Délices du Saïss, « Olealys » de la société l'Oléastre et « l'Orodi Marrakech » de la société les Oliveraies de Toubkal.

L'huile d'olive « Zitoun » de Marrakech, produite à Sidi Bouatmane, a remporté également deux médailles au salon des produits agricoles « Foods and Goods » à Paris. Il s'agit de la médaille d'or pour la catégorie d'huile d'olive fruitée verte et la médaille d'argent pour la catégorie d'huile d'olive fruitée mûre. S'ajoute à cela le prix de Rome de la meilleure huile d'olive Extra-vierge de l'année 2006 obtenu par l'huile d'olive « Volubilia » de la région de Meknès-Tafilalet (MEFM, 2010). Par ailleurs, « Phénicia » de la société Délices du Saïss a réussi d'être placée dans un palmarès italien des 20 meilleures huiles du monde. Les résultats sont publiés par le guide italien « Flos Olei 2011 », édité par les experts Laura Marinelli et Marco Oreggia<sup>270</sup>. Il faut rappeler que « Phénicia » a décroché à Rome le Prix 2010 de « la meilleure huile d'olive extra-vierge qualité/prix » et troisième prix de lauréats du prix à la qualité du COI : Mario Solinas 2008.

Ces exemples des distinctions d'huile marocaine au niveau international prouvent qu'elles sont dotées des caractéristiques spécifiques et l'importance de prendre soin des traitements des olives depuis le verger jusqu'à l'extraction de l'huile et sa mise en bouteille. Effectivement, des expériences menées en 1945/46 sur la « Picholine Marocaine » par le

---

<sup>270</sup> La liste se trouve sur le site : [http://www.marco-oreggia.com/fo2011\\_best20.htm](http://www.marco-oreggia.com/fo2011_best20.htm) (page consultée le 23/07/2011).

Laboratoire Officiel de Chimie à Casablanca (Division de la Production Agricole, 1949), c'est-à-dire avant l'indépendance du pays, ont affirmé que la Picholine marocaine, bien qu'un peu moins riche en huile que les olives de variétés analogues (Manzanilla, Picholine du Languedoc,...) arrive certainement en tête en raison du peu d'exigences que demande l'olivier, tant au point de vue de la composition physico-chimique du sol que l'irrigation et des éléments fertilisants et de l'infécondité de l'huile qu'elle fournit. En effet, l'huile d'olive marocaine ne doit sa précieuse propriété de ne pas figer sous l'action du froid qu'à cette variété. « *Les résultats obtenus permettant de conclure définitivement que l'huile marocaine est caractérisée analytiquement par un indice de solubilité très voisin d'un minimum 3, compris entre ce dernier et 4 et pouvant atteindre exceptionnellement 5, celui des variétés étrangères est voisin de 1 dans un sens ou dans l'autre* » (Division de la Production Agricole, 1949, p.44).

Concernant l'acidité et son évolution dans le temps, selon El Antari (2006) la Picholine marocaine se distingue à la maturité du reste des variétés par les plus faibles proportions par rapport à des variétés comme : Picholine Languedoc de France ; Manzanilla et Arbequine de l'Espagne ; Leccino de Italie ou Blanquita de Elvas du Portugal. D'ailleurs, c'est une caractéristique très recommandée pour les huiles naturelles destinées à la conservation. Les mêmes résultats ont été obtenus lors d'une étude scientifique menée récemment et publiée à la revue scientifique du COI, OLIVAE. Il s'agit d'une étude comparative sur la stabilité dans le temps de certaines qualités (notamment l'acidité) dans des conditions différentes de stockage (avec ou sans lumière). Ait Yacine et al. (2010) ont montré que les huiles d'olives provenant de Picholine marocaine et de l'Arbequine ne réagissent pas de la même façon aux conditions de stockage. Ainsi, ils ont noté que :

- A l'obscurité : une bonne stabilité des paramètres de qualité étudiés dans les deux variétés d'huile d'olive, avec une meilleure stabilité de la Picholine marocaine ;
- Lors de l'exposition à la lumière solaire : une bonne stabilité des caractéristiques étudiées de la variété Picholine marocaine ;
- Lors de l'exposition à la lumière UV : une légère augmentation pour les deux variétés.

L'huile d'olive de la variété Arbequine, initialement dotée des meilleures caractéristiques, a montré une plus faible résistance à l'altération par rapport à la Picholine marocaine au cours

de stockage dans les conditions naturelles (obscurité et lumière du jour). « *Ces résultats confirment la bonne stabilité oxydative de l'huile d'olive de la Picholine marocaine par rapport à celle de l'Arbequine* » (Ait Yacine et al., 2010, p.26). Nous pensons que les acteurs oléicoles devront renforcer cette image de la qualité d'huile marocaine, s'ils veulent conquérir les marchés internationaux.

Ce sont ces éléments avec d'autres facteurs qui ont été à l'origine de l'augmentation de 1733 % des ventes d'huile d'olive à l'étranger lors de la dernière campagne (40 000 t) par rapport 1997/98. Durant cette dernière décennie, les exportations d'huile d'olive ont atteint 17 500 t/an contre 8 200 t/an au cours des années 1990 ou 9 200 t/an entre 1960 et 1979. Ces performances sont dues à trois facteurs principaux :

- L'augmentation exceptionnelle d'une production d'olive dont la qualité de la production est globalement satisfaisante grâce entre autres à la lutte contre les attaques des parasites et maladies selon le ministère agricole ;
- L'amélioration de la qualité de l'huile d'olive grâce au progrès réalisé au niveau du processus de transformation et la mise en bouteille ;
- Un avancement remarquable au niveau de la commercialisation et de la conquête des nouveaux marchés, notamment celui des EU grâce à l'accord de libre libre-échange passé avec ce pays (Alaoui Marani et Tourkmani, 2004).

Cet accord, donnant accès libre aux olives et huiles d'olive marocaines au marché américaines, a contraint les exportateurs marocains à respecter les normes et exigences exigées par les EU en matière d'importation (FENAGRI, 2003a). Ce sont des contraintes qui sont devenues en réalité de ressources pour l'amélioration et la valorisation des produits oléicoles marocains. En effet, le marché américain se caractérise en la matière par ses barrières qualitatives (+ emballage et étiquetage) et par des positionnements fort des pays du sud de l'Europe (Italie, Espagne). Il est également considéré comme un marché de niche (Produit ethnique, haut de gamme) (USAID, 2006c ; USAID, 2007a). Les EU sont désormais le premier importateur (avant l'Italie) d'huile d'olive marocaine depuis 2009 (Office des changes, 2010).

Toutefois, il faut noter que par rapport aux exportations mondiales en huile d'olive, la part des ventes marocaine ne dépasse pas 4,65 % en 2010, contre près de 13 % pour la Tunisie. Ce dernier a exporté en moyenne 125 000 tonnes d'huile d'olive au cours de la dernière décennie

(contre seulement 17 500 t). Cependant, il faut signaler que la Tunisie exporte plus de 70 % de sa production en huile d'olive, contre seulement 25 % pour le Maroc. Une bonne chose à notre sens pour les marocains qui veulent consommer leur huile d'olive à des prix raisonnables<sup>271</sup>. A ce niveau, la consommation d'huile d'olive est passée de 2 à 2,85 kg/habitant entre 1997/98 et 2009/10 (graphique 11). Les marocains retrouvent ainsi le chemin vers un produit « bio » et local après des années de la promotion d'huiles fluides végétales alimentaires concurrentes. Rappelons qu'au contraire d'huile d'olive, les prix de vente des huiles de graine ont été subventionnés depuis les années 40 jusqu'au 2000 (FENAGRI, 2004b). Par ailleurs, l'introduction et la domination d'huiles fluides végétales alimentaires au Maroc ont été accélérées par les aides octroyées par les grands pays (EU, notamment) aux pays moins favorisés économiquement (parmi lesquels comptent la majorité des pays oléicoles) après la Deuxième Guerre Mondiale (Brousse et Loussert, 1978). Ces aides ont été souvent sous la forme de livraisons d'huiles de graines bon marché, largement facilitées quant aux conditions de paiement.

D'une manière générale, le Maroc, comme les autres pays colonisés, n'a échappé ni à l'introduction et la promotion des cultures et des pratiques culturelles occidentales, ni à la tendance vers le modèle de consommation de masse à l'occidental, illustré ces dernières années par la multiplication des centres commerciaux (petits et grands)<sup>272</sup> et les chaînes de restauration rapide (McDonald's, Pizza Hut, KFC,...) dans la majorité des moyennes et grandes villes marocaines. Toutefois, les cultures traditionnelles ont résisté face à cette invasion comme en témoigne la renommée du Maroc en tant que pays des produits frais et de terroir par excellent (Planète Terroirs, 2010). Effectivement, il n'y a pas un endroit où on n'a pas ce qu'on appelle « *Souika* », une sorte de marché informel<sup>273</sup> dans la rue et dans les places publiques spécialisé dans les produits agricoles frais et de terroir. Ces produits dénommés par

---

<sup>271</sup> Une bonne partie des consommateurs, interrogés lors de notre enquête réalisée en 2008 dans l'ESM, se sont montrés méfiants envers le plan visant la modernisation de la filière oléicole locale qui d'après eux va profiter qu'à une partie des agriculteurs (les grands notamment) et surtout les marocains ne auront plus les moyens pour acheter cette huile d'olive soit disant industrielle. Trois arguments sont avancés par eux pour expliquer cette situation : la mise en bouteille, la vente aux supermarchés et surtout la tendance à l'exporter en grande quantité déséquilibrant ainsi l'offre et la demande sur le marché local (comme c'est le cas de marchés de la plupart des produits agricoles vendus à l'étranger, les tomates et les agrumes notamment).

<sup>272</sup> On compte actuellement 190 points de vente (au lieu de 30 en 1998), dont une quarantaine sont des hypermarchés à prédominance alimentaire, appartenant à quatre grands groupes principaux : Marjane, Label'Vie, Assewak Salam et Acima. Informations tirées des sites officiels de ces groupes.

<sup>273</sup> Ce sont dans la majorité des vendeurs ambulants (zéro stock) qui achètent des légumes et de fruits pour les revendre le jour même faute des moyens pour acheter des grandes quantités et pour les stocker.

les marocain de *Beldi*<sup>274</sup> (au contraire de *Romi*) sont le fruit des productions traditionnelles remplissant pour beaucoup les exigences du « bio » et cela sans intention délibérée (El Aich, 2005). Ces produits « *Beldi* » sont plus préférés aux produits conventionnels du fait qu'ils présentent des goûts meilleurs et même une meilleure qualité sanitaire. La conduite des cultures « *Beldi* » se rapproche de celles prônée par l'agriculture organique. Ne serait-il pas plus astucieux d'évoluer vers la certification des produits « *Beldi* », concept déjà adopté par le consommateur marocain ? se demande El Aich (2005).

Il s'agit des produits alimentaires (légume et fruit, poulet, lapin, produits laitier, pain fait maison, œuf, huile d'argan, miel, safran...) pratiquement « bio » et souvent liés à leur territoire d'origine (Carral et Garcin, 2007 ; Adnan et al., 2003). Ils sont le fruit de la diversité des milieux naturels du Maroc, des pratiques traditionnelles de ses agriculteurs et de l'art culinaire développé par sa population à travers les siècles. C'est grâce également à ces produits que ce pays touristique est reconnu au niveau mondial par leur gastronomie très riche. La dimension territoriale du fait alimentaire est tout simplement un élément essentiel de l'identité culturelle de la population marocaine, de son histoire, de ses traditions et de son mode de vie (Bendriiss, 2010). Les premières études régionales d'identification et de caractérisation des produits de terroir ont permis d'inventorier une centaine de produits et le recensement de plus de 200 groupements de producteurs (MAPM, 2011b).

Dans le cas des viandes de poulets par exemple, une enquête menée par Sarter (2002) a fait remarquer que le prix de vente au détail du *beldi* était toujours de l'ordre du double de celui du *roumi*. Ceci s'explique par les croyances positives des marocains dans le *beldi*. « Le recensement des énoncés produits fait apparaître une majorité de déclarations de préférence en faveur de la viande du poulet *beldi*<sup>275</sup> : « *Le beldi est meilleur que le roumi* », ou plus exclusif : « *le beldi a un bon goût* », « *le roumi a un mauvais goût* ». Ces déclarations concernent aussi le registre de l'authenticité : le *beldi* aurait le « vrai » goût du poulet, le *roumi* non » (Sarter, 2002, p.4).

---

<sup>274</sup> Beldi au contraire de Romi. Ce dernier est utilisé pour désigner tout ce qui est d'origine européenne ou occidentale en général. Quant au qualificatif Beldi, il est construit sur la même racine que « blad » qui signifie : « pays, territoire, contrée ; terrain, bien-fonds ; localité, ville », c'est-à-dire tout ce qui est traditionnel. Cette distinction concerne tout les produit de consommation Par exemple, un vêtement est dit beldi lorsqu'il est de style perçu comme traditionnel marocain (une jellaba par exemple) et « roumi » lorsqu'il est perçu comme étant de style occidental moderne (une paire de jeans) et cela même s'il a été fabriqué au Maroc (Sarter, 2002).

<sup>275</sup> A l'inverse, « le poulet roumi est présenté par nos informateurs comme étant issu d'un élevage intensif et très technicisé, le poulet beldi vit dans le milieu naturel : il vit sous le soleil » et « à l'air libre ». « L'intervention humaine, dans son élevage, est présentée comme minimale et limitée à la distribution de nourriture. Qu'elle soit distribuée par l'homme (grains d'orge, de blé, de maïs, épluchures de légumes...) ou qu'elle soit collectée par l'animal, dans son environnement (vers de terre, insectes, herbes, plantes, graines) » (Sarter, 2002, p.6).



Par ailleurs, les couches sociales urbaines et occidentalisées commencent également à être exigeantes en matière de qualité et l'originalité des produits alimentaires. En effet, on constate l'émergence à l'européenne d'un « *de nouveaux changements dans les modes de vie alimentaires urbains qui suscitent un intérêt croissant pour les produits du terroir et une différence que veut bien payer un certain consommateur urbain. Ce consommateur (...) se réfère souvent aux sources d'information étrangères et manifeste son insatisfaction vis-à-vis de l'information actuelle (de type nationale) sur les produits alimentaires* » (Hamimaz, 2009, p.272). Pour renforcer la traçabilité, préserver et promouvoir ses produits et surtout pour améliorer les revenus de leur producteur, le Maroc a décidé de se doter des dispositions législatives en la matière dès 2008 en adoptant la Loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité<sup>276</sup>. Cette loi distingue trois signes principaux : Indication géographique (IG), Appellation d'origine (AO), Label agricole (LA). Ce cadre juridique ne se défère pas beaucoup de celui de l'UE dans le domaine. Plusieurs zones et groupes de producteurs, depuis la promulgation de cette loi, ont procédé à l'acquisition l'un de ces signes : le clémentine de Berkane (IG), la datte Mejhoul de Tafilalt (IG), l'huile d'Argan (IG), le safran de Taliouine (AO), la grenade Sefri Ouled Abdellah (IG), le fromage de chèvre Chefchaouen (IG), la rose de Kelâat M'gouna-Dadès (LA), la figue de barbarie d'Aït Baâmrane (IG), etc. (MAPM, 2011b ; SIAM, 2011).

Plusieurs huiles d'olives ont également basé leur promotion sur un signe distinctif (ou susceptibles de l'avoir). La première qui a réussi avoir une AO est l'huile d'olive (extra vierge) Tyout –Chiadma à Essaouira. Celle-ci est issue d'oliviers situés sur les deux flans de l'oued Tyout au voisinage d'Essaouira. Elle se distingue par sa couleur jaune doré avec une teinte verte légère et non transparente. Son profil sensoriel est fruité moyen et équilibré en amer et en piquant avec une acidité libre ne dépassant pas 0,4 % et un arôme prononcé de tomate et de cardan (MAPM et MAAP, 2010). Les producteurs de cette huile visent, en dehors des retombés économiques, (Bendriss, 2010 ; MAPA, 2011b) :

- La protection de la dénomination Tyout-Chiadma ;
- L'amélioration du niveau de vie de la population rurale cible ;
- La valorisation du savoir faire traditionnel, notamment celui de la trituration dans un moulin traditionnel (respectant les normes d'hygiène) ;
- La valorisation et Préservation de la variété locale Picholine marocaine.

---

<sup>276</sup> Bulletin Officiel N°5640-15 Joumada II 1429 (19/6/2008) et celui de N°5696- 4 moharrem 1430 (1/1/2009).

Un autre exemple est celui d'huile d'olive de la coopérative de FEDOLIVE dans la zone géographique de Rif dispose déjà d'une certification de « Bio » et bientôt de commerce équitable. On peut citer aussi l'huile d'olive de Driouech Oriental, de Ghafsai, d'Azzaba, de Skoura, d'Outat El Haj, de Sefrou, de Safi, ..., chacune à sa particularité en termes de goût, d'utilisation (pour le petit déjeuner, salade, Tajine, ...), des techniques de production et des conditions de stockage. En général, tous les producteurs d'huile d'olive, ayant ou pas un signe distinctif, se basent pratiquement pour la promouvoir en étranger sur la réputation du Maroc comme pays des produits frais et de terroir. Au niveau interne, il y a de plus en plus par rapport à la consommation l'huile d'olive « *une prise de conscience des caractéristiques mesurables et perceptibles, du processus identifiant une différence par rapport aux produits génériques, de la dénomination mettant en valeur la différence par rapport au produit standard* » (Hamimaz, 2009, p.274).

Pour promouvoir ces produits, cinq sur onze contrats-programmes, signés en marge des 4<sup>èmes</sup> Assises nationales de l'agriculture qui ont eu lieu le 26 avril 2011 à Meknès en marge du salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM), ont été dédiés à la filière des produits de terroir. Il s'agit notamment d'une convention avec le ministère du tourisme pour mettre en valeur les produits de terroir dans les circuits touristiques, et deux contrats-programmes qui lient le gouvernement d'une part, la société Marjane-Holding et le groupe Label'Ve de l'autre part. Ces deux grandes chaînes de distribution s'engagent à sécuriser l'accès des produits des coopératives et autres groupements de producteurs aux rayons de la grande distribution (SIAM, 2011). D'ailleurs, le SIAM réserve depuis 2010 un espace dénommé le « souk » dédié aux coopératives et associations du Maroc pour la promotion des produits agricoles artisanaux et produits de terroir. C'est un salon d'une grande envergure internationale comme en témoigne les chiffres des exposants et des visiteurs. En 2011, pas moins de 610 000 (contre 750 000 en 2010) personnes ont visité les 837 exposants de 35 pays sur 100 000 m<sup>2</sup> de superficie (SIAM, 2011).

Depuis son édition de ce salon en 2006, on constate une présence en force de tous les métiers oléicoles, de la pépinière, en passant par la plantation et conseil jusqu'aux huileries. A côté de ce salon général de l'agriculture, le Maroc organise un autre salon dédié exclusivement à l'olivier. Il s'agit du salon international de l'olivier de Marrakech organisé depuis 2000 par l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole d'Al-Haouz (ORMVAH) en collaboration avec le Conseil Oléicole International. Cette manifestation est une occasion pour exposer les

produits, le matériel et les dernières innovations dans les domaines techniques, de la production et de la transformation oléicole<sup>277</sup>.

#### **IV. Les autres facteurs clés de la nouvelle dynamique de la filière oléicole marocaine**

En dehors des mesures du PNO, il y a plusieurs facteurs et acteurs ont contribué significativement à la nouvelle dynamique que connaît la filière oléicole.

##### ***Le Conseil oléicole international (COI)***

En adhérant au COI, un pays producteur ou exportateur tire avantage des dispositions prises par les accords multilatéraux. Le dernier en date de ses accords, entré en vigueur en 2007, devrait réguler le secteur jusqu'en décembre 2014 (ODE, 2010). Il prévoit :

- Le renforcement de la coopération technique dans le secteur oléicole pour le développement de technologies d'extraction des huiles d'olive ;
- La garantie de la qualité du produit, à travers les indications géographiques et les appellations d'origine ; la protection et la conservation de l'environnement pour améliorer l'impact environnemental de l'oléiculture et de l'industrie oléicole.

Plus particulièrement, le Conseil oléicole international mène actuellement en Syrie et au Maroc un projet intitulé IRRIGAOLIVO avec le financement du Fonds commun pour les produits de base. Ce projet est consacré à l'utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation (OLIVAE, 2010).

##### ***Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)***

L'intervention des ONG consiste à aider notamment les petits oléiculteurs pour qu'ils puissent moderniser leur méthode de travail. Parmi eux, on trouve l'Agence américaine d'aide au développement (USAID) qui a mis un programme dénommé Agriculture et Agrobusiness Intégrés (AAI) (02/2005-09/2009)<sup>278</sup>. Ce programme a généré près de 650 millions Dh de ventes et d'investissements dans cinq filières agricoles : la viande ovine, les plantes aromatiques et médicinales, l'olive, les câpres et les baies. La partie américaine a mobilisé un budget de plus de 100 millions de Dh, et la contribution marocaine a porté sur près de 23

---

<sup>277</sup> Le salon a comme objectif de mettre en avant les potentialités oléicoles régionales, nationales et internationales, développer les relations partenariales entre les professionnels du secteur dans différents pays, de promouvoir les échanges commerciaux dans le secteur, d'assurer le transfert des technologies, et de promouvoir la qualité et la consommation de l'huile d'olive (Source : [http://www.salonfilaha.com/?article\\_actualites\\_La-6eme-edition-du-Salon-international-de-l-olivier.html](http://www.salonfilaha.com/?article_actualites_La-6eme-edition-du-Salon-international-de-l-olivier.html), page consultée le 22/04/11).

<sup>278</sup> Source : <http://www.usaid.gov/ma/fr/index.html> (page consultée le 06/07/11).

millions de Dh. Le programme a concerné trois régions du Royaume : l'Oriental, le Saïs et le Gharb-Loukkos. La première région a bénéficié de 48 % de l'investissement<sup>279</sup>. Le programme AAI a été réalisé en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime (MAR) et le secteur privé. L'objectif est d'appuyer les stratégies et les initiatives marocaines du développement du secteur agricole et de contribuer à la mise en oeuvre du Plan Maroc Vert.

Par ailleurs, l'USAID a publié plusieurs manuels concernant différents aspects de développement agricole. On peut citer : Qualité de la réglementation et compétitivité au Maroc ; Système de traçabilité des huiles d'olive ; Guide de l'exportateur d'huile de l'olive : du Maroc au Etats-Unis ; Projet des huiles d'olive vierges Saïs-Meknès ; Manuel des bonnes pratiques d'hygiènes (BPH) : des huiles d'olive vierges ; Développement de la Filière olive ; Guide de bonnes pratiques de fabrication des huiles d'olive ; Evaluation des besoins de formation et plan de formation, etc<sup>280</sup>. A travers ses multiples actions, l'USAID (2007b) vise :

- La mise en place d'un Système d'information sur les marchés des produits agricoles standardisés (Système de veille sur les marchés internationaux, Réactivation de l'observatoire de la sécheresse, Etudes : finance rurale, foncière, logistique) ;
- Appui à l'harmonisation des données et statistiques agricoles) ;
- Le renforcement des capacités des organisations professionnelles et interprofessionnelles (Participation aux événements relatifs aux domaines d'intervention du programme, Collaboration avec les autres programmes et projets d'assistance technique) ;
- La mise en place des sessions de formation (formateurs, techniciens, membres des coopératives et Ouvriers) sur les bonnes pratiques de production, d'hygiène et de transformation des produits agricoles et agroalimentaires ;
- L'accompagnement à la certification des producteurs (Eurep Gap) et des unités industrielles (Mise en place de système de traçabilité (câpres, olive) ;
- La mise en lien avec de nouvelles structures de commercialisation (Huile d'excellence, Développement de label et promotion des produits de terroirs ;

---

<sup>279</sup> Source : <http://www.fellah-trade.com/fr/info-filiere/actualites-maroc/article/39,bilan-du-programme-agriculture-et-agrobusiness-integres-aa1> (page consultée le 06/07/11).

<sup>280</sup> Les références de ces manuels et d'autres se trouvent à la bibliographie.

- L'acquisition d'équipements pour les coopératives (alambics, unités de trituration, calibreurs, ...).

Pour la filière oléicole, l'USAID (2005a, 2006b, 2006d, 2006g) a mené d'abord une étude sur le secteur, notamment dans la région de Saïs et l'Oriental, puis il a procédé à aider les petits oléiculteurs à améliorer leur méthode culturale, leur technique de trituration et leur moyen de commercialisation. L'objectif de l'agence, par la suite, est de faciliter l'accès des oléiculteurs au marché américain. Il faut que la « filière oléicole » soit conforme aux critères de qualité exigés par les consommateurs et les autorités américaines.

Un autre exemple celui de l'aide apportée par Pur Projet et d'Alter Eco<sup>281</sup> à la coopérative FEDOLIVE dans la région du Rif, où les oliviers et les produits dérivés d'olives représentent la seule culture rentable alternative à la culture du cannabis. La coopérative est le fruit d'un projet de développement rural entrepreneuriat féminin, né suite au cours d'alphabétisation donnés aux femmes du Rif. En effet, les associations de femmes du Nord du Maroc, pour la plupart ayant eu accès à ces cours, se sont réunissaient en 2003 pour mettre en commun leurs récoltes annuelles afin de pouvoir faire des économies d'échelle et assurer une qualité d'huile supérieure grâce à un soutien technique et commercial de la part de Pur Projet et d'Alter Eco. En général, l'objectif de ces derniers est d'aider les productrices à planter des oliviers afin d'encourager la production, améliorer la qualité d'huile d'olive et à terme lutter contre le développement de la culture du cannabis et d'exode rural.

La coopérative FEDOLIVE fait maintenant partie d'un groupement d'intérêt économique (GIE) « Femme du Rif », constitué en 2006 de 10 coopératives féminines de production de l'huile d'olive, du miel ou du couscous dans la région de Rif. Le projet a réussi de rallier deux partenaires : le ministère des affaires étrangères espagnol, via un organisme de coopération, et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Grâce aux

---

<sup>281</sup> **Pur Projet** est né sous l'impulsion de Tristan Lecomte, fondateur d'Alter Eco, entreprise pionnière du Commerce Equitable. A travers ses visites dans les coopératives de petits producteurs des pays du sud, il constate les impacts négatifs du réchauffement climatique et de la déforestation excessive sur les cultures. Sensible à l'environnement et soucieux des hommes, il propose aux producteurs de planter des arbres pour redonner fertilité à leur terre, retrouver la biodiversité perdue et participer à la lutte contre le changement climatique qui les affecte durement grâce à la création de puits de carbone (Source : <http://www.purprojet.com>, page consultée le 15/08/11). **L'association Alter Eco** a été créée par les salariés d'Alter Eco, sous le statut de la loi de 1901 (à but non lucratif), afin de financer des projets complémentaires à ceux entrepris dans le cadre du Commerce Equitable. Elle cible les populations les plus marginalisées, en priorité dans les pays du Sud avec des financements de projets à caractère économique ou qui créent une activité économique pérenne, dans le même esprit que les projets que l'entreprise Alter Eco soutient (Source : <http://www.altereeco.com>, page consultée le 15/08/11).

efforts multiples de ces différents acteurs, la coopérative FEDOLIVE a pu produire une huile extra vierge, ensuite exporter sur le marché Français par Alter Eco. Mieux encore, elle a obtenu une certification « Bio » de leur huile dès 2006, date de la création du GIE, alors qu'une labellisation *Max Havelaar* de commerce équitable pourrait voir le jour courant 2011<sup>282</sup>.

### ***L'Initiative Nationale pour le Développement Humain » (INDH)***

Les petits oléiculteurs ont été également bénéficiaires de « l'Initiative Nationale pour le Développement Humain » (INDH), une initiative novatrice au Maroc pour réduire la pauvreté, l'exclusion sociale et la précarité. Le programme vise 360 communes rurales qui ont un taux de pauvreté de plus de 30 % et 250 quartiers urbains où les conditions d'exclusion sociale sont aiguës (INDH, 2005). Sur 19 848 programmes réalisés dans le cadre de cette initiative, 6 146 ont été destinés au monde rural, soit plus de 30 % du total des programmes (INDH, 2011b). Parmi les bénéficiaires, on trouve la coopérative d'huile d'olive Chachara Moubaraka (Laghdir, province Chefchaouen) (INDH, 2011a). Avec le soutien de la DPA de Chefchaouen et de l'INDH cette coopérative (69 membres) a pu s'équiper en installations modernes, tant en infrastructure (eau, électricité, bâtiments, bureau pour l'administration, etc.) qu'en matériel (moulin de trituration, centrifuge, décantier, petites unités de stockage en acier inoxydable, etc.), ce qui a permis la trituration de 190 tonnes d'olives en 2009, pour un bénéfice de 45 000 dirhams.

### ***Un fonds dédiés à la dépollution***

FODEP (Fonds pour la dépollution), géré par la Caisse Centrale de Garantie (CCE)<sup>283</sup> et financé par le gouvernement allemand, est destiné à la mise en place des projets (17 au total) de dépollution des entreprises industrielles et artisanales au moyen de dons et de crédits<sup>284</sup>. À la différence des autres projets, deux guichets spéciaux ont été dédiés pour les potiers et les huileries d'olive. Pour ces dernières, le projet a pour but d'effectuer des changements de procédé par l'utilisation d'une technologie propre en finançant les projets de mise en place des procédés de trituration des huiles d'olive de deux phases avec l'installation d'un séchoir

---

<sup>282</sup> Selon le Monde magazine de 18/12/10.

<sup>283</sup> La Caisse Centrale de Garantie (CCE) est une institution publique à caractère financier, assimilée à un établissement de crédit (<http://www.ccg.ma/>).

<sup>284</sup> Pour plusieurs de détails sur ce projet, voir le site :

[http://www.ccg.ma/fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=16%3Afodep&catid=5%3Aproduits-de-cofinancement&Itemid=8](http://www.ccg.ma/fr/index.php?option=com_content&view=article&id=16%3Afodep&catid=5%3Aproduits-de-cofinancement&Itemid=8) (page consultée le 05/06/11).

pour les grignons (Laamri, 2010). Deux zones ont bénéficié déjà de ce programme. Le premier projet réalisé était d'installer un système deux phases avec séchage de grignons à une unité de trituration d'huile d'olive à El Hajeb. Le projet a permis d'éliminer 15 000 m<sup>3</sup> /an de margines et économiser de 11 000 m<sup>3</sup>/an d'eau. Le deuxième projet était destiné à la mise en place de bassins d'évaporation de la margine à une unité de trituration d'huile d'olive à Sefrou.

### ***Un fonds spécial olivier : OLEA CAPITAL***

Pour accélérer le rythme de restructuration de la filière oléicole nationale, un fonds financier a été initié par le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et la Société Générale Asset Management Alternative Investments (France) (Saidi, 2006). Le Fonds OLEA CAPITAL se donne comme objectif principal de financer et gérer le développement au Maroc d'une filière agro-industrielle de production d'huile d'olive extra vierge, destinée principalement aux marchés internationaux. Doté d'un budget global de plus de 1,8 milliards de Dirhams, dont 650 millions de Dirhams de fonds propres investis par des actionnaires de renom, le fonds créera un des plus grands projets au monde dans la filière oléicole portant sur des exploitations modernes et un système intégré et mécanisé.

Il est prévu de planter deux millions d'oliviers sur quelque 10 000 ha de terrain et développer une capacité agro-industrielle de production annuelle de 30 000 tonnes d'huile d'olive. Le rendement de l'opération serait de 20 à 25 % sur une durée de 12 ans. Concrètement, 10 unités agro-industrielles d'une superficie moyenne de 1 000 ha d'oliviers seront créées puis exploitées selon un modèle cultural « super-intensif ». Entièrement intégrées, ces unités seront équipées d'usines de trituration et de capacités de stockage autonomes permettant de garantir, notamment, la qualité de la production d'huile destinée entièrement à l'étranger. Après avoir atteint leur vitesse de croisière, ces unités seront cédées, en priorité aux investisseurs initiaux, soit en principe au bout de 7 à 8 ans<sup>285</sup>.

Il est fort probable que ce projet atteindra ces objectifs en matière de production et l'exportation en grande quantité et de bonne qualité d'huile d'olive. Toutefois, il est question aussi de l'impact néfaste du super-intensif sur la dimension local de la filière oléicole et sur l'environnement. Ne planter que des variétés étrangères (l'Arbequine 70 % , Arbosana 20%, Koroneiki 10%) par ce projet, comme il a été déjà dit un plus haut, menacerait ainsi la qualité

---

<sup>285</sup> Source : <http://www.oleacapital.ma> (page consultée le 07/06/11).

territoriale d'huile d'olive, les ressources hydrauliques et organiques du sol sans parler de la durabilité de la rentabilité à long terme, malgré que Sijilmassi, président du Directoire du CAM, a voulu être rassurant en déclarant que : le projet Olea Capital, par son dimensionnement et sa conception, « *est de nature à mettre en place une filière oléicole marocaine alliant tradition au niveau national et rentabilité au plan mondial. A terme, dans un pays où la production et la consommation de l'huile d'olive sont solidement ancrées dans la culture, Olea Capital, bénéficiant de techniques financières de pointe, devrait contribuer à développer et viabiliser un pan entier de l'économie agro-industrielle marocaine* »<sup>286</sup>.

En dehors de sa participation au Fonds Olea Capital et ses différentes formes de crédit accordé au secteur agricole<sup>287</sup>, le CAM s'est investi davantage dans la promotion de la filière oléicole à travers son organisation annuelle depuis 2006 d'un Forum de l'Investissement dans l'Olive à Meknès (Saidi A, 2006). Le forum est un espace de rencontres, de conseil et de soutien aux investisseurs potentiels en matière de montage de projets, de fourniture de produits, de matériels et d'intrants ainsi que des modalités de financement, des exigences de production, de transformation et des conditions de commercialisation. A travers ce Forum, le CAM met l'expertise technico-financière de ses équipes au service des investisseurs dans la filière oléicole et crée un espace d'échange professionnel autour d'une filière stratégique pour l'agriculture marocaine (CAM, 2007). Par ailleurs, le CAM est pratiquement partenaire de toutes les manifestations visant la promotion de l'olivier (salons, journées scientifiques, concours ...) et des organismes professionnels opérant dans le secteur (Agro-pôle Olivier, UDOM,...)<sup>288</sup>.

Malgré les performances réalisées et ces différentes actions des acteurs privés et public, le secteur oléicole n'exploite pas complètement le potentiel que le Maroc dispose en la matière du fait de la persistance des contraintes qui pèsent encore sur lui (Abbadi, 2011 ; Bahetta et al., 2010 ; ODE, 2010) :

---

<sup>286</sup> Des propos recueillis sur le site de la Société Générale Maroc :

[www.sanmaroc.com/fileadmin/templates/emailing/comprese-olea.pdf](http://www.sanmaroc.com/fileadmin/templates/emailing/comprese-olea.pdf) (page consultée le 23/06/11).

<sup>287</sup> On peut citer en particulier : le Crédit Achamil (finance toutes les spéculations pratiquées sur l'exploitation) ; le Crédit de mécanisation (Elaboré sur la base d'une convention de partenariat entre le CAM et l'Association des Marchands Importateurs de Matériel Agricole (AMIMA) ; le crédit SAQUI est destiné au financement des aménagements hydro-agricoles modernes visant l'optimisation de l'utilisation de l'eau et l'amélioration de la productivité de l'exploitation, pour plus d'information sur le sujet, voir : le site officiel de CAM : <http://www.creditagricole.ma>.

<sup>288</sup> Nous reviendrons sur le rôle d'Agro-pôle Olivier et l'UDOM dans la deuxième section de ce chapitre, puisque les deux institutions font partie de notre enquête sur la filière oléicole menée dans l'ESM en 2008.



- ◆ Prédominance de la conduite en pluvial (stress hydrique) ;
- ◆ Problème du foncier : complexité des statuts juridiques des terres agricoles ;
- ◆ Faible organisation professionnelle et intégration insuffisante ;
- ◆ Difficulté en matière d'approvisionnement des unités industrielles de trituration et de commercialisation à cause de secteur informel dominé par les intermédiaires qui profite du morcellement des terres oléicultures<sup>289</sup>;
- ◆ Persistance d'unités de transformation traditionnelles et semi-modernes peu performantes ;
- ◆ Absence de critères de qualité au niveau des petites et moyennes unités stockage des olives ;
- ◆ Durée de stockage dépasse généralement les délais tolérés ;
- ◆ Conditionnement des huiles peu performant : à défaut d'unités de conditionnement suffisantes et performantes, les deux tiers de la production d'huiles d'olive sont écoulés via les circuits informels, en vrac et dans des conditions telles que le préjudice porté aux producteurs, aux consommateurs, au circuit formel et à l'Etat, est important ;
- ◆ Valorisation des sous produits peu développée ;
- ◆ Faible consommation à l'échelle nationale (les syriens ont consommé 5 kg d'huile d'olive par habitant en 2009, les jordaniens 3,8 kg, les tunisiens 2,9 kg et les marocains 2,2 kg) ;
- ◆ Huiles d'olive marocaines pas suffisamment compétitives à l'export ;
- ◆ Pollution des eaux et sols par les rejets des usines de trituration<sup>290</sup>.

Pour faire face à cette situation, d'ailleurs paradoxale compte tenu de potentiel du Maroc en la matière et des opportunités offertes par les nouveaux marchés pour les produits de l'olivier, et pour consolider le rôle socio-économique (sécurité alimentaire, développement économique local et national) de ce patrimoine, le Plan Maroc Vert (PMV) a réservé une place de choix pour le développement de la filière oléicole.

---

<sup>289</sup> Ne pouvant s'approvisionner directement chez les producteurs, les unités modernes ont recours aux intermédiaires et subissent une majoration pouvant atteindre le prix de vente des producteurs. Ce système apporte atteinte également des préjudices graves à la qualité des olives et aux oliviers en raison de l'utilisation technique de gaulage, par chère, pour récolter les olives par les intermédiaires qui achètent carrément les grains d'olive sur les arbres (FENAGRI, 2004a ; ODE, 2010).

<sup>290</sup> Selon Ouazzani (2011a), de 1 à 2 %, de la surface oléicole totale marocaine suffirait pour l'évacuation des margines produites (8000 ha), évaluées à plus de 400 000 m<sup>3</sup>.

## D) Les perspectives de l'activité oléicole au sein du PMV

Le Plan Maroc Vert lui réserve une place de choix pour la filière oléicole. Outre les 16 plans régionaux dont les conventions ont été signées avec l'Etat, toutes les professions concernées par l'oléicole sont y impliquées. Des opérateurs de renom étroitement associés au développement de la filière (Lesieur Cristal, Les Conserves de Meknès,...) ont aussi passé des mémorandums d'entente pour agréger de mégaprojets. Les principaux objectifs du PMV à l'horizon 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 21. Objectifs du Plan Maroc Vert à l'horizon 2020**

Superficie (Ha)	1 220 000
Production totale en olives (T)	2 500 000
- Huile d'olive	330 000
- Olives de table	320 000
Consommation interne (kg/habitant/an)	4
- Huile d'olive	5
- Olives de table	
Exportation (T)	120 000
- Huile d'olive	150 000
- Olives de table	
Chiffre d'affaires (milliards de DH)	22

Source : MAPM<sup>291</sup>.

Pour augmenter la superficie le PMV compte à poursuivre la politique d'extension et sur l'encouragement de la reconversion des céréales qui domine toujours le SAU marocaines (tableau 22).

**Tableau 22. Répartition de la Superficie Agricole Utile en année agricole de 2009/10 et de 1997/98**

Cultures	% du SAU 2009/10	% du SAU 1997/98
Céréales	65.0	63.0
Jachère	10.0	18.0
Plantations fruitières	11.0	8.0
Légumineuses	4.0	4.0
Cultures maraîchères	3.0	2.0
Cultures fourragères	4.0	2.0
Cultures industrielles	2.0	2.0
Cultures oléagineuses	1.0	2.0

Source : MAPM (2000 ; 2011a).

<sup>291</sup> Ces données se trouvent sur le site du MAPM : <http://www.agriculture.gov.ma/pages/acces-fillieres/filiere-oleicole>.

Les cultures de céréales prédominent toujours la SAU, elles ont même augmenté de 2 % par rapport à l'année agricole 1997/98. L'accroissement de la superficie destinée à l'arboriculture ne dépasse pas 3 % grâce en particulier à l'extension de l'olivier et au recul des jachères. L'importance de la superficie des céréales (65 % de la SAU) ainsi que la jachère (10 % de la SAU) témoignent des énormes possibilités d'intensification et de reconversion. En effet, le PMV cherche la reconversion des céréales en arboriculture, notamment celles qui sont développées sur des terres marginales rendant l'activité agricole encore plus précaire dans ces zones d'extension. Par ailleurs, la dominance de la SAU par les céréales rend l'agriculture faiblement diversifiée et par conséquent, plus vulnérable aux aléas climatiques avec toutes ses conséquences sur la variabilité de la production et la croissance du secteur.

L'investissement global prévu sur les dix prochaines années est de 21,1 milliards de Dh dont 8,4 seront supportés par l'Etat. Il s'agit de planter 540 000 ha en variétés performantes adaptées aussi bien à la trituration qu'à la production d'olives de table. Le tout sera développé autour de projets d'agrégation, notamment dans le cadre du pilier solidaire (MAPM, 2009)<sup>292</sup>. Les industriels installés ont commencé en effet à investir dans l'amont agricole, par la location à longue durée des terres de la Sodea/Sogeta<sup>293</sup>. A titre d'exemple, le mémorandum passé avec Lesieur prévoit l'agrégation de 30 000 ha de superficie oléicole à réaliser dans les provinces de Tétouan, Larache, Sidi Kacem, Taounate, Meknès, Fès et Taza. Le groupe a déjà commencé en investissant dans une exploitation ultramoderne de 640 ha vient à Kelaât Sraghna (ODE, 2010).

Une superficie identique sera agrégée par Les Conserves de Meknès dont le projet concerne toute l'arboriculture fruitière mais s'intéresse aux mêmes régions<sup>294</sup>. Avec à la clé la révision

---

<sup>292</sup> Le Pilier II du Plan Maroc Vert consacré au développement solidaire de la petite agriculture, concerne principalement les zones les plus difficiles, lesquelles rassemblent la grande majorité des exploitations du pays, et les plus pauvres d'entre elles (MAPM, 2009). L'objectif du Pilier II est d'améliorer de façon substantielle le revenu de 500 à 600 000 agriculteurs (Chamim, 2011). Dans ce cadre, il sera procédé au financement de 300 à 400 projets sociaux inscrits dans le cadre d'un plan régional visant la reconversion des agriculteurs précaires dans des activités à haute valeur ajoutée. Cela nécessite un investissement de 15 à 20 milliards de Dh sur 10 ans (SIAM, 2011).

<sup>293</sup> Sodea et Sogeta se sont des sociétés publiques qui gèrent des terres qui appartiennent à l'Etat. Selon, le plan de restructuration de ces sociétés en 2003, 34 000 ha de ces terres devrait être cédés au secteur privé sous forme de location à longue durée dans le but de développer les filières agrumiculture, oléiculture, maraîchage, ... 41 000 ha seraient gérées par la Sogeta et à la Sodea dont la mission concerne exclusivement la production des semences sélectionnées et des plants certifiés. Le reste (soit 45 000 ha) serait restitué au domaine privé de l'Etat ou vendu lorsqu'il s'agit de terrains situés dans le périmètre urbain et préurbain (FENAGRI, 2003b).

<sup>294</sup> Pas moins de 510 projets intégrés dans le secteur oléicole sont attendus dans le cadre du PMV pour lutter contre les effets néfastes du morcellement des exploitations oléicoles (74% des exploitations ont une superficie inférieure à 5 ha, 23% ont des superficies comprises entre 5 et 20 ha et le morcellement des plantations : 6 parcelles en moyenne par exploitation) (Chimi et Ououich, 2007).

à la hausse des primes à l'investissement. La valorisation de la production bénéficierait ainsi d'une subvention équivalente à 10 % du coût de l'investissement. La promotion et la diversification des marchés seront soutenues à raison de 1 000/Dh par tonne exportée sur une période de 10 ans. Le tableau ci-après résume l'ensemble de soutien financier au secteur.

**Tableau 23. Régime des aides universelles et aux projets d'agrégation**

Matériels	Taux de subvention (% du coût)	Plafond de la subvention
<b>Aménagements hydro-agricoles</b>		
Filtration de l'eau d'irrigation, de fertigation, accessoires de raccordement, appareillages de contrôle et de régulation, appareillage d'automatisation (commande des pompes, télécontrôle et comptage de l'eau,...) y compris construction d'abris pour la station de tête.	80% pour les projets individuels.	Pour les projets individuels : 5 600 Dh/ha équipé. Pour les petits agriculteurs (5ha et moins) : 11 000 Dh/ha équipé. Pour les autres agriculteurs : 7 000 DH/hectare équipé.
Fourniture et pose des conduites d'amenée et de distribution de l'eau d'irrigation, y compris les accessoires de raccordement et appareillages de contrôle et de régulation	100 % pour les projets collectifs et pour les petits agriculteurs	Pour les projets individuels : 9 600 Dh/ha équipé. Pour les projets collectifs et les petit agriculteurs : 12.000 Dh/ha équipé.
Fourniture et pose à la parcelle des tuyaux et distributeurs d'eau d'irrigation, y compris les accessoires de raccordement		Pour les projets individuels 13 600 Dh/ha équipé. Pour les projets collectifs et les petit agriculteurs : 17.000 Dh/ha équipé.
Adaptation du système d'irrigation localisée existant dans le cadre de densification des plantations arboricoles		Pour les projets individuels 13 600 Dh/ha équipé. Pour les projets collectifs et les petit agriculteurs : 17 000 Dh/ha équipé.
<b>Amélioration foncière et collecte des eaux pluviales</b>		
Epierrage de profondeur <sup>295</sup>	30%	7 000 Dh/ha
Collecte des eaux pluviales <sup>296</sup>	50%	22 500 Dh/ha
<b>Équipement des exploitations en matériel agricole</b>		
Tracteur agricole (de 1 unité pour une superficie de moins de 5 Ha jusqu' à 5 unités pour une superficie de 50 à 100 ha.	30% pour les projets individuels. 40% pour les projets collectifs.	Pour les projets individuels 72 000 Dh/ha. Pour les projets collectifs : 96 000
Matériel (de travail et d'entretien du sol tracté, d'apport et d'épandage de matières organiques, d'apport et d'épandage de matières organiques...)	30% pour les projets individuels. 40% pour les projets collectifs.	De 17 000 à 96 000 Dh en fonction du matériel et de nombre d'hectare.

<sup>295</sup> « Opération d'épierrage de profondeur » : cette opération consiste en la réalisation à la fois de travaux de défoncement mécanique du sol, de fragmentation des blocs rocheux, leur ramassage et leur évacuation jusqu'aux limites de la parcelle aménagée.

<sup>296</sup> « Système de collecte des eaux pluviales » : les aménagements, à caractère définitif, permettant de retenir et de stocker l'eau des précipitations dans le sol. Ces systèmes peuvent comprendre les aménagements des terres à des fins d'amélioration de la productivité agricole sous forme de banquettes, de murettes ou de cordons en pierres sèches.

<b>Matériel de récolte</b>		
Vibreux mécanique pour la récolte des olives (1 unité pour une superficie de plus de 20 ha)	30% pour les projets individuels. 40% pour les projets collectifs.	Pour les projets individuels : 240 000 Dh. Pour les projets collectifs : 320 000 Dh
Enjambeurs pour la récolte des olives (1 unité pour une superficie de 40 à 100 ha)	30% pour les projets individuels. 40% pour les projets collectifs.	Pour les projets individuels : 480 000 Dh. Pour les projets collectifs : 640 000 Dh.
Petit matériel : Vibreurs manuels pour la récolte des olives	50%	10 000 Dh
<b>Acquisition des plants certifiés d'olivier pour la création de vergers homogènes d'olivier</b>		
Irrigué en goutte à goutte (densité > = 400 Plants/Ha) durant les campagnes agricole 2009/2010, 2010/2011 et 2011/2012	6 000 Dh/ha	
Irrigué en goutte à goutte (densité > = 400 Plants/Ha) durant les campagnes agricoles 2012/2013 et 2013/2014	5 500 DH/ha	
Irrigué en goutte à goutte (densité > = 400 Plants/Ha) à partir de la campagne agricole 2014/2015	5 000 DH/ha	
Irrigué (sauf le goutte à goutte) (Densité >= 200 Plants/Ha)	3 500 DH/ha	
Bour (Densité >= 100 Plants/ha)	3 500 DH/ha	
<b>Unités de valorisation de la production végétale<sup>297</sup></b>		
Unités de trituration des olives : construction et équipement des unités	10%	1 200 000 Dh
Complexe intégrant une unité de trituration des olives et une unité de mise en bouteille de l'huile d'olive : construction et équipement des unités		2 100 000 Dh
Unités de conserve d'olives : construction et équipement des unités		760 000 Dh
<b>Promotion et diversification des exportations des produits agricoles</b>		
Exportation de l'huile d'olive		2 000 Dh/t exportée

Source : Fait à partir des données fournies par le FDA (2011).

Quant au marché intérieur, le PMV a comme but de faire passer la consommation locale à 4 et 5 kg/habitant respectivement pour les huiles et olives de table contre 2, 85 et 3 actuellement. Cela passerait par la modernisation des infrastructures de transformation, de conditionnement et de commercialisation. Dans ce cadre, la profession s'engage à augmenter la capacité de

<sup>297</sup> En plus de ces aides, ces projets bénéficient des subventions forfaitaires : 450 Dh/ha pour tout projet d'agrégation d'olivier en bour autour d'un complexe intégrant une unité de trituration et une unité de mise en bouteille. 1 100 Dh/ha pour tout projet d'agrégation d'olivier en irrigué autour d'un complexe intégrant une unité de trituration et une unité de mise en bouteille. 650 Dh /ha pour tout projet d'agrégation d'olivier en bour autour d'une unité de conserves d'olives 250 Dh/ha. Projet d'agrégation d'olivier en irrigué autour d'une unité de conserves d'olives.

trituration à 2,2 millions de tonnes. L'objectif est d'offrir des quantités importantes d'huile d'olive avec une qualité irréprochable. Au demeurant, l'adoption de système d'assurance qualité et le recours aux technologies respectueuses de l'environnement font partie des engagements des professionnels. Le lieu de départ de ce processus de renouvellement de la filière oléicole, qui a été choisi par le PMV, est celui de l'Espace Saïs-Meknès (ESM) en raison de la notoriété historique de l'espace liée à l'olivier. Nous verrons comment le Système Oléicole appartenant à l'ESM a réagi face à la nouvelle politique oléicole nationale et à l'exigence internationale en matière d'exportation. A-t-il été contraint d'industrialiser son système en se détachant de son territoire afin d'augmenter sa productivité et améliorer la qualité de ses produits ? Ces questions avec d'autres seront traitées dans la deuxième section.

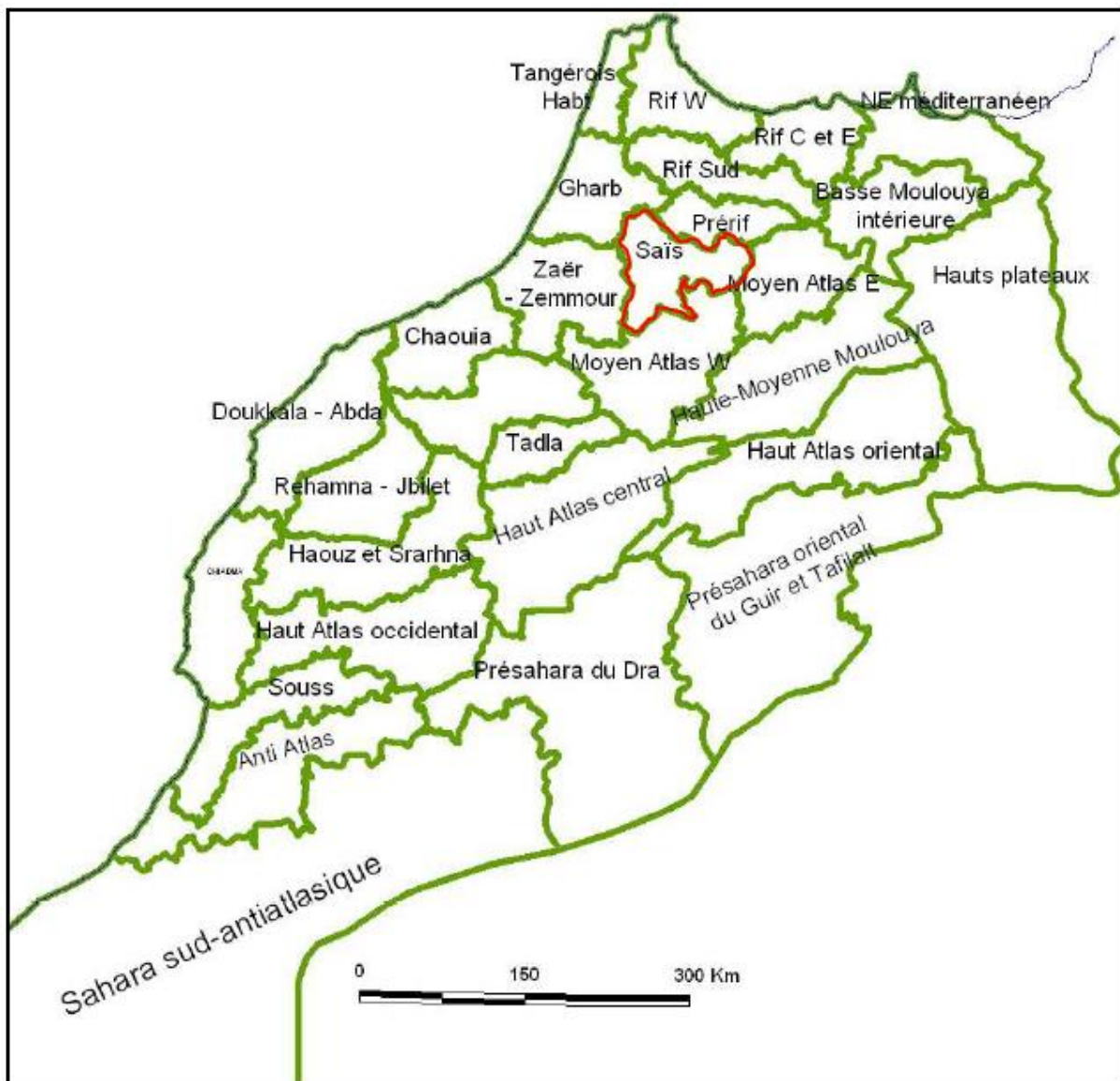
## **SECTION 2 : L'INDUSTRIALISATION DU SYSTEME OLEICOLE DE MEKNES DANS L'ESM : MENACE OU OPPORTUNITE ?**

Longtemps oublié des politiques de développement, l'Espace Saïs-Meknès (ESM) (carte 2) est désormais au centre de stratégies majeures de redéploiement économique que connaît le Maroc ces dernières années. Au coeur de cette dynamique, le soutien à la création d'un Pôle Agroalimentaire, dont l'activité oléicole est la principale locomotive, figure parmi les principaux objectifs fixés tant par la stratégie spatiale que par la politique agricole et agro-industrielle. Dans cette vision, un partenariat public-privé a été lancé pour créer une cité destinée à améliorer la compétitivité de l'agro-industrie à Meknès, dénommée AGROPOLIS<sup>298</sup>. Ce projet vise à faire à moyen terme de l'ESM une plate-forme reconnue au niveau national et mondial en matière agro-alimentaire. Par ailleurs, l'ESM a été choisi par le PMV pour lancer sa politique de modernisation du secteur agricole et agroalimentaire, notamment l'industrie oléicole. Cette politique se base sur l'industrialisation du secteur comme moyen pour améliorer la productivité, la qualification des produits agroalimentaires et donc les revenus d'une grande partie des agriculteurs familiaux (MAPM, 2008).

---

<sup>298</sup> La réalisation de ce projet, par la société MEDZ, filiale de CDG Développement, s'inscrit dans le cadre de la déclinaison territoriale du Plan Emergence. Ce plan définit une nouvelle stratégie industrielle, dont l'un des piliers est relatif à la modernisation et à la dynamisation du secteur agro-industriel, secteur présentant un potentiel certain pour l'encouragement de l'investissement créateur de richesses et d'emploi. L'investissement total est estimé à 5 milliards de Dh dont 500 millions par MEDZ pour l'aménagement du site. Les investissements induits se chiffrent à 2,5 milliards de Dh pour le volet développement du projet et 2 milliards pour les équipements. A terme, plus de 11 000 emplois devraient être créés sur le site (Source : <http://e-makane.net/laureats/ressources/documents/Agropolis-projet.pdf>, page consultée le 16/05/2009).

Carte 2. Dénomination des régions agricoles (Unités Territoriales de l'Agriculture) (Maroc Nord)



Source : CGDA (2009).

Notre choix de l'ESM comme terrain d'étude est conforté par le fait qu'il est au cœur du PMV. Il s'agit de savoir si l'industrialisation d'un Syal serait nécessaire pour augmenter sa production pour faire face à l'insécurité alimentaire (faim et malnutrition) ou, tout simplement, pour son évolution (notamment pour sortir d'une crise menaçant sa survie). Si c'est le cas, cette industrialisation pourrait-elle affecter la qualité territoriale de ses produits ? En effet, le suivi du mouvement et de la dynamique actuels du système oléicole de Meknès (SOM) suscitent toutes interrogations et nous permettent ainsi d'étudier de près la renaissance d'un territoire (ESM) après des années de crise. Avant de présenter l'étude du terrain, sa méthodologie et ses résultats, nous allons brièvement exposer les grands traits de l'ESM afin de saisir l'importance du contexte local de cette étude.

## 2.1. L'Espace Saïs-Meknès : berceau de l'Olivier au Maroc

L'ESM fait partie de la Région Meknès-Tafilalet (RMT), la plus grande au Maroc en termes de surface. Avec ses 768 884 hectares de terres arables dont 20 % irriguées, cette région occupe le premier pôle de production de fruits et légumes du pays : premier producteur de pommes, deuxième producteur de dattes, cœur du vignoble marocain et important producteur d'olives, d'amandes et d'agrumes<sup>299</sup>. Le secteur agricole est le premier employeur de la région, il procure les moyens de subsistance à près de 43 % de la population active (El Mahdaoui, 2007a). C'est aussi une région caractérisée par une présence très forte de l'industrie agroalimentaire. Cette industrie emploie plus de 31 % d'effectif, elle génère 63 % de la production industrielle et 23 % des exportations au niveau régional<sup>300</sup>. La RMT est aussi la première région du Maroc en matière de capacité industrielle de trituration d'olive. Elle totalise 28 % des 887 014 t/an de la capacité nationale. Cette position est due à la concentration des unités modernes et semi-modernes de trituration : 93 unités dont 67 unités sont localisées dans l'ESM (PMV-Meknès, 2008). C'est l'une des raisons principales sur lesquelles s'est basé le PMV pour choisir l'ESM afin de produire des grandes quantités d'huile d'olive de haute qualité industrielle.

L'ESM est considéré comme le chef-lieu de la RMT et entraîne son développement économique (PMV-RMT, 2008). Le site est doté de conditions naturelles (150 000 ha cultivables<sup>301</sup>, un climat tempéré) favorables, ainsi que d'un savoir-faire paysan enraciné dans la région depuis des siècles. Ces éléments expliquent, avec d'autres, que 68 % des oliveraies de la région sont localisées dans l'ESM. La zone dispose de pépinières de plants certifiés (elle produit 60 % du besoin national en plant fruitier). Les fournisseurs d'autres services de production (vendeurs de matériel agricole,...) sont également disponibles. L'espace est connu aussi par son savoir-faire dans le secteur agro-industriel en raison de son histoire dans le domaine des infrastructures et des unités de production dont il dispose (presque 200 unités).

Par ailleurs, 47 % de la population de la région habitent l'ESM comme l'indique le tableau ci-dessous. Selon ce dernier, la population totale de l'ESM s'élève à 713 609 habitants dont 139 895 sont des ruraux. En d'autres termes, la population rurale ne représente que 20 % de la population totale de l'ESM. Le nombre de ménages qui vivent en milieu urbain est de 82 %

---

<sup>299</sup> Source : <http://www.region-meknes-tafilalet.ma/portal/media-type/html/user/anon/page/defaultaccueil?noteid=2372> (page consultée le 20/08/2011).

<sup>300</sup> Source : <http://www.region-meknes-tafilalet.ma/portal/media-type/html/user/anon/page/defaultinvestisseur.psm1> (page consultée le 20/08/2011).

<sup>301</sup> Soit 84 % de la superficie totale de l'ESM et 24 % par rapport à la superficie de la Région.



contre 18 % en milieu rural (43 % au niveau régional). Cela montre l'importance de la pression urbaine sur les terres agricoles et les ressources hydrauliques.

**Tableau 24. Répartition de la population de l'ESM**

	Urbain		Rural	
	Population	Nombre ménages	Population	Nombre ménages
<b>Meknès</b>	563 468	121 296	139 895	24 613
<b>Région</b>	1 202 487	254 963	939 040	156 485
<b>% / Région</b>	47	48	15	16

Source : HCP (2004).

Au niveau des capacités de recherche et d'encadrement, l'ESM dispose de structures de très bonne qualité, telles que :

- L'Ecole Nationale de l'Agriculture de Meknès ;
- Deux Instituts Techniques Agricoles (ITA) ;
- Un Centre Régional de la Recherche Agronomique ;
- L'Université Moulay Ismaïl avec trois facultés et une Ecole Supérieure de Technologie ;
- Lycée agricole d'Aïn Taoujdate ;
- Centre de Qualification de Bouderbala.

L'espace bénéficie, entre autres, d'un marché à portée régionale qui pourrait se développer dans le cadre du bipôle Fès-Meknès, en un grand marché d'envergure nationale (Abdouh et al., 2004). Ces atouts, en plus de l'infrastructure moderne existante et sa situation géographique centrale (carte 3), sont en mesure de créer les conditions d'une croissance économique soutenue au niveau régional voire national. Il faut noter que Meknès est traversée par la ligne de chemin de fer ainsi que par l'axe autoroutier, qui tous deux relient Meknès à Fès, Oujda, Tanger, Casablanca et Marrakech. Cet avantage en termes de positionnement géographique, conjugué au caractère agricole et au potentiel agro-industriel de l'ESM, ont été à l'origine de la décision gouvernementale d'organiser annuellement un salon international pour promouvoir l'agriculture et l'agro-industrie marocaines à Meknès (SIAM) depuis 2006.

Carte 3. Carte du Maroc avec les distances entre villes



Source : Fouché (2011)<sup>302</sup>.

Par ailleurs, la ville de Meknès, dénommée aussi « Meknassa Zaitouna », est la capitale ancestrale de l'olivier. Celle-ci était réputée également pour sa richesse agricole et pour son caractère de maison-jardin (*Riad*), ville-jardin ou ville-verger (Abdouh et al., 2004). L'identité locale de Meknès est construite historiquement autour de la culture oléicole (Lhoussaine, 1995). Cette culture dans la région remonte à plusieurs milliers d'années comme en témoignent les anciennes *maâsras* de Volubilis qui remontent aux civilisations phénicienne et romaine et les majestueuses oliveraies de la ville sainte de Moulay Driss Zerhoun (une commune de Meknès). En effet, les noms et les sigles de la plupart des institutions, des entreprises et des quartiers locaux font référence à l'olivier. Consommateurs comme producteurs sont imprégnés de cette culture.

<sup>302</sup> Site : <http://syal.fr/> (page consultée le 01/09/2011).

Au-delà de la production oléicole, les meknassis achètent l'huile d'olive locale et les autres produits oléicoles pour des fins diverses : alimentation, soins (l'huile d'olive est considérée comme un remède), voire produits de beauté et cosmétiques. Incontestablement, cette dimension historique a joué favorablement dans la balance de choix de l'ESM face à d'autres sites concurrents, comme celui de Marrakech. Toutefois, il faut préciser que cette ville et ses alentours sont fortement spécialisés dans les conserves d'olives. Marrakech détient plus de 54 % des unités de conserves et 65 % en capacité au niveau national (USAID, 2007c). Cette position dominante est due entre autres aux efforts menés par ses acteurs oléicoles locaux en matière d'irrigation localisée, laquelle donne souvent des olives de grands calibres adaptées aux conserves.

Cependant, la renommée de l'ESM, en tant que territoire d'huile d'olive, a connu une altération suite à la crise de la culture oléicole qui s'est manifestée par une baisse de la production, un recul de la transformation et une mévente en dehors de la région. Cette faible dynamique de deux décennies (1980 et 1990) s'explique principalement par quatre éléments. En premier lieu, elle est due à l'endurcissement des conditions climatiques ces dernières décennies, qui ont compromis l'amélioration du rendement de l'olivier (Barakat et Handoufe, 1997). En deuxième lieu, celle-ci est également liée à la dispersion et à l'irrégularité des plantations. En troisième lieu, la situation est la résultante de l'emploi de matériaux génétiques peu performants et de pratiques culturales et transformationnelles qui s'avèrent être peu évolués. En quatrième lieu, cette faible dynamique renvoie aussi aux contraintes foncières et à l'avancement brutal et rapide de l'urbanisation qui s'est déroulé au détriment des grandes exploitations oléicoles (Kabbaj, 1995). En plus de ces éléments, d'autres contraintes freinent en général le développement dans l'ESM, notamment dans le secteur agro-alimentaire (DPAM, 2007), à savoir :

- Des statuts juridiques différents : la micropropriété et le morcellement contrecarrent l'instauration d'un système productif performant et ne favorisent pas l'investissement et une mise en valeur performante ;
- L'aléa du marché : les producteurs agricoles non organisés se trouvent dominés par les segments aval des filières (collecteurs, stockeurs, transformateurs, etc.) et, de ce fait, profitent peu de leur production et ne reçoivent qu'une faible part de la plus-value générée (seulement 22 % des agriculteurs sont organisés dans des structures coopératives) ;

- Le faible accès au financement et l'endettement des agriculteurs ;
- L'organisation professionnelle : peu dynamique et peu efficiente, elle est faiblement engagée dans le processus de développement de la production et de la commercialisation ;
- L'utilisation des eaux d'irrigation : elle est peu efficiente, aussi bien dans les périmètres traditionnels de faible taille (Petite et Moyenne Hydraulique) que dans les zones d'irrigation par pompage (nappes phréatiques) ;
- Les assolements : ils sont en général assez déséquilibrés avec la prédominance de la sole céréalière ;
- Une valorisation des productions assez faible à cause :
  - D'une faible infrastructure de stockage, de conditionnement et de conservation ou sous-utilisation (équipements frigorifiques entre autres) ;
  - Des Ventes sur pied des récoltes fréquentes (légumes et fruits).
- De forts risques de dégradation de l'environnement existent et menacent le potentiel productif.

Cette situation du secteur agricole est tenue pour partie responsable du très bas niveau des revenus des agriculteurs et de leur pauvreté. En effet, le taux de pauvreté dans l'ESM est de 21,8 % contre 9 % au niveau national<sup>303</sup>. Dans le monde rural de l'ESM, la pauvreté est plus sévère, elle a atteint 26,5 % contre 19,6 % en milieu urbain comme l'illustre le tableau suivant :

**Tableau 25. Les indicateurs de pauvreté dans l'ESM**

Indicateurs de pauvreté <sup>304</sup>	Préfecture de Meknès			Région MT	
	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble	Urbain	Rural
Taux de pauvreté (%)	19,6	26,5	21,8	19,7	28,5
Taux de vulnérabilité (%)	39,5	55,0	43,9	40,6	54,5
Dépense par personne (Dh)	9784	5866	8605	9211	5617

Source : HCP (2010a).

<sup>303</sup> Les chiffres nationaux de pauvreté se trouvent sur le site officiel du Haut Commissariat au Plan au Maroc (HCP) : <http://www.omdh.hcp.ma/> (page consultée le 02/08/2011).

<sup>304</sup> Le HCP mesure le seuil de la pauvreté (relative) conformément aux normes de FAO-OMS et de la méthode d'estimation de la Banque mondiale. En 2007, ce seuil s'établit, par personne et par an (PPA), à 3 834 Dh en milieu urbain et à 3 569 Dh en milieu rural. Il vaut, en moyenne, 2,15 \$ US PPA par jour et par personne (1 \$ US PPA = 4,88 Dh). Est considéré comme vulnérable tout ménage dont la dépense par tête est située entre le seuil national de pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil. Il s'agit d'une population qui n'est pas pauvre, mais qui court un grand risque de pauvreté (HCP, 2010b).

L'examen du tableau des indicateurs de pauvreté dans l'ESM montre clairement que la population rurale est plus vulnérable aussi bien au niveau de Meknès qu'au niveau de la RMT : le taux est respectivement de 55 % et 54,5 % (contre seulement 23,6 % au niveau national). Par ailleurs, la dépense annuelle moyenne par personne connaît de grandes disparités entre les deux milieux : elle est de 9 784 Dh en milieu urbain contre 5 866 Dh en milieu rural, soit 3 918 Dh de différence (33 % de plus).

Face à l'ensemble de ces éléments inquiétants, les responsables et les acteurs du secteur oléicole de l'ESM ont décidé de mettre en place une stratégie visant principalement la modernisation totale de la filière, l'implantation de nouveaux plants résistibles au manque d'eau, la modernisation des techniques de transformation et de commercialisation des produits oléicoles. En somme, cela concerne l'amélioration des traitements des olives depuis le verger jusqu'à l'extraction de l'huile et sa mise en bouteille. La modernisation du secteur s'effectue en exploitant aussi et surtout les caractéristiques locales (naturelles et culturelles) afin de déboucher sur des produits de haute qualité difficiles à reproduire ailleurs.

Deux institutions, l'Union pour le Développement de l'Olivier de Meknès (UDOM) regroupant les grands industriels oléicoles et l'Agro-pôle Olivier de Meknès (œuvre de l'Ecole nationale d'agriculture de Meknès (ENA) avec la participation de partenaires italiens et espagnols), ont été créées afin de mener une stratégie pour faire face à ces différentes contraintes. La première institution, à caractère industriel, a pour mission l'amélioration de la qualité du processus de transformation tandis que la deuxième intervient plutôt en amont de la filière en veillant à un meilleur entretien du verger. Les deux institutions, avec d'autres actions, sont l'expression d'une redynamisation de la filière. Les premiers résultats de cette nouvelle politique sont déjà visibles en matière d'amélioration de la qualité des produits transformés avec la sélection, par le Guide Italien Extravergine, de cinq huiles de Meknès et de l'UDOM parmi les 400 meilleurs produits au monde et les différentes récompenses obtenues au niveau international par plusieurs marques locales, comme il a été susmentionné. S'ajoute à cela le succès de la première édition de « la Fête de l'Olivier à Meknès » avec des participants internationaux de grande taille (Italie, Espagne, Grèce,...).

Ces résultats annoncent la renaissance du Système Oléicole dans l'Espace Saïs-Meknès (SOM) comme en témoigne le nombre important de ces huiles d'olive primées au niveau national et international. Une telle réalité suscite donc l'intérêt scientifique et mérite d'être analysée et appréhendée. Les questions qui s'imposent ainsi sont : s'agit-il d'un changement

structurel et irréversible donnant naissance à une nouvelle structure ? Ce changement affecte-t-il seulement les quantités produites ou également la qualité d'huile d'olive ? Le SOM a-t-il réussi à conserver la spécificité locale de son huile ? Quels sont les différents impacts de ce mouvement sur les conditions sociales et économiques des oléiculteurs, notamment les petits ? Par ailleurs, nous voulons savoir si ce changement a été bénéfique à l'environnement ou, au contraire, s'il a aggravé la situation.

Pour répondre à ces questions, nous avons mené une étude du terrain<sup>305</sup> afin d'établir un diagnostic général et prospectif de la filière oléicole dans la zone étudiée. L'approche méthodologique que nous avons privilégiée dans ce travail est envisagée selon deux axes : le recueil des données socioéconomiques auprès des institutions en relation avec le secteur oléicole local et une enquête (quantitative et qualitative) sur le terrain en direction des acteurs locaux.

## **2.2. La méthodologie d'approche**

La méthodologie consiste ici principalement en un travail d'enquête auprès d'un échantillon représentatif des exploitations oléicoles, des unités de transformation et de distribution. Cet échantillon a été construit sur la base des données collectées.

### **2.2.1. Le recueil des données socioéconomiques**

Cette étape a consisté à collecter des statistiques et des données socioéconomiques et naturelles auprès de l'administration publique. Il s'agit concrètement de recueillir des données générales et particulières.

#### **◆ Les données générales concernent :**

- Le climat ;
- La population et l'emploi ;
- Les infrastructures (économiques, sociales et culturelles) ;
- Les centres de formation.

#### **◆ Les données spécifiques concernent :**

- ***La Production agricole***
  - L'occupation des terres ;
  - Le statut juridique des terres ;

---

<sup>305</sup> L'enquête s'est déroulée du mois novembre 2008 jusqu'en avril 2009. Cette période correspond à la campagne oléicole de l'ESM.

- L'infrastructure agro-industrielle ;
  - Les structures d'encadrement (centres de formation et transfert technologique) et organisations professionnelles.
- ***La Production oléicole***
    - Superficie (petite, moyenne, grande, familiale ou non) ;
    - Rendement et production;
    - Techniques d'implantation, d'entretien, de cueillette et de stockage ;
    - Unités artisanales, huileries semi-modernes et modernes (nombre, statut et méthodes) ;
    - Distribution géographique des exploitations, unités de transformation, commercialisation.

La question du développement oléicole dans l'ESM concerne plusieurs acteurs locaux. Pour des raisons techniques et financières (difficulté d'interroger et d'accéder à tous les acteurs, manque de temps et de moyens), nous avons cependant été contraints de limiter la liste à des acteurs que nous avons jugés davantage concernés que d'autres par la problématique du développement local de la filière oléicole. La liste contient :

- La Direction provinciale de Meknès pour les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de l'industrie, de l'urbanisation, de l'aménagement du territoire et de l'économie ;
- L'institut national des statistiques et de la planification ;
- Le conseil régional, la Wilaya ;
- Les institutions de formation et de recherche (ENA et INRAM à Meknès) ;
- Les ONG (USAID) ;
- Les organismes professionnels (UDOM, Agro-pôle Olivier, Chambre Agricole et Chambre d'Industrie et de Commerce) ;
- Les institutions financières (CAM à Meknès).

Nous avons essayé, lors de la collecte des données auprès de ces acteurs, d'avoir les statistiques les plus anciennes possibles afin que nous puissions établir une lecture comparée dans le temps et en tirer les conclusions sur l'évolution de la filière.

### **2.2.2. Les enquêtes auprès des acteurs locaux**

Après la collecte des statistiques et des données socioéconomiques de la filière oléicole dans la zone étudiée (l'ESM), nous avons procédé prudemment au choix d'un échantillon représentatif des agriculteurs-oléiculteurs, des transformateurs, des distributeurs et des consommateurs locaux dans l'ESM.

1- Les agriculteurs-oléiculteurs : 25 questionnaires exploitables. Les critères retenus pour les choisir sont la répartition géographique sur tout le territoire, la surface, le fait d'être intégrés ou pas, la conduite pratiquée (intensive ou pas), l'appartenance ou non à un organisme professionnel, etc. Les questions particulières posées aux agriculteurs-oléiculteurs ont principalement concerné :

- Les caractéristiques de leur exploitation (histoire, statut juridique, aspect familiale, origine de l'exploitant,...) ;
- Le fonctionnement de leur activité (nombre d'arbres, âge du verger, entretien et taille, méthodes de récolte et de stockage des olives, nombre et niveau des ouvriers agricoles, niveau d'équipement, modalités de financement, évolution de la production et du rendement, évolution du chiffre d'affaires (CA), modalités de vente, etc.) ;
- Leur relation formelle (coopérative, organisme) et/ou informelle avec les autres oléiculteurs, avec les institutions locales (de formation, d'aides techniques, publiques, privées et ONG).

2- Les transformateurs : 30 questionnaires exploitables (4 unités modernes, 10 unités semi-modernes et 16 unités traditionnelles). En dehors des généralités, notre enquête s'est focalisée à ce niveau sur :

- La nature de l'entreprise (statut juridique, mono ou multi-activité) ;
- Les motifs de la localisation ;
- Les grandeurs de l'entreprise (production, vente) ;
- Les modalités d'approvisionnement ;
- Les techniques utilisées et les modalités de financement ;
- Le niveau de qualification de la main d'œuvre et les effectifs ;
- Les relations qu'entretiennent les unités avec les autres concurrents locaux et les institutions locales.



- 3- Les consommateurs : 26 questionnaires exploitables. Les derniers questionnaires étaient destinés aux consommateurs (locaux ou extérieurs à l'espace) qui achètent de l'huile d'olive dans l'ESM. Ici, la question principale était formulée autour des motifs (familiaux, traditionnels, pratiques alimentaires, sanitaires, éthiques, écologiques,...) qui poussent un consommateur à se procurer un type d'huile d'olive de l'ESM : en vrac chez les agriculteurs, chez un transformateur, sur le marché public ou devant une mosquée, en bouteille à l'épicerie de proximité, dans un magasin spécialisé ou dans un supermarché. Nous avons choisi de retenir particulièrement deux profils de consommateurs qui déclarent ne pas acheter du tout d'huile d'olive et deux autres qui se procurent une autre huile produite en dehors de l'ESM.

La chaîne de valeur oléicole (production, transformation, distribution) a guidé notre choix dans la sélection des opérateurs interrogés ainsi que dans l'élaboration des questionnaires. D'une manière générale, nous voulons connaître leurs méthodes de travail et d'organisation, leurs normes et valeurs, leur gestion des conflits, etc. Le but a été de saisir à chaque étape de la chaîne les ressources territoriales mobilisées dans la valorisation et la qualification de l'huile d'olive. Les entretiens ont été de nature semi-directifs, afin que les interrogés puissent donner leurs avis librement sans déborder du sujet principal. Les grilles d'entretien ont été élaborées en fonction du rôle de l'acteur interrogé. Néanmoins une partie des grilles se compose de questions identiques et générales sur le développement oléicole au niveau local. Certaines informations ont été complétées par l'observation participative dans des réunions et des séminaires organisés par certains opérateurs oléicoles locaux (ENA, INRAM de Meknès, les assises du SIAM de 2009).

### **2.3. Le Système Oléicole dans l'ESM : d'un SYAL Agricole en déclin vers un SYAL Industriel en renouveau**

Comme dit plus haut, la construction de l'échantillon ainsi que l'élaboration des questionnaires ont été basées sur les données collectées auprès des différentes institutions (publiques, privées ou ONG) et la recherche documentaire (ouvrages, articles, actes de colloques...) concernant le SOM. Cette base de données a été en permanence actualisée, ce qui nous a permis par la suite d'analyser et discuter ses résultats.

### 2.3.1. Les données générales de la filière oléicole locale

L'olivier constitue la principale espèce fruitière dans la zone puisqu'il occupe 17 % de la SAU et 85 % de la superficie arboricole. Sa culture couvre environ 25 000 ha dont 93 % en bour et 7 % en irriguée. L'activité oléicole crée également plus de 550 000 journées de travail et joue donc un rôle majeur dans la fixation d'une partie importante des populations rurales. Plusieurs points caractérisent l'olivier dans l'ESM (PMV-Meknès, 2008; PMV-RMT, 2008 ; DPAM, 2007).

#### A) L'évolution des superficies et des rendements

La superficie de l'oliveraie de Meknès a connu une augmentation de l'ordre de 45 % entre 1997-1998 et 2007-2008. Cette augmentation a eu lieu avec un accroissement annuel moyen de 705 ha grâce notamment aux subventions de l'Etat et aux efforts d'investissement réalisés dans le cadre du FDA. La vitesse de cet accroissement s'est accélérée à partir de la campagne agricole 2005/2006 : elle a atteint 1250 ha/an (tableau 26).

**Tableau 26. Evolution des superficies, des rendements, des productions et des nouvelles plantations (période 1997/998-2007/2008)**

Campagne agricole	Superficie (ha)				Rdt (T/ha)	P <sup>306</sup> (T)
	Productive <sup>307</sup>	Jeune plantation (< 5 ans)	Nouvelle Plantation	Totale		
1997/98	15.426	1.120	700	17.246	1,79	27.594
1998/99	15.586	1.660	874	18.120	1,16	18.120
1999/00	15.766	2.354	100	18.220	1,96	30.974
2000/01	15.896	2.324	1.100	19.320	2,18	34.776
2001/02	16.046	3.274	24	19.344	2,29	36.754
2002/03	16.296	3.048	1.145	20.489	1,38	22.538
2003/04	17.071	3.493	136	20.700	1,21	20.625
2004/05	17.870	2.755	225	20850	1,4	25.020
2005/06	18.050	2.800	1.390	22.240	2,46	44.480
2006/07	19.070	3.170	1.380	23.620	2,47	47.240
2007/08	19.854	4.146	1.000	25.000	2,06	41.000

Source : Fait à partir des données fournies par la DPAM.

Le tableau montre très bien l'importance des fluctuations interannuelles et le phénomène de l'alternance biologique au niveau de la production, notamment durant la période allant de 1997 à 2005. On passe par exemple de 36 754 t en 2001-2002 à 22 538 t en 2002-2003, soit une baisse de près de 40 % de la production. Toutefois, l'amplitude de ces fluctuations s'est réduite à partir de 2005 et la comparaison de la moyenne des rendements de la période allant de 2005 à 2008 à celle de la période ci-dessus indiquée montre une augmentation de l'ordre

<sup>306</sup> Rdt : Rendement ; P : Production.

<sup>307</sup> Une plantation est considérée productive à partir de la 7<sup>ème</sup> année.

de 39 %. Cette augmentation ne permet pas d'atteindre les rendements optimaux à savoir : 4 t/ha pour le bour et 6 t/ha pour l'irrigué (tableau 27). La production moyenne réalisée de la période allant de 2002 à 2007 était de l'ordre de 32 000 t. Durant cette période, les rendements réalisés ne représentent que 1,66 t/ha et 3,75 t/ha respectivement en bour et en irrigué. C'est-à-dire qu'il y a encore une grande marge pour améliorer ces rendements, que ce soit en bour (62 %) ou en irrigué (38 %).

**Tableau 27. Rendements et production (moyenne 2002/2007)**

Superficie productive année 2007 (ha) (1)			Production (T) (2)			Rendements (moyenne de 5 ans) (2/1)			
Bour	Irriguée	Totale	Bour	Irriguée	Totale	Bour		Irrigué	
						Réalisé	Potentiel	Réalisé	Potentiel
18 454	1 400	19 854	27 320	5 180	31 980	1,66	4	3,75	6

Source : PMV-Meknès (2008).

Il faut préciser que la variation des rendements entre exploitations, est très importante comme le montre le tableau ci-dessous. Les rendements varient en moyenne du simple au double entre les acteurs peu performants et les acteurs très performants. Seulement 13 % des exploitations qui sont performantes. Ce chiffre montre clairement la nécessité de doubler les efforts afin de redynamiser les autres exploitations. Ceci signifie également que les performances réalisées mentionnées au dessus (notamment, les huiles primées) sont l'œuvre d'une minorité d'exploitations. Ce chiffre donne de l'espoir sur l'avenir du SOM en matière de productivité ou, au contraire, il pourrait creuser le fossé entre un secteur moderne et performant et un secteur à la traîne. Une situation qui pourrait aggraver les conditions socio-économiques des oléiculteurs familiaux.

**Tableau 28. Performances réalisées (moyenne 2002/2007)**

Culture Olivier	Acteur peu performant					Acteur très performant				
	Sup <sup>308</sup> . prod. (ha)	Bour		Irrigué		Superficie productive (ha)	Bour		Irrigué	
		Sup. (ha)	Rend. (T/ha)	Sup. (ha)	Rend. (T/ha)		Sup. (ha)	Rdt (T/ha)		
2002/2007	<b>15 640</b>	14 640	1,45	1 000	2,98	<b>2 060</b>	1 820	3,34	240	7

Source : PMV-Meknès (2008).

La question de rendement s'explique également par l'âge productif des plantations. L'olivieraie en 2007 est constituée d'environ 23 % de jeune plantation et de 27 % de

<sup>308</sup> Sup : Superficie ; Prod : Productive ; Rdt : Rendement.

plantation âgée (tableau 29). Les plantations qui constituent l'essentiel de la production de la zone ne représentent que 50 % des plantations. Ceci illustre que l'importance de continuer à implanter des nouvelles exploitations et en même temps de rajeunissement du verger très âgé.

**Tableau 29. Pyramide des âges**

	- de 8 ans	8-15 ans	16-25	26-50	+ de 50 ans	Total
<b>Superficie (Ha)</b>	5 500	4 250	4 000	4 500	6 750	25 000
<b>Nombre de pieds</b>	605 000	442 000	400 000	450 000	675 000	2 572 000

Source : PMV-Meknès (2008).

Le profil variétal reste peu diversifié. Il est caractérisé par la prédominance de la variété population « Picholine marocaine » avec 97 %. Les autres variétés locales (Haouzia, Menara et Dahbia) et étrangères (Arbequine, Arbosana, Picholine du Languedoc, etc.) sont faiblement représentées. Il faut noter qu'à partir de 2006, l'implantation des variétés étrangères en augmentation, notamment l'Arbequine dans les cultures super-intensives. Celles-ci se localisent essentiellement dans le secteur irrigué (la plaine de l'ESM). Environ 17 % de la superficie totale sont équipées en système d'irrigation localisé. Les techniques culturales modernes se limitent essentiellement aux jeunes plantations conduites en intensif. D'une manière générale, l'olivier est conduit à 93 % en bour localisé principalement dans le massif de Zerhoun avec une densité de 100 à 130 pieds/ ha (tableau 30).

**Tableau 30. Superficie et densité**

Superficie (Ha)			Superficie productive année 2007 (ha)			Densité (pieds/ha)	
Bour	Irriguée	Totale	Bour	Irriguée	Totale	Bour	Irrigué
23 250	1.750	25 000	18.454	1.400	19.854	100-130	200-800

Source : PMV-Meknès (2008).

Quant aux pratiques culturales, à l'exception des nouvelles plantations qui reçoivent un minimum d'entretien, la quasi-totalité de l'oliveraie manque d'entretien nécessaire. Pour la récolte, le gaulage demeure le mode de récolte le plus pratiqué dans la zone, notamment au niveau des vergers âgés.

## **B) Destination et valorisation de la production**

Bien que la quasi-totalité de la production soit destinée à la trituration (80 %), elle approvisionne les unités de trituration qu'à 40 % de leur besoin. La capacité de trituration des olives disponibles dans l'ESM dépasse 4 000 t par jour, elle n'est utilisée qu'à 50 % et elle peut triturer toute la production de l'ESM (31 980) en 8 jours. La durée du fonctionnement est

d'environ 30 jours par an pour une quantité de 60 585 t à laquelle la production de la zone de Meknès participe à hauteur de 50 % (tableau 31).

**Tableau 31. Distribution des huileries et de la quantité des olives triturées.**

Unité	Unité de trituration par zone (nombre)					Total	CT*	CP*	Q d'olive triturée T/an
	Zerhon	Dkhis	Ain Jemaa	QI*	IDV*				
<b>Traditionnel</b>	40	14	35	-	-	89	450	225	6750
<b>Semi-moderne</b>	35	9	2	-	-	46	609	304	9135
<b>Moderne</b>	4	2	4	6	5	21	2985	1490	44700
<b>Total</b>	79	25	41	6	5	156	4.044	2019	60585
<b>conserverie</b>	-	-	-	2 à 3	-	2 à 3	-	-	3000

\* QI : Quartier industriel ; IDV : Intérieur de la ville ; CT : Capacité Théorique (T/Jour) ; CP : Capacité Pratique. Q : Quantité

Source : PMV/Meknès (2008).

Le principal enseignement qu'on peut tirer de ce tableau, c'est la forte présence des unités modernes en termes de capacité de trituration. En effet, les 135 unités traditionnelles et semi-modernes ne pressent réellement que 25 % du total des olives destinées à la trituration. 80 % de l'huile produite au niveau de ces unités sont jugés lampantes et de mauvaise qualité. La plus grande partie des olives destinées à la trituration (soit près de 75 % du total) est l'œuvre de 21 unités modernes dont les plus importantes se trouvent dans le quartier industrielle et dans le milieu urbain de Meknès (les Conserves de Meknès de Groupe Aïcha, les Huileries de Meknès de groupe AGOUZZAL, C.H.C.I,...). C'est la raison principale pour laquelle, l'ESM a été retenu par les responsables publics et privés de la filière oléicole comme un territoire apte pour produire d'huile de qualité. Or, comme il a été signalé, l'évolution de la production des olives ne suit pas celle de la capacité de trituration.

S'approvisionner en dehors de l'ESM est une solution, mais pas la meilleure en raison du coût supplémentaire qu'elle génère et surtout du risque de la dégradation de la qualité des olives à cause de la durée et les conditions de transport. Rappelons que les olives doivent être triturées dans le bref délai (maximum 48h après la récolte) pour avoir une huile d'olive d'une meilleure qualité. Pour combler ce déficit, l'Etat encourage toujours à travers ses programmes d'aide au secteur l'installation des nouvelles oliveries et la reconversion vers l'olivier<sup>309</sup> d'un

<sup>309</sup> Il faut rappeler que la SAU de l'ESM est dominée par des céréales (75 000 ha) à hauteur de 51%, ce qui laisse donc des grandes possibilités pour l'étendre davantage la surface destinée à l'olivier.

côté et les efforts entrepris en matière d'intensification, de vulgarisation des techniques oléicoles appropriées, d'aménagement hydro-agricoles, d'aménagement foncier, de mesures d'incitation et d'encouragement, de l'autre. La DPAM ont distribué 170 000 plants entre 2005 et 2007 pour un budget de 1 700 000 Dh. Certains opérateurs comme le groupe d' « Aïcha » ou le « Domaine Brahim Zniber » ont décidé de garantir eux même l'approvisionnement à travers des investissements phénoménaux en amont<sup>310</sup>.

### C) Marchés visés et performances

Jusqu'à présent, la majorité de l'huile produite aux niveaux des unités traditionnelles et semi modernes est destinée au marché local et national. L'exportation de l'huile reste limitée à quelques grandes unités de trituration (notamment, le Groupe d'Aïcha et d'Agouzzal). L'analyse économique de la situation oléicole montre que, pour la production des olives, la marge nette de l'olivier est de l'ordre 5 300 Dh en bour et de 8 900 Dh en irrigué (tableau 32). La transformation en huile permet d'améliorer ces marges de 44 % et 23 % (respectivement en bour et en irrigué).

**Tableau 32. Rentabilité moyenne pour une plantation Adulte (moyenne 2002/2007)**

	Olives				Huile			
	Rdt (T/Ha)	Produit (dh/ha)	Coût (dh/ha)	Marge nette (dh/ha)	Rdt (L/Ha)	Produit (dh/ha)	Coût (dh/ha)	Marge nette (dh/ha)
<b>Bour</b>	1,66	8.300	3.025	5.275	360	12.600	5.000	7.600
<b>Irrigué</b>	3,75	18.750	9.875	8.875	675	23.625	12.687	10.937

Source : PMV/Meknès (2008).

### D) Encadrement, recherche et développement

L'encadrement du secteur oléicole, au niveau de la zone, est assuré par un ensemble d'institution, à savoir les structures de développement (DPA et Centre Technique), les structures de recherche et de formation (INRAM/Meknès, ENA/Meknès, Agro-pôle Oléicole et ITH/Meknès) et les associations (UDOM et APPM<sup>311</sup>/Meknès). D'une manière globale, dans l'exploitation moderne l'encadrement est assuré par le privé. En revanche, dans l'exploitation traditionnelle (petite et moyenne), l'encadrement est assuré par les structures provinciales et locales du ministère de l'agriculture. L'effet des efforts déployés par ces

<sup>310</sup> Il s'agit des terres récupérées dans le cadre du développement du partenariat Etat-Privé autour des terres agricoles du domaine privé de l'Etat (Sodea-Sogeta).

<sup>311</sup> AMPPC : Association Marocaine pour la Production de Plants Certifiés.

structures reste limité par plusieurs facteurs dont l'âge et le niveau d'instruction des décideurs du fonctionnement de l'exploitation et les capacités d'investissement de ces derniers.

### **E) L'organisation professionnelle**

Le secteur souffre de l'absence ou la faiblesse des organisations professionnelles. Les efforts entrepris pour l'organisation du secteur ont abouti à la création d'un certain nombre de coopératives et d'association mais ces dernières restent inactives ou à activité limitée. Actuellement, la zone compte sept associations (dont 4 sont fonctionnelles) et 8 coopératives dont 5 ont bénéficié d'unité de trituration de capacités qui varient entre 100 et 150 kg/heure. L'absence des coopératives et le non respect des règles pour certaines ont été à l'origine de la rétrocession de trois unités de trituration offertes par la DPAM (Direction Provinciale de l'agriculture de Meknès).

#### **2.3.2. Résultats et discussion**

Rappelons que notre objectif principal derrière cette enquête de mettre en évidence le rôle des contraintes (internes et externes) et leurs poids sur l'évolution des systèmes locaux agroalimentaires. En effet, face à l'insécurité alimentaire croissante (famine, malnutrition, crise sanitaire, crise économique), à l'explosion démographique, aux modifications des modes de consommation et aux fluctuations des cours alimentaires, aux changements technologiques et environnementaux, à l'apparition de nouvelles formes de concurrence, aux nouveaux comportements commerciaux qui apparaissent au niveau global, les Syal en tant que systèmes ouverts, sont amenés à faire obligatoirement des changements fondamentaux dans leur base. Nous pensons que des nouvelles formes de mobilisation des processus du système vont être engendrées par ces perturbations et donc de nouvelles familles de décisions traduites par la sélection de nouvelles règles.

C'est le cas de l'adaptation du Système Oléicole dans l'Espace Saïs-Meknès (SOM) aux nouvelles finalités, à savoir l'augmentation de la production et l'amélioration de la qualité de son huile d'olive afin de conquérir des marchés internationaux et contribuer à la sécurité alimentaire au niveau local et national. Nous allons voir comment les opérateurs principaux de la filière oléicole (agriculteurs-oléiculteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs) y réagissent ? Également, nous intéresserons aux rôles de certains acteurs locaux dans la nouvelle dynamique du SOM. Toutefois, la question de valoriser d'autres ressources que celles liées à la rente rurale et leur effet sur la production et la qualité des produits restera la ligne directrice dans la lecture des résultats de notre étude du SOM.

### A) Les agriculteurs-oléiculteurs du SOM : un attachement de plus en plus profond au territoire

Sans exception, tous les interrogés sont unanimes que la filière oléicole au niveau local connaît un grand dynamisme ces dernières années. Pour eux, la renaissance de l'oléicole permettra sans doute de redresser la situation de l'agriculture et de l'agroalimentaire de l'ESM. Ils considèrent également que l'identité territoriale de ce dernier est étroitement liée à l'olivier. Ces croyances positives en l'olivier pourraient s'expliquer entre autres par : la valeur économique, religieuse et historique que représente l'olivier, notamment pour les exploitants qui ont plus de 50 ans (2/3 des interrogés). Le tableau ci-après dresse ainsi un bilan sur les motifs de localisation qui ont déterminé le ou les choix de l'ESM pour leurs exploitations oléicoles.

**Tableau 33. Les avantages de la localisation des acteurs oléicoles dans l'ESM**

<b>Avantages de la localisation actuelle</b>	<b>OUI</b>
Disponibilité des terres	88 %
Conditions naturelles (climat, l'eau...)	68 %
Existence d'une main-d'oeuvre qualifiée	40%
La qualité des services (techniques, financières...)	48 %
Contexte familial	<b>72 %</b>
Histoire oléicole de l'ESM	96 %
Un marché important local	90 %
Un marché important national	28 %
Un marché important international	20 %

Source : auteur.

De ces résultats, ressortent d'ores et déjà l'importance que revêt l'appartenance des exploitants au milieu, exprimée par le contexte familial et l'histoire oléicole, dans la localisation des agriculteurs-oléiculteurs dans l'ESM. Toutefois, ces derniers restent très réalistes quand 88 % d'eux conditionnent leur localisation par la disponibilité des terres cultivables et 68 % par les conditions naturelles. Au contraire de ce qu'ils pensent une bonne partie d'acteurs locaux, les services fournis par les différentes institutions locales (DPA, CAM, USAID,...) font parties des critères de choix de l'ESM que pour 48 des exploitants. Ces derniers sont dans la majorité des grands exploitants ou des agriculteurs bénéficiaires des aides exceptionnelles, notamment de la part de l'USAID.



## I. Conduite et pratiques culturales

Les pratiques culturales se diffèrent en fonction des particularités et des exigences de chaque variété implantée. Dans notre cas, c'est la Picholine marocaine (PM) qui domine à 98 %. Les caractéristiques des autres variétés (l'Arbequine et Al Houzia) ne seront pas traitées ici dans la mesure où elles ne sont pas encore rentrées dans la phase production. Le tableau ci-dessous présente un résumé de ce qu'ils pensent les exploitants de la PM.

**Tableau 34. Les différentes appréciations de la Picholine marocaine**

Appréciation de la PM Nombre d'agriculteurs	Très bonne	Bonne	moyenne	Mauvaise
12	x			
7		x		
4				x
2			x	

Source : auteur.

D'après le tableau, la majorité d'exploitants ont clairement montré leur attachement à la PM et 12 parmi eux n'envisagent pas absolument la remplacer par une autre variété. Les 4 agriculteurs, qui la trouvent mauvaise, expliquent que la PM n'est pas adaptée à l'huile d'olive en raison de sa faible teneur en huile et alterne d'un an à deux ans. 2 parmi les 4 disposent de leur propre unité de trituration et veulent les assurer une utilisation annuelle. Pour les 2 restants ont des contrats avec des grands transformateurs pour les approvisionner, alors, ils aimeraient bien avoir un rendement stable pour ne pas les perdre. Pour l'ensemble de ces raisons, 3 des 4 ont commencé à implanter des variétés autres que la PM, notamment Al Houzia et l'Arbequine. Pour la certification des plants, la totalité des interrogés disent que les nouvelles plantations sont toutes certifiées<sup>312</sup>. Quant à l'entretien du verger, 88 % agriculteurs affirment tailler leurs oliviers (excepté le verger de plus de 50 ans). Mais seulement, 52 % d'eux déclarent traiter avec des produits chimiques contre les maladies.

En dehors du matériel agricole commun (tracteur,...), le niveau d'équipement dédié exclusivement à l'oliverie reste très faible, à peine 5 exploitants disposent de vibreurs pour la récolte. Généralement, ces vibreurs font partie des dons soit de la part de l'USAID ou de la DPAM. Il faut noter également que le nombre de ces vibreurs est très inférieur par rapports

<sup>312</sup> Deux exploitants de notre échantillon disposent de leur propre pépinière.

aux besoins des exploitations. En plus des vibreurs, 2 agriculteurs sont équipés de machine de récolte<sup>313</sup>. Deux raisons principales expliquent cette situation :

- ◆ 80 % des interrogés sous estiment l'importance des équipements en matière de rendement et de qualité de la récolte ;
- ◆ 60 % d'eux trouvent que le coût financier des équipements est très élevé malgré les subventions de l'Etat en la matière. Il faut noter que le statut foncier (32 % ne sont pas propriétaires) et la micropropriété (84 % des exploitations ont une superficie < 5 ha) limitent les possibilités d'investissement et donc d'amélioration des performances des exploitations.

Le sous-équipement des exploitations a influé clairement les méthodes de récolte. Dans notre échantillon 56 % des exploitants pratiquent du gaulage<sup>314</sup>, 16 % récoltent avec des vibreurs<sup>315</sup>, 16 % pratiquent du gaulage et la cueillette à la main, 12 % pratique du gaulage et la récolte par vibreur. Il faut rappeler que le gaulage est l'un des facteurs principaux qui font augmenter le coefficient d'alternance des arbres et déprécie la qualité des olives et d'huile. Par ailleurs, très peu d'entre eux (4/25) connaissent le temps optimal pour la récolte. Au contraire, pour la majorité d'entre eux croient toujours et à tort que la bonne récolte est celle qui coïncide avec la maturité maximale des olives. Nous avons également remarqué que les conditions de stockage des olives ne sont pas globalement conformes aux règles d'hygiène. Bien que les agriculteurs sont de plus en plus conscients de l'importance de ces règles et de leurs impacts sur la qualité des olives, 72 % d'eux transportent encore leurs olives récoltées dans des sacs ou en vrac. Pareillement, les olives sont entreposées en couches qui dépassent 60 cm et durant une période qui peut dépasser 25 jours mais rarement inférieurs à 2 jours.

Le sous-équipement rend aussi les exploitants très dépendant de l'emploi massif de la main d'œuvre. Or, celle-ci commence à être de moins en moins disponible d'après eux. 60 % déclarent trouver des difficultés au niveau du recrutement de la main d'œuvre spécialisée et qualifiée d'une bonne qualité. Cette situation a poussé la moitié d'entre eux de chercher des ouvriers agricoles en dehors de l'espace. Il est vrai que ces ouvriers venant de l'extérieur de

---

<sup>313</sup> Ces machines ont été destinées pour les nouvelles plantations super-intensives qui devraient rentrer en production en 2010.

<sup>314</sup> La technique du gaulage s'effectue en faisant tomber les olives à l'aide d'une longue perche et en les récupérant à terre.

<sup>315</sup> Il s'agit d'une méthode mécanique qui consiste à secouer l'arbre à l'aide d'une machine à vibrer pour faire tomber les fruits dans des filets tendus sous la ramure.

l'espace sont encore minoritaires, mais cette situation relativise à notre sens l'idée que l'ESM dispose d'une main d'œuvre abondante et de bon prix. L'explication de cette situation qu'on peut donner à ce niveau réside dans les facteurs suivants :

- Le recul des formes d'entraide entre les agriculteurs ;
- L'absence du rôle des coopératives dans l'organisation de la filière en amont, notamment la récolte ;
- Le départ de plus en plus d'enfants des agriculteurs vers la ville ;
- La concurrence de plus en plus d'autres secteurs agricoles et notamment le BTP sur la main d'œuvre<sup>316</sup>.

Cette situation va se compliquer encore davantage dans la mesure où les efforts menés par l'Etat et les grands transformateurs poussent vers une récolte dans le temps optimal de la maturité des olives, qui se déroule pratiquement dans la même période pour tout le monde. Les agriculteurs devront alors s'équiper de machines de récolte, ce qui exigera des formes particulières des lignes et de la taille des oliviers<sup>317</sup> ainsi que leur agrégation pour éviter la sous-utilisation de ces machines. Ces conditions ne sont pas réunies pour réaliser cette solution, notamment pour les anciennes plantations. Toutefois, deux expériences ont attiré notre attention, celle de la coopérative : Al Mamounia et celle de la coopérative : Oued Eddahab. Depuis 2006, les adhérents de ces dernières ont été contraints de pratiquer la récolte à la main pour bénéficier d'unité de trituration pour chacune de la part de l'USAID.

Les 4 exploitants - qui font parties des deux coopératives et aussi de notre liste des interrogés - affirment qu'actuellement la pratique du gaulage est définitivement revoulue. La conduite extensive pratiquée par les deux coopératives, du fait que l'olivier ne constitue pas leur culture principale, a joué favorablement dans le changement de comportement des exploitants en matière de récolte. D'une manière générale, l'Etat doit continuer ses efforts dans la formation de la main d'œuvre à travers des stages spécialisés et surtout convaincre les agriculteurs que recruter des techniciens agricoles est très rentable en matière de rendement au contraire de ce qu'ils pensent. A ce niveau, 12/25 exploitants déclarent faire travailler des techniciens d'une manière temporaire et seulement deux les recrutent d'une manière

---

<sup>316</sup> Pas moins de 4 000 ha agricoles ont été bâtis dans l'ESM dans ces dernières années, un chiffre qui montre la grande dynamique du secteur BTP au niveau local et donc l'importance de ses besoins, notamment la main d'œuvre.

<sup>317</sup> La majorité des exploitations se caractérisent par le pacage au niveau des oliveraies à cause de l'insuffisance de parcours et de l'importance de l'élevage de petits ruminants. Un pacage constitue en toute évidence un obstacle à l'utilisation de la machine de récolte.

permanente. Ceci nous amène à la question des méthodes de transmission du savoir et de savoir-faire.

## **II. Encadrement et échange de l'information**

Au sein du SOM, le savoir est toujours le résultat de l'apprentissage sur le tas et véhiculé par des circuits informels. Cela montre les limites de l'encadrement assuré par les structures provinciales et locales du ministère de l'agriculture. En effet, les journées de sensibilisation et d'information où on est plus dans une logique enseignant-élève ne produisent que peu d'effets sur les agriculteurs participants. Il ne suffit pas de montrer théoriquement que si on fait cela ou ceci on obtiendra tel ou tel résultat. Il faut noter qu'une partie des participants n'assistent que pour être connus par les agents-formateurs afin de bénéficier des facilités dans la constitution d'un dossier d'aide par exemple.

D'autres ne font pas confiance dans les connaissances de ces formateurs, qualifiés par quelques participants d'« enfants de l'école » pour les décrédibiliser. D'une manière générale, il faut revoir la méthodologie qui devrait être à notre sens basée sur l'échange, sur la démonstration sur le terrain et notamment sur le suivi des opérations (entretien, traitement, taille,...). Pour les agriculteurs (44 % des interrogés) qui n'ont y jamais participé, il faut trouver les moyens pour les convaincre d'y être. On propose par exemple de conditionner les subventions par la participation à ces stages de formation. Généralement, ces attitudes négatives vis-à-vis des journées de sensibilisation s'expliquent par le niveau très bas d'instruction. Au sein de notre échantillon 11 agriculteurs sont alphabètes<sup>318</sup>, 9/25 ont un niveau primaire, deux ont un niveau de collège, 1 a un niveau de baccalauréat et deux ont un niveau universitaire.

Cette typologie d'âge configure également la nature des échanges informationnels en les agriculteurs. Deux groupes d'échanges se distinguent à ce niveau :

- Echanges traditionnels qui concernent plus les agriculteurs ayant un niveau d'instruction inférieur ou égale au primaire. Ils renvoient toujours à des rencontres entre eux dans lieux publics, les repas collectifs, etc. ils portent souvent sur : un nouveau produits pour lutter

---

<sup>318</sup> Par contre, ces agriculteurs maîtrisent très bien tout ce qui relève du calcul (superficie, nombre d'arbre, le rendement, les prix,...).

- contre une telle ou telle maladie, sur le déroulement de la campagne, les problèmes rencontrés (main d'œuvre, prix, la qualité,...) ;
- Echanges modernes (mais toujours informels) sont le fruit des rencontres entre les agriculteurs instruits. Ces derniers s'informent pareillement sur les aspects généraux de la production mais également sur les testes des variétés, les nouvelles technologies, les salons et les foires, les programmes étatiques qui peuvent les intéresser.

Ces deux catégories d'échanges peuvent être enrichies pas les rencontres entre les ouvriers agricoles du site et à leur mobilité dans les différentes exploitations. Les agents de DPAM ou de l'INRAM de Meknès peuvent porter aussi, lors de leur visite du terrain, avec eux les différentes observations et expériences constatées dans telle ou telle exploitation. Par ailleurs, les coopératives, les organismes professionnels et les ONG locaux contribuent significativement dans la diffusion du savoir et savoir-faire<sup>319</sup>. Parmi les informations les plus recherchées par les exploitants sont celles qui concernent l'évolution de la production pour déterminer les prix de vente.

### III. Marché et modalités de vente

Au travers des réponses recueillies lors de l'enquête, on a pu constater un très bon niveau de confiance des exploitants (80 %) dans leur marché local. Ceci s'explique par la demande locale accrue sur les olives, notamment de la part des unités de transformation. Ainsi, les prix ont connu un taux de croissance de plus de 11 % entre 1999 et 2008 (tableau 35).

**Tableau 35. Evolution des prix payés aux producteurs (en Dh/quintal)**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Olives</b>	250	274	223	272	307	302	314	271	288	284

Source : Direction Régionale de l'agriculture Meknès-Tafilalet<sup>320</sup>

Trois années de suite (2003, 2004 et 2005), les prix ont enregistré une hausse remarquable (plus de 300 Dh le quintal). Ces hausses dans ces années est due à notre sens à l'augmentation qu'a connaît le Maroc en matière d'exportation d'huile d'olive (graphique 11). Trois principales modalités de vente se distinguent : vente directe, vente par intermédiaire et vente interne.

<sup>319</sup> La question du rôle de ces différentes institutions sera traitée un peu loin dans cette section.

<sup>320</sup> Ces chiffres ont été récupérés sur le site de la DRAMT (Direction Régionale de l'agriculture Meknès-Tafilalet) : <http://www.dramt-agriculture.com/site/dpameknes.htm> (page consultée le 20/01/ 2010).

### ***Vente directe***

28 % des exploitants de notre échantillon préfèrent s'occuper personnellement de la vente de leur récolte. Il s'agit généralement des exploitations où l'oléiculture occupe une place importante dans leurs exploitations et reçoit plus ou moins un bon entretien. La qualité de leur olive est très bonne comparativement avec les autres. Pour toutes ses raisons, ces exploitants espèrent avoir un à deux Dirhams de plus par rapport au prix moyen. Leurs clients sont dans la majorité des grands transformateurs cherchant des olives de bonne qualité. Ces olives sont généralement destinées à la production d'huile d'olive extra vierge ou certaines unités de conserves d'olives. Les ventes directes contribuent de 55 % à 85 % dans la formation des revenus des agriculteurs concernés par cette modalité.

### ***Vente par intermédiaire (sur pied)***

Dans ce cas, la commercialisation des olives passe par les intermédiaires (48 % de la quantité commercialisée). Généralement, ce sont des exploitations qui appartiennent à des propriétaires habitant et travaillant dans la ville et n'ayant pas donc le temps pour s'occuper directement de la récolte des olives. Cette modalité cause énormément de préjudice à la qualité des olives et aux arbres en raison des techniques de récolte (gaulage très sévère) utilisées par les intermédiaires pour réduire au maximum les coûts de la récolte. Quant au taux de la participation des ventes aux revenus des propriétaires, il varie entre 25 et 40 %.

### ***Vente interne***

Il s'agit des exploitants (16 % des interrogés) qui récoltent eux même leur olive et les transportent au moulin à huile. Après, ces exploitants s'occupent de la vente de leur huile d'olive. Cette modalité concerne aussi les exploitants (8 % des interrogés) disposant de leur propre unité de trituration.

Les prix de vente pourraient être meilleurs, si les ventes sont gérées par des centres de collecte comme c'est le cas des autres graines oléagineuses. D'autant plus, ces centres pourraient jouer le rôle de contrôleur de qualité et garantir donc un bon approvisionnement des unités de trituration.

## **IV. Une organisation professionnelle peu développée**

Lors de notre enquête, nous avons posé aux agriculteurs la question suivante : faites-vous partie d'une coopérative ou d'un organisme collectif, général ou spécialisé ? 6/25 ont répondu positivement. Les non adhérents ont justifié leur attitude : par l'absence de l'efficacité des

ces structures et par les méthodes non transparentes dans la prise des décisions. Effectivement, les quelques coopératives existant ne respectent pas ou peu la réglementation en vigueur. Ils souffrent aussi des difficultés financières du fait de l'absence de cotisations régulières, ce qui entrave leur bon fonctionnement. Pour les exploitants non adhérents, la solution réside dans l'intervention de l'Etat pour aider financièrement ces structures et surtout les superviser. Quant aux adhérents, il s'agit de 4 agriculteurs bénéficiaires de la réforme agraire de 1975 et qui sont à ce titre contraints d'adhérer à des coopératives. Celles-ci connaissent les mêmes problèmes de gestion et d'efficacité. Il fallait attendre l'intervention de l'USAID en 2006 pour que ces coopératives reprennent leur activité, notamment en matière d'olivier. En effet, l'agence américaine a offert deux unités de trituration à deux coopératives. Elle a formé également leurs membres (exploitants et fils) en matière des bonnes manières de récolte, de stockage, de trituration, etc. Pour les 2 autres adhérents, il s'agit de grands exploitants (et transformateur) qui ont fondé l'UDOM et donc jouir à ce titre de ses services. La question du rôle de ces différentes institutions sera traitée dans le point suivant concernant la transformation dans le SOM.

## **B) Le processus technologique d'extraction de l'huile d'olive**

L'objectif dans cette phase est de poursuivre l'opération de la trituration : de l'arrivage des olives à l'unité de trituration jusqu'à la récupération de l'huile d'olive. Rappelons que les acteurs oléicoles, locaux ou nationaux, visent à travers leurs programmes la production d'une huile d'olive d'une qualité irréprochable. Il devient donc urgent, pour eux, de disposer des technologies appropriées à l'extraction de l'huile. C'est à partir de là vient le choix du SOM en tant que site concentré des unités industrielles de trituration pour être un pôle principal de la production d'huile d'olive. Alors, à travers notre étude du terrain nous allons voir d'abord dans quelle mesure, le SOM répond à ces exigences en matière de production d'huile de qualité industrielle. Ensuite, nous pointerons les facteurs freinant ou favorisant cette dynamique. Enfin, nous verrons l'impact de cette tendance à l'industrialisation de processus productif du SOM sur la dimension territoriale du processus de qualification d'huile d'olive.

C'est ainsi que 30 unités de trituration du SOM, présentant des degrés technique<sup>321</sup> et des aspects socio-économiques différents, ont été choisies pour avoir des éléments de réponse à

---

<sup>321</sup> On distingue trois types d'unité de trituration selon les techniques utilisées :

**Unité traditionnelle** (ou les *maâsras*) : Le processus traditionnel d'extraction de l'huile est discontinu. Les *maâsras* sont équipées en pressoirs métalliques ou en bois. Elles utilisent des meules, pour broyer la pâte des olives, qui fonctionnent avec de l'énergie humaine ou animale. La capacité de pression est de l'ordre de 2,5 t/j. L'huile produite est stockée dans des bacs de décantation en ciment, faïence ou argile. **Unité semi-moderne** : ce

toutes ces questions. La typologie des interrogés à ce stade est représentée de : 4 unités modernes, 10 unités semi-modernes et 16 unités traditionnelles<sup>322</sup>. Avant de se lancer dans le développement des résultats de l'enquête, nous signalons deux remarques principales qui ressortent de l'enquête à ce niveau. La première renvoie à l'esprit positif des transformateurs et le degré très élevé de confiance dans l'état actuel du SOM, excepté quelques propriétaires d'unités de trituration qui se sentent menacer par la nouvelle dynamique et ses exigences en matière de qualité. La deuxième renvoie à l'attachement des transformateurs à leur territoire, mis en avant clairement pour expliquer leur localisation. Pour eux, le territoire c'est la famille, les amis, la confiance entre les gens, l'histoire, etc. Ce sentiment ne concerne pas seulement les propriétaires des unités mais également leurs salariés. Dans un entretien informel avec un salarié d'une unité, il déclare ceci : « *je peux changer d'unité mais pas l'ESM même pour un salaire meilleur* ». Nous verrons si cet attachement au territoire constitue-t-il un handicap à l'industrialisation du SOM voulue ou plutôt une protection contre toutes dérives de ce mouvement ?

Pour des raisons méthodologiques, nous allons analyser le processus de l'extraction d'huile selon les phases de processus de trituration. Le processus d'extraction de l'huile comprend toutes ou une partie des opérations suivantes : nettoyage à la main ou à la machine; le broyage à meules, le malaxage de la pâte résultante; une mise de la pâte en courtins ; un pressage et la séparation des phases du moût huileux dans des cuves souterraines ou par centrifugation (figure 10).

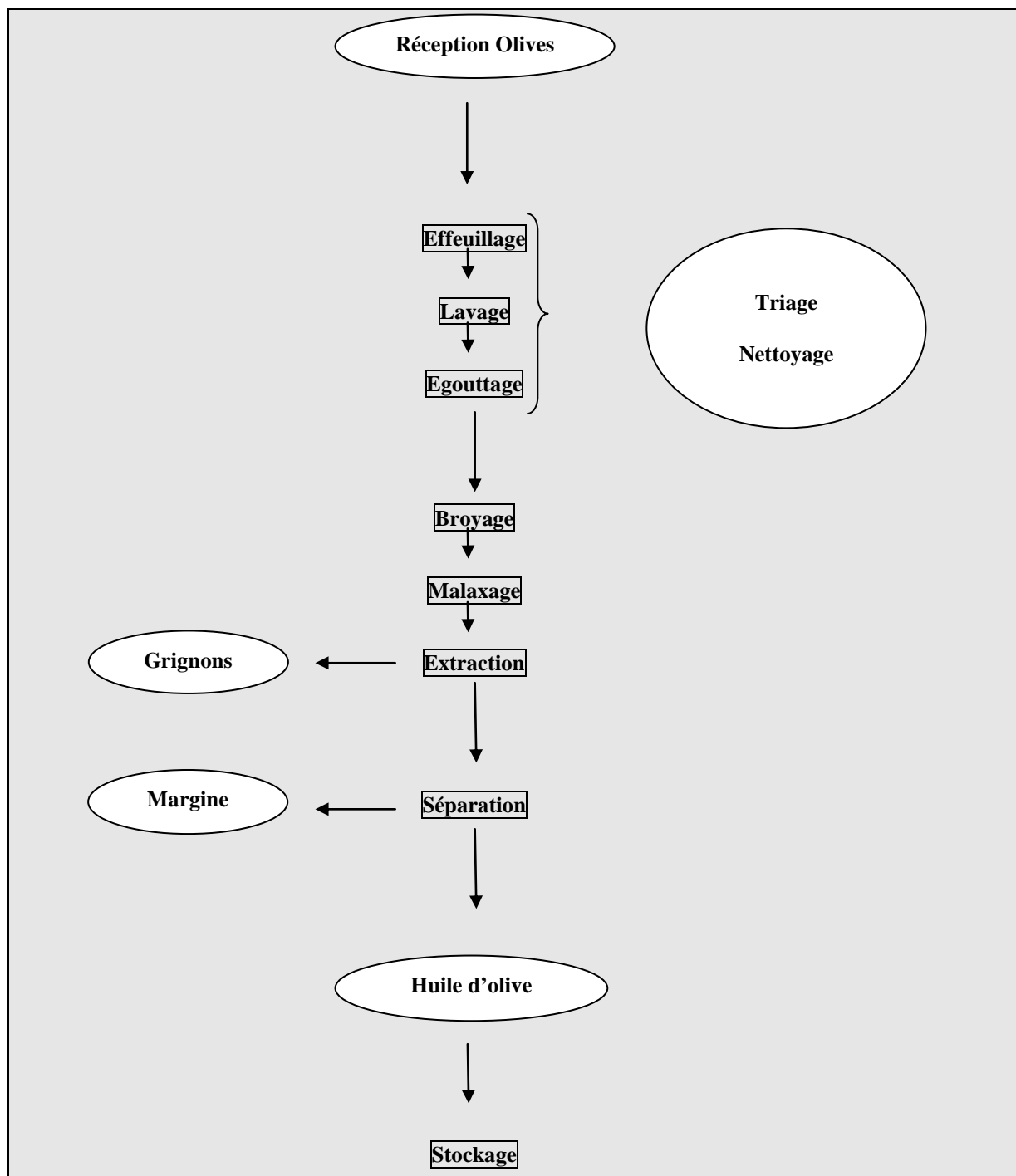
---

sont des *maâsras* modernes à pression maximale 10 t/j. **Unité moderne** : ce sont des unités où l'extraction de l'huile d'olive se fait à travers des phases successives contrairement au procédé discontinu.

<sup>322</sup> Le nombre par type d'unité est retenu plus ou moins en fonction de leur pourcentage dans le tissu des unités de trituration du SOM (89 unités est traditionnelles, 46 semi-modernes et 21 modernes).



Figure 10. Procédé de trituration des olives



Source : auteur (inspiré de Chimi, 2006).

### I. Arrivage, triage et lavage des olives

Comme dit plus haut, les olives dans leur majorité arrivent aux unités de trituration dans des conditions insalubres. Elles se font stocker en tas à l'air libre à une hauteur de 1 à 2 m, sur des bâches ou dans des boîtes posées à même le sol, souvent pendant des semaines voire des mois. Ceci entraîne un tassement des olives qui empêche l'aération des couches les plus basses et augmente l'humidité. Alors, pour éviter la perte totale de leur récolte, les

producteurs ajoutent du chlorure de sodium (NaCl) à raison 15 kg/ quintal d'olives. Cette situation concerne 18 unités de notre échantillon : 13 traditionnelles, 8 des semi-modernes<sup>323</sup>. Cette situation est due à l'absence des structures appropriées pour la réception des olives, à leur faible capacité journalière de trituration qui entraîne des délais d'attente longs<sup>324</sup>. En effet, le délai d'attente moyen des olives est de 30 jours pour les unités traditionnelles, 57 jours pour unités semi-modernes<sup>325</sup> et de 4 jours pour les unités modernes. Ces dernières sont obligées d'attendre l'obtention du tonnage nécessaire (50 à 100 tonnes) pour faire fonctionner leur machine.

Avant la mise en œuvre des olives dans le broyage, les olives nécessitent une opération de triage et de lavage. Le triage consiste à séparer les olives des impuretés constituées de feuilles et de débris afin d'éviter une coloration trop verdâtre de l'huile, se traduisant par un excès d'amertume et par une moindre aptitude à la conservation de l'huile. Les impuretés concernent les olives abîmées qui peuvent être infectées par les micro-organismes et présentent donc un degré d'oxydation avancée (Chimi, 2006). Le triage d'olives peut être effectué manuellement ou à l'aide d'une machine. Malgré son importance, seulement 33,33% des interrogés le font soigneusement et 26,67% à niveau moyen tandis que 40 % ne le pratiquent pas (tableau 36).

**Tableau 36. L'évaluation de la qualité de triage dans les unités de trituration**<sup>326</sup>

Qualité de triage Unité	Bonne	Moyenne	Triage Absent
Traditionnelle	1	2	13
Semi-moderne	2	3	5
Moderne	4	-	-
Total	7	5	18

Source : auteur.

Le même constat est pratiquement fait, au niveau de lavage des olives. 60 % des unités ne procèdent pas au lavage des olives des impuretés, notamment les terres et les poussières. Aucune infrastructure pour la réaliser n'est pas prévue dans ces unités où l'état des olives

<sup>323</sup> On a constaté que deux grands transformateurs (unités modernes) reçoivent les olives chargées en vrac dans des grands camions.

<sup>324</sup> C'est le temps que passent les olives arrivées dans les unités avant qu'elles soient triturées.

<sup>325</sup> Les informations sur les délais ont été recueillies plus chez les clients que chez les exploitants de ces unités.

<sup>326</sup> L'évaluation de la qualité de triage chez les unités de trituration a été effectuée sur la base de l'observation visuelle.

stockées nécessite logiquement qu'on procède à leur lavage. Rappelons que cette opération est fondamentale pour éviter les problèmes suivants (USAID, 2006f) :

- Une interférence des terres avec la couleur et les autres propriétés organoleptiques (odeur, goût) de l'huile ;
- Une baisse du rendement d'extraction, sachant que les terres accompagnant les olives absorbent près du quart (25%) de leur poids en huile ;
- Une durée de conservation réduite de l'huile étant donné que certaines traces métalliques dans les terres sont des catalyseurs de l'oxydation de l'huile ;
- Une augmentation de la proportion des « fonds de pile » qui entravent une bonne séparation des phases liquides.

L'opération d'effeuillage et de lavage peut être effectuée par des machines effeuilleuse-laveuse en même temps. C'est le cas de 2 unités modernes interrogés

## **II. Broyage et malaxage**

Après le nettoyage, on procède au broyage qui consiste à la dilacération du tissu des olives pour libérer les gouttelettes d'huile contenues dans les vacuoles à l'intérieure des cellules d'olives (USAID, 2006f). Le broyage des olives ne doit être trop grossier, ni trop fin. Il doit être adapté à la condition physique des olives et à leur degré de maturité. Selon les normes du COI, la durée de broyage ne doit pas dépasser 30 à 60 minutes afin d'éviter une dépréciation des polyphénols (micro-organismes naturels contre l'oxydation). Puisque si ces derniers s'oxydent ou se polymérisent et il n'y aura plus d'effet de protection de l'huile contre l'oxydation et la qualité de l'huile baisse (Chimi, 2001). Cette situation concerne davantage les *maâsras* et les unités semi-modernes où le broyage s'effectue en plein air.

Pour les unités traditionnelles, le broyage est grossier et se fait à l'aide d'un meule en pierre entraîné par un animal (dans 81,25 % de cas) ou équipé par un moteur (diesel ou électriques). Le recours ce dernier permet de broyer des quantités importantes d'olives par jour (1 à 2 t/j). Ce qui permet de réduire le temps de chômage des olives et notamment le temps de broyage. Ce dernier varie de 60 à 210 min avec de *maâsras* utilisant des broyeurs à meules à traction animale contre de 50 à 150 min pour celles qui ont équipés par de moteurs. Le broyage dépasse pratiquement la durée recommandée en la matière dans toutes les *maâsras*. Ce qui appauvrit les huiles produites en polyphénols et en vitamines. L'eau ajoutée pour faciliter

l'opération de broyage contribue également à leur affaiblissement. 75 % des *maâsras* ajoutent de l'eau de 10 à 50 litres d'eau par quintal d'olive.

L'appréciation de la fin de chaque broyage est faite manuellement ou visuellement selon des critères tels que la granulométrie, le glissement de pâte entre les doigts ou encore l'appréciation d'un filet d'huile sur la meule tournante du broyeur. Ce savoir faire est entièrement ancré dans le milieu et transmis d'une génération à une autre et ne pas par la voie de l'école. Quant aux unités semi-modernes, le broyage est globalement long et inadéquat dans la majorité des cas. Il nécessite une durée de 40 à 100 min pour 70 % d'entre elles. Par contre, chez les unités modernes, le broyage des olives se fait dans des broyeurs à marteaux. La durée de broyage est courte, en général, elle est de l'ordre de 25 min.

L'objectif est donc de l'opération de broyage est d'avoir une uniformité dans le degré de finesse de la pâte obtenue afin de réussir l'étape d'extraction. Une pâte uniforme ni trop fine ni trop grossière permettra d'extraire un maximum d'huile.

### **III. Le malaxage**

La pâte résultante est alors conduite vers un malaxeur à vis ou à pâle qui a pour rôle une dilacération poussée des tissus d'olives improprement broyées et une meilleure coalescence des gouttelettes d'huile. Cette opération est réalisée pendant une durée de 15 à 60 min et à des températures supérieures à la température ambiante mais ne dépassant pas 25°C (Chimi, 2001 ; USAID, 2006f). La quantité d'eau potable ajoutée lors du malaxage est de l'ordre de 10 à 50 litres par 100 kg d'olives. La pâte malaxée est additionnée d'eau tiède (50 %). Il a pour but de libérer le maximum d'huile en brisant les vacuoles qui sont restées entières durant la phase précédente et d'amasser les gouttelettes d'huile en gouttes plus grosses. Le malaxage s'opère uniquement dans les unités modernes. Son absence dans les autres unités constitue une entrave de plus l'obtention d'un bon rendement en huile.

### **IV. L'extraction de l'huile**

Cette opération peut être réalisée de deux manières : par pression ou par centrifugation. Les systèmes d'extraction par pression sont les plus utilisés, mais dans les procédés continus, réservés aux unités modernes, on utilise l'extraction par centrifugation (Benyahia et Zein, 2003).

### ***L'extraction par pression***

Dans toutes les *maâsras* et les unités semi-modernes enquêtées, l'extraction de l'huile s'est effectuée par pressage de la pâte dans un pressoir manuel. Il s'agit d'une répartition manuelle de la pâte obtenue sur des scourtins à raison de 5 à 17 kg/scourtin, puis une extraction de l'huile par pression exercée soit par des presses en bois ou métalliques, soit par des presses hydrauliques. Ces dernières ne se trouvent que dans 4 unités semi-modernes. Le nombre de scourtins empilés sous la presse est en moyenne de 12. L'application de la pression sur la charge des scourtins s'effectue de manière progressive. Le pressage est fractionné (3 à 5 pressages). La durée totale de l'opération de pressage est comprise entre 4 et 6 heures. Pour certaines *maâsras*, le dernier pressage pourrait durer toute la nuit si le client insiste.

Alors que les scourtins, notamment en végétal doivent être bien entretenus, lavés après chaque opération et contrôlés de toute contamination de moisissures, les scourtins ne sont pas nettoyés durant toute la campagne de trituration dans toutes les unités traditionnelles et semi-modernes. La raison avancée par leurs exploitants réside dans le fait que l'eau n'est pas toujours disponible en quantité suffisante et que les *maâsras* sont souvent loin des infrastructures. Les scourtins non nettoyés peuvent être contaminés par des micro-organismes qui se développent sur le support végétal et entraînent une fermentation contribuant ainsi à réduire la qualité de l'huile (Chimi, 2001). En plus, l'absence de nettoyage des scourtins diminue leur capacité de charge au fur et à mesure de leur utilisation. La pression maximale atteinte est ainsi insuffisante pour extraire toute l'huile dans la pâte. Le sous-produit de cette opération est le grignon et un moût contenant l'huile et les margines.

L'étape suivante consiste à procéder à la séparation liquide-liquide (huile-margine). La séparation de l'huile des eaux de végétation se fait à l'air libre par décantation naturelle, soit dans des bacs en ciment (75 % des cas *maâsras*, 40 % des semi-modernes), ou en faïence. Le principe est basé sur la différence de densité existant entre l'huile et la margine<sup>327</sup>. Lors de la séparation, la qualité de l'huile peut être également affectée par la durée de décantation du fait que l'huile surnageante à la surface du bac est en contact directe avec l'air, ce qui augmente le risque de se faire oxyder si elle est exposée longtemps durant l'opération de décantation. Selon notre enquête, 87,75 % des *maâsras* laissent décanter l'huile entre 7 à 12 h contre environ 5 h pour 90 % des unités semi-modernes.

---

<sup>327</sup> Étant donné que l'huile est plus légère que la margine, elle surnage en surface et sera clarifiée progressivement dans des bassins placés l'un à côté de l'autre. La margine se retrouve en bas du bassin.

D'après des clients habitués, la durée de l'extraction était auparavant plus de 24 h. La raison, c'est la volonté des transformateurs de triturer le maximum d'olives par jour. On a estimé le chiffre d'affaire d'une *maâsras* entre 750 et 1 000 Dh/j et de 1 000 à 1 500 Dh/j pour une unité semi-moderne. Le coût de revient pour les premiers est d'environ 350 Dh/quintal contre 250 Dh/quintal pour les deuxièmes. En ce qui concerne le rendement, les unités traditionnelles ne valorisent pas au mieux la production d'olives. Ces unités traitent en moyenne 1 à 2 t d'olives/j, avec un taux d'extraction qui ne dépasse pas 17 % (17 kg d'huile/quintal/d'olives) dans le meilleur des cas et 20 % pour une récolte tardive. Pour les unités semi-modernes, ce taux peut atteindre jusqu'à 24 kg d'huile/quintal. A la fin de la campagne (février), ce taux peut franchir le 30 kg d'huile/quintal en raison de la maturité très élevée des olives. Ces taux sont faibles et occasionnent des pertes importantes d'huile dans les grignons. Cela est dû à l'absence de malaxage, à la faible pression et à la mauvaise séparation liquide-liquide.

### ***L'extraction par centrifugation***

La pâte malaxée est soumise à une centrifugation dans un tambour conique tournant sur un axe horizontal pour la séparation solide/liquide et sur axe centrifuge vertical pour la séparation liquide/liquide. La centrifugeuse, tournant à une vitesse de 3000 à 4000 tours par minute, permet de séparer l'huile et le grignon riche en margine (USAID, 2006f). Ces unités disposant de centrifugeuse ne sont pas polluantes car l'effluent (ou l'eau de végétation) n'est pas produit, par contre le grignon se trouve humidifié. Pour le valoriser, il faut abaisser son humidité jusqu'à 50 % d'eau. Ce sous-produit doit être éloigné de l'unité pour ne pas contaminer l'huile produite qui risque d'absorber les mauvaises odeurs par la fermentation du grignon. Pour les unités modernes équipées de chaîne continue avec centrifugation, le rendement est meilleur et le temps de séparation est réduit à moins d'une heure. Par conséquent, l'huile obtenue est de meilleure qualité et riche en polyphénols naturels, particulièrement les di-phénols, qui sont de bons inhibiteurs contre l'oxydation de cette huile produite (Chimi, 2001). D'autant plus, cette méthode présente les avantages suivants : un faible degré d'encombrement, une grande puissance de travail et un faible besoin en main d'oeuvre. Néanmoins, cette dernière doit être qualifiée et bien formée afin d'être capable de faire fonctionner les machines ultra modernes.

## V. Conditionnement et stockage des huiles

Dans les *maâsras* et les unités semi-modernes, l'huile d'olive ainsi obtenue et stockée dans des bassins sous-terrains en ciment ou en faïence, est rempli dans des bidons en plastique de différentes tailles (20 à 100 litres ou plus). L'huile est parfois stocker dans jarres pour l'autoconsommation des exploitants (transformateur ou agriculteurs). Ce qui ne permet pas d'assurer une bonne conservation du produit. Quant aux unités modernes de notre échantillon, l'huile d'olive est stockée dans des cuves en inox pour éviter toute oxydation. Ensuite, l'huile est conditionnée selon des règles très strictes par application des contrôles relatifs aux produits chimiques dans l'alimentation humaine, des matériaux et objets au contact des huiles ainsi que des procédés et des produits utilisés pour le nettoyage de ces matériaux. Pour celles qui exportent (3/4 des unités interrogées), les huiles d'olive doivent faire l'objet de conditionnement dans des récipients conformes aux principes généraux d'hygiène alimentaire recommandés par la Commission du Codex Alimentarius (USAID, 2006a). Généralement, les unités modernes choisissent le verre pour la mise en bouteille.

## VI. La qualité de l'huile d'olive

Les huiles d'olive provenant des unités traditionnelles et semi-modernes, sont « lampantes » et donc impropres à la consommation selon les normes internationales du COI. Généralement, elles ont un goût « amer », un goût « scourtin » ou un goût « margines ». La raison avancée, c'est que le processus productif d'huile (récolte, transport et stockage, broyage, pressage, décantation, conditionnement) est conduit en pleine air, ce qui expose les olives, puis la pâte d'olives, l'huile d'olive chaque fois à l'oxydation. Les principales raisons de cette situation se sont résumées dans le tableau suivant :

**Tableau 37. Principaux facteurs de la mauvaise qualité d'huile d'olive dans les *maâsras* et les unités semi-modernes**

Opération	Caractéristique de l'opération
Récolte	La récolte des olives qui se fait généralement au stade noir, le stockage prolongé des olives qui est largement supérieur à 2 jours recommandée.
Triage et lavage	Les opérations de triage, de lavage et d'effeuillage sont pratiquement inexistantes.
Broyage	Le broyage est grossier et se fait souvent à l'aide de meules dont la partie mobile est à traction animale (dans 81,25 % de cas). La durée du broyage dépasse globalement les durées recommandées.
Malaxage	Il n'y a pas de malaxage.
Extraction	L'extraction se fait à l'aide de presses dont les capacités sont très faibles et la séparation des phases liquides (huile – margines) se fait par décantation dans les bassins creusés dans le sol. La durée de la décantation dépasse globalement les durées recommandées.
Hygiène	Insuffisance générale d'hygiène et notamment dans les <i>maâsras</i> à traction animale.

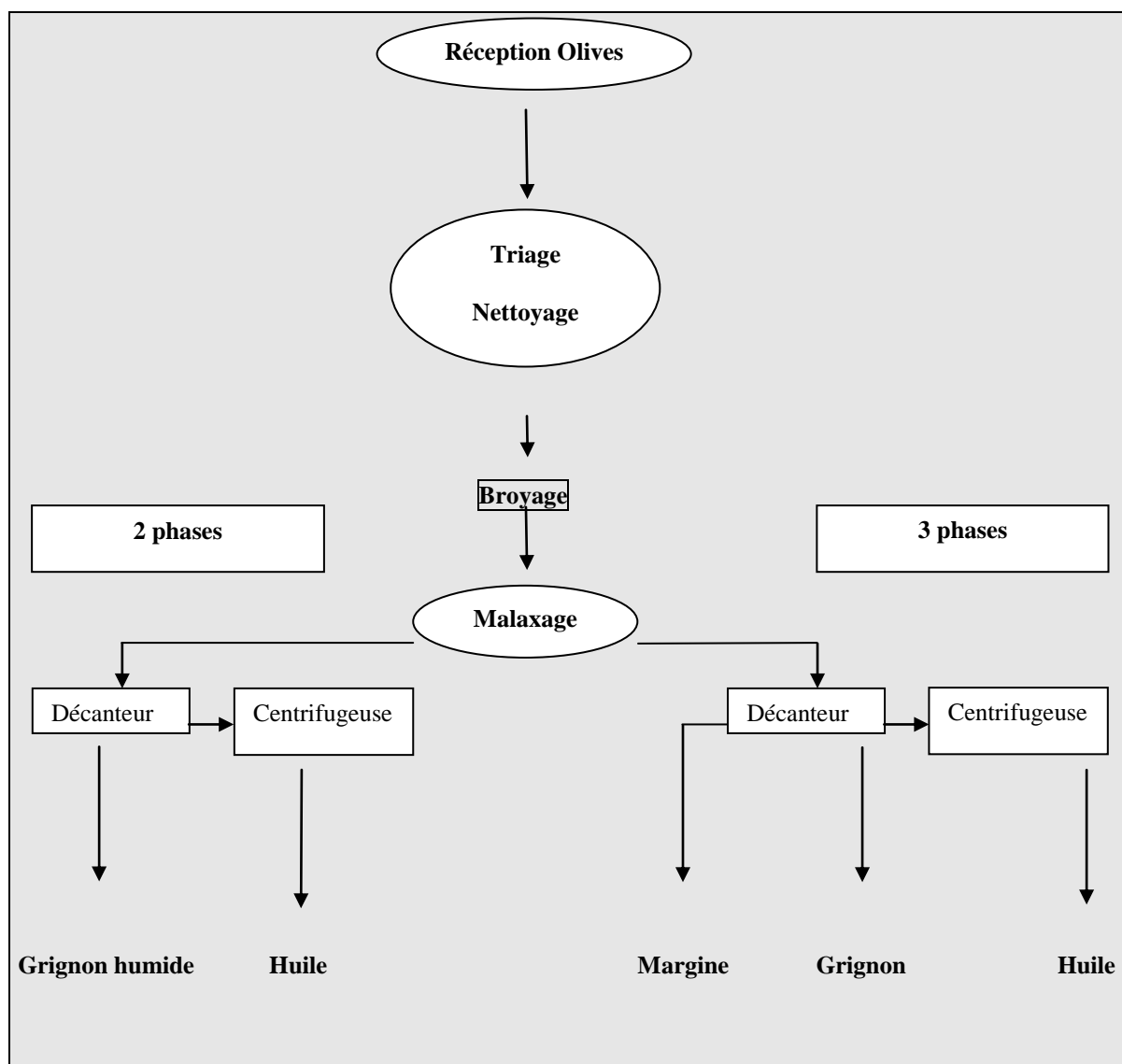
Source : auteur.

Les huiles ainsi extraites se trouvent appauvries en composés phénoliques et di-phénols par rapport à celles extraites par le système de centrifugation et seraient par conséquent caractérisée par une durée de conservation faible (210 contre 269 jours pour celles obtenues par centrifugation) par rapport à celle des huiles obtenues par le décanteur à deux phases (jours) (Chimi, 2006). Le taux de dégradation des polyphénols de l'huile extraite par les presses est de 25,5 plus grand à celui des huiles produites par le processus de centrifugation (20,0) et par conséquent ces dernières résistent mieux à l'oxydation suite à la réaction favorisée des polyphénols surtout les diphénols (acide caféique, hydroxytyrosol, etc.). Cependant, on a constaté une bonne qualité d'huile dans deux unités équipées par l'USAID en 2006 : une appartient à la coopérative Oeud Eddahab et l'autre à Al Mamounia. En 2008, les deux unités ont trituré jusqu'à 200 tonnes d'olives chacune. Cet exemple montre que la possibilité de concilier tradition et qualité est possible. L'huile dans 3 unités semi-modernes est d'une qualité moyenne du fait de l'opération nettoyage et la courte durée de broyage et de décantation qu'elles pratiquent.

A la différence des huiles extraites dans les *maâsras*, les huiles produites dans les unités modernes sont propres à la consommation en l'état. Globalement, elles sont classifiées « extra », « fine », ou « courante ». C'est le résultat de respect des normes dans leur processus de fabrication d'huile où les olives ne chôment que pendant une très faible durée de stockage et l'extraction se fait par centrifugation, ce qui se traduit par une production des huiles de faible acidité. Néanmoins, la question de solubilité à long terme s'impose dans la mesure où les systèmes modernes d'extraction se diffèrent par rapport à la quantité ajoutée de l'eau au cours du processus d'extraction. Dans ce cadre, on distingue deux types de chaîne continue à trois phases et à deux phases (figure 11) (Chimi, 2006).



Figure 11. Extraction d'huile selon le type chaîne continue employé



Source : auteur (inspiré de Chimi, 2006).

Les unités de trituration qui sont équipées en chaîne continue à trois phases procèdent à deux centrifugations. La première pour séparer les grignons d'une part et les huiles plus les margines de l'autre. La deuxième est destinée à séparer les huiles des margines. En revanche, les unités de trituration équipées en chaîne continues à deux phases ne pratiquent qu'une seule centrifugation pour séparer l'huile et les grignons humidifiés par les margines. Une seule unité de notre échantillon dispose de chaîne continue à deux phases. Dans les unités de trituration 3 phases (grignon, huile, margine), le processus d'extraction nécessite des injections des grandes quantités d'eau chaude à la pâte avant centrifugation (Benyahia et al., 2003). L'huile produite se trouve appauvrie de polyphénols naturels et par conséquent ne résiste pas à l'oxydation car le taux de dégradation des polyphénols reste très élevé, 39,8. Ce taux est évalué à 20 pour l'huile extraite selon un procédé continu à deux phases (Chimi,

2006). L'huile élaborée qui en résulte est donc de meilleure qualité et riche en polyphénols naturels, particulièrement les di-phénols, qui sont de bons inhibiteurs contre l'oxydation de cette huile produite (USAID, 2006b).

## VII. La destination de l'huile d'huile

Selon les résultats de l'enquête, 90 % de la production en huile produite dans les *maâsras* est destinée à la vente contre 97 % pour les propriétaires des unités semi-modernes. Les quantités restantes sont réservées exclusivement à des fins d'autoconsommation. Par contre, lorsqu'on travaille pour le compte des tiers, les quantités d'huile produites sont totalement exportées hors *maâsras*. Les transactions faites avec les tiers représentent 65 % du CA des *maâsras* et 75 % de celui des unités semi-modernes. Ces chiffres montrent le nombre important des personnes qui s'occupent eux-mêmes de la trituration soit pour leur autoconsommation, soit pour revendre les huiles produites ou pour les deux. Cela se justifie par la particularité de la demande locale en matière d'huile d'olive. Pour les clients locaux, il faut s'assurer que l'huile d'olive consommée est authentique et fraîche. C'est-à-dire qu'elle n'est pas mélangée avec un autre produit, notamment l'huile de table et que sa production est récente. Les huiles d'olive stockées des années antérieures sont très mal vendues.

Dans ce cadre, 80 % des consommateurs interrogés<sup>328</sup> estiment que l'huile d'olive mise en bouteille n'est pas authentique. 60 % n'ont jamais acheté une huile d'olive dans une épicerie ou dans un supermarché. Les achats s'effectuent soit chez un voisin (oléiculteur), soit dans les souks et les lieux public (sur les routes de la campagne, devant les mosquées, ...) ou dans les unités traditionnelles et semi-modernes. Ces dernières refusent catégoriquement que les clients arrivent avec des bidons portant la marque des huiles de table pour éviter toute confusion. Leur capital principal est la confiance que les gens leur accordent. Par ailleurs, les consommateurs expliquent que la qualité de l'huile d'olive produite aux *maâsras*, notamment à traction animal (pour 45 % des interrogés), est meilleure que celle des huiles produites par les unités modernes. L'huile de ces dernières ressemble à l'eau selon eux. On est dans une logique *Beldi/Romi*. D'ailleurs, les marocaines appellent l'huile d'olive de *Ziet beldia* et l'huile de table de *Ziet romia*.

Il faut noter que les prix d'huile d'olive ne permettent pas à une bonne patrie d'entre eux (60% de cas interrogés) de faire un stocke pour tous leurs besoins annuels, alors ils achètent

---

<sup>328</sup> L'échantillon des consommateurs interrogés est composé de 30 personnes dont 80 % habitent la ville, 70 % ont un niveau d'instruction supérieur au collège, 60 % sont des femmes et 70 % sont âgées entre 30 et 50 ans.

d'huile de table pour les compléter. Souvent, ces consommateurs procèdent au mixage des deux huiles par des petites quantités et au fur à mesure de leur utilisation. Le prix de vente des huiles, fixé dans l'ESM pendant 2008, était compris entre 20 et 25 Dh le litre en vrac et entre 30 et 40 Dh le litre en bouteille (le prix d'huile de table était de l'ordre de 15 Dh)<sup>329</sup>. En revanche, 20 % des consommateurs procèdent au mixage parce qu'ils trouvent que l'huile d'olive est très « forte » à la consommer toute seule. L'aspect « fort » d'huile du SOM a été aussi avancé par deux consommateurs pour expliquer leur attitude d'acheter une huile d'olive « moins forte » produites en dehors de l'ESM. Pour la même raison, deux autres préfèrent carrément acheter que d'huile de table. Cependant, cet aspect est l'un des facteurs principaux expliquant les importants achats des huiles d'olive de l'ESM par les italiennes pour les couper avec les siennes. 85 % de la production d'huile d'olive des unités modernes sont destinées au marché international dont 65 % en vrac.

Au niveau local, la commercialisation de l'huile se fait souvent en vrac par des circuits informels. Seulement une faible partie des huiles produites est conditionnée et mise en bouteille. De ce fait, la valorisation économique de ce produit reste insuffisante. Il faut trouver un moyen pas cher et correct pour faciliter le conditionnement chez les petites unités de trituration. Pas forcément des bouteilles d'un litre mais des bidons appropriés de 5 litres avec une étiquette simple contenant les informations nécessaires (la date de fabrication, l'adresse, les conseils pour une bonne conservation,...).

### **VIII. Les sous-produits des huileries et leurs utilisations**

Les deux sous-produits principaux des huileries sont les grignons et les margines. Les grignons sont les résidus solides résultats de la première pression ou centrifugation et sont composés des pulpes et noyaux d'olives. Les grignons contiennent en moyenne 28,5 % d'eau, 41,5 % de coque, 21,5 % de pulpe et 8,5% d'huile (Alfano et al., 2003). Ils peuvent être transformés en huile dite de grignons d'olive après extraction chimique (raffinage) ou en un produit destiné à l'alimentation animale (Benyahia et al., 2003). Quant aux margines (ou eaux de végétation), elles sont engendrées, comme cela a été dit précédemment, par le procédé d'extraction de l'huile d'olive. Leur quantité résultant est dépendant de ce processus d'extraction : lavage préalable ou non des olives, quantité de l'eau ajoutée pendant le broyage, malaxage ou la décantation, etc.

---

<sup>329</sup> Ces prix sont quasiment les mêmes en 2010-2011.

Les margines produites par les *maâsras* et les unités semi-modernes sont rejetées sans aucun traitement, soit dans la nature, soit dans des fossés. Généralement, les grignons sont vendus comme combustible pour des chaudières industrielles, des fours et des bains publics (Hammam) (pour 90 % des cas *maâsras* interrogés) ou aux producteurs d'huiles de grignons (pour 70 % des unités semi-modernes). Ces huiles sont extraites par extraction à l'aide d'un solvant et nécessitent un raffinage avant d'envisager leur consommation. Le reste des grignons déshuilés donne, moyennant une séparation, d'un côté la coque et de l'autre côté la pulpe. Après le séchage de cette dernière, elle peut être utilisée comme aliment de bétail ou pour la fabrication d'engrais organiques.

Quant aux unités modernes, les résidus et leur quantité sont en fonction de la chaîne continue adoptée par l'unité. Ainsi, on obtient dans les unités de chaîne continue à trois phases de grignon et de margine comme résidus et seulement de grignon dans les unités de chaîne continue à deux phases. Les quantités produites sont abondantes dans le premier cas (grignon, huile, margine), car il nécessite l'ajout d'eau chaude à la pâte avant centrifugation. Le volume d'eau ajoutée peut parfois dépasser celui des olives mises en oeuvre, ce qui se traduit par une production accrue de margines. Le pressage de 1 tonne d'olives produit en moyenne 1,5 tonnes de margines avec ces modes de production (Benyahia et al., 2003). Lors de notre enquête, on n'a pas constaté un traitement spécial de ces margines. En revanche, le système d'extraction à deux phases permet d'extraire une huile d'olive de bonne qualité sans production d'effluents d'huileries d'olive, d'où sa qualification de système écologique (USAID, 2006f). Toutefois, le degré d'humidité des grignons est très élevé (El Hajjouji, 2007). Les grignons résultant de ce procédé contiennent 8 à 10% plus d'eau que ceux du procédé à trois phases. Un séchage de ces grignons dans le lieu de production est possible (Chimi, 2006).

Lors de notre analyse des résultats de l'enquête, nous avons donné beaucoup d'importance aux petits agriculteurs familiaux et aux unités de trituration traditionnelles et semi-modernes. Cela se justifie par notre volonté à mettre en évidence leur capacité (ou pas) à répondre aux nouvelles exigences du SOM en matière de production et de qualité. Avant d'en tirer des conclusions définitives, il nous semble nécessaire de compléter cette présentation analytique du processus productif de SOM par une lecture territoriale. En effet, la dynamique de SOM ne peut pas être uniquement l'oeuvre des agriculteurs et des transformateurs oléicoles mais de l'ensemble de ses acteurs. Les agriculteurs, les transformateurs et les consommateurs ne sont

pas isolés de leur territoire. Au contraire, leurs décisions sont le résultat d'une interaction permanente entre eux et les autres acteurs locaux. Ce sont l'ensemble ces interactions qui configurent et déterminent l'évolution du SOM.

## **2.4. Une lecture territoriale de l'évolution du SOM**

Nous allons nous focaliser sur les rôles des autres acteurs du SOM afin de pouvoir déterminer les principaux traits de son évolution. Les acteurs sont appelés à jouer plusieurs rôles importants tant au niveau du processus de production et de promotion d'huile d'olive que dans l'élaboration des stratégies visant à reconnecter le SOM avec l'économie locale. Cependant, l'efficacité de leur action est conditionnée par une meilleure coordination de leurs différentes interventions ainsi que par leur capacité à régler les antagonismes et les désaccords qui pourraient résulter de la nouvelle dynamique du SOM.

### **2.4.1. Les institutions intermédiaires du SOM : quelle efficacité ?**

Lors de notre étude du terrain, nous avons constaté que la dynamique du SOM est caractérisée par une logique d'interaction forte et localisée entre différents acteurs dans les domaines de l'innovation ou dans les stratégies intra-secteurs. Cependant, il est difficile dans ce cadre de travail de prendre tous ces acteurs ensemble et d'analyser leurs interactions. C'est la raison pour laquelle, nous allons insister sur les rôles décisifs joués par les principaux acteurs, en particulier les institutions créés récemment : l'Agro-pôle Olivier de Meknès de l'Ecole Nationale de l'Agriculture de Meknès, l'Union pour le développement de l'olivier de Meknès (UDOM), et certaines ONG.

#### **A) L'Agro-pôle Olivier de Meknès (AOM)<sup>330</sup>**

Dans ce processus de redynamisation de la filière oléicole au niveau régional, l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès (ENA) est considérée comme le pivot de la restructuration de la filière oléicole au niveau local du fait de son activité de formation des futurs techniciens et ingénieurs agricoles, de ses recherches pertinentes et surtout ses partenariats inventifs avec le monde industriel. Dans cette perspective, l'ENA a décidé d'initier en 2004 un centre de recherche, dénommé Agro-pôle Olivier de Meknès (AOM), dédié spécialement à la filière oléicole. La création de l'AOM a été soutenue par la Profession Agro-industrielle de la Région de Meknès avec le parrainage d'organismes publics et privés nationaux et

---

<sup>330</sup> Les données sur l'AOM dans ce paragraphe sont le résultat de l'entretien que nous avons réalisé avec son directeur, N. Ouazzani, et des documents que le centre nous a fournis.

internationaux<sup>331</sup>. Grâce à l'appui de ses partenaires et du Conseil de la Région de Meknès-Tafilalet, l'AOM fonctionne comme un groupement d'intérêt public.

L'AOM a comme objectif principal d'être un carrefour privilégié d'échanges d'informations, de partage des progrès techniques et technologiques en réponse à l'évolution industrielle de la filière oléicole. Selon son président, l'AOM est un lieu de formation et d'organisation de journées « portes ouvertes » au profit des exploitants et des techniciens agricoles (démonstration des techniques culturales, jury de dégustation de l'huile, etc.). D'ailleurs, l'institution devrait élaborer un système d'information pour le développement et la promotion de la filière oléicole régionale et nationale (bases de données techniques, économiques et financière de la filière, qualité et typicité de l'huile d'olive, etc.). L'objectif est de mettre en place un modèle, de développement soutenable, de démonstration de la culture de l'olivier sur une superficie de 12 hectares au niveau du domaine agricole de l'ENA de Meknès. Pour atteindre cet objectif, l'AOM a décidé de mener des recherches opérationnelles sur les différents maillons et activités de la filière oléicole : du gène, pépinière, jusqu'à la production de l'huile d'olive et la valorisation des sous-produits de l'Olivier. L'Agro-pôle Olivier est ainsi composé de :

- Laboratoires :
  - Marquage génétique ;
  - Culture in vitro ;
  - Analyses de l'huile d'olive ;
  - Analyses des sous-produits.
- Pépinière Olive-ENA d'une capacité de 100 000 plants agréés pour la production de plants de base pour les pépiniéristes ;
- Vergers de Démonstration ;
- Collection des Variétés Internationales ;

---

<sup>331</sup> Le projet Agro-pôle Olivier jouit du soutien : des Domaines agricoles, de la société LCM-Aïcha, du groupe Belhassan, des Riads de Tafilalet, de la société Olivinvest, des Domaines Zniber, du Crédit agricole du Maroc, de la société Charaf Corporation Au niveau international, on compte le Groupe Perialisi (Italie), le Centre international des études rurales de Valence (Espagne), l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI). Plutard, il a signé des partenariats à la Direction de l'Agriculture et Pêche de la Junta de Andalucía (Espagne), la Députation de Jaén (Andalousie), le CIFA de Cordoba (Espagne), le CNR-IVALSA de Florence (Italie), l'INRA Montpellier (France), l'Institut de l'Olivier de Sfax (Tunisie), l'Association « Route de l'Olivier à travers la Méditerranée » (Kalamata, Grèce) et l'Association des Dégustateurs de l'Huile d'Olive d'Italie.

- Unité Pilote de Trituration d'une capacité de 20 tonnes/jour avec les derniers acquis technologiques de la trituration des olives ;
- Salle de Dégustation et d'Analyses Sensorielles ;
- Plate-forme de Compostage des Grignons et d'Épandage des Margines ;
- Station Météorologique ;
- Parc Matériels Agricoles adaptés à l'Oléiculture.

L'Agro-pôle Olivier s'appuie aussi sur les laboratoires de diagnostic des maladies, des ravageurs de l'Olivier et de l'analyse du sol de l'ENA de Meknès. Plus particulièrement, l'AOM cherche à développer les axes suivants :

- Etude et inventaire des ressources génétiques de l'olivier ;
- Etude de comportement et des performances agronomiques des variétés d'olivier (densité et techniques de conduite) pour la diversification de l'assortiment variétal ;
- Modélisation de l'architecture, croissance et développement de l'olivier ;
- Biotechnologies et identification variétale (marquage génétique) ;
- Biotechnologies et multiplication de l'olivier in vitro ;
- Amélioration des techniques de multiplication de l'olivier par bouturage semi-herbacé,
- Valorisation des sous-produits de l'olivier (marges et grignons d'olives) ;
- Préviation de la production oléicole à l'aide des capteurs de pollen (méthode aéropalynologique) ;
- Etude de la typicité et de la qualité de l'huile d'olive ;
- Etude et valorisation du paysage et du patrimoine oléicole marocain.

Depuis son instauration, l'Agro-pôle mène des projets et activités visant la promotion de la filière oléicole :

- Projet CFC/IOOC/04 « Utilisation des Margines et des Grignons d'Olives sur des Terres Agricoles », Projet Fonds Commun pour les Produits de Base et Conseil Oléicole International. Il s'agit d'un projet, d'un budget de 2 760 000, mis en place par le Fonds Commun pour les Produits de Base (CFC) et le Conseil Oléicole International (COI) au profit de quatre pays oléicoles du sud de la Méditerranée :

Algérie, Maroc, Syrie et Tunisie, avec le concours de l'Equipe Olivier de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès comme Agence d'Exécution dudit projet<sup>332</sup> ;

- Projet Oléicole Pilote « Développement de la Filière Oléicole de la Région Meknès-Tafilalet », en partenariat avec le Conseil de la Région Meknès-Tafilalet ;
- Projet KNOLEUM « Paysages de l'Olivier Méditerranéen ». Projet MEDA-MEDOCC : Espagne, France, Grèce, Italie, Maroc et Portugal. Chacun de ces pays doit élaborer un projet pilote qui a pour vocation de favoriser un développement durable et harmonieux de la filière oléicole<sup>333</sup> ;
- Projet « Modernisation de la prévision de la production oléicole » qui regroupe le Maroc, la France, l'Italie et la Tunisie ;
- Projet Mise en place d'un jury de dégustation et d'une appellation d'origine « Huile Olive Meknès », en collaboration avec le Conseil de la Région Meknès-Tafilalet.

Pour encourager les échanges et les rencontres entre les experts oléicoles nationaux et internationaux et les professionnels oléicoles, l'AOM organise annuellement des conférences, des séminaires, des ateliers de recherche, etc. Parmi ces activités, on peut citer les « Journées Méditerranéennes de l'Olivier à Meknès » en partenariat avec l'Université Internationale d'Andalousie (Espagne). C'est une occasion pour exposer les nouvelles techniques et recherches scientifiques, couvrant tous les aspects relatifs aux technologiques d'extraction de l'huile d'olive de qualité ainsi qu'aux stratégies de sa commercialisation. La valorisation des sous produits de l'olivier, notamment dans la production de l'énergie, est également parmi les thèmes abordés. Ce séminaire connaît généralement la participation de représentants des différents pays oléicoles méditerranéens. A titre d'exemple le thème abordé lors de la première édition était : « Les Bonnes Pratiques Oléicoles pour la Production d'Huile d'Olive de Qualité et la Protection de l'Environnement ». L'édition de 2011 a été dédiée aux « Stratégies de Commercialisation et Innovations technologiques pour la production de l'huile d'olive de qualité, la Valorisation des Sous Produits de l'Olivier et la Production de l'Energie ». Lors de cette édition un cours/formation en analyse sensorielle/dégustation de l'huile d'olive a été organisé au profit des techniciens et ingénieurs du secteur agro-industriel marocain de l'huile d'olive<sup>334</sup>.

---

<sup>332</sup> Source : <http://www.cfc-iooc-04.ma/fr/index.php> (page consultée le 29/07/2011).

<sup>333</sup> Source : <http://www.knoleum.fr/document.php?pagendx=52> (page consultée le 29/07/2011).

<sup>334</sup> Source : <http://www.agropoleolivier.com/event.php?Action=ListEvent> (page consultée le 29/07/2011).



La plupart des manifestations sont organisées avec l'aide de son partenaire privilégié : UDOM. Ce dernier appuie l'AOM dans toutes ses démarches et activités. D'autant plus, la majorité des sociétés membres l'UDOM parrainent l'Agro-pôle Olivier de Meknès. Par ailleurs, les deux institutions co-pilotent des projets comme celui du concours de Prix « Volubilis Extra-Vierge Maroc » de la meilleure Huile d'Olive Extra-vierge Conditionnée du Maroc ou celui de la Fête de l'Olivier à Meknès. Le concours est organisé en collaboration avec l'Association Italienne des Dégustateurs d'Huile d'Olive, le Guide Extra-vergine d'Italie et la Fondation internationale « Les Routes de l'Olivier à travers la Méditerranée ». Il se déroule sous la responsabilité d'un jury de dégustation international. L'objectif est de promouvoir l'huile d'olive conditionnée de qualité. Quant à la Fête de l'Olivier à Meknès (du 28 Février au 1<sup>er</sup> Mars), l'objectif déclaré par les organisateurs est de ressusciter l'activité oléicole dans la région, comme le témoigne le premier thème choisi : « Renaissance d'un Terroir et d'une Tradition Ancestrale ». La Fête est organisée en collaboration avec la Fondation Internationale « Routes de l'Olivier à travers la Méditerranée » et les autorités locales de la Région Meknès- Tafilalet<sup>335</sup>.

La question qui s'impose ici : quelle est la nature de public et des bénéficiaires de ces diverses activités ? Lors de notre enquête, à part les 4 grands transformateurs, aucun oléiculteur n'a jamais assisté à ces activités. Les quelques agriculteurs et propriétaires des *maâsras* et des unités semi-modernes qu'a eu l'information, affirment que c'est un club privé pour les grands oléiculteurs intégrés pratiquant le super-intensif. Pour justifier leur propos, ils avancent deux arguments : la langue des conférences et des documents fournis lors de ces manifestations est le français, sachant que la majorité d'entre eux n'ont pas même un niveau primaire ; l'AOM est un laboratoire de recherche sur l'olivier pour l'UDOM dont lequel le directeur de l'AOM occupe le poste de secrétaire général. Même constat chez les consommateurs, un seul de notre échantillon qui connaît l'AOM. Pour remédier cette situation au moins auprès des consommateurs, un nouveau projet (Meknès, Capitale de l'Olivier) a été récemment initié par l' AOM et le Centre Sciences de la Région Centre (France) avec le soutien de la Région de Meknès-Tafilalet et la Région Centre France. Il s'agit d'un projet de conception et de réalisation d'une exposition scientifique et interactive autour de l'olivier, son histoire, ses

---

<sup>335</sup> Source : <http://www.feteoliviermeknes.com> (page consultée le 22/07/2011).

produits et sous-produits, ses paysages, etc. l'exposition sera dédiée en particulier aux jeunes, élèves, futurs consommateurs des produits de l'olivier. Le projet vise à<sup>336</sup> :

- Faire connaître et sensibiliser les jeunes et plus particulièrement les élèves sur le patrimoine historique, touristique, culturel et scientifique de l'Olivier, de ses produits et sous produits ;
- Promouvoir le produit « Huile Olive » en incitant à instaurer les bénéfices nutritifs de l'huile d'olive.

### **B) L'union pour le développement de l'olivier de Meknès<sup>337</sup>**

Au niveau de l'organisation et du développement industriel de la profession, le SOM est doté d'une structure commune : l'Union pour le développement de l'olivier de Meknès (UDOM), fondée en 2004 par les plus gros industriels de l'huile d'olive. Cette union gère un programme de plantation de 30 000 ha et une capacité de trituration de 4 000 tonnes d'olives/jour. Les membres de l'UDOM assurent 60% de la production et 70% des exportations marocaines d'huile d'olive et ont déjà conquis le marché américain, européen, canadien et d'Amérique latine. Il contribue à la création de plusieurs marques, logos et emballages. L'UDOM produit pas moins de 14 marques d'huile conditionnée destinée au marché national et international, et dont la qualité s'est imposée dans les divers concours et guides internationaux. Ces marques sont le produit de seulement dix entreprises appartenant toute à l'espace Saïs sauf une, en l'occurrence la Société les Oliveraies du Toubkal. Les autres sont :

- Société LCM Meknès ;
- Société CHCI ;
- Société Civile Agricole Dahbia (pépinière); Société Délices du Saïss ;
- Les Domaines ZNIBER ;
- Les Huileries du Groupe Belhassan ;
- Société Holding de Traitement d'olive ;
- Société Olivinvest ;
- Société Star Olive.

L'UDOM contient également des membres bienfaiteurs : le Groupe italien PIERALISI, fabricant des machines de trituration ; la Société Pellenc Maroc spécialisée dans les machines

---

<sup>336</sup> Source : <http://www.agropoleolivier.com/Annonce-JMOM-5.pdf> (page consultée le 09/05/2011)

<sup>337</sup> Les données sur le rôle de l'UDOM (<http://www.udom.ma/>) sont le résultat de l'entretien qu'on a réalisé avec son secrétaire général et deux de ses membres et des documents que le centre nous a fournis.

destinées à la tailles et à la récolte des olives ; la Société COGEPRA (Comptoir Général des Produits Agricoles). En plus, l'UDOM entretient, comme il a été mentionnée ci-dessus des relations privilégiées des avec l'Agro-pôle Olivier de Meknès.

L'UDOM a pour objectif global le développement et la promotion de la filière oléicole de la Région de Meknès-Tafilalet. Selon ses fondateurs, l'UDOM est un instrument d'appui et de coordination ayant cinq buts :

- Contribuer à rehausser le niveau technique et technologique du secteur oléicole et œuvrer pour l'amélioration de la qualité du produit, notamment par l'information, la formation et la recherche-développement ;
- Appuyer et accompagner techniquement les agriculteurs organisés dans des coopératives oléicoles de la Région de Meknès-Tafilalet dans le cadre de contrats de production avec les industriels membres de l'UDOM ;
- Œuvrer pour la promotion et la valorisation des produits oléicoles de la Région de Meknès-Tafilalet, notamment par l'utilisation de marques, logos, labels, emballages, étiquettes,... destinés au marché local et international ;
- Contribuer à l'expansion de la consommation locale d'huile d'olive de qualité, conformément aux normes internationales en vigueur ;
- Promouvoir le tourisme de la Région de Meknès-Tafilalet à travers l'olivier et ses produits.

Les missions immédiates de l'UDOM s'articulent autour de six projets principaux :

- Développement des oliveraies nouvelles et amélioration de la qualité du produit en s'appuyant sur les dernières données techniques et technologiques de la filière oléicole au niveau régional et international. Une première approche à exécuter dans l'immédiat est la création de vergers pilotes sur les domaines agricoles de ses adhérents et le parrainage et la participation à la mise en place de l'Agro-pôle Olivier de Meknès. Environ 500 ha ont été plantés et un programme prévisionnel de 10 000 ha de projets oléicoles individualisés est en cours de réalisation par les membres de l'UDOM ;
- Valorisation des produits oléicoles de la Région de Meknès-Tafilalet, par l'utilisation de marque, logo, label, emballage, étiquette, etc. ;

- Accompagnement technique des petits agriculteurs organisés dans les coopératives oléicoles de la Région de Meknès-Tafilalet dans le cadre de contrat de production avec les industriels membres de l'UDOM ;
- Organisation d'une foire oléicole au niveau de la Région de Meknès-Tafilalet, toutes les deux années, avec une dimension nationale et internationale, en partenariat avec les organismes nationaux et régionaux concernés par la promotion de la filière oléicole au niveau régional et national ;
- Organisation de journées techniques au profit des agriculteurs et des coopératives oléicoles de la Région de Meknès-Tafilalet ;
- Intégration de la Région de Meknès-Tafilalet dans le programme « Route de l'Olivier à travers la Méditerranée » comme étape de ce circuit touristique et culturel reconnu par l'UNESCO pour la promotion de l'Olivier et ses produits à travers la Méditerranée ;
- Appui de l'UDOM au réaménagement d'un point de prise d'eau pour l'irrigation d'olivier au village de Taleghza (Région de Zerhoun) ;
- Participation au Premier Salon International de l'Agriculture de du Maroc à Meknès par l'organisation d'un Pavillon International dédié à l'huile d'olive.

Selon M. Kerdib, Directeur Général des conserveries, huileries et céréales de Meknès (CHCI), l'UDOM prévoit à travers ces différentes actions l'augmentation ses exportations d'huile d'olive à 20 000 t/an<sup>338</sup>. Il semble que le travail pour atteindre ce but est en partie réalisé au moins en matière de la qualité. En effet, la quasi-totalité des huiles primées au niveau international font parties de l'UDOM<sup>339</sup>. Maintenant, il reste la tâche la plus difficile, celle de trouver des parts marchés. Pour cette raison, le COI et la Direction de Développement des Filières de Production du Ministère de l'Agriculture ont organisé un voyage de presse où l'expérience oléicole de Meknès et ses produits présentés à une délégation de journalistes étrangers spécialisés dans la filière oléicole. Le groupe est composé d'une douzaine de journalistes étrangers issus du Canada, Chine, Inde, Japon, Russie, des Etats Unis d'Amérique<sup>340</sup>.

---

<sup>338</sup> Source : <http://www.lavieeco.com/news/economie/huile-d-olive-la-production-du-maroc-a-triple-depuis-deux-ans-19144.html> (page consultée le 18/08/2011).

<sup>339</sup> Il s'agit des marques d'huile d'olive suivantes : « Les Terroirs du Saiss » de la société *Star Olive*, « Volubilia » de la société *Olivinvest*, « Phenicia » de la société *Les Délices du Saiss*, « L'Orodi Marrakech » de la société *Les Oliveraies de Toubkal*.

<sup>340</sup> Source : <http://www.agropoleolivier.com/Annonce-JMOM-5.pdf>.

Il en résulte que les efforts de l'UDOM sont orientés vers la promotion des exportations des ses huiles en se basant sur une qualité irréprochable. Toutefois, l'UDOM veut lier cette qualité au territoire de Meknès à travers la mise en place d'une Appellation d'Origine Contrôlée « Huile Olive Meknès ». Effectivement, cette question de l'AOC fait partie des priorités de son plan d'action pour la période 2011-2013. Le plan contient aussi la création du Premier Consortium d'Exportation de l'huile d'olive extra-vierge<sup>341</sup>.

### **C) Les Organisations Non Gouvernementales**

Une seule ONG pratiquement qui opère dans la filière oléicole dans l'ESM. Il s'agit de l'USAID qui a mis un programme d'assistance avec un budget de 7,7 millions de dirhams (4,3 millions de Dh en équipements et 3,4 millions Dh en assistance technique)<sup>342</sup>. Le programme a mis sur pied plusieurs projets pilotes liés au traitement des olives. Ces projets ont été élaborés en concertation avec les partenaires locaux. Dans la plupart des cas, ces projets pilotes sont également constitués « *d'actions verticales et intégrées, mais elles seront accompagnées par d'autres à caractère transversal ou horizontal en tant que support à l'intégration au sein de la filière (information sur les marchés, contractualisation, certification, traçabilité ...)* » (USAID, 2006d, pp.21-22). Les bénéficiaire de ces projets sont les petits et moyens oléiculteurs (agriculteurs et/transformateurs) organisés en coopératives ou associations pour un maximum d'impacts. Le but est également de lutter contre les effets néfastes du morcellement important dû aux régimes foncier et des successions, qui caractérisent le secteur oléicole à Meknès. Il envisage aussi renouer le contact entre les petits agriculteurs et les grands agriculteurs qui ne sont pas exclus des ses aides en matière de transfert technologique et de savoir faire. Les projets visent en particulier :

- La mise à niveau de deux pépinières;
- La mise à niveau des exploitations d'oliviers ;
- L'appui à un verger intégré modèle;
- La mise à niveau des unités de transformation;
- Le développement d'une filière d'olive biologique.

Par ailleurs, l'Agence américaine vise à mettre en place des mesures de contrôle de la qualité pour la production d'huile d'olive. Ces mesures comprendront des tests d'acidité et la

---

<sup>341</sup> <http://www.fellah-trade.com/fr/info-filiere/actualites-maroc/article?id=2352>.

<sup>342</sup> Source : l'entretien que nous avons mené avec le responsable de l'USAID à Meknès et les documents que l'agence nous a fournis.

formation en dégustation d'huile pour juger de sa qualité et corriger éventuellement toute imperfection qui risque de poser problème. D'une manière générale, l'USAID travaille pour l'amélioration et la modernisation de l'activité en encourageant un système intégré (Agrobusiness Intégrés) qui vise à remplacer une logique du marché (produire ce que l'on peut vendre) par une logique de production (vendre ce que l'on peut produire). Deux coopératives de SOM ont ainsi bénéficié de la mise à niveau des locaux ; l'installation de deux unités de trituration des olives avec un réservoir et des fûts de stockage ; la fourniture de matériel de taille et de récolte, d'équipements de bureau et informatiques, d'équipement de laboratoire et de contrôle de qualité, d'une centrifugeuse, et d'équipements de mise en bouteille et d'étiquetage ; et une assistance technique. Il faut noter que Meknès est la seule région qui bénéficie d'aides de la part de l'USAID en matière de développement de l'olivier.

Nous verrons dans le prochain point, l'impact des activités de ces nouveaux acteurs sur la dynamique du SOM et notamment sur le comportement des autres acteurs tels que l'INRAM de Meknès ou les délégations régionales et locales du ministère de l'agriculture.

#### 2.4.2. La dynamique du SOM : d'un objet territorial à un objet industriel

Incontestablement, le SOM vit une nouvelle dynamique tant au niveau de la production et l'exportation des huiles de qualité qu'au niveau des interactions entre ses acteurs. Effectivement, cette dynamique est caractérisée par une logique d'interaction forte et localisée entre différents acteurs dans les domaines de l'économie, du social ou de l'action institutionnelle. Le tableau ci-après classe les principaux acteurs participants selon leurs modes d'intervention.

**Tableau 38. Les principaux acteurs du SOM**

<b>Economiques</b>	<b>Associations et Organismes</b>	<b>Institutionnels</b>	<b>Centre de ressources</b>
<p><b>*Domaines agricoles publics et privés,</b></p> <p><b>*PME, GE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Sté LCM-Aïcha ;</li> <li>-Huileries du groupe Belhassan;</li> <li>-Sté CHCI Meknès ;</li> <li>-Riads de Tafilalet ;</li> <li>-Sté Olivinvest ;</li> <li>-Sté Charaf Corporation ;</li> <li>- Les Domaines Zniber...</li> </ul> <p><b>*Système financier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Crédit Agricole du Maroc</li> <li>- Fonds Olea Capital</li> </ul>	<p><b>*National :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- UDOM</li> </ul> <p><b>*International :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- USAID ;</li> <li>-Groupe Pieralisi (Italie) ;</li> <li>- Centre international des Etudes rurales de Valence (Espagne) ;</li> <li>-Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI)...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Services locaux de l'Etat</li> <li>* Collectivités locales (conseil régional, etc.)</li> <li>* Chambres consulaires industrielles et agricoles...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*INRAM</li> <li>*Centre de transfert technologique (centres agricoles)</li> <li>*Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès (ENA)</li> <li>* l'Institut des Techniciens Spécialisés en Horticulture de Meknès (ITSHM)</li> </ul>

Source : auteur.

Le nombre d'intervenants dans la filière olive à Meknès a sensiblement augmenté. On compte des nouveaux oléiculteurs et des pépiniéristes certifiés, des nouvelles unités de trituration modernes ou encore des entreprises spécialisées dans l'emballage, la maintenance et l'entretien. Par ailleurs, on observe la création des organismes comme l'Union pour le Développement de l'Olivier de Meknès (UDOM) et l'Agro-pôle Olivier de Meknès ou encore l'intervention des opérateurs internationaux comme l'Agence Américaine d'Aide au Développement (USAID) et le Conseil Oléicole International (COI). À côté de cet ensemble ainsi formé on trouve des institutions financières récemment créées comme le Fonds Olea Capital (lancé conjointement par Société Générale Asset Management et le Crédit Agricole du Maroc). Cette liste, qui est loin d'être complète, montre l'évidence réalité de la nouvelle dynamique de l'ESM et la complexité des interventions. Cette dynamique a entraîné par la suite une émergence de nouveaux niveaux de stabilisation, l'élaboration de nouveaux programmes ou de nouvelles procédures en interaction – souvent avec des conflits – avec les comportements présents dans la mémoire collective du SOM.

La présence de ces nouveaux acteurs dans le jeu a incontestablement permis la réactivation de plusieurs ressources, par provocation comme c'est le cas de l'INRAM de Meknès. Cet institut affirme, au terme de ses recherches, que le profil variétal à base de « Picholine marocaine » à double fin (huile et olive de table) est parfaitement adapté aux conditions pédoclimatiques locales face aux variétés étrangères. La réactivation peut résulter également par nécessité, comme c'est le cas de certaines unités de trituration qui se trouvent dans l'obligation de s'équiper des nouveaux matériaux de transformation pour faire face à la concurrence due à l'installation récente des huileries de taille moyenne et grande hyper modernes.

Il s'agit d'une nouvelle dynamique où le centre d'intérêt de la chaîne productive du SOM a changé, il est passé des petits agriculteurs (souvent celui qui s'est chargé également de la trituration) aux transformateurs. En d'autres termes, c'est la transformation (et l'aval de commercialisation) qui pilote désormais l'activité oléicole. En générale, cette dynamique oléicole de l'ESM présente un grand intérêt au niveau méthodologique puisqu'elle nous éclaire sur la reconstruction d'un territoire, son processus local d'innovation, ses alliances intra-secteurs, ainsi que les conflits pouvant être suscités par une telle dynamique.

#### **A) Le SOM ou la reconstruction d'un territoire sur la base de nouvelles ressources**

L'espace de Meknès nous donne l'opportunité d'assister à une reconstruction d'un territoire qui a été en déclin il n'y pas si longtemps et de voir comment et par quels moyens cette

reconstruction se réalise, sachant qu'il ne s'agit ni d'une nouvelle émergence après une disparition totale ni d'une reconversion. Le territoire garde toujours le même cœur de son activité : l'activité oléicole autour de laquelle se fait la recombinaison déclenchée par une impulsion particulière d'une institution universitaire en l'occurrence l'ENA. Cependant, il faut noter le rôle important joué par Mr N Ouazzani (Enseignant-chercheur de l'ENA) dans la reconstruction industrielle et la promotion du SOM. Ouazzani est le président de l'AOM et le secrétaire général de l'UDOM. Sa dynamique lui a valu le « Prix Spécial Cristina Tiliacos » de 2009 à Rome. Ce prix est décerné chaque année à une personnalité internationale du secteur de l'oléiculture. Selon le témoignage de Marco Oreggia, l'un des principaux experts dégustateurs de l'huile d'olive extra-vierge dans le monde et éditeur du Guide Extravergine, « *Ouazzani représente l'âme de la poussée innovante qui a concerné le secteur de l'huile d'olive au Maroc récemment. Il a une démarche ouverte à la modernisation, capable de pousser son propre pays vers de nouveaux objectifs, en ayant pour cible le marché, tout en gardant une sensibilité pour la protection et la valorisation de son terroir et de sa population* »<sup>343</sup>.

Dans cette reconstruction, les oléiculteurs de l'ESM ont pris conscience que la qualité de leurs produits commence par le choix de plants de renaissance, en passant par les méthodes de la cueillette des grains des olives et en terminant par les modes de transformation. Auparavant, l'oléiculteur ne se sentait pas menacé, obligé d'entretenir (par la taille) ou de renouveler ses plantations et travailler leur sol ou encore mettre un système d'irrigation. Aujourd'hui, les oléiculteurs sont contraints de se mettre à niveau en raison des nouvelles exigences imposées par les nouveaux transformateurs en matière de qualité des grains d'olive récoltés. Il est question si on veut approvisionner ces transformateurs, de veiller aux choix et aux méthodes d'implantation et d'entretien des plants d'olivier. Ces derniers doivent être certifiés et appartiennent à des variétés performantes, authentiques, saines et adaptées aux conditions pédo-climatiques marocaines. Ces plants constituent l'un des facteurs les plus importants pour augmenter et améliorer la production oléicole et l'arboriculture en général.

Par ailleurs, les oléiculteurs devront améliorer leurs techniques de récolte et de stockage avec un objectif principal : transporter les olives récoltées dans de brefs délais (maximum 48h) aux unités de trituration. Mais face à la lente réaction de la majorité des agriculteurs- oléiculteurs locaux, les petits notamment, et le refus des autres d'intégrer le mouvement de la

---

<sup>343</sup> Source : Journal marocain *L'Economiste*, Édition N° 2970 du 24/02/2009.



modernisation, des transformateurs ont procédé à l'intégration de l'amont de la filière. Ils ont implanté des milliers d'hectares en conduite intensive (voire super-intensive) par des plants certifiés, venant souvent de leurs propres pépinières, pour assurer leurs approvisionnements à bon prix et bonne qualité. D'autres ont introduit des variétés étrangères (Arbequine, Arbosana, Picholine du Languedoc, etc.) connues par leur grande productivité mais aussi par leur courte durée de vie. Le but est de se donner les moyens de produire plus d'olives de bonne qualité pour faire face à l'augmentation de la capacité de trituration (plus 8000 t/jour) dans l'Espace.

Deux opérateurs : Aïcha et Zniber<sup>344</sup> se distinguent par leur adoption d'un système totalement intégré et super-intensif, c'est-à-dire, ils ont décidé maîtriser toute la chaîne de production : du verger (provenant de leur propre pépinière<sup>345</sup>) en passant par la trituration jusqu' à la mise en bouteille. Il n'y en a pas de doute que c'est la meilleure façon pour assurer les approvisionnements et la qualité des olives destinées à la trituration. En attendant, que leurs plantations soient en pleine production, ils essaient d'exploiter le cadre de l'agrégation du PMV. 80 agriculteurs par exemple ont accepté de s'adosser au groupe « Aïcha » dans un projet de 1 800ha<sup>346</sup>. Ce groupe bénéficie également, avec les autres transformateurs, des services fournis en matière d'approvisionnement par l'UDOM. D'autant plus, l'intégration à cet organisme permet de réduire sensiblement les coûts de matières premières (ODE, 2010).

En aval, les acteurs du monde agro-industriel veulent exploiter à leur faveur l'image, l'histoire et la réputation de l'ESM. En effet, même en dehors des signes officiels de qualité, l'image de l'espace géographique fait partie intégrante de l'image de l'entreprise et de ses produits, que ce soit par la marque, les couleurs du logo ou la production de produits spécifiques. Dans cette vision, la renaissance s'est inscrite pleinement autour de l'identité oléicole du territoire. Sur un autre registre, la localisation l'activité agro-industrielle dans des zones mi-urbaines ou urbaines, fait lui profiter davantage des autres ressources souvent sous formes d'externalités d'ordre pécuniaire et technologique. Ces externalités a eu entre autres des impacts positifs sur leur processus d'innovation.

---

<sup>344</sup> Les deux groupes ont réussi à louer à longue durée des milliers d'hectares de la Sodea/Sogeta. On peut citer également le groupe CHCI qui dispose de 1 000 ha,

<sup>345</sup> La pépinière Olive-Aïcha issue d'un partenariat Maroc-Andalou dispose d'une capacité de production de 2 millions de plants et un million de plants à Marrakech. Elle s'étend sur une superficie de 30 ha (Agriculture du Maghreb, 2009).

<sup>346</sup> Source : <http://www.lavieeco.com/news/economie/huile-d-olive-la-production-du-maroc-a-triple-depuis-deux-ans-19144.html>, page consultée le 02/06/2010).

## **B) Le processus local d'innovation du SOM**

Ce processus s'est construit autour des modes opératoires d'innovation locaux en interaction avec le global. Il s'agit en réalité de partenariats entre des petits groupes d'acteurs liés formellement ou informellement. « Phénicia » et « Volubilia », honorées à maintes reprises<sup>347</sup>, sont parmi d'autres les premiers résultats de ces partenariats locaux. Phénicia, est le résultat d'un partenariat public-privé entre la société « Délices du Saïss » (entreprise familiale) et les terres de la « Sodea », société qui gère les terres publiques, un domaine de 180 ha. Ces terres, considérées parmi les meilleures exploitations oléicoles de la région, sont concédées à la société « Délices du Saïss » avec un objectif principal : produire une huile de qualité supérieure et richement aromatisée. Dans le souci de cette démarche qualitative, la production du domaine est intégrée. La réalisation de cet objectif a nécessité la réhabilitation du verger existant et son extension, d'un côté, et l'installation de nouvelles techniques importées et leurs adaptations aux conditions locales, de l'autre. Le projet est encadré par deux jeunes ingénieurs marocains de retour au pays après leurs expériences en Europe et aux États-Unis.

Quant à « Volubilia », elle est le résultat d'un projet du partenariat Université-Industrie. Il s'agit d'une coopération qui regroupe l'Ecole nationale d'agriculture à Meknès et la société « Olivinvest ». Dès le début de ce partenariat en 2002, la famille Gribelin (propriétaire de la société « Olivinvest ») et l'équipe Olivier de l'ENA de Meknès ont fixé comme objectif la production d'une huile d'olive de haute qualité. Selon Ouazzani, l'huile d'olive « Volubilia » est issue de l'oliveraie du « domaine Zouina » qui est composé d'un mélange de divers types de « Zitoun Beldi » (Picholine marocaine) et équipé d'une unité de trituration.

La dynamique de système d'innovation du SOM concerne également les centres de formation, en l'occurrence l'Institut des Techniciens Spécialisés en Horticulture de Meknès (ITSHM). Ce dernier a installée en 2008 une ferme pédagogique de l'oliveraie de quatre hectares en partenariat avec le projet ALEF (Promotion de l'apprentissage et de l'employabilité pour un avenir meilleur) de l'USAID<sup>348</sup>. L'objectif de cette première initiative est d'offrir un espace de formation pratique adapté aux besoins des stagiaires de la formation professionnelle agricole, et à ceux des professionnels qui disposent ainsi de l'infrastructure nécessaire pour expérimenter les dernières innovations technologiques et organisationnelles dans le secteur oléicole. En plus des 160 étudiants de l'institut, 560 apprentis bénéficient aussi du projet.

---

<sup>347</sup> La dernière (et la meilleure) distinction de Phénicia est sa réussite à figurer sur le guide « Flos Olei 2011 » des vingt meilleures huiles d'olive du monde.

<sup>348</sup> Source : le journal marocain *L'Economiste*, Edition N° 2728 du 05/03/2008.

Le renouvellement du processus d'innovation et de formation se fait dominé par un discours sur la nécessité de rompre avec la routine et l'ignorance. Le risque est de présenter ces lieux d'apprentissage de diffusion du progrès comme les seuls exemples à suivre. Alors que tout le savoir et le savoir-faire paysan ne sont pas totalement inexploitable. Il faut d'abord procéder à une évaluation de patrimoine local de connaissance et voir les limites et les lacunes qui nécessitent des améliorations. D'autant plus, il se peut que ces initiatives (ferme-école, laboratoire-agro-industrie) soient au profit seulement des grands oléiculteurs.

### **C) Les alliances intra-secteurs ou le modèle « panier de biens »**

Ces alliances sont le produit de l'étalement du territoire du SOM à la ville. En effet, la ville de Meknès fait partie du SOM non seulement par la présence forte de l'olivier dans le marché local ou dans les repas servis dans les restaurants locaux (tajine d'olive, ...), mais aussi par l'existence des huileries et des entreprises spécialisées dans le domaine et, surtout, par les opportunités de promotion et d'alliances qui pourraient être développées avec d'autres acteurs locaux non agricoles en s'inscrivant dans une perspective plurisectorielle. Les oléiculteurs et les acteurs locaux du tourisme ont pris conscience, par exemple, de l'importance des opportunités offertes mutuellement par leurs activités.

C'est la raison pour laquelle, ils ont décidé d'organiser la « Fête de l'Olivier à Meknès » puisque cette dernière n'est pas seulement la capitale de l'olivier au Maroc mais aussi un patrimoine mondial reconnu par l'UNESCO et l'une des quatre villes impériales du Maroc. La Fête de l'Olivier à Meknès est organisée, comme il a été dit plus haut, par l'AOM et l'UDOM. Quant aux partenaires de cette manifestation, on compte pas moins de 45 organismes: partenaire officiel (CAM), sponsors officiels (COI, la plupart des membres de l'UDOM,...), partenaires institutionnels (centre régional du tourisme de RMT, MAPM, Conseil régional de RMT, conseil de la ville de Meknès, KNOLEUM, MEDA-MEDOCC/CE, ...), Partenaires privés (hôtels, campagnes arienne : RAM et l'ALITALIA), partenaires médias (journaux et radios et télévisions locaux, nationaux et internationaux)<sup>349</sup>.

Dans cet esprit de coopération intra-secteurs, un musée dédié à l'olivier est en train de se mettre en place à Meknès, compte tenu de l'héritage historique de la cité ismaélienne et de l'importance de son patrimoine oléicole<sup>350</sup>. Par ailleurs, la « fondation route de l'olivier à

---

<sup>349</sup> Source : <http://www.feteoliviermeknes.com/index.php> (page consultée le 13/08/2011).

<sup>350</sup> Source : <http://www.lesoir-echos.com/2011/01/05/secteur-oleicole-huile-d%E2%80%99olive%E2%80%89-la-qualite-presse/> (page consultée le 17/06/2011).

travers la Méditerranée » a décidé d'inscrire la région Meknès-Tafilalet comme une étape de son parcours culturel et touristique, reconnu par l'UNESCO et le Conseil de l'Europe<sup>351</sup>. Ces itinéraires souhaitent créer des « synergies interactives » entre tourisme, promotion de la filière et développement durable en entreprenant l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel de l'olivier et en le valorisant (Ouazzani, 2011b).

#### **D) Conflits et risque d'exclusion**

Ces différents exemples de coopérations nous montrent la capacité du SOM à mobiliser les différents acteurs du territoire support en les faisant travailler ensemble sous plusieurs formes, à activer ses propres ressources territoriales (culturelles, naturelles...) en interférence avec l'extérieur et à les exploiter d'une manière productive et efficace dans la recomposition de la filière oléicole au niveau local. Néanmoins, un risque d'exclusion pourrait apparaître dans la mesure où ce mouvement orchestré par l'ENA est pratiquement fondé sur des gros producteurs et transformateurs. Par conséquent, les petits producteurs, malgré les efforts de l'Etat et des ONG, sont incapables de suivre le rythme de changement et d'adopter rapidement une stratégie de rattrapage. En revanche, pour les défenseurs de ce plan (comme l'AOM ou l'UDOM), les exigences résultant de la nouvelle dynamique du SOM contraindraient les petits agriculteurs à se regrouper au sein de coopératives dans le but de mettre fin aux effets néfastes du morcellement foncier dont souffre l'agriculture marocaine, à la rente qui règne toujours dans la région et, surtout, à la vente de la récolte sur pied.

Malgré cela, la vocation agroindustrielle du territoire voulue par l'Etat, et assez largement partagée par les agro-industriels, n'est pas sans confrontation avec d'autres préoccupations qui concernent le territoire, et notamment la question de la culture intensive au détriment de la culture extensive de l'olivier et ses conséquences environnementales. Dans cette lignée, s'inscrit les réserves exprimées par certains acteurs locaux, notamment l'INRAM de Meknès, vis-à-vis des effets de certaines pratiques comme le super-intensif ou l'importation des variétés de l'étranger. En effet, ces acteurs avancent que ces pratiques menacent à long terme la qualité et la spécificité territoriale d'huile d'olive, voire sa production en raison de leurs exigences en termes de ressources hydrauliques et organiques.

---

<sup>351</sup> « Les Routes de l'Olivier » sont des itinéraires basés sur l'interculturalité, réalisés autour d'un thème commun, l'olivier, élément unificateur de la Méditerranée et des peuples qui vivent à ses côtés. Les participants voyagent sur les traces de la diffusion de l'olivier depuis l'antiquité jusqu'à aujourd'hui. Pays concernés ou comportant une étape : Grèce, Chypre, Espagne, Portugal, France, Italie, Malte, Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro, Albanie, Turquie, Syrie, Liban, Jordanie, Egypte, Libye, Tunisie, Algérie, Maroc.

Sources : [http://www.olivtreeroute.gr/fr/fondation\\_fr.htm](http://www.olivtreeroute.gr/fr/fondation_fr.htm) et <http://www.olivtreeroute.gr/images/Morocco.pdf>.

Ce nouveau agroindustriel suscite également, en marge des espoirs en termes d'emplois, de nouvelles craintes concernant les bénéficiaires de ce programme de relance. En effet, la majorité des oléiculteurs est très méfiante vis-à-vis de cette nouvelle dynamique, élaborée selon eux sur mesure pour une seule catégorie d'oléiculteur. Ceci s'explique par l'influence et le pouvoir des grands exploitants agricoles et agro-industriels et leur capacité à trouver toujours les moyens pour détourner les programmes du développement à leur faveur. Par ailleurs, plusieurs acteurs non agricoles interrogés lors de notre enquête font remarquer aussi l'aspect quasi-privé qui accompagne la mission des nouvelles institutions du SOM, notamment l'UDOM et l'Agro-pôle Olivier de Meknès, qui sont censées jouer le rôle du vulgarisateur. Pratiquement aucun partage d'information ne s'effectue avec les autres acteurs méfiants ou qui ne représentent aucun intérêt lucratif (les centres agricoles, l'INRAM de Meknès,...).

Comme tout système en reconstruction, le SOM n'échappe pas donc à la confrontation des intérêts entre les acteurs qui trouvent les moyens pour s'y adapter et les autres qui n'y arrivent pas. Cette reconstruction a donc conduit à l'émergence d'un double sous-système : un moderne et industriel et l'autre traditionnel et agricole. Les questions qui s'imposent maintenant : est-il possible que les deux sous-systèmes cohabitent ensemble sur le même territoire ? Pourraient-ils travailler et coopérer ensemble sur des projets communs ?

### **2.4.3. SOM agricole et SOM industriel : la cohabitation est-elle possible ?**

Bien que porté par un développement agro-industriel et un marché à l'exportation d'un produit de qualité, le Système Oléicole à Meknès contient toujours un sous-secteur artisanal caractérisé par une production territoriale et un marché de consommation local. Comme on a pu le remarquer tout au long de cette section, la majorité des petits oléiculteurs ne sont pas intégrés au renouvellement du processus productif du SOM pour plusieurs raisons. D'abord, le refus d'une partie d'eux de changer leurs pratiques culturelles (travaux de sol, traitement et taille, techniques de transformation et de vente) en raison de leur attachement à leur tradition et leur méfiance à tout ce qui relève de la modernité. Pour ce qu'ils y veulent, le morcellement, les parcelles des exploitations et le manque des moyens ne leur permettent pas de mettre des systèmes modernes tels que l'irrigation ou l'emploi des machines modernes.

Ensuite, ils ne se sentent pas menacer puisqu'ils arrivent toujours à écouler leurs olives en nature ou transformées en huile. Ceci s'explique par l'existence d'un marché local dynamisé par des clients qui préfèrent acheter l'huile d'olive au moulin d'huile traditionnel ou semi-

moderne ou carrément acheter des grains d'olives pour les triturer dans une unité d'extraction de leur choix. L'huile d'olive est distribuée par des circuits courts où les consommateurs s'approvisionnent généralement auprès de personnes qu'ils connaissent. Enfin, les porteurs de la nouvelle dynamique du SOM semblent basés uniquement leur projet sur les grands oléiculteurs modernes, comme en témoigne le dernier Prix de la meilleure huile d'olive 2010/2011 décerné au groupe Castel implanté à l'ESM depuis 2007. Ce groupe cultive 600 ha de l'olivier (avec les variétés Arbequine, Arbosana et Koroneiki) conduites en super-intensif (1 667 plants/ha) et récoltées à la machine<sup>352</sup>. Alors, on est dans une logique des Syal de type agricole et des Syal industriels. Un SOM agricole constitue principalement des petits oléiculteurs traditionnels et ruraux et qui résistent pour garder leurs pratiques artisanales en matière de production d'huile d'olive. Et un autre : le SOM industriel composé des oléiculteurs modernes et qui produit une huile d'olive de qualité. Les deux se réfèrent au territoire pour valoriser leurs produits, chacun à sa manière.

Le SOM agricole continue à exploiter les savoirs et savoir-faire ancrés dans l'espace et transmis principalement par l'apprentissage, les valeurs et les normes informelles cadrant les interrelations entre les oléiculteurs, entre ces derniers et les autres membres (services publics,...) ainsi que l'image, l'histoire de l'espace, l'authenticité et les circuits courts pour vendre son produit principal, en l'occurrence l'huile d'olive. Quant au SOM industriel, il a pris le pari de valoriser d'autres ressources relevant plutôt de l'économie de production tels que les économies d'échelle (production intensive et intégrée), l'industrialisation de la qualité des ses produits selon les normes internationales et le développement des interactions marchandes et/ou formelles entre ses membres, entre ses derniers et les autres acteurs (institutions de R&D et de formation, organismes internationaux). Toutefois, le SOM industriel veut toujours garder son attachement au territoire (image, histoire,...), comme témoigne sa détermination à se doter d'AOP, pour attribuer une couleur locale à ses huiles d'olive dessinées principalement aux consommateurs étrangers.

Les défenseurs du SOM industriel affirment que sa stratégie est la meilleure façon pour valoriser les produits oléicoles de l'espace, améliorer la situation des agriculteurs ainsi que déclencher un développement local. Quant aux réticents vis-à-vis de cette stratégie, ils mettent en avant son caractère catégoriel et d'exclusion, le risque d'une surexploitation des ressources naturelles et la perte de la spécificité locale caractérisant l'huile d'olive de l'espace. Le

---

<sup>352</sup> Source : <http://www.olint.com> (page consultée le 25/08/2011).

tableau ci-dessous présente les principaux enseignements et caractéristiques de chaque sous-système de SOM ainsi que les contraintes auxquelles les deux SOM (agricole et industriel) doivent faire face.

**Tableau 39. Principales caractéristiques du SOM industriel et du SOM agricole**

<b>Synthèse SYAL</b>		<b>SOM agricole</b>	<b>SOM industriel</b>
<b>Vue d'ensemble</b>			
Statuts et activités des entreprises	Agricoles	- Domaines privés et publics - Coopératives agricoles	Domaines privés et publics
	Transformateurs	- Coopératives - PME, GE - Privés - Traditionnelles/ semi Modernes	- Grande entreprise - PME - Privés - Modernes
	Distributeurs	- Transformateurs - circuits courts	- Transformateurs - Commerce de proximité - Supermarché
Produits : huile d'olive		Relativement primaires et d'une qualité industrielle médiocre.	Qualité selon les normes du COI.
Performances		Quasi couverture (50% à 70) du marché local.	Plusieurs huiles sont primées au niveau national et international.
<b>Organisation du SYAL</b>			
Relations entre entreprises		- Complémentarité de métiers techniquement indépendants - Relations formelles et informelles	- Activités similaires - Relations formelles
Compétition – coopération		- Faible concurrence - Faible coopération formelle	- Coopération dans la production, transformation et la commercialisation
Liens avec le marché		- Faible maîtrise du marché national	- Bonne maîtrise du marché national - présence de plus en plus sur les marchés étrangers
<b>Marché du travail</b>		- Apprentissage interne - Règne de l'informalité - Mobilité régionale très forte	- Apprentissage interne et externe - Mains d'œuvre qualifiée - Formation universitaire - Mobilité régionale très forte
<b>Développement du SYAL</b>			
Origine des entrepreneurs		Interne	Interne
Facteur de localisation	Ressources naturelles	Important	Important
	Infrastructures		Très importantes
	La famille et l'appartenance au milieu	Très important	Importants
Type de développement		Extensif	Intensif
<b>Le rôle du territoire</b>		La proximité génératrice de solidarité et de coopération.	La proximité génératrice des économies pécuniaires et technologiques : - Salon international d'agriculture - Fête de l'olivier - Activités culturelles et touristiques
<b>Les rapports avec les institutions</b>		Fortes relations avec : - les institutions d'Etat (DPA) et des	- Intervention significative des organismes étatiques

	collectivités - IRAM de Meknès	- Des métiers de plus en plus connectés des structures de formation professionnelle et de recherche. - Des relations denses avec les associations professionnelles et les coopératives
<b>Le rapport avec l'extérieur</b>	- pas de contact avec le marché international	- Dépendance de l'étranger en matière de vente des produits - Forte présence des organismes professionnels internationaux - Importation des nouvelles techniques de production et de transformation
<b>Les contraintes</b>	- Généraliser les bonnes pratiques culturelles : l'entretien du verger, taille, récoltes avec vibreur ou avec les mains... - Améliorer les conditions d'hygiène au niveau des unités traditionnelles et semi modernes ; - faire respecter les délais recommandés de stockage, de trituration... - stocker les huiles produites dans des matériels destinées à sa conservation.	- La durabilité des ressources naturelles ; - l'écoulement la production

Source : auteur.

Il ressort que les défis concernant le SOM agricole ne sont pas faciles à relever en raison de leurs aspects naturels. Ceci nous amène à s'interroger sur la durabilité de la rente qui fonde la base de la qualification de ses produits et par conséquent sur le risque de la vulnérabilité du système local de développement. En revanche, le développement agroalimentaire du SOM industriel semble davantage solide économiquement malgré les contraintes d'ordre naturel qui pèsent sur lui puisqu'il est lié à la valeur ajoutée réalisée au niveau de la transformation de ses produits. Néanmoins, les défenseurs du SOM agricole restent convaincus qu'il y a des possibilités pour améliorer le système sans autant l'industrialiser. Dans ce cadre, ils avancent des exemples réussis en la matière. L'huile d'olive Tyout-Chiadma à Essaouira qui est la seule AOP d'huile d'olive, jusqu'à maintenant, au Maroc. Cette qualification lui a été attribuée principalement sur la base de sa valorisation du savoir faire traditionnel en matière de trituration. En effet, l'extraction s'effectue toujours dans un moulin traditionnel respectant les normes d'hygiène. Deuxième exemple est celui d'huile d'olive de la coopérative de FEDOLIVE dans la zone géographique de Rif qui a réussi de se doter d'une certification de « Bio » et bientôt de commerce équitable. Au niveau de l'Espace Saïs de Meknès, les premiers résultats de la mise à niveau de coopérative Al Mamounia (28 agriculteurs sur 316 ha) et celle d'Oued Eddahab (24 agriculteurs sur 40 ha) sont très encourageants. Au lieu



d'inviter ses membres à assister des discours sur la nécessité de moderniser leurs pratiques dans stages, les agents de l' USAID ont carrément se déplacer sur place pour les faire apprendre les bonnes pratiques culturales aux agriculteurs et personnes destinées à travailler dans les deux unités de trituration offertes par l'agence, avec des citernes en inox pour stocker les huiles produits. En 2008, la petite coopérative d'Oued Eddahab (40 ha) a pu triturer plus de 200 tonnes d'olives, soit l'équivalent de 4 000 litres d'huile d'olive vierge.

En plus de la préservation de la « Picholine marocaine » (garant de la spécificité d'huile d'olive marocaine) de la tradition et de la nature, les voies empruntées par ces deux sites de production permettent d'améliorer directement la situation économique et sociale des petits oléiculteurs. En revanche, ces voies ne correspondent pas à la logique de regroupement de PMV. La solution que propose le PMV dans son plier II, c'est l'agrégation des petits agriculteurs autour des projets fédérateurs. Rassembler 80 agriculteurs pour approvisionner un seul opérateur, en l'occurrence le groupe d'Aïcha, est le meilleur exemple qui illustre clairement cette logique. Toutefois, certaines mesures prises dans le cadre du pilier II (l'agriculture solidaire) du PMV pour la filière oléicole à Meknès prévoient une réhabilitation (rajeunissement des vieilles plantations + confection d'impluviums) ; la mise à niveau des unités de trituration traditionnelles et semi modernes et renforcement de l'organisation de la filière (PMV-Meknès, 2008 ; MAPM, 2009).

#### **A) La réhabilitation : rajeunissement des vieilles plantations + confection d'impluviums**

La réhabilitation concerne des périmètres de 200 ha par an pour atteindre une superficie totale de 1 800 ha en 2018. Ces superficies sont localisées essentiellement dans la zone de montagne. Pour encourager la réhabilitation, le PMV prévoit dans le cadre de FDA :

- Des subventions de la clôture des périmètres de plantations rajeunies;
- L'instauration d'une prime de réhabilitation.

#### **B) La mise à niveau des unités de trituration traditionnelles et semi modernes**

Le plan recommande que ces unités soient agrémentées et classées, et que l'encouragement de l'investissement dans ce domaine soit fonction de la qualité produite. Il propose la modernisation de l'ensemble d'unités traditionnelles (89 unités) à raison de 9 unités /an et la formation des les propriétaires, les gérants et tout le personnel de ces unités sur les bonnes pratiques d'extractions d'huile et le respect de l'environnement. Concrètement, la modernisation signifie :

- La substitution du fer par l'inox ;
- La substitution de la force animale par la force mécanique ;
- Le carrelage et la cimentation des locaux ;
- L'équipement approprié (caisses, scourtins et citernes alimentaires).

Quant aux 46 unités semi modernes, un programme de cinq ans a été lancé pour l'amélioration de la qualité dans ces unités. Il prévoit en particulier la formation, sur les bonnes pratiques d'extraction d'huile et le respect de l'environnement, au profit des propriétaires, des gérants et du personnel des unités. Ce programme envisage également des restructurations au niveau de ces unités telles que la compartimentation, le changement des scourtins et l'amélioration de l'hygiène par le travail en chaîne continue.

### **C) Le renforcement de l'organisation de la filière**

Cet axe renvoie à la question de l'intégration de la filière oléicole avec ses différentes composantes. Cette question est considérée comme le maillon faible dans le processus de production des olives et leur transformation (FENAGRI, 2004a). L'ensemble de la superficie cultivable est réparti sur 400 000 exploitations et 800 000 parcelles, soit une moyenne de 1,5 ha par exploitation. Ce morcellement des terres entraîne une dispersion de la production et rend moins fiable les approvisionnements des unités de trituration. Compte tenu de la faiblesse de l'organisation, à l'état actuelle, le PMV recommande de développer l'organisation des acteurs selon la démarche suivante :

- Agréger des producteurs, à titre individuel, à raison de 7 à 15 producteurs par *douar* (petit village) ;
- Choisir ces acteurs sur la base de leur aptitude à réussir l'agrégation et à s'organiser en coopérative dans l'avenir ;
- Former ces groupes sur la coopération ;
- Assurer une amélioration significative de la valorisation de la production agrégée (la marge nette dégagée par unité de production agrégée soit supérieur à celle de l'unité de production non agrégée).

Le degré d'organisation des producteurs peut être amélioré progressivement par la création de coopératives<sup>353</sup>. L'identification des groupes organisables et leur formation soient des préalables essentiels à leur organisation. Ensuite, chaque groupe homogène de ces coopératives sera agrégé autour d'une agrégation. A l'horizon 2018, 10 agrégations (encadré 6) pourraient être atteintes selon le PMV-Meknès (2008). Autour de chacune d'elle, seront agrégées en une superficie de 3 500 ha correspondant à une production de 7 400 tonnes en moyenne.

#### Encadré 6. Fiche projet d'agrégation

Ce projet d'agrégation vise l'amélioration de la productivité (40 %), de la qualité de l'huile (60 %) et la valorisation de la production. Le projet sera axé sur :

- La plantation de 1 000 ha d'olivier;
- La réhabilitation de 600 ha de vieilles plantations;
- L'amélioration du rendement au niveau 3 000 ha (par l'optimisation des pratiques culturales via un encadrement approprié) et des conditions d'accès aux intrants agricoles;
- La valorisation de la production par la mise à niveau des unités de triturations (11 traditionnelles et 13 semi modernes) et l'amélioration des conditions de stockage et de commercialisation.

Il est à rappeler que la production de cette zone est presque naturelle, offrant ainsi une opportunité de la reconverter en production biologique quand sa certification «Bio» est possible.

Source : PMV-Meknès (2008).

D'une manière générale, les objectifs prévus par le PMV à l'horizon 2018 pour la filière oléicole au niveau de l'ESM sont : l'augmentation de la production de 197 % (tableau 40) ; l'amélioration de 60 % la qualité de la production.

**Tableau 40. Objectifs visés à l'horizon 2018 pour la filière oléicole au niveau de l'ESM**

Filière	Situation actuelle Moyenne (2002/07)			Objectifs (2018)		
	Superficie (1 ha)	Production (1000T)	Valeur de la Production (million Dh)	Superficie (ha)	Production. (1.000T)	Valeur de la Production (million Dh)
<b>Olivier</b>	21 600 dont 3 900 Jeunes plantations	31 980	160	35 000 dont 3900 jeunes plantations	95	475

Source : PMV-Meknès (2008).

L'augmentation de la production attendue sera la résultante de l'effet conjugué de l'augmentation : de la superficie (plus de 10 000 ha), de la superficie irriguée (plus de 1 620 ha) et du rendement moyen (plus de 1,23 t/ha). L'augmentation du rendement moyen est

<sup>353</sup> Les modèles espagnol et italien sont édifiants sur ce registre. L'exemple d'une coopérative italienne qui a commencé avec 60 producteurs et qui en compte aujourd'hui plus de 4 000 organisés à la fois en amont et en aval (<http://www.olives101.com/2006/07/05/98/>, page consultée le 14/06/2009).

basée sur la possibilité de faire passer le rendement moyen actuel (moyenne des cinq dernières années) de 1,82 t/ha à 3,05 t/ha à l'horizon 2018 (soit une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 7 %). Le PMV vise à travers l'accroissement de la production et l'amélioration de la qualité des produits oléicoles entre autres l'augmentation du revenu des oléiculteurs, notamment dans les zones défavorisées.

## CONCLUSION DU CHAPITRE 4

La reconfiguration que connaît actuellement le secteur agricole et agro-industriel marocain renouvelle profondément la position de l'activité oléicole dans l'Espace Saïs-Meknès et, avec elle, les déterminants de son avantage concurrentiel. Bien que le processus de la restructuration du Système Oléicole de Meknès n'est pas achevé, on peut toutefois affirmer que l'on est devant un territoire qui émerge à nouveau sous forme d'un système agroalimentaire localisé avec une double logique : industrielle et agricole. Les premières observations obtenues au travers de ce travail, qui se veut pour l'heure exploratoire, nous ont permis de constater la volonté des acteurs locaux d'ériger l'Espace Saïs-Meknès comme un emblème du développement agro-industriel régional, voire national.

Cet Espace a pourtant, au regard de son histoire et de son ancrage territorial, une vocation profondément agricole. La préservation et la continuité de la redynamisation sont ainsi conditionnées par la capacité des acteurs du Système Oléicole de Meknès à se mobiliser collectivement en permanence pour la construction des actifs spécialisés et spécifiques, construction qui s'effectue grâce à la valorisation des différentes ressources locales (traditions oléicoles ancestrales, organisationnelles et institutionnelles) dans un processus de qualification globale des produits oliviers.

## CONCLUSION DE LA PARTIE 2

Le but de cette partie était double : d'un côté, approcher la question des interactions entre conservation et valorisation, suscitées par l'évolution de Système Agroalimentaire Localisé ; de l'autre, discuter les contours de ce concept à travers une étude du terrain. Il s'agissait d'observer et d'analyser la renaissance du Système Oléicole dans l'Espace Saïs-Meknès au Maroc. Grâce à cet exemple, nous avons montré que les Syal subissent des trajectoires particulières qui dépendent, dans chaque cas, de causes et de contextes spécifiques. Dans le cas précis de l'Espace Saïs-Meknès, la ressource initiale était liée à un produit agricole de qualité comme dans la définition canonique du Syal. Les contraintes de valorisation sur le(s) marché(s) ont conduit l'ensemble du système à infléchir sa trajectoire dans le sens d'un pôle d'économie de production.

Incontestablement, l'ancrage rural du Système Oléicole de Meknès est une condition nécessaire pour sa formation mais insuffisante pour sa survie. En effet, il fallait développer également des interactions industrielles et techniques impliquant les différents acteurs locaux dans des processus collectifs. Ce faisant, le système change de nature et on y retrouve à la fois des caractéristiques d'un Syal-Agricole et celles d'un Syal-Industriel. Ces trajectoires illustrent la capacité plus ou moins forte des Syal à exercer une plasticité sur ses formes et ses objectifs. Cela conforte l'hypothèse selon laquelle les modes d'organisation territorialisés en systèmes productifs constituent des amortisseurs et des adaptateurs du violent mouvement actuel de globalisation dans le cadre d'une nouvelle géographie du capitalisme (Bouba-Olga, 2006). Au final, l'étude nous a mené à valider les Syal-Industriels comme modèle novateur et pertinent de coopération et de développement des activités agricoles et agroalimentaires à l'échelle d'un territoire, au moment où le monde alimentaire s'interroge sur la capacité des modèles agricoles dits alternatifs à répondre aux besoins accrus en matière de denrées alimentaires.

# CONCLUSION GENERALE

L'étude réalisée visait à répondre à la question suivante : la montée de l'insécurité alimentaire a-t-elle un impact sur les Systèmes Agroalimentaires Localisés (Syal) ? Et, plus particulièrement, les Syal sauront-ils substituer à la logique de « produire peu et mieux » celle de « produire assez et mieux » sans perdre leur identité et reproduire le modèle agricole productiviste ? Deux analyses ont été menées pour y répondre. La première a porté sur les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire ainsi que sur les bases conceptuelles et théoriques du concept de Syal. La seconde a été consacrée à l'évolution de ce dernier face à la nécessité d'accroître les disponibilités alimentaires, et ce à travers l'étude du Système Oléicole dans l'Espace Saïs-Meknès au Maroc (SOM).

Sur la question de l'insécurité alimentaire, l'analyse a révélé que l'agriculture et l'agroalimentaire, en l'état actuel des structures et compte tenu des immenses contraintes naturelles, sont incapables d'assurer un accès à une nourriture suffisante et adéquate pour tout le monde. En effet, contre toute attente, la question alimentaire a été remise au centre des préoccupations mondiales dès le début de notre siècle. Pourtant, le premier des huit Objectifs du Millénaire pour le développement consistait à réduire, à l'horizon 2015, de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition dans le monde (soit passer de 850 à 425 millions de personnes). L'humanité compte actuellement près d'un milliard de personnes victimes de l'insécurité alimentaire.

En examinant les éléments structureaux du système alimentaire, il apparaît que cette situation tient à trois causes principales :

- Tout d'abord, le réchauffement climatique constitue un problème en tant que tel, auquel s'ajoute l'accroissement de la fréquence d'événements extrêmes et de catastrophes naturelles. Le durcissement des conditions naturelles entraîne effectivement un risque accru d'incendies, de sécheresses et d'inondations dont les conséquences très néfastes sur l'agriculture (l'érosion des sols,...) sont très lourdes. En effet, ces conséquences réduisent le potentiel agricole de nombreux pays, notamment au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, où la pression sur la ressource en

eau est déjà forte. Ce potentiel est d'autant plus menacé par l'avancée des agrocarburants.

- Ensuite, la pauvreté et la misère ont rendu l'accès à une nourriture suffisante et équilibrée très difficile, voire impossible dans certains cas. C'est le cas de plusieurs millions de personnes (au Nord comme au Sud) qui n'ont pas les moyens d'acheter des denrées alimentaires saines. Ces difficultés sont parfois conjuguées aux conflits armés, comme par exemple en Somalie. Par contre, l'amélioration de la situation économique dans beaucoup des pays du Tiers Monde, notamment en Asie, a permis l'augmentation du revenu d'une partie de leur population. Cette augmentation s'est traduite par une hausse sensible de la demande alimentaire. Celle-ci s'explique également par la quasi généralisation du modèle de consommation de masse. Un tel modèle est synonyme d'une profonde transformation structurelle de la consommation alimentaire qui défavorise la promotion des produits vivriers locaux. S'ajoute à cela l'explosion démographique. La population mondiale a franchi le seuil des 7 milliards d'habitants en 2011, soit un gain d'un milliard d'individus en seulement 12 ans.
- Enfin, ces éléments, combinés aux politiques agricoles publiques, ont eu comme effet l'accroissement de la volatilité des prix. Les pays riches veulent toujours contrôler l'offre au moyen de subventions et de protectionnisme, alors que les pays en développement et les pays les moins avancés voient dans le secteur agricole une source de recettes fiscales et de devises. Cette intervention publique excessive fausse le jeu de la concurrence et augmente le déséquilibre entre l'offre et la demande alimentaire. Ce déséquilibre va être aggravé par les mouvements de spéculation financière qui sont tenus responsables du déclenchement de la flambée des prix alimentaires de 2008.

Selon la FAO, cette volatilité caractérisant les prix alimentaires est appelée à persister et pourrait même s'accroître, rendant par conséquent les consommateurs, les petits agriculteurs et les pays pauvres encore plus vulnérables à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. Il en résulte que la situation alimentaire actuelle est extrêmement instable, que ce soit pour les pays du Sud (famine, malnutrition,...) ou pour les pays du Nord (maladies liées au régime alimentaire : obésité, diabète,...). Face à cette situation, nous avons montré qu'il y a une urgence à apporter des réponses structurelles pour accroître les productions des denrées alimentaires de qualité. Ce constat nous a conduit à nous interroger sur la capacité des modèles agricoles dits alternatifs (produits de terroir, agriculture biologiques,...) à relever ce



défi. Pour appréhender cette question, nous avons choisi d'étudier les Systèmes Agroalimentaires Localisés qui incarnent parfaitement la logique de ces modèles, laquelle est fondée sur : « produire peu et mieux ».

Nous avons voulu savoir dans quelle mesure les Syal sont capables d'adopter des changements orientés vers la nouvelle logique : « produire assez et mieux ». Pour y parvenir, nous avons étudié le Système Oléicole dans l'Espace Saïs-Meknès au Maroc (SOM). Ce dernier, après des années de crise, connaît en effet une renaissance qui s'inscrit dans cette nouvelle logique.

Les résultats de cette étude montrent clairement que le Système Oléicole de Meknès est en train de réaliser son pari d'augmenter sa capacité de production et d'exportation d'huile d'olive conformément aux normes internationales de la qualité, comme en témoignent les Prix obtenus aux différents concours par les huiles de Meknès ou les craintes exprimées très récemment par des producteurs américains d'olives, et notamment ceux de Californie, vis-à-vis des exportations marocaines<sup>354</sup>. Ces résultats illustrent que le dynamisme du SOM est la conséquence principale de l'industrialisation de son processus de production.

Les acteurs principaux du Système Oléicole de Meknès voient en effet dans l'industrialisation un moyen de moderniser l'activité oléicole depuis le verger jusqu'aux techniques de vente, en passant par la transformation et le conditionnement. En amont de la filière, il est question de sélectionner les meilleurs clones de la Picholine marocaine (*Zitoun*), voire d'importer des variétés étrangères connues pour leur rendement élevé. Par ailleurs, les oléiculteurs, par choix ou par contrainte, ont de plus en plus recours à des techniques modernes culturales (fertilisation, irrigation, travail du sol, traitement, taille, entretien, récolte, etc.). Au niveau de la transformation, la nouvelle dynamique ne concerne pratiquement que quelques grandes unités modernes de trituration. La majorité des unités de trituration du SOM sont disqualifiées en raison de leur faible capacité de trituration et de leur manque d'hygiène.

Cette renaissance du Système Oléicole de Meknès a été impulsée par le Plan National Oléicole (1998-2010) et soutenue par la suite par le Plan Maroc Vert (2008) qui a opté pour la

---

<sup>354</sup> Source : Journal *San Francisco Gate* du 18/09/2011, Business Report, <http://www.sfgate.com/cgi-bin/article.cgi?f=/c/a/2011/09/18/MNTA1KSF5N.DTL&ao=2>.

filière oléicole et pour l'Espace Saïs-Meknès pour relancer le secteur agricole et agroalimentaire marocain. Mais elle est avant tout l'œuvre des acteurs locaux qui se sont organisés dans des nouvelles institutions. L'Agro-pôle Olivier de Meknès, piloté par l'Ecole Nationale de l'Agriculture à Meknès, vise en particulier l'amélioration technique de l'activité oléicole à travers la mise en place des programmes de recherche et de vulgarisation. Par ailleurs, une autre institution, l'Union pour le Développement de l'Olivier de Meknès (UDOM), a été créée pour promouvoir la filière oléicole locale. Les deux institutions fonctionnent comme instruments d'appui et de coordination.

L'étude du Système Oléicole de Meknès nous a révélé que la constitution d'un modèle des Systèmes Agroalimentaires Localisés, ayant un objet territorial et industriel, impliquerait un processus long. Ce dernier demande des tâtonnements pour faire émerger progressivement et stabiliser, à la suite d'expérimentations, les dispositifs organisationnels et institutionnels. Ceux-ci forment ce modèle en articulant contraintes locales et tendances générales. En effet, on reproche aux deux institutions créées récemment (l'Agro-pôle Olivier et l'UDOM) de fonctionner comme un « club fermé », limité à un groupe d'acteurs constitué principalement des grands exploitants et des transformateurs oléicoles.

L'étude a mis en évidence que la majorité des oléiculteurs et des unités traditionnelles de trituration de l'Espace Saïs-Meknès sont exclus du mouvement que connaît le Système Oléicole de Meknès malgré les efforts menés par de la Direction provinciale de l'Agriculture de Meknès pour qu'ils combler leur retard. D'autres acteurs (INRAM de Meknès, consommateurs,...) voient également dans la nouvelle stratégie empruntée par le Système Oléicole de Meknès une menace supplémentaire pour les ressources naturelles locales en déclin (terres cultivables, eau,...) dans la mesure où elle encourage l'emploi des variétés étrangères destinées à des pratiques culturales intensives, voire super-intensives. Le recours à des plantes étrangères, conjugué à l'industrialisation de la transformation, menace aussi la dimension territoriale de la qualité d'huile d'olive.

Pour les défenseurs de la nouvelle stratégie, cette dimension est présente et préservée à travers l'intégration de l'histoire oléicole de l'Espace Saïs-Meknès dans l'image à laquelle renvoient toutes les marques d'huile d'olive produites sur le site. Selon eux, le dynamisme actuel du Système Oléicole de Meknès est aussi un moyen pour pousser les petits oléiculteurs et les unités traditionnelles de trituration à moderniser leurs techniques de production et pour

contribuer, par les emplois et les activités non agricoles qu'il génère, au développement local. Il est évident qu'on est devant un dilemme : soit évoluer vers l'industrialisation du processus de production afin d'augmenter le rendement avec un risque de déterritorialisation de la qualification des produits et de destruction des ressources naturelles ; soit garder l'ancien système, pourtant certainement voué à la disparition en raison de la crise qu'il subit ou a subi à tous les niveaux (recul et morcellement des exploitations oléicoles, qualité médiocre de l'huile d'olive, retombées économique très faibles,...).

Face à cette situation, nous pensons que les pratiques relevant de l'agriculture écologiquement intensive pourraient constituer une solution efficace pour augmenter la production oléicole sans avoir des effets néfastes sur la nature. Pour préserver la territorialité du processus de la qualification d'huile d'olive, il faut encourager l'implantation des clones les plus productifs de la variété locale : la Picholine marocaine, et accélérer le rythme de la mise à niveau des moulins traditionnels, notamment en matière de respect des normes d'hygiène. Cette démarche permet de valoriser le savoir-faire traditionnel local et de préserver la variété de « *Zitoun* », l'un des principaux garants de la spécificité locale d'huile d'olive du Système Oléicole de Meknès.

Au niveau de la transformation, on préconise le recours à l'entretien et à la modernisation des *maâsras* et des unités semi-modernes de trituration pour garder l'empreinte locale à ce niveau face à la domination des unités hypermodernes de trituration. D'autant plus, les *maâsras* et les unités semi-modernes présentent des avantages en matière d'économie d'eau et d'énergie, de coût de production et elles s'adaptent pratiquement à toutes les zones (plates, enclavées, montagneuses,...) et pour toutes les exploitations (petites, moyennes,...). Du point de vue construction et maintenance, ces unités sont faites à partir de matériaux locaux qui peuvent être réparés et maintenus sur place avec des pièces de rechange fabriquées et disponibles localement. Toutefois, les *maâsras* et les unités semi-modernes se distinguent principalement par leur processus de trituration à froid.

L'entretien et la modernisation préconisés à ce niveau, dont l'objectif est de réduire la durée du processus d'extraction, d'augmenter la production et d'améliorer la qualité de l'huile d'olive, concernent notamment :

- L'amélioration des conditions de travail et d'hygiène à l'intérieur des *maâsras* et des unités semi-modernes (lavage assez fréquent du local et du matériel utilisé : scourtins, cuves, roue, pressoirs, rampe,...) ;
- L'accroissement du rendement en huile au moyen de l'emploi d'énergie électrique, thermique, hydraulique, etc. ;
- La nécessité de se doter de moyens appropriés pour transporter, laver et effeuiller les graines d'olives, ainsi que pour stocker et conditionner l'huile d'olive.

Ces solutions médianes (dans notre cas : l'agriculture écologiquement intensive, l'entretien et la modernisation des *maâsras* et des unités semi-modernes de trituration) nous semblent être un bon compromis entre « produire assez » et « produire mieux ». Ce compromis est nécessaire pour améliorer les disponibilités alimentaires et offrir en même temps des produits de qualité, tout en restant lié au territoire et aux valeurs sociétales, notamment en matière environnementale.

En somme, il faut rappeler que la question alimentaire n'est pas seulement une affaire de production agricole, mais qu'elle est également d'ordre économique, social et politique. Il est donc urgent de mener des efforts pour régler les conflits armés, notamment les guerres civiles ayant un impact direct sur l'accessibilité des populations aux denrées alimentaires. Ensuite, si l'on veut que tout le monde mange suffisamment et bien, alors il faut remplacer le modèle de consommation de masse par un autre basé sur le respect de l'environnement, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le régime alimentaire équilibré, etc. Enfin, la sécurité alimentaire est liée à la sécurité sociale : emploi et santé. Se procurer des moyens financiers et de subsistance est nécessaire aux populations pour s'approvisionner correctement en matière alimentaire et accéder aux soins afin de lutter contre les maladies chroniques liées à l'alimentation. Or, ces exigences sont conditionnées, entre autres, à une croissance économique soutenue. Cette dernière est toutefois aujourd'hui fortement compromise par la grave crise économique, financière et monétaire qui sévit partout dans le monde, plus particulièrement dans les pays du Sud de l'Europe. Dans une telle situation, n'est-il pas temps de mettre en place un nouvel ordre économique et alimentaire mondial ?

## BIBLIOGRAPHIE

Abbadi A. (2011), « Filière oléicole au Maroc », Communication au Séminaire Horizon 2020 Renforcement des Capacités/ Programme Méditerranéen pour l'Environnement : *Meilleures Pratiques Environnementales dans la production de huile d'olive et le traitement des sous-produits de la filière oléicole au Maroc*, 1-2 Mars, Meknès (MAR), 22p.

Abboud J. (2011), « Elimination des eaux résiduaires des huileries d'olives (margines), étude de FODEP en 2004 », Communication au Séminaire Horizon 2020 Renforcement des Capacités/ Programme Méditerranéen pour l'Environnement : *Meilleures Pratiques Environnementales dans la production de huile d'olive et le traitement des sous-produits de la filière oléicole au Maroc*, 1-2 Mars, Meknès (Maroc), 18p.

Abdmouleh R. (2010), « Consommation des produits écologiques et inégalités sociales. Le cas tunisien », Développement durable et territoires (en ligne), (page consultée le 29/05/2011), <http://developpementdurable.revues.org/3733>.

Abdoun A., El Atrouz A, Mechkouri A. (2004), *Profil environnemental de Meknès*, Agendas 21 locaux pour la promotion de l'environnement et du développement durable en milieu urbain, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement du Maroc, UN-HABITA, 94p.

Aboussaleh Y., Belomaria M., Touhami Ahami A-O., et al. (2007), « Origine environnementale des intoxications alimentaires collectives au Maroc : Cas de la région du Gharb Chrarda Bni Hssen », *Antropo*, N°14, pp. 83-88.

Abraham-Frois G. (2001), « Stabilisation et soutien des prix agricoles », *Economie politique*, pp. 289-290.

Abraho A., Ait Bella Z. (2006), *Le guide agricole dans les zones oasis*, MADRPM, Imprimerie Cana Print, Rabat (MAR), 35p.

Abramovay R. (1998a), « Agriculture familiale et développement territorial », *Ruralia*, N° 3, pp. 91-111.

Abramovay R. (1998b), « Les dynamiques des agricultures familiales », CIRAD. (eds), *Agricultures familiales, Atelier de travail*, CIRAD, Montpellier, pp. 37-41.

Acidi R. (1997), *Etude de la rentabilité de l'olivier dans le Haouz (cas du périmètre du N'FIS)*, Mémoire de Troisième cycle, pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie, Option : Agro-Economie, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IVAH), Rabat, 107p.

Achoum M., Belhadfa H., Guedira A., Rami A. (1992), « Ajustement structurel et mise en valeur en irrigué », Communication à la Table Ronde organisée par l'IVAH, Wye College et l'ANAFID : *les politiques d'ajustement structurel et leurs impacts sur l'agriculture irriguée au Maroc*, Agadir, 22-23 Octobre, 12p.

Adnan A., Addebbous R., Bacha L., et al. (2003), « L'huile d'Argan : un produit de terroir. Quelle stratégie pour sa valorisation ? », *Terre et Vie*, N°70, Juillet, pp.1-5.

Agence espagnole de l'huile d'olive. (2010), *Etude de la chaîne de valeur et formation des prix de l'huile d'olive en Espagne*, Observatorio de Precios de Los Alimentos MARM, 57p.

Aghion P., Howitt P. (2000), *Théorie de la croissance endogène*, Dunod, Paris, 750p.

Aglietta M. (2008), *La crise : comment en est-on arrivé là ? Comment en sortir ?*, Michalon, Paris, 125p.

Aglietta M. (1976), *Régulation et crises du capitalisme*, Calman-Lévy, Paris, 334p.

Agostini D., Casabianca F., Prost J-A., et al. (2002), « L'Indication Géographique Protégée, point de départ du processus de requalification de la Clémentine de Corse », Communication au Colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 14p.

Agriculture du Maghreb (2011a), « Journées Méditerranéennes de l'Olivier », *Agriculture du Maghreb* N°50, Mars, pp.76-77.

Agriculture du Maghreb. (2011b), « Systèmes de trituration Innovations technologiques », *Agriculture du Maghreb*, N°51, Avril, pp. 51-52.

Agriculture du Maghreb. (2010a), « La filière huile d'olive en Tunisie. Amélioration des performances », *Agriculture du Maghreb*, N°41, Février, pp. 50-53.

Agriculture du Maghreb. (2010b), « Le SIAM La force de l'agriculture marocaine », *Agriculture du Maghreb*, N°44, Juin, pp. 42-47.

Agriculture du Maghreb. (2009), « Dossier oléiculture : Marché mondiale de d'huile d'olive. La filière oléicole marocaine », *Agriculture du Maghreb*, N°35 avril pp. 74-81.

Agrosynergie (Groupement Européen d'Intérêt Economique). (2010), *Evaluation des effets sur les marchés du découplage partiel*, Rapport Final, Commission Européenne, 20p.

Aissa L. (2002), « Le rôle du réseau d'acteurs locaux dans la réussite du technopôle agroalimentaire de Bizerte (Tunisie). Pour un meilleur développement du secteur », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 22 p.

Aissam H. (2003), *Etude de la biodégradation des effluents des huileries (marginés) et leur valorisation par production de l'enzyme tannase*, Thèse de doctorat : Biologie cellulaire et moléculaire appliquée à l'environnement et à la santé, Microbiologie de L'Environnement, Faculté des Sciences Dhar El Mehraz, FES (MAR), 182p.

Aït Abdelmalek A. (2000), « L'exploitation familiale agricole : entre permanence et évolution. Approche ethnosociologique », *Économie rurale*, Vol 255, N°1, pp. 40-52.

Aït -Alla M. (1991), *Contribution à l'étude des fractions phénolique et minérale dans l'huile d'olive*, Mémoire de troisième cycle, pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie : option : Industries Agricoles et alimentaires, IVA Hassan II, Rabat (MAR), 115p.

Aït El Mekki A. (2008), « Maroc : L'agriculture, l'agro-alimentaire, la pêche et le développement rural », *Revue Options Méditerranéennes*, Série B, N°61, Numéro spécial, CIHEAM, 36p.

Aït El Mekki A. (2006), « Les politiques céréalières au Maroc », Les notes d'analyse du CIHEAM, N°7, Mars, 24p.

Ait Lhaj A, Azim K, Bouzoubaâ Z., et al. (2011), « Produits du terroir : L'arganier entre mondialisation et changements climatiques », *Agriculture du Maghreb*, N°35, Avril, pp. 49-51.

Aït Yacine Z., Oussama A., Terouzi W. (2010), « Étude comparative de la stabilité de l'huile d'olive de la Picholine marocaine et de l'Arbequine », *OLIVAE*, N° 113, pp. 22-27.

Aka A., Bricas N., Cheyns E. (2002), « Des circuits courts et des réseaux sociaux : la proximité pour qualifier un produit territorial, l'huile de palme rouge en Côte d'Ivoire », *Communication au colloque : Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 14p.

Akerlof G. (1970), "The Market for Lemons: Quality Uncertainty and the Market mechanism", *The Quarterly Journal of Economics*, N°84, pp. 488-500.

Akerraz A., Lenoir M. (1990), « L'oléiculture dans le Maroc antique », *Al Awamia*, Numéro spécial olivier, Avril, pp. 21-29.

Akesbi N. (2006), « Accord de libre-échange Maroc- Etats-Unis : un volet agricole lourd de conséquences », *Région et Développement*, N° 23, pp. 107-117.

Akesbi N. (1997), « La question des prix et des subventions au Maroc face aux mutations de la politique agricole », *Options Méditerranéennes*, Sér. B / N°11, CIHEAM, pp. 81-117.

Akrim M., Boulouha B., Saadi Z. (1990), « Essai d'amélioration de la récolte manuelle des olives », *Al Awamia* (Revue de la recherche agronomique marocaine), Numéro spécial olivier, pp. 38-44.

Alaoui Marani H., Tourkmani M. (2004), « Compétitivité des exportations au Maroc », *Document du Travail*, N°97, Février, Ministère de la Finance et de la Privatisation (MAR), 14p.

Albaladejo C., Bustos Cara R. (2010), « Compétences, action collective et action publique dans le développement agricole localisé en Argentine », In Muchnik J., Sainte Marie (de) C. (eds), *Le temps des Syal : Techniques, vivres et territoires*, Editions Quae, Versailles Cedex, pp. 227-244.

Albaladejo C., Girard N., Labatut J. (2010), « Une ruralité choisie : cultiver du safran dans le Quercy... », In Muchnik J., Sainte Marie (de) C. (eds), *Le temps des Syal : Techniques, vivres et territoires*, Editions Quae, Versailles Cedex, pp. 245-264.

Albert P., Martin M. (2001), « Transformation des formes organisationnelles des firmes. Une application à l'industrie des vins et spiritueux » *Économie rurale*, N°264-265, pp. 60-75.

Albert P., Martin M., Tanguy C. (2004), « Le rôle des écoles dans le processus d'innovation : l'exemple des réseaux constitués entre les entreprises laitières et les ENIL (Ecole Nationale des Industries Laitières) », Communication aux 4<sup>èmes</sup> journées de la proximité : *Proximité, Réseaux et Coordination*, 17-18 juin, Marseille, 18p.

Alexandratos N. (eds) (1991), *L'agriculture européenne : Enjeux et options à l'horizon 2000*, Étude de la FAO, Economica, 383p.

Alexandratos N. (eds) (1989), *L'agriculture mondiale : Horizon 2000*, Étude de la FAO, Economica, 399p.

Alfano G., Bahammi M., Belli C., et al. (2003), *Gestion des sous-produits de la filière oléicole au Maroc. Identification des solutions éco-compatibles et économiquement soutenables pour la valorisation des résidus de l'huile d'olive et la réduction de l'impact environnemental dans les régions de Fès, Meknès et Marrakech*, ANP-PME, Università del Molise (Italie), ONUDI UPI – Rabat (MAR), 172 p.

Allaire G. (2009), « Diversité des Indications Géographiques et positionnement dans le nouveau régime de commerce international », *Options Méditerranéennes*, A N°89, CIHEAM, pp. 53-65.

Allaire G. (2004), « Coopération, qualification professionnelle et régimes de responsabilité. Innovation institutionnelle et crise professionnelle en agriculture », *Economie et Société*, N°23, pp. 27-65.

Allaire G. (2002) « L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes », *Géographie, Économie, Société* N°4, pp. 155-180.

Allaire G. (1996), « Émergence d'un nouveau système productif en agriculture », *Canadian Journal of Agricultural Economics*, Vol 44, Issue 4, pp. 461-479.

Allaire G. (1995a), « Le modèle de développement agricole des années 60 confronté aux logiques marchandes » In Allaire G., Boyer R. (eds), *La grande transformation de l'agriculture*, INRA, Economica, Paris, pp. 345-380.

Allaire G. (1995b), « De la productivité à la qualité, transformation des conventions et régulations dans l'agriculture et l'agro-alimentaire » In Allaire G., Boyer R. (eds), *La grande transformation de l'agriculture*, INRA, Economica, Paris, pp. 381-410.

Allaire G. (1988), « Le modèle de développement agricole des années 1960 », *Economie rurale*, N°184, pp. 171-181.



Allaire G., Assens P. (2002), « Coopération et territoire. Le cas des coopératives d'utilisation de matériel agricole », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 20p.

Allaire G., Boyer R. (1995), « Introduction : régulation et conventions dans l'agriculture et les IAA », In Allaire G., Boyer R. (eds), *La grande transformation de l'agriculture*, INRA, Economica, Paris, pp. 9-29.

Allaire G., Gesclard M. (2008), « Le champ du développement rural en argentine : changement de régime de gouvernementaliste et redistribution des compétences », Communication au IV Congrès de GIS-SYAL : *ALFATER, Alimentation Agriculture Familiale et Territoire*, 27 au 31 Octobre, Mar del Plata (Argentine), 29p.

Allaire G., Sylvander B. (1997), « Qualité spécifique et systèmes d'innovation territoriale », Cahier d'économie et sociologie rurales, N°44, pp. 29-59.

Alpha A., Gérard F., Hermelin B., et al. (2006), *Impact des mesures de soutien à l'exportation et de l'aide alimentaire sur la sécurité alimentaire*, Rapport Final, GRET, CIRAD, 181p.

Alpine R., Picket J. (1993), *Agriculture libéralisation et croissance économique au Ghana et en Côte d'Ivoire : 1960- 1990*, OECD, Paris, 153p.

Amblard C., Ambrosini L.B., Baritoux V., et al. (2008), « Valorisation des produits alimentaires de montagne : vers une intégration des consommateurs dans les Systèmes Agroalimentaires Localisés. Un cas français », Communication au IV Congrès de GIS-SYAL : *ALFATER, Alimentation Agriculture Familiale et Territoire*, 27 au 31 Octobre, Mar del Plata (Argentine), 18p.

Amblard C., Giraud G. (2003), « Distribution des produits alimentaires labellisés en Europe : arbitrage entre magasins spécialisés et supermarchés », communication au 3<sup>ème</sup> Congrès ESCP-EAP & Univ : *Tendances du Marketing en Europe*, Venise, Novembre, 10p.

Amilien V. (2005), « Préface : A propos de produits locaux », *Anthropology of Food*, (en ligne), (page consultée le 22/04/2009), <http://aof.revues.org/index306.html>.

AND international. (2007), *Mieux appréhender la réalité et le potentiel de développement de l'agroalimentaire en pays basque*, Rapport final, Conseil de Développement du Pays Basque, 127p.

ANIMA. (2005), *Eléments d'analyse sur le potentiel économique du territoire de Meknès-Tafilale. Premières pistes d'action pour le CRI*, Etude menée par T Benmussa pour le Centre Régional d'Investissement Meknès (MAR), 74p.

Annaki A., Chaouchi M. (1999), « Traitement des margines mélangées avec les eaux usées urbaines par digestion aérobie », *Revue Marocaine du génie civil*, N° 83, Septembre/Octobre, pp. 53-57.

Anthopoulou Th. (2008), « Les notions du 'local' et du 'traditionnel' dans les perceptions et les pratiques de fabrication des produits agroalimentaires locaux par des femmes artisanes

en milieu rural. Étude locale dans le Peloponnese (Grèce)», Communication au IV Congrès de GIS-SYAL, ALFATER, *Alimentation Agriculture Familiale et Territoire*, 27 au 31 Octobre, Mar del Plata (Argentine), 23p.

Antoine J. (1997), « Le mythe du nouveau consommateur », *Sociétal*, N° 4, janvier, Paris, pp. 39-44.

Antonelli C. (2006), “The business governance of localized knowledge: An information economics approach for the economics of knowledge”, *Industry et Innovation*, N°13, pp. 227-261.

Antonelli C. (1995), « Economie des réseaux : variété et complémentaire », In Rallet A., Torre A., (eds), *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, pp. 253-272.

Aoki M. (1990), « Toward an Economic Model of the Japanese Firm », *Journal of economic literature*, Vol 28, mars 1990, traduction française : « Le management japonais : le modèle J de Aoki », *Problèmes économiques*, 1991, N°2225, pp. 1-14.

Aragni C., Bouche R., Bourdeaux C. (2010), « Ancrage territorial de savoir-faire collectifs : les fromages corses », In Muchnik J., Sainte Marie (de) C. (eds), *Le temps des Syal : Techniques, vivres et territoires*, Editions Quae, Versailles Cedex, pp. 81-100.

Araujo Bonjean C. (2002), « Pour un commerce agricole mondial favorable aux ruraux pauvres. Quelles politiques pour les pays en développement ? », Communication : *Forum européen pour la coopération au développement rural*, Septembre, Montpellier, 2p.

Arena R., Lazaric N. (2003), « La théorie évolutionniste du changement économique de Nelson et Winter : Une analyse économique rétrospective », *Revue économique*, Vol 54, N° 2, pp. 329-354.

Arfini F., Bertoli E., Donati M. (2002), “The wine routes : analysis of a rural development tool”, Communication au Colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 19p.

Arfini F., Giacomini C., Menozzi D., et al. (2008), « Processus de qualification, effets de spill-over et implications pour le développement rural : le cas du Jambon de Parme » Communication au IV Congrès de GIS-SYAL : ALFATER, *Alimentation Agriculture Familiale et Territoire*, 27 au 31 Octobre, Mar del Plata (Argentine), 32p.

Arhab B. (2004), « La décentralisation comme moyen de mobilisation pour le développement », In Ferguène A. (eds), *Gouvernance locale et développement territorial. Le cas des pays du Sud*, Harmattan, Paris, pp. 163-173.

Armand-Balmat C. (2002), « Comportement du consommateur et produits biologiques : le consentement à payer pour la caractéristique biologique », *Revue d'économie politique*, N°1 - Vol 112, pp. 33- 46.

Arrault J., Esterni V., Frances C., et al. (1998), « Le consommateur », In Dimier-Vallet V., Jacquemin V., Joncour A., et al. (eds), *Systèmes, marchés et filières agro-alimentaires*, Graal, Montpellier, pp. 1998.

Arthur B. (1990), "Positive Feedbacks in the Economy", *Scientific American*, N° 262, pp.92-99.

Arthur B. (1989), *Competing Technologies, Increasing Returns, and Lock-In by Historical Events*, *The Economic Journal*, Vol 99, N° 394, pp.116-131.

Ash A., Kenin R. (1992), « Le retour des économies régionales ? La géographie mythique de l'accumulation flexible », In Benko G., Lipietz A. (eds), *Les Régions qui gagnent*, PUF, Paris, pp.123-16.1

Astley W. G., Fombrun C. J. (1983), "Collective strategy: social ecology of organizational environments", *Academy of Management Review*, vol. 8, N° 4, pp. 576-587.

Aubrée P., Denéchère F., Durand G., et al. (2008), « Systèmes alimentaires territorialisés : les circuits courts comme vecteurs de développement territorial », Communication au IV du Congrès de GIS-SYAL : *ALFATER, Alimentation Agriculture Familiale et Territoire*, 27 au 31 Octobre, Mar del Plata (Argentine), 24 p.

Aubry C., Dabat M-H., Mawois M. (2010), « Fonction Alimentaire de l'agriculture urbaine au Nord et au Sud : Permanence et renouvellement des questions de recherche », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin au 1 Juillet, Montpellier, 13p.

Audiot A., Casabianca F., Lauvie A., et al. (2008), « Gestion de races locales et cohabitation de différentes formes de SYAL : le cas du porc blanc de l'ouest en Bretagne », Communication au IV Congrès de GIS-SYAL : *ALFATER, Alimentation Agriculture Familiale et Territoire*, 27 au 31 Octobre, Mar del Plata (Argentine), 15p.

Augustin-Jean L. (2006), « Les investissements directs étrangers agroalimentaires japonais en Chine et la recomposition des territoires : du global au local », *Géographie, Economie, société*, Vol 8, pp. 125-147.

Aumand A., Le Cotty T., Voituriez T. (2001), *Quels instruments de valorisation de la multifonctionnalité ?*, Rapport final, CIRAD Amis Ecolpol, 186p.

Aurokiatou T. (2010), « Les savoirs paysans : nature et fonctionnalités contribution au débat sur l'utilité des savoirs locaux », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin au 1 Juillet, Montpellier, 10p.

AVSF (Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières). (2010), *Rapport d'activité 2010*, AVSF, 44p.

Aydalot Ph. (eds) (1986), *Milieus innovateurs en Europe*, GREMI, Paris, 361 p.

Aydalot Ph. (1985), *Economie Régionale & Urbaine*. Economica, Paris, 487p.

Aydalot Ph. (1984), « La crise économique et l'espace: recherche sur les nouveaux dynamismes spatiaux », *Revue Canadienne des Sciences Régionales*, vol. VII, N°1, pp. 9-31.

Aznar O., Bonin M., Caron A., et al. (2006), « Conflits et tensions dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques française », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, N° 3, pp. 415-453.

Azoulay G. (1998), « Globalisation des échanges et sécurité alimentaire mondiale à l'horizon 2010 », *Tiers-monde*, Vol 39, N°153, pp. 25-43.

Babcock B., Clemens R. (2004) *Geographic Indications and Property Rights: Protecting Value-Added Agricultural Products*, Midwest Agribusiness Trade Research and Information Center, Iowa State University, 51p.

Badouin R. (1985), *le développement agricole en Afrique tropicale*, Edition Cujas, Paris, 320p.

Bagnasco A. (1977), *Tre Italie: la Problematica Territoriale dello Sviluppo Italiano*, Bologna, Il Mulino.

Bagnasco A., Courlet C., Novarina G. (2010), *Société urbaines et nouvelle économie*, Harmattan, 122p.

Bagnasco A., Trigilia G. (1988, 1993), *la construction sociale du marché*, Edition de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan, Paris, 284p.

Bahetta Y., Benali A., Elamrani A., et al. (2010), « Caractérisation d'huiles d'olive produites dans des coopérative pilotes (Iakrarma et Kenine) au niveau du Maroc Oriental », *Les technologies de laboratoire*, Vol 5, N°18, pp. 18-26.

Bainville S., Dufumier M. (2006), « Le développement agricole du Sud-Mali face au désengagement de l'Etat », *Afrique contemporaine*, Dossier : Agricultures familiales en Afrique sub-saharienne, N°217, pp. 121-133.

Bairoch P. (1972), « Le rôle de l'agriculture dans le développement », *Options Méditerranéennes*, N°11, CIHEAM, pp. 25-29. Disponible sur : <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/r11/CI010720.pdf>.

Balaghi R., Jlibene M. (2009), « Le risque sécheresse en agriculture pluviale : Cas des céréales », *Bulletin de Transfert de Technologie en Agriculture*, PNTTA, MADREF/DERD, N°181, Octobre, pp. 1-6.

Bamouh A. (2010), « Les cultures oléagineuses annuelles au Maroc », *Agriculture du Maghreb*, N°41, Février, pp. 63-64.

Bamouh A., Bouaziz A., Elasmri M. (2001), « Potentialité des cultures oléagineuses hivernales », *Bulletin de Transfert de Technologie en Agriculture*, PNTTA, MADREF/DERD, N°85, Octobre, pp. 1-4.

Banques Alimentaires. (2011), *Rapport annuel du réseau des Banques Alimentaires. Exercice 2010*, Banques Alimentaires, 36p.

Banques Mondiales. (2010), *Rising Global Interest in Farmland : Can it yield sustainable and equitable benefits?*, (en ligne), (page consultée le 22/07/2011), [http://www.donorplatform.org/component/option,com\\_docman/task,doc\\_view/gid,1505](http://www.donorplatform.org/component/option,com_docman/task,doc_view/gid,1505).

Banque Mondiale. (2008), *L'agriculture au service du développement*, Rapport sur le développement dans le monde, Banque Mondiale, 394p.

Banque Mondiale. (2009), *Renforcer la sécurité alimentaire dans les pays arabes*, Banque Mondiale, 84p.

Barakat F., Handoufe A. (1997), « La sécheresse agricole au Maroc », In: *Sustainability of Water Resources Increasing Uncertainty*, Proceedings of the Rabat Symposium S1, April 1. IAHS Pub N°240, pp. 31-41.

Barbier J-M., Bellon S. (2010), « Les transitions technologiques vers la protection intégrée et l'agriculture biologique en cultures pérennes », In Muchnik J., Sainte Marie (de) C. (eds), *Le temps des Syal : Techniques, vivres et territoires*, Editions Quae, Versailles Cedex, pp. 171-210.

Barel Y. (1973), *La reproduction sociale : systèmes vivants, invariance et changement*, Éditions Anthropos, Paris, 558 p.

Barham E. (2003), "Translating terroir: the global challenge of French AOC labeling", *Journal of Rural Studies* N°19, pp. 127-138.

Barjolle D., Réviron S., Sylvander B. (2007), « Création et distribution de valeur économique dans les filières de fromages AOP », *Economies et Sociétés*, septembre, Vol. 41, N° 9, pp. 1507-1524.

Barjolle D., Paus M., Perret A. (2009), " *Impacts of Geographical Indications, Review of Methods and Empirical Evidences*", Contributed Paper prepared for presentation at the International Association of Agricultural Economists Conference, Beijing, China, August 16-22, 14p.

Barjolle D., Thévenod-Mottet E. (2002), « Ancrage territorial des systèmes de production : le cas des Appellations d'Origine contrôlée », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 19p.

Barragan Lopez E., Chavez Torres., Link T. (2010), « Choix technique et patrimonialisation : les enjeux de la qualification du fromage de Cotija », In Muchnik J., Sainte Marie (de) C. (eds), *Le temps des Syal : Techniques, vivres et territoires*, Editions Quae, Versailles Cedex, pp. 101-121.

Barrère C. (2000), « La constitution d'un patrimoine juridique comme mode de construction d'un patrimoine économique : l'appellation d'origine Champagne », *Revue de droit rural*, N°288, pp. 601-608.

Barro R. (1990), "Government spending in a simple model of endogenous growth", *Journal of political economy*, Vol 98, N°5, pp. 103-125.

Barros V-C., Fragata A. (1997), « L'agriculture familiale et les défis de l'intégration au marché commun », Options Méditerranéennes, Sér. B / N°12, CIHEAM, pp. 241-250.

Barthélemy D., Nieddu M. (2002), « Biens marchands, biens identitaires et multifonctionnalité agricole », Communication au colloque SFER, 21 et 22 mars, Publication conjointe avec Cahiers du CEAS (Université de Reims), N°44, 37p.

Barthes A. (2004), « Processus historiques d'appropriation de la montagne en tant que ressource territoriale : exploration conceptuelle » Communication au colloque : *la Notion de Ressource Territoriale*, Montagnes Méditerranéennes CD-ROM, Le Pradel, 14 et 15 Octobre, 6p.

Basant R. (1991), "Indigenous knowledge and technology diffusion. A case of Agro-Mechanical Technology in Gujarat, India", In Dupré G. (eds), *Savoirs paysans et développement*, KARTHALA-ORSTOM, Paris, pp. 439-460.

Bastien D. (2003), *Les AOC et IGP en viande Perspective de ces démarches et intérêt pour le troupeau allaitant*, Compte rendu N° 2032211, OFIVAL 2002, 78p.

Baudin P. (1993), *L'Europe face à ses marchés agricoles. De la naissance de la PAC sa réforme*, Economica, 270p.

Baudry B. (1999), « L'apport de la théorie des organisations à la conception néo-institutionnelle de la firme : Une relecture des travaux de O.E. Williamson », *Revue économique*  
Vol 50, N° 1, pp. 45-69.

Beauval V., Dufumier M. (2006), « Les plantes génétiquement modifiées peuvent-elles nourrir le tiers monde ? », *Revue Tiers-Monde*, Vol 47, N°188, pp. 739-754.

Beber C.L., Cerdan C. (2010), « L'approche Syal comme démarche pour le développement territorial de l'Amazonie brésilienne et la Pampa argentine », Communication au 116<sup>ème</sup> EAAE Seminar : *Spatial dynamics in agri-food systems : implications for sustainability and consumer welfare*, 27-30 Octobre, Parma (Italie), 11p.

Becattini G. (1992), « Le District Marshallien : une notion socio-économique », In Benko G., Lipietz A. (eds), *Les régions qui gagnent*, PUF, Paris, pp. 35-55.

Becattini G. (eds) (1987), *Mercato e forze locali : il distretto industriale*, Bologna, Il Mulino.

Becattini G., Rullani E. (1995), « Système local et marché global, le district industriel », In Rallet A., Torre A. (eds), *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, pp. 171-192.

Beck U. (2008), *La société du risque*, Flammarion, Paris, 521p.

Bedjguelel F. (2007), *Essai d'analyse des déterminants de la localisation des entreprises dans la wilaya de Béjaïa*, 202p.

Bejean S. (1999), « De nouvelles théories en économie de la santé : fondements, oppositions et complémentarités », *Politiques et management public*, Vol XVII, N°1, pp. 145-175.

Bekkar Y., Errahj M., Faysse N., et al. (2010), « Pour une nouvelle orientation d'accompagnement : la composante software de l'innovation au centre de l'appui de l'agriculture familiale au Maroc », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin au 1er Juillet, Montpellier, 13p.

Bélières J-F., Bosc P-M., Faure G., et al. (2002), *Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ?*, IIED (International Institute for Environment and Development), Dossier N°13, 40p.

Bélières J-F., Coulibaly Y. (2006), « Contrainte foncière et stratégie d'appropriation par les exploitations agricoles du grand périmètre irrigué de l'Office du Niger au Mali », In Caron P., Jamin J.Y., Richard A., et al. (eds), (2006), *Coordinations hydrauliques et justices sociales*, Actes du séminaire, Novembre 2004, CIRAD, Montpellier France, 13p.

Bellet M. (1995), « Les politiques technologiques locales et leurs fondements », In Rallet A., Torre A. (eds), *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, pp. 381-401.

Bellet M. (2000), « Politique technologique et structures informationnelles : le rôle des relations de proximité », In Gilly J.P., Torre A. (eds), *Dynamiques de proximité*, L'Harmattan, Paris, pp. 198-221.

Bellet M., Colletis G., Lung Y. (1993), « Economie de proximités », Numéro spécial de la Revue d'Economie Régionale & Urbaine, N°3, pp. 357-602.

Bellon B., Punket A., Voisin C. (2001), « Introduction: Research on inter-firm collaboration, evolution and perspective », In Bellon B., Punket A., Voisin C. (2001) (eds), *The dynamics of industrial collaboration*, Edward Elgar Publishing Limited, pp. 1-13.

Belmoumene K., Errahj M., Faysse N., et al. (2010), « L'innovation institutionnelle dix ans plus tard : quelles opportunités pour les agriculteurs, et quels apprentissages pour les pouvoirs publics ? Le cas des associations d'irrigants au nord du Maroc », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin-1Juillet, Montpellier, 12p.

Benad A., Lupanga I. (1991), "The role of local knowledge system for introduction of agriculture innovation in Tanzania", In Dupré G. (eds), *Savoirs paysans et développement*, KARTHALA-ORSTOM, Paris, pp. 461-471.

Benali M. (1995), « L'olivier dans la zone d'action de la DPA de Meknès », *La Tribune de Meknès*, N°21, pp.13-14.

Ben Arfa N., Daniel K., Rodriguez C. (2009), « Dynamique spatiales de la production agricole en France », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, N°4, pp. 307-834.

Bendriss K. (2010), « Appellation d'origine protégée huile d'olive tyout-chiadma expérience marocaine », Communication au Séminaire international : *les dénominations d'origine*, Reggio di Calabria (Italie), 21 octobre, 37p.

Benkahla A., Boutonnet J-P., Napoleone M. (2004), « Proximités et signalisation de la qualité : approches croisées pour l'étude d'une AOC. Le cas du Pelardon », Communication aux 4<sup>èmes</sup> de la proximité : *Proximité, Réseaux et Coordination*, Marseille, 17 -18 juin, 15p.

Benko G. (2008), « La géographie économique : un siècle d'histoire », *Annales de Géographie*, N°664, pp. 23-49.

Benko G. (2007), « Économie urbaine et régionale au tournant du siècle », *Métropoles*, N° 1, pp. 141-181.

Benko G. (2001), « Développement durable et les systèmes de production locaux », In DATAR (eds), *Réseaux d'entreprises et territoires : Regards sur les systèmes productifs locaux*, La Documentation française, Paris, pp.117-133.

Benko G. (1999), « La mondialisation de l'économie n'est pas synonyme de l'abolition des territoires », In Cordellier S. (eds), *Le nouvel état du monde*, Paris, La découverte, pp.128-139.

Benko G. (1998), *La science régionale*, PUF, Paris, 125p.

Benko G., Lipietz A. (1995), « De la régulation des espaces aux espaces de régulation », Boyer R., Saillard Y. (eds), *La théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, pp. 293-303.

Benko G., Lipietz A. (eds) (1992), *les régions qui gagnent, District et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, PUF, Paris, 424p.

Benko G., Dunford M., Lipietz A. (1996), « Les districts industriels revisités », In Pecqueur B. (eds), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris, pp. 118-134.

Benlahboub-Jazouli H., Boutaleb-Joutei A., Targui S. (2002), « Utilisation des pesticides en verger de pommier dans la région de Meknès », Communication au Séminaire : *Equilibre Agriculture-Environnement : enjeux, outils et perspectives du conseil agricole*, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès et Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gebloux, 6 et 7 mai, Meknès (MAR), pp. 177-194.

Benlounes F., Samson I. (2004), *Indicateurs de développement et typologies territoriales en Algérie dans une perspective 2025*, Schéma National d'Aménagement du Territoire, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, République Algérienne, 69p.

Benoit-Cattin M. (2007), « L'agriculture familiale et son développement durable », *Économie rurale*, N°300, Juillet-Août, pp. 120-123.



Benoit-Cattin M., Griffon M., Guillaumont P. (1994), *Economie des politiques agricoles dans les pays en développement : les aspects macroéconomiques 2*, Editions de la Revue Française d'Economie, Paris, 1238p.

Benyahia N., Zein K. (2003), « Analyse des problèmes de l'industrie de l'huile d'olive et solutions récemment développées », Communication au 2ème Conférence Internationale Swiss Environmental Solutions for Emerging Countries (SESEC II), *Pollution and Development issues in the Mediterranean Basin*, 28-29 janvier, Lausanne, Suisse, Janvier, 8p.

Béranger C. (2010), « Produire et diffuser des modèles techniques de développement agricole en intégrant les problèmes sociétaux et territoriaux », In Muchnik J., Sainte Marie (de) C. (eds), *Le temps des Syal : Techniques, vivres et territoires*, Editions Quae, Versailles Cedex, pp. 61-78.

Béranger C., Casabianca F., Coulon J-B., et al. (2005), « Terroir et typicité : deux concepts-clés des Appellations d'origine contrôlée. Essai de définitions scientifiques et opérationnelles », Communication au Symposium international : *Territoires et enjeux du développement régional*, PSDR, 9-11 mars 2005, Lyon, 15p.

Bérard L., Cegarra M., Djama M., et al. (eds) (2005), *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, CIRAD, Quae, 271p.

Bérard L., Marchenay P. (2008a), *From Localized Products to Geographical Indications: Awareness and Action*, CNRS, Layout and printing, Bourg-en-Bresse, 61p.

Bérard L., Marchenay P. (2008b), « Variétés, savoir-faire, usages alimentaires : les cultures légumières locales dans l'inventaire du patrimoine culinaire de la France » In Plages J-N. (eds), *Les légumes : un patrimoine à transmettre et à valoriser*, AFCEV, Acte du Colloque d'Angers, 7-9 septembre 2005, pp. 107-136.

Bérard L., Marchenay P. (2007), *Produits de terroir, comprendre et agir*, Bourg-en-Bresse, CNRS Ressources des terroirs. CNRS, Ressources des terroirs, Bourg-en-Bresse, 64p.

Bérard L., Marchenay P. (2006), « Productions localisées et indications géographiques : prendre en compte les savoirs locaux et la biodiversité », *Revue internationale des sciences sociales*, N°187, pp. 115-122.

Bérard L., Marchenay P. (2003), « La spécificité locale des ressources des terroirs et leur protection », Communication présentée au colloque : *Tourisme et terroir : à la croisée des chemins*, Le Pradel, 25-26 Novembre.

Bérard L., Marchenay P. (2002), « un exemple de « non patrimonialisation » : la carpe en Dombes », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 14p.

Bérard L., Marchenay P. (1998), « Les procédures de patrimonialisation du vivant et leurs conséquences », In Poulot D. (eds.), *Patrimoine et modernité*, L'Harmattan, Paris, pp. 159-170.

Bérard L., Sainte Marie (de) C. (2005), « Comment les savoirs locaux sont-ils pris en compte dans l'AOC », In Bérard L., Cegarra M., Djama M., et al. (eds), *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, INRA, CIRAD, IDDRI, IFB, Paris, pp. 183-190.

Bernard A., Salles P., Thouvenot C. (1980), « Consommation alimentaire : une orientation interdisciplinaire », *Annales de Géographie*, Vol 89, N° 493, pp. 258-272,

Berr E. (2003), « La dette des pays en développement : bilan et perspectives », *Revue Africaine de sciences économiques et de gestion*, Vol 5, N°2, pp. 3-32.

Berriet-Sollic M., Le Roy A., Trouvé A. (2007), « Territorialiser la politique agricole pour plus de cohésion », Communication au XLIII<sup>e</sup> Colloque de l'ASRDLF (Association de Science Régionale de Langue Française): *Les dynamiques territoriales : Débats et enjeux des différentes approches disciplinaires*, 11-12 et 13 juillet, Grenoble et Chambéry, 22p.

Bertacchini Y., Venturini M-M. (2007), « De la circulation & du maillage des données territoriales à la construction des savoirs », In Bertacchini Y. (eds), *Intelligence territoriale. Le Territoire dans tous ses états*, Collection Les ETIC, Presses Technologiques, Toulon, pp. 134-144.

Berthelie P, Lipchitz A. (2005), « Quel rôle joue l'agriculture dans la croissance et le développement ? » *Tiers-Monde*, N°183. pp. 603-624.

Berthelot J. (2008), « Les causes de l'essor et de l'éclatement de la bulle des prix agricoles » *Oléagineux, Corps Gras, Lipides*, Vol 15, N° 6, Novembre-Décembre, pp. 351-363.

Berthomé J., Bosc P-M., Losch B., et al. (2002), « Le grand saut des organisations de producteurs agricoles africaines de la protection sous tutelle à la mondialisation », *Revue Internationale de l'Economie Sociale*, N°285, pp. 47-62.

Bés M-P. Grossetti M. (2003), « Dynamique des réseaux et des cercles Encastremets et Découplages », *Revue d'Economie Industrielle*, N°103, pp. 43-58.

Biegler I., Hardtert B., Luz M., et al. (2006), « La consommation d'énergie finale de différents produits alimentaires : un essai de comparaison », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, N°53, pp. 111-120.

Billaud J-P. (eds) (2002), *L'expérience agri-environnementale française*, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (FRA), 372p.

Bingen J., Bridier B., Sautier D. (2008), « Michigan food and place : a comparative perspective », Communication au IV<sup>e</sup> du Congrès de GIS-SYAL : *ALFATER, Alimentation Agriculture Familiale et Territoire*, 27 au 31 Octobre, Mar del Plata (Argentine), 3p.

Bingen, J., Sage J., Sirieix L. (2010), « Consumer coping strategies of eating local », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin au 1 Juillet, Montpellier, 9p.

Binh V-T., Dinh N-T., Huan D-D., et al. (2010), « Les rôles de l'organisation paysanne et de l'action collective pour le renforcement des filières de commercialisation des produits de

«spécialité locale» le cas du longane «long» de la province de Hungyen au Vietnam », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin au 1 Juillet, Montpellier, 11p.

Binswanger H.P., Deininger K., Feder G. (1993), "Power, disorsions, revolt and reform in agricultural land relations", Policy Research Working, (en ligne) (page consultée le 27/08/2010), [http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/1993/07/01/000009265\\_3961005024555/Rendered/PDF/multi\\_page.pdf](http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/1993/07/01/000009265_3961005024555/Rendered/PDF/multi_page.pdf).

Bisri M., Outassourt A. (1990), « Influence de l'exposition de la frondaison de l'arbre sur la manifestation de cyclonium oleaginum Cast, agent de la maladie de l'œil de paon de l'olivier », Al Awamia, Numéro spécial olivier, Novembre, pp. 33-37.

Blakeney M., Evans G. E. (2006), "The protection of geographical indications after doha: quo vadis?", Journal of International Economic Law, Vol 9, N° 3, pp. 575-614.

Blanchemanche S., Valceschini E. (2005), « La certification de conformité de produit sur les marchés agroalimentaires : différenciation ou normalisation ? », Notes et Etudes Economiques, N°24, Décembre, pp. 7-40.

Blanchet J., Chéreau C., Debar J-C., et al. (1996), *La révolution agricole américaine*, Economica, Paris, 112p.

Bleton-Ruget A. (2004), « Histoire et patrimoine : la culture comme ressource territoriale », Communication au colloque : *la Notion de Ressource Territoriale*, Montagnes Méditerranéennes CD-ROM, Le Pradel, 14 et 15 Octobre, 5p.

BMCE-Capital. (2006), *Huile d'olive, quel potentiel pour le Maroc?*, Analyse & Recherche, Note Sectorielle, Juin, BMCE, 22p.

Bobiondo BOKAGNE -F. (2006), *Evolution et Situation Actuelle de L'agriculture et de l'élevage*, Rapport de synthèse, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural du Cameroun, 101p.

Boiscuvier E. (2000), « La nouvelle économie géographique : intérêt et limite », *Economie Appliquer*, N°3, pp. 173-190.

Boissin O. (1999), « La construction des actifs spécifiques : une analyse critique de la théorie des coûts de transactions », *Revue d'économie industrielles*, N° 90, pp. 7-24.

Bom Konde P., Muchnik J., Requier-Desjardins. (2001), « Les savoir faire agroalimentaires, de la valeur d'usage à la valeur marchande. Le maïs et le manioc au Cameroun », *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, N°32, pp. 97-110.

Bom Konde P. (1997), *Action de valorisation des savoir-faire locaux et promotion des activités économiques. Rapport d'évaluation, séminaire du 20 au 24 janvier 1997, Dakar*, Cerna-UNB, CIRAD-Sar, 60p.

Bonnal P., Caron P., Sautier D., et al. (1998), « L'appui à l'agriculture familiale au Brésil, le projet de coopération entre Embrapa et CIRAD-tera », In CIRAD. (eds), *Agricultures familiales*, Atelier de travail, Montpellier, CIRAD, pp. 42-55.

Bonny S. (2010), « L'intensification écologique de l'agriculture : voies et défis », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin au 1 Juillet, Montpellier, 11p.

Bonny S. (2005), « Les systèmes de production agricole dans la chaîne agroalimentaire : position et évolution », *Économie Rurale*, N°288, pp. 91-98.

Borras I., Cuntigh P. (2007), « La gouvernance locale de l'emploi à l'épreuve de l'activation : une réforme de l'Etat en France », Communication au XLIII<sup>e</sup> Colloque de l'ASRDLF : *Les dynamiques territoriales : Débats et enjeux des différentes approches disciplinaires*, 11-12 et 13 juillet, Grenoble et Chambéry, 16p.

Bosc P-M., Losch B. (2002), « Les agricultures familiales africaines face à la mondialisation : le défi d'une autre transition », *Oleagineux, Corps Gras, Lipides*, Vol 9, N°6, Novembre/Décembre, pp. 402-408.

Bosc P-M., Mercoiret M-R. (1998), « Organisations paysannes et recompositions institutionnelles », In CIRAD. (eds), *Agricultures familiales*, Atelier de travail, Montpellier, pp. 56-61.

Boschma R.A. (2005), « Proximity and innovation : a critical assessment », *Regional Studies*, N°39, 2005, pp. 61-74.

Bossuet L., Filippi M., Tanguy V., et al. (2002), « L'organisation de la filière gras dans le Sud-Ouest. Comment les acteurs mobilisent-ils les signes de qualité pour valoriser leurs productions ? », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 20p.

Bouabdallah K., Thomas J-N. (2004), « Le partenariat public/privé dans la gestion des services publics locaux », In Ferguène A. (eds), *Gouvernance locale et développement territorial. Le cas des pays du Sud*, Harmattan, Paris, pp. 201-221.

Bouba-Olga O. (2006), *Les nouvelles géographies du capitalisme. Comprendre et maîtriser les délocalisations*, Le Seuil, Paris, 241p.

Bouba-Olga O., Grossetti M. (2006), « Socio-économie de proximité », Communication aux 5<sup>èmes</sup> Journées de la Proximité : *La proximité, entre actions et institutions*, 28-30 juin, Bordeaux, 17p.

Bouche R., Casabianca F., Jean-Antoine P. (2002), « Des stratégies d'exclusivité à la certification de produits agroalimentaires de Corse : Eléments d'analyse de l'apprentissage des différentes étapes de qualification », Communication au colloque de Gis-Syal : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 10p.

Bouche R., Casabianca F., Trift N. (2010), « Faire émerger des savoir-faire pour qualifier l'origine d'un produit alimentaire : la découpe des viandes bovines », In Muchnik J., Sainte Marie (de) C. (eds), *Le temps des Syal : Techniques, vivres et territoires*, Editions Quae, Versailles Cedex, pp. 122-137.

Boucher F. (2007), « L'agro-industrie rurale et les systèmes agroalimentaires localisés : de nouvelles approches pour le développement territorial », Communication au XLIII<sup>e</sup> Colloque de l'ASRDLF : *Les dynamiques territoriales : Débats et enjeux des différentes approches disciplinaires*, Grenoble et Chambéry, 11-12 et 13 juillet, 23p.

Boucher F. (2004), *Enjeux et difficulté d'une stratégie collective d'activation des concentrations d'Agro- Industries Rurales, le cas des fromageries rurales de Cajamarca, Pérou*, Thèse de doctorat : Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, 436p.

Boucher F., Bridier B., Brun V. (2010a), « La qualification territoriale des produits dans les processus d'activation des SYAL. Le cas des fromageries rurales en Amérique Latine », Communication au 116<sup>ème</sup> EAAE Seminar : *Spatial dynamics in agri-food systems : implications for sustainability and consumer welfare*, 27-30 Octobre, Parma (Italie), 12p.

Boucher F., Brun V., Requier-Desjardins D. (2010b), « SYAL : un nouvel outil pour le développement de territoires marginaux. Les leçons de l'Alliance des Agro-Industries Rurales De La Selva Lacandona, Chiapas », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin au 1 Juillet, Montpellier, 12p.

Boucher F., Carimentrand A., Requier-Desjardins D. (2003a), « Agro-industrie rurale et lutte contre la pauvreté : les Systèmes Agroalimentaires Localisés contribuent-ils au renforcement des « capacités » ? », Communication au 3<sup>ème</sup> Colloque : *l'Approche des Capacités*, Université de Pavie, Italie, 7-9 septembre, 20p.

Boucher F., Cerdan C., Requier-Desjardins (2003b), "Globalization competitive advantages and the evolution of production systems: rural food processing and localized agri-food systems in Latin-American countries", *Entrepreneurship & Regional Development*, N°15, pp. 49-67.

Boucher F., Requier-Desjardins D. (2002), « La concentration des fromageries rurales de Cajamarca : enjeux et difficultés d'une stratégie collective d'activation liée à la qualité », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 20p.

Boughattas M. (1996), *Conduite de l'olivier, technique de trituration et projet d'installation d'une chaîne continue d'extraction d'huile (coopérative Colez : Zaouia Cheikh)*, Mémoire de troisième cycle, pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie, Option : Machinisme Agricole, IVA Hassan II, Rabat, 96p.

Boulanger P-M., De Jaerher C., Michiels D. (2004), *Systèmes d'information pour la sécurité alimentaire l'expérience aides en Afrique*, Harmattan, Paris, 304p.

Boulouha B. (2006), « Les acquis de la recherche agronomique en matière d'amélioration variétale de l'olivier au Maroc », In Hadiddou A., Mrabet R., Oukabli A. (eds), *La recherche*

*agronomique et la profession, ensemble pour un développement durable de l'oléiculture nationale, Actes de Journée Olivier Meknès, INRA Procceding, le 26 Décembre, pp. 38-41.*

Boulouha B. (1995), « Contribution à l'amélioration de la productivité et la régularité de production chez l'olivier (*Olea europea*) "Picholine marocaine" », *OLIVAE*, N°58, pp. 54-57.

Boulouha B. (1990a), « Sélection clonale au sein de la variété population : Picholine marocaine », *Al Awamia*, Numéro spécial olivier, Avril, pp. 39-45.

Boulouha B. (1990b), « Croissance, fructification et leur interaction sur la production chez la Picholine Marocaine », *Al Awamia*, Numéro spécial olivier, Novembre, pp. 61-73.

Boulouha B., Chmitah M., Loussert R., et al. (1990), « Caractères morphologique et physiologiques de clones d'olivier picholine marocaine », *Al Awamia*, Numéro spécial olivier, Avril, pp. 49-57.

Boulouha B., Hadiddou A., Ouguas Y., et al. (2006), *Fiche technique olivier*, Edition INRA, 37p.

Bourdeau-Lepage L., Huriot J-M. (2009), « Proximités et interactions : Une reformulation », *Géographie, Économie et Société*, N°11, pp.233-249.

Bourdieu P. (1976), « Anatomie du goût », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N°5, Octobre, pp. 5-81. (En ligne), (page consultée le 20/09/2010) [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/arss\\_0335-5322\\_1976\\_num\\_2\\_5](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/arss_0335-5322_1976_num_2_5).

Bourdieu P., Passeron J-C. (1979), *La distinction, critique sociale du jugement*, éditions de Minuit, Paris, 672p.

Bourgeois L., Demotes-Mainard M. (2000), « Les cinquante ans qui ont changé l'agriculture française », *Économie rurale*, N°255-256, pp. 14-20.

Bourque G-L. (2000), *De l'ancienne à la nouvelle économie : un processus de modernisation sociale de l'industrie*, Cahiers du CRISES, Collection Working Papers, Études théoriques, 45p.

Bourquin M. (1966), « Problème de gestion d'entreprises », Lausanne, Payot, 428p.

Boussard J.M. (2000), « Cinquante ans de sondages d'opinion : les agriculteurs vus par les autres Français et par eux-mêmes », *Économie rurale*, N°255-256, pp. 21-32.

Boussard J.M. (1994), « Revenus, marchés et anticipations : la dynamique de l'offre agricole », *Économie Rurale*, N°220-221, pp. 61-68.

Boussard J-M. (1987), *Économie de l'agriculture*, Economica, Paris, 310p.

Boussard J-M., Gérard F., Piketty M-G. (2005), *Libéraliser l'agriculture mondiale ? Théorie, modèles et réalités*, Edition Quae, 136p.

Boussard, J-M., Gérard F., Piketty M-G. (2003), « Libéralisation des échanges et bien-être des populations pauvres : Illustration à partir du modèle ID3 de la faiblesse des impacts et de la sensibilité des résultats aux hypothèses de fonctionnement des marchés », Notes et études économiques, N°19, décembre, pp. 111-131

Bouzzari B. (2010), « Huile d'olives : Unités traditionnelles de trituration. Propositions d'améliorations », Agriculture du Maghreb, N°46, Octobre, pp. 43-47.

Bouzroud H., Moundi El M. (1990), « Résultats de l'étude de comportement de 40 variétés d'olivier à la station expérimentale de la Menara (communication au séminaire international sur la culture de l'olivier octobre 1981) », Al Awamia, Numéro spécial olivier, Avril, pp. 58-80.

Boyer R. (2008), « Une crise tant attendue : leçons d'histoire pour économistes », Prisme, N°13, (en ligne) (page consultée le 22/09/2010), [www.centrecournot.org/prismepdf/Prisme\\_13\\_FR.pdf](http://www.centrecournot.org/prismepdf/Prisme_13_FR.pdf).

Boyer R. (1986), *La théorie de la régulation : une analyse critique*, La Découverte, Paris, 142p.

Boyer R., Saillard Y. (1995), *La théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 568p.

Boyer R. (1992), « Les alternatives au fordisme. Des années 1980 au XXIe siècle », In Benk G., Lipietz A. (eds). *Les Régions qui gagnent*, PUF, Paris, pp. 189-226.

Boyer R. (2002), « Variétés du capitalisme et théorie de la régulation », In *L'année de la, Economie, Institution, Pouvoir*, N°6, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, pp. 126- 195.

Bragadir G. (1977), « L'innovation, facteur de développement de l'industrie alimentaire », *Économie rurale*, N°121, pp. 56-59. Disponible sur <http://www.persee.fr>.

Bréchet J-P., Saives A-L. (2001), « De la spécificité à la compétitivité. L'exemple de la construction de la compétitivité sur une base territoriale », *Finance Contrôle Stratégie*, Vol 4, N°3, pp. 5-30.

Bressoud F., Parès L. (2010), « Quelles références pour une production de légumes de territoire ? », In Muchnik J., Sainte Marie (de) C. (eds), *Le temps des Syal : Techniques, vivres et territoires*, Editions Quae, Versailles Cedex, pp. 211-224.

Brillard D. (1999), « Prix des offres composites touristiques : Quelles informations sur les caractéristiques de l'offre et l'organisation territoriale ? Une approche en terme de prix hédonistes des stations de sports d'hiver françaises », *Communication au séminaire de l'Ecole-Chercheur Economie spatiale et régionale : application à l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'espace rural*, Croisic, 8-10 Décembre, 25p.

Brodhag Ch. (2000), « Agriculture durable, terroirs et pratiques alimentaires », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, N°40, Juin, pp. 191-204.

Brousse G., Loussert R. (1978), *L'olivier. Techniques agricoles et productions méditerranéennes*, G.P. Maisonneuve et Larose, Paris, 465p.

Brown L.R., Kane H. (1995), *Full house: reassessing the earth's population carrying capacity*, Worldwatch Institute, (en ligne) (page consultée le 24/06/2009), <http://books.google.fr/books>.

Brulay F. (2007), « Le champ Atlantique : de la relation entre les élus locaux et l'océan », Communication au XLIII<sup>e</sup> Colloque de l'ASRDLF : *Les dynamiques territoriales : Débats et enjeux des différentes approches disciplinaires*, 11-12 et 13 juillet, Grenoble et Chambéry, 13p.

Brunel S. (2009), « Nourrir le monde n'est pas une guerre. Quoique », Alternatives économiques, Économie Politique, N°43, pp. 7-16.

Brunet P. (1995a), « Le terroir. Fin ou renouveau d'une notion », Cahiers nantais, N° 43, pp.7-12.

Brusco S. (1982), "The Emilian model: productive decentralization and social integration", Cambridge Journal of Economics, N°6, pp. 167-180.

Bulletin de veille sanitaire. (2010), « Surveillance des maladies à déclaration obligatoire », Cellule de l'InVS en région (Cire) Aquitaine, N°4, (en ligne) (page consultée le 12/07/2011), <http://www.invs.sante.fr/publications/bvs/aquitaine/>.

Bureau D., Bureau JC. (1999), *Agriculture et négociations internationales*, Conseil d'Analyse Economique, N°16, La Documentation Française, Paris, 151p.

Bureau J-C., Gozlan E., Jean S. (2004), « La libéralisation des marchés agricoles et les pays en développement », Communication à la Conférence Internationale : *Les politiques agricoles sont-elle condamnées par la mondialisation*, Institut Français des Relations Internationales, 7/10/2004, Paris, 20p.

Dupuy C., Burmeister A. (eds) (2003), *Entreprises et territoires ; les nouveaux enjeux de la proximité*, La Documentation française, 134p.

Burney J-A., Davis S-J., Lobell D-B. (2010), "Greenhouse gas mitigation by agricultural intensification", Proceedings of the National Academy of Sciences", 107/26, (en ligne) (page consultée le 25/08/2011), <http://www.pnas.org/content/early/2010/06/14/0914216107.full.pdf>.

Calabre S. (1995), « Régimes de régulation et formes d'organisation des marchés de matières premières », IN Calabre S. (eds), *Matières premières : Marchés Mondiaux, Déséquilibres, Organisation*, Economica, Paris, pp. 9-40.

CAM (Crédit Agricole de Maroc). (2007), *Rapport annuel de Crédit Agricole de Maroc*, CAM, 108p.

Camagni R., (2002), « Compétitivité territoriale, milieux locaux et apprentissage collectif : une contre-réflexion critique », Revue d'Economie Régionale & Urbaine, N°4, pp. 553-578.



- Camagni R. (1995), « Espaces et temps dans le concept de milieux innovateurs », In Rallet A., Torre A. (eds), *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, pp. 211-231.
- Camagni R., Maillat D., Matteaccioli A. (éds) (2004), *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*, EDES, Neuchâtel, 298p.
- Campagne P. (1998), « Aborder la diversité des agricultures familiales autour de la Méditerranée », In CIRAD. (eds), *Agricultures familiales, Atelier de travail*, Montpellier, pp. 23-25.
- Capt D., Perrier-Cornet P. (1995), « Les agriculteurs face à la nouvelle PAC. Quelles perspectives pour quels territoires ? », *Economie Rurale*, N°225, pp. 22-27.
- Capt D., Schmitt B. (2000), « Economie spatiale et agriculture : les dynamiques spatiales de l'agriculture contemporaine », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N°3, pp. 385-406.
- Cardona A., Lamine C. (2010), « Projets multi-acteurs et politiques publiques : un moyen de développer les systèmes bas intrants et l'agriculture biologique ? », *Communication au Symposium : Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin au 1 Juillet, Montpellier, 11p.
- Carfantan J-Y. (2009), *le choc alimentaire mondial*, Editions Albin Michel, 397p.
- Cariou Y. (2003), « Le bilan sociétal dans la coopération agricole : une démarche participative pour s'ouvrir au territoire », *Revue Internationale de l'Economie Sociale*, N°290, pp. 41-55.
- Caron A., Torre A. (2002), « Les conflits d'usages dans les espaces ruraux. Une analyse économique », *Sciences de la Société*, N°57, pp. 95-113.
- Carral S., Garcin D-G. (2007), *Le safran marocain entre tradition et marché Étude de la filière du safran au Maroc, en particulier dans la région de Taliouine, province de Taroudannt*, FAO, 185p.
- Carton A. (2004), « La participation du consommateur dans la réalisation de l'offre : coproduction, un enjeu définitoire. », In Colas H., Salerno F. (coord.), *Marketing. Analyses et perspectives*, Paris, Vuibert, pp. 297-314.
- Casabianca F. (2010), « La valorisation économique des terroirs : Atouts, enjeux et questions », *Synthèses des ateliers*, 3<sup>ème</sup> Forum international Planète Terroirs, Chefchaouen, 31 Mai au 2 Juin, pp. 2-9.
- Castells M. (2005), *Globalisation et identité. Les mouvements sociaux*, Cahiers du CRISES, Collection Études théorique, 38p.
- Catin M. (1993), « Performances à l'exportation, structures de production et niveaux de développement des régions », *Revue d'Economie & Régionale et Urbaine*, N° 4, pp. 633-648.

Cavailhes J. (2000), « Le rural et le local des l'histoire de l'économie rural française », RERU, N°3, pp. 364-384.

Cefai D. (2007), *Pourquoi se mobilise-t-on ?*, La Découverte/MAUSS, Paris, 730p.

Cerdan C., Fournier S. (2007), « Le système agroalimentaire localisé comme produit de l'activation des ressources territoriales. Enjeux et contraintes du développement local des productions agroalimentaires artisanales », In Gumuchian H., Pecqueur B. (eds), *La ressource territoriale*, Edition Economica, Paris, pp. 103-125.

Cerdan C., Fournier S. (2004), « L'organisation socio-économique comme ressource territoriale : quel développement local pour les productions agroalimentaires artisanales ? », Communication au colloque : *la Notion de Ressource Territoriale*, Montagnes Méditerranéennes CD-ROM, Le Pradel, 14-15 octobre, 11p.

Cerdan C., Menezes S-M. (2010), « L'action publique et la consolidation des Systèmes Agroalimentaires Localisés : réflexion à partir d'un territoire fromager du Sertão du Sergipe Brésil », Communication au 116<sup>ème</sup> EAAE Seminar : *Spatial dynamics in agri-food systems : implications for sustainability and consumer welfare*, Parma (Italie), 27-30 Octobre, 14 p.

Cerdan C., Sautier D. (2002), « Construction territoriale de la qualité des produits de l'élevage dans le Nordeste brésilien », Communication au Colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 15p.

CGDA (Conseil Général de Développement Agricole) (2009), *Atlas de l'Agriculture Marocaine*, MAPM, 56p.

Chahbar A. (1990), « Bilan des travaux de recherche sur l'olivier au Maroc », Al Awamia, Numéro spécial olivier, Avril, pp. 1-20.

Chahbar A., Zguigal Y. (1990), « La récolte mécanique des olives au Maroc », Al Awamia, Numéro spécial olivier, Novembre, pp. 45- 60.

Chaléard J-L. (2003), « Cultures vivrières et cultures commerciales en Afrique occidentale : la fin d'un dualisme ? », In Lesourd M. (coord), *L'Afrique. Vulnérabilité et défis*, Éditions du Temps, pp. 267-292.

Chambers R., Conway G. (1992), *Sustainable Rural Livelihoods: Practical Concepts for the 21st Century*, Institute for Development Studies, Brighton, 296p. Disponible sur : [http://www.ids.org.uk/publications/working\\_papers/wp.296pdf](http://www.ids.org.uk/publications/working_papers/wp.296pdf).

Chamim L. (2011), « Programme d'Appui de l'Union Européenne à la Politique Sectorielle Agricole du Maroc (PAPSA) », Communication au Séminaire Horizon 2020 Renforcement des Capacités/ Programme Méditerranéen pour l'Environnement, *Meilleures Pratiques Environnementales dans la production de huile d'olive et le traitement des sous-produits de la filière oléicole au Maroc*, Meknès, 1-2 Mars, 42p.

Charbit Y. (2002), « L'échec politique d'une théorie économique : la physiocratie », Population, Vol 57, N°6, 2002, pp. 849-878.

Chapuy P. (2006), « L'agriculture demain ? », Cahier du LIPSOR, N°19, Cercle prospective des filières agricole et alimentaire, Le Gerpa, 63p. Disponible sur : <http://www.lapro prospective.fr/dyn/francais/memoire/Cahierlipsor19agriculteurs.pdf>.

Chastanet M. (1991), « La cueillette des plantes alimentaires en pays soninké, Sénégal, depuis la fin du XIXème siècle. Histoire et devenir d'un savoir-faire », In Dupré G (eds), *Savoirs paysans et développement*, KARTHALA-ORSTOM, Paris, pp. 253-287.

Chaulet C. (1997), « Agriculture familiale et modèles familiaux en Méditerranée Réflexion à partir du cas algérien », CIHEAM - Options Méditerranéennes Sér. B / N°12, CIHEAM, pp. 167-175.

Chevalier P. (2005), « Stratégies de localisation des entreprises non agricoles et pérennité économique dans les campagnes de faibles densités », Communication au Colloque, *FAIRE CAMPAGNE*, Rennes (FRA), 17-18 mars, 16p.

Chevassus-Lozza E., Galliano D. (2001), « Les déterminants territoriaux de la compétitivité des firmes agro-alimentaires », Cahiers d'économie et sociologie rurales, N° 58-59, pp. 193-222.

Cheyns E. (2010), « Nouvelles formes d'engagement autour du local. Portraits de paysans en « vente directe », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin au 1 Juillet, Montpellier, 17p.

Chia E., Dulcire M., 2006, « La multifonctionnalité de l'agriculture est-elle source de renouveau des modes de gouvernance territoriale ? Les leçons de son instrumentalisation dans les Caraïbes », Communication au 3<sup>ème</sup> colloque : *Alimentation et Territoires*, Gis-Syal, « ALTER 2006 », Baeza (Jaén), Espagne, 18-21 Octobre, 20p.

Chia E., Torre A. (2001), « Pilotage d'une AOC fondée sur la confiance. Le cas de la production de fromage de comté », *Gérer et comprendre*, N° 65, pp. 55-67.

Chia E., Verspieren M-R. (2010), « Co-production des innovations et émancipation des acteurs : le cas de la recherche-action en partenariat », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin au 1 Juillet, Montpellier, 11p.

Chiffolleau Y., Dreyfus F., Ewert J. (2002), « Compétences, main d'oeuvre et qualité en coopérative viticole : l'exemple des fermes sud-africaines », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 15p.

Chimi H. (2001), « Qualité des huiles d'olive au Maroc. Enquête nationale et analyses au laboratoire », Bulletin de transfert de technologie, MADRPM/DERD, N°79, Avril, 4p.

Chimi H. (2006), « Technologie d'extraction de l'huile d'olive et gestion de sa qualité », Bulletin de transfert de technologie, MADRPM/DERD, N°141, Juin, 4p.

Chimi H., Ouaouich A. (2007), *Guide du producteur de l'huile d'olive, Préparé dans le cadre du projet de développement du petit entrepreneuriat agro-industriel dans les zones*

*périurbaines et rurales des régions prioritaires avec un accent sur les femmes au Maroc, Cas de Kalaât Bni Rotten à Chefchaouen et de Jabryne à Ouazzane*, ONUDI, Austria, 35p.

Christophe D., Mathieu R., Requier-Desjardins D. (1985), « A. K. Sen, Poverty and famines an essay on entitlement and deprivation », *Tiers-Monde*, Vol26, N° 104, pp. 932-943.

CIRAD. (2010), *L'agriculture écologiquement intensive, une utopie ?*, CIRAD, Paris, 4p.

CIRAD. (2008), *La vision stratégique 2008-2012*, CIRAD, Paris, 48p.

CIRAD. (1998), *Agricultures familiales*, Atelier de travail, Montpellier, 72p.

CIRAD-Sar. (1996), *Systèmes agroalimentaires localisés : organisations, innovations, et développement local*, Proposition issue de la consultation du Cirad Stratégies de recherche dans le domaine de la socioéconomie de l'alimentation et des industries agroalimentaires, Cirad/96, Rapport CIRAD, Montpellier, 121p.

Claval P. (2008), « Les espaces de l'économie », *Annales de Géographie*, N°664, pp. 3-22.

Clément A. (2000), « La spécificité du fait alimentaire dans la théorie économique. Les fondements historiques et les enjeux » *Ruralia*, N° 7, (en ligne) (page consultée le 13/11/2009), <http://ruralia.revues.org/178>.

Clément M. (2009), *Amartya Sen et l'analyse socioéconomique des famines : portée, limites et prolongements de l'approche par les entitlements*, Cahiers du GREThA, 25p.

CNRS. (1998). *Dynamique de la biodiversité et environnement*, CNRS, Paris, 30p.

CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement). (2009), *La sécurité alimentaire en Afrique : les enseignements de la crise alimentaire*, (en ligne) (page consultée le 23/10/2010), [http://www.unctad.org/fr/docs/tdbex47d3\\_fr.pdf](http://www.unctad.org/fr/docs/tdbex47d3_fr.pdf).

CNUCED. (2008), *Le Développement Économique En Afrique 2008 Résultats à l'Exportation après la Libéralisation du Commerce : Quelques Tendances et Perspectives*, Nations-Unies, 105p.

CNUCED. (2007), *Rapport sur le commerce et le développement, Aperçu général*, Nations Unies, Genève, 37p.

Coase R. (1937), « The nature of the firm », *Economica*, N°4, pp.386-405, traduction dans la *Revue Française d'Economie*, 1987, Vol 2, pp. 133-163.

Coestier B., Marette S. (2004), *Économie de la qualité*, Collection : Repères, N°390, 128p.

Cohendet P., Llerena P. (1999), « La conception de la firme comme processeur de connaissances », *Revue d'économie industrielle*, Vol 88, 2<sup>ème</sup> trimestre. pp. 211-235.

COI (Conseil Oléicole International)-Maroc. (2010), *L'oléiculture au Maroc*, Country Profiles COI, Madrid, 21p.

COI-Syrie. (2010), *L'oléiculture en Syrie*, Country Profiles COI, Madrid, 24p.

COI-Tunisie. (2010), *L'oléiculture en Tunisie*, Country Profiles COI, Madrid, 29p.

Coissard S. (2007), « La nouvelle économie géographique de Paul KRUGMAN : Apports et limites », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, N°1, pp. 111-125.

Coissard S., Pecqueur B. (2007), « Des avantages comparatifs aux avantages différenciatifs, une approche par le territoire », Communication au XLIII<sup>e</sup> Colloque de l'ASRDLF, *Les dynamiques territoriales : Débats et enjeux des différentes approches disciplinaires*, Grenoble et Chambéry, 11-12 et 13 juillet, 16p.

Colletis G. (2007) « Développement local, proximité et rencontres productives : le cas des dynamiques de développement de la région toulousaine », Communication au XLIII<sup>e</sup> Colloque de l'ASRDLF, *Les dynamiques territoriales : Débats et enjeux des différentes approches disciplinaires*, Grenoble et Chambéry, 11-12 et 13 juillet, 12p.

Colletis G. (2004), « Mobilité, attractivité et mondialisation », Communication présentée aux 4<sup>ème</sup> journées de la proximité : Proximité, Réseaux et Coordination, 17-18 juin, Marseille, 12p.

Colletis G., Gilly J-P., Pecqueur B., et al. (1997), « Firmes et territoires : entre nomadisme et ancrage », *Espace et sociétés*, N°88/89, pp.115 -138.

Colletis G., Gilly J.P., Pecqueur B., et al. (1999), « Construction territoriale et dynamiques économiques », *Revue Sciences de la Société*, N° 48, pp. 25-46.

Colletis G., Pecqueur B. (2004), « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », Communication aux 4<sup>èmes</sup> Journées de la Proximité, *Proximité, réseaux et coordination*, Marseille, 17-18 Juin, 15p.

Colletis G., Pecqueur B. (1993), « Intégration des espaces et quasi intégration des firmes : vers des nouvelles rencontres productives », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, pp. 489-507.

Colletis G., Pecqueur B. (1995), « Le rôle des politiques technologiques locales dans la création de ressources spécifiques et d'avantages dynamiques de localisation », In Rallet A., Torre A. (eds), *Économie industrielle et économie spatiale, Economica*, Paris, pp. 445-463.

Colletis-Wahl k ., Peyrache-Gadeau V., Serrate B. (2008), « Introduction générale Les dynamiques territoriales : quelles nouveautés ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, N° 2, pp. 147-157.

Combris P., Hossenlopp J., Zitts E. (1977), « L'évolution des associations de consommateurs et leur impact sur les industriels », *Économie rurale*. N°121, pp. 67-72. Disponible en : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecoru\\_0013-0559\\_1977\\_num\\_121\\_1\\_2516](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecoru_0013-0559_1977_num_121_1_2516)

Commissariat général du Plan. (1993), *France rurale vers un nouveau contrat*, Préparation du Plan XI<sup>e</sup>, La Documentation française, Paris, 172p.

Commission Européenne. (2003), *Document de Travail de la Direction Générale de l'Agriculture*, Rapport sur l'olivier, 51p.

Conseil Economique et Social. (2008), *Faim dans le monde et politiques agricoles et alimentaires : bilan et perspectives*, La section de l'agriculture et de l'alimentation, CES, 46p.

Coordination Sud. (2007), *Défendre les agricultures familiales : lesquelles, pourquoi ?*, Résultats des travaux et du séminaire organisé par la Commission Agriculture et Alimentation de Coordination SUD, 90p.

Coquart D., Guibert M., Olivier V., et al. (2007), « Diversification des modèles de qualité territorialisée des produits agroalimentaires : risque ou opportunité pour les terroirs ? », Méditerranée, N° 109, (en ligne), (page consultée le 20/07/2010), <http://mediterranee.revues.org/index111.html>.

Corolleur, F. (2000), « Le district industriel chez A. Marshall : une réponse à l'incertitude et pour un environnement technologique et marchand particulier », Géographie, Economie et Société, N°2(3), pp. 313-319.

Correa G C-A. (2004), *Analyse comparative de 9 cas d'agro-industrie rurale de l'Amérique latine*, Mémoire DEA : Développement Soutenable Intégré, Saint Quentin en Yvelines, 122p.

Courade G., Deveze J-C. (2006), « Des agricultures africaines face à des difficiles transitions », Afrique contemporaine, N°217, pp. 21-41.

Courlet C. (2008), *L'économie territoriale*, PUG, Grenoble, 135p.

Courlet C. (2007), « Du développement économique situé », in Gumuchian H., Pecqueur B. (eds), *La ressource territoriale*, coll.Anthropos, Edition Economica, Paris, pp. 31-44.

Courlet C. (2002), « Les systèmes productifs localisés. Un bilan de la littérature », Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, N°33, pp. 27-40.

Courlet C. (eds) (2001a), *Territoire et développement économique au Maroc. Le cas des systèmes productifs localisés*, l'Harmattan, Paris, 161p.

Courlet C. (2001b), *Territoires et régions : les grands oubliés du développement économique*, L'Harmattan, 133p.

Courlet C. (1997), « Globalisation et recompositions territoriales dans le Sillon Alpin », Revue de géographie alpine, N°3, pp. 47-60.

Courlet C. (1996), « Globalisation et frontière », Sciences de la société, N° 37, pp. 27-36.

Courlet, C. (1994), « Les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on ? », In Courlet, C., Soulage, B. (eds), *Industrie, territoires et politiques publiques*, L'Harmattan, Paris, pp. 13-32.

Courlet C., Dimou M. (1995), « Les systèmes localisés de production : une approche de la dynamique longue », In Rallet A., Torre A. (eds), *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, pp. 359-377.

Courlet C., Ferguène A. (2004), « Introduction : Gouvernance et dynamiques territoriales : points de repères analytiques », In Ferguène A. (eds), *Gouvernance locale et développement territorial. Le cas des pays du Sud*, Harmattan, Paris, pp. 11-23.

Courlet C., Garofoli G. (1995), « Districts industriels, systèmes productifs localisés et développement », Communication au du XXXIV<sup>e</sup> Colloque international de l'ASRDLF, *Dynamiques industrielles, dynamiques territoriales*, Toulouse, 30-31 août - 1 septembre.

Courlet C., Pecqueur B. (1991), « Systèmes locaux d'entreprises et externalités : un essai de typologie », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N° 3/4, pp. 391-406.

Courlet C., Soulage B. (eds) (1994), *Industrie territoires et politiques publiques*, L'Harmattan, Paris, 315p.

Courtin P. (1946), « La notion d'exploitation agricole familiale. L'exemple de la Limagne », *Économies, Sociétés, Civilisations*, N° 4, 1946. pp. 342-346. Disponible sur : <http://www.persee.fr>.

Cousinie P. (2010), « Produire autonome et économe sur les territoires. L'agriculture durable, une voie d'avenir », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 juin au 1 Juillet, Montpellier, 11p.

Coussy J., Hugon P. (eds) (1991), *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique sub-saharienne*, La Documentation Française, 305p.

Couzon I. (2003), « Les espaces économiques » de François Perroux (1950). Organisation de l'espace et aménagement du territoire dans l'économie et la géographie françaises au milieu du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, N° 9, pp. 81-102.

Crevoisier O., Grosjean N. (2003), « Autonomie différenciée des système production territoriaux », *Revue d'Economie & Urbain*, N°2, pp. 291-316.

Crevoisier O., Kebir L. (2004) « Ressources culturelles et développement régional : le cas du patrimoine culturel horloger », Communication aux 4<sup>ème</sup> journées de la proximité, *Proximité, Réseaux et Coordination*, Marseille, 17 et 18 Juin, 19p.

CRISES (Centre de recherche sur les innovations sociales), 2003, « Inventaire des publications en langue française sur les coopératives 1993-2003 », *Cahiers du Crises*, collection *working papers*, N° 0317, 393p. Disponible sur : <https://depot.erudit.org/bitstream/001636dd/1/ET0317.pdf>.

CRISES (Centre de recherche sur les innovations sociales). (2004), « L'apport de la nouvelle économie à la revitalisation des territoires marginalisés » *Cahiers du Crises*, Collection *Études théoriques*, N° ET0421, 264p. Disponible sur : <https://depot.erudit.org/bitstream/001615dd/1/ET0421.pdf>.

Crozier M., Friedberg E. (1977), *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Editions du Seuil, Paris, 500p.

Dahman M. (2002), « Problème environnementaux de la région en agriculture (Meknès-Tafilalte) », Communication au Séminaire : *Equilibre Agriculture-Environnement : enjeux, outils et perspectives du conseil agricole*, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès et Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gebloux, Meknès, 6 et 7 Mai, pp. 65-66.

Dalla Pria Y., Vicente J. (2006), « Interactions mimétiques et identité collective : gloire et déclin du Silicon Sentier », *Revue française de Sociologie*, Vol 47, N° 2, pp. 293-317.

Daniel K. (2005), « Eléments sur la géographie de l'agriculture aux Etats-Unis et dans l'Union européenne : les productions agricoles se concentrent-elles ? », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N°4, pp. 533-556.

Daniel K., (2003), « Concentration et spécialisation, quel schéma pour l'agriculture communautaire ? », *Economie et Prévision*, N°158, pp. 105-120.

Daniel K. (1999), « Localisation des productions agricoles. Le rôle des politiques de différenciation territoriale des produits dans le cadre d'un processus d'intégration économique », Communication au XXXVe colloque de l'ASRDLF, Innovation et économie régionale, 1-3 septembre, Hyères.

Daniel K, Maillard L. (2001), « Politiques agricoles et localisation des productions dans l'Union européenne La déconnexion des marchés », *Économie rurale*, N°261, pp. 23-36.

Daniel K., Chatellier V., Chevassus-Lozza E. (2008), « Localisation des productions agricoles dans l'UE : L'enjeu de l'évolution des politiques agricole et commerciale », *Chambres d'Agriculture*, N°969, pp. 24-27.

Darbelle M., Laugnie J.M. (1987), *Economie d'entreprise*, Faucher, Paris, 30p.

Darmon D., Hourriez J-M., L'Hardy P. (1991), « Consommation : l'effet du vieillissement », *Economie statistique*, Vol 243, N°243, pp. 89-104.

Darré J-P. (1991), « Fond commun et variantes dans un système local de connaissance technique, Lauragais, France », In Dupré G (eds), *Savoirs paysans et développement*, KARTHALA-ORSTOM, Paris, pp. 333-345.

Daumas J-C. (2006), « Consommation de masse et grande distribution : Une révolution permanente (1957-2005) », *Revue d'histoire, Vingtième Siècle*, N° 91, Juillet-Septembre, pp. 57-76.

Debbarh A., Debouche C., Fagroud M., et al. (eds) (2003), *Equilibre Agriculture-Environnement : enjeux, outils et perspectives du conseil agricole*, Acte du séminaire, Meknès, 6 et 7 mai 2002, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès et Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gebloux, YADIP, Rabat, 205p.

De Caebel B., Ooms M., (2005), *Typologies des enjeux environnementaux et usages de différentes méthodes d'évaluation environnemental, notamment dans le domaine des déchets et des installations industrielles*, Rapport final, Etude RECORD, 03-1011/1A, 100p.



Decazy B. (2002), « En Equateur, les paysans améliorent leurs revenus en produisant un cacao de qualité », Communication au Colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 10p.

Delfaud P., Lacour C., Lajugie J. (1985), *Espace régional et aménagement du territoire*, Dalloz, Paris, 987p.

Dertouzos M., Lester R., Solow R., La Commission du MIT sur la productivité industrielle. (1990), *Made in America : Pour une reprise de l'initiative industrielle*, InterEditions, Paris, 394p.

Dedeire M. (1997), *Le concept d'agriculture de terroir*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier, 476p.

Dedeire M. (2002), « Information, perceptions et connaissances dans les agricultures se référant à l'origine géographique », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 17p.

Deffontaines J-P. (2005), « Le terroir, une notion polysémique », In Bérard L., Cegarra M., Djamaet M. (eds), *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, CIRAD, IDDRI, IFB, INRA, Paris, pp. 38-43.

Dejardin M., Guio A-C., Marechal L. (1998), « Croissance endogène spatialisée et développement régional : apports pour une évaluation critique des plans stratégiques d'aménagement du territoire », *Tendances Economiques*, Service des Etudes et de la Statistique, Ministère de la Région wallonne, N°14, Mai, pp. 65-99.

Dekkaki M., El Jaafari S. (2002), « Quel dévolu à la recherche agronomique pour un développement durable », Communication au Séminaire : *Equilibre Agriculture-Environnement : enjeux, outils et perspectives du conseil agricole*, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès et Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gebloux, Meknès, 6 et 7 Mai, pp. 145-150.

Deléage E. (2010), « La coproduction des savoirs dans l'agriculture durable », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin au 1 Juillet, Montpellier, 8p.

Delfosse C. (2006), « La localisation de la production fromagère : évolutions des approches géographiques », *Géocarrefour*, Vol 81/4, (en ligne), (page consultée le 20/02/2010), <http://geocarrefour.revues.org/index1674.html>.

Delfosse C., Letablier M-T. (1995), « Genèse d'une convention de qualité. Cas des Appellations d'origine fromagères », In Allaire G., Boyer R. (eds), *La grande transformation de l'agriculture*, INRA, Economica, pp. 97-118.

Delfosse C., Vaudois J. (2000), « Editorial : Les dimensions et les enjeux territoriaux de la transition agricole », *Hommes et terres du Nord*, N° 4, pp. 189-191.

Delgado C. (1991), « Blé, savoir et saveurs. Alimentation et transition dans les Andes Centrales péruviennes », In Dupré G. (eds), *Savoirs paysans et développement*, KARTHALA-ORSTOM, Paris, pp. 155-179.

Demuijnck G. (1999), « L'évolution du contrat social dans les institutions informelles », In Audier F., Gazier B., Outin J-L. (eds), *L'Economie sociale : formes d'organisation et institutions (XIX<sup>e</sup> journées de l'AES)*. L'Harmattan, Paris /Montréal, pp. 17-32.

Demoustier D., Berthet V. (1998), « Territorialité bien comprise », *Économie et solidarités*, Vol 29, N°2, pp. 87-90.

Devautour H., Muchnik J., Sautier D. (1998), « L'émergence d'une recherche sur les systèmes agroalimentaires localisés », In CIRAD. (eds), *Agricultures familiales*, Atelier de travail, Montpellier, pp.61-66.

Develtere P. (1998), *Economie sociale et développement. Les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*, Economica, Paris, 171p.

Devereux S. (1993), *Theories of Famine*, Harvester Wheatsleaf, London, 208p.

Devereux S. (2001), « Sen's Entitlement Approach: Critiques and Counter-critiques », *Oxford Development Studies*, Vol 29, N° 3, (en ligne), (page consultée le 15/09/2008), (<http://www.sas.upenn.edu/~dludden/FamineMortality.pdf>).

Devico M. (2006), « Développement des filières agroalimentaires. Les conserves de Meknès – Maroc », Communication au colloque international, *L'avenir de l'agriculture irriguée en Méditerranée. Nouveaux arrangements institutionnels pour une gestion de la demande en eau*, Cahors, 6 au 9 Novembre, 7p.

D'Hauteville F. (2000), « La grande distribution alimentaire : la recherche est-elle en phase avec l'histoire ? », *Économie rurale*, N°255-256, pp. 72-85.

D'Hauteville F., Perrouy J-F., Schaer B. (2001), « Nationalité et préférence gustative du lait. Une expérience auprès de consommateurs allemands et français », *Economie rurale*, N°264-265, pp. 35-45.

Didry C., Vincensini C. (2010), « Au-delà de la dichotomie marché-institutions : l'institutionnalisme de Douglass North face au défi de Karl Polanyi », *Revue Française de Socio-Économie*, N°5, pp. 205-224.

Dijkema C., Gatelier K., Samson I., et al. (2008), « Le modèle de l'État-nation : solution ou problème pour les pays émergents ? », *Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde*, N°23, pp. 13-29.

Dionne G. (1981), « Le risque moral et la sélection adverse : une revue critique de la littérature », *L'Actualité économique*, Vol 57, N°2, pp. 193-224.

Division de la Production Agricole. (1949), *L'olivier au Maroc*, Mission Horticole, Service de l'Horticulture, Ministère de l'Agriculture, Rabat, 217p.

- Domin J-P. (2003), « Les réseaux de santé : une approche communautaire de la médecine », In Euzéby C. (eds), *Mondialisation et régulation sociale Résultats de recherche*, Political Science, pp. 731-744.
- Dormois R. (2007), « Pour une analyse dynamique des ressources dans la conduite de l'action publique », In Gumuchian H., Pecqueur B. (eds), *La ressource territoriale*, Edition Economica, Paris, pp. 49-65.
- Dosi G. (1982), "Technological paradigms and technological trajectories", *Research Policy*, N° 11, pp.147-162.
- Dosi G. (1988), "Sources, Procedures, and Microeconomic Effects of Innovation", *Journal of Economic Literature*, Vol 26, N°3, pp.1120-1171.
- Dosi G., Winter S-G. (2003), « Interprétation évolutionniste du changement économique. Une étude comparative », *Revue économique*, Vol 54, N° 2, Mars, pp. 385-406.
- Doucet C. (2005), *La qualité, Que sais-je ?*, Presses Universitaires de France, 128p.
- Douguet J-M., Féret S. (2001), « Agriculture durable et agriculture raisonnée : quels principes et quelles pratiques pour la soutenabilité du développement en agriculture », *Nature Sciences Sociétés*, N°1, pp. 58-64.
- Douguet J-M., Schembri P. (2000), *Qualité de l'eau et l'agriculture durable*, Rapport de recherche pour le Ministère de l'environnement et l'aménagement du territoire (FRA), Université de Versailles Saint- Quentin, 69p.
- Douillet A-C. (2003), « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique », *Revue française de science politique*, Vol 53, N° 4, pp. 583-606.
- DPAM (Direction Provinciale de l'Agriculture de Mekhnès). (2008), « *L'agriculture dans la région Meknès-Tafilalet et potentialités et opportunités d'investissement* », MAPM, 20p.
- DPAM. (2007), *Monographie agricole de la direction provinciale de Meknès*, MAPM, 17p.
- DPAT. (2005), *Annuaire statistique de la wilaya de Béjaïa résultats 2004*, Direction de la planification et de l'aménagement du territoire, Algérie, 236p.
- DRA- MTA (Direction Régionale de l'Agriculture Marrakech Tensift Al Haouz). (2011), « Produits de terroir Marrakech Tensift Al Haouz », Reporting special, MAPM, 10p.
- Drèza J., Elgar E. (1999), *The economics of famine*, An Elgar Reference Collection, 544p.
- Drèza J., Sen A. (1991), *Hunger and Public Action*, Claredon-Paperbacks, 373p.
- Drevet J-F. (2008), « La politique agricole commune et sa réforme », *La revue Futuribles de février*, N° 338, pp. 63-68.
- Driouchi A. (1995), « Principaux volets des politiques agricoles au Maroc », *Revue Options Méditerranéennes*, Série B, N°14, CIHEAM, pp. 119-126.

Dubeuf B., Sorba J-M. (2002), « La qualification locale des productions patrimoniales : Un dialogue entre pratiques productives et usages locaux de consommation », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 20p.

Dubrulle P. (eds) (2007), « l'Oenotourisme : une valorisation des produits et du patrimoine vitivinicoles », rapport pour le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et au Ministre du Tourisme, 109p.

Dufumier M., Hugon P. (2008), « Piques et polémiques les « émeutes de la faim » : du sous investissement agricole à la crise sociopolitique », *Revue Tiers-Monde*, Vol 49, N°196, pp. 927-934.

Dugue P., Kra Djato K., Pecqueur B. (2006), « Interventions publiques pour le Développement d'un système agroalimentaire localisé dans le secteur de la production rizicole irriguée en Côte d'Ivoire, *Monde en développement*, N° 136, pp. 101–118.

Dulcire M. (2010), « La mise en place participative d'une filière cacao a São Tome. L'organisation des agriculteurs en tant que facteur d'émancipation », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin au 1 Juillet, Montpellier, 9p.

Duque G., Silva (da) E-D. (2010), « Action collective et développement durable », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin au 1 Juillet, Montpellier, 9p.

Dupré G. (1991), « Introduction : Savoirs paysans et développement », In Dupré G (eds), *Savoirs paysans et développement*, KARTHALA-ORSTOM, Paris, pp. 15-35.

Dupuy C. (1995), « Conventions et dynamiques collectives de proximité », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N°5, pp. 871-88.

Dupuy C., Filippi M. (2000), « Marches d'organisation, territoires et confiance : concurrence et coopération au sein des réseaux de producteurs dans le domaine agroalimentaire », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N° 3, pp. 519-534.

Dupuy C., Gilly J.P. (1995), « Les stratégies territoriales des groupes industriels », In Rallet A., Torre A. (eds), *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, pp. 129-146.

Dupuy C., Gilly J.P. (1996), « Apprentissage organisationnel et dynamiques territoriales », In Pecqueur B. (eds), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris, pp. 155-175.

Dupuy C., Gilly J.P. (1993), « Dynamique industrielle, dynamique territoriale et stratégies des groupes », Actes du Colloque *Industries et Territoire. Les systèmes productifs localisés*. IREPD, Grenoble, 21-22 octobre 1992, pp. 403-26.

Dupuy C., Gilly J.P., Perrat J. (2001), « Relation sociale d'emploi et gouvernance locale dans les dynamiques territoriales », *Géographie, Economie, Société*, Vol 3, N°1, pp. 49-70.

- Dupuy C., Torre A. (2004), « Confiance et proximité », In Pecqueur B. et Zimmermann J.B. (eds), *Economie de Proximités*, Hermès, Paris, pp. 65-87.
- Dupuy C., Torre A. (2000), « Confiance et coopération au sein des réseaux spatialisés d'entreprises », In Gilly J.P., Torre A. (eds), *Dynamiques de proximité*, L'Harmattan, Paris, pp. 59-95.
- Duranton G. Martin Ph., Mayer T., et al. (2008), *Les pôles de compétitivité : que peut on en attendre ?*, CEPREMAP, ENS, Paris, 84p.
- Durand D. (1987), *La systémique*, PUF, 127p.
- Dyker D., Kylbaev Y., Samson I., et al. (2005), *Analysis of Economic Consequences of Accession of Kazakhstan to the WTO*, Final report, The European Commission EuropeAid Project Reference, 93p.
- El Aich A. (2005), « Etude de cas Maroc », In Ilbert H (eds), *Produits du terroir méditerranéen : conditions d'émergence, d'efficacité et modes de gouvernance (PTM : CEE et MG)*, CIHEAM-IAMM, pp. 145-164.
- El Ameli L. (2005), *Les industries alimentaires au Maroc : dynamique et perspectives de développement*, El Maârif Al jadida, Rabat, 464p.
- El Antari A. (2006), « Etude de la qualité de l'huile des variétés d'olivier sélectionnées par l'INRA-Maroc », In Hadiddou A., Mrabet R., Oukabli A. (eds), *La recherche agronomique et la profession, ensemble pour un développement durable de l'oléiculture nationale, Actes de Journée Olivier Meknès, INRA Procceding, le 26 Décembre*, pp. 66-77.
- El Hajjouji H. (2007), *Evolution des caractéristiques physico-chimiques, spectroscopiques et écotoxicologiques des effluents d'huileries d'olive au cours de traitements biologique et chimique*, Thèse de doctorat : Sciences Écologiques, Vétérinaires, Agronomiques et Bioingénieries, Ecologie et Agrosystèmes, INP Toulouse, 168p.
- El Hassouni. (2005), « Analyse technico-économique de la production oléicole dans la région de Saïs, Mémoire de 3<sup>ème</sup> cycle agronomie, Option : Economie Rurale, ENA, Meknès, 94p.
- Elloumi M. (2006), « L'agriculture tunisienne dans un contexte de libéralisation », *Région et Développement*, N° 23, pp. 129-160.
- El Ameli L. (2005), *Les industries agroalimentaires au Maroc : Dynamique et perspectives de développement*, Imprimerie El Maarif Ajadida, 464p.
- El Hassouni A. (2002), « Synthèse du contexte juridique marocain en matière d'agriculture-environnement », Communication au Séminaire : *Equilibre Agriculture-Environnement : enjeux, outils et perspectives du conseil agricole*, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès et Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gebloux, Meknès, 6 et 7 Mai, pp. 27-33.
- El Khyri T. (1987), « Agriculture au Maroc », Edition OKAD, 500p.
- El Mahdaoui S. (2007a), « Région Meknès-Tafilalet », *Agriculture du Maghreb*, N° 21, p.1.

El Mahdoui S. (2007b), « L'avenir des vergers se construit dans les pépinières », *Agriculture du Maghreb*, N° 24, pp. 122-129.

El-Oultiti M-M. (2006), « La coopérative agricole COPAG », Communication au Séminaire *L'avenir de l'agriculture irriguée en Méditerranée. Nouveaux arrangements institutionnels pour une gestion de la demande en eau*, Wademed, Cahors, 6-7 Novembre, 3p.

Emlinger C., Jacquet F., Petit M. (2006), « les enjeux de la libéralisation agricole dans la zone méditerranéenne », *Région et Développement*, N° 23, pp. 41-72.

ENNS (Étude nationale nutrition santé). (2007), *Situation nutritionnelle en France en 2006 selon les indicateurs d'objectif et les repères du Programme national nutrition santé (PNNS)*, Rapport, Institut de veille sanitaire, Université de Paris 13, Conservatoire national des arts et métiers, 74p.

Escadafal A. (2004), « Aménagement touristique : quelles ressources territoriales au service de l'attractivité des destinations ? », Communication au Colloque : *la Notion de Ressource Territoriale*, Montagnes Méditerranéennes CD-ROM, Le Pradel, 14 et 15 Octobre, 7p.

Eymard-Duvernay F., Favereau O, Orléan A., al. (2004), « Valeurs, coordination et rationalité l'économie des conventions ou le temps de la réunification dans les sciences économiques », *Problèmes économiques*, N°2838, pp.1-8.

Fagot-Campagna A., Fosse S., Romon I., et al. (2010), *Prévalence et incidence du diabète, et mortalité liée au diabète en France Synthèse épidémiologique*, Synthèse épidémiologique, Institut de veille sanitaire, 12p.

Farvaque N. (2005), « L'approche alternative d'Amartya Sen : réponse à Emmanuelle Bénicourt », *Alternatives Économiques, Économie Politique*, N°27, pp. 38-51.

FAO. (2010a), *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : Combattre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées*, WEP, FAO, Rome, 68p.

FAO. (2010b), *Perspectives de récolte et situation alimentaire*, FAO, Rome, 40p.

FAO. (2010c), *Villes de désespoir ou d'opportunités ? Le défi : mettre un terme à l'urbanisation non durable et oeuvrer pour que les villes soient plus vertes et synonymes de choix, d'opportunités et d'espoir*, FAO, 19p.

FAO. (2009a), *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : Crises économiques – répercussions et enseignements*, FAO, Rome, 66p.

FAO. (2009b), *Déclaration du sommet mondial sur la sécurité alimentaire*, Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, WSFS/2, FAO, Rome, 8p.

FAO.(2008a), *Linking Social Protection and Support to Small Farmer Development*, Rapport de Workshop held, FAO, Rome, 17-18 Janvier, 59p.

FAO.(2008b), *Promotion of traditional regional agricultural and food products: a further step towards sustainable rural development*, Rapport de 26<sup>ème</sup> Conférence régionale, Europe, FAO, Innsbruck, Austria, 26-27 Juin, 23p.

FAO. (2008c), *Indications géographiques pour le thé*, Comité des produits, Groupe intergouvernemental sur le thé, Dix-huitième Session, FAO, Hangzhou (Chine), 14-16 Mai, 11p.

FAO. (2008d), *la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, FAO, Rome, 156p.

FAO. (2008e), *Perspectives de l'alimentation. Analyse des marchés mondiaux*, FAO, Rome, 103p.

FAO. (2007), *Industrial Livestock Production and Global Health Risks*, Pro-poor Livestock Policy Initiative, FAO, 21p.

FAO. (2006a), « Sécurité alimentaire », Notes d'orientation, N°2, Juin, pp.1-4. Disponible sur : [ftp://ftp.fao.org/es/esa/policybriefs/pb\\_02\\_fr.pdf](ftp://ftp.fao.org/es/esa/policybriefs/pb_02_fr.pdf).

FAO. (2006b), *le droit à l'alimentation dans les faits mise en oeuvre à l'échelle nationale*, FAO, Rome, 38p.

FAO. (2005a), *la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, FAO, Rome, 225p.

FAO. (2005b), *Informatisation des coopératives agricoles : Guide pratique*, FAO, Rome, 60p.

FAO. (2005c), « La FAO : la libération du commerce peut promouvoir la sécurité alimentaire », *Terre et Vie*, N°97, Décembre, pp.1-2. Disponible sur <http://www.terrevie.net/terrevie/pages/decembre05/commerce.pdf>.

FAO. (2004), *Sécurité sanitaire et qualités des aliments en Europe : aspects relatifs à la qualité, à l'équilibre nutritionnel, à l'importance des terres agricoles et au patrimoine culturel « terroirs »*, Rapport de 24<sup>ème</sup> Conférence régionale de la FAO, Europe, 5-7 Mai, Montpellier, 16p.

FAO. (2002), *Lutter contre la faim grâce au développement agricole et rural durable et à l'amélioration de l'accès à la nourriture*, Programme de lutte contre la faim, FAO, Rome, 40p.

FAO-OMS. (1992), *Déclaration mondiale sur la nutrition et plan d'action*, FAO, Rome, 58p. Disponible sur : [http://whqlibdoc.who.int/hq/1992/ICN\\_92\\_2.pdf](http://whqlibdoc.who.int/hq/1992/ICN_92_2.pdf).

FAO-OCDE. (2009), *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2009-2018*, Rapport, FAO-OCDE, 91p.

FAO., Siner-GI. (2009), *Territoires, produits et acteurs locaux : des liens de qualité guide pour promouvoir la qualité liée à l'origine et des indications géographiques durables*. FAO, 219p. Disponible sur : <http://www.foodquality-origin.org/guide/giudefr.pdf>.

Faure G., Gasselin P., Triomphe B., et al. (eds) (2010), *Innover avec les acteurs du monde rural : la recherche-action en partenariat*. Quae, Versailles, 221p.

Faure G., Samper M. (2005), « Vingt ans d'ouverture économique : l'avenir compromis de l'agriculture familiale au nord du Costa Rica », *Tiers-Monde*. 2005, N°183, pp. 581-602.

FENAGRI (Fédération Nationale de l'Agroalimentaire Marocaine). (2005), « Ça bouge en Tunisie », *Alimentarius*, N°18, Mars, p.18.

FENAGRI. (2004a), « Le morcellement des terres agricoles grève l'industrie oléicole », *Alimentarius*, N° 6, Janvier, p.6.

FENAGRI. (2004b), « Huiles et graisses végétales où en est le secteur quatre années après sa libéralisation » *Alimentarius*, N° 11, Juin, pp. 8-15.

FENAGRI. (2003a), « DOSSIER : Accord de libre-échange Maroc-USA », *Alimentarius*, N°2, Août / Septembre, pp. 4-12.

FENAGRI. (2003b), « Dossier : les terres de SODEA/SOGETA », *Alimentarius*, N° 3, Octobre, pp. 5-11.

Ferguène A. (1996), « L'industrialisation à petite échelle : une nouvelle approche de développement dans les pays du Sud », *Revue Région & Développement*, N°3, pp. 85-115.

Ferguène A., Hsaini A. (1998), « Développement endogène et articulation entre globalisation et territorialisation : Eléments d'analyse à partir du cas de KSAR-Hella (Tunisie), *Revue Région & Développement*, N°7, pp. 105-134.

Ferrak A., Loussert R. (2010), « Les tailles de l'olivier : Principes généraux », *Agriculture du Maghreb*, N°48, Décembre, pp. 44-46.

Fernandez A., Ruiz R., Trujillo J-M., et al. (2002), « L'amidon aigre de manioc en Colombie : système agroalimentaire localisé ou non ? », *Communication au colloque : Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 5p.

FIDA (Fonds international de développement agricole). (2008), *Rapport sur la réunion mondiale du Forum paysan*, FIDA, 66p. Disponible sur : [http://www.ifad.org/farmer/2008/report2008\\_web\\_f.pdf](http://www.ifad.org/farmer/2008/report2008_web_f.pdf).

Filippa M-A. (2002), « Formation et transformation des systèmes productifs locaux. Les spécificités des filières agroalimentaires », *Communication au colloque : Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 29p.

Filippi M. (2004), « Réorganisation dans la coopération agricole : proximités et solidarité territoriale », *Economie rurale*, N°280, pp. 42-58.

Filippi M. (1999), « En quoi les regroupements localisés de producteurs peuvent-ils être des solutions organisationnelles face à la pression des marchés », *Communication au séminaire de*



l'Ecole-Chercheur Economie spatiale et régionale : *application à l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'espace rural*, Croisic, 8-10 Décembre, 18p.

Filippi E-E. Requier-Desjardins D. (2003), « Trajectoires institutionnelles et développement des territoires. L'exemple des systèmes agroalimentaires localisés de Pelotas – Rio Grande dans l'extrême sud du Brésil », In Dugué P., Jouve Ph., (éds.), *Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoires ruraux*. Actes du colloque international, Umr Sagert, Cnearc, Montpellier, 25-27 février, 11p.

Filippi M., Frey O., Mauget R. (2009), « Les coopératives agricoles face à l'internationalisation et à la mondialisation des marchés », *Revue Internationale de l'Economie Sociale*, N° 310, pp. 31-51.

Filippi M., Frey O., Triboulet P., et al. (2006a), *Bilan des lois de 1991 et 1992 et gouvernance des groupes coopératifs*, Rapport final, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (FRA), 105p.

Filippi M., Muller P., Triboulet P. (2006b), "Communities, organizations and proximity : how do farmers adapt to the strategy of cooperatives ?", Communication aux 5<sup>èmes</sup> Journées de la Proximité : *La proximité, entre actions et institutions*, Bordeaux, 28-30 juin, 25p.

Filippi M., Torre A. (eds) (2005), *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*. Inra éditions, Paris, 337p.

Filippi M., Torre A. (2002), « Organisations et institutions locales. Comment activer la proximité géographique par des projets collectifs ? », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 22p.

Filippi M., Triboulet P. (2006), « Coordination des acteurs et valorisation de produits liés à l'origine. Les signes d'identification comme signes d'exclusion ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, N° 1, pp. 103-129.

Filippi M., Triboulet P. (2001), « Intégrer la pression des marchés et les exigences de qualité Stratégies et interdépendances dans la coopération agricole », INRA FaçSADE, N°11, Juillet/septembre, pp.1-4.

Filser M. (1998), « Confiance et comportement du consommateur », *Economies et Sociétés*, N° 8/9, pp. 279-294

Filser M., Lemoine J-L. (eds) (1998), *Comportement du consommateur*, Actes de la 2ème Journée de Recherche en Marketing de Bourgogne, CREGO, Dijon, Juin, 215p.

FIPA (Fédération Internationale Des Producteurs Agricoles). (2008 a), « Rôle des coopératives dans le développement agricole au Maroc », Communication au 38<sup>ème</sup> congrès de la fédération internationale des producteurs agricoles, 31 Mai au 6 Juin, Varsovie, Pologne, 16p.

FIPA. (2008 b), *La sécurité et la qualité des aliments dans la chaîne agroalimentaire*, Brève Politique, 4p.

Firdawcy M-L. (1993), « Le développement rural au Maroc au-delà du P.A.S », *Annales Marocaines d'Economie*, Numéro spécial, pp. 448-457.

Fischer G-N. (1981), *La psychologie de l'espace*, PUF, Paris, 127p.

Fischler C. (2001), « La peur est dans l'assiette », *Revue Française de Marketing*, Vol 183/184, N° 3-4, pp. 7-10

Fischler C. (1993), *L'omnivore*, Seuil, Paris, 440p.

Flamant J-C. (2007), « L'alimentation nourrit le débat politique », *Economie & Humanisme*, N° 380, pp.69-73.

Flavia M., Erica S. (1992), « Les oligopoles se portent bien, merci ! Éléments de réflexion sur l'accumulation flexible », In Benko G., Lipietz A. (eds), *Les Régions qui gagnent*, PUF, Paris, pp. 163-188.

FMI (Fond Monétaire International). (2011), *Perspectives de l'économie mondiale. Les tensions d'une reprise à deux vitesses Chômage, matières premières et flux de capitaux*, Études économiques et financières, FMI, 251p.

FMI. (2010), *Perspectives de l'économie mondiale. Reprise, risques et rééquilibrage*, Études économiques et financières, FMI, 251p.

Fonds de Développement Agricole. (2011), *Les Aides Financières de l'Etat pour l'encouragement des investissements agricoles*, MAPM, Edition Avril, 69p.

Fonts A., Grillet C., Jamaï A., et al. (1990), *Scénarios pour les ressources et les utilisations des huiles alimentaires au Maroc*, Master Spécialisé Développement Rural et Projets, ENSA, Montpellier, 128p.

Foray D. (2009), *Economie de connaissance*, La Découverte, Paris, 125p.

Fort F., Couderc J-P. (2001), « Le terroir : un avantage concurrentiel à l'exportation? Le cas des entreprises agro-alimentaires du Languedoc-Roussillon », *Économie rurale*, N°264-265, pp. 46-59.

Fort F., Rastoin J-L. (2009) « Marchés agroalimentaires, choix du consommateur et stratégies d'entreprises fondées sur le territoire : le modèle européen des indications géographiques », *Options méditerranéennes*, N°89, Ciheam, pp. 93-119.

Fort F., Remaud H. (2002), « Le processus de mondialisation dans la valorisation des produits agroalimentaires à travers le concept de terroir. Contrainte ou opportunité ? », *Communication au colloque : Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 18p.

Fourcade C. (2008), « Des dynamiques de proximité innovantes : le cas des Syal en France », *Cahiers Agricultures*, Vol 17, N° 6, Novembre- Décembre, pp. 520-525.

Fourcade C. (2006a), « Petites entreprises agro-alimentaires : des stratégies collectives en réponse à l'internationalisation », Communication au 8<sup>ème</sup> CIFEPME : *L'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales*, Fribourg, 25-27 Octobre, 16p.

Fourcade C. (2006b), « Les systèmes agroalimentaires comme modalités collectives », *Revue française de gestion*, N°167, Octobre, pp. 183-201.

Fourcade C. (2006c), « Les SYAL : au croisement des formes de proximité ? », Communication au Cinquièmes Journées de la Proximité : *La proximité, entre actions et institutions*, Bordeaux, 28-30 Juin, 16p.

Fourcade C., Guérin B., Muchnik J., et al. (2005), « Les réseaux d'entreprises dans les industries agroalimentaires : Enjeux et spécificités », Actes des Rencontres du CDIF (Club des Districts Industriels Français), *Les reseaux d'entreprises et les territoires : Compétences et compétitivité*, Saint-Étienne, 1- 2 Juin, pp. 186-209.

Fourcade C., Muchnik J., Treillon R. (eds) (2010), *Coopération, territoires et entreprises agroalimentaires*, Editions Quae, Versailles Cedex, 139p.

Fourcade C., Muchnik J., Treillon R. (2005), *Systèmes productifs localisés dans le domaine agroalimentaire*, Rapport Gis SYAL au MAAPAR et à la DATAR, Montpellier, 186p.

Fournier S. (2002a), « Enjeux et contraintes du développement de la filière huile de palme au Bénin : une approche par les systèmes agro-alimentaires localisés », pp. 475-494

Fournier S. (2002b), *Dynamiques de réseaux, processus d'innovation et construction de territoires dans la production agroalimentaire artisanale : étude de cas autour de la transformation du gari de manioc et de l'huile de palme au Bénin*, Thèse de doctorat en Sciences sociales et humanités, Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, CIRAD, Montpellier, 461p.

Fournier S., Muchnik J. (2010), « L'approche Syal, un outil d'intervention pour le développement territorial ? », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin-1Juillet, Montpellier, 15p.

Fournier S., Muchnik J., Requier-Desjardins D. (2005), « Proximités et efficacité collective. Le cas des filières gari et huile de palme au Bénin », In : Torre A. et Filippi M. (eds), *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, Editions INRA, pp. 163-180.

Fournier S., Requier-Desjardins D. (2002), « Les relations horizontales au sein des systèmes agroalimentaires localisés : un état de la question. Etudes de cas au Bénin », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 21p.

Fournier S., Moity-Maïzi P. (2004), « Proximité professionnelle et proximité communautaire : une grille d'analyse des proximités complexes dans le secteur artisanal », Communication aux 4<sup>èmes</sup> journées de la proximité : *Proximité, Réseaux et Coordination*, 17-18 juin, Marseille, 16 p.

Francois H., Hirczak M., Senil N. (2005), « La ressources territoriale : pour une définition économique de la notion de patrimoine », Communication au XLI<sup>ème</sup> Colloque de l'ASDRLF, *Villes et territoires face à la mondialisation*, 5, 6, et 7 Septembre, Dijon, 21p.

Frayssignes J. (2008), « Démarches de qualité et développement territorial : quels apports pour la géographie rurale? L'exemple des AOC fromagères françaises », *Géocarrefour*, Vol 83, N°4, (en ligne) (page consultée le 15 /07/2011), <http://geocarrefour.revues.org/index7055.htm>.

Frayssignes J. (2005), « Les signes officiels de qualité dans les dynamiques de développement territorial Étude géographique à partir de l'exemple des AOC fromagères françaises », Communication au colloque, *FAIRE CAMPAGNE*, Rennes, 17-18 mars, pp. 47-65.

Frayssignes J. (2001), « L'ancrage territorial d'une filière fromagère d'AOC. L'exemple du système Roquefort », *Économie Rurale*, N°264-265, pp. 89-103.

Fremont A. (2007), « A propos de la notion de ressource territoriale. Une histoire normande », In Gumuchian H., Pecqueur B. (eds), *La ressource territoriale*, Edition Economica, Paris, pp.19-31.

Friedmann J., Weaver, C. (1979), *Territory and function: the evolution of regional planning*, Edward Arnold, London. <http://books.google.fr/books>.

Fujita M., Thisse J. (2001), « Agglomération et marché », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, N° 58 /59, pp. 12-57.

Fujita M., Thisse J. (1997), « Economie géographique, Problèmes anciens et nouvelles perspectives », *Annales d'Economie et de Statistique*, N°45, pp. 37-87.

Gaeta D., Peri C. (2000), « La nécessaire réforme de la réglementation européenne des dénominations de qualité et d'origine », *Économie rurale*, N°258. pp. 42-53.

Gallego-Bono J-R. (2007), « La dynamique des relations entre grandes et petites entreprises comme operateur de la transition des tissus productifs locaux », Communication au XLIII<sup>e</sup> Colloque de l'ASRDLF, *Les dynamiques territoriales : Débats et enjeux des différentes approches disciplinaires*, Grenoble et Chambéry, 11-12 et 13 juillet, 21p.

Galliano D., (2000), « Changements organisationnels et dynamiques territoriales en France : le cas des groupes de l'Agro- alimentaire », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N°3, 2002, pp. 457-474.

Galliano D. (1995), *les groupes industriels de l'agro-alimentaire Français*, INRA, Economica, 202p.

Galtier F. (2009), *Comment gérer l'instabilité des prix alimentaires dans les pays en développement ?*, Working Paper Moisa, N°4, 29p. Disponible sur : [http://www1.montpellier.inra.fr/bartoli/moisa/bartoli/download/moisa2009\\_pdf/WP\\_4\\_2009.pdf](http://www1.montpellier.inra.fr/bartoli/moisa/bartoli/download/moisa2009_pdf/WP_4_2009.pdf).

Ganichot B. (2002), Évolution de la date des vendanges dans les Côtes du Rhône méridionales, In *Actes des 6e Rencontres rhodaniennes*, Institut rhodanien, Orange, pp. 38-41. Disponible sur : <http://www.institut-rhodanien.com/cyril/pages/publications/pdf/rencontres6/Ganichot.PDF>

Garcia-Parpet M-F. (2002), « Pratiques marchandes et construction identitaire : le Salon des vins de Loire », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 9p.

Garnesy E., Longhi C. (1999), « Auto-organisation et émergence des milieux innovateurs », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N°3, pp. 513-532.

Garofoli G. (2007), « Développement endogène et systèmes productifs localisés : apprentissage collectif et mobilisation des acteurs pour un développement durable », In Lapèse J. (eds), *Apport de l'approche territoriale à l'économie du développement*, L'Harmattan, Paris, pp. 93-107.

Garofoli G. (2002), "Local Development in Europe: Theoretical Models and International Comparisons" *European Urban and Regional Studies*, N° 9, July, pp. 225-239.

Garofoli G. (1996), « Industrialisation diffuse et systèmes productifs locaux : un modèle difficilement transférable aux pays en voie de développement », In Abdelmalki L., Courlet C. (1996), *Les nouvelles logiques du développement*, L'Harmattan, pp. 367-381

Garofoli G. (1992), « Les systèmes de petites entreprises, un cas paradigmatique de développement endogène », In Benko G., Lipietz A. (eds), *Les Régions qui gagnent*, PUF, Paris, pp. 57-80.

Gautier B. (2007), « L'exemple du secteur agro-alimentaire Une approche systémique du développement des territoires méditerranéens par les firmes multinationales : l'exemple du secteur agro-alimentaire dans la ville d'el Jadida au Maroc », Communication au XLIIIe Colloque de l'ASRDLF, *Les dynamiques territoriales : Débats et enjeux des différentes approches disciplinaires*, Grenoble et Chambéry, 11-12 et 13 juillet, 15p.

Gervais M. (1995), « *Stratégie de l'entreprise* », *Economica*, 456p.

Gervaise Y. (1994), *Le développement économique mondial*, Ellipses, 304p.

Gerz A. (En collaboration avec Lazarev G) (2008), *La prise en compte des territoires dans les politiques de développement rural en méditerranée. Etude documentaire*, PLAN BLEU / CIHEAM / CMDD, *Territoires et développement rural en méditerranée*, 92p.

Geslin Ph ., Tolivia S. (2010), « La politique du détour chez les producteurs de safran du Quercy », In Muchnik J., Sainte Marie (de) C. (eds), *Le temps des Syal : Techniques, vivres et territoires*, Editions Quae, Versailles Cedex, pp. 137-152.

Ghertman M. (2006), « Oliver Williamson et la théorie des coûts de transaction », *Revue française de gestion*, N° 160, pp. 191-213.

Giddens A. (1994), *Les conséquences de la Modernité*, L'Harmattan, Paris, 192p

GIEC (Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat). (2007), *Changements Climatiques 2007 : Rapport de Synthèse*, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Suisse, 114p.

Gilbert E. (1991), « Jean Drèze et Amartya Sen, Hunger and Public Action », *Tiers-Monde*, Vol 32, N°127 pp. 697-698.

Gilly J.P., Grossetti M. (1993), « Organisation, individus et territoires : le cas des systèmes locaux d'innovation », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N°3, pp. 449-468.

Gilly J-P., Lung L. (2004), « Proximités, secteurs et territoires », Communication aux 4<sup>ème</sup> Journées de la proximité : *Proximité, Réseaux et Coordination*, 17-18 juin, Marseille, 17p.

Gilly J.P., Pecqueur B. (2000), « Régulation des territoires et dynamiques institutionnels de proximité ; le cas de Toulouse et Baronniers », In Gilly J.P., Torre A., (eds), *Dynamiques de proximité*, L'Harmattan, Paris, pp. 9-33.

Gilly J-P., Perrat J. (2004), « La dynamique industrielle entre gouvernance locale et régulation globale », In Ferguène A. (eds), *Gouvernance locale et développement territorial. Le cas des pays du Sud*, L'Harmattan, Paris, pp. 93-110.

Gilly J.P., Torre A. (1999), « On the analytical dimension of Proximity Dynamics », *Regional Studies*, Vol 34, N°2, pp. 169-180.

Giovannetti E. (1997), « Organisation industrielle et développement local : le cas de l'agro-industrie en Emilie-Romagne », *Options Méditerranéennes, Sér. A / N°029, CIHEAM*, pp. 81-92.

Giraud-Héraud E., Soler L-G., Tanguy H. (2002), « Concurrence internationale dans le secteur viticole : Quel avenir au modèle d'Appellation d'Origine Contrôlée ? », *Économie et Sociologie Rurales, Cahier du LORIA, N° 2, Juin*, 18p.

Glaes V. (2002), « La Plaine de Tafilalet et la Vallée du Draâ : approche méthodologique interdisciplinaire pour un développement durable », Communication au Séminaire : *Equilibre Agriculture-Environnement : enjeux, outils et perspectives du conseil agricole*, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès et Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gebloux, Meknès, 6 et 7 Mai, pp. 109-114.

Golay C. (2010), « Crise et sécurité alimentaires : vers un nouvel ordre alimentaire mondial ? », *Revue internationale de politique de développement*, (En ligne) (page consultée le 03/05/2011), <http://poldev.revues.org/133>.

Goldin I., Van der Mensbrugge D. (1992), « Libéralisation des échanges : quel enjeu ? », *Cahier de Politique Economique, N° 5, Centre e Développement de l'OCDE*, 34p.

Gomez P-Y. (1994), *La qualité et théorie des conventions*, Economica, Paris, 270p.

Goossens F. (1997), « Commercialisation des vivres locaux : Le secteur informel dans une perspective dynamique », Programme : Approvisionnement et distribution alimentaires des villes, Revue et Collection «Aliments dans les villes», FAO, 92p.

Gorenstein S. (2003), « Nouveaux territoires du système agroalimentaire de la Pampa », Études rurales, N° 165/166, pp. 147-169.

GRAIN. (2010), *Le rapport de la Banque mondiale sur l'accaparement des terres : au-delà du rideau de fumée*, A Contre Courant, Septembre, (en ligne) (page consultée 12/06/2011), [http://www.grain.org/articles\\_files/atg-27-fr.pdf](http://www.grain.org/articles_files/atg-27-fr.pdf).

GRAIN. (2009), *Un système alimentaire qui tue : La peste porcine, dernier fléau de l'industrie de la viande*, A Contre Courant, (en ligne) (page consultée 12/06/2011), [http://www.grain.org/articles/?id=50#\\_edn3](http://www.grain.org/articles/?id=50#_edn3).

GRAIN. (2006), *Qui est le dindon de la farce ? Le rôle central de l'industrie de la volaille dans la crise de la grippe aviaire*, Février 2006, traduit de l'anglais par Christine Domerc (BEDE) (en ligne) (page consultée 12 /10/2010), <http://www.grain.org/briefings/?id=195>.

Grall J. (1994), *L'agriculture*, MARABOUT, 256p.

Grazioli A. (2002), “ The Protection of Geographical Indications” BRIDGES, N°1, January (en ligne) (page consultée le 17/09/07), <http://www.iprsonline.org/ictsd/docs/GrazioliBridgesYear6N1January2002.pdf>.

Grefte X. (2002), *Le développement local*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube. DATAR, 198p.

Griffon M. (2010), *Pour des agricultures écologiquement intensives*, l'Aube, La Tour d'Aigues, 112p.

Griffon M. (2000), « Les pays en développement et l'économie internationale dans la revue Economie rurale de 1949 à 1999 », Économie rurale. N°255-256, pp. 169-184.

Grignon C., Grignon Ch. (1980), « Le style d'alimentation et goûts populaires », Revue française de Sociologie, XXI, p. 531-569. Disponible sur : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc\\_0035-2969\\_1980\\_num\\_21\\_4\\_5050](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1980_num_21_4_5050).

Grolleau G., Sirieix L., Schaer B. (2010), « Les « kilomètres alimentaires » : de la compréhension du concept à la complexité de la réalité », Revue d'Économie Régionale & Urbaine, N°5, pp. 899-911.

Grosjean N. (2002), *Globalisation et autonomie des systèmes de production territoriaux*, EDES, Division économique et sociale, Université de Neuchâtel, 255p.

Guedon J. (2005), « Approches de la notion de proximité en sciences sociales », Cahier de recherche du Métis, N° CR36, 18p. Disponible sur : <http://www.ecole-management-normandie.fr/upload/editeur/CR36.pdf>.

Guellec D. (2009), *Economie de l'innovation*, La Découverte, Paris, 124p.

Guellec D., Ralle P. (2003), *Les nouvelles théories de la croissance*, La Découverte, 119p.

Guermah N-E., Lakhdar R. (1990), « Essai de démonstration sur les formes de conduite de l'olivier. Variété « Picholine marocaine », Communication au séminaire international sur la culture de l'olivier octobre 1981) », Al Awamia, Numéro spécial olivier, Avril, pp. 87-905.

Guillaume B. (2010), « Gouvernance et Politique », Synthèses des ateliers, 3<sup>ème</sup> Forum international Planète Terroirs, Chefchaouen, De 31 Mai au 2 Juin, pp. 10-16.

Guillain R., Huriot J-M. (2000), « Les externalités d'information mythe ou réalité ? », In Baumont C., Derycke P.H., Jayet H. (eds), *Économie géographique : les théories à l'épreuve des faits*, Economica, Paris, pp. 179-208.

Gumuchian H., Pecqueur B. (eds) (2007), *La ressource territoriale*, Edition Economica, Paris, 253p.

Guilhon B. (2001), « Vers de nouvelles configurations productives : les entreprises globales », *Économie rurale*, N°264-265, pp. 7-15.

Hachimi L. (1990), « Le secteur de la transformation de l'huile d'olivier au Maroc », Al Awamia, Numéro spécial olivier, Novembre, pp. 97- 101.

Hachimi L., Maata N. (2006), « Évaluation de la qualité et classification des huiles d'olive selon la norme commerciale du Conseil Oleicole International (COI) », In Hadiddou A., Mrabet R., Oukabli A. (eds), *La recherche agronomique et la profession, ensemble pour un développement durable de l'oléiculture nationale, Actes de Journée Olivier Meknès, INRA Procceding, le 26 Décembre*, pp. 78-89.

Hadiddou A., Mrabet R., Oukabli A. (eds) (2006), *La recherche agronomique et la profession, ensemble pour un développement durable de l'oléiculture nationale, Actes de Journée Olivier Meknès, INRA Procceding, le 26 Décembre*, INRAM, 111p.

Hadiddou A., k-Bencheqroun O. Mamouni A., et al. (2006), « Performances des obtentions INRA d'olivier et des variétés étrangères sous les conditions pluviales », In Hadiddou A., Mrabet R., Oukabli A. (eds), *La recherche agronomique et la profession, ensemble pour un développement durable de l'oléiculture nationale, Actes de Journée Olivier Meknès, INRA Procceding, le 26 Décembre*, pp. 42-55.

Halamska M. (1993), « Les cadres de la mutation fonctionnelle de l'exploitation familiale sous la contrainte du marché en Pologne », *Economie rurale*, N°214/215, pp. 71-75.

Hall A. (1998), « Une agriculture familiale pour un développement durable dans la zone transamazonienne », In Cirad. (eds), *Agricultures familiales*, Atelier de travail, Montpellier, pp. 32-37.

Hall P.A., SoskiceD. (2002), « Les variétés du capitalisme », In *L'année de la régulation, Economie, Institution, Pouvoir*, N° 6, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, pp. 47-123.



Hamdane I. (2005), *Compétitivité économique de la filière oléicole au Maroc (cas du bour favorable et de l'irrigué)*, Mémoire de 3<sup>ème</sup> cycle agronomie, Option : Economie Rurale, ENA, Meknès, 91p.

Hamimaz R. (2009), « Le développement des produits du terroir au Maroc : quelques préalables », *Options méditerranéennes, Série-A, N°89*, Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens, CIHEM, pp. 271-279.

Hanafi A., Kenny L. (2001), « L'agriculture « bio » au Maroc. Situation actuelle et perspectives futures », *Bulletin de transfert de technologie, MADRPM/DERD, N°141*, Juillet, p. 4.

Hasaïni A. (1996), « La spécialisation souple comme vecteur d'industrialisation, une expérience tunisienne », In Abdelmalki L., Courlet C. (eds), *Les nouvelles logiques de développement*, L'harmattan, pp. 351-366.

Hassouni R. (2005), *Analyse technico-économique de la production oléicole dans la région de Saïs*, Mémoire de 3<sup>ème</sup> cycle pour, Option : Economie Rurale, ENA, Meknès, 94p.

Hatem F. (2006), *Les investissements internationaux dans les IAA en Europe*, Direction des Etudes et du Marketing, Notes et Etudes de l'AFII, N°1, 30p. Disponible sur : <http://fabrice.hatem.free.fr/images/stories/Publications/lesecteuragro2>.

Hatem F. (eds) (2005b), *Le secteur agro-alimentaire dans la région euro-méditerranéenne*, Note d'étude ANIMA, N°16, 85p.

Harrison B., Storper M. (1992), « Flexibilité, hiérarchie et développement régional : les changements de structure des systèmes productifs industriels et leurs nouveaux modes de gouvernance dans les années 1990 », In Benko G., Lipietz A. (eds), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux*, PUF, Paris, pp. 265-291.

Haubert M. (1998) « L'accroissement des contraintes sur les agricultures familiales », In Cirad. (eds), *Agricultures familiales*, Atelier de travail, Montpellier, pp. 29-32.

HCP (Haut Commissariat au Plan au Maroc) (2010a), *Carte de pauvreté 2007*, Rapport National, HCP, 13p.

HCP. (2010b), *Objectifs du Millénaire pour le développement*, Rapport National, HCP, 76p.

HCP. (2008), *Agriculture 2030. Quels avensirs pour le Maroc ?*, Prospective Maroc 2030, HCP, 107p.

HCP. (2006), *Les indicateurs sociaux du Maroc en 2006* ; Rapport national, HCP, 151p.

HCP. (2004), *Recensement général de la population et de l'habitat 2004. Caractéristiques démographiques et socio économiques de la population*, Rapport national, HCP, 166p.

Hertzog A. (2007), « Territoire patrimonialisé, culture territorialisée : musées et ressources territoriales en Picardie », In Gumuchian H., Pecqueur B. (eds), *La ressource territoriale*, coll. Anthropos, Edition Economica, Paris, pp. 176-190.

Heintz W. (1994), « L'évolution des modes de gestion de qualité du blé par les entreprises de collecte et de stockage : conséquences pour l'analyse des relations entre les exploitations agricoles et les secteurs utilisateurs », *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, N° 28, pp. 83-100.

Henry de Frahan B. (1993), « Les enjeux de la libéralisation mondiale de l'agriculture », *Politique étrangère*, N°2, pp. 309-324.

Hermelin B., Rolland J-P, Tavernier K. (2002), « Enjeux des négociations agricoles de l'Organisation Mondiale du Commerce pour les pays sahéliens », *Solagral*, 58p, (document en ligne) (page consultée le 22/04/09), [http://www.hubrural.org/pdf/solagral\\_note\\_omc\\_cilss.pdf](http://www.hubrural.org/pdf/solagral_note_omc_cilss.pdf).

Hervieu B. (eds) (2007), *Identité et qualité des produits alimentaires méditerranéens*, MediTerra, CIHEAM/Sciences Po Les presses, 374p.

Hervieu B. (2002), « La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole », *Cahiers d'études et de recherches francophones*, pp. 415-419.

Hervieu B. (1993), *Les champs du futur*, Editions François Bourin, 172p.

Hervieu J-F. (1995), « La fin d'une agriculture, le retour des paysans ? », *DELETER 96, Economie et stratégies agricole*, Armand Colin, Paris, pp. 174-177.

Hibou B. (1991), « De l'autonomie des politiques céréalières à l'harmonisation des politiques agricoles ? », In Coussy J., Hugon P., (eds), *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique sub-saharienne*, La Documentation Française, pp. 129-159.

Hirczak M., Mollard A. (2005), « Différenciation par la qualité et le territoire versus coordination sectorielle : conflit ou compromis ? L'exemple de la Bresse », *Ruralia* (en ligne), (page consultée le 22/09/2009), <http://ruralia.revues.org/document1081.html>.

Hirczak M., Mollard A., Pecqueur B. (2004), « Le panier de biens et de services de qualité : vers un modèle de développement territorial durable Communication au colloque : *la Notion de Ressource Territoriale*, Montagnes Méditerranéennes CD-ROM, Le Pradel, 14 et 15 octobre, 9p.

Hmimina M. (2010), « Produits de terroir. Une notion peu identifiée », *Agriculture du Maghreb*, N°46, Octobre, pp. 38-40.

Hotelling H. (1929), "Stability in competition", *Economic Journal*, Vol 39, pp. 41-57. (En ligne), (page consultée le 10/11/2008), <http://links.jstor.org>.

Houée P. (2001), *Le développement local au défi de la mondialisation*, L'Harmattan, 250p.

Hubert A. (2001), « Systèmes agroalimentaires localisés. Réflexions d'une anthropologue », In : *Systèmes agroalimentaires localisés. Terroirs, savoir-faire, innovations*, INRA- CIRAD- CNEARC, pp. 207-209.

Hugon P. (1991), « Introduction », In Coussy J., Hugon P. (eds), *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique sub-saharienne*, La Documentation Française, pp. 9-18.

Hugon P. (1988), « L'industrie agro-alimentaire. Analyse en termes de filières », *Tiers-Monde*, Vol 29, N°115, pp. 665 – 693, Disponible sur : <http://www.persee.fr>.

Jones C. (2000), *Théorie de la croissance endogène*, Prémisses, 197p.

Kabbaj A. (1995), « Les contraintes foncières au développement du secteur oléicole meknassi », *La Tribune de Meknès*, N°21, pp. 15-20.

Kabbaj A. (1990), « Les contraintes foncières au développement oléicole marocain », *Al Awamia*, Numéro spécial olivier, Avril, pp. 30-38.

Kahn R. (2010), « La dimension culturelle du développement territorial » *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N°4, pp. 625-650.

Kahn R. (1993), « Facteurs de localisation, compétitivité et collectivités territoriales », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N°2, pp. 309-325.

Kaldor N. (1970), "The Case for Regional Policies", *Scottish Journal of Political Economy*, Vol 85, pp. 337-348.

Kaldor N. (1981), "The role of Increasing Returns, Technical Progress and Cumulative Causation in the Theory of International Trade and Economic Growth", *Economie Appliquée*, Vol 34, N°6, pp. 593-617.

Karpik L. (2007). *L'économie des singularités*, Gallimard, Paris, 373p.

Karpik, L. (1989), « L'économie de la qualité », *Revue Française de Sociologie*, N° XXX, pp.187-210.

Katz E., Suremain (de) C-É. (2008), « Introduction : modèles alimentaires et recompositions sociales en Amérique Latine », *Anthropology of Food*, N°S4, (En ligne), (page consultée le 22/07/2010), <http://aof.revues.org/index4033.html>.

Kesteloot T., Vannoppen J., Vredeseilanden J-V. (2005), *Agriculture familiale et sécurité alimentaire*, Un dossier de la Coalition contre la faim, Oxfam-Solidarité, (en ligne) (consultée le 10/10/2010), <http://www.oxfamsol.be/fr/Agriculture-familiale-et-securite.html>.

Kindhauser M-K. (2003), *Défense mondiale contre la menace des maladies infectieuses*, Organisation mondiale de la Santé, Genève, 177p.

Kirat R. (1993), « Innovation technologique et apprentissage institutionnel : institutions et proximité dans la dynamique des systèmes d'innovation territorialisés », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N°3, pp. 547-564.

Kirat R., Lung Y. (1995), « Innovation et proximité : le territoire, le lieu de déploiement des processus d'apprentissage », In Lazaric N., Monier J.M. (eds), *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Economica, pp. 206-227.

Kirat T., Torre A. (2006), « Editorial : Conflits d'usages et dynamiques spatiales. Les antagonismes dans l'occupation des espaces périurbains et ruraux », *Géographie, Economie, Société*, Juillet-Sept. pp. 293-298.

Kirat T., Torre A. (2007), « Editorial : Conflits d'usages et dynamiques spatiales. Les antagonismes dans l'occupation des espaces périurbains et ruraux », *Géographie, Economie, Société*, Avril- Juin, pp.119-120.

Koulytchizky S., Mauget R. (2003), « Le développement des groupes coopératifs agricoles depuis un demi-siècle : A la recherche d'un nouveau paradigme », *Revue Internationale de l'Economie Sociale*, N° 287, pp. 14-40.

Krugman P. (1998), *La mondialisation n'est pas coupable*, La découverte, Paris, 218p.

Krugman P. (1995), « Rendement croissant et géographie économique », In Rallet A., Torre A. (eds), *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, pp. 317-334.

Krugman P. (1991), "History and Industrie Location: the case of manufacturing belt", *American Economic Review*, Vol 81, N° 2, pp.80-83, (en ligne) (page consultée, le 23/01/2010),  
<ftp://124.42.15.59/ck/2011-03/165/061/756/743/History%20and%20Industry%20Location%20%20The%20Case%20of%20the%20Manufacturing%20Belt.pdf>.

Krugman P.(1981), " Intraindustry Specialization and the Gains from Trade", *The Journal of Political Economy*, Vol 89, N° 5, October 1981, p. 959-973, (page consultée, le 23/01/2010),  
<http://www2.econ.iastate.edu/classes/econ655/Lapan/Readings/Intraindustry%20Specialization%20and%20the%20Gains%20from%20Trade%20Krugman.pdf>.

Krugman P., Obstfeld M. (2003), *Économie internationale*, 7<sup>ème</sup> Edition, Pearson éducation, Paris, 713p.

IFPRI. (2009), *Changement climatique : Impact sur l'agriculture et coûts de l'adaptation*, Rapport, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), Washington, D.C., 30p.

Ilbert H., Rastoin J-L. (2010), « Indications géographiques et marques territoriales agricoles et agroalimentaires dans l'espace euro-méditerranéen Orientations stratégiques pour un développement durable », *Les Notes d'analyse du CIHEAM*, N°60, Septembre, 10p.

INDH (Initiative Nationale pour le Développement Humain). (2011b), *Enquête de perception 2005 – 2010*, Coordination Nationale de l'INDH Ministère de l'Intérieur (MAR), 80p.

INDH. (2011a), *Instrument européen de voisinage et de partenariat étude sur la dynamisation du tissu économique en milieu rural Maroc : Rapport de la Phase I : Analyse de l'existant*, Coordination Nationale de l'INDH Ministère de l'Intérieur (MAR), 98p.

- INDH. (2005), *Programme de lutte contre pauvreté en milieu rural*, Coordination Nationale de l'INDH Ministère de l'Intérieur (MAR), 62p.
- INAO (Institut National des Appellations d'Origine). (1992), *Rapport de politique générale*, INAO, Paris, 77p.
- INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques). (2009), *Cinquante ans de consommation en France*, Statique publique, 236p.
- INRAM (Institut National de la Recherche Agronomique). (2009), *Des acquis pour la mise en œuvre du Plan Maroc Vert*, Division de l'Information et de la Communication INRAM, 54p.
- Ishikawa K. (1990), *La gestion de la qualité*, Dunod, Paris, 242p.
- Jaccard M. (2010), *objectif qualité : introduction aux systèmes de management de performance et durabilité*, Presses polytechniques et universitaires romandes Lausanne, 392p.
- Jarrige F. (1999), « La place de la viticulture dans la construction des territoires périurbains de Montpellier : enjeux et émergence de processus de concertation », Communication au Séminaire de l'École-Chercheur Economie spatiale et régionale : *application à l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'espace rural*, Croisic, 8-10 Décembre, 10p.
- Jean B. (1993), « Terre, territoire, territorialité : les agriculteurs et leur attachement au territoire », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 37, N° 101, pp. 291-307. Disponible sur : <http://id.erudit.org/iderudit/022346ar>.
- Jebkalbe P. (2010), « Les agriculteurs face aux enjeux de la conservation de l'environnement dans la région de l'extrême-Nord du Cameroun », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin-1 Juillet, Montpellier, 10p.
- Jeffries R. (1984), « Moins d'Etat et plus de marché. Sur une analyse des politiques agricoles en Afrique », *Politique africaine*, N°14, Karthala, Paris, pp. 6-13.
- Jiati A., Lansari A. (2006), « Diversité génétique endogène de l'olivier : Réservoir pour la sélection », In Hadiddou A., Mrabet R., Oukabli A. (eds), *La recherche agronomique et la profession, ensemble pour un développement durable de l'oléiculture nationale, Actes de Journée Olivier Meknès, INRA Procceding, le 26 Décembre*, pp. 56-60.
- Joly P-B., Marris C. (2003), « Les Américains ont-ils accepté les OGM? Analyse comparée de la construction des OGM comme problème public en France et aux Etats-Unis », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, N°68-69, pp. 12-43.
- Juillard E. (1960), « La géographie volontaire, une recherche interdisciplinaire », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 15e année, N°5, 1960. pp. 927-935. Disponible sur : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess\\_0395-2649\\_1960\\_num\\_15\\_5\\_420663](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1960_num_15_5_420663).

Kebir L. (2004), *Ressource et développement, une approche institutionnelle et territoriale*, Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université de Neuchâtel, Neuchâtel, 190p.

Kebir L., Maillat D. (2004), « Ressources naturelles et culturelles, quels modes d'organisation ? », Communication au XI<sup>ème</sup> Colloque ASDRLF, *Convergence et disparités régionales au sein de l'espace européen*, Bruxelles, 1, 2 et 3 Septembre, 15p.

Kettani A. (2002), *Les vrais problèmes de l'agriculture marocaine*, Casablanca, 239p.

Koop K., Landel P-A., Pecqueur B. (2010), « Pourquoi croire au modèle du développement territorial au Maghreb ? Une approche critique », *EchoGéo*, N°13, 12p.

Laamri A. (2011), « Les mécanismes de financement de la dépollution industrielle », Communication au Séminaire Horizon 2020 Renforcement des Capacités/ Programme Méditerranéen pour l'Environnement, *Meilleures Pratiques Environnementales dans la production de huile d'olive et le traitement des sous-produits de la filière oléicole au Maroc*, Meknès, 1-2 Mars, 23p.

Labonne M. (1995), « Ajustement structurel au Maroc : Le secteur agricole en transition ? », *Revue Options Méditerranéennes*, Série B, N°14, CIHEAM, pp. 297-305.

Labys W., Badillo D., Lesourd J-B. (1995), « Les prix des produits de base sont-ils devenus plus instables ? », In Calabre S. (eds), *Matières premières : Marchés Mondiaux, Déséquilibres, Organisation*, Economica. Paris, pp. 41-64.

Lacour C. (2009), « Une nouvelle Science Régionale », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, N°2, pp. 289-314.

Lacroix Ay., Mollard A., Pecqueur B. (2000), « Origine et produits de qualité territoriale : du signal à l'attribut ? », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N° 4, pp. 683-705.

Lacroix Ay., Mollard A., Pecqueur B. (1998), « La rencontre entre qualité et territoire. Une relecture de la théorie de la rente dans une perspective de développement territorial », Communication au Second International Conference of the European Society for Ecological Economics, *A meeting between quality and territorialism*, Université de Genève, Suisse, 4 - 7 Mars, 21p.

Lagrange L., Valceschini E. (2007), « L'économie de la qualité : enjeux, acquis et perspectives », *Économie rurale*, N° 300, Juillet-août, pp. 94-99.

Laferté G. (2002), « La production d'identités territoriales à usage commercial dans l'entre-deux-guerres en Bourgogne », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, N° 62, pp. 65-66.

Lainé F. (1999), « Logiques sectorielles et nomenclature d'activités », *Economie et statistique*, N° 323, pp. 95-113.

Lallement R., Mouhoud El., Paillard. (2007), « Polarisation et internationalisation des activités d'innovation : incidences sur la spécialisation technologique des nations », In Rallet A., Torre A. (eds), *Quelles proximités pour innover ?*, Harmattan, Paris, pp. 19-50.

Lamarche H. (eds) (1992), *L'agriculture familiale : comparaison internationale. Une réalité polymorphe, Tome 1*, Harmattan, Paris, 303p.

Lamarche H. (eds) (1994), *L'agriculture familiale : Du mythe à la réalité, Tome 2*, Harmattan, Paris, 304p.

Lambert A., Enitiaa-Largecia., Saives A-L. (1999), « Approche stratégique des comportements spatiaux des firmes : quelles ressources stratégiques territoriales pour les Industries Agroalimentaires ? » Communication au séminaire de l'Ecole-Chercheur Economie spatiale et régionale : *application à l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'espace rural*, Croisic, 8-10 Décembre, 17p.

Lambert A. (1997), « Des assembleurs de composants et des fournisseurs de composants : nouvelle structuration dans la transformation alimentaire », *Industries Alimentaires et Agricoles*, N° 11, pp.781-784.

Lamotte B. (1987), « La dynamique de la qualité », *Revue d'Economie Industrielle*, N° 42, pp. 16-30.

Lanciano-Morandat C., Vitali G. (2007), « Innovation, savoirs et savoir-faire et renouvellement des territoires : les cas du Canavese et du bassin minier de la Provence », Communication au XLIIIe Colloque de l'ASRDLF, *Les dynamiques territoriales : Débats et enjeux des différentes approches disciplinaires*, Grenoble et Chambéry, 11-12 et 13 juillet, 24p.

Lapenu C., Wampfler B. (2002), *Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation. Quelle contribution de la microfinance ?*, Résumé exécutif du Séminaire de DAKAR, 21- 24 janvier, Cirad - Réseau Cerise, 35p.

Laroche-Dupraz C., Mahé L-P. (2000), « La politique agricole dans les négociations internationales », *Économie rurale*, N°255-256, pp. 135-153.

Laurent A. (eds) (2009), *Tourisme responsable : clé d'entrée du développement territorial durable. G guide pour la réflexion et l'action*, Chronique Sociale, Lyon, 511p.

Laurent D. (2010), *Mission relative au mouvement consumériste en France*, Rapport, le Secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la consommation (FRA), 38p. Disponible sur : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/094000204/0000.pdf>.

Laurent C. (1995), « La fin de l'hégémonie de l'agriculture professionnelle sur le territoire », In Allaire G., Boyer R. (eds), *La grande transformation de l'agriculture*, INRA, Economica, pp. 323-344.

Laville J-L. (2004), « Encastrement et nouvelle sociologie économique : de Granovetter a Polanyi et Mauss », Communication au Congrès national de sociologie, *Réseau thématique en formation 12 : sociologie économique*, Association française de sociologie, Villetaneuse, 24-27 Fevrier, 17p.

Layachi N. (2006), « Normes de qualite et marche exterior », In Hadiddou A., Mrabet R., Oukabli A. (eds), *La recherche agronomique et la profession, ensemble pour un*

*développement durable de l'oléiculture nationale, Actes de Journée Olivier, Meknès, INRA* Proceeding, pp. 87-89.

Lazarev G. (2008a), « La prise en compte des territoires dans les politiques de développement rural en méditerranée : résultats et conclusions de l'étude », PLAN BLEU / CIHEAM / CMDD, *Territoires et développement rural en méditerranée*, 118p.

Lazarev G. (2008b), « Compétitivité des territoires et développement territorial : De nouvelles opportunités de coopération euro-méditerranéenne », Communication au Forum International, *Maghreb 2030 dans son environnement euro méditerranéen et dans la perspective de l'Union Pour la Méditerranée*, Skhirat (MAR), 23- 24 Mai, 8p.

Lazarev G. (2000), « La responsabilisation sociale, condition d'une gestion durable des ressources en eau et en terres », Communication au Séminaire de l'Académie du Royaume du Maroc, *La politique de l'eau et la sécurité alimentaire du Maroc à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle*, Session des 20, 21 et 22 Novembre, 19p.

Lazaric N. (2010), *Les théories économiques évolutionnistes*, La Découverte, Collection « Repères », 125p.

Le Bail M. (2001), « Spécificité locale pour un produit banal. Le blé dur destiné à la fabrication de pâtes alimentaires », *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, N°32, pp. 37-50.

Leborgne D., Lipietz A. (1992), « Flexibilité offensive flexibilité défensive, deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques", In Benko G., Lipietz, A. (eds), *Les régions qui gagnent, districts et réseaux*, PUF, Paris, pp. 347-377.

Leborgne D., Lipietz A. (1991), « Restructuration économique et territoire », *Espaces et Sociétés*, N° 66-67, pp. 39-68.

Le Boulch G. (2001), « Approche systémique de la proximité : définition et discussion », Communication aux 3<sup>èmes</sup> journées de la proximité, *Nouvelles croissances et Territoires*, Paris, 13-14 Décembre, 20p.

Lecoq B. (1999), « L'économie de la coordination ex-ante : les milieux innovateurs », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N°3, pp. 547- 566.

Lecoq B. (1995), « Des formes locales d'organisation productive aux dynamiques industrielles localisées : bilan et perspectives », In Rallet A., Torre A. (eds), *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica. Paris, pp. 233-252.

Lefranc C., Torre A. (2004), « Tensions, conflits et processus de gouvernance locale dans les espaces ruraux et périurbains français. Les enseignements de la Presse Quotidienne Régionale », In Scarwell et Franchomme (eds); *Contraintes environnementales et gouvernance des territoires*, l'Aube, 469p.

Lequertier J., Piel J-C. (1964), « Discipline et pouvoir économique du mouvement coopératif », *Économie rurale*, N°62, pp. 87-92. Disponible sur : [www.persee.fr](http://www.persee.fr)



- Lemaître F. (2009), « Demain, la faim ! », Alternatives économiques, Economie Politique, N°43, pp. 17-22.
- Lémery B. (2006), « Nouvelle agriculture, nouvelles formes d'exercice et nouveaux enjeux du conseil aux agriculteurs », IN Rémy J., Brives H., Lémery B. (eds), *Conseiller en agriculture*, Éducagri/INRA, pp. 235-252.
- Lemoine F. (1996), « L'intégration de la Chine dans l'économie mondiale », Tiers-monde, Vol 37, N°147, pp. 493-523.
- Le Moigne J-L. (1995), *Les épistémologies constructivistes*, Que sais-je, Presses Universitaires de France, Paris, 120p.
- Le Moigne J-L. (1977), *La théorie du système général : théorie de la modélisation*, Presse universitaire de France, Paris, 259p.
- Lewis D. (2002), *Convention: A Philosophical Study*, Blackwell Publishing, 222p.
- Le Roy P. (1994), *La Politique Agricole Commune*, Economica, Paris, 112p.
- Letablier M-T. (2000), « La logique du lieu dans la spécification des produits référés à l'origine », Revue d'Economie Régionale & Urbaine, N°3, pp. 475-487.
- Leusie M. (2002), « Signes de Qualité, dynamique de filière et développement territorial », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 7p.
- Leusie M., Sylvander B. (2001), « La déqualification des OGM aux yeux des consommateurs : des attitudes aux conceptions », Economie rurale, N°266, pp. 45-57
- Lévesque B. (2000), « Originalité et impact de l'action des SOLIDE sur le développement local et sur l'emploi au Québec, » Cahier du CRISES, « Working Paper », N°12, pp. 10-11.
- Lhoussaine L. (1995), « Meknès, un des plus anciennes centres oléicoles du Maroc », La Tribune de Meknès, N°21, pp. 11-12.
- Liepitz A. (2001), *Aménagement du Territoire et Développement Endogène*, Documentation, CEPREMAP, Rapport au Conseil d'Analyse Économique, 15p. Disponible sur : [http://hdrnet.org/201/1/REG\\_CAE\\_AmenagementTerritoire.pdf](http://hdrnet.org/201/1/REG_CAE_AmenagementTerritoire.pdf).
- Lipton M. (2005), *The Family Farm in a Globalizing World : The Role of Crop Science in Alleviating Poverty*, 2020 Discussion Paper 40, International Food Policy Research Institute Washington, DC, 29p.
- Ljouad L. (2002), « Conservation des sols dans les projets de mise ne valeur en bour », Communication au Séminaire : *Equilibre Agriculture-Environnement : enjeux, outils et perspectives du conseil agricole*, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès et Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gebloux, Meknès, 6 et 7 mai, pp. 23-25.

Loilier T., Tellier A. (2001), « Les réseaux d'innovation », in *La théorie des coûts de Transation*, Dirigé par Joffre P et coordonné par Olivier G, Vuibert, Paris, pp. 185-201.

Loilier T., Tellier A. (2001), « Structure, fonctionnement et performance des réseaux territoriaux d'innovation : bilan et perspectives de recherche », *Cahier de recherche du Métiis*, N°CR35. Disponible sur <http://www.ecole-management-normandie.fr/upload/editeur/CR35.pdf>.

Lopez E., Muchnik J. (2001), « Des systèmes agroalimentaires dans la ville ? Le cas de Maroua au Nord-Cameroun », *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, N°32, pp.145-163.

Lopez E., Muchnik J. (1997), « Petites entreprises agroalimentaires : émergence et développement local », In E. LOPEZ, J. MUCHNIK, (dir.), *Petites entreprises et grands enjeux : le développement agroalimentaire Local*, L'Harmattan, Paris, pp. 19-32.

Lopes-Cardoso A. (1964), « Doctrine coopérative et coopération agricole », *Économie rurale*, N°62, pp. 17-24. Disponible sur : [www.persee.fr](http://www.persee.fr).

Losch B. (1998), « Introduction : problématique et perspectives du programme Agricultures familiales », In Cirad. (eds), *Agricultures familiales*, Atelier de travail, Montpellier, pp. 9-16.

Lösch A. (1954), *the economics of location*, Yale University Press, New Haven, 520p.

Loudyi W. (2006), « Amélioration de la multiplication de l'olivier », In Hadiddou A., Mrabet R., Oukabli A. (eds), *La recherche agronomique et la profession, ensemble pour un développement durable de l'oléiculture nationale, Actes de Journée Olivier Meknès, INRA Procceding, le 26 Décembre*, pp. 90-96.

Loussert R. (1990a), « L'oléiculture marocaine : Situation actuelle et perspective d'avenir », *Al Awamia*, Numéro spécial olivier, Avril, pp.91-102.

Loussert R. (1990b), « Les aires écologiques de l'olivier au Maroc (communication au séminaire national d'oléiculture à l'ENA, décembre 1986) », *Al Awamia*, Numéro spécial olivier, Avril, pp. 103-133.

Lucas R.E. (1988), « On the mecanism of economic development », *Journal of Monetary Economics*, N°22, pp. 3-42.

Lung Y. (1995), « Modèles industriels et géographie de la production », In Rallet A., Torre A. (eds), « Economie industrielle et économie spatiale », *Economica*, Paris, pp. 85-110.

Lung Y., Mair A. (1993), « Innovation institutionnelle, apprentissage organisationnel et contrainte de proximité. Les enseignements de la géographie du Juste-à-temps », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N° 3, pp. 387-404.

Lung Y., Rallet A., Torre A. (1999), « Connaissances et proximité géographique dans les processus d'innovation », *Géographie, Economie, Société*, Vol 1, N° 2, pp. 281-306.

Mahfoudhi L., Thabet B. (1995), « Secteur oléicole en Tunisie : situation actuelle et éléments de stratégie », Options Méditerranéennes, Sér. B, N°14, 1995 - Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000, CIHEAM, pp. 239-247.

Maillat D. (2006), « Du district industriel au milieu innovateur, contribution à une analyse des organisations productives territorialisées », In Camagni R., Maillat D. (2006), *Milieus innovateurs, théorie et politiques*, Economica, Paris, pp.129-153.

Maillat D. (1996), « Systèmes territoriaux de production et Milieus innovateurs », In Datar (eds), *Réseaux d'entreprises et développement local ; compétition et coopération dans les systèmes de production locaux*, OCDE, Paris, pp. 75-90.

Maillat D. (1995), « Milieus innovateurs et dynamique territorial », In Rallet A., Torre A. (eds), *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, pp. 211-231.

Maillat D., Quevit M., Senn L. (eds) (1993), *Réseaux d'innovations et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional*, GREMI, EDES, Neuchâtel, 376p.

Mainguy P. (1989), *La qualité dans le domaine agro-alimentaire*, Rapport de mission, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Paris, 116p.

Mainguy C. (2010), « L'aide publique au développement de l'Union européenne dans un contexte de crise », Bulletin de L'observatoire des politiques économiques en Europe, N°23 - Hiver (en ligne) (page consultée 27/07/2011), [http://opee.unistra.fr/IMG/article\\_PDF/article\\_a226.pdf](http://opee.unistra.fr/IMG/article_PDF/article_a226.pdf).

Malassis L. (1996), « Les Trois âges de l'alimentaire », AGROALIMENTARIA, N° 2.Junio, (en ligne), (page consultée 23/06/2010), [http://www.saber.ula.ve/bitstream/123456789/17732/1/articulo2\\_1.pdf](http://www.saber.ula.ve/bitstream/123456789/17732/1/articulo2_1.pdf).

Malassis L. (1973), *Economie agro-alimentaire : Economie de la consommation et de la production agro-alimentaire*, Cujas, 438p.

Malassis L. (1977), « *Economie agro-alimentaire* », *Économie rurale*. N°122, pp. 68-72.

Malevolti I. (2007), « Le tourisme rural et les produits typiques locaux et traditionnels de la Toscane et le système des entreprises artisanales alimentaires dans ses rapports avec l'agriculture régionale », Communication au Workshop du Réseau Syal-Européen, Parme, Italie, 12-14 Novembre, 7p.

Manouvrier E. (2004), « bassins de production agricole et reseaux : les dynamiques spatiales des bassins endiviens de la France du nord », Communication au colloque : *la Notion de Ressource Territoriale*, Montagnes Méditerranéennes CD-ROM, Le Pradel, 14 et 15 Octobre, 6p.

MAPM (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime au Maroc). (2011a), *L'agriculture marocaine en chiffres 2010*, MAPM, 29p.

MAPM. (2011b), *Produits du terroir Maroc*, Catalogue National, MAPM, 102p.

MAPM. (2009), *Pillier II du Plan Maroc Vert : De la stratégie à l'action*, Document de synthèse, Conseil Général de Développement Agricole, 104p.

MAPM. (2008), *Plan Maroc Vert : Premières perspectives sur la stratégie agricole*, Avril, 28p.

MAPM. (2004), *les indications géographiques : un levier pour la mise à niveau de la filière oléicole marocaine*, Communication présenté par Zakaria A., Saad L. à l'Atelier sur les indications géographiques pour les produits agro-alimentaires du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, World Bank, 7-10 Juin : Montpellier, 20p.

MAPM. (2000), « Investir en agriculture Principales informations et orientations », *Terre et vie*, 173, (en ligne), (page consultée le 22/09/2010), <http://www.terrevie.net/Marocagri/pages/173a.html>.

MAPM-DERD (1998), « Plan National Oléicole : les axes d'intervention et le plan d'action 1998-2010 », *Bulletin de transfert de technologie*, N°51, Décembre, 4p.

MAPM-DPV. (1997), *Plan National Oléicole. Les axes d'intervention et le plan d'action 1998-2010*, MAPM, 10p.

MAPM. (1994), *Bilan de la campagne oléicole 1993-1994*, MAPM, 16p.

MAPM., MAAP (Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche Française). (2010), *Terroirs et origine : leçons d'une lecture croisée des expériences. Du Maroc et de la France pour une méditerranée durable*, Rapport, MAPM, MAAP, Disponible sur 85p. [http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Terroirs\\_et\\_origine.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Terroirs_et_origine.pdf)

Marchesnay M. (2001), « Le paradoxe global/local au gré des capitalismes », *Economie Rurale*, N°264-265, Juillet-Octobre, pp. 122-131.

Marchesnay M. (1993), *Mangement Stratégique*, Eyrolles, 199p.

Margetic C. (2005), « Territoires et enjeux du développement régional », Communication au Symposium international : *Discontinuités et agro-industries : de l'agrégation à la fracture spatiale*, Lyon, 9-11 mars, 13p.

Marouseau G. (2007), « Information et management des risques : Face a la crise de la grippe aviaire », Séminaire de recherche en Systèmes d'Information, ENITIAA, Nantes, 7 juin, 26p.

Marshall A. (1890), *Principles of Economics*, Traduction française : *Principes d'économie politique*, livre IV, chapitre X, 1906-1909, Giard et Brière, Paris.

Marshall A. (1919), *Industry and Trade*, Traduction française : *l'industrie et le commerce*, livre II, chapitre VI 1934, Edition Marcel Girard, Paris,

Marris C. (2001), « La perception des OGM par le public : remise en cause de quelques idées reçues », *Économie rurale*, N°266, pp. 58-79.

Martin R., Sunley P. (2005), « Une convergence lente : La nouvelle théorie de la croissance endogène et le développement régional », *Géographie, Économie, Société*, N° 2, Vol 7, pp. 129-154.

Massard N., Torre A. (2004), « Proximité Géographique et Innovation » (avec la collaboration d'Olivier CREVOISIER), In Pecqueur B., Zimmermann J.B. (eds), *Economie de Proximités*, Hermès, Paris,

Mathieu C., Sterdyniak H. (2009), « La globalisation financière en crise », *Revue de l'OFCE*, N° 110, pp. 13-74.

Mauget R. (2008), « Les coopératives agricoles : Un atout pour la pérennité de l'agriculture dans la mondialisation », *Revue Internationale de l'Economie Sociale*, N°307, pp. 46-57.

Mauget R. (2005), « Les coopératives agroalimentaires face aux enjeux de la mondialisation », *Revue Internationale de l'Economie Sociale*, N° 297, pp. 42-59.

Maxime F., Mazé A., Laurent C. et al. (2003), « Multifonctionnalité de l'agriculture et modèles de l'exploitation agricole », *Économie rurale*. N°273 /274, pp. 134-152.

Mazars M., Moati P., Ranvier M. (2007), « Le développement des marques de distributeurs et les stratégies des industriels de l'alimentaire », *Cahier de recherche du CREDOC*, (en ligne) (page consultée le 22/06/2008).

Mazé A., Valceschini E. (2000), « La politique de la qualité agro-alimentaire dans le contexte international », *Economie rurale*, N°258, pp. 30-41.

Mazoyer M. (2001), *Protéger la paysannerie pauvre dans un contexte de mondialisation*, FAO, Rome, 23p.

Mazoyer M., Roudart L. (1997), *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Éditions du Seuil, 545p.

MEFM (Ministère de l'Economie et de la finance Maroc), (2010), *Performances et perspectives du secteur de l'industrie agro-alimentaire au Maroc*, Direction des Etudes et des Prévisions Financières, 30p.

Ménard C. (2000), « Une nouvelle approche de l'agro-alimentaire : l'économie néoinstitutionnelle », *Économie rurale*, N°255/256, pp. 186-196.

Menzio D., Cernicchiaro S. (2008), « La crisi della filiera delle carni suine », *AgriRegioniEuropa*, N° 13 (en ligne), (page consultée le 24/06/2010), <http://agriregionieuropa.univpm.it/>.

Merlet M., Jamart C. (2007), *Essai sur la situation et le devenir des agricultures familiales en Amérique latine*, AGTER, 27p.

Mila L. (1943), *Les cultures oléagineuses, dixième Mille*, Flammarion, Paris, 169p.

Milhou J. (1960), « Les marchés agricoles et les marchés industriels », *Revue économique*, Vol 11, N°4, pp. 527-576, (en ligne) (page consultée 18/07/2009), [www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reco\\_0035-2764\\_1960\\_num\\_11\\_4\\_407421](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reco_0035-2764_1960_num_11_4_407421).

Millet D., Toussaint E. (2002), *50 questions / 50 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale*, Syllepse, Paris, 262 p.

Ministère de l'Agriculture du Brésil. (2004), *II PLANO NACIONAL DE REFORMA AGRÁRIA Paz, Produção e Qualidade de Vida no Meio Rural República Federativa Do Brasil*, Ministério Do Desenvolvimento Agrário, Instituto Nacional De Colonização E Reforma Agrária, 40p.

MINENV (Ministère de l'environnement du Maroc). (2010), *Monographie régionale de l'environnement région Meknès Tafilalet*, Rapport de Synthèse, 64p.

Ministère de l'environnement (FRA). (2007), *le grenelle environnement*, Synthèse Groupe OGM, Rapport, Atelier intergroupe, Ministère de l'environnement, 142p.

Ministère de la Santé (MAR). (2002), *Rapport du séminaire national sur : Le système HACCP dans le domaine de l'hygiène alimentaire*, Service de l'Hygiène Alimentaire, 112p.

Mitchell D., Nash J. (2005), « Libéraliser les échanges pour nourrir les pauvres Comment combattre la faim dans le monde en réduisant le protectionnisme », *Finances & Développement*, Mars, pp. 34-37.

Moati P. (2001), *L'avenir de la grande distribution en Europe*, Odile Jacob, Paris, 392p.

Moati P., Mouhoud E.M. (1994), « Information et organisation de la production : vers une division cognitive du travail », *Economie Appliquée*, tome XLVI, N°1, pp. 47-73.

Moity-Maïzi P. (2010), « Le style et l'efficacité techniques mis en question », In Muchnik J., Sainte Marie (de) C. (eds), *Le temps des Syal : Techniques, vivres et territoires*, Editions Quae, Versailles Cedex, pp. 47-66.

Moity-Maïzi P., Muchnik J. (2002), « Circulation et construction de savoir-faire : questions pour une anthropologie des systèmes alimentaires localisés », *Communication au colloque : Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 29p.

Mollard A. (2003), « Multifonctionnalité de l'agriculture et territoires : des concepts aux politiques publiques », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, N° 66, pp. 27-54.

Mollard A. (2001) « Qualité et développement territorial : une grille d'analyse théorique à partir de la rente », *Economie rurale*, N°263, Mai-Juin, pp.15-34.

Morgan K. (1996), « L'apprentissage par l'interaction : Réseaux et services d'appui aux entreprises », In *Réseaux d'entreprises et développement local*, OCDE, Paris, pp. 59- 60.

Morin E. (1977), *La Méthode. I- La Nature de la Nature*, Points, Seuil, Paris, 398p.

Morineau J. (2005), « Le rôle des organisations paysannes dans l'agriculture familiale en Europe », Communication au Séminaire, *Quel avenir pour l'agriculture familiale dans les pays d'Afrique, Caraïbes (ACP) ?*, Rôle des organisations de producteurs dans les défis posés aux agricultures familiales des pays ACP, CSA, OP, ROPPA, ACP, Commission Européenne, Bruxelles, 2-3 Mai, 3p.

Morvant-Roux S. (2007), *Quelle microfinance pour les agricultures des pays en développement ?*, Synthèse du colloque Synthèse du colloque organisé par FARM, 4, 5 et 6 Décembre, FRAM, 24p.

Moukoko P. (2002), « Endettement extérieur : Passeport pour l'enfer », ECOVOX, Le magazine de l'écologie et du développement durable, N°26, (en ligne) (page consultée, le 28/04/09), <http://www.cipcre.org/ecovox/eco26/actual9.htm>.

Moulévrier P. (2003) « Le Crédit Mutuel : l'économie sociale comme consensus », Actes de la Recherche en Sciences Sociales, Mars, N°146 /147, pp. 93-104.

Mounet C. (2004), « La faune sauvage, une ressource territoriale révélée par des situations conflictuelles ? », Communication au colloque : *la Notion de Ressource Territoriale*, Montagnes Méditerranéennes CD-ROM, Le Pradel, 14 et 15 octobre, 6p.

Mozzoni I. (2010), « Le tourisme enogastronomique et le système agroalimentaire de la Province de Parme : le réseau des " Musei del Cibo " (Musées du Goût) », Communication au 116<sup>ème</sup> EAAE Seminar : *Spatial dynamics in agri-food systems : implications for sustainability and consumer welfare*, Parma (Italie), 27-30 Octobre, 15p.

Muchnik J. (2010), « Le fait technique, finalités et ancrage territorial », In Muchnik J., Sainte Marie (de) C. (eds), *Le temps des Syal : Techniques, vivres et territoires*, Editions Quae, Versailles Cedex, pp. 33-46.

Muchnik J. (2009), "Localised agri-food systèmes: concept, developement and diversity of situations", Annuel Conference Agriculture, fond and Haman Values, 28-31 Mai, Pennsylvania State University, 20p.

Muchnik J. (2006a), « Les Systèmes Agroalimentaires Localisés », Communication au Séminaire Gis-Syal, Spécificité des Syal, 7 Juillet, Montpellier, 10p.

Muchnik J. (2006b), « Nourrir le corps humain et le corps social », In Hubert B, Clément O. (eds), *Le monde peut-il nourrir le monde*, Quae éditions, Paris, pp. 27-42.

Muchnik J. (2002a), « Recherches et sociétés Alimentation, savoir-faire et innovations agro-alimentaires en Afrique de l'Ouest », Oléagineux, Corps Gras, Lipides, Vol 9, N° 6, pp. 439-444.

Muchnik J. (2002b), « Les systèmes agroalimentaires localisés : intérêt, approche, interrogations », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 12p.

Muchnik J., Requier-Desjardins D., Sautier D., et al. (2007), « Les systèmes agroalimentaires localisés (SYAL) : introduction », *Economies et sociétés, Série Systèmes agroalimentaires*, N°29, pp. 1465-1484.

Muchnik J., Sainte Marie (de) C. (2010), « Introduction générale », In Muchnik J et Sainte Marie C. (eds), *Le temps des Syal : Techniques, vivres et territoires*, Editions Quae, Veresailles cedx, pp. 13-32.

Muchnik J., Sanz Cañada J. (2011), « Introduction : Ancrage et identité territoriale des systèmes agroalimentaires localisés », *Economie Rurale*, N° 322, Mars-Avril, pp. 3-10.

Muchnik J., Sanz Cañada J., Torres Salcido G. (2008), « Systèmes agroalimentaires localisés : état des recherches et perspectives », *Cahiers d'Études et des Recherches Francophones /Agricultures*, Vol.17, N°6, pp. 513-519.

Muchnik J., Sautier D. (1998), « Systèmes agro-alimentaires localisés et construction de territoires », ATP CIRAD, 46p.

Myrdal G. (1959), *Théorie économique et pays sous-développés*, Éd. Présence Paris, 190p.

Nadvi K., Schmitz H. (1999) "Clustering and industrialisation: introduction" *World Development: Special issue on "Industrial clusters in developing countries"*, Vol 27, N° 9, September, pp. 1503-1513.

Nadvi K., Schmitz H. (1996), « Clusters industriels dans les pays en développement : éléments pour un programme de recherche », In Abdelmalki L., Courlet C. (1996), *Les nouvelles logiques du développement*, L'Harmattan, Paris, pp. 103-117.

Nadvi K., Schmitz H. (2001), « Les clusters dans les pays en voie de développement : bilan d'expérience et perspectives de recherche », In Pommier, *Réseaux d'entreprises et territoires; compétition et coopération dans les systèmes de production locaux*, DATAR, la Documentation française, Paris, pp. 135-156.

Nagayets O. (2005), "Small farms: Current Status and Key Trends", *Research Workshop: the Future of Small Farms*, Wye College, 14p.

Nations-Unies. (2005), « Accord international de 2005 sur l'huile d'olive et les olives de table », TD/OLIVE.OIL.10/6, 55p. Disponible sur : [http://www.unctad.org/fr/docs/tdoliveoil10d6\\_fr.pdf](http://www.unctad.org/fr/docs/tdoliveoil10d6_fr.pdf).

Nefussi J. (1999), « Filières agro-alimentaires : filières de produits ou de services ? », In DEMETER 2000, *Economie et Stratégies Agricoles*, Paris, A. Colin, pp. 13-70.

Nefzaoui A. (1988), « Contribution à la rentabilité de l'oléiculture par la valorisation optimale des sous-produits », *Options Méditerranéennes, Actes de Congrès Economie de l'Olivier*, 1987/01/20-22, Tunis (Tunisie), CIHEAM, pp. 153-173.

Nelson R. R., Winter S.G. (1982), *An Evolutionary Theory of Economic Change*, The Belknap Press of Harvard University, London, 73p.



- Neveu A. (2007), « Trente années au service du financement de l'agriculture », *Économie rurale*, N°300, Juillet-août, pp. 85-88.
- Nicolas P. (1977), « Différenciation et expansion de la coopération agricole dans l'économie agro-alimentaire », *Économie rurale*, N°121, 1977. pp. 44-55. Disponible sur : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecoru\\_0013-0559\\_1977\\_num\\_121\\_1\\_2513](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecoru_0013-0559_1977_num_121_1_2513).
- Nicolas F., Valceschini E. (1995), « La dynamique économique de la qualité agro-alimentaire », In Nicolas F., Valceschini E. (eds) (1995), *Agro-alimentaire : une économie de la qualité*, Economica, pp. 15-37
- Nicolas F., Valceschini E. (1993), « Agro-Alimentaire et qualité. Questions aux sciences sociales », *Économie rurale*, N°217. pp. 5-11.
- Nonaka I., Takeuchi H. (1997), *La connaissance créatrice: la dynamique de l'entreprise apprenante*, De Boeck Supérieur, 303 p
- North D.C. (1994), "Economic Performance Through Time", *American Economic Review*, Vol 84, N°3, pp. 359-368.
- North D.C. (1991), "Institutions", *Journal of Economic Perspectives*, Vol 5, N°1, pp. 97-112.
- North D.C. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge, 152p.
- Nouha M-L. (1992), « L'économie marocaine et les perspectives de l'économie mondiale », *Annales Marocaines d'Economie*, Numéro spécial, pp. 66-70.
- Noula A-G. (1996), *Crise Agricole et Développement Economique : l'Expérience Africaine*, Center For Economic Research on Africa, Cameroun 35p. Disponible sur : <http://msuweb.montclair.edu/~lebelp/CERAFRM062Noula1996.pdf>.
- Noussair C., Robin S., Ruffieux B. (2001), « Comportement des consommateurs face aux aliments «avec OGM» et « sans OGM » : une étude expérimentale », *Économie rurale*. N°266. pp. 30-44.
- Noya E. de C, Roux B., Lopez G-M-B. (2010), « Changer est-il possible ? Interaction entre acteurs et construction de nouvelles Pratiques en science et technologie pour l'agriculture Familiale dans l'Etat de Pernambuco, Brésil », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin-1 Juillet, Montpellier ,11p.
- OCDE. (2010), *Les politiques agricoles des pays de l'OCDE : Suivi et évaluation 2010*, OCDE, Paris, 44p.
- OCDE. (2009a), *Managing water for all: An OECD perspective on pricing and financing*, OCDE, Paris, 34p.

OCDE. (2009b), *Les politiques agricoles des pays de l'OCDE : Suivi et évaluation 2009*, OCDE, Paris, 207p.

OCDE. (2009c), *Sustainable Management of Water Resources in Agriculture*, OCDE, 147p.

OCDE. (2009d), *La conversion des terres agricoles : Dimension spatiale des politiques agricoles et d'aménagement du territoire*, OCDE, Paris, 82p.

OCDE. (2008a), *La performance environnementale de l'agriculture dans les pays de l'OCDE depuis 1990*, OCDE, Paris, 657p.

OCDE. (2008b), *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030*, OCDE, Paris, 570p.

OCDE. (2001a), *Découplage : une vue de d'ensemble du concept*, OCDE, Paris, 45p.

OCDE. (2001b), *Des partenariats locaux pour une meilleure gouvernance*, OECD, Paris, 450p.

OCDE. (1996a), *Politiques, marchés et échanges agricoles : suivi et évaluations 1996*, OCDE, Paris, 248p.

OCDE. (1996b), *Réseaux d'entreprises et développement local ; compétition et coopération dans les systèmes de production locaux*, OCDE, Paris, 282p.

OCDE. (1993), *Politiques, marchés et échanges agricoles : suivi et perspectives 1993*, OCDE, Paris, 392p.

OCDE. (1991), *Tableaux des équivalentes subventions à la production et des équivalentes subventions à la consommation 1979-1990*, OCDE, Paris, 57p.

OCDE. (1990), *L'agriculture et le consommateur*, OCDE, Paris, 21p.

Ochieng-Odhiambo M. (2011), *Commercial pressures on land in Africa A regional overview of opportunities, challenges and impacts*, CIRAD, International Land Coalition, RECONCILE, 40p.

ODE (Observatoire de l'entrepreneuriat). (2010), *Industrie oléicole*, Etudes sectorielles, Document réalisé par Ouazzani-Chahdi, ODE, 127p.

Office des Changes. (2010), *Commerce extérieur du Maroc 2009*, Ministre de l'Economie et des Finances (MAR) 238p.

OIT (Organisation International du Travail). (2011), *Tendances mondiales de l'emploi 2011 : le défi d'une reprise de l'emploi*, Bureau International de Travail, OIT, Genève, 116p.

OLIVÆ. (2011), *Revue officielle du Conseil oléicole international*, N°115, 70p.

OMC. (2009), *Examen des politiques commerciales : Rapport du Royaume du Maroc* », Organe d'examen des politiques commerciales, WT/TPR/G/217, OMC, 171p.

OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle). (2003), *Indications Géographiques, Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques*, OMPI, Genève, 10p.

OMS (Organisation mondiale de la Santé). (2010), *Statistiques sanitaires mondiales 2010*, Organisation mondiale de la Santé, Genève, 177p.

OMS. (2003), *Régime alimentaire, nutrition et prévention des maladies chroniques*, OMS/FAO, Série de Rapports techniques, N°916, OMS, Genève, 64p.

OMS. (2002), « Maladies émergentes transmises par les aliments », Aide Mémoire, OMS, N° 124, (en ligne), (page consultée le 23/29/2010), <https://apps.who.int/inf-fs/fr/am124.html>.

OMS. (2000), « Salubrité des aliments et maladies d'origine alimentaire », Aide Mémoire, OMS, N° 237, (en ligne), (page consultée le 23/29/2010), <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs237/fr/>.

OMS- FAO. (2007), *Analyse des risques relatifs à la sécurité sanitaire des aliments*, Etude FAO Alimentation et Nutrition, FAO/OMS, Rome, 147p.

ONU (Organisation des Nations Unies). (2010), *Rapport sur le droit à l'alimentation*, Rapporteur spécial, Olivier de Schutter, A/65/281, 23p. Disponible sur le : [http://ap.ohchr.org/documents/dpage\\_f.aspx?m=101](http://ap.ohchr.org/documents/dpage_f.aspx?m=101).

ONU. (2009), *Rôle des coopératives dans le développement social*, Rapport du Secrétaire général, A/64/132, Juillet, 23p. Disponible sur le : <http://www.copac.coop/publications/unpublications.html>.

ONU. (2005), *Objectifs du Millénaire pour le développement*, Nations Unies, New York, 48p. Disponible sur le : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports.shtml>.

ONU. (2001), *Modification des modes de consommation*, Rapport du Conseil Economique et Social, <http://www.v1.agora21.org/johannesburg/cp8.html> (en ligne), (page consultée le 16/07/2006).

Orléan A. (1999), *Le pouvoir de la finance*, Odile Jacob, 378p.

Orléan A. (eds) (1994), *Analyse économique des conventions*, PUF, 403p.

Orléan A. (1991), « La logique walrasienne et incertitude quantitative : des travaux d'Akerlof et Stiglitz aux conventions de qualité », *Economies et Sociétés*, N°14, Janvier 1991, pp.16-21.

Oualalou F. (1993), « La question de l'endettement extérieur du Maroc et le P.A.S », *Annales Marocaines d'Economie*, Numéro spécial, pp. 199-226.

Ouguas Y. (2006), « Protection phytosanitaire raisonnée de l'olivier », In Hadiddou A., Mrabet R., Oukabli A. (eds), *La recherche agronomique et la profession, ensemble pour un développement durable de l'oléiculture nationale*, Actes de Journée Olivier Meknès, INRA *Proceeding*, le 26 Décembre, pp. 105-111.

Ouazzani N. (2011a), « Valorisation des sous-produits de l'olivier pour une oléiculture durable respectueuse de l'environnement », Communication au Séminaire Horizon 2020 Renforcement des Capacités/ Programme Méditerranéen pour l'Environnement, *Meilleures Pratiques Environnementales dans la production de huile d'olive et le traitement des sous-produits de la filière oléicole au Maroc*, Meknès, 1-2 Mars, 15p.

Ouazzani. (2011b), « Réseau méditerranéen des Villes de l'Huile d'Olive : une nouvelle stratégie pour la promotion de l'Huile d'Olive », *Agriculture du Maghreb*, N°52, Juin.

Panitchpakdi S (Directeur général OMC). (2005) « Pourquoi le commerce peut-il contribuer à améliorer la sécurité alimentaire ? » Communication à la Table ronde de haut niveau sur *la réforme du commerce agricole et la sécurité alimentaire*, FAO, Rome, 13 avril, 11p. Disponible sur: <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/010/ag299f.pdf>.

Papy F., Torre A. (2002), « Quelles organisations territoriales pour concilier production agricole et gestion des ressources naturelles ? », *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, N° 33, pp.151-169.

Parent D. (2001), « D'une agriculture productiviste en rupture avec le territoire à une agriculture durable complice du milieu rural », *Téoros*, Été 2001, pp. 22-25.

Parras M., Rodríguez-Cohard J-C. (2011), "The Olive Growing Agri-Industrial District of Jaén and the International Olive Oils Cluster" *The Open Geography Journal*, 2011, N°4, pp. 55-72.

Pavot C. (1998), « Du mégatourisme au tourisme durable : une approche en terme de développement local » In Kherdjemil B., Panhuys H., Zaoual H. (eds), *Territoires et dynamiques économiques, au-delà de la pensée unique*, L'Harmattan, pp.182-190.

Pecqueur B. (2008), « Pôles de compétitivité et spécificité de la ressource technologique : une illustration grenobloise », *Géographie, économie, Société*, N°10, pp. 311-326.

Pecqueur B. (2007), « Le tournant territorial de la globalisation », In Itçaina X., Palard J., Ségas S. (eds), *Régimes territoriaux et développement local*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, pp. 261-277.

Pecqueur B. (2005), « Les territoires créateurs de nouvelles ressources productives : le cas de l'agglomération grenobloise », *Géographie, Economie, Sociétés*, Vol. 7, N°3, pp. 255-268.

Pecqueur B. (2004a), « La notion de ressource territoriale », Appel à communication aux Journées Cermosem, PACTE, Le Pradel, 14-15 Octobre, 6p.

Pecqueur B. (2004b), « Territoire et gouvernance : quel outil pertinent pour le développement ? », In Ferguène A. (eds), *Gouvernance locale et développement territorial. Le cas des pays du Sud*, Harmattan, Paris, pp. 27-48.

Pecqueur B. (2001), « Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens », *Economie Rurale*, N°261, pp. 37-49.

Pecqueur B. (1999), « les processus de bifurcation de l'activité économique en milieu urbain », In Fontan J-M., Klein J-L., Tremblay D-G. (eds), *Entre la métropolisation et le village global : les scènes territoriales de la reconversion*, Presses de l'Université du Québec, pp. 125-138.

Pecqueur B. (1993) « Territoire, territorialité et développement », In *Industries et territoires : les systèmes productifs localisés*, Actes du colloque de Grenoble, Octobre 1992, IREPD, pp. 71-88.

Pecqueur B. (1989), *Le développement local*, Syros, Collection Alternatives Economiques, Paris, 149p.

Pecqueur B., Peyrache-Gadeau V. (2010), « Fondements interdisciplinaires et systémiques de l'approche territoriale », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N°4, pp. 613-623.

Pecqueur B., Peyrache-Gadeau V. (2004) « les ressources patrimoniales : une modalité de valorisation par les milieux innovateurs de ressources spécifiques latentes ou existantes », In Camagni R., Maillât D., Matteaccioli A., (eds), *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*, GREMI, Editions EDES, Neuchâtel, pp. 71-90.

Pecqueur B. Roussier N. (2003), « l'économie territoriale à l'IERPD Grenoble », In Bernardy (De), Debarbieux B. (eds), *le territoire en science sociales, Approches disciplinaires et pratiques de laboratoires*, MSH-Alpes, pp. 13-34.

Pecqueur B. Saidi A. (2009), « Les Systèmes Agroalimentaires Localisés : une approche dynamique. Le cas du système oléicole dans l'Espace Saïs-Meknès », Communication au XLVI<sup>e</sup> Colloque de ASRDLF, *Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour les espaces régionaux ?*, les 6, 7 et 8 Juillet, Clermont-Ferrand, 18p.

Pecqueur B., Ternaux P. (2006), « Des ressources territoriales aux interactions entre acteurs », Communication aux 5<sup>èmes</sup> Journées de la Proximité : *La proximité, entre actions et institutions*, Bordeaux, 28-30 juin, 19p.

Pecqueur B., Zimmermann J-B. (2004), « Les fondements d'une économie de proximités », In Pecqueur B., Zimmermann J-B., *Économie de proximités*, Paris, Lavoisier, pp. 13-42.

Pedelahore P., Tchatchoua R. (2010), « L'innovation est-elle vraiment la solution ? : L'exemple du grand sud Cameroun », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin - 1 Juillet, Montpellier, 13p.

Perrat J. (2005), « Dynamique des firmes politiques de développement régional et local », In Filippi et Torre A. (eds), *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*. Inra éditions, Paris, pp. 101-121.

Perrat J. (1997), « Une clé de lecture du rapport firmes/territoires : la notion d'externalité », *Espaces et Sociétés*, N° 88-89, pp. 207-236.

Perrier-Cornet P., Sylvander B. (2000), « Firms, coordinations et territorialité : Une lecture économique de la diversité des filières d'appellation d'origine », *Economie rurale*, N°258, pp.79-89.

Perrier-Cornet P. (1986), « Le massif jurassien. Les paradoxes de la croissance en montagne : éleveurs et marchands solidaires dans un système de rente », *Cahiers d'Économie et Sociologie rurales*, N° 2, pp. 62-121.

Perroux F. (1967), *Le progrès économique*, Presses universitaires de France, Paris 2 vol, 170, 123p.

Perroux F. (1965), *L'économie du XXe siècle*, PUF, Paris, 692p.

Perroux F. (1955), « Note sur la notion de pôle de croissance », *Economie Appliquée*, N°1-2, pp. 307-320.

Perrot C., Landais E., Pierret P. (1995), « L'analyse des trajectoires des exploitations agricoles. Une méthode pour actualiser les modèles typologiques et étudier l'évolution de l'agriculture locale », *Économie rurale*, N°228, pp. 35-47.

Petit P. (1995), « Nouvelles formes de concurrence dans une économie tertiaire », In Aglietta M. et al. (eds), *Ecole de la régulation et critique de la raison économique*, L'Harmattan, Paris, pp. 153-188.

Peyron M. (2004), « L'éco-tourisme comme levier de développement des ressources territoriales : le cas des massifs orientaux de l'Atlas marocain », *Communication au colloque : la Notion de Ressource Territoriale*, Montagnes Méditerranéennes CD-ROM, Le Pradel, 14 et 15 Octobre, 10p.

Pichot J-P. (2009), « Les terres arables contre des investissements : troc entre États et sociétés multinationales aux dépens des agricultures familiales ? », *Cahier Agricole*, Vol 18, N° 5, Septembre-Octobre, pp. 383-384.

Pinton F. (2010), « La valorisation du guarana en Amazonie Brésilienne : culture de rente et/ou culture des filières ? », *Communication au Symposium : Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 juin -1 Juillet, Montpellier, 8p.

Piore M.J., Sabel C-F. (1989), *Les chemins de la prospérité, de la production de masse à la spécialisation souple*, Hachette, Paris, 441p.

Planète Terroirs. (2010), *Actes de 3<sup>ème</sup> Forum international Planète Terroirs*, Chefchaouen, De 31 Mai au 2 Juin, 124p. Disponible sur : <http://planete-terroirs.org/forums/chefchaouen2010/wakka.php?wiki=ActesForumChefchaouen>.

PMV-RMT. (2008), *Plan Maroc Vert : la Région Meknès-Tafilalet (RMT)*, Direction Provinciale De L'agriculture De Meknès, 69p.

PMV-Meknès. (2008), *Filière olivier Meknès*, Direction Provinciale De L'agriculture De Meknès, 81p.

- Polanyi M. (1966), *The Tacit Dimension*, Doubleday, New-York, 108p.
- Pôle alimentaire. (1999), « Huile d'olive : modalités de réception et de traitement des olives pour une qualité meilleur », Le Pôle alimentaire, N°14, pp. 19-23.
- Pommier P. (2001), « Les système productifs localisés ; un chantier pour les pouvoirs publics », In DATAR (eds) : *Réseaux d'entreprises et territoires : Regards sur les systèmes productifs locaux*, la Documentation française, Paris, pp. 169-170.
- Ponsard C. (1958), *Histoire des théories économiques spatiales*, Centre d'Études Économiques, Paris, 202p.
- Pontvianne A. (2007), « Les grandes agricultures mondiales face à la libéralisation », In (eds), *L'agriculture, nouveaux défis*, INSEE Références, pp. 107-122
- Porter M. (1998), "*Clusters and the new economics of competition*", Harvard Bus, pp. 77-90.
- Porter M. (1986), *L'avantage concurrentiel : comment devancer ses concurrents et maintenir son avancement*, InterÉditions, Paris, 647p.
- Porter M. (1993), *L'avantage concurrentiel des nations*, InterÉditions, Paris, 883p.
- Prevost P. Lallemand P. (2010), « L'« approche terroir » : pour une démarche de recherche-formation-action », Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire*, ISDA, 28 juin-1Juillet, Montpellier ,12p.
- Prost B. (1991), « Du rural au péri-urbain : conflit de territoire et requalification de l'espace », *Géocarrefour*, Vol 66, N° 2, pp. 96-102.
- Radi M. (1993), « L'impact de la politique d'ajustement sur le secteur éducatif au Maroc. Le cas du primaire et du secondaire », *Annales Marocaines d'Economie*, Numéro spécial, pp. 285- 295.
- Raffestin C. (1980), *Géographie économique du pouvoir*, Librairies technique, Paris, 249p.
- Ragni L. (1995), « Systèmes localisés de production et modèles d'évolution dynamique : Enjeux et limites travaux de Bian Arthur et Paul Krugman », In Rallet et Torre (eds), *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, pp. 353-357.
- Rahmouni J. (2006), « Localisation et coopération des entreprises agroalimentaires : Cas du Bassin Parisien », Communication aux 5<sup>èmes</sup> Journées de la Proximité : *La proximité, entre actions et institutions*, Bordeaux, 28-30 juin, 18p.
- Raki M. (1991), *Agriculture et revenus*, Acte Edition, IAV Hassan II, Rabat, 130p.
- Rallet A. (2000), « De la globalisation à la proximité géographique pour un programme de recherche », In Gilly J.P., Torre A. (eds), *Dynamiques de proximité*, L'Harmattan, Paris, pp. 37-57.

Rallet A. (1996), « Ressources spécifiques et ressources génériques : une problématique pour le développement local », In Abdelmalki L., Courlet C. (eds), *Les nouvelles logiques du développement*, L'Harmattan, Paris, pp.119-132.

Rallet A. (1993), « Choix de proximité et processus d'innovation technologique », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N°3, pp. 366-386.

Rallet A., Torre A. (1995), « Economie industrielle et économie spatiale : un état des lieux », In Rallet A., Torre A. (eds), *Economie industrielle et économie spatiale*, ASRDLF, Bibliothèque de Science Régionale, Economica, Paris, pp. 3-37.

Rallet A., Torre A. (2007), « Introduction : Faut-il être proche pour innover ensemble ? », In Rallet A., Torre A. (eds), *Quelles proximités pour innover ?*, Harmattan, Paris, pp.7-16.

Rallet A., Torre A. (2004), « Proximité et localisation », *Economie Rurale*, N° 280, pp. 25-41.

Rasse P. (1997), *Technique et culture au musée*, PUL, coll. Muséologies, 229p.

Rastoin J-L. (2006), « Vers de nouveaux modèles d'organisation du système agroalimentaire ? Approches stratégiques », Communication au Séminaire de recherche : *Produits de terroir, filière qualité et développement*, MSH-M, Montpellier, 22 juin, 11p.

Rastoin J-L. (2008), « Risques et sûreté alimentaire dans un contexte de mondialisation : Vers une approche politique et stratégique », *Les notes d'analyse du CIHEAM*, N°35, Juin, 36p.

Rastoin J-L. (2000), « Une brève histoire de l'industrie alimentaire », *Économie rurale*, N°255/256, pp. 61-71.

Raynaud E., Sauvée L. (2000), « Signes collectifs de qualité et structures de gouvernance », *Économie rurale*, N°258, pp.101-112.

Ray C. (1998), "Culture, Intellectual Property and territorial rural development", *Sociologia Ruralis*, N° 38, pp. 3-19.

Razanakoto P. (2003), « Qualité, régulation et conventions : entre incertitude et rationalité de choix du consommateur », Communication au Forum Régulation, CEPREMAP et Recherche & Régulation, 9-10 Octobre, 11p.

Renata Verdi A. 2006 « Proximités et gouvernances : activation et spécification des ressources dans les principaux territoires de la "cachaça" au Brésil », Communication aux 5<sup>èmes</sup> Journées de la Proximité : *La proximité, entre actions et institutions*, Bordeaux, 28-30 Juin, 21p.

Reboul C. (1981), « L'apprentissage familial des métiers de l'agriculture », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 39, Septembre, pp. 113-120.

Redani L., Serghini H. (2006), « Implications de l'évolution du marché international de l'huile d'olive sur le secteur oléicole marocain », In Hadiddou A., Mrabet R., Oukabli A. (eds), *La recherche agronomique et la profession, ensemble pour un développement durable*



de l'oléiculture nationale, *Actes de Journée Olivier Meknès, INRA Proceeding, le 26 Décembre*, pp. 9-25.

Reigert F. (2010), *Commerce, sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté*, FIPA, 19p.

Requier-Desjardins D. (2010a), « L'évolution du débat sur les SYAL : le regard d'un économiste », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, N° 4, pp. 651-668.

Requier-Desjardins D. (2010b), "The LAS approach: a scheme for a sustainable local development of Southern countries rural areas?" », Communication au 116<sup>ème</sup> EAAE Seminar: *Spatial dynamics in agri-food systems: implications for sustainability and consumer welfare*, Parma (Italie), 27-30 Octobre, 11p.

Requier-Desjardins D. (2009), « Territoires – Identités – Patrimoine : une approche économique ? », *Développement durable et territoires*, Dossier 12 : Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable, (En ligne), (page consultée le 04/01/2010) : <http://developpementdurable.revues.org/7852>.

Requier-Desjardins D. (2007), « Systèmes agroalimentaires localisés et qualification : une relation complexe. Communication au Colloque International, *sobre el desenvolvimiento territorial sustentável*, Florianópolis, Brasil, 22-25 Août, 12p.

Requier-Desjardins D. (2003) « Multifonctionnalité et systèmes agroalimentaires localisés : quel enjeux ? », In *la multifonctionnalité et l'activité agricole et sa reconnaissance par les pouvoirs publics*, Actes du colloque international de la SFER, 21-22 mars, 2002, SFER/EDUCAGRI EDITION/CIRAD, Paris, pp. 389-408

Requier-Desjardins D. (1989), *L'alimentation en Afrique : manger ce qu'on peut produire*, Karthala, Pusaf, Paris, Abidjan, 169p.

Revue Economique. (1989), *L'économie de conventions*, Presse de la F.N.S.P., Vol 40, N°2, 339p.

Revue Economie Rurale. (2011), *Ancrage et identité territoriale des systèmes agroalimentaires localisés*, N°322, Mars-Avril, 80p.

Richard P. (1992), « Analyse de la consommation alimentaire et modèle d'offre », *Tiers-Monde*, N°132, pp. 789-808.

Ricardo D. (1821), *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, traduction française, Garnier-Flammarion, Paris, 1992, 508p.

Rocheffort R. (1995), *La société des consommateurs*, Odile, Jacob, Paris, 272p.

Romer P.M. (1986), "Increasing returns and long-run growth", *Journal of Political Economy*, Vol 94, N°5, pp.1002-1037.

Roncin F., Scheffer S. (2000), « Qualification des produits et des terroirs dans la reconnaissance en AOC », *Économie rurale*, N°258, pp. 54-68.

Roos G., Terragni L., Torjusen H. (2007), "The local in the global – creating ethical relations between producers and consumers", *Anthropology of Food* (S2), (En ligne), (page consultée le 23 /07/ 2008).

ROPPA (Réseau des Organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest). (2003), *Pour des politiques agricoles en faveur de l'exploitation familiale et des règles commerciales solidaire*, ROPPA, 12p. Disponible sur : <http://www.roppa.info/spip.php?rubrique5&lang=fr>.

Rostow W. (1997), *Les étapes de la croissance économique*, Économica, Paris, 305p.

Rosset P. (1999), "The Multiple Functions and Benefits of Small Farm Agriculture, In the Context of Global Trade Negotiations", Policy Brief, N°4, Food First, 23p.

Rousset S. (2004), *Qualité et coordination économique dans les industries agroalimentaires : analyse institutionnelle comparée de l'industrie du vin en Bourgogne, Californie et Nouvelle-Zélande*, Thèse de doctorat : Science Economique, Bourgogne, Université de Bourgogne, Vol 1, 375p.

Roux B. (2010), « La contribution des systèmes agroalimentaires Localises (Syal) au développement rural : une Comparaison internationale », Communication au colloque ASRDLF-AISREe, Identité, *Qualité et compétitivité territoriale*, Développement économique et cohésion dans les territoires alpins, Aoste (Italie), 20-22 Septembre, 20p.

Ruffieux B. (1994), « Evolutions industrielles et théories de l'avantage concurrentiel », In Hollard M. (eds), *Génie industriel : les enjeux économiques*, Grenoble, PUG, pp. 59-48

Ruffieux B., Valceschini E. (1996), « Biens d'origine et compétence des consommateurs : les enjeux de la normalisation dans l'agro-alimentaire », *Revue d'Economie Industrielle*, N°75, pp. 133-146.

Reynaud B. (2001), « Suivre des règles dans les organisations », *Revue d'économie industrielle*, N°97, pp.53-68.

Röling N. (1991), "Institutional Knowledge Systems and Farmers' Knowledge System. Lessons for Technology Development", In Dupré G (eds), *Savoirs paysans et développement*, KARTHALA-ORSTOM, Paris, pp. 489-514.

Sabel C-F. (1996). « Apprentissage par le suivi et les dilemmes de la politique économique régionale en Europe », In *Réseaux d'entreprises et développement local*, OCDE, pp. 25-48.

Sahli Z. (2009), « Produits de terroir et développement local en Algérie. Cas des zones rurales de montagnes et de piémonts », *Options méditerranéennes, Série-A, N °89, Les produits de Terroir, les Indications Géographiques et le Développement Local Durable des Pays Méditerranéens*, CIHEAM, pp. 305-336.

Saidi A. (2009), « Les réseaux locaux de production : L'ancrage territorial comme vecteur de stabilité », Communication aux 4<sup>èmes</sup> Journées Scientifiques Internationales du Forum des Economistes Marocains, Initiative privée, Etat et territoire dans le contexte de l'économie mondialisé, Oujda, Maroc, 7 et 8 mai, 15p.

Saidi A. (2008a), « Les Systèmes Agroalimentaires Localisés : D'une économie de rente à une économie de production. Le cas de la région Meknès au Maroc et de Béjaïa en Algérie », Communication au IV Congrès de GIS-SYAL, ALFATER, *Alimentation Agriculture Familiale et Territoire*, 27 au 31 Octobre, Mar del Plata, Argentine, 33p.

Saidi A. (2008b), « L'ancrage rural conditionne-t-il le développement des Systèmes Agroalimentaires Localisés ? », Communication au XLVe Colloque de l'ASRDLF, *Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional*, Août à Rimouski au Québec, Canada, 16p.

Saidi A. (2006), « Financement de la filière oléicole par le crédit agricole du Maroc (CAM) », In Hadiddou A., Mrabet R., Oukabli A. (eds), *La recherche agronomique et la profession, ensemble pour un développement durable de l'oléiculture nationale, Actes de Journée Olivier Meknès, INRA Proceeding, le 26 Décembre*, pp. 31- 37.

Saidi A., Samson I. (2009), « « Les Systèmes Agroalimentaires Localisés : L'agriculture familiale comme vecteur de la sécurité alimentaire », Communication au séminaire organisé par l'AMAECO, *La sécurité alimentaire et le libre échange*, Rabat, Maroc, 25 et 26 juin, 17p.

Saives A-L. (2002), *Territoire et compétitivité de l'entreprise*, Paris, L'Harmattan, coll. Dynamiques d'entreprises, 492p.

Salais R., Storper M. (1993), « Les mondes de production ; Enquête sur l'identité économique de la France », , Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Paris , 467p.

Salais R. (1998), « A la recherche du fondement conventionnel des institutions », In Salais R., Chatel E., Rivaud-Danset D. (eds) (1998), *Institutions et conventions, La réflexivité de l'action économique*, Editions de l'EHESS, Paris, pp. 255-291

Salvioni C. (2007), "The Agro Geo Traceproject and the localfood virtual routes" Communication au Workshop du Réseau Syal-Européen, Parme, 12-14 Novembre, 12p.

Samaganova A., Samson I. (2007), « Typologies de ressources et ouverture des territoires », Communication au XLIIIe Colloque de l'ASRDLF, *Les dynamiques territoriales : Débats et enjeux des différentes approches disciplinaires*, Grenoble et Chambéry, 11-12 et 13 juillet, 16p.

Samhale L. (1992), *Polyphenols de l'olivier essai de quantification dans les huiles d'olive et étude du pouvoir antioxydant des extraits polyphenoliques des feuilles de l'olivier*, Mémoire de 3<sup>ème</sup> cycle agronomie, Option : Industries Agricoles et Alimentaires, IVA Hassan II, Rabat, 98p.

Samson I. (2009), « Leçon 4 : un monde de régions économiques », In Samson I. (eds), *L'économie contemporaine en 40 leçons*, Editions Dalloz, Sirey, Paris, pp. 191-259.

Samson I. (2004), « Territoire et Système Economique », Communication aux 4<sup>èmes</sup> journées de la proximité : *Proximité, Réseaux et Coordination*, 17-18 Juin, Marseille, 22p.

Samson I., Ternaux P. (2004), « Territoires chauds, territoires froids. Pour une économie de la performance des territoires », Communication au colloque : *la Notion de Ressource Territoriale*, Montagnes Méditerranéennes CD-ROM, Le Pradel, 14 et 15 Octobre, 15p.

Sanz Cañada J. (2010), “Territorial externalities in local agro-food systems of typical food products the olive oil protected designations of origin in Spain”, Communication au Symposium : *Innovation et développement durable dans l’agriculture et l’agroalimentaire*, ISDA, 28 Juin -1 Juillet, Montpellier, 14p.

Sarrazin F. (1999) « Les systèmes socio-productifs locaux arboricoles », Communication au séminaire de l’Ecole-Chercheur Economie spatiale et régionale : *application à l’agriculture, l’agro-alimentaire et l’espace rural*, Croisic, 8-10 Décembre, 12p

Sarter G. (2002), « BELDI versus ROUMI. Appréciation des viandes de poulet au Maroc », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 13p.

Saxenian A.L. (1999), “Regional Advantage Culture and Competition in Silicon Valley and Route 128”, Cambridge (Mass), Harvard University Press, 226p.

Schaller B., Saunier P. (1995), « L’évolution technico-économique des industries (1896-1987) », In Allaire G., Boyer R., (eds), *La grande transformation de l’agriculture*, INRA, Economica, pp.181-198.

Schmitz H. (1996), « Efficacité collective : chemin de croissance pour la petite industrie dans les pays en développement », In Pecqueur B (eds), *Dynamiques territoriales et Mutations Economiques*, L’Harmattan, Paris, pp.73 -95.

Scott A. (2001), *Les régions et l’économie mondiale*, L’Harmattan, Paris, 187p.

Scott A. (1999), « Les bases géographiques de la performance industrielle », *Géographie, Economie, Société*, N° 2, pp. 259-280.

Scott A. (1988), *Metropolis: from the division of labour to urban form*, Berkeley, University of California Press, 260p.

Scott A., Storper M. (2003), “Gegion, Globalization, Development”, *Rgional Studies*, Vol 37, N°6-7, pp. 579-593.

Segrestin D. (1996), « La normalisation de la qualité et l’évolution de la relation de production », *Revue d’économie industrielle*, Vol 75, pp. 291-307.

Seguin B. (2007), « Le réchauffement climatique récent en France : impact et conséquence sur la culture des arbres fruitiers et de la vigne », Actes du Colloque international et pluridisciplinaire : *Réchauffement climatique, quels impacts probables sur les vignobles ?*, 28-30 Mars, Dijon, 9p.

Sen A. (2004), “Capabilities, Lists, and Public Reason: Continuing the conversation”, *Feminist Economics*, Vol 10, N° 3, pp. 77-80.

Sen A.k. (2003), *Un nouveau modèle économique : Développement, justice, liberté*, Odile Jacob, 480p.

Sen A.K. (2000), *Repenser l'inégalité*, Collection l'histoire immédiate, Seuil, Paris, 286p.

Sen A.k. (1997), *Hunger in the contemporary world*, London: Development Economics Research Programme, Suntory and Toyota International Centres for Economics and Related Disciplines, London School of Economics, 24p.

Sen A.k. (1995), *Mortality as an Indicator of Economic Success and Failure*, UNICEF, Florence, 36p.

Sen, A.K. (1993), *Ethique et économie*, Paris, PUF, 364p.

Sen A.K. (1981a), *Poverty and famines: an essay on Entitlement and Deprivation*, Oxford University, Press, 257p.

Sen A.K. (1981b), "Ingredients of famine analysis: availability and entitlements", *The Quarterly Journal of Economics*, Vol 96, N°3, pp.433-464, (en ligne) (page consultée le 25/10/09) <http://www.jstor.org/stable/1882681>.

Sen A.K. (1977), "Starvation and exchange entitlements: a general approach and its application to the Great Bengal Famine", *Cambridge Journal of Economics*, Vol I, N°1., pp.33-59, (en ligne) (page consultée le 25/05/09), <http://cje.oxfordjournals.org/content/1/1/33.extract>.

Serraji R. (2005), *Contribution à la conception d'un Système d'Information régional sur la traçabilité des produits agricoles destinés à la transformation agro-alimentaire dans la Wilaya de Meknès*, Mémoire de 3<sup>ème</sup> cycle agronomie, Option : Economie rurale, ENA, Meknès, 114p.

SIAM. (2011), *Bilan SIAM 2011 : Un Salon Solidaire*, Salon Agriculture, MAPM, 6p.

SIAM. (2011), *Bilan SIAM 2010 : un Salon développement durable*, Salon Agriculture, MAPM, 14p.

Sifi S. (2010), « Les dénominations d'origine en Tunisie : potentiel, état actuel et perspectives », Communication au Séminaire international, *les dénominations d'origine*, Reggio di Calabria (Italie), 21 octobre, 18p.

Sikaoui L. (2006), « Optimisation des densités de plantation en oléiculture », In Hadiddou A., Mrabet R., Oukabli A. (eds), *La recherche agronomique et la profession, ensemble pour un développement durable de l'oléiculture nationale, Actes de Journée Olivier Meknès, INRA Proceeding, le 26 Décembre*, pp.61-65.

Simon G. (1983), « Le jeu des normes de qualité dans la conquête du marché des produits agro- alimentaires », In, *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole*, Librairies Techniques, Paris, pp. 323-367.

Simon H.A. (1989), *Le nouveau management : la décision par les ordinateurs*, Economica, Paris, 159p.

- Simon H.A. (1981), *The Sciences of Artificial*, MIT Press, Cambridge, Traduction française, 1991, *Sciences des systèmes, sciences de l'artificiel*, Dunod, Paris, 229p.
- Sine N. (2004), *Épargne et développement : la contribution mutualiste*, Cahiers du CRISES - Collection Études théoriques, 43p.
- Smith A. (1776), *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, traduction de Germain Garnier, revue par Adolphe Blanqui, Garnier-Flammarion, 1991, Tome 1, 531p, Tome 2, 637p.
- SODIAAL. (1994), *Mémoires de lait : une saga de la coopération laitière*. Albin Michel, Paris, 116p.
- Solow R. (1988) : « La théorie de la croissance », *Revue française d'économie*, Vol 3, N° 3/2, pp. 3-27.
- Solow R. (1972), *Théorie de la croissance économique*, A. Colin, Paris, 155p.
- Solow R. (1956), "A contribution to the theory of economic growth, *Quarterly journal of economics*", Vol. 70, N°, pp. 65-94. Disponible sur : [http://faculty.lebow.drexel.edu/LainczC/cal38/Growth/Solow\\_1956.pdf](http://faculty.lebow.drexel.edu/LainczC/cal38/Growth/Solow_1956.pdf).
- Soulaye B. (1987), « Le développement local endogène : Possibilités et limites », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, N° 3, pp. 361-368.
- Stiglitz J. (2002), *La grande désillusion*, Fayard, Paris, 324 p.
- Stora G., Montaigne J. (1986), *La qualité totale dans l'entreprise*, Les éditions d'Organisation, Paris, 280p.
- Storper M. (2000), « L'innovation comment action collective : produits, technologie et territoire », In Gilly J.P., Torre A. (eds). *Dynamiques de proximité*, L'Harmattan, Paris. pp. 99-129.
- Storper M. (1995), « La géographie des conventions : proximité territoriale, interdépendance hors marché et développement économique », In Rallet et Torre (eds), *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, pp. 111-27.
- Suire R., Vicente J. (2008), « Théorie économique des clusters et management des réseaux d'entreprises innovante », *Revue française de gestion* N°184, pp. 119-136.
- Suire R., Vicente J. (2007), "Informational cascades vs network externalities in locational choice : evidences on ICT clusters formation and stability", *Regional Studies*, N°41, pp.173-184.
- Sylvander B. (1997), « Le rôle de la certification dans les changements de régime de coordination : l'agriculture biologique, du réseau à l'industrie », *Revue d'économie industrielle*, Vol 80, pp. 47-66.

Sylvander B. (1995), « Conventions de qualité, concurrence et coopération. Cas du « Label rouge » dans la filière Volailles », in Allaire G., Boyer R. (eds), *La grande transformation de l'agriculture*, INRA, Economica., pp.73-96.

Tala H., Tichy B. (2004), « Béjaïa une porte sur le monde », Plan de Développement et d'Aménagement Urbain Intercommunal, Béjaïa, Algérie, 115p.

Tahiri A. (2006), « Contrôle et certification des plants d'olivier au MAROC », In Hadiddou A., Mrabet R., Oukabli A. (eds), *La recherche agronomique et la profession, ensemble pour un développement durable de l'oléiculture nationale, Actes de Journée Olivier Meknès, INRA Procceding, le 26 Décembre*, pp. 97-104.

Tchekemian A. (2004), « Le programme français de développement rural entre démarches de qualité et diversification, une ressource territoriale à l'épreuve des faits », Communication au colloque : *la Notion de Ressource Territoriale*, Montagnes Méditerranéennes CD-ROM, Le Pradel, 14 et 15 Octobre, 25p.

Teil G. (1995), « Entre l'entreprise et le marché, le jury de consommateurs », In Nicolas F, Egizio Valceschini E, (eds.), *Agroalimentaire : une économie de la qualité*. Inra, Economica, Paris, pp. 75-91.

Tendance. (2002), « Normalisation : HACCP, qualité, sécurité et environnement, même combat ! », *MESURES*, N° 749, November, pp. 39-41.

Tertre (de) R. (2008), « La loi des coûts comparatifs et la formation des prix internationaux chez Ricardo » *Cahiers d'économie politique*, N° 55, pp. 113-140.

Thisse J-F. (1997), « L'oubli de l'espace dans l pensée économique », *Revue région et développement*, N°6, 29p.

Trift N. (2003), *Qualification de l'origine des viandes bovines selon les manières de produire. Le rôle des savoir-faire professionnels et les enjeux de leur couplage*. Thèse de doctorat en sciences animales, Institut national agronomique de Paris-Grignon, 338p.

Torre A. (2010) « Jalons pour une analyse dynamique des Proximités », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, N°3, pp. 409-437.

Torre A. (2009), « Retour sur la notion de Proximité Géographique », *Géographie, économie, Société*, N° 11, pp. 63-75.

Torre A. (2006), « Clusters et systèmes locaux d'innovation : Un retour critique sur les hypothèses naturalistes de la transmission des connaissances à l'aide des catégories de l'économie de la proximité », *Régions et Développement*, N°24, pp. 15-44.

Torre A. (2002), « Les AOC sont-elles des Clubs ? Réflexions sur les conditions de l'action collective localisée, entre coopération et règles formelles », *Revue d'Economie Industrielle*, N° 100, pp. 39-62.

Torre A. (2000a), « Une introduction : Activités agricoles et agro-alimentaire et processus de développement local », *RERU*, N°3, pp. 363-368.

Torre A. (2000b), « Economie de la Proximité et Activités Agricoles et Agro-alimentaires », Revue d'Economie Régionale & Urbaine, N°3, pp. 407-426.

Torre A., Valceschini E. (2002), « Politique de la qualité et valorisation des terroirs », In Sylvestre J.P. (eds), *Agriculteurs, ruraux et citadins : les mutations des campagnes françaises*, Educagri.

Torre A., Zuideau B. (2007), «Économie de la proximité et environnement : état des lieux et perspectives », Communication au XLIIIe Colloque de l'ASRDLF, *Les dynamiques territoriales : Débats et enjeux des différentes approches disciplinaires*, Grenoble et Chambéry, 11-12 et 13 juillet, 15p.

Torre A., Zuideau B. (2009), "Proximity economics and environment: assessment and prospects", *Journal of Environmental Planning and Management*, Vol 52, n°1, pp.1-24.

Touzard J-M. (2010), « Ancrage territorial et construction de règles dans des coopératives viticole du Midi », in Muchnik J., Sainte Marie (de) C. (eds), *Le temps des Syal : Techniques, vivres et territoires*, Editions Quae, Versailles Cedex, pp. 265-280.

Turok I. (2001), « Innover dans la gouvernance locale : le modèle partenarial irlandais », In OCDE, *Des partenariats locaux pour une meilleure gouvernance* », OCDE, pp.153-198

UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture). (2003), *L'eau pour les hommes, l'eau pour la vie, Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau*, UNESCO/Division des sciences de l'eau, Paris, 36p. Disponible sur le : <http://www.unesco.org/water/wwap/>.

USAID (agence américaine pour le développement international). (2008), *Qualité de la réglementation et compétitivité au Maroc*, Agriculture & Agrobusiness Intégrés, Rapport, USAID /Maroc, 52p.

USAID. (2007a), *Système de traçabilité des huiles d'olive, Rapport de Synthèse*, Agriculture & Agrobusiness Intégrés, USAID /Maroc, 33p.

USAID. (2007b), *Programme Agriculture & Agrobusiness Intégrés Acquis et Perspectives*, Conférence AMCHAM, Agriculture & Agrobusiness Intégrés, USAID /Maroc, 13p.

USAID. (2007c), *Guide de bonnes pratiques de fabrication des olives de table*, Agriculture & Agrobusiness Intégrés, Rapport, USAID /Maroc, 42p.

USAID. (2006a), *Guide de l'exportateur d'huile de l'olive : du Maroc au Etats-Unis*, Rapport, Agriculture & Agrobusiness Intégrés, USAID /Maroc, 43p.

USAID. (2006b), *Projet des huiles d'olive vierges Saïs-Meknès. Manuel des bonnes pratiques d'hygiènes (BPH), des huiles d'olive vierges*, Agriculture & Agrobusiness Intégrés, Rapport, USAID /Maroc, 51p.

USAID. (2006c), *Amélioration de la compétitivité soutenable au Maroc*, Agriculture & Agrobusiness Intégrés, Rapport, USAID /Maroc, 108p.



USAID. (2006d), *Développement de la Filière olive*, Agriculture & Agrobusiness Intégrés, Rapport, USAID /Maroc, 50p.

USAID. (2006f), *Guide de bonnes pratiques de fabrication des huiles d'olive*, Agriculture & Agrobusiness Intégrés, Rapport, USAID /Maroc, 33p.

USAID. (2006g), *Filière olive de table dans le sais et filière fraise dans le Gharb*, Agriculture & Agrobusiness Intégrés, Rapport, USAID /Maroc, 26p.

USAID. (2006h), *Quelques éléments sur la grande distribution au Maroc*, Agriculture & Agrobusiness Intégrés, Rapport, USAID /Maroc, 34p.

USAID. (2005a), *Filière olive*, Note de synthèse, Agriculture & Agrobusiness Intégrés, USAID /Maroc, 10p.

USAID. (2005b), *Ateliers régionaux de lancement du programme, Rapport de Synthèse*, Agriculture & Agrobusiness Intégrés, USAID /Maroc, 54p.

USAID. (2005c), *Evaluation des besoins de formation et plan de formation, Rapport de Synthèse*, Agriculture & Agrobusiness Intégrés, USAID /Maroc, 33p.

Ulrich K. (1985), « L'intervention sur le marché agricole et le commerce international », *Économie rurale*. N°167, pp. 45-56.

Vaes A. (2010), *Renforcement des capacités locales pour développer les produits de qualité de montagne : Cas du safran*, Assistance technique de la FAO/ Maroc, 34p.

Valceschini E. (2000), « Territoire et signal de qualité : l'environnement institutionnel de la dénomination d'origine ». *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, N°3, pp.489-499.

Valceschini E. (1993), « La qualité des produits agricoles et alimentaires dans le Marché unique européen. L'épreuve de la concurrence et de la confiance », In DEMETER 93, *Economie et stratégies agricoles*, A.Colin, pp. 119-162.

Valette E. (2004), « La valorisation du vent dans l'Aude. Conflits autour de la modification de la ressource territoriale », Communication au colloque : *la Notion de Ressource Territoriale*, Montagnes Méditerranéennes CD-ROM, Le Pradel, 14 et 15 octobre, 5p.

Vandecandelaere E. (2002), « Des « réseaux territoriaux » comme outil de promotion de produits de qualité. L'analyse des « routes des vins » en Languedoc Roussillon, Mendoza et western cape », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 26p.

Van Ittersum K. (2002), "The role of region of origin in consumer decision-making and choice", The Mansholt Graduate School, Wageningen, The Netherlands, 2002, 185p.

Vaughan M. (1987), *The Story of an African Famine: gender and famine in twentieth-century*, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 181.

Veltz P. (2000), « Le développement local face à la mondialisation », In Ménémenis A., (eds), *Comment améliorer la performance économique des territoires ?*, CDC (Les 3èmes entretiens de la Caisse des Dépôts sur le développement local), Paris, pp.19-48.

Veltz P. (1993), « D'une géographie des coûts à une géographie de l'organisation », *Revue économique*, N°4, pp. 671-684.

Veltz P., Zarifian P. (1993), « Vers de nouveaux modèles d'organisation », *Sociologie du travail*, N°1, pp. 3-25.

Via Campesina. (2010), « *L'Agriculture Familiale, Paysanne et Durable Peut Nourrir le Monde* », Perspectives de la Via Campesina, Djakarta, 20p.

Vicente J. (2003), « Externalités de réseaux vs. Externalité informationnelles dans les dynamiques de localisation », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, N° 5, pp. 535-552.

Vincq J-L (2010), « La construction de la qualité fiable dans les réseaux alimentaires de proximité », *Économie rurale*, N° 318-319, pp. 5-19.

Voituriez T. (2009), « La hausse conjointe des prix de l'énergie et des prix agricoles entre 2006 et 2008 : la spéculation et les biocarburants sont-ils coupables ? », *Oléagineux, Corps Gras, Lipides*, Vol 16, N° 1, Janvier-Février, pp.27-36 (en ligne) (page consultée le 26/05/2011), [http://www.jle.com/fr/revues/agro\\_biotech/ocl/e-docs/00/04/4C/E5/article.phtml](http://www.jle.com/fr/revues/agro_biotech/ocl/e-docs/00/04/4C/E5/article.phtml).

Woessner R. (2010), « La territorialisation : comprendre le phénomène par une entrée systémique », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, N°4, pp. 669-685.

Von Thünen. (1826), *Economie et espace*, Economica, Paris, 1994, 352p.

Weaver C. (1978), « Regional theory and regionalism: towards rethinking the regional question », *Geoforum*, N° 9, pp. 397-413.

Weber A. (1909), *Theory of the location of industries*, Trad anglaise 1965, Chicago, University Press, 256p.

Weill M. (2001), *Le management de la qualité*, La Découverte, 120p.

Whyte C-H. (2002), « Produits de qualité, territoires et développement durable : le cas de l'agrecol, Santa Catarina, Brésil », Communication au colloque : *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, 16-18 Octobre, Montpellier, 26p.

Wilden A. (1972), « L'écriture et le bruit dans la morphogenèse du système ouvert », *Communications*, N° 18, pp. 48-71, Disponible sur : <http://www.persee.fr>.

Williamson O.E. (1993), "Transaction costs and organisation theory", *Industrial and Corporate Change*, Vol 2, N°2, pp. 107-156.

Williamson O.E. (1975), *Markets and hierarchies: Markets and Hierarchies: Analysis and Antitrust Implications*, New York, The Free Press, 286p.

Williamson O.E., Winter S.G. (1991), *The nature of the firme: origins, evolution, and development*, Oxford University Press, 235p.

Wuethrich B. (2003), "Chasing the Fickle Swine Flu", *Science*, Vol 299, N°5612, pp. 1502-1505.

Yildizoglu M. (2009), « Approche évolutionniste de la dynamique économique », Working Papers of GREThA, N° 2009-16, (en ligne) (page consultée le 09/07/2011), <http://ideas.repec.org/p/grt/wpegrt/2009-16.html>.

Zelem M-C. (1991), « L'évolution des techniques fromagères dans le Cantal, France du XVIII au XIXème siècle. Petite histoire d'un conflit entre savoir local et savoir idéal », In Dupré G (eds), *Savoirs paysans et développement*, KARTHALA-ORSTOM, Paris, pp.135-151.

Ziati M. (2002), « L'agriculture biologique au Maroc : atouts et contraintes », Communication au Séminaire : *Equilibre Agriculture-Environnement : enjeux, outils et perspectives du conseil agricole*, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès et Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gebloux, Meknès, 6 et 7 mai, pp. 35-42.

Zimmermann J.B. (2001), "The firm/territory relationships in the globalization: towards a new rationale", *European Journal of Economic and Social Systems*, N°15, pp. 57-76.

Zimmermann J.B. (2000), « De proximité dans les relations firme-territoire ; nomadisme et ancrage territoriale », In Gilly et Torre (eds), *Dynamiques de proximité*, L'Harmattan, Paris, pp. 225-249.

Zimmermann J.-B. (1998), « Nomadisme et ancrage territorial : propositions méthodologiques pour l'analyse des relations firmes-territoires », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, N°2, pp. 211-230.

Zimmermann J.B. (1995), « Dynamiques industrielles, le paradoxe du local », In Rallet et Torre (eds), *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, pp.147-168.

## Webographie sélective

Agro-pôle Olivier Meknès (AOM) :  
[www.agropoleolivier.com](http://www.agropoleolivier.com).

Commission européenne (CE) :  
<http://ec.europa.eu>.

Conseil Oléicole International (COI) :  
[www.internationaloliveoil.org](http://www.internationaloliveoil.org).

GIS SYAL - Groupement d'Intérêt Scientifique "Systèmes Agro-alimentaires Localisés"  
<http://gis-syal.agropolis.fr>.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAMP) :  
[www.agriculture.gov.ma](http://www.agriculture.gov.ma)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) :  
[www.ocde.org](http://www.ocde.org).

Organisation mondiale du commerce (OMC) :  
[www.wto.org](http://www.wto.org).

Organisation mondiale de la santé (OMS) :  
[www.who.int](http://www.who.int).

Organisation des Nations unies (ONU) :  
[www.un.org](http://www.un.org).  
[http://ap.ohchr.org/documents/dpage\\_f.aspx?m=101](http://ap.ohchr.org/documents/dpage_f.aspx?m=101).

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) :  
<http://www.fao.org>.

Union pour le Développement de l'Olivier de Meknès (UDOM) :  
[www.udom.fr](http://www.udom.fr).

# LISTE DES CARTES, ENCADRES, FIGURES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

## CARTES

Carte 1. Le pourcentage d'obèses dans le monde .....	14
Carte 2. Dénomination des régions agricoles (Unités Territoriales de l'Agriculture) (Maroc Nord).....	421
Carte 3. Carte du Maroc avec les distances entre villes .....	424

## ENCADRES

Encadré 1. La réglementation européenne de la qualité et de l'origine.....	146
Encadré 2. Effet d'entraînement .....	203
Encadré 3. Deux remarques sur l'économie et la concentration territoriales .....	236
Encadré 4. La géographie humaine et les habitudes alimentaires .....	260
Encadré 5. De quelle rente parlons-nous ?.....	331
Encadré 6. Fiche projet d'agrégation .....	481

## FIGURES

Figure 1. La réduction drastique des surfaces agricoles par tête .....	36
Figure 2. Les facteurs structurels et conjoncturels de la crise alimentaire de 2008 .....	49
Figure 3. Positionnement des pays selon leur logique de production et d'exportation .....	57
Figure 4. Les trois dimensions de la multifonctionnalité de l'agriculture familiale.....	90
Figure 5. La multifonctionnalité de l'agriculture .....	121
Figure 6. Logique de qualification des appellations d'origine contrôlée .....	149
Figure 7. La relation réciproque entre l'offre et la demande alimentaires .....	154
Figure 8. Le modèle agricole de Von Thünen.....	171
Figure 9. Le secteur de transformation de la filière oléicole au Maroc.....	401
Figure 10. Procédé de trituration des olives .....	447
Figure 11. Extraction d'huile selon le type chaîne continue employé.....	455

## GRAPHIQUES

Graphique 1. Évolution de l'indice des prix FAO des produits alimentaires .....	10
Graphique 2. Production, utilisation et stocks de blé .....	10
Graphique 3. Le nombre de personnes (en millions) souffrant de la faim par région en 2010 .....	30
Graphique 4. Nombre de personnes sous-alimentées dans le monde, entre 1969-1971 et 2010.....	31
Graphique 5. Évolution de la date de vendange à Châteauneuf-du-pape de 1945 à 2003.....	38
Graphique 6. Indice FAO des prix alimentaires (1990-2010).....	52
Graphique 7. Part de la main d'œuvre familiale en 2005, en %, dans 15 pays de l'UE .....	78
Graphique 8. Tendances de l'évolution des tailles des petites exploitations dans certains PED .....	96
Graphique 9. Rapport des ménages contraints aux non contraints (en%) .....	103
Graphique 10. Nombre des AOP et IGP enregistrés en Europe (Octobre 2007) .....	150
Graphique 11. Evolution du marché mondial d'huile d'olive (1990-2010) .....	364
Graphique 12. Principaux pays producteurs d'huile d'olive .....	365
Graphique 13. Evolution de la demande d'huile d'olive des principaux marchés émergents (1990 - 2010).....	366
Graphique 14. Prix moyen à la production par campagne oléicole (1999/2000 – 2009/2010) pour la catégorie vierge extra.....	367
Graphique 15. Evolution de la superficie et la production oléicole entre 1947 et 1999.....	371
Graphique 16. Parts des quantités consommées d'huile d'olive et de grignons et d'huile de graines par rapport HVFA consommées (en tonnes) en Tunisie, au Maroc et en Syrie pour la campagne 1998/99.....	382
Graphique 17. Evolution des exportations d'huile d'olive (en milliers de tonnes) du Maroc et de la Tunisie entre 1990/99 et 1999/00.....	382
Graphique 18. Evolution de la production d'olives entre 1990 et 1999 .....	384
Graphique 19. Répartition régionale des superficies à intensifier .....	385

Graphique 20. Répartition du potentiel d'extension .....	386
Graphique 21. Evolution de la production, la consommation et l'exportation d'huile d'olive : 1990-2010.....	394

## **TABLEAUX**

Tableau 1. Nombre de tracteurs par 1000 ha en 2006.....	33
Tableau 2. Superficie récoltée et production de céréales .....	35
Tableau 3. Pays pour lesquels la hausse des prix alimentaires de 2007 a aggravé leur insécurité alimentaire .....	50
Tableau 4. Taille des exploitations agricoles, produit brut et produit net par acre aux États-Unis, 1992. ....	84
Tableau 5. Récapitulatifs des AOP-IGP enregistrées par secteurs de production en décembre 2009 .....	151
Tableau 6 . Les coopérations entre les magasins et les producteurs locaux .....	167
Tableau 7. La typologie des stratégies collectives .....	274
Tableau 8 . Quelques exemples des stratégies collectives selon la typologie Astley et Fombrun .....	275
Tableau 9. Comparaison de voies et moyens de l'agriculture conventionnelle et de l'AEI .....	338
Tableau 10. Facteurs de la localisation des entreprises à Béjaïa .....	346
Tableau 11. Principales caractéristiques du Syal émergent de Béjaïa .....	348
Tableau 12. Trois grandes zones oléicoles homogènes .....	374
Tableau 13. Evolution des productions d'olives (t) ainsi que le rendement (kg/arbre) de 1960 à 1996 .....	375
Tableau 14. Production par qualité d'huiles d'olive au cours de la campagne 1989/99 (Maroc, Tunisie et Syrie) .....	377
Tableau 15. Comparaison des infrastructures productives entre le Maroc et la Syrie.....	377
Tableau 16. Répartition de la Superficie Agricole Utile en 1997/98 .....	387
Tableau 17. Programme physique par zone et par projet des actions d'extension, de réhabilitation des plantations et de valorisation des productions oléicoles .....	392
Tableau 18. Impact attendu du Plan National Oléicole .....	393
Tableau 19. Comparaison entre les résultats attendus et réalisés du PNO .....	393
Tableau 20. Réparation régionale des unités de trituration .....	400
Tableau 21. Objectifs du Plan Maroc Vert à l'horizon 2020 .....	416
Tableau 22. Répartition de la Superficie Agricole Utile en année agricole de 2009/10 et de 1997/98 .....	416
Tableau 23. Régime des aides universelles et aux projets d'agrégation.....	418
Tableau 24. Réparation de la population de l'ESM .....	423
Tableau 25. Les indicateurs de pauvreté dans l'ESM .....	426
Tableau 26. Evolution des superficies, des rendements, des productions et des nouvelles plantations (période 1997/998-2007/2008).....	432
Tableau 27. Rendements et production (moyenne 2002/2007).....	433
Tableau 28. Performances réalisées (moyenne 2002/2007) .....	433
Tableau 29 . Pyramide des âges .....	434
Tableau 30. Superficie et densité .....	434
Tableau 31. Distribution des huileries et de la quantité des olives triturées.....	435
Tableau 32. Rentabilité moyenne pour une plantation Adulte (moyenne 2002/2007) .....	436
Tableau 33. Les avantages de la localisation des acteurs oléicoles dans l'ESM .....	438
Tableau 34. Les différentes appréciations de la Picholine marocaine .....	439
Tableau 35. Evolution des prix payés aux producteurs (en Dh/quintal).....	443
Tableau 36. L'évaluation de la qualité de triage dans les unités de trituration.....	448
Tableau 37. Principaux facteurs de la mauvaise qualité d'huile d'olive dans les <i>maâsras</i> et les unités semi- modernes .....	453
Tableau 38. Les principaux acteurs du SOM .....	468
Tableau 39. Principales caractéristiques du SOM industriel et du SOM agricole.....	477
Tableau 40. Objectifs visés à l'horizon 2018 pour la filière oléicole au niveau de l'ESM .....	481

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION GENERALE: LA CRISE ALIMENTAIRE, LA CRISE ÉCONOMIQUE, DÉFIS MAJEURS DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE</b> .....	7
1. CADRAGE HISTORIQUE ET CONTEXTUEL .....	8
2. CRISE ET MUTATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE ..	16
3. LA PROBLÉMATIQUE .....	20
3.1. Les problèmes soulevés .....	20
3.2. La thèse.....	22
<b>PREMIERE PARTIE : LA SECURITE ALIMENTAIRE ET L'ÉVOLUTION DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE</b> .....	24
<b>CHAPITRE 1 : L'AGRICULTURE FAMILIALE COMME VECTEUR PRINCIPAL DE LA SECURITE ALIMENTAIRE</b> .....	27
<b>SECTION 1: LA SECURITE ALIMENTAIRE ENTRE LA DISPONIBILITE ET LE LIBRE ECHANGE</b> .....	28
1.1. Les crises alimentaires du XXI <sup>ème</sup> siècle : rupture ou continuité ? .....	28
1.1.1. La sécurité alimentaire : concept et évolution.....	28
A) Production alimentaire et sécurité alimentaire .....	31
B) Changement climatique et sécurité alimentaire .....	37
C) Revenu et sécurité alimentaire .....	40
D) Insécurité alimentaire et politiques gouvernementales .....	43
I. Les politiques publiques interventionnistes .....	45
II. L'industrialisation au détriment de l'agriculture.....	46
III. L'agriculture et la politique fiscale .....	46
1.1.2. La crise alimentaire de 2008 et la volatilité croissante des prix.....	47
A) Le marché agricole et la spéculation financière .....	48
B) La volatilité des prix et le secteur agricole.....	51
1.2. Les échanges internationaux : une nécessité pour qui ?.....	55
1.2.1. Les déterminants du positionnement commercial agricole des pays.....	55
A) Le couple production/consommation : une production essentiellement autoconsommée.....	59
B) Le couple agriculture/ PIB : le rôle de l'agriculture dans le développement .....	61
C) Le couple agriculture/dette extérieure : un nouveau rôle pour l'agriculture, le remboursement de la dette extérieure.....	62
1.2.2. Le commerce international et la sécurité alimentaire.....	63
A) Les promoteurs du libre-échange agricole .....	63
B) Les limites du libre-échange agricole.....	69
<b>SECTION 2: L'AGRICULTURE FAMILIALE COMME VECTEUR DE STABILITE ALIMENTAIRE</b> .....	75
2.1. L'agriculture familiale : un concept en évolution .....	77
2.1.1. Définition et principales caractéristiques de l'agriculture familiale.....	78
2.1.2. L'agriculture familiale : un enjeu en termes de lutte contre l'insécurité alimentaire.....	82
A) L'agriculture familiale et la disponibilité alimentaire .....	83
B) L'agriculture familiale et le droit d'accès à la nourriture.....	86
C) L'agriculture familiale: le compromis entre le développement local et la préservation de l'environnement.....	87
2.1.3.L'agriculture familiale : situation actuelle, contraintes et défis .....	91
A) Les agricultures familiales et les politiques agricoles .....	91

B) Inégalités et contraintes des producteurs agricoles familiaux .....	94
I. Les inégalités et les contraintes en termes d'accès aux ressources naturelles.....	95
II. Les inégalités et les contraintes en termes d'accès aux services financiers et de réduction du degré d'exposition aux risques non assurés .....	99
III. Les inégalités et les contraintes en termes d'accès aux services techniques et technologiques .....	101
IV. Les inégalités en termes d'accès aux ressources publiques et les contraintes de la libéralisation des marchés : quelles conséquences pour l'agriculture familiale ?.....	102
2.2. Une agriculture liée à son milieu : une solution pour l'avenir de l'agriculture familiale ?.....	105
2.2.1. Quelles relations l'agriculture familiale pourrait-elle avoir avec son milieu socio-économique ? .....	108
2.2.2. L'agriculture familiale et le processus d'apprentissage et d'innovation des techniques.....	110
2.2.3. Le secteur agricole, un terreau culturel favorable au développement des coordinations coopératives .....	113
<b>CONCLUSION DU CHAPITRE 1</b> .....	117
<b>CHAPITRE 2 : L'ÉVOLUTION DE L'ENRACINEMENT TERRITORIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE</b> .....	118
<b>SECTION 1: LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE : D'UNE LOGIQUE PRODUCTIVISTE A UNE LOGIQUE DE QUALITÉ ATTACHÉE AU TERRITOIRE</b> .....	120
1.1. D'une économie agricole productiviste... ..	121
1.2...à une économie agricole de qualité .....	130
1.2.1. De la qualité générique à la qualité spécifique.....	132
A) La qualité comme ressource générique .....	133
B) La qualité comme ressource spécifique.....	140
C) Le modèle d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) .....	146
D) Le développement des Indications géographiques dans le monde.....	150
1.2.2. La relation entre la demande alimentaire et la filière agricole et agroalimentaire : quelle évolution ?.....	154
A) De la consommation-nécessité à la consommation de masse .....	155
B) De la demande de la qualité-sûreté à la demande de la qualité territoriale .....	163
<b>SECTION 2: LES FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ANCRAGE TERRITORIAL DE L'ECONOMIE AGRICOLE</b> .....	169
2.1. Les fondements spatiaux de l'agriculture dans l'économie standard .....	170
2.2. Les transformations dans l'organisation de la production : le modèle fordiste, ses traits et ses limites .....	173
2.2.1. Les principales caractéristiques du modèle fordiste.....	173
A) L'intégration verticale.....	174
B) La division technique du travail.....	174
C) Les relations de subordination et de coordination.....	175
D) Le fordisme et le principe de rémunération .....	175
E) La grande entreprise comme base du modèle fordiste .....	176
F) Le fordisme et la localisation .....	176
2.2.2. La crise structurelle du modèle fordiste .....	176
A) Les nouveaux éléments de l'environnement économique.....	177
B) Eclatement du régime de rapport salarial fordiste.....	177
2.2.3. De l'organisation rigide (fordisme) à la spécialisation flexible .....	178
A) Les atouts et les facteurs de réussite de la spécialisation flexible .....	180
I. Le progrès technique et l'économie de temps .....	180
II. La division cognitive du travail .....	181
B) Les limites théoriques et pratiques de la spécialisation flexible .....	183
2.3. Coordination des agents entre la rationalité parfaite et la rationalité limitée .....	186
2.3.1. De la théorie des coûts de transaction à l'organisation résiliente .....	188
2.3.2. La théorie évolutionniste : le rôle de l'apprentissage historique et de la coordination des agents dans les décisions des agents économiques .....	191



2.3.3. De l'économie des conventions vers une nouvelle sociologie économique liée davantage au milieu local.....	193
2.4. Les externalités positives comme base de la nouvelle économie géographique.....	201
2.4.1. La résurgence des externalités.....	204
2.4.2. La connaissance et les externalités spatiales.....	205
2.5. La lecture territoriale de la dynamique économique.....	208
2.5.1. La théorie de la polarisation de Perroux.....	209
2.5.2. L'économie de proximité.....	211
2.6. Peut-on parler d'une économie territoriale ?.....	219
2.6.1. De l'espace subi à l'espace construit : le territoire.....	219
2.6.2. De développement territorial à « l'économie territoriale ».....	224
A) Le système productif et les ressources territoriales.....	225
B) De la politique publique à l'action publique locale.....	228
2.6.3. Deux exemples de formes d'organisation productive territoriale.....	231
A) Le district industriel, une approche essentiellement géographique.....	231
B) Le milieu innovateur.....	232
<b>CONCLUSION DU CHAPITRE 2.....</b>	<b>237</b>
<b>CONCLUSION DE LA PARTIE 1.....</b>	<b>238</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : LES SYAL FACE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE, LE CAS DU SYSTEME OLEICOLE DANS L'ESPACE SAÏS-MEKNES AU MAROC.....</b>	<b>240</b>
<b>CHAPITRE 3 : LES CONTRAINTES DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA DYNAMIQUE DES SYAL.....</b>	<b>244</b>
<b>SECTION 1: PARTICULARITES DISTINCTIVES ET ELEMENTS DE DEFINITION DU SYAL.....</b>	<b>245</b>
1.1. Eléments de définition du Système agroalimentaire localisé.....	246
1.2. Particularités distinctives et aspects caractérisant un Syal.....	251
1.2.1. Le Syal comme construit historique.....	252
1.2.2. Le Syal : un ensemble d'acteurs privés et publics.....	255
A) Les agriculteurs et les transformateurs sans lesquels les Syal n'existeraient pas.....	256
B) Les consommateurs, des acteurs incontournables des Syal.....	258
C) Les Syal et les centres de R&D et de formation.....	263
D) L' « approche Syal », une « troisième voie » pour les politiques publiques d'appui aux activités agricoles et agroalimentaires.....	266
1.2.3. Les Syal : des coordinations proxémiques et des modes de gouvernance particuliers.....	269
A) Les modes de coordination au sein des Syal.....	271
B) La proximité institutionnelle et les Syal.....	278
I. Les difficultés et les conflits internes du Syal.....	278
II. Les difficultés et les conflits externes du Syal.....	279
1.2.4. Les Syal : un processus de qualification en agroalimentaire spécifique.....	282
A) Le Syal, un élargissement du patrimoine alimentaire.....	284
I. La qualification réglementaire par l'origine.....	286
II. Terroir et typicité.....	287
III. Les pratiques alimentaires et les exigences des consommateurs, une ressource particulière.....	289
IV. La qualification territoriale et les ressources de « médiation ».....	291
B) Les savoir-faire locaux, l'expression des ressources relationnelles.....	293
C) Les Qualifications Territoriales Croisées à des fins sectorielles diverses.....	302
1.2.5. Les Syal, force ou menace pour la sécurité alimentaire ?.....	307

<b>SECTION 2: LES SYAL PEUVENT-ILS CONCILIER « PRODUIRE ASSEZ » ET « PRODUIRE BIEN » ?</b> .....	313
2.1. L'analyse systémique et l'approche territoriale .....	314
2.2. Les trajectoires d'évolution des systèmes locaux de production.....	320
2.3. Les Syal peuvent-ils concilier « produire assez » et « produire bien » ? .....	325
2.3.1. La rente territoriale liée au monde rural et artisanal conditionne-t-elle la formation et la pérennisation des Syal ?.....	330
2.3.2. Les Syal et les nouvelles trajectoires .....	334
A) L'intensification écologique comme solution intermédiaire entre l'agriculture conventionnelle et les pratiques extensives .....	336
B) De l'origine à la réputation territoriale comme ressource de pérennisation des Syal.....	339
C) Les Syal : d'une économie de rente à une économie de production.....	344
D) Vers une nouvelle typologie des Syal en termes de ressources territoriales .....	349
<b>CONCLUSION DU CHAPITRE 3</b> .....	357
<b>CHAPITRE 4 : L'INDUSTRIALISATION DU SOM ET LA QUALITE DE L'HUILE D'OLIVE</b> .....	358
<b>SECTION 1: LA FILIERE OLEICOLE ET L'ESPACE SAÏS-MEKNES AU CŒUR DU PLAN MAROC VERT</b> .....	360
1.1. La filière oléicole au Maroc : atouts et défis.....	361
1.1.1. La situation de la filière d'huile d'olive au niveau mondial : un engouement mondial grandissant .....	362
1.1.2. Le Plan National Oléicole : analyse de la chaîne pré-récolte/récolte/transformation .....	370
A) La situation du secteur oléicole avant 1998 .....	371
I. Le patrimoine oléicole national .....	371
II. Le secteur de la transformation .....	376
III. Le secteur de la commercialisation .....	381
B) Les mesures du Plan National Oléicole (1998-2010).....	383
I. L'amélioration du potentiel oléicole existant.....	384
II. L'extension des superficies oléicoles .....	386
III. La modernisation de l'outil de transformation et la promotion de la qualité .....	388
IV. D'autres mesures d'accompagnement .....	388
V. L'identification de projets pilotes de développement de la filière oléicole au niveau régional.....	391
C) L'évaluation des résultats du PNO .....	393
I. En amont de la filière : la variété de Zitoun comme garant de l'authenticité d'huile d'olive marocaine .....	395
II. En phase de transformation : des progrès pour préserver les qualités spécifiques de l'huile d'olive marocaine .....	399
III. En aval de la filière : l'huile d'olive est valorisée de plus en plus comme produit de terroir.....	402
IV. Les autres facteurs clés de la nouvelle dynamique de la filière oléicole marocaine .....	409
D) Les perspectives de l'activité oléicole au sein du PMV .....	416
<b>SECTION 2 : L'INDUSTRIALISATION DU SYSTEME OLEICOLE DE MEKNES DANS L'ESM : MENACE OU OPPORTUNITE ?</b> .....	420
2.1. L'Espace Saïis-Meknès : berceau de l'Olivier au Maroc.....	422
2.2. La méthodologie d'approche .....	428
2.2.1. Le recueil des données socioéconomiques.....	428
2.2.2. Les enquêtes auprès des acteurs locaux .....	430
2.3. Le Système Oléicole dans l'ESM : d'un SYAL Agricole en déclin vers un SYAL Industriel en renouveau.....	431
2.3.1. Les données générales de la filière oléicole locale .....	432
A) L'évolution des superficies et des rendements.....	432
B) Destination et valorisation de la production.....	434

C) Marchés visés et performances .....	436
D) Encadrement, recherche et développement .....	436
E) L'organisation professionnelle .....	437
2.3.2. Résultats et discussion .....	437
A) Les agriculteurs-oléiculteurs du SOM : un attachement de plus en plus profond au territoire. ....	438
I. Conduite et pratiques culturelles.....	439
II. Encadrement et échange de l'information .....	442
III. Marché et modalités de vente.....	443
IV. Une organisation professionnelle peu développée .....	444
B) Le processus technologique d'extraction de l'huile d'olive .....	445
I. Arrivage, triage et lavage des olives .....	447
II. Broyage et malaxage .....	449
III. Le malaxage.....	450
IV. L'extraction de l'huile.....	450
V. Conditionnement et stockage des huiles.....	453
VI. La qualité de l'huile d'olive .....	453
VII. La destination de l'huile d'huile .....	456
VIII. Les sous-produits des huileries et leurs utilisations.....	457
2.4. Une lecture territoriale de l'évolution du SOM .....	459
2.4.1. Les institutions intermédiaires du SOM : quelle efficacité ? .....	459
A) L'Agro-pôle Olivier de Meknès (AOM).....	459
B) L'union pour le développement de l'olivier de Meknès .....	464
C) Les Organisations Non Gouvernementales .....	467
2.4.2. La dynamique du SOM : d'un objet territorial à un objet industriel .....	468
A) Le SOM ou la reconstruction d'un territoire sur la base de nouvelles ressources.....	469
B) Le processus local d'innovation du SOM .....	472
C) Les alliances intra-secteurs ou le modèle « panier de biens » .....	473
D) Conflits et risque d'exclusion .....	474
2.4.3. SOM agricole et SOM industriel : la cohabitation est-elle possible ?.....	475
A) La réhabilitation : rajeunissement des vieilles plantations + confection d'impluviums.....	479
B) La mise à niveau des unités de trituration traditionnelles et semi modernes.....	479
C) Le renforcement de l'organisation de la filière .....	480
<b>CONCLUSION DU CHAPITRE 4</b> .....	<b>483</b>
<b>CONCLUSION DE LA PARTIE 2</b> .....	<b>484</b>
<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	<b>485</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>491</b>
<b>LISTE DES CARTES, ENCADRES, FIGURES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX</b> .....	<b>571</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>573</b>

## **Les Systèmes Agroalimentaires Localisés face à l'Insécurité Alimentaire :**

### **Le cas du Système Oléicole dans l'Espace de Saïs-Meknès au Maroc**

**Résumé :** L'objectif principal de ce travail était de répondre à la question suivante : la montée de l'insécurité alimentaire a-t-elle un impact sur les Systèmes Agroalimentaires Localisés (Syal) ? Et, plus particulièrement, les Syal sauront-ils substituer à la logique de « produire peu et mieux » celle de « produire assez et mieux » sans perdre leur identité et reproduire le modèle agricole productiviste ? Deux analyses ont été menées pour y répondre. La première a porté sur les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire ainsi que sur les bases conceptuelles et théoriques des Syal resitués dans cette problématique. La seconde a été consacrée à l'évolution de ces derniers face à la nécessité d'accroître les disponibilités alimentaires, et ce à travers l'étude du Système Oléicole dans l'Espace Saïs-Meknès au Maroc (SOM). Les analyses ont révélé qu'il existe des « solutions médianes » qui conjuguent « produire assez » et « produire mieux » : il s'agit d'une agriculture écologiquement intensive, appuyée par l'entretien et la modernisation des unités traditionnelles – les *maâsras* – et semi-modernes de trituration. De telles solutions permettraient d'améliorer les disponibilités alimentaires et d'offrir en même temps des produits de qualité, tout en restant lié au territoire et aux valeurs sociétales, notamment en matière environnementale.

**Mots-clés :** Systèmes Agroalimentaires Localisés, Sécurité Alimentaire, Territoire, Agriculture Ecologiquement Intensive, Système Oléicole de Meknès

---

#### **The Localized Agri-food Systems and the Challenge of Food Security: the Case of the Olive System in the Saïs-Meknes Area in Morocco**

**Abstract:** This study aims at answering the following question: does the rise of food security issues have an impact on Localized Agrifood Systems (Syals)? More precisely, will the Syals succeed in replacing the logic of "producing little but better" by "producing enough and better" without losing their identity in productivist agricultural models? Two analyses have been conducted to find an answer to these questions. The first one focused on the determinants of food security and on the theoretical foundations of Syals as potential response to this challenge. The second one is devoted to the evolution of Syals given the needs for increases of food supply, more particularly in the case of the Olive System in the Saïs-Meknes Area in Morocco (SOM). These analyses led to the identification of "median solutions" which combine the logics of "producing enough" and of "producing better": ecologically intensive agriculture connected with the maintenance and the modernization of the traditional *maâsras* and the semi-modern crushing units. Such solutions would enable to improve food supply and, in the same time, to provide quality products while remaining linked to a territory and to the societal values including environmental dimension.

**Keywords :** Localized Agrifood Systems, Food Security, Territory, Ecologically Intensive Agriculture, Olive System in the Saïs-Meknes

